247 (76) I

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

Les réunions du Comité ont lieu à l'École des Beaux-Arts, à quatre heures, le premier jeudi de chaque mois; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et ont voix consultative. Elles sont interrompues pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

L'Assemblée générale annuelle a lieu le premier jeudi qui suit la fête de Pâques.

La bibliothèque de l'Association (12, rue de l'Abbaye) est ouverte le jeudi, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2, et le samedi de 2 à 5 heures.

Les communications à l'Association, les demandes de renseignements, les ouvrages offerts à la bibliothèque doivent être adressés, franc de port, à l'École des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.

Les manuscrits destinés à la *Revue* ainsi que les ouvrages envoyés pour compte rendu doivent être adressés à M. Théodore Reinach, rédacteur en chef gérant de la *Revue,* librairie Leroux, 28, rue Bonaparte.

Les membres de l'Association sont priés de bien vouloir envoyer le montant de leur cotisation, en un mandat de poste, à M. Henri Lebègue, agent et bibliothécaire de l'Association, 12, rue de l'Abbaye.

Tout membre qui, après deux avis, n'aura pas payé sa cotisation, sera considéré comme démissionnaire.

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

TOME VIII

ANNÉE 1895

37637
22/5/96

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE

1895

DF
10
R4
t. 8

UNE PRÉTENDUE LOI DE SOLON

Plutarque, dans la *Vie de Solon,* chapitre 20, s'exprime ainsi :

Ἄτοπος δὲ καὶ γελοῖος δοκεῖ ὁ (νόμος) τῇ ἐπικλήρῳ διδούς, ἂν ὁ κρατῶν καὶ κύριος γεγονὼς κατὰ τὸν νόμον, αὐτὸς μὴ δυνατὸς ᾖ πλησιάζειν, ὑπὸ τῶν ἔγγιστα τοῦ ἀνδρὸς ὀπυίεσθαι. Καὶ τοῦτο δ' ὀρθῶς ἔχειν τινές φασι πρὸς τοὺς μὴ δυναμένους συνεῖναι, χρημάτων δ' ἕνεκα λαμβάνοντας ἐπικλήρους, καὶ τῷ νόμῳ καταβιαζομένους τὴν φύσιν. Ὁρῶντες γάρ, ᾧ βούλεται τὴν ἐπίκληρον συνοῦσαν, ἢ προήσονται τὸν γάμον, ἢ μετ' αἰσχύνης καθέξουσι, φιλοπλουτίας καὶ ὕβρεως δίκην διδόντες, εὖ δ' ἔχει καὶ τὸ μὴ πᾶσιν, ἀλλὰ τῶν συγγενῶν τοῦ ἀνδρός, ᾧ βούλεται, διαλέγεσθαι τὴν ἐπίκληρον, ὅπως οἰκεῖον ᾖ καὶ μετέχον τοῦ γένους τὸ τικτόμενον.

Voici la traduction de ce passage par Amyot.

« Il y en a une autre qui me semble de prime face impertinente et digne de moquerie, celle qui veult, si aucun ayant espousé, selon le droit que luy en donne la loy, une riche héritière, se trouve impuissant ou inhabile à charnellement user et habiter avec elle, qu'il loise à la femme habiter avec qui il luy plaira, des proches parents de son mary : toutefois il y en a qui soustiennent que cela est bien et sagement institué contre ceulx qui, se sentans impuissans à faire acte de mary, veulent neantmoins espouser des riches héritières pour iouir de leurs biens, et pour le droit que leur donne la loy, veulent forcer la nature, car voyans que la loy permet aussi à telle héritière mal mariée s'accointer de qui elle voudra des parents de son mary, ilz ne prochasseront plus telz mariages, ou s'ilz sont si lasches que de les poursuyvre ou accepter, ce sera avec leur honte et à

leur confusion, et par ainsi ilz porteront la peine de leur avarice et désordonné appétit. Et est encore cela bien ordonné qu'il ne permet pas à la femme de s'accointer de tous indifferentement, ains de celuy qu'elle vouldra des parents de son mary seulement, à celle fin que les enfants qui en naistront soyent à tout le moins du sang et de la race du mary. »

Les traductions plus récentes sont conformes, On peut voir notamment celle de M. Pierron, publiée en 1843. Elles sont exactes; elles le sont même trop en ce qu'elles entendent le mot ὀπυίεσθαι comme l'entendait Plutarque lui-même, or Plutarque se trompait, comme on va le voir.

Les historiens modernes ont suivi, de confiance, l'opinion de Plutarque. Quelques-uns même ont amplifié et se sont laissé entraîner par des rapprochements empruntés aux législations orientales. Voici des citations textuelles :

Barthélemy, *Introduction au voyage d'Anacharsis,* partie II, section 1, dit très exactement que si une femme déjà mariée devient épiclère, le plus proche parent peut faire casser le mariage et contraindre l'épiclère à l'épouser. Il ajoute : « Mais si cet époux n'est pas en état d'avoir des enfants, il transgressera la loi qui veille au maintien des familles ; il abusera de la loi qui conserve les biens des familles. Pour le punir de cette double infraction, Solon permet à la femme de se livrer au plus proche parent de l'époux. »

Victor Duruy, *Histoire des Grecs,* 1887, t. I, p. 411 : « Le mariage, à Athènes, avait plus de vraie dignité qu'à Sparte. Cependant, pour assurer la continuité des familles lorsqu'elle était menacée par la stérilité d'un des époux, Solon conserva dans ses lois de vieilles coutumes en apparence très singulières, celle, par exemple, concernant le vieillard qui, par cupidité, avait épousé une jeune et riche héritière. Il avait pour excuse des idées religieuses très respectables, mais qui ne sont plus les nôtres ; aussi nos lois n'ont pas eu besoin, comme à Athènes, d'autoriser une suppléance que la loi imposait au frère ou à un parent du mari. »

Fustel de Coulanges, *La Cité antique,* liv. II, chap. III, édition de 1878 : « La religion disait que la famille ne devait pas s'éteindre; toute affection et tout droit naturel devaient céder

devant cette règle absolue. Si un mariage était stérile par le fait du mari, il n'en fallait pas moins que la famille fût continuée. Alors un frère ou un parent du mari devait se substituer à lui, et la femme était tenue de se livrer à cet homme. L'enfant qui naissait de là était considéré comme fils du mari et continuait son culte. Telles étaient les règles chez les anciens Hindous ; nous les retrouvons dans les lois d'Athènes et dans celles de Sparte. Tant cette religion avait d'empire ! Tant le devoir religieux passait devant tous les autres ! »

On peut voir la même affirmation dans Claudio Jannet, *Les institutions et le droit civil à Sparte*, 2e édit. 1880, p. 100 ; — Duncker, *Geschichte des Alterthums*, t. VI, 1882, p. 207 ; — Meier et Schœmann, *Der attische Prozess*, édit. Lipsius, 1883-87, t. I, p. 355 ; — Caillemer, *Droit de succession légitime à Athènes*, 1879, p. 47.

Dans le Dictionnaire des antiquités de Daremberg et Saglio, M. Caillemer, au mot *adultère*, et M. Lécrivain, au mot *épiklère*, ont émis quelques doutes, mais finissent par se rallier à l'opinion commune.

Cette opinion ne repose pourtant que sur un mot mal compris, ainsi qu'on va le voir.

Dans le livre intitulé : *La science du droit en Grèce* (1893), p. 66, j'ai indiqué la solution du problème, mais sans aucun développement. Je reprends aujourd'hui la question avec les explications qu'elle comporte.

La loi de Solon supposait que l'épiclère avait été adjugée au plus proche parent, à celui que la loi de Gortyne appelle l'ἐπιβάλλων, l'ayant droit. Celui-ci se trouve être impuissant. En ce cas l'adjudication, ἐπιδικασία, ne peut être maintenue. L'épiclère s'adressera à l'archonte éponyme, chargé par la constitution de veiller sur les mineurs et les épiclères et de recevoir les actions publiques relatives à cet objet, γραφαὶ κακώσεως ἐπικλήρων. L'archonte rendra à la femme sa liberté et alors elle épousera qui elle voudra dans l'ἀγχιστεία du γένος auquel appartient l'ἐπιβάλλων et auquel elle appartient elle-même puisque l'ἐπιβάλλων est nécessairement son plus proche parent.

La loi dit expressément qu'elle *épousera*, ὀπυίεσθαι. C'est le terme usité pour le mariage légitime. On lit dans le glossaire

d'Hésychius : βεινεῖν, παρὰ Σόλωνι τὸ βίᾳ μίγνυσθαι · τὸ δὲ κατὰ νόμον . ὀπύειν.

Le mot ὀπυίεσθαι se rencontre fréquemment dans la loi de Gortyne et toujours dans le sens de *nubere,* c'est-à-dire contracter un mariage légal.

C'est le mot employé notamment au chapitre x de cette loi, qui traite du mariage de l'épiclère. Les articles 46, 47 et 48 prévoient divers cas dans lesquels l'épiclère épousera qui elle voudra dans la tribu, τᾶς πυλᾶς ὀπυιέθαι ὅτιμί κα λῇ. La loi de Solon disait de même ᾧ βούλεται.

On a vraiment peine à comprendre l'erreur initiale commise déjà au temps de Plutarque et acceptée ensuite sans examen par les historiens jusqu'à ce jour. Même avant la découverte de la loi de Gortyne le sens du mot ὀπύειν était bien fixé et se trouve dans le *Thesaurus* d'Henri Estienne et dans tous les dictionnaires.

A cette première erreur s'en est jointe une seconde : quelques-uns ont cru que ᾧ βούλεται avait pour sujet non l'épiclère, mais l' ἐπιβάλλων, qui aurait ainsi été le maître de disposer de son épouse, comme si une pareille idée n'était pas absolument repoussée par tout ce que nous savons de la condition de l'épiclère. Cette idée est si étrange qu'elle a été abandonnée par plusieurs de ceux-là même qui se sont trompés sur le sens du mot ὀπυίεσθαι.

Enfin, une troisième erreur porte sur les mots, τῶν συγγενῶν τοῦ ἀνδρός, ὅπως οἰκεῖον ᾖ καὶ μετέχον τοῦ γένους τὸ τικτόμενον. L'homme qui choisit l'épiclère est bien sans doute un parent de l' ἐπιβάλλων, mais par là même il est nécessairement son parent à elle, puisque l' ἐπιβάλλων est le plus proche parent de l'épiclère. Ce n'est d'ailleurs pas à l' ἐπιβάλλων qu'il s'agit de donner un héritier, c'est au père de l'épiclère. Ce que la loi veut, c'est que le fils auquel l'épiclère donnera le jour soit, par son père, du même γένος que son aïeul maternel.

Les mots τοῦ ἀνδρός sont donc inutiles, et on peut supposer qu'ils n'étaient pas dans le texte de la loi de Solon. Ils auront été maladroitement ajoutés dans l'analyse donnée par Plutarque.

Si maintenant nous remontons à la source de l'erreur, nous voyons que Plutarque n'a pas compris la loi de Solon. A l'époque où il écrivait, les lois concernant les épiclères étaient tombées en

désuétude et on ne savait même plus ce qu'elles voulaient dire. La disposition dont il s'agit lui paraît absurde et ridicule.

D'autres, au contraire, la trouvaient raisonnable et utile. Ce qui paraît certain, c'est que tous se méprenaient sur le sens du mot ὁπυίεσθαι. Ce mot, qui désignait primitivement le mariage légitime, avait pris avec le temps une autre signification dans la langue et répondait à l'idée d'un commerce illégitime ou même adultère (1). Plutarque croit que l'épiclère mariée à un impuissant pourra se donner un amant, pourvu qu'elle le prenne parmi les parents de son mari, et il s'indigne contre la tolérance du mari qui consent à voir sa femme entre les bras d'un autre pourvu qu'il garde l'héritage. C'est donc à Plutarque que remonte la responsabilité de l'erreur.

Mais comme il arrive toujours, cette erreur a été aggravée par les traducteurs. Plutarque ne s'était pas trompé sur les mots ᾧ βούλεται. Ce sont les interprètes modernes qui ont eu la malheureuse idée de prendre pour sujet de la proposition le mari et non l'épiclère, et qui ont tiré de là des conséquences extravagantes. Bien loin d'être à la discrétion de son mari, l'épiclère athénienne avait une situation privilégiée, sous la protection spéciale de l'archonte, et la prétendue loi qu'on a mise sur le compte de Solon est absolument en contradiction avec les idées que les Athéniens se faisaient du mariage.

Il est vrai qu'au dire de Xénophon, la substitution dont il s'agit était en usage à Sparte et pour toutes les femmes, non pas seulement pour les épiclères. Mais, à Sparte, il ne s'agissait pas de perpétuer la famille ni d'acquitter un devoir imposé par la religion. On ne voyait là qu'un moyen comme un autre de procurer à l'État des hommes vigoureux, en un mot un procédé de recrutement. Aussi Xénophon dit expressément que cette coutume est contraire à tout ce qui se pratique chez les autres Grecs : περὶ μὲν δὴ τεκνοποιίας οὕτω τἀναντία γνοὺς τοῖς ἄλλοις (2).

En résumé, la loi de Solon rapportée par Plutarque n'est que le développement logique de l'institution des épiclères. Elle

(1) V., par exemple, l'épigramme de Palladas dans l'Anthologie palatine, X, 56, v. 6-8.

(2) Xénophon, *De republica Lacedæmoniorum*, c. I.

permet sans doute au magistrat de pénétrer dans la famille et d'exercer une sorte de censure des mœurs, mais cela se rencontre partout dans l'antiquité (1) et, même chez les peuples modernes, la dissolution du mariage pour cause d'impuissance a été longtemps admise. Quant aux pratiques immorales qu'on lui reproche d'avoir introduites ou tout au moins reconnues et acceptées, elles n'ont jamais existé. Il est donc inutile d'en chercher l'explication dans le Code de Manou. Tous les rapprochements qui ont été faits à ce sujet manquent par la base.

R. DARESTE.

(1) V., par exemple, *les Lois* de Platon (VI, 23). D'après Platon le mariage est dissous lorsqu'il a duré dix ans, sans qu'il y ait d'enfants : ἂν δὲ ἄγονοί τινες εἰς τοῦτον γίγνωνται τὸν χρόνον... διαζεύγνυσθαι.

SUR UNE INSCRIPTION DE THÈBES

Le monument épigraphique qui fait l'objet de ce mémoire a été trouvé à Thèbes, sans que nous possédions aucun renseignement sur le lieu précis, la date ni les circonstances de sa découverte. Il est aujourd'hui conservé au Musée de la ville, et porte, dans le catalogue de l'Éphorie, le n° 231. C'est une grande stèle de marbre blanc, brisée très irrégulièrement en haut et en bas, à droite et à gauche. L'inscription est gravée sur deux colonnes; le commencement des lignes qui forment la colonne de gauche, l'extrémité de celles qui forment la colonne de droite ont été emportées par des cassures; de plus, la surface du marbre est, çà et là, si profondément effritée et rongée que la partie conservée de la colonne de gauche est devenue en plusieurs endroits d'un déchiffrement difficile; en revanche, la partie qui subsiste de la colonne de droite se laisse lire encore presque d'un bout à l'autre.

L'inscription a été publiée pour la première fois par M. W. Dittenberger, dans le *Corpus Inscriptionum Graeciae Septentrionalis* (n° 2419), d'après une copie du regretté Lolling. L'éminent éditeur déclare n'avoir pu en pénétrer entièrement la signification (1). Venant de lui, un tel aveu paraît fait pour décourager toute nouvelle tentative d'exégèse : on hésite avant d'aborder l'étude d'un texte qui a rebuté son expérience et son savoir. J'ai voulu cependant risquer l'entreprise; au lecteur de voir si je n'ai pas péché par témérité.

(1) « Memorabilis sane est magnitudo pecuniarum a civitatibus partim sate remotis nescio cui deo Thebanorum dono datarum, cuius rei causam me non perspicere ingenue fateor (*C. I. G. S.*, I, ad n. 2419). »

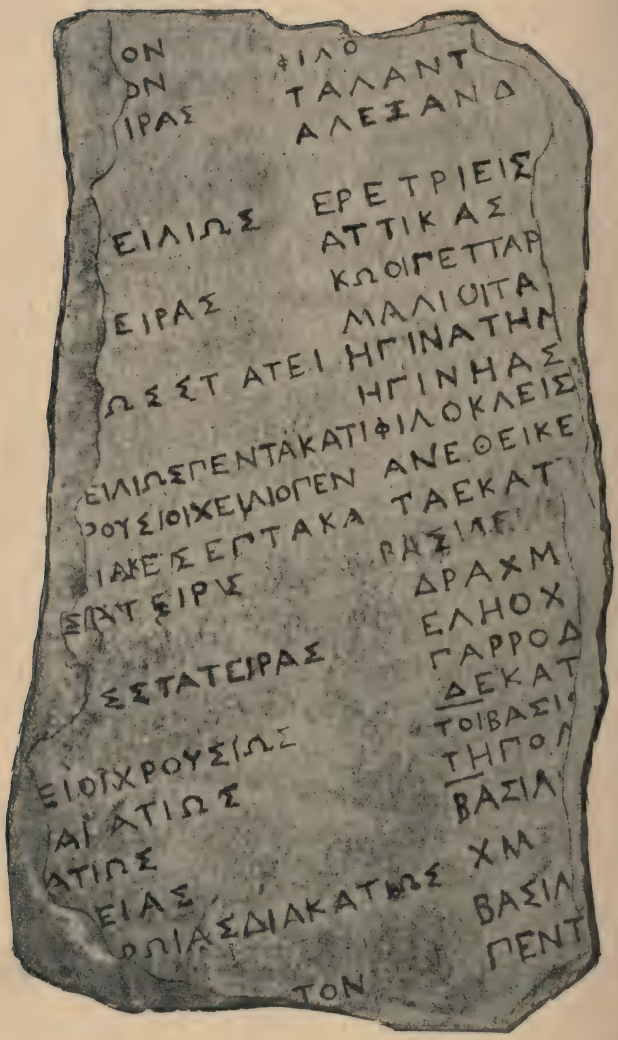
ΟΝ
ΟΝ
ΙΡΑΣ
ΦΙΛΟ
ΤΑΛΑΝΤ
ΑΛΕΞΑΝΔ
ΕΙΛΙΩΣ
ΕΡΕΤΡΙΕΙΣ
ΑΤΤΙΚΑΣ
ΕΙΡΑΣ
ΚΩΟΙΓΕΤΤΑΡ
ΜΑΛΙΟΙΤΑ
ΗΓΙΝΑΤΗΝ
ΗΓΙΝΗΑΣ
ΤΑΕΚΑΤ
ΔΡΑΧΜ
ΕΛΗΟΧ
ΓΑΡΡΟΔ
ΔΕΚΑΤ
ΣΣΤΑΤΕΙΡΑΣ
ΤΟΙΒΑΣΙ
ΤΗΓΟΛ
ΒΑΣΙΛ
ΧΜ
ΒΑΣΙΛ
ΠΕΝΤ
ΤΟΝ

Dès que j'eus pris connaissance du monument, en lisant le *Corpus,* il me sembla d'un si grand intérêt pour l'histoire de Thèbes que je souhaitai d'en posséder des copies aussi exactes et fidèles que possible. A ma demande, mon ami M. Michel Kambanis voulut bien prier M. Eustratiadis Kalopais, conservateur du Musée thébain, de collationner sur le marbre la copie de Lolling. En même temps qu'il m'envoyait cette collation, faite avec le plus grand soin, M. Kambanis eut l'obligeance d'y joindre un cliché photographique de la stèle, qu'il avait pris lui-même et dont la netteté ne laissait rien à désirer. Aidé de ces documents, il m'a été loisible d'étudier le texte de l'inscription aussi bien ou mieux que je n'aurais pu le faire en présence de l'original, et d'en proposer une lecture nouvelle. C'est cette lecture que je commencerai par donner ici. On en pourra vérifier l'exactitude au moyen du *fac-similé* gravé ci-contre, qui reproduit le cliché de M. Kambanis.

	ον		
	ον	Φιλο	
	ιρας	τάλαντ	
		Ἀλεξανδ̣	20
	ειλίως	Ἐρετριεῖς	
		Ἀττικάς	
5	εἴρας	Κῷοι πετταρ	
		Μάλιοι τα	
		Ἠγινᾶτη μ	25
	ως στ ατει	Ἠγινήας	
	ειλίως πεντακατί	Φιλοκλεῖς	
	ϽΟύσιοι χειλιοπεν	ἀνέθεικε	
	ακες ἑπτακα	τα ἑκατ	
10	σ.ατεῖρ.ς	Λ>Ι.... (*erasum*)	30
		δραχμ	
	ς στατεῖρας	ἑληοχ	
		παρ Ῥοδ	
	ειοι χρουσίως	δεκατ	
	α.ατίως	Τοὶ βασι	35

	ατίως	τῆ πόλ	
15	είας	Βασιλ	
	ϽωΐΑς διακατίως	χμ (?)	
		Βασιλ	
	τον	πεντ	40

A première vue, ma lecture ne paraît guère s'écarter de celle de Lolling (1); elle s'en écarte pourtant, notamment en un point, et comme on le verra plus loin, en un point essentiel. C'est à dessein que je m'abstiens pour l'instant de compléter aucune partie du texte : la plupart des restitutions nouvelles que je proposerai, celles du moins qui ont quelque importance, ne peuvent être justifiées que par des explications assez étendues qu'on trouvera dans les pages suivantes.

Lolling a observé que les caractères de l'inscription n'ont pas partout même dimension (2). Cette remarque est juste, ainsi qu'il résulte de l'examen du *fac-similé :* dans la colonne de droite, les lettres des lignes 37-40 sont un peu plus grandes, celles de la ligne 35 un peu plus petites que toutes les autres ; dans la colonne de gauche, on peut relever des différences analogues : par exemple, les lettres des lignes 1-3 sont un peu plus petites que

(1) Voici la liste des *Variae Lectiones :* Lolling, l. 6 : Ω< ΣΤ///ΑΤΕΙ ; il y a un espace vide, mais il ne manque aucune lettre entre le Τ et l'Α || l. 8 : ΟΥΣΙΟΙ ; devant l'Ο, j'aperçois la boucle d'une lettre ronde. || l. 9 : ΙΔΕΣΕΓΤΑ ; ΑΚΕΣ est à peu près certain ; j'aperçois aussi une haste verticale devant l'Α. || l. 10 : ΑΤΕΙΡΑ// || l. 12 : ΙΟΙΧΡΟΥΣΙΩ || l. 13 : ΔΙ//////ΤΙΩΣ || l. 14 : \ΤΙΩΣ || l. 22 : ΑΤΤΙΚΑ/// || l. 23 : ΚΩΟΝΕΠΛΡ ; l'Ι après l'Ο, et le Γ qui suit sont parfaitement visibles sur le cliché ; les deux ΤΤ se touchent ce qui les a fait confondre avec un Π ; notez que la forme Π ne se rencontre pas une seule fois dans l'inscription. || l. 25 : ΗΓΙΝΑΤΙΙ/ ; le dernier signe doit être la partie gauche d'un Μ || l. 27 : ΦΙΛΟΚΛΕΙ_ ; le Σ terminal est encore reconnaissable. || l. 29 : ΤΑΕΚΑ || l. 30 : /////>/////Ι/////Ι/////; ma lecture paraît certaine ; j'en rendrai compte plus loin dans le texte. || l. 31 : ΔΡΑΧΜ/ || l. 33 : ΓΑΡΡΟ ; voir plus loin dans le texte les observations qui justifient ma lecture. || l. 36 : ΤΗΓΟ/ || l. 38 : ΧΙΑΤ/ ; je ne puis donner ma lecture pour tout à fait certaine : le Χ seul est très net.

(2) Dittenberger, d'après Lolling : « literarum magnitudo variat. »

celles des lignes 11 et suivantes. Mais, à tout prendre, ces irrégularités ne sont guère sensibles et je pense qu'on aurait tort d'en prétendre tirer quelque conclusion quant au mode de rédaction du document. Elles montrent, si l'on veut, que le lapicide était médiocrement habile et soigneux (1); elles n'autorisent nullement à supposer que l'inscription a été gravée par plusieurs mains à des époques diverses. Le type graphique présente une si grande uniformité qu'on doit, à mon avis, écarter de prime abord une telle hypothèse et croire que le texte date dans toutes ses parties d'un seul et même moment.

I

Sur le caractère et sur le sens général du document on ne peut guère se méprendre : c'est une liste de donations. Toutes les donations consistent en argent liquide. Après le nom de chaque donateur, qui se trouve toujours inscrit au nominatif, on a pris soin d'indiquer, à l'accusatif (2), le montant de la somme versée et la nature des espèces monétaires qui forment cette somme : c'est ainsi qu'il est fait mention de talents (3), de statères (4), parmi lesquels des statères d'or ou χρούσιοι (5), et de drachmes (6);

(1) Ajoutons que si la ligne 35 est gravée en caractères de petite taille, comme pour être facilement distinguée du contexte, la chose peut s'expliquer fort bien, ainsi qu'on le verra plus loin, par le fait que cette ligne appartient à une sorte de titre intercalé dans le corps de l'inscription.

(2) A la ligne 8, ΟΥΣΙΟΙ semble être d'abord la terminaison d'un ethnique au pluriel, désignant un État donateur; cependant, avant l'Ο je crois distinguer sur le cliché la boucle d'un Ρ, ce qui rendrait nécessaire la restitution [χρ]ούσιοι. Si cette restitution est exacte, l'emploi du nominatif, au lieu de l'accusatif, ne peut s'expliquer que par une inadvertance du lapicide.

(3) L. 19 : τάλαντ[ον ou α]; l. 24 : τά[λαντον ou λαντα]; l. 28-29 : [τάλαν]τα έκατ[όν], restitution tout à fait justifiée, comme on le dira plus loin.

(4) L. 3 : [στατε]ῖρας; l. 5 : [στατ]εῖρας; l. 6-7 : στατεῖ[ρας]; l. 10 : σ[τ]ατεῖρ[α]ς; l. 11.

(5) L. 12; l. 8 : [χρ]ούσιοι, sous réserve de l'observation faite à la note 2.

(6) L. 15 : [δραχμὰς Ἀλεξανδρ]είας; l. 21-22 : [δραχμὰς] Ἀττικάς; l. 25-26 : [δραχμὰς] Ἠγινήας; l. 31 : δραχμ[άς].

des monnayages attique (1) et æginétique (2) et de celui qu'Alexandre mit en usage (3).

J'ai dit tout à l'heure que l'inscription paraît avoir été gravée tout entière en une seule fois ; mais il ne suit de là en aucune manière que toutes les sommes qu'elle énumère aient été souscrites ensemble. C'est le contraire qui est vrai, comme le démontre un examen, même rapide, de la stèle. — A la ligne 18, on doit, sans aucun doute, rétablir, à l'exemple de Dittenberger, le nom de Φιλο[κλεῖς], qui reparaît neuf lignes plus bas (l. 27) : ce personnage était donc l'auteur de deux donations successives, séparées par un intervalle de temps plus ou moins considérable. — Aux lignes 37-40, il est question de donations dues à plusieurs souverains qui portent le titre de βασι[λεῖες] : si toutes les donations avaient été simultanées, il est bien vraisemblable que celles-là auraient tenu la première place en tête du document, puisque leurs auteurs l'emportaient en dignité sur tous les autres souscripteurs et s'imposaient d'abord à l'attention ; du fait qu'elles se trouvent reléguées assez loin dans la colonne de droite, on conclura avec raison qu'elles étaient, par leur date, plus modernes que toutes celles qui les précèdent dans le texte. — Enfin, ainsi que je l'indiquerai un peu plus loin, il est probable que l'inscription reproduit le contenu de plusieurs listes manuscrites jointes bout à bout. L'origine et la raison d'être de ces listes multiples resteraient presque incompréhensibles, si les donations avaient été faites en masse et d'un seul coup, ou dans un laps de temps très court, car en pareil cas on les eût, semble-t-il, consignées toutes sur un bordereau unique. Plusieurs listes supposent plusieurs séries de versements, datant d'époques diverses, échelonnées sur une assez longue durée. Notre inscription n'est autre chose que l'état récapitulatif de tous les versements, et le rédacteur, dans son énumération, s'est astreint seulement à suivre l'ordre de leur succession chronologique.

(1) L. 22.

(2) L. 26.

(3) L. 15 : [δραχμὰς Ἀλεξανδρ]είας ; l. 19-20 : τάλαντ[ον ou α ἀργουρίω] Ἀλεξανδ[ρείω].

A la ligne 32, le mot ἐληοχ[ρίστιον] (1), heureusement restitué par M. Dittenberger, montre que l'argent souscrit par un donateur sera dépensé en distributions d'huile. Par contre, dans tout le reste du texte, on ne relève aucune autre indication analogue. On peut donc croire que les donations devaient servir à quelque usage général, au lieu d'être affectées chacune à un emploi déterminé.

Mais quel en était le destinataire? La question, au moins dans le premier moment, ne laisse pas que d'être embarrassante. D'un côté, les mots τῇ πόλ[ι], très lisibles au début de la ligne 36, signifient évidemment que certaines sommes ont été offertes à une ville, c'est-à-dire ici à la ville de Thèbes ; de l'autre, le verbe ἀνέθεικε (l. 28) et le mot δεκάτ[αν] (l. 34), lequel appelle, selon toute apparence, après lui la restitution du même verbe ἀνέθεικε, ne peuvent guère se rapporter qu'à des consécrations faites à une ou à plusieurs divinités. Le plus simple sans doute est d'admettre que les donations se répartissaient en deux catégories différentes et qu'elles ont reçu, d'après la volonté de leurs auteurs, une destination tantôt profane, tantôt sacrée.

Jusque là je marche pleinement d'accord avec M. Dittenberger; où il me devient plus difficile de le suivre, c'est quand il s'agit de reconnaître à quelle catégorie appartenaient les donations les plus nombreuses. M. Dittenberger est disposé à croire que les fonds destinés à la ville ne forment sur notre liste que l'exception, tandis que la presque totalité de l'argent devait rentrer au trésor d'un dieu thébain (2). J'avoue ne pas voir sur quelles raisons décisives s'appuie cette opinion, et l'hypothèse inverse, à beaucoup d'égards, me paraîtrait préférable. Si le savant critique prétend s'autoriser de la présence du mot ἀνέθεικε à la ligne 28, il en tire des conclusions, à mon avis, assez téméraires.

(1) Le même mot se retrouve dans des inscriptions de Lebadeia (*C. I. G. S.*, I, 3055, l. 45 ; 3091, l. 4), de Paphos (*Journ. Hell. Stud.*, IX, 325, nº 15 : ἐλαιοχρίστιον), d'Iasos (Th. Reinach, *Rev. Ét. Gr.*, VI, 158, l. 13-14 : ἐλαιοχρείστιον), d'Érétrie (Baumeister, *Philologus*, X, 300, l. 18).

(2) Dittenberger : « Atque etsi ex col. II, vs. 20 [= 36] discimus non *omnia* quae hic recensentur *sacra fuisse*, tamen non est cur *aerarii cuiusdam sacri* has tabulas esse negemus, in quo ex more veterum praeter ipsius dei res sacras, etiam pecuniae publicae conditae erant. »

Voici, en effet, quelques observations dont il est bon de tenir compte. — Le mot ἀνέθεικε et les mots τῆ πόλ[ι] n'occupent pas dans l'inscription une place analogue : le premier fait suite au nom de tel ou tel donateur; les seconds figurent dans une sorte de titre général (l. 35-36), séparé du contexte par deux traits horizontaux nettement incisés, titre qui précède et résume toute une série de versements énumérés dans le détail à partir de la ligne 37. Il semble donc, en bonne logique, qu'il faille attribuer à ceux-ci plus d'importance qu'à celui-là. — Le titre gravé aux lignes 35-36 peut, avec vraisemblance, se restituer en partie comme il suit : Τοὶ βασι[λεῖες τάδε ἔδωκαν] | τῆ πόλ[ι..... La première idée qui vient à l'esprit, et la plus naturelle, c'est que ce titre n'est que la répétition, modifiée seulement en ce qui concerne la qualité des donateurs, de la rubrique initiale qui se trouvait nécessairement placée en tête de toute l'inscription. Une répétition de cette sorte n'a rien d'insolite et l'on pourrait citer plus d'un exemple qui la justifierait (1). Elle s'explique aisément dès qu'on suppose que notre document a été formé par la réunion et l'addition d'un certain nombre de listes partielles : une de ces listes correspondait à la partie de l'inscription qui commence à la ligne 35; elle était précédée de la formule générale de donation ; le lapicide, en reportant la liste sur le marbre, aura transcrit en même temps cette formule. Si la conjecture n'est pas certaine elle est du moins tout à fait plausible ; or, si on l'accepte, il en résulte évidemment que les mots τῆ πόλ[ι] s'appliquaient à tout l'ensemble des donations inscrites sur la stèle. — En fait, rien absolument ne s'oppose à ce qu'il en ait été ainsi. Sans doute, nous lisons à la ligne 28 le mot ἀνέθεικε et nous le restituons avec une extrême probabilité à la ligne 34; mais nous constatons, d'autre part, que ce mot fait défaut en plusieurs endroits du marbre où nous devrions pourtant le rencontrer (2)

(1) Comparez, par exemple, *C. I. G. S.*, I, 2418 (liste des souscriptions versées entre les mains des Thébains par leurs alliés durant la guerre sacrée) : le titre initial de l'inscription se trouve répété aux lignes 21-23, sans qu'il y ait à cela aucune raison nécessaire ; de même *C. I. G. S.*, I, 3191-3192, l. 2-3 ; 37-38, etc.

(2) Ainsi, aux lignes 9-10, 12-13, on s'attendrait à trouver le verbe ou bien intercalé entre les noms des donateurs (....ακες, ...ειοι) et la mention de la

s'il avait été joint à la mention de chaque donation, et dès lors nous n'avons plus aucune preuve que les sommes énumérées jusqu'à la ligne 35 aient toutes été consacrées aux divinités ou à l'une des divinités thébaines. Il nous est loisible de croire, au contraire, que quelques offrandes religieuses sont venues se mêler à des donations d'un autre caractère, c'est-à-dire d'un caractère profane, en sorte qu'on a précisément inséré dans le texte les mots ἀνέθεικε [τοῖς θεοῖς], afin de les distinguer et de les signaler à l'attention. Et nous restons dans toutes les vraisemblances en admettant qu'en principe l'argent souscrit s'adressait seulement à la ville de Thèbes, et que les dieux thébains n'ont recueilli que le produit de générosités isolées.

Au surplus, la question ne mérite pas qu'on y insiste longuement, et la différence entre les deux sortes de donations, si l'on va au fond des choses, est apparente beaucoup plus que réelle (1). Le peuple de la cité antique ne saurait être séparé des dieux qu'il adore. Quiconque prétend se montrer généreux envers l'un est donc naturellement porté à témoigner aussi, par quelque offrande, de sa piété libérale envers les autres. Les présents, surtout les présents en argent, consacrés aux divinités d'une ville ne sont le plus souvent, sous une forme à peine déguisée, que des dons faits à cette ville même. Ici, ces étiquettes diverses, τῇ πόλι, τοῖς θεοῖς, importent en somme assez peu : il est clair qu'en honorant les

somme versée, ou bien ajouté à la suite des mots σ[τ]ατεῖρ[α]ς (l. 10), ...ακατίως (l. 13), au-delà desquels le marbre est vide. Puisqu'il manque à ces deux places, c'est qu'il n'a jamais été gravé. De même, la comparaison avec les lignes 27-29, donne lieu de croire que le verbe n'a pas été inscrit entre la ligne 18 et la ligne 20 : on devrait le lire au début de la ligne 19, au-dessous de Φιλο[κλεῖς] ; de même encore il est presque certain que les lignes 21-22, 23, 24, 25-26, ne contenaient que des noms de donateurs et les chiffres de leurs contributions.

(1) Elle est si peu grave qu'on trouve parfois, en Béotie, une cité et ses dieux associés dans une même offrande, ainsi que l'atteste la formule ἀναθεῖναι τοῖς θεοῖς καὶ τῇ πόλει, dont l'épigraphie fournit d'assez nombreux exemples : *C. I. G. S.*, I, 2481 (Thèbes), 2874 (Coronée), 3091, 3096, 3097, 3099 (Lebadeia), 3219 (Orchomène). Peut-être estimera-t-on que j'aurais dû rétablir cette formule dans notre inscription, dans le titre général comme aussi dans le titre secondaire des lignes 35-36 : à coup sûr on réussirait ainsi à supprimer la difficulté que j'ai essayé d'élucider, mais la restitution ne me semble nullement indispensable.

dieux de Thèbes, c'est aux Thébains qu'on voulait être agréable; qu'en remplissant le trésor de ses sanctuaires nationaux, c'est le peuple de Thèbes qu'on enrichissait. L'inscription énumère et rappelle simplement une longue suite de libéralités, dont les Thébains, de façon directe ou indirecte, en leur personne ou dans celle de leurs dieux, ont été les bénéficiaires : c'est le seul fait essentiel que doive retenir l'historien.

Notons maintenant, après M. Dittenberger, quelques points qui méritent une grande attention :

1° Les donateurs semblent n'être jamais de simples particuliers, mais toujours ou des souverains ou des États : à la ligne 35, nous avons déjà signalé les mots τοὶ βασιλ[εῖες]; les rois qui se trouvaient là mentionnés tous ensemble étaient ensuite nommés un à un à partir de la ligne 37 (l. 37 : βασιλ[εύς.....]; l. 39 : βασιλ[εύς] (1) ; — aux lignes 21, 23, 24 et 25, nous relevons les noms des Érétriens (Ἐρετριεῖς), des gens de Kos (Κῷοι), des Méliens (Μάλιοι) et des Æginètes (Ἠγινᾶτη); — enfin, aux lignes 9 et 12, il n'y a point à douter que les groupes de lettres... ακες et... ειοι ne soient les terminaisons de deux ethniques au pluriel. De même, à la ligne 16, les lettres ....ᴾΩΙΑΣ semblent être la fin d'un nom géographique et peuvent avoir fait partie d'une formule comme celle-ci : τοὶ ἐκ (ou ἀπὸ) ....ρ]ωΐας. Il est vrai qu'à première vue le nom de Philoklès, qu'on lit deux fois, aux lignes 18 et 27, forme une exception à la règle que nous posons ici; mais on reconnaîtra plus loin qu'il n'en est rien, que cette exception, dont il serait malaisé de rendre raison, n'est qu'apparente, et que Philoklès peut et doit rentrer dans la même catégorie que les souverains;

2° Il est digne de remarque que les États dont nous avons conservé les noms appartiennent aux contrées les plus diverses. Tous sont étrangers à la Béotie, quelques-uns situés fort loin de Thèbes : c'est le cas pour Kos et Mélos;

3° Si l'on considère de quelle sorte sont les donateurs, leur nombre paraît fort considérable. J'évalue approximativement

(1) Il m'est impossible de comprendre pour quel motif, à la ligne 37, M. Dittenberger a restitué βασίλ[ισσα].

que la stèle, dans sa hauteur actuelle, pouvait contenir environ vingt-cinq noms, et je n'ai pas besoin de répéter que nous ne possédons qu'un débris du monument primitif. Il est possible, à la vérité, qu'à droite la liste des donations ne se soit pas prolongée beaucoup au-dessous du point où se trouve maintenant la cassure inférieure; mais il est certain, par contre, que plusieurs donations précédaient et suivaient, dans la colonne de gauche, et précédaient, dans la colonne de droite, celles que nous y lisons encore;

4° Les sommes souscrites se montent pour la plupart à des chiffres très élevés. Je relève les suivants : — ligne 4 : 1,000 statères d'or ou d'argent (χ]ειλίως [στατεῖρας ou χρουσίως); ligne 7 : 1,500 statères d'or ou d'argent (χ]ειλίως πεντακατί[ως στατεῖρας ou χρουσίως); — ligne 8 : 1,500 (?) statères d'or (χρ]ούσιοι (1) χείλιο(ι) πεν[τακάτιοι?); — ligne 19 : un ou plusieurs talents (τάλαντ[ον] ou [α]; — ligne 24 : un ou plusieurs talents (τά[λαντον ou λαντα); — lignes 28-29 : 100 talents (τάλαν]τα ἑκατ[όν) (2).

Tous ces faits paraissent un peu étranges et sont, à mon avis, les sûrs indices d'une situation assez extraordinaire. La mention dans le texte de plusieurs personnages royaux, qui ne peuvent avoir été les clients des Thébains, celle d'États, comme Kos ou Mélos, qui jamais, à notre connaissance, n'ont reconnu leur suprématie, nous autorise d'abord à penser que la ville n'avait exercé aucune contrainte d'aucune sorte sur les donateurs. Manifestement, les offrandes ont été librement consenties et nous devons croire que leurs auteurs n'ont cédé, au moins en apparence, qu'à un mouvement spontané de générosité. Or, c'est chose peu commune, dans l'histoire hellénique comme dans toutes les histoires, de voir peuples et princes puiser de leur plein gré dans leurs coffres en faveur d'une cité étrangère; et de telles munificences, toujours exceptionnelles supposent nécessairement des circonstances très particulières qui les motivent et les expliquent. D'autre part, le grand nombre des États donateurs est encore un sujet de surprise. On s'étonne que les Thébains et leurs dieux aient joui d'une

(1) Pour cette lecture, comp. la note 2 de la page 11.
(2) Pour la justification de cette lecture, voir plus loin, p. 35.

popularité si étendue, qu'ils aient excité dans le monde grec un intérêt si général et que l'argent leur soit venu de tant de côtés divers. Nous ne pouvons oublier qu'en ses moments de prospérité Thèbes a toujours compté bien plus d'adversaires que d'amis et qu'on l'a beaucoup moins aimée que haïe. Partant, nous sommes conduits à nous demander si, pour devenir à ce point populaires, il n'avait pas fallu qu'auparavant les Thébains fûssent devenus malheureux et dignes de compassion. On imaginerait volontiers quelque grande infortune qui, faisant taire les rancunes, effaçant le souvenir des jalousies anciennes, touchant même les indifférents, aurait provoqué de toutes parts ce concours d'efforts bienfaisants dont notre monument porte témoignage. L'importance de plusieurs des donations, la qualité des souscripteurs, l'absence parmi eux de toute personne privée, loin de contredire cette supposition, la confirmeraient plutôt : à ces traits on croit reconnaître en effet qu'il s'agissait de faire face à des besoins si considérables qu'ils dépassaient de loin les ressources et la bonne volonté des particuliers. C'est ainsi que de la lecture et de l'examen de notre document nous emportons tout au moins cette première impression qu'il doit se rapporter à une période critique de l'histoire thébaine, à quelque événement singulier et frappant, assez grave pour avoir laissé sa trace et son écho même dans l'histoire générale.

II

Il reste à définir cette période, à retrouver cet événement. La tâche est difficile. Une étude chronologique de l'inscription peut seule fournir un point de départ à notre recherche ; ses résultats seuls peuvent nous guider et nous déterminer dans le choix d'une hypothèse. C'est donc cette étude que nous devons tout d'abord entreprendre.

A la ligne 20, le mot Ἀλεξάνδ[ρ....., rapproché du mot τάλαντ[ον] ou τάλαντ[α], qu'on lit à la ligne précédente (l. 19), rend presque nécessaire la restitution : τάλαντ[ον (ou τάλαντ[α) ἀργουρίω] Ἀλεξανδ[ρείω]. De même, à la ligne 15, les quatre lettres ....εἰας autorisent

le supplément [δραχμὰς Ἀλεξανδρ]είας. Comme l'a très bien vu M. Dittenberger, cette mention du monnayage inventé par Alexandre fournit déjà une indication fort précieuse : elle nous donne la preuve que les donations énumérées sur notre marbre sont postérieures à l'avènement du roi. Mais il y a plus; il s'agit ici de Thèbes, et de 335 à 316 Thèbes avait cessé d'exister : les donations, postérieures à l'avènement d'Alexandre, sont donc nécessairement postérieures aussi à l'année 316, date de la restauration de Thèbes par Cassandre.

Ceci admis, de la présence du mot βασι[λεῖες], à la ligne 35, et du mot βασιλ[εύς], aux lignes 37 et 39, nous pouvons tirer un nouveau renseignement. Selon toute vraisemblance, les rois dont il est parlé en ces passages sont quelques-uns des souverains macédoniens successeurs d'Alexandre. Or, après la mort d'Arrhidaios, arrivée en 317, c'est-à-dire en un temps qui précède encore la restauration de Thèbes, il faut descendre jusqu'en 306, pour trouver dans les pays grecs plusieurs personnages portant simultanément le titre royal. Nous devrons donc admettre que les donations inscrites aux lignes 35 et suivantes sont plus récentes que l'année 306.

Rien n'importe plus à présent que de déterminer, avec toute la rigueur possible, la date *minima* de l'inscription. Les indices paléographiques peuvent nous être ici d'une grande utilité. M. Dittenberger paraît n'en avoir tenu aucun compte, probablement parce que la copie de Lolling ne lui fournissait pas, à cet égard, de données suffisamment sûres; grâce au cliché mis à ma disposition, il m'est permis de sortir de cette réserve. On sait que la connaissance des différentes écritures successivement employées par les Béotiens s'est fort développée au cours de ces dernières années, à mesure que se multipliaient dans le pays les découvertes épigraphiques, et j'ai moi-même déchiffré ou collationné un si grand nombre d'inscriptions béotiennes qu'on ne me refusera peut-être pas quelque compétence en cette difficile matière. Or, il me paraît incontestable que le type graphique en usage dans notre monument accuse une époque encore assez ancienne. Les caractères sont hauts, en général bien espacés, de forme simple, à peine ornés de très petits apices à leurs extrémités : le Ξ est muni d'une haste verticale, le Θ percé d'un point

rond et non d'un point triangulaire ; la barre horizontale du Γ ne dépasse jamais les deux jambages ; l'Ω est grand et largement ouvert, l'Ο le plus souvent égal aux lettres. Bref, l'inscription rappelle assez exactement par son aspect d'ensemble : 1° les dédicaces de la Confédération béotienne à Apollon Ptoïos, que j'ai pu attribuer par un calcul rigoureux aux dernières années du IVe siècle (1) ; 2° la dédicace des Thespiens au même dieu, dont la date est visiblement la même (2) ; 3° l'épigramme relative aux victoires gymniques d'un Thébain, accompagnée de la signature de Teisikratès, qu'il faut placer, ainsi que l'a démontré Dittenberger, entre 320 et 284 environ (3) ; 4° les deux épigrammes, accompagnées des signatures de Polykleitos et de Lysippos, que Dittenberger juge avec raison quelque peu postérieures à 316 (4).

(1) *Bull. corr. hell.*, XIII, 1 et suiv. (n. I, II, III, IV) = *C. I. G. S.*, I, 2723-2724 *b*. Dittenberger a accepté mes conclusions chronologiques. Je ferai seulement remarquer ici que la date de l'inscription 2724 *b*, que j'ai placée entre 312 et 304, peut être définie encore un peu plus exactement. Quand l'inscription fut gravée, Chalcis appartenait aux Béotiens. Or, la ville ne put tomber en leur pouvoir qu'après la défection et la retraite de Polémaios, neveu d'Antigone, c'est-à-dire en 309-308. Un décret attique (*C. I. A.*, II, 266 = Dittenberger, *S. I. G.*, 133) montre même que Chalcis était encore libre dans le temps qui suivit immédiatement la mort de Polémaios (308). Nous attribuerons donc l'inscription à la période comprise entre 308 (date *maxima*) et 304.

(2) *Bull. corr. hell.*, XIV, 1 (n. I) = *C. I. G. S.*, I, 4155. Dittenberger a rétabli avec raison l'adjectif patronymique à la dernière ligne. Le caractère graphique présente une analogie parfaite avec celui de *C. I. G. S.*, I, 2724 *b*.

(3) *C. I. G. S.*, I, 2470 : « Apparet hoc monumentum sub finem quarti aut initio tertii a. Chr. n. sæculi (fere 320-284) dedicatum esse » (Dittenberger). Pour la forme exacte des lettres, voyez le *fac-similé* publié par Lœwy, *Inschr. griech. Bildh.*, 120. A en juger par le type graphique, il est possible que cette inscription soit un peu plus récente que la nôtre : l'ω est de moindre taille que les autres caractères et placé au-dessus des lignes, le θ percé le plus ordinairement d'un point triangulaire ; les apices sont fortement marqués aux extrémités des hastes.

(4) *C. I. G. S.*, I, 2532-2533 ; comp. Lœwy, *Inschr. griech. Bildh.*, 93. Même remarque que pour le monument précédent. Les caractères sont beaucoup plus irréguliers que ceux de notre inscription ; les ο, les ω et les θ sont fréquemment gravés au-dessus des lignes ; le ξ n'a pas de jambage médian. Il faut observer, d'ailleurs, que cette dernière particularité se rencontre dans des textes qui appartiennent sûrement encore au IVe siècle, par exemple dans l'inscription de Thespies à laquelle est jointe la signature de Praxitèles : *C. I. G. S.*, I, 1831 = Lœwy, 76.

Il suit de là qu'on ne saurait la considérer comme notablement plus moderne que la fin du IVe siècle, et c'est tout au plus si j'en abaisserais la date jusqu'aux dix ou vingt premières années du siècle suivant.

Les observations linguistiques, dans la mesure où le texte si malheureusement mutilé les autorise, s'accordent bien avec cette évaluation. Le dialecte demeure partout très pur et l'on n'y relève l'intrusion d'aucune forme empruntée à la langue vulgaire. L'orthographe Ἐρετριεῖς (l. 21), au lieu d' Ἐρετριεῖες ou d' Ἐρετριέες, peut d'abord étonner; on l'expliquera cependant aisément, soit comme une traduction exacte en béotien de l'ionisme Ἐρετριῆς, soit comme la transcription littérale d'une orthographe, qui se trouvait usitée, dans les monuments d'Érétrie, dès le courant du IVe siècle (1). La substitution de la graphie ου à l'ancien υ béotien, dont nous avons ici deux exemples (l. 8 : [χρ]ούσιοι; l. 12 : χρουσίως), ne doit pas être regardée comme l'indice d'une époque récente, car on peut la constater déjà dans des textes qui appartiennent au milieu du IVe siècle (2). Par contre, le fait que la graphie οι n'a nulle part cédé la place à l'υ monophthongue (3) est un signe non équivoque d'antiquité. En résumé, la langue du monument paraît être celle-là qu'on pouvait écrire et parler en Béotie aux alentours de l'an 300. J'ajouterai même qu'entre notre inscription et celle où sont énumérés les subsides fournis aux Thébains par leurs alliés pendant la Guerre Sacrée (4), je ne trouve à noter aucune différence de phonétique ni d'orthographe. Tout nous autorise donc à désigner les années 290-280 environ comme le *terminus ad quem,* en-deçà duquel il convient de placer la rédaction et la gravure du texte.

Il faut se rappeler maintenant que, pour la plupart, les dona-

(1) Dans le décret d'Érétrie *C. I. G.*, 2144 (= Dittenberger, *S. I. G.*, 201), on lit le mot Ἐρετριεῖς (à l'accusatif); or l'inscription, comme l'a montré U. von Wilamowitz-Mœllendorff (*Antig. v. Karyst.*, 101) se rapporte à l'année 313. La forme Ἐρετριείων, qu'on rencontre dans le décret de 302 récemment publié par Ad. Wilhelm (Ἐφ. ἀρχ., 1892, 119 et suiv.), semble impliquer de même pour le nominatif la graphie Ἐρετριεῖς.

(2) Par exemple, dans l'inscription *C. I. G. S.*, I, 2448, l. 9 : χρουσίω.

(3) La graphie οι persiste aux lignes 8, 12, 23, 24, 35.

(4) *C. I. G. S.*, I, 2148.

tions n'ont pas été simultanées, mais successives. En conséquence, si les plus récentes peuvent avoir été contemporaines de la rédaction de l'inscription ou l'avoir précédée seulement de peu de temps, si celles des lignes 35-40 sont certainement, ainsi qu'on l'a vu, postérieures à 306, d'autres, au contraire, peuvent appartenir à une époque notablement plus ancienne. Nous avons reconnu que la mention de l'argent alexandrin nous interdit de reculer aucune d'elles plus loin que l'année 316; mais rien n'empêche que les premières en date n'aient remonté jusqu'à cette année-là; et par suite, rien n'empêche que la série entière ne se déroule dans tout l'intervalle de temps compris entre la restauration de Thèbes d'une part, et, d'autre part, l'époque même où fut gravée la stèle, — époque qui correspond, nous venons de l'établir, soit à l'extrême fin du IVe siècle, soit à l'extrême début du IIIe.

Dans le cours de l'histoire thébaine j'avoue ne découvrir aucune période à laquelle puisse mieux et plus facilement se rapporter le document qui nous occupe. Le chapitre de Diodore, relatif à la restauration de Thèbes, est bien connu; cependant, je pense qu'il n'est pas inutile de le reproduire en partie (1). L'historien s'exprime ainsi : Εἰκόστῳ δ' ἔτει ὕστερον Κάσσανδρος φιλοδοξῆσαι βουλόμενος καὶ πείσας τοὺς Βοιωτούς, ἀνέστησε τὴν πόλιν τοῖς διασωζομένοις τῶν Θηβαίων · συνεπελάβοντο δὲ καὶ τῶν Ἑλληνίδων πόλεων τοῦ συνοικισμοῦ πολλαὶ διά τε τὸν πρὸς τοὺς ἠτυχηκότας ἔλεον καὶ διὰ τὴν δόξαν τῆς πόλεως. Ἀθηναῖοι μὲν γὰρ τὸ πολὺ μέρος τοῦ τείχους ἀνέστησαν, καὶ τῶν ἄλλων οἱ μὲν ᾠκοδόμησαν κατὰ δύναμιν, οἱ δὲ καὶ χρήματα πρὸς τὰς κατεπειγούσας χρείας ἀπέστειλαν οὐ μόνον τῶν ἐκ τῆς Ἑλλάδος, ἀλλὰ καὶ Σικελίας ἔτι δ' Ἰταλίας. De ce passage et de celui de Pausanias, cité ici en note (2), qui traite le même sujet, il résulte fort clairement : qu'en 316, lorsque Cassandre, soit par un caprice de glorieux, comme le veut Diodore, soit bien plutôt par un calcul d'homme d'État et de stratégiste, pour assurer à sa domination dans la

(1) Diod. XIX, 54, 1; comp. 53, 2; 63, 4.

(2) Paus. IX, 7, 1 : Τοὺς Θηβαίους γενομένους ἀναστάτους ὑπὸ Ἀλεξάνδρου καὶ διαπεσόντας ἐς Ἀθήνας ὕστερον Κάσσανδρος ὁ Ἀντιπάτρου κατήγαγεν · ἐς δὲ τῶν Θηβῶν τὸν οἰκισμὸν προθυμότατοι μὲν ἐγένοντο Ἀθηναῖοι, συνεπελάβοντο δὲ καὶ Μεσσήνιοι καὶ Ἀρκάδων οἱ Μεγάλην πόλιν ἔχοντες.

Grèce centrale l'appui d'une grande forteresse résolut de rendre leur patrie aux Thébains, ceux-ci, dispersés depuis vingt ans dans toutes les régions de l'Hellade, se trouvaient réduits à un extrême dénûment; qu'abandonnés à eux-mêmes ils n'auraient pu mettre à profit la décision généreuse de Cassandre, incapables qu'ils étaient de relever leur ville avec leurs seules ressources (1); qu'heureusement pour eux un grand nombre d'États grecs, les uns forcés de se soumettre aux injonctions du régent de l'Empire (2), les autres poussés d'un élan de pitié, consentirent à leur prêter assistance, soit en prenant une part directe à leurs travaux, comme firent les Athéniens, soit en leur adressant des secours en argent. Le dernier point est pour nous d'une grande importance et la phrase οἱ δὲ καὶ χρήματα πρὸς τὰς κατεπειγούσας χρείας ἀπέστειλαν mérite d'être retenue. On conviendra qu'il serait séduisant d'établir un rapprochement direct entre elle et le texte que nous étudions, et de croire que les donations dont nous avons retrouvé la liste furent offertes aux Thébains à l'occasion de leur retour en Béotie.

A la vérité, on peut m'opposer certaines objections; je vais au-devant d'une des plus fortes. De tous les bienfaiteurs de Thèbes qu'énumèrent Diodore et Pausanias — Athéniens, Messéniens, Arcadiens de Mégalépolis, États grecs de la Sicile et de l'Italie — aucun ne figure dans l'inscription; inversement, de tous les donateurs dont l'inscription contient encore les noms ou les titres, — habitants d'Érétrie, de Kos, de Mélos, d'Ægine, monarques grecs, — il n'en est aucun que nous trouvions cité soit par Diodore, soit par Pausanias; de telle sorte qu'au lieu de relever des coïncidences entre nos textes littéraires et notre texte épigraphique, comme nous devrions nous y attendre, nous ne constatons d'abord entre eux que des différences. Si graves que celles-ci puissent sembler dans le premier moment, je crois pourtant qu'on aurait tort de s'en beaucoup émouvoir. Il est manifeste, quand on lit Pausanias et Diodore, que ces deux écrivains n'ont parlé, dans les passages que j'ai rappelés, que des événe-

(1) C'est ce que démontre encore l'anecdote bien connue relative à Phryné : Kallistratos *ap.* Athen. XIII, 591, B.

(2) Comp. U. von Wilamowitz-Mœllendorff, *Hermes*, XXVI, 203.

ments survenus à Thèbes aussitôt après la déclaration de Cassandre, et, par conséquent, n'ont fait mention que des premiers secours apportés aux Thébains, en 316 ou dans les années immédiatement voisines. Or, si l'interprétation que je propose de notre document est juste, les donations faites à cette époque-là, étant les plus anciennes de toutes, devaient être gravées, soit dans la partie initiale de la colonne de gauche que nous avons perdue, soit dans la partie moyenne de cette colonne, d'où tout nom propre a disparu (1) : il est donc tout simple que nous n'en découvrions plus sur la stèle aucune trace reconnaissable. Par contre, les donateurs, dont les noms ou les titres sont lisibles encore dans la partie conservée de la colonne de droite, n'ont dû venir en aide aux Thébains, comme le montre la place même où ces noms sont inscrits, qu'assez longtemps après 316 ; les βασιλεῖς des lignes 35-40, pour des raisons qu'on a vues plus haut, seulement après 306 : dès lors, on ne saurait s'étonner que ni Diodore ni Pausanias ne les aient mentionnés, puisque leur récit ne dépasse pas ou dépasse à peine l'année 316. La difficulté que nous avions pensé rencontrer se laisse ainsi résoudre facilement, dès qu'on tient compte tout ensemble de l'état fragmentaire où nous est parvenue l'inscription et des limites étroites dans lesquelles se sont enfermés nos auteurs : entre les allégations de ceux-ci et les données fournies par celle-là rien absolument ne permet de supposer qu'il y ait contradiction.

Est-il admissible cependant que plusieurs années après 316, jusqu'à la fin du IVe siècle ou même peut-être au delà, les Thébains aient encore recueilli les aumônes de l'étranger? Je ne vois aucune raison de nier le fait. La restauration de Thèbes, commencée dans une époque de guerres et d'agitations perpétuelles, ne fut pas l'œuvre d'un jour; elle dut se poursuivre lentement et laborieusement. Si, par la volonté impérieuse de Cassandre, l'enceinte et les défenses auxquelles on travailla d'abord avec une hâte extrême, purent être rétablies dans un temps assez court, — dans l'espace d'une ou deux années — (2), la

(1) Seuls, les noms inscrits aux lignes 9 et 16 peuvent être restitués avec quelque vraisemblance, comme on le dira plus loin.

(2) Dans Diodore (XIX, 63, 4), on lit ce qui suit : συναγαγὼν δύναμιν ἦκε (Cas-

reconstruction de la cité elle-même, rasée jusqu'aux fondements (sauf les temples), exigeait de plus longs efforts, et l'argent manquait pour mener la tâche à bonne fin. Strabon donne à entendre que, quoi qu'on fît, la nouvelle ville ne parvint pas à égaler l'ancienne (1); il assure que les Thébains ne se relevèrent jamais du désastre qu'Alexandre leur avait infligé. Tous les textes, en effet, nous laissent cette impression que, rentrés à grand'peine en possession de leur territoire (2), isolés au milieu des Béotiens hostiles et défiants (3), ils se trouvèrent réduits longtemps à une situation fort précaire. Comme cette situation n'échappait à personne, il paraît naturel qu'à diverses reprises et de diverses parts on ait songé à y porter remède. Je ne m'expliquerais guère que ce grand courant de sympathies qu'on avait vu, en 316, affluer vers Thèbes, se fût tari brusquement, puisque les causes qui l'avaient fait naître continuaient d'exister. Sans doute, il est probable que quelques-uns des donateurs désintéressés de la première heure se lassèrent assez vite d'expédier des subsides, mais d'autres purent leur succéder dont la bourse était aussi géné-

sandre) διὰ τῆς Θετταλίας εἰς Βοιωτίαν · ἐνταῦθα δὲ συνεπιλαβόμενος τοῖς Θηβαίοις τῆς τῶν τειχῶν οἰκοδομίας παρῆλθεν εἰς Πελοπόννησον. Cette venue de Cassandre à Thèbes se place en 315 (cf. Niese, *Gesch. der griech. und makedon. Staaten u. s. w.*, I, 279). Du passage cité, il résulte donc qu'en 315 l'enceinte de la ville n'était pas encore relevée complètement; il est probable cependant qu'elle le fut à peu de temps de là. Quant à la ville elle-même, Diodore n'y fait aucune allusion; on ne la rebâtit que plus tard.

(1) Strab. IX, 2, 5. Comp. Pausan. IX, 7, 6. Pausanias nous dit que, de son temps, Thèbes occupait une superficie bien plus restreinte qu'à l'époque ancienne : il en dut être ainsi, comme l'observe avec raison Fabricius (*Theben*, 15, Freib. in Br. 1890), dès l'année 316, et non pas seulement à partir de l'époque de Sulla.

(2) Cf. Diod. XVIII, 11, 4; Pausan. I, 25, 4. Il faut noter que Thèbes ne recouvra jamais son ancien territoire dans son intégrité : la ville d'Akraiphia, par exemple, possession thébaine avant 335, demeura indépendante après 316.

(3) Thèbes n'est rentrée dans la Confédération béotienne qu'en 312, ainsi que l'a démontré Liman, *Fœder. Bœot. Inst.*, 9, d'après Diodore, XIX, 77, 6. L'inscription du *C. I. A.*, II, 963, mentionne encore séparément les Thébains (Θη[β]αῖοι) et les Béotiens. — Sur les sentiments bien connus des Béotiens à l'égard des Thébains, comparez, — outre les textes précédemment cités de Diodore (XVIII, 11, 4) et de Pausanias (I, 25, 4), — Arrian. *Anab.*, I, 8, 8; 9, 9-10; Diod. XVII, 13; Plutarch. *Alex.*, 11.

reuse, si leurs intentions étaient moins pures. Pourvue à nouveau de ses remparts, Thèbes redevenait digne d'attirer l'attention et d'exciter les convoitises des chefs d'Etat : elle se retrouvait ce qu'elle avait été autrefois, une place de premier ordre, base d'opérations solide pour des troupes en campagne, refuge excellent où pouvait s'abriter une armée en retraite. D'autre part, les habitants, sous le coup des nécessités qui les pressaient, semblaient prêts à payer d'un large dévoûment l'ami secourable ou le protecteur utile qui subviendrait à leurs besoins. C'était là de quoi faire réfléchir ceux des Diadoques qui, tour à tour ou dans le même temps, entreprirent ou projetèrent d'imposer leur suzeraineté à la Grèce moyenne. Il est permis de croire que plus d'un, parmi eux, résolut d'exploiter à son profit une détresse dont il pouvait tirer bon parti ; que plus d'un politique avisé, masqué d'apparences bienveillantes et charitable par diplomatie, sut imiter à l'heure opportune l'exemple qu'avait donné Cassandre et tenta, par des secours distribués à propos, de gagner la confiance des Thébains et de les rattacher à sa clientèle. Le but à atteindre était digne de quelques sacrifices ; l'alliance de Thèbes, susceptible de se transformer en une sujétion plus ou moins dissimulée, valait bien qu'on l'achetât d'un bon prix. Peut-être est-ce à quelque pensée de cette sorte qu'obéirent, entre autres, les souverains dont les noms figuraient sur notre liste de donateurs, aux lignes 37-40 du texte actuel.

III

Ce ne sont là cependant, je le reconnais volontiers, que des conjectures et des présomptions. Elles me paraissent vraisemblables, mais le lecteur a le droit d'en juger différemment. Avant de les tenir pour fondées, il a le droit tout au moins de réclamer un supplément de preuves, et j'ai le devoir de le lui fournir. Jusqu'ici deux points seulement ont été mis hors de conteste : le premier, c'est qu'aucune donation n'est antérieure à 316 ; le second, c'est que les donations mentionnés à partir de la ligne 35 sont postérieures à 306. Mais, pour fixer à la rédaction de l'ins-

cription et par suite au versement des donations une limite inférieure, j'ai dû recourir aux arguments tirés de la paléographie, et je ne puis oublier qu'à beaucoup de bons juges des raisons de cette sorte paraissent toujours, non sans motif, un peu suspectes et sujettes à caution (1). En somme, rien ne permet encore d'affirmer de façon péremptoire que les donations dont nous avons la liste appartiennent à une époque voisine de l'année 316; et dès lors rien n'établit non plus qu'il existe une relation quelconque entre elles et la restauration de Thèbes. Si la chose est possible, ainsi que je l'ai montré, elle n'est rien moins que certaine; nous demeurons simplement en présence d'une hypothèse qui attend une vérification.

Reprenons donc notre recherche en usant d'une méthode nouvelle. Le seul moyen de sortir du vague et du doute, c'est assurément de découvrir dans le texte même de l'inscription des repères chronologiques fixes; c'est de marquer sa date absolue à telle ou telle donation. Nous allons essayer de le faire.

De toutes les parties de notre document, l'une des plus obscures, sans contredit, est celle qui va de la ligne 30 à la ligne 34 de la colonne de droite. Dans la copie de Lolling, c'est presque un *locus desperatus*. Si, à la ligne 31, le mot δραχμ[άς] s'est conservé; si, aux lignes 32 et 34, ΕΛΗΟΧ..... et ΔΕΚΑΤ..... autorisent, comme on l'a vu déjà, les restitutions ἐληοχ[ρίστιον] et δεκάτ[αν], la ligne 30, qui devait contenir le nom du donateur, est martelée, et sous le martelage Lolling n'a pu découvrir que quelques traits indistincts. Quant à la ligne 33, Lolling n'a déchiffré là que les cinq lettres ΓΑΡΡΟ, que Dittenberger a fidèlement transcrites, mais sans pouvoir, et pour cause, leur prêter un sens acceptable. Tout rebutant qu'est à première vue ce passage, je crois pourtant qu'on en peut encore tirer quelques indications particulièrement instructives.

La copie qu'a faite Lolling de la ligne 33 est fautive : la première lettre à gauche n'est pas un Γ, mais un Π, dont le second jambage est très écourté et peu visible; de plus, à la suite de l'Ο,

(1) Voir, par exemple, les justes remarques de H. Pomtow, *Fleckeisen's Jahrb.*, 1894, 529.

j'aperçois très nettement sur le cliché de l'inscription un Δ encore bien gravé dans le marbre. A l'inintelligible ΓΑΡΡΟ, qu'avait lu Lolling, il faut donc substituer ΓΑΡΡΟΔ. Les trois dernières lettres suggèrent la restitution Ῥόδ[ος] ou Ῥόδ[ιοι]; ΓΑΡ ne peut être autre chose que la préposition παρά, écrite dans la forme ordinaire que lui donne le dialecte béotien; de telle sorte qu'on doit lire, semble-t-il, au début de la ligne 33 : παρ Ῥόδ[ου], Ῥόδ[ῳ], Ῥόδ[ον] ou bien παρ Ῥοδ[ίων], Ῥοδ[ίοις], Ῥοδ[ίους], la désinence casuelle demeurant pour l'instant incertaine. Ceci posé, reportons-nous à la ligne 30. Cette ligne, je l'ai dit, a été martelée et grattée à dessein, pas si profondément pourtant qu'on n'y puisse encore discerner quelques traces de lettres. La haste brisée d'un Σ (>), déjà notée par Lolling, est très apparente; à la droite du Σ, je reconnais un Ι, puis les vestiges probables d'un Λ; à gauche, j'aperçois le contour d'une lettre triangulaire, qui paraît être un Α; au-delà de cet Α, il ne peut manquer qu'un seul caractère, qui se trouvait déjà en saillie marquée sur le bord gauche de la seconde colonne de l'inscription. Nous obtenons ainsi le groupe de lettres ΑΣΙΑ, et la restitution [βα]σι[λεύς] est tout indiquée.

Dès lors, trois points me semblent acquis : — 1° Le donateur, qui consacra aux divinités thébaines une somme d'argent destinée à des distributions d'huile, était un personnage royal ; — 2° dans le temps où fut faite la donation, le roi qui en était l'auteur se trouvait ou venait de se trouver en relations avec les Rhodiens, puisque leur nom ou celui de leur ville figure non loin du sien dans la formule qui rappelle son offrande ; — sans doute, nous ne pouvons que difficilement reconnaître de quelle nature avaient été ces relations; cependant on a lieu de les supposer hostiles : le rapprochement des mots παρ Ῥοδ..... et δεκάτ[αν], qui se rencontrent dans deux lignes consécutives, rend en effet vraisemblable cette conjecture que l'argent de la donation représentait la dîme d'un butin enlevé par le roi aux Rhodiens ; — 3° après avoir bien mérité des Thébains, le roi donateur dut quelque jour changer de conduite envers eux et s'attirer leur colère, puisqu'ils décidèrent d'effacer son nom de leurs archives lapidaires et d'abolir le souvenir de son bienfait.

Si l'on cherche dans l'histoire quel pouvait être ce roi, jusqu'à présent anonyme, dont faisait mention la ligne 30 de notre docu-

ment alors qu'elle était intacte, on en trouve un, mais on n'en trouve qu'un seul à qui s'appliquent toutes les particularités que je viens d'énumérer : c'est Démétrios Poliorkétès.

Diodore raconte qu'en l'année 304, Démétrios, ayant sur l'ordre d'Antigone levé le siège de Rhodes, cingla vers la Béotie avec tous ses vaisseaux, débarqua son armée sur la plage d'Aulis, enleva Chalcis, détacha les Béotiens du parti de Cassandre et les contraignit d'entrer dans son alliance (1). L'auteur n'ajoute pas, à la vérité, que dans cette campagne le roi soumit Thèbes à son autorité ; mais la chose ne peut être un instant douteuse. De 304 à 302, Thèbes servit avec Chalcis de place d'appui à ses soldats cantonnés dans la Grèce centrale. C'est vers cette époque que les Thébains, rivalisant de flatterie avec les Athéniens, décernèrent les honneurs divins à Lamia-Aphrodite (2), et le fait suffirait presque à prouver que Démétrios résida parmi eux pendant un temps plus ou moins long. Comme leur amitié pouvait lui être fort précieuse dans la lutte qu'il entreprenait contre Cassandre, on n'a pas lieu d'être surpris qu'il ait voulu d'abord la conquérir par quelque largesse ; nous savons, au reste, que c'était une des coquetteries ordinaires à ce grand séducteur d'apparaître au milieu des Grecs sous les traits d'un héros tutélaire et bienfaisant. Les profits qu'il avait tirés de sa dernière expédition, bien qu'elle se fût terminée par un insuccès militaire, lui fournissaient le moyen de se montrer magnifique. Sa flotte, arrivée tout droit de Rhodes, était chargée de l'immense butin ramassé dans l'île pendant la longue durée du siège (3). Rien que de naturel si

(1) Diod. XX, 100, 5-6 sqq. : Διαλυσάμενος πρὸς Ῥοδίους ἐξέπλευσε μετὰ πάσης τῆς δυναμέως, καὶ κομισθεὶς διὰ νήσων κατέπλευσε τῆς Βοιωτίας εἰς Αὔλιν. Σπεύδων δ' ἐλευθερῶσαι τοὺς Ἕλληνας... πρῶτον μὲν τὴν Χαλκιδέων πόλιν ἠλευθέρωσε φρουρουμένην ὑπὸ Βοιωτῶν, καὶ τοὺς κατὰ τὴν Βοιωτίαν καταπληξάμενος ἠνάγκασεν ἀποστῆναι τῆς Κασσάνδρου φιλίας. Cf. Plutarch. *Demetr.*, 23 : Ἐπανιὼν δὲ τοὺς ἐντὸς Πυλῶν Ἕλληνας ἠλευθέρου καὶ Βοιωτοὺς ἐποιήσατο συμμάχους. — Niese, I, 333-334.

(2) Athen. VI, 253 B.

(3) Sur ce point, voir Diod. XX, 83, 3 : Εὐθὺς δὲ τῶν πειρατῶν καὶ τῶν ἄλλων τοὺς εὐθέτους ἐξέπεμψε (Demetrios) πορθήσοντας τὴν νῆσον καὶ κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλατταν. L'île fut soumise à un pillage méthodique ; les pirates, qui accompagnaient la flotte de Démétrios, s'acquittèrent surtout de cette besogne, mais il est clair qu'une partie du butin demeura aux mains du roi. Aucun des

Démétrios saisit avec joie l'occasion d'en faire étalage et d'en abandonner une part aux Thébains : le souci de sa gloire ne l'y poussait pas moins que l'intérêt de sa politique. En réalité, le roi s'était brisé, sous les murs de Rhodes, au courage opiniâtre de ses adversaires ; mais c'était, je pense, une raison de plus pour qu'il affectât hautement des allures de vainqueur. En consacrant aux dieux de Thèbes la dîme des dépouilles rhodiennes, comme l'eût fait un triomphateur, il pouvait espérer qu'il tromperait l'opinion sur l'issue véritable de la guerre, qu'il dissimulerait son échec et réussirait à maintenir son prestige de conquérant.

C'est ainsi qu'on peut donner des lignes 33-34 de notre texte une explication, à mon sens, fort plausible, dès qu'on le rapporte à Démétrios, au lieu que les mots παρ Ῥοδ[....] demeurent une énigme insoluble s'il s'agit d'un autre donateur. Quant au martelage de la ligne 30, j'y trouve un nouvel argument à l'appui de l'hypothèse que j'avance ici. On se rappelle que, dans les premières années du IIIe siècle, Thèbes se souleva avec acharnement contre le despotisme de Démétrios ; à deux reprises, elle dut être réduite par la force (1), ne se soumit la seconde fois qu'après un siège meurtrier et put craindre un instant une destruction totale (2). Il est donc légitime de supposer qu'à cette époque les Thébains condamnèrent la mémoire du roi et vouèrent son nom à l'oubli.

En conséquence, je crois que Démétrios Poliorkétès est bien l'auteur de la donation relatée aux lignes 30-34 de l'inscription ;

textes, qui traitent de la paix conclue entre Démétrios et les Rhodiens (Diod. XX, 99 ; Plut. *Demetr.*, 22), ne mentionne qu'une indemnité de guerre ait été payée par les assiégés ; cependant la chose n'est pas impossible : on ne doit pas oublier que les Rhodiens consentirent à livrer à Démétrios cent otages dont il avait le choix (Diod. XX, 99, 3), et se soumirent à ses exigences, dans la mesure où elles ne lésaient ni leur honneur, ni leur indépendance, ni leurs relations commerciales.

(1) Le premier siège de Thèbes (Plut. *Demetr.*, 39) est de 293-292, selon la chronologie la plus vraisemblable, celle qu'a établie U. von Wilamowitz-Mœllendorff (*Antig. v. Karystos*, 245 ; cf. 203, note 26 ; Niese [I, 367], propose la date de 292 ou 291) ; le second est probablement de 290 (Wilamowitz, *Antig.*, 244). Sur ce second siège, comparez encore Wilamowitz, *Hermes*, XXVI, 203.

(2) Plut. *Demetr.*, 40 : καὶ παρελθὼν ἀνάτασιν μὲν καὶ φόβον ὡς τὰ δεινότατα πεισομένοις παρέσχεν (Demetrios).

je propose pour ces lignes les restitutions suivantes, dont le détail peut demeurer incertain, mais dont le sens général ne me semble pas contestable : [Βα]σι[λεὺς Δαμάτριος] | δραχμὰ[ς (chiffre) ἐν τὸ] | ἐληοχ[ρίστιον ἀπὸ τῶν] | παρ 'Ροδ[ίων λαφύρων] | δεκάτ[αν τοῖς θεοῖς ἀνέθεικε] (1) ; et j'assigne à la donation la date ferme de 304.

Cette date établie, il est manifeste que les donations énumérées jusqu'à la ligne 30 ne peuvent être postérieures et sont probablement antérieures à 304. Assurons-nous qu'il en est ainsi ; et pour nous en assurer, déterminons, s'il se peut, l'époque exacte des donations inscrites aux lignes 18-20, 27-29.

J'ai déjà dit que l'auteur de ces deux donations est évidemment le même et qu'on doit restituer, à la ligne 18, le nom de Φιλοκλεῖς qu'on lit à la ligne 27. M. Dittenberger a très justement observé que ce donateur, mentionné sur une liste où ne figurent, hormis lui, que des États et des souverains, devait être, non un simple particulier, mais un homme de haut rang, revêtu d'un caractère officiel. Les sommes considérables qu'il a versées — plusieurs talents la première fois (l. 19) (2) ; cent talents la seconde (l. 28-

(1) La restitution [ἀπὸ τῶν] | παρ 'Ροδ[ίων λαφύρων], à laquelle j'avais songé tout d'abord, m'a été indiquée aussi par mon excellent maître M. Henri Weil, que j'avais pris la liberté de consulter. Comparez, dans une inscription mégarienne (*C. I. G. S.*, I, 37), la formule : [Τ]οίδε ἀπὸ λα[ίας] τὰν δεκάτα[ν] ἀνέθηκαν 'Αθ[ά]νᾳ. — S'il était établi que les Rhodiens payèrent une indemnité de guerre, à λαφύρων on pourrait substituer ἐμπραχθέντων, comme me l'indique M. Weil. — La formule ἀνέθεικε ἐν τὸ ἐληοχρίστιον se retrouve dans l'inscription de Lebadeia : *C. I. G. S.*, I, 3055, l. 45 ; je crois, en effet, que Dittenberger restitue là à tort [ἀνέθεικ]εν τὸ [ἐ]ληοχ[ρίστιον] ; l'inscription, qui contient plusieurs fois le mot ἀνέθεικε, ne présente pas un seul exemple du ν éphelkystique, et l'on sait du reste qu'il manque en règle ordinaire dans les inscriptions béotiennes en prose (Meister, *Griech. Dial.*, I, 258). — On remarquera que les lignes 30, 32, 33 ont en moyenne dix-sept lettres ; ce nombre paraît acceptable, car la ligne 27, où la restitution Φιλοκλεῖς ['Απολλοδώρω] est certaine, ainsi que je le dirai plus loin, ne compte que deux lettres de plus, soit dix-neuf. Le nombre des lettres, à la ligne 34, est un peu plus considérable (vingt-quatre), mais rien ne prouve que toutes les lignes aient été strictement égales. On voit qu'elles étaient fort inégales dans la colonne de gauche.

(2) A la ligne 19, on peut restituer également bien, étant donné l'état du texte, τάλαντ[ον] ou τάλαντ[α], mais il n'est pas douteux, en raison du chiffre inscrit à la ligne 29, que la seconde restitution ne soit la bonne.

29), car la restitution [τάλαν]τα ἑκατ[όν] ne peut être mise en doute (1) — suffiraient déjà à autoriser cette conclusion. Or, au début de l'époque alexandrine, nous ne connaissons qu'un seul grand personnage ayant porté le nom de Philoklès : à savoir, ce « roi des Sidoniens », fils d'Apollodoros, ami et protégé de la monarchie Lagide, dont font mention des inscriptions d'Athènes, de Délos et d'Amorgos (2), et qui paraît avoir joué, en diverses parties du monde grec, un rôle fort important au service et pour le compte des Ptolémées. Selon toute vraisemblance, c'est de lui qu'il s'agit dans notre texte et je ne puis qu'approuver M. Dittenberger qui, le premier, a eu le mérite de proposer l'identification. A mes yeux, elle ne saurait faire doute, et toutes les considérations qui suivront la justifieront, je crois, amplement.

La seule erreur de M. Dittenberger est d'avoir fait de Philoklès l'exact contemporain de Ptolémée Philadelphe et d'avoir, par suite, reporté en plein IIIe siècle l'époque de sa grande activité. Il est bien vrai que M. Homolle, à qui nous devons à peu près tout ce que nous savons de Philoklès, avait autrefois soutenu cette opinion (3); mais, depuis, l'étude attentive des inscriptions déliennes l'a conduit à la modifier. Dans son livre sur les *Archives de l'Intendance sacrée à Délos* et dans son beau commentaire aux inventaires de 279 (4), M. Homolle a démontré que si Philoklès a vécu jusque sous le règne de Philadelphe, il avait été d'abord et surtout le serviteur et l'auxiliaire de Soter. La découverte récente, dans l'île de Nikourgiá, du grand décret des Νησιῶται, qui date, sans conteste possible, de 285 ou de 283, a confirmé le fait d'une manière décisive (5). On voit par ce décret qu'à l'avènement de Philadelphe (283), ou lorsqu'il fut associé au gouvernement de son père (285), Philoklès, chargé d'honneurs et muni de pouvoirs étendus, exerçait au nom de l'Égypte une haute autorité sur les

(1) On reviendra un peu plus loin sur ce point.

(2) *C. I. A.*, II, 1371 (Athènes) ; Homolle, *Bull. corr. hell.*, IV, 327 = Dittenberger, *S. I. G.*, 155 (Délos) ; Homolle, *Bull. corr. hell.*, XIV, 409, l. 55, 60, 86 [cf. *Bull.*, XV, 137] (Délos) ; Homolle, *Bull. corr. hell.*, XVII, 205 (Nikourgiá près d'Amorgos.)

(3) Homolle, *Bull. corr. hell.*, IV, 331 ; cf. *Archives de l'Intend.*, 40.

(4) *Arch. de l'Intend.*, 40-43 ; *Bull. corr. hell.*, XV, 137.

(5) *Bull. corr. hell.*, XVII, 205-206, et le commentaire de M. Homolle.

Confédérés de la mer Ægée : cette grande situation était assurément la récompense de bons offices rendus pendant nombre d'années au premier Lagide ; elle suppose une loyauté éprouvée, une carrière déjà longue, une vie assez avancée. Dès lors, je ne trouve aucune raison pour attribuer au IIIe siècle plutôt qu'au IVe la double donation faite par Philoklès aux Thébains.

J'ajoute que nous avons, au contraire, une raison très sûre pour l'attribuer au IVe siècle. Après le nom de Philoklès, M. Dittenberger a rétabli, à la ligne 27, la formule βασιλεὺς Σιδωνίων. J'estime que c'est à tort et que ce supplément doit être rejeté. L'inscription, dans ses lignes 37 et 39 (dans sa ligne 30 aussi, si ma restitution de cette ligne est exacte), nous montre que lorsqu'il s'agit d'un souverain, le titre royal précède toujours le nom propre (1). Si donc on n'a pas inscrit devant Φιλοκλεῖς les mots βασιλεὺς Σιδωνίων, c'est que Philoklès n'était pas roi encore quand la ville de Thèbes reçut ses présents. Or, il l'était à l'époque où fut voté le décret des Νησιῶται (2), c'est-à-dire en 285 ou 283, et certainement depuis assez longtemps. D'une remarque paléographique qu'a faite M. Homolle, remarque qui tire une grande valeur de la parfaite connaissance qu'a son auteur des diverses écritures en usage à Délos, il résulte que Philoklès s'intitulait déjà roi des Sidoniens quelques années avant l'an 300 (3). Nous

(1) On peut ajouter que la même règle est observée dans tous les textes où Philoklès est mentionné, sauf un seul. Dans les inscriptions suivantes : *C. I. A.*, II, 1371 ; *B. C. H.*, IV, 327, n. VI = Dittenberger, *S. I. G.*, 155 ; *B. C. H.*, XIV, 409, l. 85, l'appellation est toujours celle-ci : Βασιλεὺς Σιδωνίων Φιλοκλῆς Ἀπολλοδώρου. C'est par exception, semble-t-il, que dans le décret de Nikourgiá on a adopté l'ordre inverse : [Φιλοκλῆς] βασιλεὺς Σιδωνίων (*B. C. H.*, XVII, 205, l. 3).

(2) *Bull. corr. hell.*, XVII, 205, l. 3.

(3) *Arch. de l'Intend.*, 43 : « L'écriture du décret pour Philoklès (*B. C. H.*, IV, 327, n. VI) allongée, grêle, serrée, a une ressemblance manifeste avec celle des comptes et inventaires de l'année 301 et de l'année indéterminée, mais antérieure, où Philon fut archonte.... donc il faut remonter au moins jusqu'à l'année 300 et sans doute au delà. » Ailleurs (*Arch. de l'Intend.*, 42), M. Homolle penche à croire que Philoklès était roi dès 315 environ ; mais je ne trouve aucune preuve à l'appui de cette conjecture, et la date proposée demeure fort contestable. Elle me paraît trop reculée ; on ne doit pas oublier, en effet, que dans l'inventaire délien de 279, le nom de Philoklès se rencontre deux fois, comme dans notre inscription, non accompagné du titre royal (*B. C. H.*, XIV,

devrons donc reculer au moins jusque là les dates de ses deux donations.

Quelques observations historiques permettront, je crois, d'établir une chronologie plus rigoureuse. Je dois seulement solliciter ici l'indulgence du lecteur pour les développements assez longs qui vont suivre : ils me semblent indispensables, si l'on veut aboutir à des conclusions fermes.

C'est une chose assez évidente que Philoklès n'est pas intervenu auprès des Thébains en son nom personnel et pour lui-même : on chercherait vainement, en effet, quelles raisons d'intérêt ou d'ambition auraient pu le pousser à se concilier leurs bonnes grâces. Simple officier de Ptolémée Soter avant de parvenir au trône de Sidon (1), il se montre à nous, dans tous les textes où nous le voyons paraître, et même au temps de sa royauté, comme l'homme de confiance et le fonctionnaire dévoué des Lagides. A Délos, son nom figure sur les inventaires au milieu de ceux des princes et des généraux qui font cortège à Soter, les uns soumis à la suzeraineté, les autres attachés au service de l'Égypte (2) ; quand il fait rentrer au trésor d'Apollon

409, l. 55, 60 ; cf. au contraire, l. 86). Il en est de même dans le texte de Polyen, cité plus loin, où on lit simplement : Φιλοκλῆς, ὁ Πτολεμαίου στρατηγός ; or, ce texte se rapporte aux événements de 309. — Selon Val. von Schœffer (*de Deli ins. rebus*, 94 et suiv.) Philoklès serait devenu roi avant 307 ; sans la discuter, je constate seulement que cette évaluation ne se fonde sur aucun argument décisif. — Le dernier critique qui ait parlé de Philoklès, Fr. Studniczka, se montre plus circonspect : il se borne à placer son avènement dans les dix dernières années du IVe siècle (*Die Sarkoph. von Sidon*, Sond. Abdr. aus den *Verhandl. der XLII Versamml. Deutsch. Philolog. in Wien*, 1893, p. 92). C'est à la parfaite bonne grâce de l'auteur que je dois d'avoir pu prendre connaissance de ce travail plein de remarques historiques d'un grand intérêt. Je lui en adresse ici mes plus vifs remerciements. Comp. encore *Jahrb. des arch. Instit.*, 1894, 227.

(1) Il n'est pas douteux aujourd'hui que Philoklès « le Sidonien » ne doive être identifié avec le stratège de Soter, qui s'empara, en 309, de la place de Kaunos : Polyaen., III, 16. Cf. Homolle, *Bull. corr. hell.*, XV, 137 ; Holleaux, *Id.*, XVII, 64.

(2) Homolle, *Arch. de l'Intend.*, 37-39. Autour du nom de Philoklès se trouvent groupés, dans les inventaires, ceux de Nikokréon, Kallikratès, Polykleitos, Léonidas.

délien les créances dues par les insulaires, il obéit à l'un des Ptolémées et se réfère à ses décisions (1); de même, quand il convoque à Samos les synèdres de la Confédération des Cyclades, au moment où Philadelphe prend en main le pouvoir (2), c'est encore sans aucun doute sur un ordre venu d'Alexandrie, à seule fin de resserrer les liens qui unissent les Confédérés à la monarchie égyptienne. Rien absolument ne nous permet de croire que le rôle de Philoklès ait été à Thèbes différent de ce qu'il fut ailleurs, plus indépendant et moins subalterne. Au contraire, notre document contient une indication qui n'est point à négliger. A la ligne 29, les lettres TAEKAT nécessitent à première vue, comme l'a reconnu M. Dittenberger, la restitution [τάλαν]τα ἑκατόν. Si le savant éditeur a hésité à admettre cette restitution, bien qu'il la jugeât grammaticalement irréprochable et tout à fait légitimée par l'état du texte (3), c'est que le chiffre l'effarouchait un peu par son énormité et lui paraissait excessif. Il le serait, en effet, et resterait un juste sujet d'étonnement, s'il fallait voir dans Philoklès l'auteur authentique et véritable de la donation inscrite sous son nom; mais il ne l'est plus et ne doit plus surprendre, si l'on suppose que le trésor d'Alexandrie a fourni aux frais de la dépense, car une somme de cent talents est une offrande en rapport avec l'opulence du premier Lagide (4). Comme la lecture de

(1) *Bull. corr. hell.*, IV, 327, n. VI = Dittenberger, *S. I. G.*, 155 (cf. Homolle, *Arch. de l'Intend.*, 40) : [καθάπερ ὁ βασιλεὺς (?) Π]τολεμαῖος συνέταξεν (l. 7, 8).

(2) *Bull. corr. hell.*, XVII, 205.

(3) « Nolui sane vs. 13 [τάλαν]τα ἑκατ[όν] coniungere, *ut solitus et legitimus vocabulorum ordo suadebat*, quia id vel in rege opulentissimo [Philocle] nimium videri debet » (Dittenberger).

(4) A ceux qui conserveraient quelques doutes, il est peut-être bon de rappeler qu'en 305 Antigone envoya à Athènes un subside d'environ 140 talents d'or ou d'argent (*C. I. A.*, II, 737 *add.* ; cf. Kœhler, *Ath. Mitth.*, V, 273-274); que, vers 287, Lysimaque donna aux Athéniens d'abord 30, puis 100 talents d'argent (Ps. Plut. *Vit. X Orator.*, 1037, 37 Didot); qu'après le tremblement de terre de 222, les Rhodiens reçurent d'Hiéron et de Gélon 100 talents d'argent; de Philadelphe, 300 talents d'argent; d'Antigone Doson, 100 talents d'argent, sans compter quantité de donations en nature (Polyb. V, 88-89). Les réflexions dont Polybe fait suivre l'énumération de ces libéralités méritent d'être signalées : Ταῦτα μὲν οὖν εἰρήσθω μοι χάριν..... τῆς τῶν νῦν βασιλέων μικροδοσίας... ἵνα μή θ' οἱ βασιλεῖς τέτταρα καὶ πέντε προϊόμενοι τάλαντα δοκῶσί τι

la ligne 29 ne peut prêter à aucun doute, l'hypothèse n'est pas seulement acceptable et plausible, mais presque certaine; et nous avons tout lieu de croire que Philoklès, se conformant aux instructions de Ptolémée, n'a fait que remettre aux Thébains et consacrer à leurs dieux les fonds qu'on lui avait confiés; en sorte qu'il n'a été à Thèbes comme dans les Cyclades que le représentant et l'agent de la politique égyptienne (1). — Dès lors, la question que nous devons résoudre se ramène à celle-ci : A quel moment, vers la fin du IVe siècle, un émissaire du gouvernement alexandrin, porteur de riches présents, a-t-il pu être envoyé auprès du peuple de Thèbes? A quel moment, le premier Ptolémée jugea-t-il utile à ses desseins de donner aux Thébains des preuves éclatantes de sa bienveillance et de son amitié? Si je ne me trompe, il n'est pas impossible d'y répondre avec quelque précision.

Une démarche, comme celle dont il s'agit ici, est absolument impossible de 312 à 310; elle ne l'est pas moins de 307 à 302. — A la fin de l'année 313, le stratège Polémaios s'était jeté sur la Béotie, où les habitants l'acclamaient comme un sauveur; en très peu de temps il avait conquis Chalcis, chassé de Thèbes les troupes de Cassandre, garni l'Euripe de soldats et fortifié les côtes; bref, il avait placé tout le pays, qu'il était censé affranchir, dans la dépendance de son oncle Antigone, l'adversaire déclaré du Lagide (2). Cette situation se prolongea jusqu'à la trahison du

ποιεῖν μέγα καὶ ζητῶσι τὴν αὐτὴν ὑπάρχειν αὐτοῖς εὔνοιαν καὶ τιμὴν παρὰ τῶν Ἑλλήνων ἣν οἱ πρὸ τοῦ βασιλεῖς εἶχον..... (V, 90). Il semble qu'aux yeux de Polybe un don d'une centaine de talents est seul digne d'un prince qui ne lésine pas; et les exemples, empruntés à l'histoire, qu'il allègue et cite comme modèles, justifient en effet cette manière de voir.

(1) On m'objectera sans doute que si Philoklès n'a été qu'un donateur apparent, il est singulier que son nom soit seul inscrit sur la stèle et que celui de Ptolémée n'y figure pas. Je l'accorde volontiers; les motifs pour lesquels le Lagide s'est effacé derrière Philoklès nous échappent, mais ce sont là des détails et des nuances dont la critique ne saurait rendre raison. Il ne m'en paraît pas moins absurde de supposer que Philoklès a pu agir à Thèbes de son propre mouvement et dans son seul intérêt.

(2) Diod. XIX, 77, 4 et suiv. (Descente de Polémaios en Béotie); XIX, 78, 2-3 (Prise de Chalcis et d'Oropos); XIX, 78, 5 (Prise de Thèbes). L'occupation de

stratège, c'est-à-dire jusque vers 310 : il est clair qu'aussi longtemps qu'elle dura toute tentative de l'Égypte du côté de Thèbes eût été vouée à un échec certain. — De même, dès le début de l'année 307, les flottes d'Antigone et de Démétrios, toutes puissantes dans la mer Ægée et bientôt victorieuses en Cypre, gardaient la Grèce et la couvraient contre les entreprises ou les intrigues de Ptolémée (1). Il en fut ainsi jusqu'en 302, et nous avons vu, au surplus, que de 304 à 302 Démétrios tenait Thèbes en sa puissance immédiate. Pousser la recherche au-delà de 302 serait sans doute chose superflue, puisque nous avons vu que dès cette année-là, selon toute apparence, Philoklès portait déjà ce titre de roi de Sidon que lui refuse encore l'inscription : si bien qu'il ne reste, en somme, depuis la restauration de la ville, que deux courtes périodes seulement, l'une et l'autre d'environ trois années, au cours desquelles Philoklès peut s'être présenté devant Thèbes.

La première période serait limitée par les dates de 316 et de 313. A cette époque, Ptolémée, tout entier à la lutte qu'il soutenait en Orient contre Antigone, ne pouvait prêter qu'une attention distraite aux affaires de Grèce; il ne suivait pas dans les pays grecs, — domaine réservé à Cassandre, — de politique personnelle, et n'entretenait avec eux que des rapports fort intermittents (2). Cependant, nous savons que, vers 315, pour répondre aux manœuvres d'Antigone, il publia et fit distribuer aux villes helléniques un manifeste où il affirmait sa résolution de maintenir leur indépendance (3). Peut-être inclinera-t-on à penser que

l'Euripe et des côtes voisines par les troupes du stratège est rappelée dans le décret bien connu d'Athènes : *C. I. A.*, II, 266 = Dittenberger, *S. I. G.*, 133; cf. Kœhler, *Hermes*, V, 346-347.

(1) Il est même probable que, dès 307, Démétrios occupa la Béotie, puisqu'à cette date nous trouvons ses garnisons installées à Aigosthènes (*C. I. G. S.*, I, 1, et le commentaire de Dittenberger; cf. *C. I. A.*, II, 736; Niese, I, 317, note 4); seulement cette occupation ne put être que de courte durée. Après le départ de Démétrios, en 306, Cassandre reprit possession du pays (Diod. XX, 100, 6).

(2) L'expédition de Polykleitos à Kenkhrées (Diod. XIX, 62, 5; 64, 5; — cf. Niese, I, 278-280) tourna de court et semble n'avoir pas eu de suite. Le but, comme on le sait, en était du reste purement militaire : il s'agissait de porter aide à Cassandre.

(3) Diod. XIX, 62, 1-2.

Philoklès se trouvait au nombre des députés qui furent envoyés d'Alexandrie en cette occasion, et qu'il profita de son séjour en Grèce pour offrir aux Thébains les dons du Lagide. Si séduisante que puisse d'abord paraître l'hypothèse, elle ne mérite guère, selon moi, qu'on s'y arrête et ne résiste pas à l'examen. Ptolémée n'ignorait pas qu'aux yeux de beaucoup de Macédoniens la restauration de Thèbes, œuvre du seul Cassandre, passait pour un outrage direct à la mémoire d'Alexandre et qu'elle provoquait chez les vieux soldats du roi cette réprobation dont Antigone s'était fait l'habile et violent interprète (1). Puisqu'il s'appliquait précisément à combattre l'influence d'Antigone et lui disputait sa popularité, la plus simple prudence exigeait qu'il évitât de compromettre sa cause en la liant trop ouvertement à celle des Thébains. S'il se fût rapproché d'eux, le Lagide eût prêté le flanc à son adversaire et justifié tous ses griefs, dans le temps même où il prétendait les réfuter et en démontrer l'inanité; bref, il eût tenu une conduite si incohérente et si contradictoire qu'on ne saurait, sans injure, l'imputer au politique le plus avisé de ce temps. Tout nous oblige à croire que, dans les premières années qui suivirent la restauration de 316, il fit preuve à l'égard de Thèbes d'une réserve extrême (2).

Nous sommes rejetés de la sorte vers la seconde des deux périodes que j'ai distinguées plus haut, c'est-à-dire vers celle qui aurait pour termes les années 310-307. Il faut reconnaître qu'une double intervention du gouvernement égyptien en Béotie se comprendrait à merveille dans ce court intervalle d'années.

La paix signée en 311 par les potentats qui s'arrachaient l'héritage d'Alexandre ne fut qu'une trêve vite rompue. Dès 310, Ptolémée armait de nouveau contre Antigone. Alléguant que son rival, infidèle aux engagements pris, continuait d'attenter à la liberté des communes helléniques, il mettait tout en œuvre pour

(1) Diod. XIX, 61, 2-3.

(2) Il est possible que ces raisons ne paraissent pas décisives et qu'on croie devoir, malgré mes objections, placer vers 315 la première donation de Philoklès aux Thébains. Je ferai remarquer qu'un pareil système, loin de contredire les conclusions générales de cette étude et l'interprétation que je donne de l'inscription, s'accorderait au contraire parfaitement avec elles. Si je le combats, ce n'est donc pas que j'en redoute les conséquences, c'est simplement que je le juge peu acceptable.

lui susciter partout des ennemis (1). Diodore nous apprend qu'il entra en rapports avec les villes placées sous l'autorité de Cassandre et de Lysimaque, « leur envoya des députés, les sollicita de faire cause commune avec lui et de s'opposer aux progrès d'Antigone (2) ». Il me paraît extrêmement probable que Thèbes se trouvait au nombre de ces cités où l'Égypte essaya de faire prévaloir son influence. La ville, à vrai dire, ne dépendait alors ni de Cassandre ni de Lysimaque ; elle obéissait encore, ainsi que nous l'avons dit, à Polémaios, le neveu d'Antigone. Mais c'était justement le moment où celui-ci, par une brusque volte-face, se séparait nettement de son oncle, passait au parti de la coalition et concluait un traité avec Cassandre (3). A la suite de cette défection, les intérêts de Polémaios se confondaient avec ceux du satrape d'Égypte. Il est légitime de croire que, dès 310, tous deux étaient d'intelligence, car nous voyons que, l'année suivante, le stratège rebelle se déclara publiquement l'allié de Soter, le rejoignit à Kos et lui livra son armée (4). Dans ces conjonctures, semble-t-il, un ambassadeur égyptien qui serait venu à Thèbes soulever l'opinion contre Antigone, vanter les mérites du Lagide et fournir, au besoin, les preuves palpables de sa générosité, loin d'avoir rien à redouter de Polémaios, aurait trouvé plutôt un appui auprès de lui ; et l'on n'imaginerait guère que le cabinet alexandrin, puisqu'il se proposait d'attirer à sa politique les populations urbaines de l'Hellade, eût négligé l'heureuse occasion qui se présentait de nouer des relations amicales avec la grande ville béotienne.

Les circonstances, deux ans plus tard, n'étaient pas moins favorables à un rapprochement entre l'Égypte et Thèbes. En 308, après le départ de Polémaios pour Kos, et surtout après sa mort survenue à peu de temps de là (5), les Béotiens et les Thébains (6),

(1) Sur ces faits, Diod. XX, 19, 3-5. Cf. Niese, I, 305 ; Droysen, II, 375-376.

(2) Diod. XX, 19, 4 : Διεπέμπετο καὶ πρὸς τὰς ὑπὸ Κάσσανδρον καὶ Λυσίμαχον πόλεις, ἀξιῶν συμφρονεῖν ἑαυτῷ καὶ κωλύειν Ἀντίγονον ἰσχυρὸν γίνεσθαι.

(3) Diod. XX, 19, 2.

(4) Diod. XX, 27, 3.

(5) Diod. XX, 27, 3. L'inscription d'Athènes (*C. I. A.*, II, 266 = Dittenberger, *S. I. G.*, 133) montre que les troupes de Polémaios ne quittèrent leurs cantonnements de l'Euripe qu'après la mort du stratège.

(6) Les deux mots, à cette époque, peuvent être employés indifféremment.

libres en théorie depuis 313, recouvrèrent en fait leur indépendance. Débarrassés des garnisons étrangères qu'ils avaient subies si longtemps, ils résistèrent ouvertement à Cassandre qui songeait à rétablir sa domination sur la Béotie, marchèrent en armes au-devant de Polyperchon, devenu son auxiliaire, et lui barrèrent la route du Péloponnèse (1). Or, il se trouve qu'à cette même époque, Soter, brouillé avec Cassandre, prenait à la fois l'offensive contre son allié de la veille et contre Antigone, méditait et s'efforçait de réaliser un vaste programme de conquêtes, et, sous couleur de délivrer partout les Hellènes, essayait de soumettre à son protectorat ou à son influence non seulement les villes d'Asie-Mineure et les cités insulaires, mais aussi, pour la première et la seule fois de sa vie, plusieurs États de la Grèce continentale. Divers auteurs nous ont parlé de ses attaques heureuses contre la Lycie et la Carie (2), de sa promenade triomphale à travers les Cyclades (3), de son débarquement à l'isthme, des succès qu'il remporta coup sur coup, en 308, à l'Acrocorinthe, à Mégare, à Sicyone (4). Il cherchait en tous lieux, si l'on en croit Diodore, à gagner la bienveillance des Grecs, jugeant qu'il en tirerait grand avantage pour ses entreprises (5). Ni l'importance militaire de Thèbes, ni l'intérêt qu'il avait à resserrer les liens déjà formés avec ses habitants, ni l'hostilité des Béotiens contre Cassandre,

Comp. Liman (*Fœd. Bœot. Instit.*, 9) et l'inscription *C. I. G. S.*, I, 2724 *b*, qui date, comme on l'a dit plus haut, de 308-304.

(1) Diod. XX, 28, 3. C'est tout à fait à tort que Droysen (*Hellén.*, II, 382) place cet événement avant le départ de Polémaios pour Kos.

(2) Diod. XX, 27 (Prise de Phasélis, Xanthos, Kaunos); sur la prise de Kaunos, comp. Polyaen. III, 16.

(3) Diod. XX, 37. Comp. Homolle, *Arch. de l'Intend.*, 39-40.

(4) Diod. XX, 37; Polyaen. VIII, 58; Diog. Laert. II, 115. — Droysen (*Hellén.*, II, 384; cf. Niese, I, 309), tout en racontant ces faits, ne peut admettre une rupture complète entre Ptolémée et Cassandre, et prête aux deux princes, qu'il croit toujours alliés ou complices, des calculs d'un machiavélisme bien compliqué. Il me semble pourtant que ces mots de Diodore (XX, 37, 2) — πρὸς μὲν Κάσσανδρον εἰρήνην ἐποιήσατο (Πτολεμαῖος) — ne laissent pas de place à l'équivoque et supposent une période d'hostilités déclarées entre les deux anciens amis devenus adversaires.

(5) Diod. XX, 37, 2 : Ἐπεβάλετο μὲν οὖν καὶ τὰς ἄλλας τὰς κατὰ τὴν Ἑλλάδα πόλεις Πτολεμαῖος ἐλευθεροῦν, μεγάλην προσθήκην ἡγούμενος ἔσεσθαι τοῖς ἰδίοις πράγμασι τὴν τῶν Ἑλλήνων εὔνοιαν.

qui servait ses desseins, ne doivent assurément lui avoir échappé. S'il ne put de sa personne pousser jusqu'en Béotie, on admettra du moins volontiers qu'il dépêcha vers l'Euripe alors librement accessible quelqu'un de ses officiers, chargé d'apporter aux Thébains, avec de nouvelles propositions d'entente, de nouveaux gages de sa faveur.

Rappelons-nous maintenant quelques faits précis qui concernent Philoklès. Polyen nous le montre, en 309, dirigeant la prise de Kaunos (1); les inventaires de Délos attestent qu'il fit un séjour dans l'île, aux environs de 310 ou de 308, peut-être en même temps que Soter (2); bref, nos textes nous indiquent ou nous laissent supposer qu'il fut associé de près aux grands projets que forma le Lagide après la rupture de la paix de 311 et qu'il prit une part active aux expéditions égyptiennes d'Asie-Mineure et d'Occident. Il paraît dès lors fort naturel que son maître, à deux reprises, ait fait choix de lui pour le déléguer auprès des Thébains. Les largesses qu'il avait mission de répandre devaient rendre plus sûr et plus prompt le succès de ses négociations. En fait, ce que raconte Polyen de la conquête de Kaunos permet de croire que Philoklès s'entendait à conduire adroitement une intrigue où l'argent pouvait jouer un rôle utile (3).

Ainsi, d'une part, les données de l'histoire générale et celles de l'histoire thébaine, de l'autre, les renseignements les plus exacts que nous possédions sur la carrière de Philoklès, semblent se concilier pour que nous fixions entre 310 et 307 la double venue du stratège à Thèbes. Ses visites, comme on le voit, se suivirent à courte distance. La date la plus admissible pour la première est l'année 310; pour la seconde, l'année 308 (4).

On jugera peut-être que ces résultats ont besoin d'une confir-

(1) Polyaen. III, 16. Comp. Homolle, *Bull. corr. hell.*, XV, 137; Holleaux, *Bull. corr. hell.*, XVII, 63.

(2) Homolle, *Arch. de l'Intend.*, 42-43.

(3) Polyaen. III, 16 : χρήμασι διαφθείρας τοὺς σιτοφύλακας συνέθετο κτλ.

(4) On ne peut guère descendre plus bas, car la paix entre Soter et Cassandre (Diod. XX, 37, 2), qui mit fin aux entreprises du Lagide en Grèce, semble être de l'année 308. Du fait que les escadres égyptiennes croisaient encore, au printemps de 307, sur les côtes grecques (Plut. *Demetr.*, VIII, 5), je ne crois pas qu'on puisse ici rien conclure.

mation. Je pense que les lignes 21-26 de l'inscription pourraient nous la fournir. Dans ces quatre lignes, on lit les noms des peuples d'Érétrie, de Kos, de Mélos et d'Ægine. Les libéralités d'États comme Kos et Mélos, qui n'entretenaient pas, ce semble, de rapports ordinaires avec les Thébains, causent d'abord quelque étonnement; elles s'expliquent pourtant, et très simplement, à l'époque et dans les circonstances où ma précédente argumentation m'oblige à les placer. — Selon le système que je viens d'exposer, les donations faites par les habitants de Kos et de Mélos, étant inscrites entre celles de Philoklès, ne peuvent évidemment être ni antérieures à 310, ni postérieures à 308, et, de plus, elles doivent sans doute se rattacher par quelque côté aux entreprises de l'Égypte en Béotie. Or, l'histoire nous apprend qu'en 309 Kos tomba au pouvoir du Lagide (1); et, l'année suivante, comme je le rappelais tout à l'heure, toutes les Cyclades ayant reconnu son autorité, Mélos, très certainement, se trouvait aussi dépendre de lui (2). On comprend dès lors que ces deux États, voyant Soter prodiguer aux Thébains les dons et les subsides, aient imité son exemple et se soient montrés généreux à sa suite, soit par désir de complaire au nouveau maître, soit par nécessité de lui obéir. Ils se comportèrent simplement à l'égard de Thèbes, vers 309-308, comme avaient fait, en 316, les Athéniens sujets de Cassandre, comme firent un peu plus tard, en 306, à l'égard d'Athènes, les Colophoniens sujets d'Antigone (3). Ce qui est vrai de Kos et de Mélos doit l'être aussi d'Ægine. Malgré le silence des textes, on ne peut guère douter qu'en 308, Soter, possesseur de Corinthe et de Mégare et maître par ses vaisseaux du golfe Saronique, n'ait obligé les Æginètes à se soumettre à lui (4). L'histoire d'Érétrie nous est si mal connue qu'on ne saurait, en ce qui concerne cette ville, être aussi affirmatif; toutefois, si Philoklès pénétra en Béotie par l'Orient, il est probable qu'il dut

(1) Diod. XX, 27, 3. Comp. Hicks-Paton, *Inscr. of Cos*, XXXII.

(2) Diod. XX, 37, 1. L'hypothèse de Droysen (*Hellén.*, II, 383, note 3, d'après laquelle la fondation du κοινὸν τῶν Νησιωτῶν remonterait à ce moment, me paraît tout à fait vraisemblable.

(3) *C. I. A.*, II, 253.

(4) La conquête de l'île par Démétrios, en 296-295 (Polyaen. IV, 7, 5), montre bien qu'elle ne pouvait se défendre contre les flottes qui occupaient le golfe.

d'abord imposer aux Érétriens la suprématie de l'Égypte et les rallier à ses intérêts. Quoi qu'il en soit de ce dernier point, et si les raisons précises qui motivèrent la conduite des Érétriens nous échappent, celles qui firent agir les peuples de Kos et de Mélos deviennent aussi claires qu'elles étaient d'abord obscures, sitôt qu'on fait venir Philoklès à Thèbes aux dates indiquées plus haut (1).

J'estime donc, en dernière analyse, qu'il faut s'en tenir à ces dates; je crois qu'on peut attribuer aux années 310-308 toutes les donations des lignes 18-29, avec la même certitude qu'on a pu attribuer tout à l'heure à l'année 304 la donation des lignes 30-34; et je n'ai pas besoin de faire observer que ces deux évaluations, établies isolément et par des raisonnements indépendants, se corroborent et se confirment l'une l'autre.

Les conclusions me paraissent suivre d'elles-mêmes et justifient enfin l'hypothèse énoncée dans la seconde partie de cette étude. On peut les résumer en peu de mots :

La plus ancienne donation de la colonne de droite (l. 18-20) étant de l'année 310, les donations précédentes sont antérieures à cette année-là. Elles appartiennent donc à la période qui s'étend de 316 à 310 (2).

(1) Au sujet de Kos en particulier, observons que, si l'on ne place pas sa donation aux environs de 309-308, on tombe dans d'inextricables difficultés. Avant 309, l'île, se réglant sur l'exemple de Rhodes, semble avoir gardé, au milieu des compétitions des successeurs d'Alexandre, une attitude de prudente neutralité (cf. Hicks-Paton, *Inscr. of Cos,* XXXII) : il serait donc extrêmement aventureux de supposer, à cette époque, un rapprochement entre elle et Thèbes, rapprochement que rien n'expliquerait. Après sa victoire de Salamine, en 306, Antigone annexa très probablement Kos à son empire et la garda sans doute jusqu'à la bataille d'Ipsos. Essayera-t-on d'arguer de là que la donation peut être postérieure à 306 et qu'elle peut avoir eu lieu sur l'ordre d'Antigone? Ce serait s'engager dans une impasse, car que faire alors de la seconde donation de Philoklès, et quelle date lui assigner?

(2) A la ligne 16, nous avons songé en même temps, M. Théod. Reinach et moi, à restituer : [Ἀντιγονεῖς τοὶ ἀπὸ ou ἐκ τᾶς Τρ]ωΐας, le mot Τρωΐας étant ici l'équivalent de Τρῳάδος. Antigoneia de Troade (la future Alexandrie Troas) fut fondée par Antigone et dépendit de lui jusqu'à la bataille d'Ipsos. Si la restitution est exacte, la donation daterait de l'époque où Antigone imposa pour la première fois son protectorat à la Béotie, c'est-à-dire qu'elle se placerait entre 313 et 310 environ.

Les donations de la colonne de droite inscrites de la ligne 18 à la ligne 34 embrassent un espace d'environ six années : les donations aujourd'hui indéchiffrables ou disparues, mais nécessairement plus nombreuses, qui remplissaient le début de la colonne de droite et la colonne de gauche tout entière, devaient correspondre à une série d'années au moins aussi considérable. Il paraît donc évident que les premières d'entre elles remontaient, comme nous l'avions d'abord supposé, soit à l'année 316, soit aux années immédiatement voisines.

3° En raison de cette date il n'y a point à douter que ces premières donations n'aient eu pour cause la restauration de la cité thébaine et la reconstruction de la ville.

Le même événement servit encore de prétexte à celles qui suivirent. Certes, quand Démétrios, quand Soter, agissant en la personne de ses représentants ou de ses alliés, offraient aux Thébains d'abondants subsides, ils se préoccupaient surtout, nous l'avons vu, d'assurer le succès de combinaisons politiques; et les rois mentionnés aux lignes 37-40 du texte, dont il nous reste encore à parler, ont été guidés sans nul doute par des considérations de même ordre. Toutes ces charités princières témoignent uniquement de l'intérêt direct qu'avaient leurs auteurs à faire du peuple de Thèbes leur obligé, et, si l'on y regarde de près, la seule raison qui les explique est la raison d'État. Il n'en est pas moins vrai qu'il fallait un motif ostensible qui les justifiât auprès du public : ce motif on le trouvait fort naturellement dans la misère des Thébains. En apparence, c'était toujours à cette misère qu'on s'efforçait de venir en aide; c'étaient toujours les maux causés par Alexandre qu'il s'agissait de réparer. Il est donc tout simple que toutes les donations, les plus récentes comme celles de l'année 316, aient été inscrites ensemble et réunies sur un même monument : à s'en tenir aux dehors des choses, entre les unes et les autres il n'y avait pas de différence.

IV

Pour n'omettre aucun des problèmes que soulève l'examen de notre document, nous devons examiner un dernier point. Quels

étaient ces rois dont les noms figuraient, au bas de la colonne de droite, de la ligne 37 à la ligne 40? Prétendre aboutir ici à une conclusion certaine serait sans doute fort présomptueux; il faut essayer seulement de proposer une conjecture suffisamment plausible. La question, au surplus, n'a qu'une importance secondaire, car la solution en est indépendante des résultats auxquels nous sommes déjà parvenus et ne saurait les modifier.

Au début de cette étude, j'ai assigné à l'inscription comme date *minima* les années 290-280 environ; à présent, si l'on tient compte de ce fait que le nom de Démétrios a été martelé à la ligne 30, il est possible de rectifier cette première approximation et de préciser un peu davantage. On peut admettre avec une certitude presque entière, comme je l'ai fait plus haut, que les Thébains condamnèrent la mémoire de Démétrios pendant la période troublée qui va de 293 à 290, période durant laquelle éclatèrent coup sur coup en Béotie trois soulèvements contre le roi (1). Il ressort de là que la rédaction de l'inscription et, par conséquent, le versement des donations citées aux lignes 37-40 avaient très probablement précédé de quelque temps l'année 293. Comme, d'autre part, nous savons que ces donations sont postérieures à l'année 304, il s'agit de rechercher quels souverains ont pu devenir, après 304 et avant 293, les bienfaiteurs des Thébains. Le champ de notre enquête se trouve ainsi nettement circonscrit.

Le plus simple est de procéder par élimination. Il paraît clair, en premier lieu, que Démétrios et son père doivent être immédiatement écartés : s'il eût été parlé d'eux dans l'inscription, leur titre eût été mutilé comme l'est, à la ligne 30, celui de Démétrios. De même, les données historiques commandent d'exclure, semble-t-il, Ptolémée et Séleukos : une intervention de ces deux princes en Béotie, en supposant qu'elle fût possible, n'aurait eu aucune raison d'être à l'époque dont il s'agit. Au contraire, deux noms qui se présentent naturellement à l'esprit sont ceux de Cassandre et de Lysimaque. On croit générale-

(1) Le premier soulèvement (Polyaen. IV, 7, 11) est de 293-292, selon von Wilamowitz (*Antig. v. Karyst.*, 203, note 26; 245); pour les deux sièges de Thèbes, voir plus haut, p. 30, note 1.

ment, et avec toute raison, que Cassandre, après la bataille d'Ipsos, reprit possession de la Béotie et rétablit son autorité sur le pays (1) : il est permis de penser que, dans le temps où les Thébains redevinrent ses sujets, il essaya, par une sorte de surenchère, de leur faire oublier les dons récents qu'ils avaient reçus de Démétrios. Quant à Lysimaque, le décret en l'honneur de Philippidès (2) nous éclaire sur sa politique dans les années qui suivirent de près la défaite d'Antigone ; il nous montre que vers 299 le roi, par des libéralités bien entendues, réussissait à se rendre populaire auprès des villes helléniques et s'efforçait de les faire entrer ou de les maintenir dans la coalition qu'il formait contre Démétrios. Comme ses intérêts étaient partout identiques il y a quelque apparence que ses agissements furent aussi partout les mêmes, et qu'il ne ménagea pas plus les faveurs aux Thébains qu'il n'avait fait aux Athéniens. Les insurrections béotiennes de 293-290, qu'on peut à bon droit considérer comme étant en partie son ouvrage (3), furent sans doute préparées par lui de longue main.

Ainsi, j'inclinerais à penser, sans pourtant oser rien affirmer, que les donations des lignes 37-40 eurent pour auteurs Cassandre et Lysimaque. D'autres noms royaux étaient-ils joints à ceux-là dans la partie perdue de l'inscription ? Nous l'ignorons ; mais la chose paraît douteuse, car je ne vois guère de quel monarque il eût pu encore être fait mention, étant données les limites de temps posées tout à l'heure. Selon toute apparence, les βασιλεῖς qu'annonce la ligne 35 étaient seulement au nombre de deux.

(1) Droysen, II, 530 ; Niese, I, 357. L'attaque de Cassandre contre Athènes, en 301-300 (Pausan. I, 26, 3), suppose nécessairement une occupation antérieure de la Béotie.

(2) *C. I. A.*, II, 314 (= Ἐφ. Ἀρχ., 1890, 69), l. 10 sqq. ; 33-34. Cf. Ps. Plutarch. *Vit. X Orat.*, 1037, 37 Didot (Décret pour Démocharès).

(3) C'est un fait assez caractéristique qu'en 290 Lacharès, après avoir séjourné en Béotie et y avoir organisé la résistance contre Démétrios, va chercher asile auprès de Lysimaque (Polyaen. III, 7, 1 ; le récit différent de Pausanias [I, 25, 7] ne paraît mériter aucune créance : comp. U. von Wilamowitz-Mœllendorff, *Antig. v. Karystos*, 237, 240). — La consécration de la statue d'Adeia par Lysimaque, dans le sanctuaire fédéral de l'Amphiaraïon (*C. I. G. S.*, I, 279), prouve déjà que le roi entretenait des rapports amicaux avec la Confédération béotienne.

Je suis parvenu au terme de cette laborieuse étude. Le lecteur en excusera peut-être la longueur, si j'ai réussi à lui montrer l'intérêt du monument dont elle traite et s'il veut bien tenir compte, en outre, de l'état fragmentaire du texte, des difficultés d'interprétation qu'il présentait, des questions diverses et nombreuses auxquelles il donnait lieu. Les documents lapidaires que nous a rendus le sol de la Béotie forment une masse considérable, mais ceux qui ont trait à de grands faits historiques demeurent jusqu'à présent d'une affligeante rareté. Il valait la peine d'en signaler un, qui risquait de rester inaperçu, bien qu'il se rapporte probablement à l'un des épisodes les plus célèbres et les plus dramatiques de l'histoire béotienne (1). J'ajoute que si l'interprétation que j'en ai donnée est juste, nous pouvons saisir quelques traits nouveaux de la politique que dirigèrent en Grèce Ptolémée Soter et Démétrios, dans les années qui suivirent la mort d'Alexandre. Toutes légères que sont ces indications, on aurait tort de les dédaigner. Il faut s'estimer satisfait chaque fois que l'histoire des premiers Diadoques, si inextricable dans ses complications et voilée de tant d'obscurités, se laisse pénétrer d'un rayon de lumière.

La restitution de l'inscription, telle qu'elle résulte de mes observations, serait la suivante. On reconnaîtra du premier coup sur quels points je m'accorde avec M. Dittenberger et sur quels autres je me sépare de lui :

(1) Rangabé a pensé que l'inscription attique *C. I. A.*, II, 232 pouvait être relative à la restauration de Thèbes. Pas plus qu'Ulr. Kœhler je ne suis disposé à le croire. En tout cas, ce fragment est parfaitement insignifiant.

[Τοὶ χρείματα ἔδωκαν τῆ πόλι τῆ Θειβήων ἐν τὸν συνοικισμόν]
. . . . . .
. . . . . .

....ἑκατ]όν (?).
....ἑκατ]όν (?). Φιλο[κλεῖς Ἀπολλοδώρω
....στατε]ῖρας. τάλαντ[α .... ἀργουρίω
Ἀλεξανδ[ρείω. 20
....χ]ειλίως Ἐρετριεῖς [.... δραχμὰς
Ἀττικάς.
5 στατ]εῖρας. Κῶοι πετταρ[α...
Μάλιοι τά[λαντ....
Ἠγινᾶτη μ[ουρίας (?) δραχμὰς 25
....ί]ως στατεῖ- Ἠγινήας.
ρας.....χ]ειλίως πεντακατί- Φιλοκλεῖς [Ἀπολλοδώρω
ως.....χρ]ούσιοι χείλιο(ι) πεν- ἀνέθεικε [τοῖς θεοῖς τάλαν-
τακάτιοι.....Σαμοθρ]ᾶκες (1) ἑπτακα- τα ἑκατ[όν.
10 τίως] .....σ[τ]ατεῖρ[α]ς. [Βα]σι[λεὺς Δαμάτριος 30
δραχμ[ὰς .... ἐν τὸ
....ίω]ς στατεῖρας. ἐληοχ[ρίστιον ἀπὸ τῶν
παρ Ῥοδ[ίων λαφύρων
....ειοι χρουσίως δεκάτ[αν τοῖς θεοῖς ἀνέθεικε.

....α[κ]ατίως. Τοὶ βασι[λεῖες τάδε ἔδωκαν 35
....ακ]ατίως. τῆ πόλ[ι ἐν τὸν συνοικισμόν.
---
15 ....δραχμὰς Ἀλεξανδρ]είας. Βασιλ[εὺς Κάσσανδρος (?) δρα-
Ἀντιγονεῖες τοὶ ἐκ τᾶς Τρ]ωΐας διακατίως χμ[ὰς (?)...
. . . . . Βασιλ[εὺς Λυσίμαχος (?)
....ἑκα]τόν. πεντ... 40

Maurice Holleaux.

(1) Cette restitution tout à fait vraisemblable, est due à M. Th. Reinach.

L'INSCRIPTION ASTRONOMIQUE DE KESKINTO

D'après les témoignages des auteurs de l'antiquité, on a pu restituer, avec assez de précision, la forme sous laquelle la première théorie des planètes a été constituée par Eudoxe de Cnide; ces mêmes témoignages sont, au contraire, tout à fait insuffisants pour nous permettre de juger de quelle manière la théorie en question a été élaborée avant Hipparque, une fois abandonné le système des sphères concentriques d'Eudoxe et introduite l'hypothèse des épicycles et excentriques.

Nous savons seulement par Ptolémée (1) que cette théorie avait été suffisamment avancée pour permettre la construction de Tables perpétuelles (τῆς καλουμένης αἰωνίας κανονοποιΐας) dont les auteurs distinguaient déjà deux inégalités, l'une principale, dépendant du soleil (anomalie synodique), l'autre moins considérable (que Ptolémée appelle zodiacale). Hipparque aurait reproché aux auteurs de ces Tables, dont il semble bien y avoir eu plusieurs essais, de ne pas être arrivés à des conceptions géométriques précises ni à des déterminations assurées d'éléments et de périodes. Il ne se serait cependant pas cru en mesure de réformer la théorie et se serait contenté de classer les observations et d'en commencer la critique.

Ces indications, très vagues, ne permettaient aucunement de reconnaître quels étaient au juste le degré et la nature des imperfections de la théorie des planètes immédiatement antérieure à Hipparque. On comprend donc l'intérêt qu'a dû pro-

(1) Voir mes *Recherches sur l'histoire de l'astronomie ancienne*, Paris, Gauthier-Villars, 1893, pages 252 et suiv.

voquer le déchiffrement d'une inscription trouvée dans l'île de Rhodes, à Keskinto, sur le territoire de l'antique cité de Lindos, alors que les caractères de cette inscription permettaient d'en fixer approximativement l'époque entre l'an 50 et l'an 150 avant J.-C., et que, d'un autre côté, elle présentait *vingt-six* nombres se rapportant aux trois planètes supérieures Saturne, Mars et Jupiter (huit pour chacune d'elles) et à Mercure (deux seulement). C'est ce déchiffrement que je vais essayer de raconter.

L'estampage de l'inscription a été envoyé, en juin 1893, à M. Hiller von Gaertringen, de Berlin, qui l'a insérée dans le premier fascicule du *Corpus* des inscriptions des îles (1). Le savant épigraphiste se trouvait en présence de graves difficultés; d'une part, l'inscription n'est pas complète; on n'a que le fragment inférieur; toute la partie supérieure manque et avec elle font naturellement défaut nombre d'indications qui auraient fourni un point de départ assuré pour l'interprétation des nombres à déchiffrer, nombres qui sont d'ailleurs considérables, puisqu'ils ont de quatre à six chiffres. D'un autre côté, la pierre a subi plusieurs cassures et de nombreuses dégradations, qui semblaient à première vue enlever tout espoir d'obtenir des lectures assurées pour près de la moitié des lettres numérales. Enfin, on était naturellement porté à une conjecture erronée, à savoir qu'il s'agissait de résultats d'observation, de la situation des planètes à deux époques différentes (les nombres étant disposés sur deux colonnes, en regard d'indications similaires), et que, d'autre part, l'unité suivant laquelle ces nombres sont exprimés était une très petite fraction du cercle.

Au bas de l'inscription, immédiatement au-dessus de la dernière ligne qui contient la fin de la dédicace

... [θε]οῖς χαριστήριον,

on lit, en effet, sous la moitié droite de l'inscription (2), la phrase suivante :

ὁ κύκλος Μ(οιρῶν) ΤΞ στιγμῶν ΘΨΚ ἡ μοῖρα στιγμῶν...

(1) *Inscriptiones græcæ insularum maris Ægaei*, fasciculus I, n° 913.— Cf. les *Corrigenda*, p. 207.

(2) La moitié gauche correspondante est mutilée. Il manque donc d'autres indications qui auraient été précieuses.

Si l'indication précise du nombre des divisions appelées στιγμαί ou *points* contenu dans le degré, est illisible, et si cette division en στιγμαί est, d'ailleurs, un fait qui était complètement inconnu, on était naturellement amené à admettre que le cercle contenait 9720 *points* et que le *point* ou στιγμή était précisément l'unité suivant laquelle étaient exprimés les nombres considérables de l'inscription.

M. Hiller m'ayant demandé mon avis à ce sujet, j'ai cru tout d'abord devoir écarter absolument cette conjecture. En premier lieu, épigraphiquement, le θ majuscule ne peut se distinguer sur l'estampage d'un cercle avec un point au milieu, symbole bien connu du mot κύκλος dans les manuscrits mathématiques; d'autre part, le prétendu θ n'est pas accompagné, comme il le faudrait, du signe distinctif des milliers, signe très apparent sur l'inscription (1) partout où il n'y a pas eu de dégradations suffisantes pour le faire disparaître, ce qui ne paraît nullement le cas pour l'endroit dont il s'agit. Enfin, une division du cercle en 9720 parties paraît impossible historiquement, tandis que nous savons par un témoignage précis, celui de Manilius, que les astrologues employaient une division du cercle en 720 parties, c'est-à-dire en demi-degrés (2). Il n'est pas moins impossible, avec les moyens dont disposaient les anciens, qu'ils aient jamais obtenu une précision aussi grande qu'il faudrait le supposer si l'on voyait dans les nombres de l'inscription des résultats directs d'observation.

J'ai donc conclu, d'un côté, qu'il fallait lire ὁ κύκλος... στιγμῶν κύκλου (3) ψκ'.. (le cercle est divisé en 360 degrés et 720 points de cercle; le degré est de 2 points); de l'autre, que les nombres avaient été obtenus par le calcul, non par l'observation. Il y avait dès lors quelque espoir de retrouver, en comparant les nombres

(1) Ce signe est un demi cercle à la partie supérieure gauche des lettres.

(2) Manilius désigne, à la vérité, cette fraction du cercle sous un autre terme que celui de *punctum;* il dit *stadium*. Je reviendrai à une autre occasion sur ce sujet spécial.

(3) On avait déjà proposé de lire ἡλίου. Mais je crois préférable de s'en tenir au sens du symbole dans les manuscrits. Si, d'ailleurs, il n'y a pas de précédent connu, que je sache, pour l'emploi d'un signe réellement idéographique dans une inscription, cet emploi ne peut évidemment, dans le cas dont il s'agit, être regardé comme étrange.

entre eux, des relations ayant servi au calcul et permettant par suite de contrôler les lectures ou, autrement, jouant dans le déchiffrement des lettres numérales le même rôle que le sens général et les règles grammaticales quand il s'agit de lettres de mots.

Mes tentatives à ce sujet aboutirent, en effet, bientôt à un résultat important. J'ai déjà dit que les nombres se trouvent disposés sur deux colonnes, que je désignerai par A (vers le milieu de l'inscription) et B (à droite). Je remarquai que, partout où les lectures paraissaient bien assurées, les lettres numérales de la colonne B avaient une valeur décuple de leurs correspondantes dans la colonne A et que, lorsque les lectures admises faisaient exception à cette règle, il ne semblait pas y avoir de difficultés à les rectifier. Je communiquai cette remarque à M. Hiller qui l'érigea en loi, corrigea en conséquence une partie de ses lectures, en obtint de nouvelles et parvint en somme à donner pour l'ensemble des nombres un déchiffrement général assez satisfaisant, qu'il adopta pour la publication.

Quant à savoir ce que signifiaient au juste ces nombres, il convenait tout d'abord de prendre à la lettre les indications de l'inscription. Or, elle présente, pour chaque planète et devant chacune des colonnes A et B, la répétition des rubriques suivantes :

Κατὰ μῆκος ζῳδιακοί,
Κατὰ πλάτος τροπικοί,
Κατὰ βάθος περιδρομαί,
Κατὰ σχῆμα διέξοδοι.

L'inscription est, d'ailleurs, complète pour chacune des planètes supérieures, à savoir de bas en haut, Φαίνοντος (Saturne), Φαέθοντος (Jupiter), Πυρόεντος (Mars) ; pour Mercure (Στίλβοντος), on n'a que la quatrième ligne κατὰ σχῆμα διέξοδοι : il n'y a évidemment pas à douter que, dans la partie supérieure manquante de l'inscription, ne se trouvassent les trois autres lignes pour Mercure, puis les quatre pour Vénus, puis enfin d'autres pour le Soleil (1) et la Lune. C'était l'ordre traditionnel chez les Grecs depuis Pytha-

(1) Les trois premières seulement pour le Soleil, ce qui résulte des remarques que je vais faire sur la signification de la dernière.

gore, tandis que, comme on sait, Ptolémée suit celui des Chaldéens : Lune, Mercure, Vénus, Soleil, Mars, Jupiter, Saturne, déjà adopté au reste avant lui, en particulier par les Stoïciens. Si l'on traduit les indications ci-dessus : — (cercles) du zodiaque en longitude ; (cercles) de retour en latitude ; circulations en altitude ; traversées en aspect (1), — il est bien clair que les nombres en regard sont des nombres de révolutions entières ; il y a, d'ailleurs, quatre sortes de révolutions distinctes pour chaque planète, et elles sont pour chaque colonne supposées s'accomplir dans une même période. Cette période, évidemment très considérable, ne peut être considérée que comme ce que les anciens appelaient une *grande année,* c'est-à-dire un laps de temps ramenant au même point du ciel les diverses planètes et après lequel recommencent les mêmes mouvements.

Mais pourquoi deux colonnes, donc deux périodes, l'une décuple de l'autre ? Le calculateur a pu, par exemple, désirer un contrôle facile de nombres importants ; mais il a été, ce semble, déterminé par un autre motif : la colonne A, contrairement au but cherché, contient encore, en effet, un nombre fractionnaire ; car on y lit, pour Saturne, κατὰ πλάτος τροπικοί, le nombre ϑπθ΄σις, où le groupe σις ne peut être interprété que comme une fraction suivant le nombre entier 989 cercles. L'unité, pour ce groupe 216, doit, d'ailleurs, être soit le degré, soit le *point*. Dans le premier cas, on devrait avoir 6 comme chiffre des unités de la colonne B ; dans le second cas, 3. Malheureusement, une cassure de la pierre à cet endroit rend impossible la lecture de cette dernière lettre. J'ai proposé Γ, c'est-à-dire 3, par ce motif que l'indication de la ligne du bas, relative aux στιγμαί, doit correspondre à leur emploi effectif dans l'inscription.

Il reste à déterminer la durée des périodes supposées par l'inscription ou, seulement si l'on veut, celle de la plus grande (colonne B). Mes premières conjectures à cet égard n'aboutirent pas à des résultats satisfaisants, parce que je partais de nombres que je considérais comme assurés, tandis que M. Hiller, m'ayant

(1) Le terme σχῆμα, qui n'apparaît pas dans les ouvrages astronomiques, est technique en astrologie pour désigner l'*aspect* ou la situation par rapport au Soleil ; Ptolémée définit au contraire cette situation par la distance en longitude, ἀποχή, ou élongation.

gracieusement envoyé une photographie de l'estampage, j'ai pu reconnaître que quelques lectures relatives aux lettres de ces nombres étaient au moins douteuses. Me bornant donc à considérer celles qui ne pouvaient prêter à suspicion, j'ai vu réussir une combinaison qui avait échoué jusque-là.

Nous savons, en effet, exactement ce qu'est pour une planète la révolution κατὰ μῆκος (de longitude ou sidérale (1) géocentrique). Pour la révolution de latitude (κατὰ πλάτος), par analogie avec la théorie de la lune des anciens, nous n'avons pas non plus à hésiter sur la signification à lui attribuer. Mais les termes κατὰ βάθος et κατὰ σχῆμα n'étant pas ceux que Ptolémée a employés, il peut y avoir quelque incertitude pour les appliquer aux mouvements d'anomalie synodique et d'anomalie zodiacale, dont les nombres de l'inscription doivent, sans aucun doute, fournir les périodes observées ou supposées.

En tout cas, il est certain que la somme des nombres des révolutions de longitude et des révolutions d'anomalie synodique doivent, pour les planètes supérieures, donner le nombre des années solaires pendant la période. Or, en additionnant les nombres κατὰ μῆκος et κατὰ σχῆμα, on trouve pour les trois planètes le même nombre 291400 ou, du moins, on peut déterminer les leçons douteuses de façon à arriver à ce résultat. Aucune combinaison pareille n'est possible avec les nombres κατὰ μῆκος et κατὰ βάθος; la question est donc tranchée; ces derniers représentent des révolutions d'anomalie zodiacale.

Les nombres κατὰ σχῆμα, ce qui répond, d'ailleurs, bien à leur dénomination, donnent, au contraire, les révolutions par rapport au soleil ou synodiques (1); enfin, la période calculée est de 291400 années solaires (de 365 j 1/4). Cette seconde remarque a permis de nouvelles rectifications et de nouvelles lectures; on est ainsi parvenu à un déchiffrement complet et si, comme je le dirai,

(1) J'admets que le mouvement de précession des équinoxes n'était pas connu, c'est-à-dire que l'inscription représente bien réellement des conceptions antérieures à Hipparque.

(1) La même interprétation aurait, d'ailleurs, pu être déduite de ce fait que Simplicius (*de Cælo*, 222 *b*) donne, d'après Sosigène, le mot διέξοδος comme étant le terme technique employé par les *mathematici* pour désigner la révolution synodique.

quelques points laissent encore place au doute, leur importance est relativement secondaire.

M. Hiller ayant eu l'obligeance de m'envoyer l'estampage même, j'ai pu arrêter en tout cas mon opinion personnelle sur ces points douteux et je propose désormais, comme définitives, sous les réserves que j'indiquerai, des lectures, qui, pour la colonne B, reviennent aux nombres suivants, ceux de la colonne A s'obtenant en divisant par 10 :

TABLEAU I

RÉVOLUTIONS de	MERCURE	MARS	JUPITER	SATURNE
Longitude.....	[29 1400]	15 4920	2 4500	9920
Latitude	?	15 4360	2 4560	9893
Altitude.....	?	18 2680	24 2600	27 1760
Aspect ou élongation	91 8700	13 6480	26 6900	28 1480

Tous les nombres de longitude et d'élongation sont absolument assurés, sauf pour l'élongation de Mercure, où le chiffre 8 seul est bien net épigraphiquement. Les premiers chiffres 91 ont été déterminés par le calcul, d'après les nombres de Ptolémée qui conduiraient à 918543,4. Il subsiste cependant sur l'estampage des traces suffisantes des lettres correspondantes; quant au chiffre 7, c'est le plus probable d'après ce qu'on voit, mais sur ce bord du fragment, on ne peut guère avoir de certitude complète; ce qui subsiste à la colonne A ne suffit pas, d'ailleurs, pour le contrôle. Enfin, on ne peut assurer qu'il n'y avait pas ensuite d'autres lettres numérales correspondant à un chiffre significatif de plus.

Pour les révolutions de latitude, il n'y a que l'incertitude déjà signalée plus haut pour le chiffre des unités au nombre de Saturne.

Enfin, pour les révolutions d'altitude, le chiffre 2 des mille du nombre de Mars est douteux. (D'après M. Hiller, il faudrait lire 1.)

En résumé, comme on l'a vu, le déchiffrement a été obtenu pour les vingt-quatre nombres relatifs aux planètes supérieures,

par des combinaisons simples et sans aucun appel aux données astronomiques. Mais celles que nous fournit Ptolémée (IX, 3) vont naturellement nous permettre d'apprécier le degré d'exactitude des déterminations de l'inscription astronomique.

Si, d'après ces données, on calcule les nombres de révolutions correspondant à une période de 291400 ans, on trouvera :

TABLEAU II

RÉVOLUTIONS DE	MARS	JUPITER	SATURNE
Longitude et latitude.....	154936,7	24574,9	9900,7
Anomalie (élongation).....	136463,3	266825,1	281499,3
	291400	291400	291400

La première ligne de ces nombres est à comparer à la fois avec les deux lignes pour la longitude et la latitude du tableau I. Un des grands progrès accomplis par Ptolémée (ou plutôt par Hipparque) a été, en effet, de supprimer la distinction des révolutions de longitude et de latitude, distinction qui ne provenait que d'erreurs d'observation. Les différences entre les nombres de l'inscription pour ces révolutions permettent précisément d'apprécier l'importance de ces erreurs.

On remarquera que pour Jupiter et Saturne, le nombre de latitude est le plus exact; pour Mars, c'est le contraire, ce nombre présente même, et il est le seul, une erreur relative considérable; mais il n'y a guère à s'en étonner, alors que nous voyons Cicéron (*De Natura Deorum,* II, 53) assigner, d'après Panétius, une durée de 694 jours à la révolution de Mars, au lieu de 687, nombre qui résulte des données de Ptolémée ou du chiffre de longitude dans l'inscription. Le chiffre de latitude correspond à 689 jours 1/2.

La seconde ligne du dernier tableau est, au contraire, à comparer à la dernière seule du tableau I, et la concordance est relativement encore très satisfaisante. Quant aux révolutions d'altitude, elles ne peuvent donner lieu à aucun rapprochement,

Ptolémée n'ayant pas de fait assigné à l'anomalie zodiacale une période différente de celle de la révolution de longitude, second progrès important qu'il a réalisé dans la théorie, évidemment encore d'après les idées émises par Hipparque.

Les nombres donnés par l'inscription pour les révolutions d'altitude soulèvent donc de graves questions relatives à la conception géométrique de ces révolutions et au mode suivi pour la détermination de leurs durées; mais je n'ai pas l'intention de discuter ici les diverses conjectures qu'en absence d'éléments d'une solution précise l'on pourrait présenter à cet égard.

Je me bornerai donc, pour conclure, à deux remarques :

1° Quelle que soit en réalité la date de l'inscription (1), les nombres qu'elle contient représentent certainement une théorie construite avant Hipparque. Il est incontestable, en effet, que si l'on s'était proposé de résoudre le problème de la grande année en utilisant les travaux d'Hipparque, on n'aurait certainement pas négligé ses périodes lunaires et l'on serait dès lors arrivé à une solution toute différente;

2° Quoiqu'un certain nombre de *grandes années* proposées dans l'antiquité nous aient été conservées, en particulier par Censorinus, celle de l'inscription de Keskinto n'a de rapport avec aucune de ces périodes. Elle n'a donc pas joui d'une grande célébrité; il faut sans doute la considérer comme une tentative demeurée sans effet, due peut-être plutôt à la fantaisie d'un amateur d'astrologie, plus ou moins adroit calculateur, qu'à celle d'un astronome de profession (2). Il ne nous en a pas moins laissé un monument d'une importance capitale, puisque, ainsi qu'on a pu

(1) La forme des caractères permet de la faire remonter jusqu'à la génération qui a précédé Hipparque; mais elle peut très bien lui être postérieure, car il ne faut pas supposer que toutes ses théories aient immédiatement été adoptées par tous les astronomes. Il est bien certain, au contraire, que ce fut Ptolémée qui les fit triompher, alors que Théon de Smyrne, par exemple, s'en écarte encore sur des points très importants.

(2) En tout cas, la dédicace à des dieux d'une table de nombres astronomiques n'a rien qui doive surprendre et on peut espérer la découverte de nouveaux monuments de ce genre. On sait que Ptolémée avait de même consacré « Au Dieu sauveur » les éléments de ses Tables, dans une inscription très considérable, que les anciens nous ont conservée et qu'on trouve dans les *Hypothèses de Ptolémée* (Halma, 1820), pages 57 suiv.

le voir, il fournit des données précises pour la reconstruction du plan sur lequel avait été établie la théorie des planètes avant Hipparque. Cette grave question historique reçoit ainsi un jour tout nouveau et il est à penser que les détails qui restent encore obscurs pourront être à leur tour éclaircis par des recherches plus approfondies que celles qu'il m'a semblé utile de faire connaître dès maintenant.

Paul TANNERY.

POIDS DE VERRE ÉTALONS MONÉTIFORMES

D'ORIGINE BYZANTINE

On est aujourd'hui fixé sur la destination des poids de verre monétiformes avec légendes arabes qu'on retrouve si fréquemment en Orient, en Égypte surtout. Ces petits disques de verre coloré portant tantôt sur une face, tantôt sur les deux, des inscriptions en caractères coufiques, sont des dénéraux (*sandjat*) ou étalons de poids pour la monnaie (1).

Il existe une série parallèle de poids monétiformes de verre d'origine byzantine, tous unifaces, poids infiniment moins communs que ceux d'origine arabe. Ces petits monuments présentent un vif intérêt et n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucun travail d'ensemble. A peine une dizaine ont été publiés isolément dans divers recueils. Ces poids de verre byzantins, qui sont de l'époque des Justinien et des Justin, devaient avoir exactement la même destination que leurs pareils d'origine arabe. Ils servaient à peser les sous d'or des basileis de Constantinople et leurs divisions. Ces poids, fait important à noter, proviennent aussi presque constamment de l'Égypte. Quelques-uns ont été retrouvés dans des contrées environnantes : en Syrie, dans les îles de Chypre ou de la Crète. Jamais on n'en reçoit qui proviennent des anciennes provinces européennes de l'empire d'Orient, pas plus que de

(1) Voyez Stanley Lane Poole, *Catalogue of arabic glass weights in the British Museum*, Londres, 1891, p. VII de l'*Introduction* ; — Casanova, *Catalogue des pièces de verre des époques byzantine et arabe de la collection Fouquet* (*Mém. de la Mission archéologique française au Caire*, t. VI, fascic. 8, 1893, p. 349) ; — Lavoix, *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. XIV.

l'Anatolie, c'est-à-dire de Smyrne, de Kaisarieh ou de Trébizonde, par exemple. Il paraît même bien probable que cet usage de peser la monnaie avec des poids de verre a été un usage presque exclusivement égyptien. Les poids de verre de l'époque romaine qu'on retrouve fréquemment dans la vallée du Nil ont été les prototypes des poids byzantins de l'époque des Justinien et des Justin, et ceux-ci ont été les prototypes des poids arabes (1).

Depuis quelque temps, grâce à des recherches plus attentives, ces poids de verre d'origine byzantine sont devenus un peu plus nombreux dans les collections publiques et privées. Le British Museum entre autres en possède deux séries assez importantes : une au Cabinet des Médailles, l'autre dans la Collection de verrerie. En groupant les exemplaires conservés dans ce Musée, dans les Cabinets de France et de Berlin, dans la collection de M. Sorlin-Dorigny de Constantinople et dans la mienne, en y ajoutant les quelques exemplaires isolés déjà édités dans diverses publications, je suis arrivé à réunir une série assez nombreuse pour pouvoir tenter d'ébaucher un premier travail d'ensemble sur ces petits monuments encore si peu connus. Pour le moment, je me bornerai à formuler à leur sujet un certain nombre de propositions.

Tous ces étalons, provenant tous de cette même portion de l'ancien Empire romain, appartiennent à l'époque des Justin et des Justinien. Non seulement un d'entre eux, qui est absolument contemporain de tous les autres, porte en toutes lettres le nom du second de ces empereurs, mais le type de tous est entièrement semblable à celui de certaines monnaies byzantines de ces règnes, buste de face drapé identiquement de même, caractères exactement pareils, etc., etc.

La presque totalité de ces poids étalons portent les effigies et les noms, ou seulement les noms des éparques de la Ville ou éparques de Rome (ou de la (nouvelle) Rome) en fonctions. Même celui sur lequel figure le nom de l'empereur Justinien, porte un monogramme qui est bien probablement celui de l'éparque de l'époque. On peut diviser ces verres en plusieurs séries.

A. Une première série, la plus intéressante, porte l'effigie de

(1) Lavoix, *op. cit.*, I, p. XIV.

l'éparque en buste de face, les cheveux coiffés ras à la romaine, drapé dans un manteau retenu par une fibule, dont les dimensions sont toujours très considérables, parfois même colossales. Une petite croix figure presque toujours dans le champ. La légende porte le nom de l'éparque et ses titres : *sous un tel, éparque et illustrissime* ; mais le plus souvent elle est fort abrégée. Sur deux exemplaires, particularité très importante, on lit dans le champ les lettres du nom de ΡΩΜΙϹ qui vient compléter le titre ΕΠΑΡΧΟΥ ΡΩΜΙϹ, *éparque de Rome.*

B. Une seconde série porte les mêmes légendes exactement, plus ou moins en abrégé : *sous un tel éparque* ou *sous un tel.* Le buste est remplacé par un monogramme souvent très compliqué, dont il n'est pas facile de donner l'explication.

C. Toute trace de légende ou d'effigie a disparu. Le type consiste en un monogramme cruciforme ou non, monogramme presque toujours d'une lecture très difficile, mais donnant bien probablement le nom de l'éparque en fonction. Ce n'est pourtant qu'une hypothèse.

D. Sur un seul exemplaire, je l'ai dit, exemplaire du reste d'aspect tout pareil aux autres, le buste de l'éparque est remplacé par celui de Justinien Ier, dont la légende donne le nom. Cette fois, cette légende est en latin. Au dessous figure un monogramme. — Sur deux autres exemplaires, au-dessous d'un buste également impérial, mais non accompagné d'une légende, figure un monogramme donnant peut-être le nom de l'éparque en fonction. Sur un troisième, on aperçoit trois bustes impériaux placés : un deux, environnant cette fois encore un monogramme qui est peut-être bien toujours celui de l'éparque.

Quel était cet éparque représenté sur tous ces poids étalons ? La présence du nom de la ville de Rome sur deux exemplaires, le titre d'*illustrissime,* ne laissent pas de doute et indiquent qu'il s'agit du plus important de ces hauts fonctionnaires, de l'éparque même de Rome ou préfet de la ville ; mais comment le nom et l'effigie de celui-ci peuvent-ils se trouver sur des monuments d'une époque aussi basse, monuments fabriqués en Égypte et paraissant n'avoir été en usage que dans ce pays ? Ou bien faut-il penser avec les éditeurs du *Corpus inscr. græc.*, à propos du poids

du musée Kircher, qu'il s'agit là d'éparques non de Rome, mais de Constantinople et qu'il faut lire ces légendes ainsi : ΕΠΑΡΧΟΥ ΤΗϹ (ΝΕΑϹ) ΡΩΜΗϹ? Je laisse à de plus érudits en cette matière le soin de répondre à cette question difficile. Je me borne pour l'instant à publier, à titre de document et pour faciliter de plus amples recherches, ceux de ces petits monuments qui me sont connus. On verra que la liste de noms et de monogrammes d'éparques qu'ils fournissent est déjà assez nombreuse.

La question de poids demeure de même réservée. Je n'ai pas pu faire de pesées assez nombreuses. Parmi ces poids étalons, les uns, les plus lourds, pesant de 4 gr. à 4 gr. 50, correspondent certainement au sou d'or, dont le poids moyen, à l'époque des Justin et des Justinien, était de 4 gr. 53, les autres, plus légers, aux divisions de celui-ci, principalement au demi-sou ou *semissis*.

Ces poids de verre sont, comme ceux d'origine arabe, de colorations variées : bleu foncé ou pâle, blanc, verre pâle, jaune, etc., etc. Ce détail ne semble avoir aucune importance archéologique.

Voici la description des étalons de verre byzantins que je connais, classés sous les quatre divisions que j'ai établies plus haut.

PREMIÈRE SÉRIE

1

Damien, éparque.

(ἐπὶ) ΔΟΜΙΑΝΟΥ (*sic*) + ΤΟΥ ΕΝΔΟΞ(οτάτου) S (ἐπάρχου). Buste de l'éparque Damien avec la coiffure et le costume accoutumés.

Ma collection. Poids : 4 gr. 40. — British Museum (Collection de verrerie).

Variété avec le nom ΔΑΜΙΕΙΑΝΟΥ (*sic*) pour toute légende. — British Museum (Collection de verrerie).

2

Droserios, éparque.

+ (ἐπὶ) ΔΡΟCΕΡΙΟΥ ΕΠΑΡΧΟΥ. Buste de face de l'éparque Droserios, etc. La fibule est de proportions énormes.

Ma collection. Poids 4 gr. 15. — De provenance égyptienne. Acheté à Athènes.

Publié par moi dans la *Gazette archéologique* de 1883, p. 298, pl. 50, 3. — Musée de Palerme. Reproduit d'après le prince Torremuzza dans le t. IV du *Corpus inscr. græc.,* sous le n° 8995 (le nom de l'éparque a été lu inexactement ΡΟΓΕΡ(ου). — Cabinet des Médailles de Berlin. Poids : 2 gr. 17.

Je possède plusieurs sceaux de plomb byzantins portant ce nom de Droserios. Le dictionnaire de Pape-Benseler n'indique que la forme Δρόσερος.

3

Zémarque, éparque (1).

+ (ἐπὶ) ΖΙΜΑΧΟΥ (*sic*) ΤΟΥ ΕΝΔΟΞ'(οτάτου) S (ἐπάρχου). Buste de face de Zémarque, etc. Fibule colossale.

(1) Zémarque le Cilicien fut préfet de l'Orient sous Justin II. Voy. Muralt, *Chronogr. byzantine,* I, p. 228. — J'ai publié dans la *Gazette archéologique*

Collection Sorlin-Dorigny à Constantinople. Poids : 4 gr. 30.

4

Cosmas, éparque.

+ ΕΠΙ ΚΟCΜΑ ΕΠΑΡΧΟΥ. Buste de face de l'éparque, etc.

British Museum (Collection de verrerie). Provient de la collection Slade (voy. Catalogue de cette collection de verres, Londres, 1871, p. 59). Trouvé à Porphyrion de Syrie, près Saïda.

5

Jean, éparque.

+ ΕΠΙ ΙΩΑΝΝΟΥ ΕΠΑΡΧΟΥ S. Buste de face de l'éparque, etc.

Une croix dans le champ ainsi que les lettres du nom ΡΩΜΙC.

British Museum (Collection de verrerie).

Trois autres exemplaires sans le mot ΡΩΜΙC : un au British Museum (Collection de verrerie) reproduit ci-dessous ; un au Musée

de 1883 deux magnifiques poids de bronze au nom du même éparque ; sur ces poids Zémarque prend les titres d'illustrissime d'*apohypaton* et d'éparque de Rome.

de Spalato (n° 461) ; un autre trouvé à Cérigo et publié par M. Mélétopoulo dans un article intitulé : *Antiquités helléniques* du fascicule de mai 1883 du journal archéologique l'*Apollon* (1er fascicule) (1).

6

Léon, éparque.

+ ΕΠΙ ΛΕΩΝΤΟϹ ΕΠΑΡΧ'(ου). Buste de Léon, de face, etc.

Musée du couvent de Saint-Nicolas de Arena à Catane. Trouvé à Syracuse, *Corpus inscr. græc.*, t. IV, n° 9930 (reproduit d'après le prince Torremuzza).

7

Romain, éparque.

+ ΕΠΙ ΡΟ[ΜΑΝ]ΟΥ ΕΠΑΡΧΟΥ. Buste de l'éparque, etc. La fibule est à gauche.

British Museum (Collection de verrerie).

8

Syméon, éparque.

+ ΕΠΙ ϹΥΜΕΩΝΟ(ς) ΕΠΑΡΧΟΥ. Buste de Syméon de face, etc. Dans le champ les lettres du nom ΡΩΜΙϹ.

British Museum (Cabinet des Médailles).

(1) M. Mélétopoulo a pris le buste de l'éparque pour un buste de la Panagia.

9

Théodore, éparque.

+ ΕΠΙ ΘΕΟΔΩΡΟΥ ΕΠΑΡΧΟΥ. Buste de face de Théodore, etc.

Collection Sorlin-Dorigny à Constantinople. Poids : 3 gr. 30.

Variété avec ΕΠΑΡ S (*pour* ΚΑΙ). Cabinet de France, n° 3476 du Catalogue Chabouillet, p. 610.

Un Théodore est cité comme préfet de *Constantinople* sous Justin II en 570. Voyez Muralt, *Chronogr. byzantine,* I, p. 229.

10

Théodote, éparque.

+ ΕΠΙ ΘΕΟΔΟΤΟΥ ΕΠΑΡΧ(ου) S (ἐνδοξοτάτου). Buste de face de Théodote, etc. La fibule a pris un tel développement qu'elle semble le bras droit tenant la mappa. Dans le champ, à droite, une petite croix.

Cabinet de France.

Variété avec ΕΠΑΡΧ Χ (*sic*), provenant de Crète. British Museum (Collection de verrerie). Publié dans l'*Archæologischer Anzeiger* de 1860, pp. 103-104.

Variété avec ΘΕΟΤΟΤΟΥ (*sic*). British Museum (Cabinet des Médailles).

11

Flavius Gérontius (?), éparque.

+ ΕΠΙ ΦΑ S ΓΕΡΟΝΤΙ S. Buste de l'éparque de face, etc.

British Museum (Collection de verrerie). Deux exemplaires.

SECONDE PARTIE

12

Eupraxios, éparque ?

+ ΕΥΠΡΑΞΙΟΥ. Au centre un monogramme.

Ma collection. Poids : 2 gr. 20. — Autres exemplaires au British Museum (un au Cabinet des Médailles, un dans la Collection de verrerie).

13

Jean, éparque.

Même légende que sur le n° 5 : + ΕΠΙ ΙΩΑΝΝΟΥ ΕΠΑΡΧΟΥ. Le buste de l'éparque est remplacé par un monogramme fort compliqué.

British Museum (Cabinet des Médailles et Collection de verrerie). — Cabinet de France. — Musée de Spalato (n° 462). — Collection Rogers au Caire.

TROISIÈME SÉRIE

14

Monogramme cruciforme.

Ma collection. Poids : 3 gr. 50.

15

Monogramme cruciforme.

Cabinet de France.

16

Monogramme cruciforme.

Deux exemplaires au British Museum (Cabinet des Médailles et Collection de verrerie).

17

Monogramme cruciforme.

Collection Sorlin-Dorigny à Constantinople. Très usé. Poids : 1 gr. 50.

18

Monogramme cruciforme.

Cabinet de France.

19

Monogramme cruciforme formé par les quatre caractères K Ω N $\overline{\text{OY}}$ (*pour* KΩNCTANTINOY?) disposés autour d'une petite croix centrale.

British Museum (Cabinet des Médailles).

20

Monogramme cruciforme.

British Museum (Cabinet des Médailles).

21

Monogramme cruciforme du nom de ΝΙΚΟΛΑΟΥ?

Ma collection. Poids : 4 gr. 10. — Autre exemplaire au British Museum (Cabinet des Médailles).

22

Monogramme cruciforme (du même nom que le n° 21?).

Collection Sorlin-Dorigny à Constantinople. Poids : 4 gr. — Cabinet de France. — Deux exemplaires au Cabinet des Médailles du British Museum.

23

Monogramme cruciforme.

Ma collection. Poids : 4 gr. 45.

24

Monogramme cruciforme (du nom d'ΑΝΔΡΕΑ ?)

British Museum (Collection de verrerie).

25

Monogramme cruciforme (du nom de ΚΟΥΡΙΑΛΟΥ ?)

British Museum (Collection de verrerie).

26

Monogramme cruciforme.

British Museum (Collection de verrerie).

27

Monogramme cruciforme.

Ma collection. Poids : 2 gr. 10.

28

Monogramme cruciforme. Dans les contours supérieurs les deux syllabes TE-COY ou encore TO-COY.

Collection Sorlin-Dorigny à Constantinople. Très usé. Poids : 2 gr.

29

Monogramme cruciforme (du nom d'OΛYMΠOY ? ΛOYΠOY ? ΦIΛΠ-ΠOY ?)

Cabinet des Médailles de Berlin. Poids : 1 gr. 98.

30

Dans une couronne nouée à sa partie supérieure : Monogramme cruciforme (du nom de ΘEOΔΩPOY).

Ma collection. Assez usé. Poids : 3 gr. 80.

31

Monogramme cruciforme (ΚΑCΤΡΟΥ?).

Cabinet de France.

32

Monogramme surmonté d'une petite croix (ΕΥΑΝΔΡΟΥ?)

Ma collection. Assez usé. Poids : 1 gr. 95.

33

Monogramme.

Collection Sorlin-Dorigny à Constantinople. Brisé. — Un autre exemplaire dans la collection Makridi-Bey à Constantinople.

34

Monogramme.

British Museum (Collection de verrerie).

35

Monogramme.

British Museum (Cabinet des Médailles). Trois exemplaires.

36

Monogramme.

Cabinet des Médailles de Berlin. — Trois autres exemplaires au British Museum (Collection de verrerie). — Un exemplaire dans la collection Makridi-Bey à Constantinople.

37

La lettre S dans une couronne.

Ma collection. Poids : 1 gr.

38

Le chiffre III.

British Museum (Cabinet des Médailles).

QUATRIÈME SÉRIE

39

D. IVSTINIANVS. P. P, AV. Buste de l'empereur Justinien de face nimbé. Au dessous monogramme cruciforme.

Poids : 4 gr. 08. Les sous d'or de Justinien donnent en moyenne le poids de 4 gr. 48.

Collection du docteur Fouquet au Caire. Publié par M. P. Casanova dans le *Catalogue* de cette collection (t. VI des *Mémoires de la Mission archéologique au Caire,* fascicule III, p. 376, pl. I, 4, seconde catégorie). — Un exemplaire au Cabinet des Médailles du British Museum.

40

Buste de face d'un empereur (?) entre deux croix dressées chacune sur un piédestal. Au dessous un monogramme.

British Museum (Collection de verrerie).

41

Buste de face d'un empereur (?) diadémé et nimbé. Au dessous un monogramme.

Cabinet des Médailles de Berlin. — Brisé.

42

Trois bustes impériaux (?) disposés un deux. Le buste supérieur est nimbé. Au-dessous de lui un monogramme cruciforme.

British Museum (Collection de verrerie). — Autre exemplaire au Musée de Spalato.

Gustave SCHLUMBERGER.

INSCRIPTIONS D'AMASIE ET AUTRES LIEUX

Les inscriptions qu'on va lire ont été copiées à Amasie et dans diverses autres villes du Pont et de la Cappadoce (Laodicée du Pont, Comana, Césarée) par le R. P. Girard, missionnaire français en Arménie. Elles m'ont été obligeamment communiquées par M. Cagnat, professeur au Collège de France, qui les tenait lui-même du R. P. Brucker. Quelques-unes avaient déjà été vues et publiées il y a trente ans par M. Perrot. Quoique les copies soient souvent défectueuses et la plupart des textes assez insignifiants, la *Revue* est heureuse de donner l'hospitalité à cette petite collection, qui provient d'une région encore peu explorée au point de vue épigraphique. L'étude et la restitution de ces inscriptions présentent, d'ailleurs, un certain intérêt pour les apprentis épigraphistes. Nous ne travaillons pas toujours sur des estampages, des photographies ou des copies prises par des savants exercés; il faut aussi savoir tirer parti des fac-similé les plus rudimentaires, heureux encore quand l'inexpérience du témoin — comme c'est ici le cas — s'accompagne d'une complète sincérité. Dans plusieurs cas j'ai dû renoncer à extraire un sens intelligible de lettres et de lignes isolées, et même d'inscriptions entières. Dans l'espoir que des lecteurs ingénieux et disposant de quelques loisirs pourront compléter mes déchiffrements, j'ai fait reproduire par la zincogravure les copies mêmes que j'ai eues entre les mains; aussi bien ce procédé est-il le seul qui permette de donner une idée exacte de l'aspect des textes épigraphiques, et l'usage devrait-il s'en généraliser.

ΠΡΟΚΛΟΣ
ΦΑΡΝΑΚΙΔΟΣ
ΠΙΟΚΛΑΥΚΟΝ (ΡΝ)
ΤΗΙΔΙΑΓΥΝΕ
ΚΙ ΜΝΗΜΗΣ
ΧΑΡΙΝ

6

ΑΝΑΡΙΕΥΣΕΒΕ
ΣΤΑΤΙ ΚΥΡΙΛΙ
ΙΕΥΦΑΥΣΤΙΝΑ
ΚΑΙ ΥΙΩΙ ΑΥΤΟΥ
ΚΑΠΙΤΩΝ
ΕΥΤΥΧΗΣ
ΚΑΙ ΠΙΣΤΙ
ΚΟΣ ΜΝΗ
ΜΗΣ ΧΑΡΙΝ·
ΕΤΟΥΣ
ΣΑ

9

ΚΑΠΙΤΩΝ ΤΗΕΙ
ΔΙΑ ΤΥΝΕΚΙ ΦΛΩ
ΡΗ ΜΝΗΜΗΣ
ΕΝΕΚΕΝ

13

ΣΕΠΤΙΚΙΑΖΟΗ
ΙΟΥΛΙΩ ΑΡΓΥΝ
ΗΙΩΝΙΤΩ ΚΑΛΩ
ΚΑΙ ΑΓΑΘΩΑΝ
ΔΡΙ ΜΝΗΜΗΣ
ΧΑΡΙΝ

12

ΤΥΡΑΝΝΩ-
ΒΗΡΙΑΝΗΣ
ΓΛΥΚΥΤΑ
ΤΩ ΑΝΔΡΙ
ΜΕΣ ΧΑΡΙΝ

23

ΑΝΤΩΝΙΟΣ
ΣΤΡΟΝΓΥΛΙ
ΩΝ ΑΝΤΩ
ΝΙΑ ΣΟΥΣΟΥ
ΝΙΔΙ ΤΗ ΓΥ
ΝΑΙΚΙ ΜΝΗ
ΜΗΣ ΧΑΡΙΝ

ΜΕΤΑΔΕΤΟΤΕΤΗ
ΝΑΙ ΕΜΕΟΣΑΝΑ
ΝΟΕΣΤΟΥΗΡΩΙΝ
ΔΙΩΣΙΤΙΦΙΣΚΩ
ΔΗΝΑΡΙΑΜΥΕΙΑ
Ε· ΡΖΒ

2

ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣ
ΚΑΙ ΤΕΡΤΥΛΛΑ
ΠΑΥΛΙΝΩΤΩ
ΓΛΥΚΥΤΑΤΩ
ΥΙΩ ΜΝΗΣ ΧΑ
ΡΙΝ

7

ΔΟΜΝΗ
ΤΕΡΤΥΛΟΣ ΤΗ ΓΛΥ
ΚΥΤΑΤΗ ΘΥΓΑ
ΤΡΙ ΜΝΗΜΗΣ
ΧΑΡΙΝ ΑΠΕ
ΘΑΝΕ ΝΕΤΩΝ
Η ΕΤΟΥΣ ΣΗΙ

11 bis

ΟΝ ΦΡΥ
ΑΣΛΙΟΝ
ΣΙΝΙΙΟΝΥΙΔΙ ΟΝ
ΣΕΝΩΝΙ ΚΟΜΙΣ
ΜΛΟΧΟΥ ΚΕΔΝΗ
ΛΛΘΩΝΟΥΝ
ΤΗΡ
ΗΝ ΕΚ
ΓΡ

15

ΙΟΥΛΙΟΣ
ΣΠΛΕΝΔΙΔΟΣ
ΚΑΠΕΛΑΤΡΙΣ
ΘΑΓΑΘΟ
ΟΚΚΑ
ΤΕΤΙΝ
ΣΑΣΕΝ
10

17

ΓΙΟΥΛΙΟΣΑΡΧΙΓΕΝΗ
ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΜΑΙ

3

ΚΛΗΜΗΣ
ΚΛΗΜΕΝΤΙ
ΓΛΥΚΥΤΑΤΩ
ΠΑΤΡΙ ΜΝΗ
ΜΗΣ ΧΑΡΙΝ
ΧΑΙΡΕΤΕ

10

ΓΙΣ ΝΑΠΙ
ΚΙΟΣ ΓΕ
ΡΜΑΝΟΣ
ΥΕΡΑΝ
ΟΣ ΕΝΘ
ΑΔΕ ΚΕΙ
ΤΑΙ

16

ΤΩ ΘΕΟΜ
ΝΗΣΤΩΠΑΤ
ΡΙΒΑΣΩ ΚΑΙ
ΤΗΑΖΙΟΘΕΑ
ΔΗΤΡΙΑΓΑΣ
ΑΝΗΑΝΕΤΗ
ΣΑΤΟ ΜΝΗΜΗ
ΣΧΑΡΙΝ ΑΥΓΟ
ΤΟΣ

19

ΑΜΑΣΗΔΑΝΑ
ΗΣΦΙΛΑΝΔΡΩ
ΙΟΥΛΙΟΣ ΑΥ
ΔΟΣ ΤΗΝ ΔΙΑ
ΓΥΝΑΙΚΙ ΜΝΗ
ΜΗΣ ΧΑΡΙΝ·
ΕΤΟΥΣ ΡΖΕ

4

ΤΟΝ ΓΛΥΚΥΤΑ
ΤΟΝ ΑΝΔΡΑ ΑΥΡ
ΝΟΡΙΟΝ ΚΑ
ΩΣΒΙΩΣΑΝ
ΙΑ ΚΑΙ ΣΧΝΤΕ
ΝΩΣ ΑΝΤΑ
Η ΓΥΝΗ ΑΥ
ΘΕΟΦΙΛΑ
ΜΝΗΜΗΣ
ΧΑΡΙΝ

8

ΚΥΛΙ. ΤΗΡΙ
ΟΝ ΤΗ ΣΩΔΑΚ
ΔΡΙΑ ΣΩΙΟ
ΝΗΣ ΗΤΑΕΙΕ
ΡΟΣ ΟΛΥΜΑ
ΕΥΗΤΗΣΟ
ΥΣΑ

12

ΑΥΡΗΛΙΟΣ Π
ΑΣΙΚΡΑΤΗΣ
ΙΟΥΛΙΩΠ
ΩΤΩΣ
ΙΥΓΑ
ΩΝΟ

21

ΣΕΖΗΛΑΤ.
ΑΝΔΡΙΙΔΙΩ
ΕΤΗ
ΚΑΙ ΣΕΖΗ
ΝΙΥΙΩ ΕΥ
ΚΑΙΑ ΣΥΝΚ
ΠΑΙΤΕΙΝΑΩ
ΕΤΗ

22

ΤΟΤΟΥΧΥΛΟΥΗΝ ΤΗΣ ΚΑΙΙΩΝΕΠΟΥΡΑΝΙΩΝΠΟΛΙ
ΤΗΣ ΘΕΟΔΩΡΟΣ ΟΙΟΥΛΕ ΤΟΥΠΙΣΛΙΜΑΤΟΣ ΕΦΟΡΟΣ
ΑΝΑΣΤΑΣΙΟΝ ΠΙΘΕΙΙΟΝ ΕΥΣΕΒΗ ΤΡΟΠΕΟΥΧΟΝ
ΕΙΔΡΥΣΣΟΡΟΝΟΝ ΙΕΡΩΝ ΜΥΣΤΗΡΙΩΝ ΕΠΩΝΥΜΟΝ
ΟΥΠΕΡΑΛΛΩΝ ΜΑΜΑΣΟΚΑΘΑΡΟΤΑΤΟΣ ΜΥΣΤΗΣ
ΚΙΝΕΙ ΜΕΝΑΣΤΟΙΣ ΘΕΟΤΕΥΚΤΟΙΣ ΑΣΜΑΣΙΝΤΗΝ
ΓΛΩΤΤΑΝ ΠΛΗΡΩΝΗΙΣ ΠΝΕΥΜΑΤΙΚΗΣ ΧΕΡΙΑΣΤΟ
ΛΕΤΑΝ ΤΟΠΟΝ ΕΥΛΕΦΙΑΔΦΡΟΣΥΝΗΣ ΟΣ ΕΑΥΤΟΝΑΠ

5

ΔΟΡΥΛΛΟΣ
ΔΟΡΥΛΛΟ
ΥΕΝΘΑΔ
ΕΚΙΤΕΑΝΕ
ΣΤΗΣ ΕΝΚΑ
ΗΜΗΣ ΙΔΙΩΠ
ΑΤΡΙ ΜΝΗΜΗ
ΣΧΑΡΙΝ ΕΤΩΝ
Μ ΕΤΟΥΣ ΡΛΒ

ΣΥΝΤΙΕ....Η
ΟΔΕΤΕΙΤΙΔΙΕΝ
ΕΥΙΕΡΙΜΛΑ
ΑΛΤΥΜΟΩ
ΘΡΕΠΤΟΣΤΕ
ΤΡΑΕΤΗΣΜΗ
ΝΕΣΔΕΤΕΤΟΣ
ΣΟΙ ΕΠΗΣΛΑΝ
ΑΥΤΟΣ ΕΡΩΣ
ΑΓΑΘΟΣ ΤΕΚΑ
ΕΝΦΡΕΣΙ ΠΛΕ
ΟΝΕ ΠΟΙΕΙΣ

14

ΓΣΠΛΑΚΙΟΣ ΠΟΣ
ΤΟΜΟΣ ΑΝΦΙΛΑΔΕ
ΦΙΑΙ ΓΥΝΑΙΚΙ ΙΔΙΑ ΕΥΧΑ
ΡΙΣΤΩΝ ΜΝΗΜΗΣ ΧΑΡΙΝ

20

ΕΤΟΥΣ ΡΖ
ΕΥΓΕΝΕΟΣ ΠΕΙΟΙΟ
ΑΦΟΝΕΓΗΔΗΣΕΔΙ
ΑΣΚΕΙΧΟΣ ΡΑΘΑ
ΙΩΝΑΚΑ ΧΗΕΦΙ
ΟΥΣΕΣΘΟΣ ΓΑΡ
ΓΥΧΘΗΧΑΜΑΛΙΠ
ΜΑΡΚΕΜΟΝΟΝ
ΟΝΥΙΕΑΚΑΛΑ
ΕΜΝΗΜΗ
ΣΕΣΤΑΙ
ΠΑΤΕ

24

ΤΩ ΓΛΥΚΥΤΑ
ΤΩ ΜΟΥΥΙΩ
ΑΥΡ·ΑΓΡΙΚΟΛΑΩ
ΖΗΣ ΟΝΤΙΕΝΕ
ΤΕΣΙΝ ΚΕΚΕΝ
Α ΝΟΝΙΣΑΣΗ
ΤΟ

24 bis

ΕΘΕΡΙΑ
ΛΕΖΙΧΑ
ΛΑΖΩ

ψ φι ζω ΜΑΙΕΑΡΥ
ΙΙ · ΙΟΑΒΙΝΑΟ ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΩ
ΑΔΕΛΦΙΔΟΥΝΚΑΙΜΑΡΙΟΥ ΚΑΙ
ΑΡΕΝΘΕΛΩΤΩΝΕΣΥΠΑΤΩΙ ?
ΑΝΕΨΙΑΙΝ ΚΑΙΤΡΙΜΟΥ ΝΕΟΥ
ΤΟΥΒΑΣΙΛΕΥΟΙΝΑΡΕΣΑΠΟΣ
ΚΑΙΑΓΛΑΕΙΑΣΤΗΣΕΥΝΚΑΗΙΚΙ
ΘΥΓΑΤΕΡΑΣΤΗΣΕΝΚΑΛΛΙΚΑΙΠΟΠΤΩ
ΑΣΥΝΚΡΙΤΟΝΖΗΣΑΣΑΝΑΜΕΜ
ΠΤΩΣ ΚΑΙ ΣΕΜΝΥΝΑΣΑΝΑΓΕΝ
ΚΑΙΤΗΠΑΤΡΙΔΑΖΩΘΑΗΜΟΣΤΙ
ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΜΗΝΙΣ ΧΑΡΙΝ
Ϛ. ΕΤΟΥΣ ΖΤΟΘΖ

28 29
Λ·ΟΥΕΡΓΙΝΙΟΣ·ΥΛΙΕΣΤΟΣ
ΕΝΘΑΔΕΚΙΣΜΕΑΜΑΪΝΓΥ
ΝΕΚΙ ΟΥΕΡΓΙΝΙΑΕΥΦΡΟΣΥ
ΝΙΔΕΤΙΣΤΗΝΘΕΣΙΝΑΝΥ
ΖΗΜΗΤΕΡΙΣΤΥΧΟΥΤΟ
ΜΗΤΕΦΩΤΟΣΑΠΟΘΑΥ
ΣΟΙΤΟΕΑΝΔΕΤΙΣΕΥΡΕ
ΘΗΔΩΣΙΤΩΦΙΣΚΩ ✱
ΤΡΙΣΧΙΛΙΑ ΟΔΕΜΙΝΥ
ΣΑΣΑΝΥΣΤΕΧΧΙΛΙΑΣ

28
ΘΕΟΤΡΕΠΙΣ
ΚΕΣΙΣΤΥΛΑ
ΟΙΣΩΣΑΝΔΡΟ
ΦΛΥΜΑΡΚΙΑ
ΓΛΥΚΥΤΑΤΗ
ΜΗΤΡΙΚΕΦΙ
ΛΟΤΕΚΝΩ
ΜΝΗΜΙΣ ΧΑΡΙΝ

27
ΩΙΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΣ
ΜΑΤΙΚΩ ΔΗΜΑΡΧΙΚΗΣ ΘΞ
ΕΠΙ ΑΡΡΙΟΥΑΝΤΩ

29
ΠΕΤΗΝ ΓΗΝ ΔΕ ΚΟΛΑΨΕΧΑΡΙΝ ΜΝΗΜΗΣ ΕΤΙΝΟΣ
ΡΟΝΦΟΣ ΩΝΠΡΟΠΑΤΩΡ ΤΗΣ ΙΛΙΗΣ ΓΕΝΕΗΣ
ΕΝΝΟΜΙΚΗΠΡΟΥΧΟΝ ΤΑ ΚΛΕΟΜΒΡΟΤΟΝΗΡΠΑΣ ΕΜΟΙΡΑ
ΠΡΩΤΑΣ ΥΝΕΣΟΜΕΝΟΝ ΒΗΜΑΤΙΡΙ··ΟΥΝΙΚΩ
ΟΣΤΕΑΔΕΙΣΠΑΤΡΗΝ ΟΠΑΤ·ΗΡΗΝΣ·ΛΙΟΡΟΥΦΟΣ
ΚΑΙ ΚΑΤΕΘΗΚΕΝ ΔΟ·ΥΕΝΘΑΠΕ·ΙΠΡΟΓΟΝΟΙ
ΗΡΜΩΔΕΝΙΤΩΔΕ··ΚΑΙ ΑΛΛΟΙΦΙΛΙΤΑΤΟΙ ΚΕΙΝΤΑΙ
ΤΙΜΗΕΙΣ ΧΡ··ΟΝΙΟΣ ΥΙΟΣ ΤΕ ΠΟΛΥΧΡΟΝΙΟΣ

31.
ΟΝΙΙΛΙΚΙ CII
ΛΙ ΚΑΤΕΥΓΕΝΕΙΛΙ
ΙΙ ΑΗΘΟΣ ΕΠΙΣΗΜΟΝ
ΠΟΝΤΩΚΟΣ ΝΟΨΜΑΚΙ
ΩΤΗ ΚΑΙ ΤΗ ΑΣΦΛΚΛΙΤΟΝ
ΙΑΝΕΩΝ ΔΗΜΟΝ ΚΑΪΟ
Ο ΚΑΙ ΣΑΡΕΩΝ ΥΙΟΝ ΣΚΙΕ
ΝΙΟΥ ΠΙΟΥ . . . ΧΙΕΡΕΟΣ
ΠΟΝΤΟΥ ΜΙΛ . ΙΡΩΜΙΑΣ
ΚΙΕΙΝΗΣ ΤΗΣ ΛΙΛΙΤΡΕΙΑΣ
ΙΦΙΛΑΝΔΙΙΑΣ ΚΑΙ ΦΙΛΟ
ΚΝΙΑΣ ΥΠΕΡΓ ΛΗΝΕΝΑ
ΤΙΓ ΝΕΝΗΣ Ο ΚΟΜΑΝΕΩΝ
ΔΗΜΟΣ

33.
ρο ΥΩΝ ΡΟΥΩΝ
ΣΑΓΥΡΟΥ ΣΑΤΥΡΟΥ
Ο ΚΑΙ ΝΟΥ Ο ΚΑΙ ΝΟΥ
μΗΝΙΟΣ ΜΗΝΙΟΣ
ΑΘΗΝΑΙΔΙ ΖΩΝ Ε
ΑΓΑΘΙΓΥ ΑΥΤΩ
ΝΑΙΚΙ ΜΗ
ΜΙΣ ΕΝΕ
ΚΑ

30.
ΑΧΙΣ ΡΟΓΧΟΡΟΣ ΗΘΕΛΕΜΥΤΟΣ
ΜΕΝ ΠΑΤΛΟΤΔΕ ΚΑΙ ΑΥΤΟΣ
ΝΧΚΑΗΠΙΟΣ ΜΑΠΑΤΗΝΕΣ
ΜΟΙ ΤΑΡΑΚΟΤΗΠΟΙΠΑΡΟΣ ΗΑΝ
ΡΙΝΟΣ ΤΙ ΕΑΝΗΤΡΟΦΕΡΕΣ ΤΡΟΣΑΛΛΟ
ΕΡΟΙΣ ΕΝΙΑΙΜΣΙ ΝΥΜΦΑΣ ΕΠΓΕΙΝ
ΤΣΤΝΣ ΡΟΥΣΟΥΥΝΓΔΕΝΓΚΑΣΦΗΣ
ΛΙΖΙ ΚΑΙ ΜΛΡΑΥ ΕΚΜΗ ΚΑΡΙΝ
ΕΝΕΥΚΑΘΙΡΕΚΜΕΥΘΟΝ ΕΝ?

32.
ΤΙΤ · ΑΝΩΝΕΙ
ΝΟΣ ΖΩΝΚΑΤ
ΦΡΟΝΩΝ ΤΙΤ
ΠΡ ΤΡΟΚΛΩ ΤΩ
ΓΛΥΚΥΤΑΤΩ
ΑΔΕΛΦΩ
ΜΝΗΜΗΣ ΧΑ
ΡΙΝ

34
ΙΟΥΛΙΑ ΚΑΙ CE
ΚΟΥΝΙΑΣΑΙ ΜΗΤΡΑ
ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ

35.
ΙΟΥΛΙΑ ΜΗΤΗΡ
ΚΑΙ ΚΛΗΜΗΣ ΑΔΕΛ
ΦΟΣ ΑΥΤΟΥ ΣΤΑΛ
ΤΩΛΟΓΟΥ ΜΝΗ
ΜΗΣ ΧΑΡΙΝ

1. *Ladik.* — Cette localité est située sur la route directe d'Amasia à Amisus (Samsoun). Le nom indique qu'elle occupe l'emplacement d'une ancienne ville de Laodicée, qui n'est pas mentionnée par les auteurs, mais dont nous possédons des monnaies. J'ai montré ailleurs (*Mithridate Eupator,* p. 54) que cette ville devait probablement sa fondation à Laodice, mère du grand Mithridate, dont un tétradrachme de la collection Waddington nous a fourni le nom. Notre inscription est, si je ne me trompe, le premier texte épigraphique recueilli à Laodicée.

Πρόκλος
Φαρνακίδος
ΠΡΟΚΛΑΜΗΚΟΝ [Πρόκλᾳ Μίκ(ω)ν[ος]? Νίκωνος ?]
τῇ ἰδίᾳ γυνε-
5 κὶ μνήμης
χάριν

Le mari, étant un fils naturel, remplace le patronymique par le nom de sa mère Φαρνακίς, nom qui, à ma connaissance, ne s'était pas encore rencontré.

2. Ruine d'église à Ghèlin-Kiraz. — Je ne trouve pas cette localité sur la carte de Kiepert.

Ἀσκληπιάδης | καὶ Τερτύλα | Παυλίνῳ τῷ | γλυκυτάτῳ || υἱῷ μνήμης χά|ριν

3. Au cimetière de Ghèlin-Kiraz.

Κλήμης | Κλήμεντι | γλυκυτάτῳ | πατρὶ μνή||μης χάριν. | Χαίρετε

4. Sous-sol de l'école turque de Tournouk (?). — La pierre a été transportée au moulin des Ghazar-agha.

Τὸν γλυκύτα|τον ἄνδρα Αὐρ. | NOPION κα|[λ]ῶς βιώσαν||τα καὶ συντε|[κ]νώσαντα | ἡ γυνὴ Αὐ[ρ]. | Θεοφίλα | μνήμης || χάριν.

L. 3. Probablement Νόβιον (= Novius).

5. Même provenance. — La pierre, ainsi que la suivante, a été portée à Mersivan par les Ghazar-agha.

Δορύλαος | Δορυλάο|υ ἐνθάδ|ε κῖτε. Ἀνέ|στησεν Κλ|ήμης ἰδίῳ π|ατρὶ μνή|μη|ς χάριν. Ἐτῶν | $\overline{\mu}$, ἔτους $\overline{\rho\lambda\delta}$ ||

Les dates mentionnées dans cette inscription et plusieurs des

suivantes sont certainement énoncées d'après l'ère d'Amasie, dont l'origine a été fixée, avec vraisemblance, par M. Imhoof (*Griechische Münzen*, p. 556) à l'an 2 avant J.-C.

L'an 134 de notre épitaphe correspond donc à l'an 132 après J.-C.

6. Même provenance.

Ἀνδρὶ εὐσεβε | στάτ(ψ) Κυρίλῳ | ΙΕΥ Φαυστῖνα | καὶ υἱοὶ αὐτοῦ || Καπίτων, Εὐτύχης | καὶ Πιστι|κὸς μνή|μης χάριν. || ἔτους | σδ.

L'an 204=202 après J.-C.—L. 3, le E est donné comme douteux. Peut-être ΚΥ(ριλα).

7. « Actuellement au cimetière de Mersivan. » Estampage.

.....ΔΟΜΗΝ | Τερτύλος τῇ γλυ|κυτάτῃ θυγα|τρὶ μνήμης|| χάριν. Ἀπέ|θανεν ἐτῶν|η, ἔτους σηι.

L'an 218=216 après J.-C.

8. Ghiaour-bounar, près de Mersivan.

Κυμητήρι|ον τῆς μακ|αρίας (Χ)ιό|νης ΗΤΑΕ Ἱε||ροσόλυμα.....

Inscription chrétienne. Il est fâcheux que la copie soit mauvaise.

9. Mersivan. — La pierre provient de Ghèlin-Kiraz.

Καπίτων τῇ εἰ | δίᾳ γυνεκὶ Φλώ|ρῃ μνήμης | ἕνεκεν.

10. Cette pierre et la suivante sont sur la fontaine d'Aladjouk (au S.-O. de Mersivan) et proviennent du monticule coupé par la route en arrivant au village.

ΓΙCΝ (?) Ἀπί|κιος Γε|ρμανὸς | [Ο]ὐέραν||ος ἐνθ|άδε κεῖ|ται.

Une croix est gravée entre les lettres de l'épitaphe. — Οὐέρανος = *Veranus* est nouveau en grec.

11. Même provenance.

Συντρο[φίω]ν ὅδε κεῖται ἐν εὐεργῷ μά|λα τύμ(β)ῳ||
θρεπτὸς τε|τραέτης, μῆ|νες δέ τε τόσ|σοι ἐπῆσαν ·|
αὐτὸς ἔρως || ἀγαθός τε καὶ | ἐν φρεσὶ πλεῖ|ον ἐποιεῖς.

M. Henri Weil m'a aidé à remettre sur pieds le premier vers. Je ne comprends pas le dernier hémistiche.

11 *bis*. Mosquée d'Aladjouk.

Je ne puis rien tirer de ce texte mutilé qui paraît être en vers (l. 5 : ἀλόχου κεδνῆ[ς]).

12. Cimetière chrétien d'Hadji-Keui (à l'O. de Mersivan).

Αὐρήλιος Π|ασικρ(ά)της | Ἰουλίῳ Π..|ῳ τῷ γ[λυ]‖κυ(τ)ά[τῳ υἱ?]|ων(ῷ?)

13. Mosquée de Gumuch Hadji-Keui.

Σεπτικία (?) Ζόη | Ἰουλίῳ Ἀργυν|νίωνι τῷ καλῷ | καὶ ἀγαθῷ ἀν‖δρὶ μνή-μης | χάριν

L. 1, Σεπτικία est bien suspect, on voudrait Σεξτιλία ou Σεπτιμία. — Le nom Ἀργυννίων = Ἀργουνίων paraissait particulier à la Béotie (*C. I. G. S.*, I, 2781).

14. Même mosquée.

Γς (= Γάιος?) Πλά(ν)κιος Πόσ-
τομος Ἀντ(ωνίᾳ) Φιλαδε[λ]-
φίδι γυναικὶ ἰδίᾳ εὐχα-
ριστῶν μνήμης χάριν.

Πλάνκιος, Φιλαδελφίς, noms nouveaux et douteux.

15. Même mosquée.

Ἰούλιος | Σπλένδιδος ὁ | ΚΑΠΕΛΑΓΡΙ[(?)... le reste est mutilé et indéchiffrable.

Je ne comprends pas Καπελαγρις. Faut-il supposer ὁ κα(ὶ) Πέλαγρις?

16. Dans la cour de la même mosquée.

Τῷ θεομ|νήστῳ πατ|ρὶ Βάσῳ καὶ | τῇ ἀξιοθέᾳ ‖ μητρὶ Ἀγασ|άνῃ ἀνε(σ)τή|-σατο μνήμη|ς χάριν Αὔγο|[υσ]τος (?)

Le mot θεόμνηστος manque dans les dictionnaires classiques. De même le nom propre Ἀγασάνη, qui est, d'ailleurs, suspect (Ἀγαθαίη? Ἀγαθείνη?). La restitution Αὔγο[υσ]τος est très incertaine, ce nom ne paraît pas avoir été employé comme nom propre ordinaire.

17. Cimetière turc de Gumuch Hadji-Keui.

Γ(άιος) Ἰούλιος Ἀντ(ώνιος) ΓΙΓΕΝΗ
ἐνθάδε κεῖμαι.

Si ΓΙΓΕΝΗ est exact (on pourrait soupçonner (Ἐ)πιγένη(ς)), il faut l'interpréter γηγενή(ς), « fils de la terre ». *Pulvis es et in pulverem reverteris.*

18. Lavoir de Gumuch Hadji-Keui.

Τυράννῳ | Βηριάνη | γλυκυτά|τῳ ἀνδρὶ | [μνή]μ(η)ς χάριν‖.

Βηριάνη = Veriana manque dans Pape.

19. Sur le mur de la cour de l'église, à Hadji-Keui (estampage).

ΑΜΑCΗΔΑΝΑ|ΗC φιλάνδρῳ | Ἰούλιος Αὔ|[ι]δος τῇ ἰδίᾳ || γυναικὶ μνή|-μης χάριν. | Ἔτους ρξε (163 ap. J.-C.).

Je ne puis débrouiller le nom de la défunte. Δανάη ou Δάνατι est une ville du Pont Polémoniaque (Ptolémée, IV, 6, 10).

20. Au hammam du village de Yakoub.

Ἔτους ρξ (an 158 ap. J.-C.).

Εὐγένεος Πείοιο [τ]άφον (σ)τή(λ)η σε διδάσκει
ὅς ῥα θανὼν ἀκάχη[σ]ε φί[λ]ους, ἐσθλὸς γὰρ ἐτύχθη (?)
ΑΜΑΛΙΠ Μάρκε μόνον.. ὃν υἱέα κάλ[λιπ]ε μνήμης....

Le signe X aux lignes 4 et 7 marque la division des vers. V. I, στήλη, Salomon Reinach.

21. Amasie. A l'angle d'une maison au centre de la ville.

Σέξ(τῳ?).....
ἀνδρὶ ἰδίῳ
E. T.
καὶ Σέξ(τῳ)....
5 νι υἱῷ εὐ[σεβεῖ?]
καὶ ἀσυνκ[ρίτῳ?
]παιτεῖν ΑΩ
E. T.

L'inscription est certainement mutilée à droite. La sigle deux fois répétée E. T. signifie peut-être ἔ(τους) Τ, c'est-à-dire l'an 300 = 298 après J.-C. Pour l'avant dernière ligne, j'ai pensé à [οὓς ἀ]παιτεῖ Ἰαῶ.

22. Amasie, à l'entrée principale de la mosquée « Giorgios-pacha djami ». — Très imparfaitement publiée par Kirchhoff d'après une copie de Mordtmann (*Annali*, 1861, p. 180) et Perrot, *Exploration*, p. 276, n° 160. La nouvelle lecture équivaut à un nouveau texte.

✝ ὁ τοῦ Χ(ριστο)ῦ ἀθλητὴς καὶ τῶν ἐπουρανίων πολί-
της Θεόδωρος, ὁ τοῦδε τοῦ πολίσματος ἔφορος,
Ἀναστάσιον γηθεῖ τὸν (??) εὐσεβῆ τροπεοῦχον·
εἵδρυσε θρόνον ἱερῶν μυστηρίων ἐπώνυμον,

5 οὗπερ λαχὼν Μάμας, ὁ καθαρ(ώ)τατος μύστης,
κινεῖ μὲν ἀεὶ τοῖς θεοτεύκτοις ἄσμασιν τὴν
γλῶτταν, πληρῶν (τ)ῆς πνευματικῆς χ(ο)ρ(ε)ίας τόν-
δε τὸν τόπον, ἔδυ (?) δὲ φιλοφροσύνης (ἑ)ς (?) ἑαυτὸν ἅπ[αν....

Dédicace d'une église par le gouverneur Théodoros, probablement (l. 3) sous l'empereur Anastase (491-518).

L'allure générale de cette inscription a un caractère rythmique que je n'arrive pas à définir plus exactement. — L. 3. Perrot lit : ΙΙΦΕΠΦΝ. — L. 5. Perrot semble avoir lu ΜΑΠΑϹ. — L. 7. Perrot : ΧΟΡΙΑϹ. — L. 8. J'adopte les lectures de Perrot ἐς et ἅπαν (déjà chez Mordtmann).

23. Sur une pierre derrière la même mosquée.

Ἀντ(ώ)νιος | Στρονγυλί|ων Ἀντω|νίᾳ Σουσου||νίδι τῇ γυ|ναικὶ μνή|μης χάριν. — | Μετὰ δὲ τὸ τετη|ναι (?) ἐμὲ ὅς ἂν ἀ||νοίξῃ τὸ ἡρῷον | δώσ(ε)ι τῷ φίσκῳ | δηνάρια μυρία| · ἔ(τους) ρξθ.

An 169=167 après J.-C. Remarquer le nom nouveau Σουσουνίς, dont la physionomie est curieuse. A la l. 8 on voudrait ταφῆναι.

24. Même endroit.

Τῷ γλυκυτά|τῷ μου υἱῷ | Αὐρ. Ἀγρικολάῳ | ζήσ(α)ντι ἐν (?) ἐ||τεσιν Κεκελί.α...

Je ne puis rien tirer de 24 *bis* (sur l'autre face de la même pierre) sinon le nom propre Ἄλεξι.

25. Amasie, près du pont du Tersakan Sou (route d'Ainalé-Maghara).

.....Φι.... Καίσαρι
Ι. Ι Σαβινας (?)... λαμπροτατω (?)
ἀδελφιδοῦν, καὶ Μαρίου καὶ
Ἀρενθέας τῶν ἐξ ὑπάτω(ν)
5 ἀνεψιάν, καὶ Πρίμου Νέου
τοῦ βασιλεῦσιν ἀρέσαντος
καὶ Ἀγλαείας τῆς συνκλη[τ]ικ[ῆς]
θυγατέρα<ς>, τὴν ἐν κάλλ(ε)ι καὶ τρόπῳ
ἀσύνκριτον ζήσασαν ἀμέμ-
10 πτως καὶ σεμνύνασαν α(ἴ)ε(ι) (?)
καὶ τὴν πατρίδα ☽ Ὁ δῆμος τῆς
μητροπόλεως μνήμης χάριν
ἔτους τοθ.

L'an 379=377 après J.-C. Flavius Arintheus fut consul en 372; Ἀρενθέα est sans doute sa fille. Les empereurs (l. 6) sont donc probablement Valentinien et Valens.

26. Dans les rochers au sud de la ville, en face des tombes royales.

Λ(εύκιος) Οὐεργίνιος Ὑδιεστος (?) | ἐνθάδε κῖμε ἅμα τῇ γυ|νεκὶ Οὐεργινίᾳ Εὐφροσύ|νῃ · (ε)ἰ δέ τις τὴν θέσιν ἀν(ο)ί||ξῃ μήτε γῆς τύχοιτο | μήτε φῶτος ἀπολαύ|σοιτο · ἐὰν δέ τις εὑρε|θῇ δώσ(ε)ι τῷ φίσκῳ (δηνάρια) | τρισχίλια, ὁ δὲ μηνύ|σας ληψέτε (= αι) (δηναρία) χίλια ϐ

27. Sur les montants et le linteau de la porte d'une école turque (ancien chemin de Tokat).

...ωι τῆς μητροπόλε[ως...
Σαρ]ματικῷ δημαρχικῆς ἐξ[ουσίας τὸ...
.....ἐπὶ Ἀρρίου Ἀντω[νείνου

C'est l'inscription 4168 du *Corpus*, publiée d'après Hamilton. Celui-ci lisait à la l. 1 λαμπροτά]της. La nouvelle lecture ne semble pas confirmer cette restitution, mais il faut avouer que le début ΩΙ est suspect à cause de l'*iota* adscrit. — L'empereur est Marc-Aurèle ou Commode.

28. Mosquée à l'entrée d'Amasie (route de Tokat). Publiée déjà par Perrot, *Exploration*, p. 376, n° 159.

Θεοπρέπης | κὲ Σηστύλα | οἱ Σωσάνδρο[υ] Φλ(αουίᾳ Μαρκίᾳ | γλυκυτάτῃ || μητρὶ κὲ φι|λοτέκνῳ | μνήμης χάριν.

29. Au-dessous de la forteresse et au delà des tombes royales; à la porte d'un tombeau qui a servi de cachot aux soldats français du premier empire. Publiée par Perrot, p. 377, n° 161, d'après une copie de Stroh.

Πέτ(ρ)ην (τ)ήνδ' ἐκόλαψε χάριν μνήμης ἔτι ζ(ῶ)ος
Ῥο(ῦ)φος ἔων προπάτωρ τῆς ἰδίης γενεῆς.
Ἐν νομικῇ προὔχοντα Κλέομϐροτον ἥρπασε μοῖρα,
πρῶτα συνεζόμενον ϐήματι Β[ει]θυνικῷ ·
5 ὅστεα δ' εἰς πάτρην ὁ πάτηρ ἠν[έγκ]ατο (?) Ῥοῦφος
καὶ κατέθηκ' ἔνδο[ν] (?) ἔνθαπε[ρ ο]ἱ πρόγονοι ·
ἡρ(ῴ)ῳ δ' ἐνὶ τῷδε καὶ ἄλλοι φίλτατοι (!) κεῖνται,
Τιμήεις, Χρόνιος υἱός (!) τε Πολυχρόνιος.

Dans le dernier distique la prosodie faiblit.

L. 2. Perrot : ἡμετέρης (sa copie porte ΤΗΣΜΙΕΣ). — L. 4. Perrot : συνεπόμενον (*invito metro;* copie : ΣΥΝΕΤΟΜΕΝΟΝ). — L. 5. Perrot : ὡ[πάσσ]ατο. Copie : Ο... ΑΤΟ. — L. 6 : Perrot : κατέθηκεν ἄ[ρας] (*invito metro*). Copie : ΚΑΤΕΘΗΚΕΝΑΟ. La césure excuse la brève finale.

30. Kavsa. A la mosquée.

L'inscription paraît être en vers et se rapporter à des eaux bienfaisantes qui ont guéri l'auteur; mais je ne puis rien en tirer de suivi (Ιερος χορος ηθελεν αυτος — δε και αυτος — (Α)σκληπιος.... απηντες (?) — μοι παρακοιμητ(α)ι παρος ησαν — ..εαν η προφερες... αλλο — (ι)εροις εν ιαμασι νυμφασ — — — καθηρε κελευθον)

31. Tokat (Comana). — La pierre a été détruite en août 1892.

Je ne puis lire que les lambeaux de phrase suivants : ..... κατ' εὐγένεια[ν] .....ἐπίσημον [ἐν τῷ] Πόντῳ .....καὶ τὸν [Κομ]ανέων δῆμον καὶ τὸ[ν Νε]οκαισαρέων, υἱὸν Σκ(ρ)ε[ιδω]νίου Πίου [ἀρ]χιερέως [τοῦ] Πόντου, (φ)ιλ[ανθ]ρω(π(ίας (?) .....[κα]ὶ φιλανδρίας καὶ φιλο-[τε]κνίας ὑπερ..... ὁ Κομανέων δῆμος.

32. Césarée, dans la famille de Yakob Baleyan.

Τίτ(ος) Ἀντωνεῖ|νος ζῶν κα(ὶ) φρονῶν Τίτ(ῳ) | (Π)ρόκλῳ τῷ || γλυκυτάτῳ| ἀδελφῷ | μνήμης χά|ριν.

33. Eski-chehr (Dorylée, en Phrygie) dans les substructions d'une ancienne église.

Ῥο]ύσων	Ῥούσων
Σ]ατύρου	Σατύρου
ὁ καὶ Νου-	ὁ καὶ Νου-
μ]ήνιος	μήνιος
Ἀ]θηναΐδι	ζῶν ἑ-
ἀγαθῇ γυ-	αυτῷ.
ναικὶ μνή-	ϐ ϑ
μης ἕνε-	
κα	ϐ ϑ

Pour le nom Ῥούσων voir une monnaie de Cybistra, Mionnet, IV, 437, n° 216.

34. Même endroit.

Ἰ]ουλία καὶ Σε|κοῦν(δ)α (κ)αὶ (?) Μήτρα (?) | Μητροδώρου...

35. Même endroit.

Ἰουλία μήτηρ | καὶ Κλήμης ἀδελ|φὸς
ΑΥΓΟΥΣΤΑΛ (=Αὐγούσταν??) | ..δό(τ)ου μνή||μης χάριν.

Théodore Reinach.

DE L'EXPRESSION DES MASQUES

DANS LES DRAMES D'ESCHYLE [1]

III. — *Les jeux de physionomie dans Eschyle. Sa conception probable du masque tragique.*

On est frappé, quand on lit Eschyle en s'attachant à y relever tout ce qui concerne la physionomie, des allusions nombreuses qu'il contient à des nuances ou à des changements d'expression que le masque ne semble pas avoir indiqués. Ainsi, dans le *Prométhée,* les Océanides sentent leurs yeux se voiler de larmes à la vue du supplice infligé par Zeus à leur ami (2). Plus loin, devant l'obstination du Titan, que le sage Océan a vainement essayé de fléchir, c'est encore par des larmes que se traduit la pitié du chœur : « Je gémis, dit-il, sur ton sort funeste, Prométhée, et de mes tendres yeux s'échappe un flot ininterrompu de larmes qui inonde mes joues d'une humide rosée. »

Στένω σε τὰς οὐλομένας
τύχας, Προμηθεῦ,
δακρυσίστακτον δ' ἀπ' ὄσσων
ῥαδινῶν λειβομένα ῥέος παρειὰν
νοτίοις ἔτεγξα πηγαῖς (3).

(1) V. la *Revue* de 1894, p. 1 et suiv., 337 et suiv.

(2) Eschyle, *Prométhée,* 150 et suiv., éd. Wecklein (Berlin, 1885-93) :..... Φοβερὰ | δ' ἐμοῖσιν ὄσσοις | ὁμίχλη προσῆξε πλήρης | δακρύων, σὸν δέμας εἰσίδουσα | πέτραις προσαυαινόμενον | ταῖσδ' ἀδαμαντοδέτοισι λύμαις.

(3) Id., *ibid.,* 413 et suiv.

Il résulte de ces passages et de l'ensemble du rôle des Océanides dans la tragédie, qu'elles portaient un masque triste. Quant à ces pleurs décrits avec une si minutieuse précision, évidemment ils n'avaient rien de réel. De même, la crainte qui saisissait les choreutes, au récit des infortunes d'Io, ne modifiait nullement leur visage immobile (1).

Même convention dans les larmes des Fidèles, à la fin de la scène de lamentation qui termine les *Perses* (2), et dans celles que versent les jeunes filles de Thèbes, quand paraissent à leurs yeux les cadavres des frères ennemis (3). Ce chœur des *Sept,* dont le masque devait exprimer la terreur, comme cela ressort des premiers mots que lui prête le poète (4), peint ce qu'il ressent d'une bien curieuse façon au moment où le messager vient de tracer le portrait du cinquième chef, Parthénopée, et de faire connaître les menaces qu'il lance contre la ville. « Ce discours, dit le chœur, a pénétré mon âme ; mes cheveux se hérissent d'épouvante au récit des prouesses que se vantent d'accomplir ces guerriers impies. »

Ἱκνεῖται λόγος διὰ στηθέων,
τριχὸς δ' ὀρθίας πλόκαμος ἵσταται
μεγάλα μεγαληγόρων
κλύων ἀνοσίων ἀνδρῶν (5).

Faut-il prendre cette description à la lettre ? Il est clair qu'ici encore nous sommes en pleine convention, et que rien, à cet instant précis du drame, ne venait compliquer l'expression générale d'effroi répandue sur les traits des jeunes Thébaines.

Il y a lieu de se demander si, dans les *Choéphores,* le masque des femmes qui composaient le chœur ne portait pas la trace des coups d'ongle dont elles étaient censées avoir lacéré leur visage dans l'excès de leur douleur. On se rappelle leurs premières paroles :

(1) Eschyle, *Prométhée,* 721 : Πέφρικ' ἐσιδοῦσα πρᾶξιν Ἰοῦς. Cf. les paroles suivantes de Prométhée au chœur (v. 722) : Πρῷ γε στενάζεις καὶ φόβου πλέα τις εἶ · | ἐπίσχες ἔστ' ἂν καὶ τὰ λοιπὰ προσμάθῃς.

(2) Id., *Perses,* 1065-1066.

(3) Id., *Sept contre Thèbes,* 858, 900 et suiv.

(4) Id., *ibid.,* 78 : Θρέομαι φοβερὰ μεγάλ' ἄχη.

(5) Id., *ibid.,* 550 et suiv.

Ἰαλτὸς ἐκ δόμων ἔβην
χοὰς προπομπὸς ὀξύχειρι σὺν κόπῳ.
Πρέπει παρηὶς φοίνισσ' ἀμυγμοῖς
ὄνυχος ἄλοκι νεοτόμῳ.

« Envoyé par la reine, je suis sorti du palais pour accompagner ces libations en me frappant le sein d'une main agile. Voyez ma joue, empourprée des meurtrissures dont vient de la sillonner mon ongle (1). » On a nié la réalité de ces égratignures (2). Je croirais volontiers qu'ici, au contraire, Eschyle fait une exacte peinture du masque de ses choreutes, que rayaient en effet de longs sillons sanglants. Ce qui semble le prouver, c'est l'allusion contenue dans les vers suivants aux vêtements déchirés du chœur, allusion où l'on a peine à voir une simple fiction (3) ; ce

(1) Eschyle, *Choéphores,* 22 et suiv. Le sens n'est pas modifié si l'on écrit avec M. Weil (éd. de Leipzig, 1884) : Πρέπει παρῇσι φοινίοις ἀμυγμὸς | ὄνυχος ἄλοκι νεοτόμῳ.

(2) Dierks, *De trag. histr. habitu scænico ap. Græcos,* p. 24 : *Verba* (v. 24, πρέπει, κτλ.) *magis poetice mihi dicta videntur esse quam sensu proprio.*

(3) Cf. *Suppliantes,* 126 et 137 (πολλάκι δ' ἐμπίτνω ξὺν λακίδι | λίνοισιν ἢ | Σιδονίᾳ καλύπτρᾳ). Mais ces désordres de costume étaient probablement fort discrets : voyez, dans les *Suppliantes* en particulier, les allusions nombreuses aux vêtements du chœur (v. 240 et suiv., 252, 438 et suiv., 466), qu'il est difficile, dès le début de la pièce, de supposer en lambeaux. A la fin de la représentation, il y avait moins de ménagements à garder, et il est certain que, dans les *Perses*, l'ordre donné aux Fidèles, v. 1061 (ΞΕ. Πέπλον δ' ἔρεικε κολπίαν ἀκμῇ χερῶν) était suivi d'effet sous les yeux même des spectateurs. Il est moins aisé de décider si Xerxès paraissait dans un accoutrement lamentable; je serais cependant porté à l'admettre. Je ne sais si, avec M. Weil (éd. de 1884; cf. *Annuaire de l'Ass. des ét. grecques,* 1883, p. 75 et suiv.), on doit transporter les vers 530-534 après le vers 854; le roi, dans tous les cas, ne semble pas, quand il entre en scène, avoir changé de costume. Si l'on ne peut se fonder, pour le soutenir, sur le vers 1020, dont M. Weil a donné la seule explication acceptable (*Annuaire,* p. 79), comment ne pas prêter à Eschyle l'intention d'humilier, par un pareil moyen, le despote oriental devant ses vainqueurs? Notez, de plus, que Xerxès a gardé son carquois, qu'il montre au chœur avec une sorte de honte, comme le seul témoin qui subsiste du formidable armement dirigé contre la Grèce (v. 1022 et suiv.). Après s'en être défait pour changer de vêtements, il l'aurait donc repris? Ces considérations et quelques autres, qu'il serait trop long d'exposer ici, conduisent à croire qu'il arrivait dans le pitoyable équipage décrit aux vers 834 et suiv., 847 et suiv.

sont surtout les termes employés par le poète et la manière si précise dont il appelle l'attention sur ces visages meurtris (πρέπει παρηΐς) (1).

Il n'en est pas moins vrai que certaines nuances de sentiment marquées dans le texte n'étaient pas rendues par le masque (2). Les spectateurs n'en étaient pas choqués, pas plus que nous ne le sommes quand nos acteurs, qui jouent avec le visage découvert, parlent de pleurs qu'ils ne versent pas, de pâleurs qui n'altèrent pas leur teint, etc. Nous sommes particulièrement indulgents pour ces contradictions, et nous ne songeons même pas à les remarquer, quand elles se rencontrent dans des morceaux chantés, comme c'était justement le cas de la plupart de ceux que nous venons de passer en revue. Mais voici qui est plus grave. Il y a, dans le cours de toute action dramatique, des transformations obligées de physionomie, auxquelles se prêtent aisément les traits mobiles de nos comédiens; ces accidents, parfois indiqués avec une grande précision par le poète grec, le masque en était naturellement incapable. Par exemple, les vieillards du chœur, dans l'*Agamemnon*, avaient, selon toute apparence, un masque d'aspect grave. Or, quand Clytemnestre leur annonce la prise de Troie, leur figure s'illumine et des larmes de joie viennent mouiller leurs yeux (χαρά μ' ὑφέρπει δάκρυον ἐκκαλουμένη) (3). Rien, cependant, sur leur visage ne trahissait ce brusque changement d'humeur. Le masque de Prométhée, dans la tragédie qu'il remplissait de sa personnalité puissante et pathétique, ne pouvait être que douloureux, d'accord avec ce rôle d'éternel supplicié que l'inimitié de Zeus avait imposé au bienfaiteur des hommes. Il y a pourtant une scène où l'on ne peut s'empêcher d'imaginer cette expression douloureuse faisant place, sur un

(1) On ne saurait être aussi affirmatif à propos des *Suppliantes*, 72 et suiv. : Δάπτω τὰν ἁπαλὰν | νειλοθερῆ παρειὰν | ἀπειρόδακρύν τε καρδίαν. Ici, l'indication fournie par le poète est beaucoup moins nette, et je croirais plutôt à une convention.

(2) On pourrait multiplier les exemples. V. *Suppliantes*, 118 et suiv.; *Choéphores*, 80 et suiv. Cf., *Choéphores*, 184 et suiv., 727, les larmes d'Électre et celles de Kilissa. Dans l'*Agamemnon*, 546, le héraut, en revoyant sa patrie, sent couler de ses yeux des pleurs de joie (ὥστ' ἐνδακρύειν γ' ὄμμασιν χαρᾷ ὑπο).

(3) Eschyle, *Agamemnon*, 282. Ce changement d'expression est encore précisé par le vers suivant : ΚΛ. Εὖ γὰρ φρονοῦντος ὄμμα σοῦ κατηγορεῖ.

vrai visage, à une expression toute différente : c'est celle où, après le beau monologue qui commence par « Divin éther, et vous, souffles rapides des vents, » le Titan perçoit tout à coup le bruit d'ailes et le parfum d'algues marines qui signalent l'approche des Océanides, et s'écrie :

Ἆ ἆ, ἔα ἔα (1).
Τίς ἀχώ, τίς ὀδμὰ
προσέπτα μ' ἀφεγγής,
θεόσυτος ἢ βρότειος ἢ κεκραμένη ;
Ἵκετο τερμόνιον ἐπὶ πάγον
πόνων ἐμῶν θεωρός, ἢ τί δὴ θέλων ;

« Ah ! ah ! quel bruit, quel parfum a volé jusqu'à moi, mystérieux ? Est-ce un dieu qui l'exhale, est-ce un mortel ou quelque demi-dieu ? Vient-on vers ce rocher, limite du monde, pour contempler mes maux? Que me veut-on (2) ? » L'expression du regard, un mouvement des sourcils, souligneraient, chez un acteur moderne, la surprise qu'est censé éprouver le personnage ; si légères que soient ces nuances, la rigidité du masque les interdisait, et tout porte à croire que l'œil lui-même était impuissant à marquer ici, dans la physionomie, un changement quelconque (3). Citons un dernier exemple, emprunté à cet admirable dialogue d'Étéocle et du messager, qui constitue l'action principale de la tragédie des *Sept*. Pendant la description des six premiers chefs, Étéocle conserve le sang-froid d'un général qui organise avec une connaissance profonde des conditions particulières où va s'engager le combat, la défense d'une ville assiégée ; il est plein de décision et de présence d'esprit dans le choix qu'il

(1) Je supprimerais volontiers, avec Dindorf, les deux dernières interjections. M. Weil les met entre crochets.

(2) Eschyle, *Prométhée,* 114 et suiv. Je propose, sans en être très satisfait, pour ὀδμά, l'idée d'un parfum d'algues marines. Le scoliaste dit simplement : Ἴσως αἱ Ὠκεανίδες εὐωδίας ἔπνεον. Peut-être s'agit-il de cette odeur d'ambroisie qui se dégage, dans Homère, du corps des dieux, de leurs cheveux, de leurs vêtements. V. *Iliade,* I, 529, et XIV, 170 et suiv. ; *Odyssée,* IV, 445 et suiv., etc.

(3) Cf. la fin du *Prométhée,* 939 et suiv., où Prométhée passe de la douleur à l'arrogance, sans qu'aucun jeu de physionomie marque ce changement dans ses dispositions.

fait des divers capitaines qu'il opposera aux capitaines ennemis. Soudain, sa raison s'égare; c'est que l'éclaireur a parlé de Polynice, et ce souvenir a suffi pour le mettre hors de lui. Jusque-là, c'était un chef de guerre, un roi, dont la sereine intelligence déployait toutes ses ressources pour assurer le salut de la patrie menacée; maintenant, c'est un furieux que la haine aveugle. Ce coup de théâtre qui, subitement, rappelait aux spectateurs les malédictions d'Œdipe et la fatalité s'acharnant sur toute sa race, nous ne saurions, aujourd'hui, l'imaginer sans un notable changement dans l'expression de visage de l'acteur chargé du rôle d'Étéocle. Sur la scène grecque, ce changement ne se produisait pas, et c'était du même air qu'il avait pris toutes les mesures pour repousser l'assaut, qu'Étéocle criait qu'on lui apportât ses armes et volait au duel fratricide (1).

Il résulte de ces observations qu'il y a chez Eschyle un écart considérable entre l'imagination et les moyens dont dispose le poète pour animer la physionomie de ses personnages. Les moyens sont très limités; l'imagination, habile, depuis des siècles, à concevoir les nuances d'expression les plus délicates, va bien au delà; elle multiplie les jeux de physionomie, inventive et souple comme la nature, tandis que le masque, toujours le même, emprisonne le visage dans des traits déterminés et le condamne à une monotonie d'action vraiment singulière (2). On a dit avec beaucoup de sens que le caractère de plus en plus pas-

(1) Eschyle, *Sept contre Thèbes,* 640 et suiv. V., à propos de ce passage, la remarque très juste de M. J. Girard, *Journal des savants,* février 1894, p. 85.

(2) Voici encore quelques passages qui montrent à quel point Eschyle s'intéresse à la physionomie : *Suppliantes,* 203 et suiv. (conseils de Danaos à ses filles sur la modestie que doit exprimer leur regard); *Perses,* 82 et suiv. (portrait de Xerxès, κυάνεον δ' ὄμμασι λεύσσων | φονίου δέργμα δράκοντος, κτλ.); *Sept contre Thèbes,* 49 et suiv. (peinture de la douleur des chefs chargeant le char d'Adraste des souvenirs qu'ils destinent à leurs parents); *ibid.,* 390 (εἰ γὰρ θανόντι νὺξ ἐπ' ὀφθαλμοῖς πέσοι, image homérique); *ibid.,* 485 (portrait d'Hippomédon, φόβον βλέπων); *ibid.,* 524 (portrait de Parthénopée, γοργὸν δ' ὄμμ' ἔχων, κτλ.); *Agamemnon,* 250 et suiv. (ἔβαλλ' ἕκαστον θυτή-| -ρων ἀπ' ὄμματος βέλει | φιλοίκτῳ, à propos de l'attitude suppliante d'Iphigénie devant ses bourreaux); *ibid.,* 741 (μαλθακὸν ὀμμάτων βέλος, caractérisant le regard d'Hélène); *ibid.,* 779 et suiv. (curieuse peinture de la dissimulation, qui fait mentir les visages), etc.

sionné de la tragédie au ve siècle, surtout la variété pathétique du théâtre d'Euripide, auraient dû, logiquement, entraîner l'abandon du masque (1). Les exemples que nous venons de citer prouvent son insuffisance déjà au temps d'Eschyle. Il lui devait, cependant, un grand progrès, s'il est vrai, comme nous l'avons admis, que c'est Eschyle qui le rendit expressif (2). En quoi donc consistait-elle, cette expression si hardie relativement à ce qui l'avait précédée, et, malgré sa hardiesse, si timide encore, si peu capable d'égaler l'audacieuse liberté de la pensée et de la poésie?

Il est impossible de se représenter le masque eschyléen, j'entends le masque sous lequel paraissaient les héros, autrement que façonné selon les règles de la plastique contemporaine, c'est-à-dire très modéré dans son expression. A une époque où les sculpteurs n'avaient à leur disposition, pour traduire au dehors la vie de l'âme, qu'un petit nombre d'artifices, et où ces artifices étaient d'une discrétion dont le lecteur a pu se rendre compte par l'étude minutieuse que nous en avons faite, on ne saurait prêter aux modeleurs subalternes qui s'inspiraient d'eux assez d'indépendance pour s'écarter de la tradition et figurer de ces bouches largement ouvertes, qui semblaient, dit Lucien, vouloir avaler les spectateurs (3), de ces rides profondes, de ces sourcils obliques et démesurément prolongés, qui donnent aux masques de la période alexandrine un air si étrange de mélancolie ou d'angoisse. Peut-être certaines amplifications étaient-elles nécessaires pour maintenir l'harmonie entre ce visage d'emprunt et la personne de l'acteur, rembourré de coussins et grandi par le cothurne; encore est-il probable que les accessoires, coiffure, perruque, etc., suffisaient à augmenter le volume de la tête, sans qu'il fallût recourir à l'exagération des traits (4). Quoi qu'il en

(1) Mommsen, d'après C. Robert, *Annali,* 1880, p. 210.

(2) V. la *Revue* de 1894, p. 2.

(3) Ἄνθρωπος... πρόσωπον ὑπὲρ κεφαλῆς ἀνατεινόμενον ἐπικείμενος καὶ στόμα κεχηνὸς πάμμεγα ὡς καταπιόμενος τοὺς θεατάς (*De la danse,* 27).

(4) On a peine, en effet, à se figurer des traits exagérés, dans l'état où nous savons qu'était la sculpture au temps d'Eschyle. Si conventionnel que fût le masque, il devait tenir compte de certaines relations, comme celles qui existent, au point de vue de la distance, entre ces quatre points fixes : les yeux, l'extrémité du nez et la bouche. Il fallait, de toute nécessité, que ces relations fussent respectées, et comment le faire en grossissant et en allongeant le nez;

soit, ces traits étaient modelés dans le style du temps, et l'on a vu de quels signes, à la fois très peu nombreux et très sobres, se contentaient les artistes d'alors pour peindre les diverses affections de l'âme humaine : des lèvres entr'ouvertes, quelques plis tracés sur le front ou dans le voisinage du nez, et c'était à peu près tout. Je ne puis, quant à moi, concevoir le masque d'Eschyle qu'animé à l'aide de ces procédés élémentaires et donnant l'idée, par sa simplicité large, d'une puissance que n'ont pas les masques tourmentés que nous connaissons (1).

La couleur devait contribuer beaucoup à l'expression (2). Elle était naturellement étendue en teintes plates, conformément à la pratique des peintres contemporains; sans doute, quelques touches plus foncées accentuaient les rides, que le simple modelé n'eût pas permis, de loin, de distinguer suffisamment. Mais, à l'exception du texte cité plus haut, qui nous montre les Choéphores avec les joues ensanglantées, et de deux ou trois autres, dont il sera question tout à l'heure, qui se rapportent au masque des Danaïdes et à celui des Érinyes, nous ne trouvons dans Eschyle aucune indication sur le teint de ses personnages (3).

en prolongeant horizontalement les sourcils au-delà des limites ordinaires, etc.? Dans les masques d'époque postérieure, on a recours à différentes supercheries pour simuler des traits excessifs, sans détruire l'harmonie de ces quatre points essentiels : ainsi, on allonge les sourcils, mais en leur donnant une direction oblique qui ne force pas à déplacer le globe de l'œil ; on fait commencer le nez plus haut que nature, mais en rapprochant de l'angle interne de l'œil les trous ronds ménagés pour la pupille, de manière à conserver, malgré les apparences, l'écartement normal entre les deux yeux. La sculpture noble du ve siècle ignorait ces tricheries ; ne pouvant amplifier les traits qu'à la condition de les faire plus grands que la réalité, mais de les modeler sur elle, elle eût, par l'amplification, rendu le masque impraticable. Voilà pourquoi je serais porté à croire qu'on grossissait la tête par les ornements qu'on y ajoutait plutôt que par l'extension de la superficie du visage.

(1) Il va sans dire que cette sobriété d'expression n'était observée qu'autant qu'elle ne nuisait point à la pratique ; la bouche, par exemple, devait être assez ouverte pour laisser librement passer la voix.

(2) Suidas, *s. v.* Αἰσχύλος.

(3) Les détails disséminés dans le texte de Pollux (IV, 133-142), sur les différentes carnations du masque tragique, ne peuvent être considérés comme des documents sûrs pour la première moitié du ve siècle. Il est possible, néanmoins, que la coloration la plus ordinaire ait consisté, pour les femmes

Nous sommes mieux renseignés sur un détail qui avait, lui aussi, sa valeur expressive, sur la chevelure postiche dont le masque était surmonté. Eschyle y fait quelquefois allusion; on se rappelle les cheveux des jeunes Thébaines qui, dans un passage des *Sept*, sont censés se hérisser sur leur tête; on sait le parti que tire le poète, dans les *Choéphores*, de la ressemblance des cheveux d'Oreste avec ceux de sa sœur (1). Le masque eschyléen était donc, probablement pourvu d'une abondante chevelure, dont la nuance variait avec le sexe, la condition, l'âge de la personne qu'il représentait (2); mais nous ne savons pas si cette chevelure tombait de l'ὄγκος. Aucun auteur, en effet, n'attribue formellement à Eschyle l'invention de cet allongement du crâne qui est peut-être, à nos yeux, ce que le masque antique offre de plus étrange (3). Tous sont d'accord, pourtant, à commencer par Aristophane, pour lui prêter, dans le costume et la mise en scène, cette fantaisie grandiose qui nous frappe dans ses conceptions dramatiques et dans son style. De là l'idée que l'ὄγκος, destiné à amplifier l'acteur, serait une des nouveautés qu'il introduisit au théâtre (4). Si le fait est exact, oserai-je en proposer une explication?

Il est difficile d'admettre qu'une tête en pointe constituât pour Eschyle un des caractères de la beauté. Thersite, chez lequel Homère note cette difformité, est le type, en quelque sorte,

aussi bien que pour les hommes, en une certaine pâleur plus ou moins nuancée de jaune ou de brun. Les épithètes qui reviennent le plus fréquemment, dans le passage de Pollux, sont ὠχρός, πάρωχρος, ὕπωχρος, ὑποπέλιδνος. Cette pâleur qui, semble-t-il, était la couleur tragique par excellence, devait se rattacher à d'anciennes traditions. Cf. Pollux, IV, 135 (série des γέροντες) : Ὁ δὲ ξανθότερος... δηλοῖ νοσοῦντα ; IV, 137 (série des νεανίσκοι) : Ὁ δὲ ὠχρὸς... νοσώδης τὴν χροιάν, οἷος εἰδώλῳ ἢ τραυματίᾳ πρέπειν. Ὁ δὲ πάρωχρος τὰ μὲν ἄλλα οἷος ὁ πάγχρηστος, ὠχριᾷ δὲ ὡς δηλοῦν νοσοῦντα ἢ ἐρῶντα.

(1) Eschyle, *Choéphores*, 167 et suiv., 224 et suiv.

(2) Dans les *Perses*, les vieillards du chœur, qui portaient de longues barbes blanches, comme l'indique le vers 1057, étaient sans doute aussi affublés de perruques de la même couleur.

(3) On connaît la définition de Pollux, IV, 133 : Ὄγκος δέ ἐστι τὸ ὑπὲρ τὸ πρόσωπον ἀνέχον εἰς ὕψος λαβδοειδὲς τῷ σχήματι.

(4) C'est ce que semble croire Sommerbrodt, *Scænica*, p. 204. M. A. Muller (*Griech. Bühnenalterthümer*, p. 277) décrit l'ὄγκος avec beaucoup de précision, mais sans en rechercher l'origine.

héroïque de la laideur (1), et nul n'ignore, au ve siècle, de quelles railleries les poètes comiques aiment à poursuivre Périclès pour son front trop haut, que dissimulait mal la visière du casque (2). Il est donc probable que l'ὄγκος, qui figurait une sorte de cône, ne produisait pas, à la scène, l'impression fâcheuse qu'il nous produit dans les monuments qui nous l'ont conservé, et si les spectateurs n'en étaient pas choqués, ne peut-on supposer qu'ils ne l'apercevaient pas? Je serais tenté de croire qu'il avait pour objet, non de déformer, en la grandissant, la tête de l'acteur, mais d'en rétablir, au contraire, les proportions, faussées par la lumière qui l'éclairait d'en haut et tendait à l'aplatir. Chez nous, les feux de la rampe aboutiraient plutôt à un effet opposé; projetant la lumière d'en bas, ils allongeraient les fronts outre mesure, si d'autres feux, disposés ailleurs, n'en venaient atténuer le rayonnement. Au théâtre d'Athènes, le jour, tombant d'aplomb sur les masques, les eût écrasés : on prévint ce danger en leur donnant une forme légèrement pyramidale. Ajoutons que l'épaisse chevelure dont ils étaient garnis justifiait encore l'emploi de ce subterfuge. Il n'est personne qui n'ait remarqué l'effet d'aplatissement produit, dans certaines œuvres de la statuaire égyptienne, par l'énormité de la perruque, dont les boucles serrées, encadrant les joues, font paraître la tête plus large que haute. Avec ces cheveux touffus, le masque tragique eût donné naissance à une illusion analogue, au-devant de laquelle allait précisément l'ὄγκος. Il est remarquable, en effet, que, dans Pollux, ce sont les masques les plus chevelus qui paraissent munis de l'ὄγκος le plus haut. Tels sont, parmi les vieillards, l'*homme noir,* qui est crépu (οὖλος); parmi les jeunes gens, le *crépu* et le *demi-crépu,* le *négligé* (πιναρός), qui porte une luxuriante perruque blonde ou rousse (ξανθῇ κόμῃ ἐπικομῶν); parmi les esclaves, celui qui a *la barbe en pointe* et le *camus,* tous deux roux ou blond ardent (ξανθοί) et probablement pourvus d'une chevelure abon-

(1) *Iliade,* II, 218 : .....αὐτὰρ ὕπερθεν | φοξὸς ἔην κεφαλήν, κτλ.

(2) Plutarque, *Périclès*, 3 : Αὕτη (Ἀγαρίστη)... ἔτεκε Περικλέα, τὰ μὲν ἄλλα τὴν ἰδέαν τοῦ σώματος ἄμεμπτον, προμήκη δὲ τὴν κεφαλὴν καὶ ἀσύμμετρον. V. la suite. Cf., *ibid.*, 13, le surnom de σχινοκέφαλος Ζεύς, que Cratinos, dans ses Θρᾶτται, avait donné à Périclès.

dante (1). Les masques féminins, dont les cheveux tombaient sans doute en masses plus discrètes, ont un ὄγκος moins volumineux, ou sont munis du περίκρανον, qui semble avoir tenu lieu de coiffure (2). Tricher avec la lumière, prévenir, pour l'œil, une impression désagréable, voilà donc ce qu'Eschyle aurait poursuivi en imaginant ce bizarre complément du masque. Quand, plus tard, celui-ci fut exagéré dans toutes ses parties, l'ὄγκος, dont on avait oublié le but primitif, subit le même grandissement que tout le reste; de là vient que Lucien le trouve ridicule (3). Mais, à l'origine, je n'y verrais qu'une supercherie ingénieuse, du genre de celles qu'on a relevées dans la construction des temples, un effort pour empêcher certaines lignes de se déformer et de détruire la majestueuse harmonie que devait présenter l'ensemble du personnage.

Si tel était, dans ses traits essentiels, le masque d'Eschyle, la vie qu'il exprimait était assurément fort peu intense. L'acteur pouvait-il au moins, par le regard, corriger ce que cette enveloppe avait d'immobile? L'examen des masques qui nous sont parvenus ne permet guère de le penser. Comme les masques chinois ou japonais avec lesquels chacun est aujourd'hui familier, le masque grec, en effet, aussi bien le comique que le tragique, ne laissait apercevoir de l'œil que l'iris. Il faut descendre très bas dans l'histoire pour rencontrer des infractions à cette règle, universellement observée sur les monuments. La plus connue est celle que présente la figurine de Rieti, laquelle ne remonte pas beaucoup au-delà des Antonins (4). On sait que le masque tragique dont elle est pourvue offre, pour les yeux, des ouvertures sensiblement plus grandes qu'à l'ordinaire; ce n'est pas seulement l'iris qui y apparaît, mais l'œil tout entier, avec les paupières, de sorte que, si ce masque a vraiment existé, s'il a servi à des représentations réelles, il laissait aux yeux une liberté à peu près complète et leur permettait d'animer le visage,

(1) Pollux, IV, 134-138. Ces différents ὄγκοι ne sont pas tous, d'ailleurs, identiques de forme. Ainsi, le σφηνοπώγων... ὄγκον ὑψηλὸν ἔχει καὶ πλατύν, κοιλαινόμενον ἐν τῇ περιφορᾷ.

(2) Pollux, IV, 139-141.

(3) Lucien, *De la danse*, 27.

(4) C. Robert, *Annali*, 1880, p. 211. Cf. *Monumenti*, 1880, pl. XIII.

d'en traduire avec précision les expressions diverses au cours du drame. Tel n'était pas le cas habituel; dans les masques dont l'image est venue jusqu'à nous, sous la forme de peintures ou de réductions en marbre, en bronze, en terre cuite, etc., les trous des yeux étaient si petits, qu'ils ne livraient passage qu'au rayon visuel; ils rendaient, par suite, tout mouvement de l'œil impossible, et l'éloquence du regard consistait uniquement dans son intensité (1). Cette intensité, il est vrai, était parfois extraordinaire. Cicéron, parlant des acteurs qui, au temps de l'orateur Antoine, jouaient le rôle de Télamon dans le *Teucer* de Pacuvius, nous apprend qu'à un certain passage, leurs yeux brillaient, derrière le masque, d'un si vif éclat, qu'on avait, en les voyant, l'illusion d'une colère véritablement ressentie (2). Un autre texte, plus précieux pour nous, parce qu'il nous reporte à Athènes, au IVe siècle avant notre ère, nous montre les effets relativement variés auxquels l'œil pouvait atteindre, malgré la fixité que le masque lui imposait. Cicéron — c'est encore à lui que nous devons ce renseignement — rapporte que Théophraste disait de l'acteur Tauriscos, dont le regard fixe était incapable de nuances, qu'il jouait en tournant le dos aux spectateurs (3). Le pouvoir des

(1) Les indications fournies par Pollux (IV, 136, 137, 140, 144, 149, 150), relativement à la tristesse, à la vivacité, à l'hébétement du regard, etc., font allusion au dessin général de l'œil et à la place qu'y occupaient les ouvertures par lesquelles regardait l'acteur. Ces expressions variées résultaient donc des traits du masque, et non des jeux de physionomie de la personne qui le portait. — Nous avons tant de peine à admettre cette fixité du regard, que volontiers nous l'oublions en lisant ou en commentant les tragiques et les comiques. Dans une intéressante étude récemment publiée par M. Couat sur la composition des *Acharniens* (*Revue des Universités du Midi*, 1895, p. 34), il est question des « roulements d'yeux » de Lamachos (c'est ainsi que l'auteur traduit βλέπων ἀστραπάς, du v. 566). L'erreur, après tout, est excusable, et semble autorisée par les poètes eux-mêmes, qui décrivent, comme on l'a vu, à chaque instant des expressions que le masque était impuissant à refléter.

(2) Cicéron, *De oratore*, II, 46, 193 :... *Sæpe ipse vidi, ut ex persona mihi ardere oculi hominis histrionis viderentur ut sua sponte aliena dicentis : Segregare, etc. Nunquam illum « aspectum » dicebat, quin mihi Telamo iratus furere luctu filii videretur.*

(3) Id., *ibid.*, III, 59, 221 : *Theophrastus quidem Tauriscum quemdam dicit uctorem aversum solitum esse dicere, qui in agendo contuens aliquid pronuntiaret.* La disposition du masque empêchant l'œil de se mouvoir librement

yeux n'était donc pas complètement annihilé, et l'intensité plus ou moins grande du regard suffisait, non seulement à animer cette physionomie rigide, mais à en varier, dans une certaine mesure, l'animation. Les Grecs étaient sensibles à ces nuances, qui passeraient inaperçues d'un public moderne, habitué à des effets plus aisément perceptibles. Dans tous les cas, le masque, ainsi entendu, réduisait à l'impuissance les paupières et le sourcil, ces traits si parlants du visage (1). Les anciens eux-mêmes en avaient conscience, du moins les Latins, chez qui le masque n'avait pas toujours été employé. Cicéron rappelle le temps où le comédien Roscius jouait avec le visage découvert; les vieillards, dit-il, qui avaient assisté à ses débuts, le goutèrent beaucoup moins quand il se masqua; ils regrettaient les jeux de physionomie qu'interdisait cet étrange accessoire importé de Grèce, et surtout la mobilité du regard, qu'il supprimait (2).

Il y avait un moyen d'atténuer pour le spectateur l'impression de monotonie que devaient produire, malgré les éclairs passagers qui les illuminaient, ces figures immobiles : c'était de faire paraître, aux divers moments de l'action, le même personnage

dans son orbite, ce qu'il faut voir ici, c'est, non une allusion à l'immobilité de l'acteur, qui aurait tenu les yeux sans cesse fixés sur le même point, mais une critique de son regard atone et toujours le même, qui n'animait pas suffisamment sa physionomie. Les premiers mots de la phrase suivante (222) semblent bien justifier cette interprétation : *Oculi sunt, quorum tum* intentione, *tum* remissione, *tum conjectu tum hilaritate motus animorum significemus apte cum genere ipso orationis.*

(1) Quintilien, XI, 3, 75-79 : *In ipso vultu plurimum valent oculi, per quos maxime animus eminet... Multum et superciliis agitur : nam et oculos formant aliquatenus et fronti imperant. His contrahitur, attollitur, remittitur... Vitium in superciliis, si aut immota sunt omnino aut nimium mobilia aut inæqualiate... dissident aut contra id quod dicimus finguntur : ira enim contractis, tristitia deductis, hilaritas remissis ostenditur.* Cf., sur le rôle des paupières dans l'expression, Adamantios, *Script. physiog. gr. et lat.*, éd. Fœrster, I, p. 310 et suiv., et les autres textes auxquels renvoie le t. II du même ouvrage, *Ind. græcus*, au mot βλέφαρον.

(2) Cicéron, *De oratore*, III, 59, 221 : *In ore sunt omnia. In eo autem ipso dominatus est omnis oculorum; quo melius nostri illi senes, qui personatum ne Roscium quidem magno opere laudabant. Animi est enim omnis actio et imago animi vultus, indices oculi.* Cf., sur l'introduction du masque à Rome, A. Muller, *Griech. Bühnenalterthümer*, p. 288, note 7.

sous des masques différents. Nous avons des témoignages précis qui nous font voir les tragiques du ve siècle usant, en effet, de ce procédé. A la fin d'*Œdipe Roi,* Œdipe, en possession de l'horrible vérité, revenait sur la scène avec les yeux crevés et les paupières dégouttantes de sang. Le discours du messager, annonçant au chœur sa venue (θέαμα δ' εἰσόψει τάχα, κτλ.), ne laisse aucun doute à cet égard (1), et les exclamations des choreutes, la profonde pitié qu'ils lui témoignent, achèvent de prouver qu'il y avait là un changement de masque (2). Dans l'*Hélène* d'Euripide, Hélène, voulant faire croire à la mort de Ménélas, se montrait avec les cheveux coupés en signe de deuil, et cette grave modification dans son aspect extérieur nous est clairement indiquée par les paroles que lui prête le poète (ἐγὼ δ' ἐς οἴκους βᾶσα βοστρύχους τεμῶ, κτλ.), et par celles que lui adresse Théoclyménos, quand il la voit paraître vêtue de noir et privée de sa blonde chevelure (3). Voici, enfin, une curieuse indication fournie par Aristophane, relativement au drame perdu d'Euripide qui semble avoir eu pour titre *Ino.* L'héroïne, sur le point de mourir, y paraissait avec un masque de couleur cadavérique, dont le poète comique raille l'excessive pâleur, ce qui ferait croire que, jusque-là, elle portait un autre masque et qu'elle en changeait pour le dénouement (4). Rien, par malheur, n'autorise à affirmer qu'Eschyle pratiquât ces substitutions. Le seul exemple qu'on en pourrait citer serait celui d'Atossa qui, dans la première scène où elle figure, est revêtue d'un riche costume oriental; or, on se souvient qu'après le récit du messager et le *stasimon* qui lui fait suite, elle

(1) Sophocle, *Œdipe Roi,* 1295 et suiv.

(2) Cf., 1276 et suiv., la description du visage sanglant d'Œdipe : Φοίνιαι δ' ὁμοῦ | γλῆναι γένει' ἔτεγγον, κτλ.

(3) Euripide, *Hélène*, 1087 et suiv., 1186 et suiv. Cf. 1224. Hélène a même dit, au v. 1089 : Παρῇδί τ' ὄνυχα φόνιον ἐμβαλῶ χροός. Mais rien, dans le discours de Théoclyménos, n'atteste qu'elle ait mis en effet ce dessein à exécution.

(4) Aristophane, *Guêpes*, 1413 et suiv. Cf. le scoliaste, au v. 1413; Nauck, *Trag. gr. fragmenta*, 2e éd., p. 482 et suiv.; Blaydes, *Comment. in Vespas*, à la suite de l'éd. des *Guêpes,* p. 444-445. — V. un exemple analogue d'extrême pâleur dans la *Tyro*, aujourd'hui perdue, de Sophocle (Pollux, IV, 141; Dierks, *De trag. histr. habitu scænico ap. Græcos,* p. 24). Là aussi, il semble bien qu'il y ait eu un changement de masque. Cf., sur cette tragédie, Engelmann, *Jahrbuch,* 1890, p. 171 et suiv.

revient avec des vêtements de deuil (1); mais revenait-elle avec un nouveau masque, et ce masque avait-il une expression différente du premier? Nous ne saurions le dire. D'autres modifications, plus ou moins sensibles, dans l'accoutrement des personnages, nous sont signalées ailleurs. Étéocle s'armait sur la scène (2). Oreste, s'il ne changeait pas complètement de costume, paraissait devant Clytemnestre dans un appareil qui le faisait ressembler à un Phocidien (3); plus tard, il se montrait au chœur muni de la branche verte et de la couronne des suppliants (4). Mais rien ne prouve qu'à ces remaniements dans la tenue de l'acteur répondît un changement de masque. Pour Étéocle, le doute n'est pas permis, puisque le remaniement s'opérait sous les yeux des spectateurs. Quant à Oreste, revenait-il, son double meurtre accompli, avec un masque approprié à la scène d'hallucination qui termine la pièce? C'est là une hypothèse assurément admissible, mais qu'on ne peut appuyer sur aucun texte.

Si Eschyle n'a pas su varier, d'un *épisode* à l'autre, l'expression de ses personnages, ou si cette variété était chez lui une excep-

(1) Eschyle, *Perses*, 610 et suiv. Cf., sur le costume d'Atossa au commencement de la tragédie, 158 (ὦ βαθυζώνων ἄνασσα Περσίδων ὑπερτάτη) et 195 (χῇ μὲν τῇδ' ἐπυργοῦτο στολῇ). Je laisse de côté, comme n'intéressant pas mon sujet, la question de savoir si la mère de Xerxès paraissait sur un char, ou s'il faut entendre, par ὀχήματα, une sorte de litière portée à bras. V. Bodensteiner, *Szenische Fragen*, p. 707.

(2) Eschyle, *Sept contre Thèbes*, 662 et suiv.

(3) Id., *Choéphores*, 558 et suiv. : Ξένῳ γὰρ εἰκώς, παντελῆ σάγην ἔχων | ἥξω σὺν ἀνδρὶ τῷδ' ἐφ' ἑρκείους πύλας | Πυλάδῃ, ξένος τε καὶ δορύξενος δόμων. Cf. 671 : Στείχοντα δ' αὐτόφορτον οἰκείᾳ σαγῇ | ἐς Ἄργος, κτλ. — Est-il nécessaire de rappeler que les vers 230 et suiv. (ἰδοῦ δ' ὕφασμα τοῦτο, κτλ.) ne nous éclairent pas sur la manière dont Oreste était vêtu au moment où il se faisait reconnaître de sa sœur? Comme le remarque le scoliaste, et comme cela ressort du passage lui-même, ce qu'il lui montrait à ce moment, c'était un tissu qui avait servi jadis à l'envelopper, et sur lequel Électre avait brodé des figures d'animaux (θήρειον γραφήν).

(4) Id., *ibid.*, 1032 et suiv. : Καὶ νῦν ὁρᾶτέ μ', ὡς παρεσκευασμένος | ξὺν τῷδε θαλλῷ καὶ στέφει προσίξομαι | μεσόμφαλόν θ' ἵδρυμα, κτλ. Il paraît bien qu'Oreste portait ce rameau et cette couronne dès le vers 971. Le rameau ne l'empêchait pas de soulever et de montrer au chœur, de sa main libre, le tissu fatal dans lequel avait péri Agamemnon (v. 1008 et suiv. : Μαρτυρεῖ δέ μοι | φᾶρος τόδ', ὡς ἔδαψεν Αἰγίσθου ξίφος, κτλ.).

tion, à plus forte raison a-t-il ignoré, semble-t-il, ce qu'on pourrait appeler les changements à vue. Un pareil artifice apparaît dans la comédie à une époque qu'il est impossible de préciser, mais qu'on ne saurait placer plus haut que les commencements de la Comédie nouvelle. Parmi les masques comiques, il y en avait un, au dire de Quintilien, celui du *père principal* (1), qui était à double expression : l'un des deux sourcils y était relevé et marquait la colère; l'autre, horizontal, indiquait une humeur plus sereine; l'acteur, se présentant toujours de profil, montrait tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant les sentiments qu'il avait à traduire (2). Ce masque à double aspect n'était pas propre à la comédie. Pollux mentionne, parmi les masques tragiques qui ne convenaient qu'à certains héros (ἔκσκευα πρόσωπα), celui de Thamyris, dont un œil dit-il, avait une couleur glauque, tandis que l'autre était noir (Θάμυρις τὸν μὲν ἔχων γλαυκὸν ὀφθαλμὸν τὸν δὲ μέλανα) (3). On est d'accord depuis longtemps pour voir dans ce passage une allusion à un ingénieux stratagème permettant un changement à vue : Thamyris, avant d'être aveuglé par les Muses, ne laissait voir que celui de ses deux yeux qui était sain ; tout de suite après, il faisait volte face, et les spectateurs avaient devant eux un aveugle. On est allé plus loin : comme *Thamyris* ou, plus exactement, *Thamyras* est le titre d'une tragédie perdue de Sophocle, il a semblé naturel de faire honneur au poète de cette invention, ce qui oblige à reporter le masque tragique à double expression à une époque relativement très ancienne, puisque *Thamyras* était une des premières pièces de Sophocle; elle datait, en effet, du temps où il jouait lui-même dans ses drames, — ici, il tenait le rôle de l'aède, — et nous savons que, de bonne

(1) C'est l'ἡγεμὼν πρεσβύτης de Pollux. Cf., sur ce masque, Pollux, IV, 144 : Τὴν ὀφρὺν ἀνατέταται τὴν δεξιάν. Un autre masque comique offrait la même particularité. V. Pollux, IV, 145 : Ὁ δὲ Λυκομήδειος... ἀνατείνει τὴν ἑτέραν ὀφρύν.

(2) Quintilien, XI, 3, 74 :... *Pater ille, cujus præcipuæ partes sunt, quia interim concitatus, interim lenis est, altero erecto, altero composito est supercilio, atque id ostendere maxime latus actoribus moris est, quod cum iis, quas agunt, partibus congruat.* On voit par là que les acteurs comiques changeaient de côté, et l'on peut même conclure du texte de Pollux (τὴν ὀφρὺν ἀνατέταται τὴν δεξιάν) que les scènes irritées se passaient à la gauche du spectateur, les scènes plus calmes, à sa droite.

(3) Pollux, IV, 141.

heure, il y renonça (1). Nous serions donc en pleine période eschyléenne, et l'importance, à ce moment, d'un semblable progrès dans l'art des jeux de scène rend capital pour nous le texte de Pollux. Qu'on nous permette de l'examiner de près.

Tel que nous l'avons reproduit, d'après l'édition de Bekker, il ne peut avoir qu'un sens : l'œil *noir* était celui de Thamyris avant la rencontre des Muses, l'œil *glauque,* celui qu'il montrait après cette rencontre. Γλαυκός, en effet, ne saurait désigner qu'une chose, la coloration conventionnelle destinée à rendre tant bien que mal l'aspect d'un œil crevé, d'où il suit que μέλας caractérise l'œil sain ; c'est l'ouverture ménagée pour l'iris, laquelle présentait, quand le masque était vide, un trou rond et noir. Cette interprétation soulève plus d'une difficulté. D'abord, elle établit un rapport insuffisant entre les deux épithètes : comment, si γλαυκός marque un effet obtenu par la couleur, le mot μέλας peut-il ne faire allusion qu'à une apparence ? La description qu'on attendrait, dans ce cas, serait celle-ci : l'un des deux yeux n'est pas perforé, et l'on y a figuré la cécité à l'aide du pinceau ; l'autre est perforé, et c'est par lui que l'acteur regarde. En second lieu, il est difficile de voir dans la couleur *glauque,* c'est-à-dire dans un ton bleu pâle ou gris, comme on voudra (2), un moyen bien habile de simuler un regard éteint, et en admettant même qu'un savant mélange eût pu rendre l'aspect *brouillé* de certains yeux morts, comment croire qu'à la distance où étaient les spectateurs, ils eussent été sensibles à une nuance aussi délicate, alors que les paupières seraient restées grandes ouvertes, comme elles l'étaient avant l'aveuglement? Enfin, c'eût été là un procédé très différent de celui qu'employaient les artistes grecs pour indiquer la cécité, la mort ou le sommeil. Ces divers états ne sont jamais représentés sur les vases peints autrement que par des paupières closes, c'est-à-dire par un ou deux traits horizontaux qui barrent

(1) V., pour le sens du double masque de Thamyris et pour l'emploi qu'en aurait fait Sophocle dans la tragédie de ce nom, A. Muller, *Griech. Bühnenalterthümer*, p. 280; Nauck, *Trag. gr. fragmenta*, p. 181. — Sur Sophocle acteur et sur la raison qui lui aurait fait quitter le théâtre, v. les textes réunis par A. Muller, p. 183, note 4. En dehors de *Thamyras*, on sait qu'il avait joué le rôle de Nausicaa dans les Πλύντριαι.

(2) Il faut nécessairement écarter le sens primitif de *brillant*.

le visage à la naissance du nez. On sait combien les images de ce genre sont fréquentes dans la céramique ; elles se rencontrent de très bonne heure, jusque dans la peinture à figures noires.

Pour toutes ces raisons, je serais d'avis de remplacer γλαυκόν par λευκόν, et d'écrire, en rétablissant un mot qui a dû tomber : Τὸν μὲν ἔχων λευκὸν <τῶν> ὀφθαλμῶν τὸν δὲ μέλανα. Le sens serait alors : Thamyris a un œil blanc (c'était le bon, celui dont les paupières étaient ouvertes et dans lequel, selon l'usage, la sclérotique était peinte en blanc); l'autre est noir (c'était l'œil crevé, celui dont les paupières, figurées closes, étaient représentées par un double trait de couleur sombre). La phrase ne serait assurément pas excellente ; elle vaudrait, cependant, mieux qu'avec μέλας pris dans le sens de *trou* noir, et opposé à γλαυκός désignant une *coloration* bleuâtre ou grise (1).

Il reste à nous demander si c'est bien pour le *Thamyras* de Sophocle qu'un pareil masque avait été imaginé. Le doute, sur ce point, est légitime. Il ne paraît pas, en effet, qu'il faille assimiler ce masque ingénieux au masque comique, à double physionomie, dont il a été question tout à l'heure ; celui-ci, d'après le témoignage de Quintilien, était porté pendant toute la durée d'un rôle; le masque de Thamyris semble, au contraire, n'avoir servi que dans une scène déterminée, celle où les Muses aveuglaient le poète chanteur ; il avait, dans tous les cas, été inventé pour rendre possible un coup de théâtre. Or, une pareille audace scénique a-t-elle pu se produire au temps de la jeunesse de Sophocle? On a peine à le croire, quand on voit Euripide, pourtant si réaliste, reculer devant l'idée de montrer les captives troyennes crevant les yeux, sur la scène même, à Polymestor (2). C'est pourquoi je serais tenté de rapporter le Thamyris à quelque

(1) Remarquez que cette correction a l'avantage de faire nommer d'abord par Pollux l'œil qui ressemblait à tous les autres ; celui qui constituait l'exception ne serait venu qu'après. — On sait que ce catalogue des ἔκσκευα πρόσωπα est plein de fautes. V. les améliorations qu'a proposé d'y introduire Wieseler, *Commentatio de difficilioribus quibusdam Pollucis aliorumque scriptorum veterum locis, qui ad ornatum scænicum spectant, Ind. schol.*, Gœttingue, 1870, p. 21 et suiv.

(2) Euripide, *Hécube*, 1035 et suiv., 1168 et suiv.

drame du IVe siècle (1). La question, en l'absence de toute preuve concluante, ne saurait, d'ailleurs, être tranchée définitivement. Mais revenons aux masques d'Eschyle.

Il n'y a, en somme, aucun indice qui permette de penser que leur expression se pliât aux nuances ou aux changements de sentiment que comportait l'action. Il en faut conclure que, déjà à ce moment, certains types héroïques hantaient les imaginations sous des traits immuables, conformes au caractère des légendes qui les avaient rendus populaires. Nous assistons, dans les arts du dessin, à des *cristallisations* du même genre. Achille n'a pas toujours été, pour les Grecs, le héros jeune qu'il est dans l'*Iliade*. Les peintres de vases du VIe siècle le figurent volontiers sous les traits d'un guerrier barbu, dont la carrure rappelle les robustes proportions de l'hoplite. Ce n'est que plus tard qu'il reprend sa jeunesse de l'âge épique, et c'est sous cet aspect qu'il s'implante dans les imaginations (2). Ce fut, à la fin du Ve siècle, ou au IVe, une petite révolution dans l'art, le jour où Apollodore, ou Nicomachos, on ne sait lequel des deux, inventa de coiffer Ulysse du *pilos* (3). Dès lors, ce bonnet de feutre fut son signe distinctif, et c'est avec ce signe que son image est venue jusqu'à nous. Quelque chose d'analogue se passa pour la physionomie morale des héros. Avant Eschyle, les poèmes cycliques, les épopées lyriques de Stésichore, les œuvres d'art, les fresques dont, de bonne heure, se couvrirent les parois des temples, avaient déjà fixé leurs aventures et leurs malheurs; la fatalité avait marqué de son sceau leur face douloureuse, et ils vivaient dans les esprits sous des formes précises, que ni la poésie ni l'art ne pouvaient profondément altérer sans porter atteinte à leur

(1) Nous ne connaissons, sur Thamyris, que la tragédie de Sophocle, mais rien ne s'oppose à ce qu'il y en ait eu d'autres. Un peintre du IIIe siècle, Théon de Samos, avait représenté, d'après Pline (*Hist. nat.*, XXXV, 144), *Thamyran citharoedum*, et volontiers, semble-t-il, il s'inspirait du théâtre, car il avait peint aussi la *Folie d'Oreste* et *Oreste tuant sa mère* (Pline, *ibid.*; Plutarque, *Sur la manière de lire les poètes*, 3). Il est permis de croire que son *Thamyras* lui avait été suggéré par un drame plus récent que celui de Sophocle.

(2) Baumeister, *Denkmæler*, au mot *Achilleus*; Roscher, *Lexikon*, au mot *Achilleus*, p. 63.

(3) Overbeck, *Schriftquellen*, 1643, 1771. Cf. Baumeister, *Denkmæler*, aux mots *Odysseus* et *Odysseia*.

essence même. C'est ce qui explique ces expressions très générales que, tout de suite, ils durent revêtir chez Eschyle. Oreste était le parricide que poursuivait une destinée aveugle, et ce qu'on demandait à son visage, c'était de rendre la souffrance ou l'horreur qui constituait le trait saillant de son caractère; on le tenait quitte des nuances fugitives qui n'eussent point été d'accord avec l'idée d'ensemble qu'on se faisait de ses infortunes. Cette immobilité dans la douleur, et cette discrétion, étaient d'ailleurs dans le goût du ve siècle, dont nous avons noté l'admiration pour la passion sereine. Nous ne sommes pas loin du temps où Périclès, à la tribune, parlera sans un geste, drapé dans son manteau. On sait quelle dignité il portait dans ses moindres actes, et comme il avait appris d'Anaxagore à faire sentir dans sa démarche et dans tout son extérieur la modération qui convient aux hautes pensées (1). Cette sobriété dans les jeux de physionomie, cette réserve inséparable de certaines mœurs et d'un certain art, — du grand art, — nous les retrouvons dans la mimique des virtuoses qui prenaient part aux concours lyriques. Phillis de Délos, un historien de la musique grecque qui vivait à une époque qu'on ne saurait déterminer, nous apprend que les anciens citharèdes simulaient avec les pieds des mouvements variés, mais que leur visage restait à peu près impassible (2). Ces effets modérés paraissent avoir été la règle au théâtre, car Quintilien, sans doute, se fait l'écho d'antiques traditions, quand il nous dit que l'acteur ne doit pas élever les mains plus haut que les yeux, ni les laisser pendre plus bas que la poitrine (3), et que c'est la preuve d'un art défectueux d'étendre le bras au point de se découvrir complètement le côté (4). Ces faits et d'autres, dont

(1) Plutarque, *Périclès*, 5 :... Προσώπου σύστασις ἄθρυπτος εἰς γέλωτα καὶ πρᾳότης πορείας καὶ καταστολὴ περιβολῆς πρὸς οὐδὲν ἐκταραττομένη πάθος ἐν τῷ λέγειν καὶ πλάσμα φωνῆς ἀθόρυβον, καὶ ὅσα τοιαῦτα πάντας θαυμαστῶς ἐξέπληττε.

(2) Athénée, I, p. 21 F, éd. Kaibel : Φίλλις ὁ Δήλιος μουσικὸς τοὺς ἀρχαίους φησὶ κιθαρῳδοὺς κινήσεις ἀπὸ μὲν τοῦ προσώπου μικρὰς φέρειν, ἀπὸ ποδῶν δὲ πλείους, ἐμβατηρίους καὶ χορευτικάς.

(3) Quintilien, XI, 3, 112 : *Tolli autem manus artifices supra oculos, demitti infra pectus vetant.*

(4) Id., XI, 3, 117-118 : *Vitia quoque earum (manuum) subjicienda sunt, quæ quidem accidere etiam exercitatis actoribus solent... ut brachio exerto introspiciatur latus... sæpe scio evenire.* Cette modération n'excluait pas une

quelques-uns ont été signalés plus haut, aident à comprendre la discrétion du masque eschyléen. Il obéissait à une loi de l'art contemporain et remplissait l'attente d'un public qui ne concevait pas que la passion héroïque s'exprimât autrement qu'avec noblesse.

Mais il est aisé de distinguer, dans la tragédie d'Eschyle, deux sortes de masques. A côté du masque grave d'Étéocle, d'Agamemnon, ou des héroïnes telles qu'Électre, Clytemnestre, etc., il y a le masque laid ou monstrueux ou seulement étrange, le masque où se retrouve la facilité des artistes du temps à combiner, quand l'occasion l'exige, de hideux ou bizarres ensembles, d'une audace de lignes qui contraste avec leur habituelle timidité. Laissons de côté les vieillards des *Perses,* ceux de l'*Agamemnon*, les femmes âgées qui formaient le chœur des *Choéphores* (1) ; il est possible que leur masque fût façonnné de manière à produire une impression de laideur, mais le poète ne nous le dit pas ; le seul trait qu'il mentionne est la barbe blanche des Fidèles (2). Il garde le silence au sujet d'Atossa, qui devait porter un masque de vieille femme (3). Ailleurs, nous savons mieux à quoi nous en tenir. Dans le *Prométhée,* par exemple, nous pouvons affirmer que tous les masques, à l'exception peut-être de ceux d'Héphæstos et d'Hermès, offraient un aspect extraordinaire, en rapport avec le caractère surnaturel de ce drame qui se déroulait dans une région inaccessible, entre la terre et le ciel. Pour Prométhée, nous avons le témoignage de Pollux, qui range le Titan (Τιτάν) parmi les ἔκσκευα πρόσωπα (4); sans doute, par son modelé et sa coloration, le masque du dieu donnait l'idée de quelque monstre

certaine violence. V. Quintilien, XI, 3, 123 : *Complodere manus scænicum est et pectus cædere.* Cf. XI, 3, 103. D'une manière générale, la gesticulation scénique était moins sobre que l'action oratoire (Quint., XI, 3, 184 : *Ne, dum actoris captamus elegantiam, perdamus viri boni et gravis auctoritatem*).

(1) Eschyle, *Choéphores,* 170, fait dire au chœur, s'adressant à Électre : Πῶς οὖν παλαιὰ παρὰ νεωτέρας μάθω ;

(2) Id., *Perses,* 1057. Sur l'âge des Fidèles, v. encore les vers 4, 265 et suiv.

(3) Id., *ibid.,* 159, 834. Cf. la Pythie, *Euménides*, 38.

(4) Pollux, IV, 142. Cf. Aristote, *Poétique,* 18, p. 1456 a 2 : ... τὸ δὲ τερατῶδες οἷον αἵ τε Φορκίδες καὶ Προμηθεὺς καὶ ὅσα ἐν Ἅιδου. Il est vrai que les Φορκίδες d'Eschyle paraissent avoir été un drame satyrique, et qu'un *Prométhée* satyrique terminait la tétralogie dont faisaient partie les *Perses*.

non dépourvu d'une sauvage grandeur. Un curieux scarabée de la fin du ve siècle, qui rappelle précisément la tragédie d'Eschyle, peut aider à concevoir ses traits (1). Prométhée y est représenté avec une tête énorme, au front large, légèrement déprimé vers le milieu ; des cheveux hérissés, dont les mèches droites encadrent le visage comme d'une auréole de flammes, une barbe épaisse, les lèvres entr'ouvertes, achèvent de donner à la figure un aspect à la fois farouche et tragique (2). De l'Océan nous ne savons rien, si ce n'est l'étrange appareil dans lequel il se présente, mais je serais porté à croire que ce roi des sombres abîmes n'avait pas les apparences d'une divinité ordinaire ; par sa barbe, par sa coiffure, il ressemblait peut-être, avec la gravité en plus, à Glaucos marin (3). Le masque et le costume de ses filles devaient de même rappeler, par quelque endroit, leurs humides demeures. Au début de la tragédie paraissaient deux figures allégoriques, Cratos et Bia, dont le masque était horrible, comme l'indique pour l'une d'elles un vers prononcé par Héphæstos (4). Les Grecs, et Eschyle en particulier, semblent avoir déployé, dans la peinture de ces symboles, phénomènes de la nature, abstractions personnifiées, une fantaisie singulière. On connaît, dans le *Prométhée,* la description de Typhon qui, « de sa bouche affreuse, sifflait la mort » et dont les regards lançaient des éclairs (5). Étéocle, dans les *Sept,* croit voir la Malédiction paternelle, la noire Malédiction aux yeux secs, qui n'ont jamais

(1) Furtwængler, *Arch. Zeitung*, 1885, p. 223 et suiv.

(2) Cette chevelure hérissée fait songer à l'énigmatique relief trouvé par M. Jamot dans l'hiéron des Muses *(Bull. de corr. hell.*, 1890, p. 546 et suiv., pl. IX et X); l'étrange personnage qui y est figuré parait être quelque Titan. Cf. une coiffure analogue dans certaines représentations de Borée (Baumeister, *Denkmæler*, fig. 373), et dans celles de l'Ἅλιος γέρων (Furtwængler, *Olymp. Bronzen*, pl. XXXIX, n°s 699, 699 a).

(3) V., sur Glaucos marin, les fragments 27 et 28 d'Eschyle, éd. Wecklein. Cf. Philostrate, *Tableaux*, II, 15, 3. V. encore Roscher, *Lexikon,* au mot *Glaukos,* p. 1678 et suiv.

(4) Eschyle, *Prométhée,* 78 : Ὅμοια μορφῇ γλῶσσά σου γηρύεται. Cf. le scoliaste : Ὡς ἐκτραπέλου πεποιημένου τοῦ προσώπου αὐτοῦ. — Bia, qui était un personnage muet, un παραχορήγημα (scol. du v. 12), était évidemment pourvue, elle aussi, d'un masque affreux.

(5) Id., *ibid.*, 371 et suiv.

pleuré (1). Io complétait cet assemblage surhumain. Sa tête était surmontée de cornes, mais ce n'était pas là, du moins on peut le conjecturer, le seul indice de sa métamorphose (2). S'il n'était plus possible de la représenter, comme auparavant, sous la forme d'une génisse, si la nécessité d'en faire une personne humaine, marchant, parlant, chantant sur la scène, obligeait à rompre avec la tradition, je ne crois pas que le souvenir de sa transformation se soit tout de suite réduit à ces cornes symboliques dont se contentent de la munir les artistes des âges suivants (3). Dans les *Suppliantes,* où elle est seulement décrite, Eschyle nous la peint comme une espèce de monstre moitié génisse, moitié femme, dont la vue a jadis frappé les Égyptiens de terreur (4). Bien que *Prométhée* soit postérieur et que Io, y jouant un rôle, dût forcément s'y montrer sous un aspect conforme aux exigences du théâtre, j'admettrais que le poète, dans les traits qu'il lui avait donnés, s'était souvenu de sa description et qu'il l'avait pourvue d'un masque dont la structure, les proportions, la couleur, gardaient quelque chose d'exceptionnel et de saisissant (5).

(1) Eschyle, *Sept contre Thèbes,* 682 et suiv.

(2) L'allusion aux cornes se trouve dans ces paroles d'Io, *Prométhée,* 612-613 : Κλύεις φθέγμα τᾶς | βούκερω παρθένου ; Cf. 700 et suiv. : Εὐθὺς δὲ μορφὴ καὶ φρένες διάστροφοι | ἦσαν, κεραστὶς δ', ὡς ὁρᾶτ', ὀξυστόμῳ | μύωπι χρισθεῖσ' ἐμμανεῖ σκιρτήματι | ᾖσσον, κτλ.

(3) V., à titre de spécimen, un vase du musée de Naples (Heydemann, nº 2922), qui représente Io assise sur un palmier. Ce vase inédit a été reproduit pour la première fois par Roscher, *Lexikon,* au mot *Io,* p. 277-278.

(4) Eschyle, *Suppliantes,* 574 et suiv. : Βροτοὶ δ' οἳ γᾶς τότ' ἦσαν ἔννομοι | χλωρῷ δείματι θυμὸν | πάλλοντ' ὄψιν ἀήθη | βοτὸν ἐσορῶντες δυσχερὲς μιξόμβροτον, | τὰν μὲν βοός, | τὰν δ' αὖ γυναικός · τέρας δ' ἐθάμβουν. Nous assistons déjà ici à l'acheminement d'Io vers la forme humaine. Cette conception était-elle d'Eschyle ? Était-elle d'un de ses prédécesseurs? Lui avait-elle été inspirée par quelque œuvre d'art? On ne saurait se prononcer.

(5) Cela semble confirmé par ces paroles d'Io, *Prométhée,* 669 et suiv. : Καίτοι καὶ λέγουσ' ὀδύρομαι | θεόσσυτον χειμῶνα καὶ διαφθορὰν | μορφῆς, ὅθεν μοι σχετλίᾳ προσέπτατο. Les mots διαφθορὰν μορφῆς ne peuvent s'entendre, à ce qu'il semble, uniquement des deux cornes qui se dressaient sur la tête de la jeune fille. D'autres masques à expression bestiale nous sont signalés au vᵉ siècle. Tel était probablement le masque d'Actæon, dans la tragédie de Phrynichos qui portait ce nom, si tant est qu'il faille la tenir pour authen-

Nous ignorons à peu près tout des autres parties de la trilogie. Il est permis de croire, cependant, que les Titans, qui composaient le chœur du *Prométhée délivré,* que Chiron, qui en était un des acteurs principaux, paraissaient dans des costumes et sous des masques appropriés à l'étrangeté de ce drame fantastique (1).

Sans revenir ici sur toutes les questions qui ont été soulevées à propos du chœur des *Euménides,* constatons que les personnages de ce chœur sont au nombre des conceptions les plus hardies qui soient sorties du cerveau d'Eschyle. On connaît la tradition qui veut qu'en les faisant s'avancer un à un (σποράδην), au lieu de les grouper suivant la règle ordinaire, le poète ait produit sur les spectateurs une impression d'épouvante dont on trouve peu d'exemples dans l'histoire du théâtre (2). Tout, en effet, dans ces étranges figures, avait été combiné pour provoquer l'étonnement ou la crainte. A la fin des *Choéphores,* Eschyle nous en donne une description curieuse; bien qu'elles n'existent, à ce moment, que dans l'imagination d'Oreste (3), les traits dont il les peint sont utiles à noter, car ils répondent à l'extérieur que nous leur verrons dans les *Euménides.* Vêtues de longs manteaux sombres (φαιοχίτωνες), elles ont les cheveux entrelacés de ser-

tique (Suidas, *s. v.* Φρύνιχος); l'Ἀκταίων était au nombre des ἔκσκευα πρόσωπα (Pollux, IV, 141). Tel était encore, dans la tragédie d'Euripide intitulée *Ménalippe la sage,* le masque d'Hippé métamorphosée en jument (Pollux, IV, 141; Wieseler, *Commentatio de difficilioribus,* etc., p. 21. Cf. Nauck, *Trag. gr. fragmenta,* p. 509 et suiv., 513 et suiv.). — Pour Io, d'assez bonne heure, il est certain que ce fut la forme humaine qui prédomina. Nous ne savons pas sous quel aspect elle paraissait dans l'*Inachos* de Sophocle qui, d'ailleurs, était sans doute un drame satyrique, mais chez Euripide, (*Phéniciennes,* 248), elle est simplement appelée κερασφόρος, et, de plus en plus, ce sont ses cornes qui restent les uniques témoins de sa métamorphose. V., pour toutes ces questions, Engelmann, *De Ione dissertatio archæologica,* Halle, 1868; Id., *Lexikon* de Roscher, au mot *Io.*

(1) Sur l'ensemble de la trilogie, v. Weil, *Annuaire de l'Ass. des ét. grecques,* 1886, p. 292 et suiv.; P. Richter, *Zur Dramaturgie des Æschylus,* p. 65 et suiv.

(2) V., sur le problème de l'entrée en scène des Érinyes, et sur les différentes solutions qu'il a reçues, Bodensteiner, *Szenische Fragen,* p. 663.

(3) Le fait n'est pas douteux. V., sur ce point, Weil, *Journal des savants;* décembre 1894, p. 733.

pents (1), et de leurs yeux dégoutte une rosée sanglante (2). Ce portrait est précisé dans le dernier morceau de la trilogie : les Érinyes y ont toujours les yeux sanglants (3), mais, de plus, elles sont vieilles, leur visage est décharné et effrayant à voir (4); elles n'ont pas d'ailes, — c'est là surtout ce qui les distingue des Gorgones, ou plutôt des Harpyes, — mais, entièrement vêtues de noir, elles ont la peau également noire (μέλαιναι ἐς τὸ πᾶν), et de là, sans doute, l'effroi qu'elles causèrent, effroi mêlé d'autant de surprise que d'horreur (5). Nous ne saurions dire si Eschyle, en coloriant ainsi ses masques, avait suivi une tradition antérieure. Peut-être l'Horcos qui figurait dans l'*Alceste* de Phrynichos et qui devait, plus tard, servir à Euripide de modèle pour son personnage de Thanatos, avait-il déjà ce teint noir (6). Ce qui paraît certain, c'est qu'Eschyle avait trouvé dans cette coloration un moyen de rendre ses Érinyes plus effrayantes, et que ses successeurs renoncèrent à ce procédé. Au temps d'Aristophane, les terribles déesses avaient simplement le visage blême (7).

(1) D'après Pausanias, I, 28, 6, ce détail aurait été une invention d'Eschyle. Mais il faut remarquer que les Gorgones, avec lesquelles les Érinyes sont souvent confondues, et par Eschyle lui-même (*Choéph.*, 1046; *Eum.*, 48 et suiv.), sont qualifiées par Pindare d'ὀφιώδεες (*Ol.*, XIII, 63, éd. Bergk). V. encore *Pythiques*, X, 46 : Ποικίλον κάρα | δρακόντων ἤλυθε (Περσεὺς) νασιώταις | λίθινον θάνατον φέρων. Cf. *ibid.*, XII, 11. Telle paraît être l'origine de l'innovation d'Eschyle, et dès lors les Érinyes n'eurent plus d'autre coiffure, ou l'on eut soin de leur mettre des serpents entre les mains. V. Roscher, *Lexikon*, au mot *Erinys*, particulièrement p. 1332 et suiv.

(2) Eschyle, *Choéphores*, 1046 et suiv., 1055 et suiv.

(3) Id., *Euménides*, 54.

(4) Id., *ibid.*, 69, 150, 731, 734, 850. Cf. 413 : ...ὑμᾶς θ' ὁμοίας οὐδενὶ σπαρτῶν γένει, | οὔτ' ἐν θεαῖσι πρὸς θεῶν ὁρωμένας | οὔτ' οὖν βροτείοις ἐμφερεῖς μορφώμασιν. V. encore 991 : Ἐκ τῶν φοβερῶν τῶνδε προσώπων | μέγα κέρδος ὁρῶ τοῖσδε πολίταις.

(5) Id., *ibid.*, 52. Cf. Dierks, *De trag. histr. habitu scænico ap. Græcos*, p. 24.

(6) Servius, *ad Æn.*, IV, 694. Cf. la μελάναιγις Ἐρινύς des *Sept* (686 687), et le monstre Eurynomos de la *Nékyia* de Polygnote, dont le corps était d'un noir tirant sur le bleu (Paus., X, 28, 7).

(7) Aristophane, *Plutus*, 422, Chrémylos apercevant Pénia : Σὺ δ' εἴ τίς; ὠχρὰ μὲν γὰρ εἶναί μοι δοκεῖς (v., il est vrai, la correction de Bamberg adoptée par von Velsen, ὦ γραῦ). Cf. 423 : ΒΑΕ. Ἴσως Ἐρινύς ἐστιν ἐκ τραγῳδίας · | βλέπει γέ τοι μανικόν τι καὶ τραγῳδικόν. — V. encore le *pallidus Horcus* de Virgile (*Géorg.*, I, 277).

A côté de ce goût pour les représentations monstrueuses, il faut tenir compte, chez Eschyle, d'une prédilection incontestable pour les types étrangers et d'un soin scrupuleux à en rendre les particularités ethniques. Cela ne peut surprendre d'un poète aux yeux de qui la couleur locale avait l'importance qu'on sait, et qui s'efforce de la reproduire jusque dans son vocabulaire. Nous n'avons de renseignements sur ce point que dans les *Suppliantes*. Les *Perses* contiennent quelques indications sur les costumes, rien sur les masques; l'*Agamemnon* nous montre Cassandre comme une étrangère, et je croirais volontiers qu'Eschyle avait marqué cette qualité sur son visage et dans ses vêtements, mais ce n'est là qu'une conjecture (1). Les *Suppliantes* sont plus instructives; le chœur des Danaïdes y avait le teint basané des Égyptiens, ce teint brûlé par le soleil du Nil (νειλοθηρῆ παρειάν), qui distinguait les populations de la Libye (2). Le poète insiste sur ce trait, comme il insiste avec complaisance sur l'accoutrement bizarre des choreutes, sur leur parure barbare, qui ne rappelle en rien les mœurs grecques (3), sur leurs voiles de lin et leur haute coiffure sidonienne, sur le bandeau multicolore qui leur enserre les cheveux, sur la longue ceinture qui s'enroule autour de leurs reins (4). On ne saurait méconnaître dans ces peintures, multipliées comme à plaisir au cours de la pièce, l'intention de donner aux Suppliantes une apparence exotique, en rapport avec leur

(1) Sur le costume de Cassandre, v. *Agamemnon*, 1263 et suiv. Mais les détails que contient ce passage sont plutôt relatifs au caractère prophétique qui est le trait dominant du personnage, qu'à sa nationalité barbare.

(2) Eschyle, *Suppliantes*, 73. Cf. 285 : Αιθυστικαῖς γὰρ μᾶλλον ἐμφερέστεραι | γυναιξίν ἐστε κοὐδαμῶς ἐγχωρίαις. | Καὶ Νεῖλος ἂν θρέψειε τοιοῦτον φυτόν, | Κύπριος χαρακτήρ τ' ἐν γυναικείοις τύποις | εἰκὼς πέπληκται τεκτόνων πρὸς ἀρσένων. V. la suite, où Pélasgos compare les femmes du chœur aux Indiennes voisines de l'Éthiopie, qui voyagent à dos de chameau, aux Amazones qui se nourrissent de chair crue, mais les Danaïdes n'ont point d'arc. — On peut rapprocher de ce passage deux vers de la *Niobé*, qui font de même allusion à l'aspect exotique que présentait, dans cette tragédie, le chœur, composé de jeunes Lydiennes. V. Wecklein, *Æsch. fab. fragmenta*. 155. Cf. la description du costume oriental de Dionysos dans les *Édones* (59), et celle des chaussures thraces des Boréades dans le *Phinée* (259 : Πέλλυτρ' ἔχουσιν εὐθέτοις ἐν ἀρβύλαις).

(3) Eschyle, *Suppliantes*, 240 et suiv.

(4) Id., *ibid.*, 127 et suiv., 138 et suiv., 438-439, 466.

lointaine patrie. Danaos, lui aussi, portait un masque noir, comme le prouve la prière qu'il adresse à Pélasgos, à qui il demande une escorte pour le conduire à la ville, car ses traits, dit-il, qui ne sont pas ceux des Argiens, pourraient le faire prendre pour un ennemi (1). Il en était de même du héraut qui intervenait, à la fin du drame, au nom des fils d'Ægyptos. Quand Danaos, du haut de la colline où il est censé se tenir avec ses filles, aperçoit le navire redouté, il reconnaît ceux qui le montent à la couleur noire de leurs membres, que fait ressortir la blancheur de leurs vêtements (2). Faut-il mettre ces inventions sur le compte d'Eschyle? Lui avaient-elles été suggérées par Phrynichos, dont les *Égyptiens* traitaient peut-être le même sujet que les *Suppliantes,* et auquel Eschyle a certainement beaucoup emprunté? On ne peut, dans tous les cas, s'empêcher de remarquer ici un souci de peindre les mœurs de l'Égypte qui se trahit, non seulement par les détails que nous venons de relever, mais par d'autres encore (3). Ce teint noir ou basané des filles de Danaos fut, d'ailleurs, abandonné dans la suite. Parmi les masques féminins qui appartiennent à la tragédie, Pollux nomme la κόρη, dont les traits sont jeunes et peuvent, dit-il, convenir à une Danaïde (4). Il n'eût pas fait ce rapprochement, si la représentation des Danaïdes eût exigé, au temps où il se reportait, une coloration exceptionnelle (5).

Ce qui ressort de tout ceci, c'est que l'art d'Eschyle, dans la mise en scène, avait parfois d'étonnantes audaces. A des masques d'aspect évidemment grave, conçus dans le style de la

(1) Eschyle, *Suppliantes,* 505 : Μορφῆς δ' οὐχ ὁμόστολος φύσις. | Νεῖλος γὰρ οὐχ ὅμοιον Ἰνάχῳ γένος τρέφει.

(2) Id., *ibid.,* 727 : Πρέπουσι δ' ἄνδρες νήιοι μελαγχίμοις | γυίοισι λευκῶν ἐκ πεπλωμάτων ἰδεῖν.

(3) V., 963 et suiv., l'allusion à la bière d'orge avec laquelle les Égyptiens s'enivraient. Cf. Mallet, *Premiers établissements des Grecs en Égypte,* p. 350.

(4) Pollux, IV, 141 : Ἡ δὲ κόρη νεαρὸν πρόσωπον, οἷα ἂν Δαναΐς γένοιτο ἢ ἄλλη παιδίσκη.

(5) Sur les personnages étrangers chez Eschyle et, en général, dans le théâtre grec, on consultera avec intérêt un court travail, dont je n'accepte pas toutes les conclusions, de M. Rudolf Hecht, intitulé : *Die Darstellung fremder Nationalitäten im Drama der Griechen,* Kœnigsberg, 1892 (Progr.). V., notamment, p. 11 et suiv.

statuaire contemporaine, il associait des figures qui avaient pour objet, soit de transporter les spectateurs dans un monde surhumain, soit de donner plus de vérité à l'action en mettant sous leurs yeux les traits, le costume, les mœurs d'étrangers dont la seule vue charmait leur curiosité naïve. Il nous est très difficile de démêler, dans ces exhibitions hardies, la part du réalisme ; n'oublions pas, d'ailleurs, que nous n'avons d'Eschyle que sept tragédies et que ce petit nombre ne suffit pas pour nous permettre de juger de l'ensemble de son œuvre. Je croirais, cependant, qu'il fut un grand réaliste, sinon de fait, au moins d'intention ; il le fut comme tous les vrais artistes, que tourmente le désir de se rapprocher de la nature, et qui n'en poursuivent pas moins l'idéal ; il le fut plus largement et plus noblement qu'Euripide, dont le réalisme dénote un souci mesquin du détail, et qui confond le réel avec le laid ; mais il y a déjà chez Eschyle un peu de ce qu'on trouvera chez son détracteur, comme il y a, ce qui sera plus développé chez Sophocle, de la psychologie et de l'observation morale. Nous avons une tendance à enfermer les grands écrivains dans des limites arbitraires que, la plupart du temps, ils ont dépassées ; Sophocle a ébauché la peinture de l'amour avant qu'Euripide en fît son domaine, et l'on a vu ici même que les sophismes de son jeune rival ont, dans *Antigone*, leur modèle et leur excuse (1). Malgré les conventions qui remplissent son théâtre, Eschyle a donc été réaliste, et il l'a été dans ses masques comme en tout ; mais, qu'on l'appelle réalisme ou fantaisie, son goût de l'étrangeté prouve une chose, c'est que sa tragédie, malgré les apparences, n'était pas fort éloignée du drame satyrique ; elle y confinait par le côté matériel ; comme lui, elle avait ses grotesques et ses monstres. On sait quelle parenté unissait les deux genres et combien sont parfois insaisissables pour nous les frontières qui les séparaient. De part et d'autre, nous trouvons les mêmes fables, et ce n'est pas sans surprise que nous voyons tel sujet, qui nous paraît être un sujet de tragédie, indiqué par les scoliastes ou les lexicographes comme ayant été traité en drame satyrique. Ce rapport entre deux spectacles, à l'origine, très voisins l'un de l'autre, était, à ce qu'il semble,

(1) Weil, *Revue*, 1894, p. 261 et suiv.

particulièrement étroit chez Eschyle. La tragédie, entre ses mains, n'a pas encore la forme un peu exclusive qu'elle prendra plus tard; elle dispose de ressources auxquelles elle renoncera et fait appel, pour intéresser, à toute sorte de moyens. De là ces masques et ces costumes que le poète lui-même — trop rarement — prend soin de nous décrire.

Notre tâche serait achevée, s'il ne nous restait à éclaircir un dernier point. Nous avons, jusqu'ici, considéré l'acteur agissant; mais il y avait des moments de repos, pendant lesquels il ne disait rien, et si, quand il parlait, son expression pouvait paraître trop calme, n'était-elle pas, quand il se taisait, trop tragique? On se rappelle l'anecdote contée par Philostrate, de cet acteur qui voyageait de contrée en contrée, reproduisant le jeu de Néron, ce qui prouve, en passant, que les *tournées* et les imitations d'acteurs ne sont pas une invention des temps modernes. Arrivé à Séville, comme le public était, en majorité, composé de barbares qui n'avaient jamais vu jouer la tragédie, il étonna d'abord par son costume et sa taille gigantesque, surtout par l'ouverture démesurée de sa bouche; à peine avait-il dit les premiers mots de son rôle, que la plupart des spectateurs étaient en fuite (1). Sans remonter à l'empire romain, quelques privilégiés se souviennent de l'étrange impression produite par le masque, et par le masque de l'acteur au repos, dans une fête récente, qui ne tendait qu'au plaisir, mais qui offrait aussi un intérêt scientifique. Le 26 janvier 1886, l'Opéra donnait une représentation extraordinaire, où l'on s'était proposé de montrer, par quelques spécimens, les différentes transformations du théâtre, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. La série s'ouvrait précisément par un morceau d'Eschyle, un fragment de l'*Agamemnon* traduit en vers français (2), et joué par des acteurs masqués et grandis à l'aide du cothurne (3); la scène choisie était celle où le vainqueur de Troie paraît accompagné de Cassandre et reçoit de Clytemnestre l'accueil empressé et trompeur qu'on connaît. Or,

(1) Philostrate, *Vie d'Apoll. de Tyane*, V, 9.

(2) Par M. Henri de Bornier.

(3) Cette restitution archéologique avait été confiée à M. Heuzey, qu'une indisposition empêcha de suivre les préparatifs du spectacle d'aussi près qu'il l'eût souhaité.

au moment où le roi des rois, sur un char traîné par des captifs troyens, sortait de derrière le *périacte* de droite, il se trouva que son masque, trop lourd ou mal ajusté, inclinait légèrement sur l'épaule gauche (1). Rien ne peut donner une idée du contraste entre cette tête où tout, barbe, cheveux, coiffure, avait été calculé pour inspirer l'admiration et le respect, et cet air penché, d'où résultait une apparence d'inopportune mélancolie ; ajoutez que les yeux, trop petits pour l'ensemble, s'accordaient mal avec l'aspect farouche du visage et que la fixité du regard, de ce regard en vrille et sans majesté, jointe à l'immobilité des traits, répandait sur le tout une vague bonhomie qui n'avait rien à faire avec le rôle. Un frisson d'irrévérence courut dans toute la salle, immédiatement suivi d'un retour d'attention sérieuse et sympathique quand le héros se mit à parler, surtout quand retentit la voix sonore de Clytemnestre, dont le personnage était tenu par un acteur de grand mérite (2), et qui portait un superbe masque.

Les acteurs grecs n'étaient sans doute pas à l'abri de ces accidents ; il est certain, dans tous les cas, que leur physionomie douloureuse, et dont la douleur *durait,* nous eût choqué, dans l'inaction, comme elle choqua le public de l'Opéra, qui ne put toujours réprimer — ceci encore est à noter — les éclats d'une bonne humeur intempestive durant la longue et silencieuse station de Cassandre sur le char (3). Les Athéniens, en pareille

(1) Je retrouve ce souvenir dans des notes très détaillées, rédigées le lendemain de la représentation.

(2) M. Albert Lambert fils.

(3) Les masques destinés à cette représentation de gala avaient tous été construits d'après les monuments que nous connaissons, c'est-à-dire, d'après des données très postérieures à Eschyle. Celui de Cassandre reproduisait, si je ne me trompe, la μεσόκουρος ὠχρά de Pollux. Un bonnet phrygien, qui lui donnait, paraît-il, un faux air de République, avait été scié au dernier moment. Malgré cette mutilation, il avait encore grand air, mais son expression de douleur était insoutenable, pour un public moderne, pendant toute la durée d'une longue scène d'immobilité et de silence. — Il est très regrettable que ces accessoires, dont plusieurs avaient été étudiés avec beaucoup de soin, n'aient pas été conservés, ou qu'ils soient devenus introuvables. Les amateurs de restaurations archéologiques en pourront consulter des croquis inexacts dans les journaux illustrés du temps (*Monde illustré* et *Illustration* du 6 février 1886. Cf. la *Chronique des arts* du 30 janvier).

circonstance, avaient-ils de ces accès de gaieté? On ne saurait le croire, et les poètes, de leur côté, ne redoutaient pas semblable mésaventure, car jamais ils n'ont reculé devant les scènes de silence, et Eschyle, en particulier, semble les avoir multipliées de parti pris dans son théâtre. Rappelons, parmi ces scènes, les plus caractéristiques.

Dans la *Niobé,* aujourd'hui perdue, Niobé, assise, la tête voilée, près du tombeau de ses enfants, gardait le silence, et probablement l'immobilité de la douleur, pendant tout le début du drame (1). Dans la trilogie, également perdue, composée des *Myrmidons,* des *Néréides* et des *Phrygiens,* Eschyle avait usé, à deux reprises, du même artifice (2). La première de ces tragédies montrait Achille assis à l'entrée de sa tente et demeurant silencieux pendant le prologue chanté qui ouvrait la pièce, pendant le premier *épisode,* où le héraut d'Agamemnon tentait d'apaiser son ressentiment, et pendant une partie du second, où l'on voyait Patrocle le supplier de lui prêter ses armes pour porter secours aux Grecs accablés. Dans les *Phrygiens* ou la *Rançon d'Hector*, il observait encore un silence farouche, à peine interrompu, au commencement du drame, par quelques mots adressés à Hermès, lequel lui annonçait l'arrivée de Priam et l'exhortait à la clémence. Pleurant la mort de son ami, le manteau ramené sur la tête en signe de deuil, peut-être opposait-il le même silence obstiné aux premières sollicitations du vieux roi (3); dans tous les cas, cette attitude peignait éloquemment sa profonde affliction, comme elle avait peint, dans les *Myrmidons,* sa rancune et sa fierté.

Voyons les tragédies dont le texte nous est parvenu (4). On se

(1) Aristophane, *Grenouilles,* 911 et suiv.; *Vie d'Eschyle*, à la fin de l'éd. Wecklein, p. 467; scol. du *Prométhée,* au v. 452; Eustathe, *ad. Il.*, 1343, 62. Cf. Wecklein, *Æsch. fab. fragmenta*, p. 548 et suiv.

(2) Les lecteurs de la *Revue* connaissent l'ingénieuse restitution qu'a proposée de cette trilogie M. Maurice Croiset (*Revue* de 1894, p. 151 et suiv.). Cf. Wecklein, *Æsch. fab. fragmenta*, p. 536, 546, 599.

(3) Maurice Croiset, p. 177.

(4) Bien qu'il nous reste de la *Niobé* d'assez nombreux fragments, il serait téméraire, sur un ou deux indices, d'assigner à ce drame une date quelconque. Pour la trilogie des *Myrmidons,* des *Néréides* et des *Phrygiens,* certaines ressemblances avec les *Perses* (v. le début des *Myrmidons,* fragm. 131 de

souvient de l'entrée en scène du messager dans les *Perses*. Atossa vient de faire part au chœur de ses appréhensions à la suite du songe qu'elle a eu pendant la nuit, et un dialogue s'est engagé entre elle et les vieillards, où, dans une série de tétramètres trochaïques opposés un à un, elle a appris la puissance d'Athènes, qui va désormais personnifier à ses yeux l'ennemie de qui elle doit tout redouter. Arrive le messager, qui résume, en sept trimètres ïambiques d'une allure lyrique saisissante, l'horrible catastrophe. Les chants douloureux du chœur l'interrompent; entre chaque couplet des Fidèles, il place deux vers narratifs, probablement débités, comme les premiers, d'une façon particulière, et cet accouplement d'une petite strophe chantée et de deux vers déclamés se reproduit jusqu'à cinq fois. Pendant toute cette scène, qui ne comprend pas moins de quarante et un vers (1), Atossa reste silencieuse, comme écrasée sous le poids du malheur. Elle-même a conscience de cet accablement, car on se rappelle les premiers mots qu'elle prononce après ce long silence :

> Σιγῶ πάλαι δύστηνος ἐκπεπληγμένη
> κακοῖς, κτλ. (2).

Alors, commence le récit du messager, au cours duquel on peut noter encore plusieurs silences prolongés d'Atossa (3), mais qui s'expliquent autrement et qui n'ont pas la valeur dramatique du premier. Cette narration émouvante, qui constitue une sorte d'action, ne pouvait être, en effet, morcelée outre mesure, et pour lui conserver son unité pathétique, il fallait que le protagoniste s'effaçât devant le second acteur, devenu pour un temps le personnage principal. Au contraire, après la première annonce de la défaite et les plaintes qu'elle fait éclater, c'était à la reine, à la mère frappée dans son orgueil et dans son affection, qu'allaient naturellement l'intérêt et la pitié; c'était vers elle que se tour-

Wecklein), la certitude que les trois pièces n'ont été jouées qu'avec deux acteurs, la vive peinture du monde oriental qui semble avoir été un des attraits des *Phrygiens*, feraient songer aux environs immédiats de l'année 472.

(1) Eschyle, *Perses*, 252-292.

(2) Id., *ibid.*, 293 et suiv.

(3) V., notamment, celui qui s'étend du v. 356 au v. 435.

naient tous les regards, avides des premières manifestations de sa douleur, et rien n'était poignant comme ce silence qu'elle rompait enfin pour s'enquérir timidement du sort de son fils, pour questionner le messager en termes vagues, dans sa crainte d'en trop apprendre. On ne saurait douter qu'il n'y eût là un effet calculé par Eschyle pour produire sur le public une grande impression; mieux que des lamentations, ce silence tragique lui avait semblé propre à donner une idée de ce qui se passait dans l'âme de son personnage, et tout porte à croire que l'acteur, par son immobilité, accentuait encore l'horreur de ce muet désespoir (1).

La tragédie des *Sept* se termine par deux scènes qui ont choqué un certain nombre de critiques. Il s'agit des lamentations que font entendre Ismène et Antigone sur les cadavres de leurs frères et, à la suite de ce morceau, de la résistance d'Antigone aux ordres du héraut, qui lui interdit, au nom du peuple de Thèbes, de donner la sépulture à Polynice ; une moitié du chœur se range de son côté, tandis que l'autre, plus prudente, annonce l'intention de respecter la volonté des Thébains, et la pièce finit sur ce partage, qui paraît être le commencement d'une action nouvelle (2). Ces deux scènes ont soulevé plus d'une objection, et l'on a proposé de les considérer comme apocryphes, de les mettre sur le compte de quelque poète, vraisemblablement de la famille d'Eschyle, qui, trouvant le drame un peu maigre, à une époque où la tragédie voulait plus d'événements et comportait une plus grande étendue, l'aurait amplifié maladroitement en s'inspirant de l'*Antigone* de Sophocle (3). Nous ne saurions entreprendre de trancher ici cette délicate question. Pourtant, si les deux sœurs paraissaient au dénouement, il se produisait un fait qui nous intéresse : elles gardaient le silence pendant tout le chant funèbre

(1) Cf. un détail du songe (v. 209), qui semble attester que, pour Eschyle, certaines émotions violentes se trahissaient à la fois par le silence et l'immobilité : Φόβῳ δ' ἄφθογγος ἐστάθην, φίλοι.

(2) Eschyle, *Sept contre Thèbes,* 941 et suiv., 996 et suiv.

(3) Ce problème a été examiné par M. Weil (*Les traces de remaniement dans les drames d'Eschyle*, *Revue*, 1888, p. 17 et suiv.), qui, sans rien affirmer d'une façon absolue, ne dissimule pas sa sympathie (p. 21) pour l'hypothèse très radicale de Bergk (*Griech. Literaturgeschichte,* III, p. 302 et suiv.).

du chœur, lequel, avec le couplet anapestique qui le précède, représente un total de quatre-vingt-quinze vers formant, en dehors des anapestes, quatre couples de strophes (1). Il nous importerait donc d'être fixé sur l'authenticité de ce passage. Par bonheur, il offre beaucoup moins de prise au doute que le suivant (2), et je ne crois pas, pour ma part, qu'on puisse apporter contre lui aucun argument décisif; d'où il suit qu'on doit admettre ce long silence dont la durée a paru excessive, et qui a précisément été une des causes pour lesquelles on a suspecté toute la fin des *Sept* (3). Chacune des deux jeunes filles, placée auprès de l'un des cadavres, figurait avec lui un groupe pathétique, immobile et silencieuse jusqu'au moment où elle exhalait sa douleur dans de brèves exclamations accompagnées d'une mimique appropriée. Ainsi, pendant que le chœur gémissait sur les deux frères, le spectateur avait sous les yeux tout ce qui subsistait d'Œdipe, et ce tableau complétait éloquemment le chant de deuil dans lequel étaient rappelés les crimes des Labdacides et le triomphe d'Até sur leur race impie (4).

Le *Prométhée* offre, au début, un effet scénique de la catégorie de ceux qui nous occupent en ce moment : c'est le silence de Prométhée dans la première scène, tandis qu'Héphæstos, sous les yeux de Cratos et de Bia, l'attache solidement au rocher sur lequel Zeus l'a condamné à vivre. On est à peu près d'accord aujourd'hui pour considérer cette tragédie comme ayant été jouée peu de temps après les *Sept* (5); c'était une pièce à grand spec-

(1) L'ensemble va du v. 847 au v. 940.

(2) V. Christ, *Gesch. der griech. Litteratur*, 2e éd., p. 183. M. Christ ne rejette que l'épisode du héraut.

(3) V. l'article de M. Weil cité plus haut, p. 20-21.

(4) Ce n'est pas le lieu d'examiner si la scène du héraut, qui suit immédiatement le duo d'Ismène et d'Antigone, doit être regardée comme authentique. Je ne puis me résoudre, quant à moi, à la retirer à Eschyle, pour des raisons qu'il serait hors de propos d'exposer ici. V. la même opinion dans P. Richter, *Zur Dramaturgie des Æschylus*, p. 41 et suiv.

(5) V. Christ, *Gesch. der griech. Litteratur*, p. 185. Dans une dissertation qui est un modèle d'exposition judicieuse et bien conduite, M. Maurice Croiset a montré que l'importance donnée, dans ce drame, au deutéragoniste, auquel Eschyle confie pour la première fois un rôle chanté, ne permet pas de placer le *Prométhée* à une date antérieure à 467, année de la représentation des *Sept*

tacle, à laquelle une machinerie savante, — dont on a, d'ailleurs, exagéré la complication, — donnait une magnificence qui concorde tout à fait avec ce que nous savons de l'éclat des représentations dramatiques au temps de Cimon (1). Le nombre des acteurs qui figuraient dans cette scène initiale, a soulevé des discussions sans fin. Faut-il admettre qu'il n'y en avait que deux, le rôle de Bia étant muet et tenu par un figurant, et que Prométhée était représenté par un mannequin derrière lequel se glissait le protagoniste après le départ des trois bourreaux? Faut-il croire, au contraire, à la présence simultanée de trois acteurs, hardiesse encore timide, puisque le poète n'en fait parler que deux, mais tentative intéressante pour introduire, à l'exemple de Sophocle, plus de variété dans la tragédie (2)? On n'attend pas que nous reprenions une à une les raisons invoquées en faveur de ces deux hypothèses; nous devons, cependant, nous prononcer pour l'une ou pour l'autre; car, si Prométhée était, dans la première scène, une personne vivante, le silence que lui fait garder Eschyle est un heureux artifice pour peindre son orgueil; s'il n'était qu'un mannequin, il n'y a plus d'artifice; le poète a été servi, sans aucun calcul de sa part, et, par conséquent, sans que nous puissions lui en faire un mérite, par l'insuffisance des moyens dont il disposait.

Disons d'abord qu'Eschyle a certainement senti ce qu'il y avait de dramatique, au commencement de la pièce, dans le silence farouche de Prométhée, qu'il a vu combien ce trait ajoute à la grandeur du personnage, combien ce mépris des vaines lamen-

contre Thèbes. V. *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*, 1re série, X (1893), p. 202 et suiv. — Cf. les raisons que fait valoir M. Wecklein, dans son édition annotée du *Prométhée* (Leipzig, 1893, *Einl.*, p. 24 et suiv.), en faveur d'une date plus ancienne.

(1) Plutarque, *Cimon*, 8. Cf. id., *Thémistocle*, 5.

(2) Le protagoniste aurait toujours été Prométhée, le deutéragoniste, successivement Héphæstos, Io et Hermès; au tritagoniste seraient revenus les rôles de Cratos et de l'Océan. Telle est, du moins, la distribution proposée par M. Maurice Croiset (*Mém. présentés*, etc., p. 203-204). Elle repose, comme on voit, sur cette hypothèse qu'Eschyle, s'étant décidé à employer un troisième acteur, s'en serait tout de suite largement servi. C'est le faire aller, peut-être, un peu vite. Il est vrai qu'on trouve déjà, en réalité, le troisième acteur à la fin des *Sept*.

tations, cette dignité devant les subalternes exécuteurs des ordres de Zeus, étaient faits pour rehausser, dans l'opinion des spectateurs, ce martyr qui expiait si cruellement son dévouement à l'humanité. S'il n'avait pas eu ce sentiment, eût-il imaginé cet appel que Prométhée adresse à la nature dès qu'il est seul, cet élan de tout son être vers ces choses insensibles qu'il prend à témoin de son injuste supplice, comme si elles pouvaient l'entendre et le plaindre, élan où se devine la dure contrainte qu'il s'est imposée tout à l'heure, quand, en présence de ses persécuteurs, il comprimait avec effort les mouvements indignés de son âme? Un mot, d'ailleurs, mis plus loin par le poète dans la bouche du Titan, montre à quel point le silence semblait à Eschyle pouvoir s'accorder avec l'orgueilleuse colère dont il l'avait animé. Le chœur vient d'exprimer, dans un court morceau, la pitié que Prométhée lui inspire; celui-ci, dont les réflexions, pendant ce temps, ont suivi leurs cours, reprend : « N'attribuez mon silence ni à l'orgueil ni à l'arrogance, mais j'ai le cœur dévoré d'amertume à la vue des outrages que je subis. »

Μή τοι χλιδῇ δοκεῖτε μηδ' αὐθαδίᾳ
σιγᾶν με · συννοίᾳ δὲ δάπτομαι κέαρ,
ὁρῶν ἐμαυτὸν ὧδε προυσελούμενον (1).

Eschyle a donc eu pleinement conscience de l'effet pathétique de sa première scène, et si cela est, se peut-il que cet effet ait été le résultat d'un hasard dont il aurait habilement tiré parti? N'est-il pas plus naturel d'admettre qu'il l'a cherché et que, pouvant n'y pas recourir, il l'a employé comme le plus sûr moyen de donner tout de suite une idée nette et saisissante du caractère de son héros? Il y a, sans doute, quelque difficulté, même si l'on place le *Prométhée* vers 466, à ne pas faire de Prométhée un mannequin, mais il est plus difficile encore de n'en pas faire un acteur, dont le silence prolongé avait été calculé d'avance pour produire sur le public une profonde impression (2).

(1) Eschyle, *Prométhée*, 452 et suiv.

(2) L'hypothèse du mannequin, imaginée pour la première fois par Welcker, vivement combattue, et non adoptée par Sommerbrodt (*Scænica*, p. 170-175), comme paraît le croire M. Maurice Croiset (*Hist. de la litt. gr.*, III, p. 176,

Un dernier *effet de silence,* mais celui-là, indiscutable, se trouve dans l'*Agamemnon.* On se souvient de cette scène admirable dans laquelle Cassandre, immobile sur le char, reste sourde aux paroles engageantes de Clytemnestre, en proie à la vision d'abord confuse, mais bientôt claire, des meurtres qui vont souiller ce palais où l'entraîne la fatalité (1). On ne saurait nier, ici, l'intention du poète d'indiquer par cet artifice les sentiments tumultueux qui se succèdent dans l'âme de son personnage, jusqu'au moment où l'émotion, trop forte, lui arrache, dans un chant qu'interrompt régulièrement le chœur, ces appels, ces gémissements, ces allu-

note 1 ; *Mém. présentés*, etc., p. 203, note 1), a encore aujourd'hui des défenseurs. M. Wecklein n'hésite pas à l'accepter (éd. de 1893, *Einl.*, p. 21), en accordant que, dans le *Prométhée délivré,* le mannequin était remplacé par un acteur. L'auteur d'un livre récent sur l'organisation matérielle du théâtre athénien, M. Navarre (*Dionysos,* p. 216, note 2), s'en déclare partisan et justifie son opinion par des arguments dont les plus nouveaux, sinon les plus concluants, sont les exemples analogues qu'il trouve dans quelques-uns de nos mystères du moyen âge. Nous sommes trop ignorants de l'état de perfection ou d'imperfection de l'art scénique au temps d'Eschyle, pour rejeter comme absurde une pareille explication. Une des raisons les plus solides à faire valoir en sa faveur est le trait réaliste contenu dans les v. 64-65 : ΚΡ. Ἀδαμαντίνου νῦν σφηνὸς αὐθάδη γνάθον | στέρνων διαμπὰξ πασσάλευ' ἐρρωμένως. S'il s'agit d'un véritable acteur, cet ordre n'aboutissait qu'à un simulacre, et il faut faire, dans Eschyle, une part considérable à la convention (cf. le scol. : Ἥλῳ σιδηρῷ τὰ στήθη αὐτοῦ διαπαττάλευε, ἐπεὶ ἐντεῦθεν αὐτῷ ἡ ἀγχίνοια). Le poète parait s'être souvenu ici d'un passage de la *Théogonie* (521 et suiv.) dont le sens, d'ailleurs, est loin d'être clair (v. H. Schmidt, *Observ. archæolog. in carm. hesiodea,* dans les *Dissert. philol. halenses,* XII, 1 (1891), p. 127 et suiv.). D'autre part, un des plus faibles arguments contre le mannequin est que l'acteur qui figurait Héphæstos n'aurait pas eu le temps de s'y glisser : au v. 81, Héphæstos dit : Στείχωμεν..., et se retire, et les six vers qui suivent, prononcés par Cratos, suffisent pour rendre la substitution possible. Le mannequin n'en a pas moins contre lui bien des invraisemblances. Il est difficile de croire, notamment, que Prométhée fût porté par ses bourreaux, ce qu'il faudrait supposer s'il était représenté par un mannequin, car, au moment où la pièce commence, les personnages *arrivent* au lieu du supplice (ΚΡ. Χθονὸς μὲν εἰς τηλουρὸν ἥκομεν πέδον), et le Titan ne semble pas être encore au pied du rocher auquel doit le fixer Héphæstos. Il faut reconnaître, enfin, que cette conjecture perd beaucoup de sa valeur si l'on assigne à la tragédie une date relativement basse, permettant d'admettre l'emploi d'un troisième acteur.

(1) Eschyle, *Agamemnon,* 1019-1055.

sions mystérieuses qui finissent par aboutir à la terrible prophétie. Mais si cette attitude silencieuse est surtout dramatique dans la scène avec Clytemnestre, il faut remarquer qu'elle dure depuis beaucoup plus longtemps, depuis l'apparition d'Agamemnon revenant de Troie, ce qui fait qu'elle se prolonge, en réalité, pendant le temps nécessaire pour dire ou pour chanter deux cent quatre-vingt-deux vers (1). C'est le plus long silence qu'on enregistre dans Eschyle, et l'on ne peut, encore une fois, contester qu'il n'y ait eu là, de sa part, préméditation.

Ainsi, le mutisme, un mutisme pathétique, a bien été, comme le lui reproche Euripide dans les *Grenouilles*, un de ses procédés (2). N'avait-il pas l'exemple d'Homère, du silence d'Ajax, quand son ombre se trouve en présence d'Ulysse et qu'encore irritée du jugement des Achéens lors de l'attribution des armes d'Achille, elle s'éloigne sans daigner répondre à son ennemi (3)? Après Eschyle, cet artifice ne disparaît pas du théâtre. On vient de voir combien il l'avait perfectionné lui-même dans l'*Orestie*. La silencieuse retraite d'Eurydice après le récit du messager, dans *Antigone*, montre le parti qu'en a su tirer Sophocle et le prix qu'il y attachait (4).

La conséquence de ce qui précède, c'est que ni Eschyle ni son public n'ont été offusqués de ces inactions prolongées d'acteurs dont le visage continuait à feindre l'action, c'est qu'ils n'ont pas souffert du contraste, intolérable pour des modernes, que présentaient ces corps au repos et ces physionomies, si modérées qu'on les suppose, qui s'obstinaient à exprimer des sentiments d'une violence incompatible avec le repos. Ne serait-il pas possible d'expliquer cette indifférence par le fait que poète et spectateurs assimilaient plus ou moins inconsciemment ces personnages passionnés, et pourtant immobiles, aux belles figures des fresques contemporaines qui, sur les fonds où elles étaient peintes, conci-

(1) Du v. 774 au v. 1055.

(2) Peut-être faut-il voir, à côté d'un trait de satire à l'adresse des tragiques contemporains, la preuve d'une admiration sincère pour les *silences* d'Eschyle, dans cette réflexion de Dionysos (*Grenouilles*, 916) : Ἐγὼ δ' ἔχαιρον τῇ σιωπῇ, καί με τοῦτ' ἔτερπεν | οὐχ ἧττον ἢ νῦν οἱ λαλοῦντες.

(3) *Odyssée*, XI, 563 et suiv.

(4) Sophocle, *Antigone*, 1244 et suiv.

liaient si bien l'immobilité avec l'expression? Otf. Muller était frappé de l'aspect sculptural que devaient offrir, dans la tragédie grecque, et dans celle d'Eschyle en particulier, certains groupes comme ceux qui, subitement, apparaissaient aux yeux du public grâce à l'emploi de l'ἐκκύκλημα (1); je croirais plutôt aux apparences picturales de ces mêmes groupes et des personnages isolés dont nous venons d'énumérer et de décrire les longs silences. Les acteurs d'Eschyle, avec leur riche costume qui ne laissait à découvert aucune partie du corps, à l'exception des mains, ne semblent guère pouvoir éveiller l'idée de figures sculptées; combien n'étaient-ils pas plus près de la peinture, vêtus de ces étoffes multicolores, souvent transparentes, dont le luxe rappelait l'Orient! Il n'est pas invraisemblable qu'Eschyle ait saisi ce rapport et trouvé dans ceux de ses héros qu'il condamnait, pour un temps, au silence un charme analogue à celui de ces images également silencieuses, mais expressives, que lui montrait la grande peinture.

Est-il possible d'aller plus loin? Nous avons trop peu de lumières sur les sources d'Eschyle, sur les influences qu'il a subies, les modèles qu'il a imités, pour rattacher avec certitude à telle œuvre antérieure tel de ses drames ou telle scène d'un de ses drames. Je ne sais, pourtant, s'il n'y a pas quelque souvenir de Polygnote dans l'énumération des tourments qui menaçaient Oreste, au cas où il eût refusé de venger son frère (2). On se rappelle, dans la *Nékyia,* ce mauvais fils que son père étrangle (ἀνὴρ οὐ δίκαιος ἐς πατέρα ἀγχόμενος ὑπὸ τοῦ πατρός), et l'on sait qu'Oreste, dans les *Choéphores,* redoute, s'il n'obéit à l'oracle, d'apercevoir dans les ténèbres le regard menaçant du spectre d'Agamemnon (λαμπρὸν ἐν σκότῳ νωμῶντ' ὀφρύν) (3). Voici qui semble, dans tous les

(1) Otf. Muller, *Hist. de la litt. grecque*, trad. K. Hillebrand, 3e éd., III, p. 77 et suiv.

(2) L'authenticité de ce morceau a été contestée par Dindorf. M. Weil, tout en reconnaissant qu'il a souffert, pense qu'il faut le conserver à Eschyle (*Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle,* p. 11).

(3) Pausanias, X, 28, 4; Eschyle, *Choéphores,* 284. Cf., *Euménides,* 267 et suiv., ces paroles du chœur à Oreste : Καὶ ζῶντά σ' ἰσχνάσασ' ἀπάξομαι κάτω, | ἀντιποίνους τίνῃς (ἀντίποιν' ὡς τίνῃς Weil, 1884) μητροφόνας δύας. | Ὄψει δὲ κεἴ τις ἄλλος ἥλιτεν βροτῶν | ἢ θεὸν ἢ ξένον | τιν' ἀσεβῶν ἢ τοκέας φίλους, | ἔχονθ' ἕκαστον

cas, contenir une allusion plus claire à quelque grand tableau. Clytemnestre vient d'annoncer au chœur la prise de Troie, et elle se représente l'état de la ville livrée au pillage, les cris des vaincus et ceux des vainqueurs, les captives tenant embrassés les corps de leurs époux et de leurs frères, de jeunes enfants mêlés à cette scène, et tout ce lamentable troupeau voué à la servitude, plongé dans le deuil et dans les larmes :

Οἳ μὲν γὰρ ἀμφὶ σώμασιν πεπτωκότες
ἀνδρῶν κασιγνήτων τε καὶ φυταλμίων
παῖδες γερόντων οὐκέτ' ἐξ ἐλευθέρου
δέρης ἀποιμώζουσι φιλτάτων μόρον (1).

Sans doute, Eschyle avait pu tirer cette description de poèmes comme l'*Ilioupersis* d'Arctinos, la *Petite Iliade* de Leschès, l'*Ilioupersis* et les *Retours* de Stésichore ; mais est-il téméraire de croire qu'il s'était souvenu aussi d'une œuvre alors célèbre, de l'*Ilioupersis* dont Polygnote, quelques années auparavant, avait orné le Pœcile? On ne saurait admettre que le peintre eût répété à Athènes la composition qu'il avait exécutée à Delphes sur le même sujet, et si, dans la Leschée, c'étaient Ajax et les chefs Achéens qui attiraient surtout l'attention, il paraît bien, d'après les quelques mots que Pausanias consacre à l'*Ilioupersis* du Pœcile, que, dans cette peinture, c'était le groupe des captives troyennes, au nombre desquelles se trouvait Cassandre (2). Ce groupe pathétique, la misère de ces femmes privées de leurs défenseurs et réduites à la condition d'esclave, semblent avoir particulièrement ému les Athéniens, car c'est ce

τῆς δίκης ἐπάξια. Il va sans dire qu'en faisant ces rapprochements, avec toute la réserve qu'ils comportent, je n'oublie pas le grand mouvement moral et religieux qui avait, depuis longtemps, rendu la poésie familière avec ces descriptions de la vie infernale. V. J. Girard, *Sentiment religieux*, p. 257 et suiv.

(1) Eschyle, *Agamemnon*, 338 et suiv.

(2) Pausanias, I, 15, 2 : Ἐπὶ δὲ ταῖς Ἀμαζόσιν Ἕλληνές εἰσιν ἡρηκότες Ἴλιον, καὶ οἱ βασιλεῖς ἠθροισμένοι διὰ τὸ Αἴαντος ἐς Κασσάνδραν τόλμημα · καὶ αὐτὸν ἡ γραφὴ τὸν Αἴαντα ἔχει, καὶ γυναῖκας τῶν αἰχμαλώτων ἄλλας τε καὶ Κασσάνδραν. On sait que, parmi les captives troyennes, figurait Laodiké, à laquelle Polygnote avait donné les traits d'Elpiniké, sa maîtresse (Plutarque, *Cimon*, 4), nouvelle preuve, peut-être, de l'importance de ce groupe dans sa composition.

thème qu'Euripide, plus tard, développera dans deux de ses tragédies les plus touchantes, *Hécube* et les *Troyennes* (1). Ne peut-on croire qu'Eschyle avait senti avant lui l'horreur tragique de cette infortune, qu'un grand artiste venait de rendre vivante aux regards (2)?

Notons encore les traits suivants qui, eux du moins, sont tout à fait précis. Eschyle place ces mots dans la bouche de Cassandre; ce sont les derniers qu'elle prononce : « O néant des choses humaines! Pour faire fuir le bonheur, une ombre suffit; et le malheur, le frottement d'une éponge humide en efface l'empreinte. »

Εἰ δὲ δυστυχοῖ,
βολαῖς ὑγρώσσων σπόγγος ὤλεσεν γραφήν (3).

L'image est empruntée à la technique de la peinture, et fait même allusion à un genre spécial de peinture, la détrempe. Au commencement des *Euménides*, la Pythie, apercevant les Érinyes

(1) Bien que l'*Hécube* se passe dans la Chersonèse de Thrace.

(2) Ce passage de l'*Agamemnon* a fort embarrassé les éditeurs. V., dans l'*Appendix* de l'édition critique de Wecklein (p. 153), les principaux remaniements qu'on lui a fait subir (cf. *Add. et corr. ad Agam.*, p. 350). Le premier, M. Weil, dans son édition de Giessen (1858), a proposé d'écrire : φυτάλμιοι παίδων γέροντες, qu'il reproduit dans son édition de Leipzig (1884). Paley (Londres, 1879), Kirchhoff (Berlin, 1880), Margoliouth (Londres, 1884), Wecklein (éd. critique de Berlin, 1885), Wilamowitz-Mœllendorff (Berlin, 1885), gardent la leçon des manuscrits. Wecklein (éd. annotée de Leipzig, 1888) adopte la correction de M. Weil. Verrall (Londres, 1889) écrit : ἀνδρῶν κασιγνήτων τε καὶ φυταλμίων, παῖδες γερόντων, en faisant de φυταλμίων un substantif, ce qui n'est guère admissible et ce qu'on ne peut appuyer sur le vers de Sophocle (*Œd. à Col.*, 150), d'ailleurs sujet à correction. Je crois qu'il faut s'en tenir à φυταλμίων παῖδες γερόντων, et entendre, non comme Paley, que les seuls survivants de Troie sont des femmes, des vieillards et des enfants, en rattachant γερόντων à παῖδες, au lieu de le construire avec σώμασιν, mais que les femmes et les enfants des Troyens pleurent sur les cadavres de leurs époux, de leurs frères et de leurs vieux pères, et je verrais dans γερόντων une allusion à Priam, qui figurait parmi les morts dans le poème de Leschès et dans l'*Ilioupersis* de Delphes (Pausanias, X, 27, 2). Cf., pour les enfants mêlés aux captives, toujours dans la fresque de Delphes, qui seule peut nous aider à reconstituer ce groupe tel qu'il était représenté à Athènes, Pausanias, X, 25, 9 et 26, 5 et 9.

(3) Eschyle, *Agamemnon*, 1326 et suiv.

qui dorment dans le temple, les compare aux Gorgones — c'est-à-dire aux Harpyes — qu'elle a vues figurées jadis dans un tableau, dérobant le repas de Phinée :

Εἶδόν ποτ' ἤδη Φινέως γεγραμμένας
δεῖπνον φερούσας (1).

Ici encore, ne trouve-t-on pas le souvenir de quelque grande fresque contemporaine? Si l'on réfléchit qu'à l'histoire de Phinée étaient intimement mêlés les Boréades et que c'est au cours de l'expédition des Argonautes que les deux héros avaient délivré Phinée des Harpyes, on ne pourra s'empêcher de croire que l'Anakeion, tout rempli des hauts faits des compagnons de Jason, ne contînt quelque œuvre de Polygnote ou de Micon qui représentait précisément cet exploit, déjà illustré par le coffre de Kypsélos et bien des fois, depuis, reproduit par le pinceau (2). L'imagination d'Eschyle avait pu d'autant plus aisément se reporter à cette peinture, que lui-même, comme on sait, avait écrit un *Phinée,* qui commençait la trilogie dont faisaient partie les *Perses.* Enfin, il faut noter que, dans l'*Agamemnon,* le chœur, rappelant le sacrifice d'Iphigénie, ne trouve rien de mieux, pour caractériser sa beauté suppliante en présence de ses bourreaux, que cette comparaison : « Elle était belle comme dans les peintures » (πρέπουσά θ' ὡς ἐν γραφαῖς) (3). Je ne sais s'il y a là une allusion à un tableau déterminé; nous ne connaissons pas de peinture figurant le sacrifice d'Iphigénie avant la fameuse composition de Timanthe. Le trait d'Eschyle fait, il est vrai, songer à la *Mort de Polyxène,* mais, comme on l'a vu plus haut, nous sommes trop ignorants de la date de ce tableau pour affirmer qu'il existait déjà à l'époque où fut représentée l'*Orestie* (4). Ce

(1) Eschyle, *Euménides,* 50.

(2) V., sur les représentations de Phinée et des Boréades, Roscher, *Lexikon,* au mot *Boreaden,* p. 798 et suiv.

(3) Eschyle, *Agamemnon,* 253. On se souvient du charmant détail qui précède : Ἔβαλλ' ἕκαστον θυτή-|ρων ἀπ' ὄμματος βέλει | φιλοίκτῳ.

(4) V. *Revue,* 1894, p. 353, note 4. — La comparaison d'Eschyle, qu'il faut prendre dans un sens général, comme faisant allusion, non à un tableau reproduisant le sacrifice d'Iphigénie, mais aux belles figures féminines qu'on

qu'on ne peut contester, c'est l'hommage rendu par le poète à l'art des peintres de son temps (1). Rappelons-nous qu'il fut le premier à colorier les masques et l'un des premiers à introduire au théâtre la décoration peinte, grâce au concours d'Agatharque de Samos, et nous ne serons plus surpris de ces allusions fugitives, auxquelles il faut se garder de donner une importance qu'elles n'ont pas, mais qui viennent à l'appui de l'explication proposée tout à l'heure, à savoir, que, pour Eschyle, l'acteur au repos était une peinture dont l'immobilité expressive devait sembler toute naturelle. C'est ce sentiment, plus ou moins conscient, je le répète, qui, joint à l'idée très générale que le poète s'était faite du caractère et de la physionomie de ses héros, rend compte de ces *tableaux vivants* qu'il semble avoir recherchés avec une prédilection particulière et à l'aide desquels il a su produire de si puissants effets.

On regrettera peut-être, au terme de cette trop longue étude, de ne pas nous voir aboutir à des résultats plus positifs Si l'on veut bien se reporter aux premières pages de ce travail, on verra que c'est là une espérance que nous n'avons jamais eue. Il nous a paru, cependant, qu'il n'était pas sans intérêt de rechercher comment Eschyle et ses contemporains concevaient les jeux de physionomie qui accompagnent et éclairent l'action dramatique. Il était nécessaire, pour cela, d'étudier la science de l'expression et d'en marquer les progrès à la fois dans la littérature et dans l'art, jusqu'au ve siècle ; on a vu les conclusions auxquelles nous a conduit ce double examen : supériorité de la littérature sur l'art, d'où contradiction chez Eschyle — et cette contradiction subsistera chez ses successeurs — entre les expressions de visage imaginées par le poète et celles qu'il produit aux regards. Celles-ci, pourtant, toutes timides et peu variées qu'elles sont, constituent sur les tentatives antérieures un sensible progrès : aux barbouil-

voyait dans les fresques du temps, semble avoir été imitée par Euripide, qui l'applique à Polyxène et la rajeunit en y introduisant l'idée d'une statue : Μαστοὺς δ' ἔδειξε στέρνα θ' ὡς ἀγάλματος | κάλλιστα (*Hécube*, 560).

(1) On sait aussi qu'Eschyle avait fait une *Iphigénie*. V. Wecklein, *Æsch. fab. fragmenta*, p. 513, 518.

lages dionysiaques dont la signification est obscure pour nous, et qui semblent avoir rapproché les exécutants du vieux dithyrambe plutôt de la bête que de l'homme, avaient déjà succédé, au VIe siècle, des masques rudimentaires, tendant à orienter la tragédie vers le sérieux qui devait finir par y dominer; ces masques, perfectionnés par les premiers tragiques, Eschyle leur fit subir une transformation capitale, en les animant d'une vie pathétique qui les rendit tout à fait humains. Un art surtout l'aida dans cette révolution : ce fut la peinture. C'est à elle qu'il demanda ces colorations du masque dramatique, alors nouvelles; c'est d'elle qu'il s'inspira, plus ou moins directement, pour y faire transparaître la douleur ou la passion; c'est elle qu'il imita dans ces tableaux vivants qui sont un des traits les plus originaux de son théâtre. Mais le masque eschyléen n'en resta pas moins essentiellement modéré en comparaison des masques postérieurs. Les seules figures douées, chez Eschyle, d'une expression saisissante, étaient ces figures aux traits bizarres ou monstrueux qui faisaient que sa tragédie confinait, par un côté tout au moins, au drame satyrique.

L'imagination des Grecs, instrument délicat par excellence, a eu ses développements successifs et son histoire; c'est un chapitre de cette histoire que j'ai tenté d'écrire, en considérant principalement le théâtre, sans me dissimuler les périls de l'entreprise ni les critiques qu'elle pourra soulever.

Paul Girard.

VARIÉTÉS

LES ÉTUDIANTS HELLÈNES A PARIS

Il existe depuis quelque temps à Paris une Association amicale des étudiants hellènes — Σύνδεσμος τῶν ἐν Παρισίοις Ἑλλήνων σπουδαστῶν — qui se propose de resserrer les liens d'amitié et de camaraderie entre ces jeunes gens éloignés du sol natal. Le taux modique de la cotisation annuelle, fixé à 6 francs, laisse espérer que la grande majorité des trois cents étudiants hellènes de Paris feront bientôt partie de cette excellente société. Jusqu'à présent elle a surtout manifesté son existence par des réunions mensuelles, tenues à l'Hôtel das Sociétés savantes, et dont plusieurs ont été accompagnées de conférences, en grec ou en français, par M. Alfred Croiset, M. Th. Reinach, M. D. Bikélas.

Le 6 avril (25 mars ancien style) l'Association a célébré à la fois la fête nationale hellénique et le premier anniversaire de sa fondation par un banquet au café Corazza. Des toasts ou discours ont été prononcés au dessert par MM. Stavridis, président, Paul Girard, Bensis, président honoraire, Th. Reinach, Kebedgy, secrétaire de l'Association. Nous sommes heureux de reproduire ici une traduction française, communiquée par l'auteur, de l'allocution vivement applaudie de M. Bensis, ancien procureur général à Corfou.

Messieurs,

C'est une des plus fortes émotions qui saisit actuellement nos âmes. Ce qui nous a réunis aujourd'hui sur cette terre étrangère mais chère à notre cœur, c'est un mobile des plus sacrés, le dévouement à la patrie. C'est l'anniversaire, Messieurs, de notre indépendance que nous sommes venus fêter, indépendance acquise par une lutte digne de notre ancienne histoire dont des siècles d'esclavage n'ont pu ternir la gloire. La Grèce à laquelle les sciences, les arts et la civilisation moderne sont si redevables, la Grèce qui porta l'intelligence humaine à son plus haut développement, s'est vue tomber sous un joug plusieurs fois séculaire et plonger dans les ténèbres et l'oubli. Le sol qui enseignait à l'humanité le bonheur dans la liberté ne conservait que le souvenir de sa grandeur passée.

Dans son voyage en Grèce avant notre grande révolution, Lord Byron retrace la figure d'une belle vierge qui, même après sa mort, conserve intacte

sa beauté. En la comparant avec la Grèce, il dit : « Même le contour de ce littoral lui ressemble. C'est la Grèce, mais une Grèce froide et morte, morte oui, mais belle toujours ; froide, mais douce. On se sent frissonner ne voyant aucune trace de vie. Levez-vous! Levez-vous! et reconquérez avec courage cette terre dont la gloire est impérissable. »

Quelques années à peine s'écoulèrent que le soleil du 25 mars 1821 éclaira cette terre. La Grèce « froide et morte » la veille, s'est soulevée pour étonner le monde entier. « Reviens, dit-elle à Byron, pour me voir pleine de beauté et de vie. Tu n'as qu'à me toucher le cœur de ta main pour te convaincre qu'il bat comme à l'époque de ma grandeur. Mon drapeau porte en devise la liberté ou la mort pour la foi et la patrie, et c'est à l'ombre de ce drapeau que mes héroïques enfants sont prêts à vaincre ou à périr. Quant à mon sol sacré il se transformera volontairement en un grand sépulcre sur lequel planera la plus pure des gloires. » Byron s'est empressé d'accourir à l'invitation de la Grèce. Il se jeta dans ses bras, et c'est sur son sein qu'il a rendu son dernier soupir en lui léguant son cœur. La lutte suprême avait commencé. Le jour du 25 mars 1821, le peuple se leva tout entier décidé à se sacrifier sur l'autel de la patrie. La justice du monde civilisé assistait à la lutte en spectatrice froide et impassible. On ne calculait que la quantité des combattants et les moyens matériels sans prendre en considération que les défenseurs de la Grèce puisaient une force invincible dans l'idée sublime qu'inspire la lutte pour la foi et la patrie, idée qui ne laisse pas le temps de calculer le nombre des ennemis.

Le duel de la fourmi contre le lion a duré plus de sept ans. On ne sait pas vraiment, durant cette lutte, à quel exploit l'on doit donner la préférence, sur quelles actions héroïques accomplies parmi tant de destructions, de sièges, de massacres, doit s'arrêter l'attention. La moitié de la population hellénique a couvert de ses cadavres les champs de bataille ou de carnage, et l'autre moitié était prête à subir le même sort. Ces hécatombes continuelles, la vue d'un peuple tout entier préférant la mort à l'esclavage et qui ne demandait qu'à conquérir une place parmi les peuples civilisés, ont provoqué l'émotion et l'admiration du monde. On vit d'abord les Philhellènes tomber à côté des Grecs pour l'indépendance d'un pays étranger, mais chéri pour son glorieux passé. Puis ce fut la destruction d'une formidable flotte et les eaux d'azur de Navarin s'empourpraient du sang des enfants héroïques de la France, de la Russie et de l'Angleterre. A Andrinople l'armée d'un grand peuple, notre frère par la religion, força l'ennemi commun à reconnaître l'indépendance de notre patrie, et la France tout entière acclamait sa vaillante armée, qui se rendait en Grèce pour déblayer le Péloponnèse des hordes d'Ibrahim et couronner l'édifice de l'indépendance.

C'est par de tels sacrifices que la Grèce reconquit sa liberté et aujourd'hui ses enfants se réunissent partout avec un sentiment de légitime fierté pour fêter l'anniversaire de sa résurrection. Je n'ai pas besoin de citer les noms de ceux qui sont tombés pour la foi et la patrie. Ces noms sont gravés dans le cœur de tout Hellène ; ils appartiennent à l'immortalité qui les a entourés de sa glorieuse auréole.

Un seul devoir s'impose à nous, devoir sacré entre tous, dans cette fête nationale, c'est d'adresser du fond de notre cœur à l'Éternel la prière de reconnaissance :

Que la mémoire des enfants qui tombèrent pour la patrie soit éternelle!

Que la mémoire des Phihellènes tombés pour notre patrie soit éternelle!

CORRESPONDANCE GRECQUE

Encore une crise ministérielle. C'est le 23 janvier que le ministère Tricoupis a démissionné. Il a été remplacé le lendemain par un cabinet intérimaire sous la présidence de M. Nicolas Delyannis, ancien ministre de Grèce à Paris, parent du chef de l'opposition M. Théodore Delyannis.

Une agitation inquiétante régnait depuis quelques mois dans les provinces et dans la capitale. Des réunions tumultueuses avaient lieu à Athènes, à Patras, à Pyrgos, à Corinthe, à Calamata et ailleurs. Le mouvement créé par l'opposition était bien un peu factice, mais il faut avouer que le sentiment public lui était favorable. M. Tricoupis est évidemment impopulaire. On ne protestait plus seulement contre les surtaxes que le gouvernement voulait établir, mais aussi contre la présence à la tête du gouvernement de M. Tricoupis que l'on qualifiait d'artisan de la banqueroute et des calamités qui en sont la conséquence.

C'est une de ces réunions tumultueuses, celle qui eut lieu à Athènes le dimanche 20 janvier qui amena la chute du ministère Tricoupis. Les manifestants criaient *Anathème!*, comme jadis ceux de l'Hippodrome de Byzance; ils mélaient à ce lugubre refrain byzantin des cris injurieux contre le président du Conseil, ce qui exaspérait certains chefs de la force publi que, qui manqua de sang froid en cette occurence, ou plutôt se laissa aller à des brutalités dont nos autorités sont coutumières. Une collision sanglante menaçait d'en résulter, lorsque le Prince Royal à cheval, entouré de quelques officiers, parut au milieu des manifestants. Il fut en un clin d'œil entouré de milliers de personnes qui l'ont chaleureusement acclamé. Le Prince ordonna aux troupes et à la police de se retirer, et les manifestants purent se rendre au château et adresser par une commission leurs plaintes au Roi. De l'aveu de tous, c'est grâce à l'attitude du Prince Royal que l'ordre a pu être maintenu sans effusion de sang.

M. Tricoupis se rendit le surlendemain chez le Roi, se plaignit de l'intervention du Prince Royal, et prétendit qu'il ne pouvait admettre la confusion des pouvoirs que le Prince avait voulu établir en donnant des ordres contraires à ceux du ministre de la Guerre. Il faut remarquer à ce propos que le Prince Royal est gouverneur militaire d'Athènes. Le Roi ayant déclaré que l'Héritier avait agi d'après ses ordres, M. Tricoupis offrit sa démission, qui fut acceptée sans hésitation.

Le nouveau cabinet est composé de la manière suivante : M. Nicolas Delyannis, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères et par inté-

rim de l'Intérieur; M. le colonel Papadiamantopoulos, aide-de-camp du Roi, ministre de la Guerre; M. le commodore Criezis, aide-de-camp du Roi, ministre de la Marine; M. Anghélos Vlachos, ancien ministre de Grèce à Berlin, ministre de l'Instruction publique et des Cultes; M. Kétzéas, vice-président de la Cour des comptes, ministre des Finances; M. Aravandinos, conseiller à la Cour de cassation, ministre de la Justice. Ces nouveaux ministres n'ont pas été pris dans la politique; ce sont des hommes de carrière et de bon renom. La mission du nouveau cabinet est définie par son caractère intérimaire et par le passé des personnes qui le composent. Elle consistera à assurer la liberté des élections.

Un décret royal, paru le 25 janvier dans l'*Officiel*, a prorogé la session pendant quarante jours. La chambre ne sera dissoute que vers le milieu de ce mois (vieux style).

L'annonce de la chute du ministère Tricoupis fit cesser dans toute la Grèce l'agitation qui avait pris une tournure dangereuse pour le maintien de l'ordre public. L'attitude du Roi et de l'Héritier a été généralement approuvée.

Sans chercher à percer l'avenir, on peut dire que le régime parlementaire, tel qu'il est pratiqué d'après notre constitution de 1864, est très déconsidéré chez nous. On lui attribue les dictatures des premiers ministres, la confusion des pouvoirs, la désorganisation des services publics, les dépenses exagérées, la banqueroute. Probablement la charte de 1864 touche à sa fin, mais comment, quand et dans quel sens pourrait avoir lieu une revision de la Constitution, personne ne saurait le dire. Il est permis de croire que le Roi et la famille royale ont peu de goût pour les coups d'État et pour les responsabilités du pouvoir absolu, et que d'un autre côté tout le monde chez nous, excepté certains politiciens, voudrait voir s'accomplir quelques réformes dans nos institutions qui ne marchent plus. On pourrait résumer ces *desiderata* ainsi : réforme du réglement de la Chambre qui mette fin aux obstructions, établissement d'un Sénat et d'un Conseil d'État. L'amiral Canaris, fils du célèbre marin, appelé avant M. Nicolas Delyannis, pour former le cabinet intérimaire, proposa au Roi la convocation d'une Assemblée nationale pour procéder à une revision de la Constitution. Le Roi a décliné une proposition aussi extrême, et M. Canaris refusa en conséquence le mandat qui lui était offert. Mais on peut affirmer que nos institutions actuelles ne fonctionnant plus normalement, la force même des choses nous poussera à des réformes radicales.

Au milieu de ces crises ministérielles, les questions pratiques restent toujours à l'ordre du jour avec toute leur importance. Telle est la question viticole, dont je vous ai déjà entretenu dans une de mes précédentes correspondances. Des comités se sont donné la mission d'agir auprès du ministère Tricoupis et de la Chambre pour l'adoption des mesures susceptibles d'enrayer la crise qui sévit dans les régions viticoles du Péloponèse et des Iles-Ioniennes. Une opinion monstrueuse cherche un remède dans la destruction forcée d'une partie du stock qui reste dans le pays. Une tentative a été faite dans ce sens dans la Chambre; elle a heureusement échoué. L'introduction de nos raisins de Corinthe en Russie dans des conditions particulièrement favorables pourrait seule ramener ce produit à ses anciens prix. C'est là un avantage que le Roi avait préparé pendant son dernier voyage en Russie. Il faut pour cela une convention spéciale réduisant surtout la taxe d'entrée de nos raisins secs en Russie. La conclusion de cette convention avec la Russie a été remise à

cause de la crise ministérielle. Espérons qu'on ne tardera pas à la mener à bonne fin.

Quant au réglement du service de la dette, la seule chose qu'il y ait à en dire, c'est que rien n'indique une solution prochaine. Les représentations amicales des ministres étrangers à Athènes, qui semblaient avoir exercé une certaine pression sur le ministère Tricoupis, et du côté des bondholders une appréciation plus exacte de l'état de la Grèce, ont rendu les deux parties plus conciliantes. Le ministère Tricoupis a offert de commencer par payer 32 pour 100 avec progression annuelle jusqu'à 65 pour 100, tandis que les créanciers demandaient une progression proportionnée à celle des plus-values des revenus gagés. Mais les comités des bondholders ont réclamé, en plus, sûretés et garanties. Ils ont demandé, entre autres, que chacun des trois comités ait un représentant attitré dans le conseil d'administration de la Société de Régie des Monopoles, qui doit gérer les revenus gagés, avec droit de *veto*. M. Tricoupis a répondu que l'acceptation de cette clause serait l'établissement d'un contrôle étranger, et M. Delyannis, officieusement consulté, a répondu que son premier acte, s'il arrive au pouvoir, sera de renvoyer les représentants desdits comités de la Régie des Monopoles. L'affaire en est là.

Grâce à ses souvenirs et à son beau ciel, la Grèce a au moins le privilège de se distraire de temps à autre de ses mesquines affaires par des occupations ou des distractions chères aux nations civilisées. Tel est le cas aujourd'hui pour les *Jeux Olympiques internationaux* qu'il a été décidé d'inaugurer à Athènes en 1896. On sait que c'est à Paris au palais de la Sorbonne que le 16 juin dernier, M. le baron de Courcel a inauguré le Congrès International pour le rétablissement des Jeux Olympiques. C'est à M. D. Bikélas qu'est due la décision du Congrès d'inaugurer ces fêtes internationales en Grèce. L'arrivée à Athènes de M. Bikélas et de M. le baron de Coubertin, un des principaux membres de l'Association, a modifié les dispositions tout d'abord décourageantes de nos sphères officielles à l'égard de ce projet. Pour des motifs d'ordre financier et aussi faute de connaissances spéciales, on semblait à Athènes disposé à décliner l'honneur qui nous était fait. Aujourd'hui le projet semble être dans la voie du succès. C'est le Prince Royal qui s'est mis à la tête de l'œuvre. Il a nommé un conseil composé de douze membres. Sous la direction de ce conseil fonctionnent plusieurs sous-comités, entre lesquels est réparti le soin des divers détails des Jeux et de leur préparation. En attendant, le conseil a pu déjà réunir une somme de 200,000 drachmes, et tout porte à croire que bientôt il aura toute la somme nécessaire à l'organisation des *Jeux Olympiques*, grâce surtout à la libéralité des Hellènes de l'étranger.

Une préoccupation d'un ordre plus élevé que ces fêtes, c'est la restauration ou du moins la conservation de plusieurs de nos plus beaux monuments de l'antiquité classique et du moyen âge byzantin, dont l'état inspire des inquiétudes bien fondées. Je vous ai déjà entretenu de la question du « Parthénon. » Le gouvernement grec a fait venir d'Allemagne un architecte éminent, M. Durm, à l'effet de trancher le différend qui avait surgi au sein de la commission chargée d'étudier les travaux à faire. M. Durm a donné raison à la majorité de la commission, mais il a ajouté encore bien d'autres observations importantes. Les travaux de consolidation à faire sont difficiles, et exigeront des ouvriers spéciaux qui ne se trouvent qu'en France et en Allemagne. En

attendant, les études de M. Durm se sont étendues sur tous les monuments antiques d'Athènes. Il a pu constater entre autres que de grandes restaurations sont nécessaires à l'Erechthéion. On sait qu'une partie de ce beau monument s'est écroulée pendant les deux sièges que l'Acropole dut subir durant la guerre de l'Indépendance. Les débris jonchent le sol. M. Durm propose de procéder, comme on l'a fait pour le temple de la Victoire Aptère, à une restauration complète. Le temple de Thésée, le seul temple antique complet, a aussi besoin de réparations. Le temple de Phigalie dans le Péloponèse, encore un chef d'œuvre d'Ictinus, devrait être consolidé. En conséquence la Société archéologique d'Athènes vient de décider qu'elle consacrera toutes ses ressources à la restauration des monuments antiques et mediévaux de la Grèce. Mais ces ressources seront naturellement insuffisantes. Il y a lieu d'espérer, pourtant, qu'ici encore le patriotisme inépuisable des Grecs opulents permettra l'accomplissement de ces travaux, d'une importance incalculable pour l'histoire et pour l'art.

Depuis quelque temps les monuments byzantins attirent l'attention du public en Grèce. Actuellement le célèbre couvent de Dafni près d'Athènes est l'objet de restaurations bien entendues, qui mettront en lumière les plus belles mosaïques byzantines connues jusqu'à présent. On sait aujourd'hui par des documents certains que l'église de Dafni avec ses magnifiques mosaïques a été construite vers le milieu du xe siècle. Durant la domination franque à Athènes, l'ordre français des bénédictins de Citeaux prit possession du couvent de Dafni et le garda jusqu'en 1456, époque où les Turcs, maîtres d'Athènes, rendirent ce couvent aux Grecs. Les Latins, peu avancés dans les arts à cette époque, firent quelques dégâts à l'église de Dafni, qui fut beaucoup plus gravement détériorée depuis. Ce qui reste pourtant de l'ancien plan de l'église et des mosaïques, constitue encore un monument remarquable. Les belles mosaïques de Dafni appartiennent à cette époque de la Renaissance de l'iconographie byzantine, qui est comprise entre le xe et XIVe siècle. L'ancienne coupole prête à crouler a été reconstruite sur l'ancien plan, à peu de chose près. Sous la voûte de cette coupole on a replacé, après restauration sur nouveau ciment, les mosaïques qui s'y trouvaient, à savoir le buste gigantesque du *Christ Pantocrator*, et seize *Prophètes* à l'entour. C'est M. Francisco Novo de Venise, qui a dirigé ce travail délicat. Cet éminent artiste a détaché également des murs de l'église toutes les mosaïques qui étaient en danger. Elles occupaient un espace d'environ deux cent mètres carrés. Il en a déjà restauré et replacé près de la moitié. Si la restauration des mosaïques est confiée à un Italien, les restaurations architectoniques de Dafni sont dirigées par un distingué architecte français, M. Troump, qui s'en acquitte à la satisfaction générale.

Athènes, 22 février 1895.

X.

ACTES DE L'ASSOCIATION

3 janvier 1895. — Présidence de M. Schlumberger.

Le Président annonce la mort de M. F. de Lesseps, qui appartenait à l'Association depuis 1884, celle de M. Zaphiropoulo, de Marseille, membre fondateur pour les *Monuments grecs*, celle de M. Jean E. Scaramanga, qui faisait partie de l'Association, en qualité de membre donateur, depuis 1876.

MM. Couve, J. Dihigo et J. de Albear, nommés membres ordinaires, adressent par lettres leurs remerciements à l'Association.

Membre nouveau : M. Vasnier, admis comme membre donateur.

Le Président fait hommage à l'Association, au nom de M. A. Zwénigorodskoï, d'un magnifique ouvrage tiré à un petit nombre d'exemplaires, et ayant pour titre : *Histoire et monuments des émaux byzantins*, par M. Kondakow, Francfort-sur-le-Mein, 1892. Le Comité charge le secrétaire d'adresser les remerciements de l'Association au généreux donateur.

M. Dareste donne communication d'une note sur la loi de Solon relative aux épiclères, conservée par Plutarque. Quelques remarques sont présentées par MM. Th. Reinach et Haussoullier.

M. P. Tannery commente une inscription de Rhodes dont l'estampage lui a été communiqué per M. Hiller von Gaertringen. Quelques remarques sont présentées par MM. Th. Reinach et Haussoullier.

M. Th. Reinach soumet à la réunion une inscription votive sur bronze, dont il s'est rendu acquéreur, et dont le déchiffrement offre certaines difficultés. MM. Foucart et Haussoullier présentent à ce sujet quelques observations.

7 février 1895. — Présidence de M. Schlumberger.

M. Vasnier, admis en qualité de membre donateur, adresse par lettre ses remerciements à l'Association.

Membres nouveaux : MM. Typaldo Bassia, Chacornac, Duchemin, comte de Séguier et Strœhlin.

M. Pottier donne lecture d'une étude archéologique sur deux coupes à fond blanc, récemment acquises par le musée du Louvre. M. Th. Reinach adresse une question au sujet d'un accessoire représenté dans l'un des deux tableaux, et où il propose de voir un diapason, au lieu d'une tablette à écrire.

M. Ruelle lit une courte notice sur le musicographe Alpyius, corrigé par Boèce.

M. S. Reinach appelle l'attention de la réunion sur un recueil d'inscriptions grecques et latines publié en 1894, à Saint-Pétersbourg, par les soins de

M. Latyschew. M. Reinach croit que, dans ce recueil, un certain nombre de textes sont d'une authenticité contestable; il fait part des doutes exprimés à propos de quelques-uns d'entre eux par M. Latyschew lui-même, dont la compétence en matière d'épigraphie est bien connue.

7 mars 1895. — Présidence de M. Schlumberger.

Le Président annonce la mort de M. Alfred Chaber, de Montpellier, et celle de M. H. de Mallortie, membre donateur.

MM. Chacornac et Strœhlin, nommés membres ordinaires, adressent par lettres leurs remerciements à l'Association.

M. S. Reinach donne lecture d'une étude ayant pour titre : *Boularchos*, et relative au tableau du peintre Boularchos que Candaule, roi de Lydie, aurait acheté son pesant d'or. Diverses observations sont échangées, à ce propos, entre MM. P. Girard, Th. Reinach, Weil, Pottier et S. Reinach.

M. P. Tannery lit une note sur le passage de Platon (*Rép.*, X, p. 616 B-617 B) relatif à la constitution du monde.

Le bureau de l'Association, les Commissions archéologique et administrative, réunis le 4 avril 1895 à la bibliothèque, prennent connaissance d'une demande adressée par M. Jules Bonnassies, membre de l'Association, en vue d'obtenir de l'Association un vœu tendant à lui faciliter les recherches qu'il se propose de faire en Italie sur les couleurs antiques découvertes à Pompéï et ailleurs.

Après avoir entendu les explications de M. Bonnassies, la réunion exprime, à l'unanimité, le vœu que le Gouvernement italien veuille bien lui délivrer, pour les soumettre à l'analyse chimique, un gramme et demi des couleurs antiques conservées dans les musées de Rome, de Naples et de Pompéï. Elle serait heureuse de voir M. Bonnassies réussir dans ses démarches et aboutir aux résultats qu'il attend d'un examen dont l'art et la science tireront un égal profit.

Le Secrétaire,

P. Girard.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

dans les séances de janvier à mars 1895.

APOSTOLIDÈS. — **La statue d'Irénée et la ville de Soknopée** (extr.).
A. BAILLY. — **Dictionnaire grec-français.** Paris, 1895.
V. BÉRARD. — **De l'origine des cultes arcadiens.** Paris, 1894.
A. BOUTROUE. — **Une heure en Sicile.** Paris, 1895.
CHAILLÉ-LANG-BEY. — **La Corée ou Tchœsen** (Annales du musée Guimet). Paris, 1894.
P. GACHON. — **Étude sur le ms. G 1036 des Archives départementales de la Lozère.** Montpellier. 1894.
GLOVA. — **La Grèce; la situation actuelle; le mal; les causes; les remèdes.** Marseille, 1894.
NORBERT HERZ. — **Ueber eine unter den Ausgrabungen auf Rhodos gefundene astronomische Inschrift.** Vienne, 1894 (extr.).
KONDAKOW. — **Histoire et monuments des émaux byzantins.** Francfort-sur-le-Mein, 1892.
CONST. P.-J.-LAMBROS. — Περὶ σικυῶν καὶ σικυάσεως παρὰ τοῖς ἀρχαίοις. Athènes, 1894.
G. MISTRIOTIS. — Ἑλληνικὴ γραμματολογία, t. I. Athènes, 1894.
P. TANNERY. — **Sur l'inscription astronomique de Keskinto** (extr.).
Bulletin de correspondance hellénique, table quinquennale, 1887-91. Paris, 1894.
Monnaies des califse, publ. par le musée impérial de Constantinople (don de S. E. Hamdy-Bey).
Monuments et mémoires publ. par l'Acad. des Inscriptions, 1894, 2e fascicule.
Revue des Universités du Midi, t. I, 1er fascicule. Bordeaux, 1895.
Périodiques divers.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les auteurs et éditeurs, qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 12, rue de l'Abbaye, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX *exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.*

1. *Bibliotheca scriptorum graecorum Teubneriana* (Leipzig, Teubner, 1893-1894). Nouveaux volumes parus :

ANTHOLOGIA graeca, ed. Hugo *Stadtmueller*. I (lib. 1-6).

ARISTOTELIS Politica, ed. *Susemihl* (3e éd.).

ARRIANUS. Epicteti dissertationes ab Arriano digestae, rec. H. *Schenkl*.

AESCHYLUS. Scholia in Aeschyli Persas, ed. Osc. *Dæhnhardt*.

DIODORI Bibliotheca, rec. Fr. *Vogel*. III (lib. 13-15).

DIONIS CASSII Historia romana, rec. Ioan. *Melber*. II (lib. 41-50).

HERONDAE Mimiambi, iterum ed. O. *Crusius*.

HIPPARCHI in Arati et Eudoxi Phaenomena commentariorum lib. tres, rec. Car. *Manitius*.

IAMBLICHI in Nicomachi Arithmeticam introductionem liber, ed. Herm. *Pistelli*.

MYTHOGRAPHI GRAECI I. Apollodori Bibliotheca, ed. Ric. *Wagner*.

POLYBII Historiae, rec. Th. *Büttner-Wobst*. III (lib. 9-18).

RHETORES graeci ex recog. Spengel. I, 2. Ed. C. *Hammer*.

SYRIANI in Hermogenem commentaria ed. Hugo *Rabe* II.

Cette simple énumération de titres en dit long sur l'activité qui continue à régner dans l'usine philologique de nos voisins. Les nouvelles éditions que nous annonçons ne sont pas toutes, sans doute, des recensions nouvelles; plusieurs ne sont guère que des réimpressions, tenues au courant des progrès de la critique par l'éditeur lui-même ou un disciple respectueux qui a recueilli son

héritage : de ce nombre sont la *Politique* d'Aristote par Susemihl, — dont l'index continue malheureusement à renvoyer aux pages de l'édition de Berlin, alors que le texte est disposé dans un autre ordre, — et le Dion Cassius de Melber. D'autres textes se présentent sous une forme sensiblement améliorée par l'emploi de nouvelles sources critiques ou un classement plus scientifique des manuscrits anciennement connus. C'est ainsi que Vogel, s'il n'a pas pu obtenir, pour son troisième volume de Diodore, une collation du *Venetus* 375, a mis à profit un soigneux dépouillement du *Patmensis* — le meilleur manuscrit connu — par Bergmann. Les *Rhetores graeci* de Spengel ont trouvé en M. Hammer — qui, dans son enthousiasme, appelle son prédécesseur *vir divinus* — un père adoptif consciencieux et vigilant ; si pour le *Traité du sublime* le nouvel éditeur ne s'est guère écarté du texte Jahn-Vahlen, il a utilisé pour Anaximène (*vulgo :* Rhétorique à Alexandre) deux nouveaux manuscrits (Ottobonianus, Vaticanus); Apsinès, auquel il a consacré en 1876 une étude spéciale, lui doit aussi beaucoup. — L'Épictète de Schenkl est un gros volume de 850 pages qui représente un travail de douze ans. On peut dire que le texte des *Entretiens* nous apparaît ici pour la première fois sous sa forme authentique : l'éditeur a, en effet, démontré, de la manière la plus probante, que tous les manuscrits existants dérivent directement ou indirectement de l'*Oxoniensis* (S) dont il a fait une collation, disons mieux, une dissection des plus approfondies. Un index volumineux, une préface bien composée et judicieuse où l'on trouvera réunis et discutés tous les *testimonia* relatifs à Épictète ajoutent à l'intérêt de cette excellente édition. — Ce qu'est l'édition Schenkl pour Épictète, celle de R. Wagner l'est pour Apollodore : il a reconnu dans le *Parisinus* 2722 — signalé pour la première fois par le regretté Ch. Müller — l'ancêtre de tous les *codices* actuellement connus, et a pris, par conséquent, ce manuscrit, d'une lecture malheureusement très pénible, pour fondement de la constitution de son texte. On sait que le *Parisinus* et sa famille n'offrent qu'un Apollodore mutilé *in fine*. La substance d'une grande partie des chapitres perdus nous a été rendue tout récemment par deux abrégés, l'un découvert par Papadopoulos Kerameus à Jérusalem (*Fragmenta Sabbaitica*, 1887), l'autre que Wagner lui-même a eu le bonheur de retrouver au Vatican et qu'il attribue maintenant à Tzetzès. Le texte parallèle de ces deux abrégés est reproduit à la suite de la *Bibliothèque* originale. Louons encore le savant éditeur d'avoir, tout en corrigeant beaucoup de passages corrompus, su éviter le travers où était tombé son prédécesseur Hercher de vouloir à toute force faire parler à l'obscur grammairien qui se cache sous le nom d'Apollodore l'attique le plus épuré. — On regrettera que Büttner-Wobst n'ait pas, dans le troisième volume de son Polybe, d'ailleurs utile par une soigneuse collation de l'Urbinas, observé une semblable discrétion. La rage d'éliminer à tout prix les hiatus, même les moins choquants, l'a conduit à bon nombre de corrections violentes ou de graphies peu acceptables. Exemples : X, 13, 5, ὁπότε τιν' αὐτῷ (mss. τι αὐτῷ) πρὸς τὸ προκείμενον ὁ καιρὸς ὑποδείξειε ; X, 40, 12, ἀνεχώρησε μετὰ τῆς δυνάμεως εἰς Ταρράκων', ἐν τούτοις τοῖς τόποις (mss. Ταρρακῶννας : sans doute Ταρρακωνίτας) ; etc. Ailleurs, M. B. W. rejette ou relègue en note des corrections anciennes et évidentes (XVI, 12, 1 : ἐν τῷ κόλπῳ — προσαγορευομένῳ [παρὰ μέν τισιν Ἰασίῳ], παρὰ δὲ τοῖς πλείστοις Βαργυλιητικῷ ; IX, 26 ᵃ, 4 : τούτου (ms. τοῦτο) δ' ἐστὶν

αἴτιον ὅτι, etc.). On a déjà signalé (*Revue critique*, 1894, I, 403) le ridicule rapprochement fait dans cette « édition critique » entre un mot du roi Philippe (XVIII, 1, 7) et un mot analogue du prince de Bismarck. M. B. W. aurait mieux fait de surveiller un peu son latin et de ne pas écrire dans sa préface *operam dedimus ut tantummodo quodammodo augeremus ea quae in ed. Hultschii*, etc. Si M. B. W. trouve jamais un sous-B. W. pour l'éditer, celui-ci ne manquera pas de suspecter ici une interpolation ou une faute d'impression.

Les commentaires d'Hipparque sur Eudoxe et Aratus (qui, on le sait, n'a guère fait que mettre Eudoxe en vers) n'avaient pas été sérieusement édités depuis Petau; Manitz en a soigneusement revisé le texte et l'a accompagné d'une traduction allemande excellente et, chose rare, très lisible. Un pareil travail exigeait un philologue, doublé d'un mathématicien; M. M. s'en est tiré à son très grand honneur. Nous adresserons des félicitations semblables à Pistelli et aux deux savants (Vitelli, Heiberg) auxquels il rapporte, avec une louable modestie, l'honneur de ses meilleures corrections; le texte de l'introduction de Jamblique à l'Arithmétique de Nicomaque, que nous devons à cette savante collaboration, était resté en friche depuis l'édition *princeps*, très fautive, de Tennulius (1668); il n'est pas sans intérêt, même pour les musicologues.

Le texte des trois premières tragédies d'Eschyle repose-t-il uniquement sur le *Mediceus*, ou les manuscrits « secondaires » (Vindobonensis, Halensis, etc.) prennent-ils ici une valeur originale? Cette question très controversée avait déjà été résolue dans le second sens par M. Weil dans son Eschyle de 1884; M. Dæhnhardt, sans nommer son précurseur, arrive à la même conclusion par une étude attentive du texte et surtout des scolies, dont on connaît la grande importance pour la « tradition indirecte » du poète. La conclusion est que les gloses interlinéaires des manuscrits secondaires découlent d'un manuscrit plus ancien et meilleur que le *Mediceus*, ms. qui est, d'ailleurs, également la source du texte et des scolies du *Mediceus*. Nous ne partageons pas l'avis de M. D. dans plusieurs cas où il préfère aux leçons du *Mediceus*, soit celle des autres manuscrits (*Perses*, 852 : ὑπαντιάζειν παίδ' ἐμῷ), soit des conjectures dont le moindre défaut est une rare platitude (ib. 784 : Ξέρξης δ' ἐμὸς παῖς ἐνεὸς ὢν ἐνεὰ φρονεῖ!); mais il faut louer le soin minutieux avec lequel il a édité les scolies des *Perses* et collationné les manuscrits de Vienne, de Halle, de Wolfenbüttel et de Leipzig. La page de gauche est occupée par les scolies byzantines, celle de droite, divisée en deux colonnes, par les gloses interlinéaires et les scolies du *Mediceus*. Souhaitons que les scolies de *Prométhée* et des *Suppliantes* ne se fassent pas trop attendre; elles sont en de bonnes mains.

Nous devons nous borner à signaler le second volume du Syrianus de M. Rabe, aussi méritoire que le premier (cf. *Revue*, VI, 145). Il renferme le commentaire sur le Περὶ στάσεων (position des questions) d'Hermogène, dont le texte, en très grande partie inédit, a été extrait des manuscrits de Venise et de Messine; dans la préface, l'éditeur se prononce en faveur de l'identification de notre Syrianus « sophiste » avec le « philosophe » Syrianus, commentateur d'Aristote.

Nous parlerons plus longuement de l'*Anthologie* de Stadtmüller lorsque le second volume nous aura apporté une description complète des manuscrits d'Heidelberg et de Venise. Disons tout de suite qu'à en juger par le premier tome, l'édition de

M. S. représense un notable progrès sur celle de Dübner, grâce surtout à une étude plus approfondie des différentes « mains » du *Palatinus*. Cependant, comme l'édition Didot est dans toutes les bibliothèques et y restera longtemps, M. S. n'aurait pas dû s'amuser, par un scrupule de pédantisme, à baisser d'une unité le numéro d'ordre de toutes les épigrammes du livre V.

M. Crusius en rééditant son Hérondas a soigneusement tenu compte des travaux parus depuis sa première publication. Il nous apporte aussi plusieurs corrections excellentes ou ingénieuses (par exemple, II, 78 θαρσέων λέως [= λείως] λέγοιμ' ἄν), plus un utile index élaboré par Herzog. Mais on peut regretter que l'opiniâtreté, théoriquement inoffensive, avec laquelle il refuse toute valeur documentaire aux « conjectures » de la *manus recentior*, continue à lui faire préférer pratiquement à des corrections souvent évidentes les leçons défectueuses de la première main. C'est ainsi qu'il écrit : I, 50 l'étrange Ψύλλος pour Γρύλλος ; II, 62 καὶ πίσσῃ au lieu de κἠμ Πίσσῃ : III, 34 Ἄπολλον Αὐρεῦ (?) pour Ἄγρεῦ ; III, 63, πέμπειν (?) ἀστράδδα pour παίζειν ; III, 72 Κουτίδος pour Κοττίδος sur la foi d'une inscription mutilée, publiée par Sterrett (qui ne lit pas toujours bien) ; V, 70 μὲν au lieu de μιν. Il ne faudrait pas non plus insérer dans le texte, même en petits caractères, des suppléments contredits par les traces qui subsistent des caractères (I, 43). Enfin, nous nous associons aux observations de M. Dalmeyda (*Revue critique*, 1894, II, 223) sur l'inconséquence de certaines orthographes de M. Crusius : sans vouloir imposer à Hérondas une régularité pédantesque dans l'emploi des formes ioniennes, il est inadmissible qu'il ait écrit une fois γλῶσσαν (VI, 41) à côté de huit fois γλᾶσσα, et la graphie κἠμέρην ne peut se justifier. — Avons-nous besoin de dire que si nous relevons ces *paucae maculae*, c'est que chez M. Crusius *plura, imo plurima nitent!* T. R.

2. *ARISTOPHANE. Les Nuées.* (Die Wolken erklärt von Th. *Kock.*) 4° éd. Berlin, Weidmann, 1894. In-12°, 227 p.

L'avant-propos défend contre le système révolutionnaire de Zielinski la division traditionnelle de la comédie aristophanienne. Dans la préface, on remarquera surtout l'examen approfondi de la question des deux rédactions des *Nuées*. La conclusion de Kock est que le poète a bien entrepris (entre 422 et 419) un remaniement de sa pièce en vue d'une deuxième représentation, mais que cette représentation n'a jamais eu lieu et que la comédie, incomplètement refondue, telle que nous la possédons, s'est trouvée dans les papiers d'Aristophane : cette thèse, conforme à la 6e *Hypothésis*, étonne au premier abord, mais est la seule qui rende compte des lacunes, des disparates et des doublets que la critique a depuis longtemps signalés dans les *Nuées*. — Les notes de M. Kock sont justement appréciées pour leur information exacte et concise. En les revisant, l'auteur aurait pu (aux vers 133 et 192 par exemple) indiquer d'utiles rapprochements avec Hérondas. Aux vers 23 et 122 il ne fallait pas dire que les σαμφόραι sont les chevaux marqués d'un *sampi*, mais d'un *san* (sigma).

H. G.

3. *A. BAILLY. Dictionnaire grec français*, rédigé avec le concours de M. E. Egger. Paris, Hachette, 1895. Grand in-8°, 2227 p.

Ce dictionnaire remplacera avec avantage celui d'Alexandre dont la

dernière refonte sérieuse remontait à 1847 et qui n'était plus, par conséquent, à hauteur de la science. Le travail de M. Bailly, véritable œuvre de bénédictin, se distingue de celui de son prédécesseur : 1° par ses dimensions, plus considérables d'un bon tiers; 2° par l'élimination sévère des formes grammaticales non attestées par les auteurs; 3° par l'indication (un peu capricieuse) de la quantité; 4° par des renvois plus précis aux passages d'où sont tirés les exemples. On remarquera aussi avec plaisir que les sens sont classés avec plus de simplicité et de rigueur, que le nombre des « synonymes » de traduction est diminué, enfin que les exemples sont plus nombreux et mieux choisis. L'impression serrée, mais très nette, fait honneur aux Imprimeries réunies. En somme, un excellent instrument de travail, qui n'attend plus que des travailleurs pour s'en servir (1).

T. R.

4. *CASTELLANI (Giorgio). Del mito di Medea nella tragedia greca.* Venezia, Tip. Visentini, 1893. In-8° de 51 pages.

Notre savant confrère, « Prefetto » de la bibliothèque de Saint-Marc, passe en revue ce qu'il a pu recueillir, sur la légende de Médée, dans les pièces ou fragments de pièces d'Eschyle (Nourrices de Dionysos), Sophocle (les Colchidiennes, les Scythes, Pélias, Égée), Euripide (les Péliades, Médée, Égée), Euripide le Jeune (Médée), Néophron de Sicyone (Médée), une Médée attribuée à Mélanthios ou à Morsimos. Il suppose que peuvent aussi être rattachés au personnage et aux aventures de Médée, les Minyens de Chérémon, le Jason et peut-être même une Médée d'Antiphon le poète tragique. Il rappelle enfin, d'après Aristote, la Médée de Carcinus. L'auteur consacre ses dernières pages aux parodies des drames où figurait Médée. Cette monographie est, en somme, une consciencieuse compilation raisonnée.

C.-E. R.

5. *EHRLICH (Bruno). De Callimachi hymnis quaestiones chronologicae.* Breslau. Koebner, 1894. (Extrait des *Breslauer philologische Abhandlungen*, VII, 3.) In-8°, 69 p.

Les recherches de l'auteur portent sur les hymnes à Zeus, à Délos, à Artémis, à Apollon. Il aborde ces difficiles études avec une méthode rigoureuse et une connaissance précise des événements historiques. L'hymne à Zeus doit remonter aux années 285-283. En effet, on n'y trouve aucune allusion au second mariage de Ptolémée Philadelphe qui est de 277-276; la révolte des frères du roi n'a pas encore eu lieu, sans quoi le poète n'aurait pas osé écrire les vers 57 sqq :

τῷ τοι καὶ γνωτοὶ προτερηγενέες περ ἐόν-
[τες
οὐρανὸν οὐκ ἐμέγηραν ἔχειν ἐπιδαίσιον
[οἶκον.

Bien que Céraunus ait témoigné au roi une certaine hostilité dès le début du règne (Justin, XVII, 2, 9) la révolte éclate seulement vers 273. Cette

(1) M. Bailly ne nous en voudra pas de signaler en note quelques *desiderata*. Nous ne comprenons pas bien l'utilité, dans un livre de ce genre, de renseignements statistiques, d'une érudition d'ailleurs facile, comme ceux qui terminent l'article ὅπως. La place absorbée par ces curiosités et par des étymologies de fantaisie (voir les art. ἄν, παίαν) eût été plus utilement occupée par un choix un peu plus libéral de composés et de noms propres. La liste des ouvrages cités (p. XIII-XXIX), qui aurait dû être imprimée en dernier lieu, paraît dater de plusieurs années, à en juger par les éditions qu'elle mentionne et les auteurs qu'elle omet. Quant aux tableaux métrologiques à la fin du volume, ils paraissent dater de plusieurs siècles.

date n'est que probable, mais elle est confirmée par Pausanias qui mentionne (I, 7, 1) l'insurrection après avoir parlé du mariage de Ptolémée avec la seconde Arsinoé, sa sœur. De ce point de vue, les obscurités de l'hymne disparaissant, il a été composé entre 285 et 283, plutôt en 283; car on n'y observe pas trace de cet enthousiasme que soulève d'ordinaire l'avènement d'un jeune prince. Le poète, lui aussi, est jeune; mais on ne peut rien tirer de son âge contre la validité de la conjecture, puisqu'il est né entre 310 et 305 suivant le témoignage d'Aulu-Gelle (N. A. XVII, 21, 41). — Dans l'hymne à Délos, M. Ehrlich remarque d'abord les vers 171 sqq; ils désignent la révolte des mercenaires Galates qui empêcha Philadelphe de poursuivre son ennemi, Magas, jusqu'à Cyrène et de terminer rapidement l'expédition (vers 272). D'autres vers du même passage rappellent un événement, antérieur de quelques années, le pillage de Delphes par les Gaulois et la destruction miraculeuse de ces barbares. La révolte des Galates est bien de 272; Pausanias place la défection de Magas après le second mariage de Ptolémée, c'est-à-dire en 274-273; d'ailleurs, la guerre de Syrie a commencé aussitôt après, puisqu'une inscription assyrienne mentionne pour l'année 274-273 une expédition dirigée par Antiochus à l'ouest de l'Euphrate contre le souverain d'Égypte. En 266, un traité de paix était conclu entre la Syrie et l'Égypte, si l'on en croit l'inscription dite de Paris et l'éloge même de Ptolémée, composé par Théocrite. La guerre contre Antigone a dû suivre de près; Wilamowitz et Hempel ont déterminé la date de la prise d'Athènes par Antigone, ils adoptent l'année 262-261; quant à la défaite subie à Cos par la flotte égyptienne, elle a précédé de peu la capitulation de la ville. S'appuyant sur ces faits, M. Ehrlich croit pouvoir préciser l'époque où l'œuvre a été composée; il se prononce pour l'année 263; la puissance de Ptolémée, célébrée avec tant d'ardeur par Callimaque, est alors portée à son comble; la situation d'Antigone est, au contraire, des plus critiques, car il voit à ce moment la Macédoine, l'Eubée et Corinthe lui échapper. Quelques passages confirment cette hypothèse : l'éloge de l'Eubée et d'Athènes, fidèle alliée du roi d'Égypte, la mention du culte de Cypris que Thésée rapporta de Crète (v. 307-315), l'île de Délos fuyant dans sa course les rivages de Macédoine, ces traits épars, rapprochés les uns des autres, prennent un sens précis. — M. E. pense que l'hymne à Artémis fut composé en l'honneur de Bérénice, fille de Magas; on sait que cette héroïne, déjà fiancée à Ptolémée Évergète, fit assassiner l'amant de sa mère, Démétrius le Beau, frère du roi Antigone, qu'Apamé avait appelé à Cyrène pour épouser la jeune fille et occuper le trône vacant depuis la mort de Magas (Justin XXVI, 3, 2). C'est donc Bérénice que Callimaque a en vue, quand il fait l'éloge d'Artémis. Ces événements s'étaient passés en 258, comme l'atteste Eusèbe, dont le témoignage résiste à toutes les attaques; l'hymne a été écrit entre 258 et 247, date du mariage de Bérénice et d'Évergète. La mention d'Otus et d'Orion (v. 264 sqq), victimes des vertueuses fureurs d'Artémis, rappelait aux contemporains du poète le châtiment de Démétrius, ce prétendant si odieux à Bérénice. L'épithète de Τιτυοκτόνος attribuée par Callimaque à Artémis est caractéristique. Il y avait eu sans doute une version officielle du meurtre de Démétrius, destinée à sauver l'honneur de la reine-mère; on accusa probablement le jeune homme d'avoir attenté par surprise à la vertu d'Apamé; de là, chez Callimaque, ce souvenir de Tityus coupable du même crime envers Latone; Artémis vengea l'honneur de Latone

comme Bérénice l'honneur d'Apamé. Le poète a aussi en vue l'union prochaine de Bérénice avec Évergète ; εἰνατέρες et γαλόῳ du vers 133 sont des expressions qui conviennent parfaitement à Arsinoë, femme de Philadelphe, et à la mère de Bérénice, Apamé. — L'hymne à Apollon paraît à M. E. dater de 248-247; il était destiné aux fêtes Carnéennes de Cyrène (v. 65-96); d'ailleurs, le poète invoque le dieu sous les noms les plus variés. Le poème ne peut remonter à l'année 260, car alors les éloges devraient s'adresser à Magas. L'allusion que Callimaque fait dans les vers 105 sqq. à sa rivalité bien connue avec Théocrite, ne prouve rien contre la date de 248, car la querelle des deux poètes a pu durer longtemps. Démétrius était déjà mort, quand l'hymne fut composé, et c'est pour rappeler l'exploit de Bérénice que le poète a modifié la légende traditionnelle relative à la nymphe Cyrène. Le prince célébré dans ce poème est Ptolémée Évergète et non Ptolémée Philadelphe; l'auteur juge fausses les conjectures tirées par MM. Richter et Couat des vers 28, 29, 43, où ils voient des allusions au règne glorieux de Philadelphe; il incline même à croire que la fête d'Apollon coïncidait avec l'avènement d'Évergète au trône de Cyrène. — Les conjectures de M. Ehrlich sont toujours ingénieuses, souvent solides; il se sert habilement des faits politiques où il puise des arguments pour soutenir ses hypothèses. Mais il affirme trop; il ne doute pas assez. L'étude des deux premiers hymnes est plus complète que celle des derniers; là il essayait de s'appuyer sur les faits et de débrouiller par une critique sérieuse des témoignages les difficultés chronologiques; ici il raisonne *a priori*, il ne se défie pas assez de son imagination; sa discussion sur l'hymne à Artémis n'offre guère qu'un argument précis, celui qu'il tire du vers 133. R. Harmand.

6. *EURIPIDE. Iphigénie en Tauride* (Iphigenie auf Tauris, erklärt von Schöne und Köchly; neue Bearbeitung von Ewald *Bruhn*). Berlin, Weidmann, 1894. In-12, 191 p.

Le nouvel éditeur a procédé aussi librement avec l'œuvre de ses devanciers qu'il l'avait fait naguère pour les *Bacchantes*; le résultat ne nous paraît pas tout à fait aussi satisfaisant. Sans doute on lira avec intérêt le commentaire, très personnel, souvent incisif et piquant, de M. Bruhn, et quelques belles conjectures dont Wilamowitz a enrichi son édition (p. ex. sur les vers 1234 et 1259); nous croyons aussi qu'il a eu raison de statuer des lacunes après 292 et 477. Mais le choix des leçons conjecturales est arbitraire et n'est pas toujours heureux. En outre, il y a des conjectures qu'un éditeur a le droit de repousser, mais non d'ignorer, ou de faire semblant d'ignorer : telle est celle de M. Weil sur le vers 36 (remplacer Ἄρτεμις par χρώμεσθα). Il était d'autant plus nécessaire de discuter cette leçon que le sens adopté pour tout le passage par M. Bruhn est plus étrange : rapporter les mots τοὔνομ' ἧς καλὸν μόνον à Artémis et non à ἑορτή est, à mon avis, un des plus gros contre-sens qu'on puisse commettre dans l'interprétation d'un poète grec.

H. Grübler.

7. *GRAMMAIRIENS GRECS.* Grammatici Graeci.... Partis IV vol. posterius... Georgii Chœrobosci scholia, Sophronii patriarchae Alexandrini excerpta recensuit et apparatum criticum indicesque adjecit Alfredus *Hilgard.* — Leipzig. Teubner 1894. CXXXII-526 p. In-8°.

M. Hilgard nous donne dans une édition particulièrement soignée les scolies que Chœroboschos avait rédigées pour les ῥηματικοὶ κανόνες de

Theodosios et le résumé que Sophronios fit du commentaire de Charax sur Theodosios. L'auteur examine dans ses Prolégomènes de nombreuses questions relatives aux travaux des grammairiens byzantins, surtout de Theodosios et de ses continuateurs. Il essaie de préciser l'époque où vivait Theodosios; il s'accorde avec Nicolaï pour le placer à la fin du IVe et au commencement du Ve siècle; il le déclare certainement postérieur à Hérodien. Il préfère à la forme du nom, « Theodoros », qui prévaut quelquefois et se trouve seulement dans deux manuscrits, l'orthographe Theodosios, la seule authentique. Parmi tous les commentateurs de ce grammairien, le plus remarquable est Georges Chœroboschos. Le surnom d'οἰκουμενικὸς διδάσκαλος que lui attribuent certains manuscrits, indique qu'il était un des professeurs de l'Académie de Constantinople. Quant au surnom de χοιροβοσκός, on pourra y voir une allusion à son origine humble, aux occupations rustiques de son enfance. Les dates de sa vie sont incertaines. On peut croire avec Hoerschmann que le grammairien n'a pas vécu avant la première moitié du VIe siècle; en effet les scolies mentionnent Charax et Philoponos et il y a dans le recueil des poésies Anacréontiques de Bergk des pièces mises sous le nom d'un certain Georges le Grammairien, dont la dernière est adressée au poète Coluthos contemporain de l'empereur Anastase (491-518). — L'ordre dans lequel Chœroboschos a composé ses divers travaux, a pu être démêlé sans trop de peine par M. Hilgard; il se fonde sur l'emploi rigoureux des temps (aoriste ou futur) observé par l'écrivain byzantin suivant qu'il parle d'un traité déjà paru ou annonce un ouvrage à paraître. Chœroboschos a écrit d'abord le commentaire sur Denys de Thrace, puis les Scholia Theodosiana (Onomaticum — Traité sur les accents — Rhematicum). La date des monographies sur les articles, les pronoms, la préposition, reste indécise. L'auteur mentionne encore d'autres œuvres; ainsi le traité sur la Prosodie dont nous avons deux éditions : l'une abrégée, l'autre assez étendue avec deux recensions, dont la première, souvent attribuée par les manuscrits à Porphyrios n'est sans doute pas de Chœroboschos. — M. Hilgard montre aussi très nettement l'indépendance du grammairien envers son maître, dont il ne se bornait pas à commenter les « Canons ». De là l'impossibilité, pour nous, de retrouver le texte de Theodosios à travers les scolies de son disciple. — L'étude des manuscrits est des plus minutieuses. M. Hilgard établit que le seul manuscrit offrant un texte complet est le Coislinianus 176 (XVe siècle); c'est celui qu'on doit préférer avec le Codex Burbonicus II. D. 3; ces deux manuscrits sont étroitement apparentés; le Parisinus graecus 2426 est rattaché par l'éditeur à la même recension que les précédents; c'est la plus sûre, celle qui présente le moins d'interpolations. Quant à l'autre recension, fort incomplète, il ne l'emploie guère que pour combler les lacunes. Elle se compose du Venetus-Marcianus 489 V, du Parisinus 2831 P, de l'Oxoniensis Baroccianus 116 O. Tous ces manuscrits remontent d'ailleurs par plusieurs intermédiaires à un archétype unique. — M. Hilgard consacre un chapitre, trop bref peut-être, à l'influence que les scolies de Chœroboschos ont pu exercer sur les érudits; l'Etymologicum, les travaux d'Eustathe, de Constantin Lascaris et d'Urbain de Bellune, lui font de fréquents emprunts, souvent sans le citer. — Les Prolégomènes se terminent par une courte notice sur Jean Charax, autre commentateur de Theodosios, dont les scolies furent recueillies par Sophronios, patriarche d'Alexandrie; ce dernier ouvrage que deux manuscrits seulement, le Havniensis 1965 H

et le Vindobonensis 240 B, nous ont transmis, contient quelques renseignements intéressants relatifs à la grammaire ou même à l'histoire littéraire : c'est ainsi que la mention suivante du canon κδ' : καὶ γὰρ γεένεό μοι τέκτατνα βίου ὁ Καλλίμαχος λέγει confirme l'hypothèse de Schneider qui attribuait déjà au poète alexandrin le fragment où se trouvent ces mots. — On ne peut que louer l'érudition et la méthode de l'éditeur : il a établi avec un soin scrupuleux les notes critiques qui accompagnent le texte de Chœroboschos et de Sophronios. L'index de la fin du volume, divisé en plusieurs sections, paraît complet et commode à consulter.

R. Harmand.

8. *HERTHUM (Paul). De Megalopolitarum rebus gestis* et de communi Arcadum republica [Extrait du volume V des *Commentationes philologae Ienenses*, Leipzig, Teubner, 1894, p. 49 à 108 et 239 à 242].

L'histoire de l'Arcadie s'enrichit d'une utile contribution. Mégalopolis jusqu'à la mort d'Epaminondas (l'auteur combat l'opinion qui attribuait à ce dernier le conseil d'établir la ville au confluent de l'Alphée et de l'Hélisson, et cherche à fixer la date approximative de la fondation); le développement de l'influence macédonienne en Arcadie, grâce à l'inutilité des mesures proposées par Démosthène à ses concitoyens; la domination de la Macédoine en Arcadie jusqu'à la mort d'Alexandre (Mégalopolis est la seule cité qui, Alexandre parti pour l'Orient, ne cherche pas à la secouer), puis après (le tyran Aristodème, très doux, l'un des auxiliaires d'Antigone Gonatas, et le tyran Lydiadas, esprit distingué, qui amène Mégalopolis à l'alliance d'Athènes); Mégalopolis et le rôle qu'elle joue dans la ligne achéenne (M. Herthum la montre affaiblie par les victoires de Cléomène, rasée, reconstruite, menacée par l'Étolie puis par Nabis, et il insiste sur la politique de Philopœmen et de Lykortas); M. sous la domination romaine, enfin l'évêché chrétien : tels sont les sept chapitres de cette intéressante monographie, appuyée sur une sérieuse connaissance des textes littéraires et des inscriptions. L'appendice de M. Herthum est consacré à ce qu'ont dernièrement appris les fouilles des Anglais à Mégalopolis : voir notamment ce qui concerne les noms des tribus de la patrie de Polybe, le συνέδριον, et d'importants fragments de l'édit de Dioclétien. Il y a beaucoup à tirer de cet important travail.

G. Doublet.

9. *HYPÉRIDE. Hyperidis orationes sex cum ceterarum fragmentis.* Edidit Fridericus *Blass*. Editio tertia insigniter aucta. Bibliotheca scriptorum gr. et rom. Teubneriana. 1894, 176 p. in-12. — 2 m. 60.

Enoncer le titre de ce volume et le nom de l'éditeur, c'est le recommander assez à l'attention de tous les hellénistes, sans qu'il soit besoin de rien ajouter. Disons seulement que deux discours, découverts depuis peu, *Contre Phidippide* et *Contre Athénogène*, n'avaient pas encore figuré dans la 2e édition, que les quatre autres ont été revus avec soin, modifiés, quelquefois complétés, que les notes critiques, aussi exactes que substantielles, la Préface, l'*Index nominum* et l'*Index verborum*, ne laissent ignorer au lecteur rien de ce qu'il importe de savoir, enfin qu'il était impossible de condenser en moins d'espace plus de renseignements utiles et instructifs.

Est-ce à dire que le texte soit partout définitif, et que les *argumenta orationum* ne puissent être rectifiés sur quelques points? M. Blass tout le premier s'efforcera de perfectionner

son travail. Bornons-nous aujourd'hui à une seule observation. Quelle est la date du discours *Contre Phidippide?* Le savant éditeur dit à ce sujet. « Acta « est ea causa a. vel 337 vel 336, certe « Philippo vivo; cum enim de eo dic- « tum sit (col. 5, 7 sqq.) : ἓν μὲν σῶμα « ἀθάνατον ὑπείληφας ἔσεσθαι, hoc ὑπεί- « ληφας, i. e. *putas* (minimè *putasti* « vel *putabas*) manifesto declarat, « eam opinionem nondum re ipsa, « occiso scilicet Philippo refutatam « esse. » M. Ulrich Koehler et moi, nous avions, indépendamment l'un de l'autre, conclu de ce même passage que le discours avait été prononcé peu de temps après la mort de Philippe. L'orateur vient de dire « tu as cru devoir flatter, non le peuple qui te juge aujourd'hui, mais les hommes redoutables au peuple ». et il continue : καὶ ἓν μὲν σῶμα ἀθάνατον ὑπείληφας ἔσεσθαι, πόλεως δὲ τοσαύτης θάνατον κατέγνως. A mon sens, ces mots veulent dire : « Tu t'es trompé dans ton calcul, le tyran est mort, Athènes s'est relevée, et tu seras condamné par les juges. » Il est vrai que le parfait ὑπειληφέναι a généralement le sens d'un présent; mais, comme le présent ὑπολαμβάνειν est également usité, il ne semble pas impossible de traduire ici « tu as cru », puisque aussi bien κατέγνως est décidément un passé. Quoi qu'il en soit, le sens général du passage me paraît si évident que j'aimerais mieux écrire ὑπειλήφεις, si cela était jugé nécessaire, que d'abandonner une interprétation qui s'impose.

Henri Weil.

10. *KONSTANTINIDIS.* Γεώργιος Κωνσταντινίδης. Ἱστορία τῶν Ἀθηνῶν ἀπὸ Χριστοῦ γεννήσεως μέχρι τοῦ ἔτους 1821. Athènes, Beck, 1894. 1 vol. in-8°. 542 pages.

L'auteur, Macédonien d'origine, donne une réédition d'un ouvrage imprimé en 1876 aux frais du dême d'Athènes, et mis au courant des travaux grecs, français, allemands, anglais, espagnols, qui ont été publiés depuis. Sa bibliographie est assez complète; le style clair; l'exécution typographique, un peu défectueuse. (Ainsi pour le français, p. 5, le livre de Laborde est rapporté à 1354, p. 81 note 2 *Lemain* de Tillemont; pour le latin, p. 74 note 3 quorun, p. 53 Suetonious, p. 64 Athienis; pour le grec, p. 82 note 2 Κλίτων (= Clinton), p. 429 Πορθενῶνος; pour l'allemand, p. 80 note 7 Kaiser Aldrian, p. 44 note 1 Geschihte Griecchenlends; etc...). Le plan du travail est net. — D'abord, l'histoire d'Athènes jusqu'à la naissance du Christ est résumée dans l'introduction; puis le livre I conduit jusqu'à 529. Parmi les nombreuses citations que M. Konstantinidis emprunte de toutes parts, on regrette de ne jamais trouver le nom de Renan et l'indication des pages si remarquables où l'auteur des *Origines du Christianisme* a parlé d'Athènes à plusieurs reprises. A propos du voyage de Néron, M. K. a-t-il eu connaissance du discours retrouvé par M. Holleaux en 1888? Quant aux séjours qu'Hadrien fit à Athènes, il ne reproduit que les hypothèses de Clinton, bien démodées; il semble qu'il n'a examiné ni le livre de M. Julius Dürr, ni une étude récente de M. Foucart, qui précisent plusieurs dates. Je ne vois pas que M. K. ait profité du travail que M. Nikolaïdis a publié dans l' Ἐφημερὶς ἀρχαιολογικὴ sur l'édifice aux 120 colonnes. Il aurait dû faire quelques réserves sur Quadratus, plus encore sur Aristide dont il paraît ignorer qu'un manuscrit syriaque, trouvé au Sinaï, a établi que l'Apologie fut adressée seulement à Antonin. Le reste du chapitre a plusieurs bonnes pages : notamment sur Hérode Atticus, Gallien, Alaric qui rase Éleusis en 396, entre dans Athènes en ami et va dévaster Olympie, Athénaïs qui

fut baptisée sous le nom d'Eudokia et mariée à Théodose II et construisit, dit-il, l'église de Saint-Nikodème (aujourd'hui l'église russe). Les deux autres chapitres de ce livre II peuvent rendre de grands services : l'administration d'Athènes pendant ces cinq siècles est bien exposée, et il y a un tableau bien fait de ce que fut la civilisation athénienne durant cette période. — Le livre II de M. K. va de 529, l'année où Justinien ferme les écoles des philosophes, jusqu'à la *Frankokratie* (1204). Le premier chapitre expose avec intérêt les invasions barbares et les vicissitudes d'Athènes jusqu'au xe siècle : on lira avec profit ce qui concerne l'athénienne Irène, sa nièce l'athénienne Théophanô, Basile II « le tueur de Bulgares » qui séjourna à Athènes en 1018, et l'évolution de l'église d'Athènes, évêché autocéphale (733), archevêché (patriarcat de Photius), métropole (869). Dans le second chapitre, on notera surtout ce qui regarde Harald III et les Scandinaves, le métropolite Michel Akominatos, l'occupation de l'Attique par Boniface de Montferrat, roi de Salonique. — Pour le livre III, il est consacré à la domination franque (1204-1456). M. K. distingue trois périodes dont il marque nettement les caractères spéciaux. Celle des ducs français (1204-1311), dit-il, n'a pas pesé trop lourdement : voir surtout ce qui touche le mégaskyr Othon de la Roche, qui installe l'archevêque catholique Bérard dans le Parthénon, reçoit l'empereur latin Henri de Hainaut, et donne à des moines cisterciens le monastère de Dalphinet (Daphni). Celle des ducs catalans (1311-1387) au contraire a été pénible : le mot *Katilanos* est encore aujourd'hui une injure en Attique et en Béotie. Celle des ducs florentins (1387-1456) est, à son avis, la plus belle : M. K. explique clairement comment tombèrent les Acciajuoli, leurs rapports avec Mahomet II, les intrigues de la veuve de l'avant-dernier souverain italien, la conquête de l'émir Omar. — Reste à exposer la *Tourkokratie;* c'est ce qui fait l'objet du livre IV et dernier. Tout d'abord l'auteur rappelle les séjours de Mahomet à Athènes (c'est alors qu'un endroit de la banlieue prit le nom de *Patisia,* par corruption de *Padischah*), la vaine attaque du général vénitien, Vittore Capello, les descriptions données aux xve et xvie siècles, notamment celle où le monument choragique de Lysicrate, est appelé « la lanterne de Démosthène », l'horloge d'Andronikos « l'école de Socrate ». Ce qui concerne le xviie siècle, est bien traité : par exemple, l'arrivée des Jésuites, en 1645, des Capucins qui construisent leur couvent à côté du monument choragique acheté par eux, le voyage de Nointel accompagné par Carrey, la description du P. Babin, le siège de Morosini, et l'occupation vénitienne, « l'époque la plus triste de l'histoire de notre ville ». M. K. montre Athènes indépendante de 1688 à 1754, pour mieux faire ressortir les dissentiments entre les Athéniens et les woïvodes turcs, surtout lorsque l'escadre d'Orloff détache un vaisseau sur le Pirée. On lira avec le plus vif intérêt le récit de la tyrannie exercée par Hadji-Ali, protégé de la sœur de Sélim III. Arrivé au xixe siècle, l'auteur rappelle les noms d'Elgin, de Pouqueville, de Byron. — La réédition de cette *Histoire d'Athènes* ne peut qu'être agréable et utile à tous ceux qui s'en serviront; c'est un ouvrage bien composé, agréablement écrit dans une langue claire, documenté avec soin, et qui en 542 pages donne un tableau toujours intéressant de dix-huit siècles. M. Konstantinidis a fait un bon livre.

G. Doublet.

11. *MISTRIOTIS (Georges).* Ἑλληνικὴ γραμματολογία (Histoire de la littérature grecque). Tome I. Περὶ ποιη-

τῶν. Athènes, Sakellarios, 1894. In-8°, 768 p.

Cette nouvelle histoire de la littérature grecque est divisée en genres et sous-genres, à l'instar de Bernhardy, que l'auteur appelle quelque part, nous ne savons pourquoi, un obscur érudit (ὁ σκοτεινὸς οὗτος γραμματολόγος, p. 695). Sans vouloir discuter ici les avantages et les inconvénients de ce plan scolastique, il nous sera permis de nous étonner que dans un ouvrage qui porte la date de 1894 et où les insignifiants poèmes d'Isyllos obtiennent une mention d'une page, il ne soit pas question (même en une ligne) des nouveaux fragments de l'*Antiope* et de l'*Hécalé*, des hymnes de Delphes, de la question du λογεῖον, et, chose plus incroyable, des mimes d'Hérondas! L'explication de ces singulières lacunes ne doit malheureusement pas être cherchée bien loin : c'est que M. Mistriotis, à l'exemple d'un trop grand nombre de ses compatriotes, est à tel point « hypnotisé » par les beautés de l'érudition germanique, qu'au lieu de lire lui-même les auteurs anciens et de se former sur chacun d'eux une opinion personnelle, il trouve plus simple de résumer les derniers manuels allemands parus sur la matière : or ces manuels (Christ, Susemihl) sont antérieurs aux découvertes que nous venons de mentionner. Inutile d'ajouter, après cela, que les appréciation littéraires de M. Mistriotis sont trop souvent d'une insignifiance et d'une sécheresse qui contrastent avec l'abondance facile de ses renseignements de pure érudition. Les livres français, même les plus recommandables (Patin, Croiset) lui sont inconnus; il est vrai que lorsqu'on transcrit *en caractères latins* « Montain » (pour Montaigne, p. 55) on ne lit peut-être pas très couramment le français.

PHILHELLÈN.

12. *PERNICE* (Erich). *Griechische Gewichte*. Berlin, Weidmann, 1894. In-8°, 214 p.

Plus complet que les mémoires de Schillbach (*Annali*, 1865; Winckelmannsprogramm, 1877), ce livre n'est cependant pas encore un *Corpus* des poids grecs, il s'en faut de beaucoup; on doit surtout regretter que l'auteur n'ait pas pris la peine de visiter au moins le Cabinet de France; les trois quarts de nos échantillons lui sont inconnus et quand il en cite un, c'est de seconde main : tel poids qualifié de « verschollen » est tout simplement dans la collection de Luynes. Malgré ces lacunes, il faut savoir gré à M. Pernice d'avoir décrit et, en grande partie, pesé 906 de ces petits monuments, et de les avoir rangés dans un ordre commode pour les recherches ultérieures. Dans l'introduction très développée qui précède le catalogue, M. P. nous a paru plus heureux dans la critique que dans la construction. On ne peut qu'approuver, par exemple, sa réfutation très sensée des extravagances orientales où s'est laissé entraîner Lehmann, ou de l'invraisemblable multiplicité de systèmes pondéraux que Hultsch admettait sur le marché d'Athènes. Mais nous ne pouvons le suivre quand il classe à Athènes la quasi totalité des poids découverts en Grèce, malgré la diversité des épisèmes, et prétend les ramener à trois classes seulement : système solonien (mine de 437 gr.), système fondé sur une « double mine » ou « statère » de 874 grammes, et système de la « mine du commerce » (655 gr.). Pour faire entrer de force dans ces classes les séries à la tortue, à l'astragale, au bouclier, etc. M. P. est obligé d'admettre une tolérance qui va jusqu'au tiers du poids normal : il faudrait des arguments plus convaincants pour attribuer au commerce antique une pareille incurie. J'ajoute

que la pierre angulaire de tout l'édifice de M. P. ne m'inspire aucune confiance : c'est le poids n° 1, provenant de l'Acropole, sur lequel on lit : ΕΜΙΚΙΕΡΟΝ. M. Pernice complète h]εμισ[υ h]ιερον et comme l'objet pèse 426 grammes 1/2, il en conclut que l'unité « entière » était la double mine. Mais le prétendu *sigma* ne ressemble à aucun *sigma* connu, et la première aspirée est invisible; l'auteur prétend qu'elle est cachée sous l'épisème (dauphin) : il lui aurait été facile de s'en assurer en le déclouant. En réalité, je crois qu'il faut lire εμι (pour εἰμι) ιερον, forme de légende qui se rencontre sur plusieurs monnaies primitives; le poids en question est donc simplement une mine solonienne. Le n° 2 (δεκαστάτηρον, 177 gr. 5) ne prouve pas davantage l'existence de la « double mine » et du « talent fort », analogues aux « poids royaux » de Babylone; le mot statère à Athènes désignait couramment le tétradrachme (cp. *Scriptores metrol.*, II, 143, etc.), nous avons donc ici un poids de 10 tétradrachmes du vieux style (1).

T. R.

13. *PETITJEAN* et *V. GLACHANT. Exercices d'application sur l'abrégé de grammaire grecque* de Croiset et Petitjean. Hachette, 1894. In-12, II-621 p.

Non equidem invideo, miror magis. En parcourant ce recueil d'exercices composé avec un soin et une compétence vraiment admirables, je me demande seulement où les élèves trouveront, dans le plan d'études actuel, le temps de les faire, et les professeurs le temps de les corriger. Peut-être y a-t-il aussi un peu d'exagération dans le scrupule des auteurs à ne donner dans leurs thèmes que des phrases traduites de textes anciens; comme le français a ses exigences, il a fallu constamment, pour aider les élèves à « retrouver » l'original, remplacer en note la phrase française correcte par un mot à mot laborieux et baroque; encore est-il bien sûr que le maître trouvera toujours le passage correspondant dans sa bibliothèque? Le même principe a été suivi, d'ailleurs, dans un recueil analogue, un peu moins développé, mais très recommandable, qui a été rédigé sous la direction de H. Goelzer par un « ancien professeur » et M. Henri Lebègue (Colin, 1895). Je ne puis m'empêcher de croire que ces raffinements ne dépassent un peu le but, qui est d'initier les élèves aux éléments de la morphologie et de la syntaxe.

T. R.

14. *PRELLER* et *KARL ROBERT. Griechische Mythologie.* 4to Auflage, 1^tor^ Band. 1887-1894. Berlin, Weidmann. In-8°, XVIII-964 p.

La haute valeur du manuel de Preller, attestée par trois éditions successives publiées du vivant de l'auteur, justifiait amplement le soin religieux apporté par M. Robert à la préparation de la quatrième. Tout en s'efforçant de respecter le plus possible les idées et les expressions mêmes de l'auteur, le nouvel éditeur n'a rien négligé pour mettre le livre au courant d'une science que nul, à l'heure actuelle, ne possède aussi bien que lui. Les notes surtout ont été

(1) Je ne comprends pas que Pernice, comme Nissen (Müller, *Handbuch*, I, 879), se fonde sur un texte manifestement corrompu de Tite-Live (XXXIV, 52) pour prétendre que la drachme « réduite » de 3 gr. 41 existait dès 194. Dans ce texte, il est question d'argent monnayé, et nous avons des milliers d'exemplaires du tétradrachme de cette époque au poids normal de 16 gr. 50. Ce n'est pas la seule preuve que donne M. P. de son inexpérience en fait de numismatique.

fort étoffées, le texte lui-même corrigé en maint endroit, quelques chapitres même ont été refaits et l'on se prend à regretter (par exemple, en lisant l'article *Dionysos*) que M. R. ait été un peu trop discret dans ses remaniements; parfois aussi les idées générales, les principes qui dominent le système mythologique des Grecs sont un peu noyés dans le luxe des détails archéologiques (1). Quoi qu'il en soit, avec son abondante information, sa rédaction claire et précise, ses copieux index, entièrement refaits par M. Robert, ce premier volume, qui ne comprend encore que la Théogonie et les Dieux, est indispensable à tous les travailleurs; espérons que le second, consacré aux héros, ne se fera pas trop longtemps attendre.

Auguste MICHEL.

15. *SCHULTHESS* (*Otto*). *Bericht über die in den Jahren 1878-93 erschienene Litteratur zu den griechischen Staats-und Rechtsalterthümer* (premier article). Tirage à part du *Jahresbericht* de Bursian, p. 117-181.

En annonçant cet excellent rapport, qui comble une lacune fâcheusement ressentie depuis 1877, je me fais un plaisir et un devoir de reproduire ces lignes de l'avertissement : « Je me permets d'adresser à tous les savants qui cultivent le domaine des antiquités politiques et juridiques grecques la prière instante de me communiquer *directement* leurs publications (livres, dissertations, programmes, articles de revue) relatives à cet objet. » L'auteur est professeur au gymnase de Frauenfeld (Suisse), et son impartialité aussi bien que sa compétence sont justement appréciées dans le monde savant.

T. R.

16. *SCHMIDT* (*Wilhelm*). *De Flavii Josephi elocutione observationes criticae* (Phil. Jahrbücher, suppl. XX). Leipzig. Teubner, 1893, p. 345-550. In-8°.

Cet ouvrage contient une étude grammaticale et critique du texte de Josèphe. M. Schmidt s'appuie peut-être trop volontiers sur des raisons grammaticales pour motiver ses corrections. L'auteur a, d'ailleurs, essayé d'apprécier la valeur des divers manuscrits. Pour les dix premiers livres des *Antiquités*, M. S. est d'accord avec Niese pour préférer R (Parisinus) et O (Bodleianus); mais il croit que M, S et P sont utiles pour combler les lacunes. — Pour la seconde partie des *Antiquités*, il accorde sa confiance au Palatinus P, au Laurentianus F, au Vaticanus V 107, manuscrits préférés par Niese, et aussi à l'Ambrosianus A, au Mediceus M, au Vaticanus IV 984. On peut trouver un peu vague la règle que M. S. propose à tout éditeur de Josèphe « ut non nimis arte ad unam recensionem se applicet, sed quae in utraque optima sint ea toto Josephi genere dicendi accurate observato eligat? » — La partie de la brochure consacrée à la syntaxe et à la morphologie est minutieuse et complète; certaines particularités de langue propres à Josèphe ou à ses contemporains sont mises en lumière; notons, en pas-

(1) Seule la numismatique n'a pas été toujours suffisamment mise à contribution. Par exemple, parmi les plus anciennes représentations de l'*omphalos* de Delphes, il n'aurait pas fallu oublier le beau statère de Cyzique (Greenwell, n° 22); dans la liste des épithètes de Zeus, il manque Ζεὺς Αἰτναῖος, si bien illustré par les monnaies de Catane-Etna. Comme singularité d'expression, j'ai noté la phrase (p. 385) *die durch Gipsabgüsse weitverbreitete Venus von Milo.*

sant, la construction de κληρονομεῖν avec l'accusatif de la chose et le génitif de la personne, — de καταφρονεῖν avec le datif au sens de « se fier à », — de μαρτυρεῖν avec le datif de la personne et le génitif de la chose signifiant « rendre grâce à », — l'emploi de σύν pour μετὰ, de ἵνα pour ὥστε dans les propositions consécutives, — la fréquence des formes de la troisième personne du duel en τωσαν, de celles des verbes en μι calquées sur la conjugaison régulière en ω, — la prédominance de la désinence εις à l'accusatif pluriel de la troisième déclinaison, etc. — L'auteur montre que la grécité de Josèphe ne peut être parfaite, de l'aveu même de l'historien (Ant. XX, 263-264) : Josèphe n'avait pas eu des maîtres distingués, car les rhéteurs et les grammairiens n'étaient pas bien reçus en Judée ; il emprunte beaucoup à ses prédécesseurs ; son style est donc artificiel, en ce sens qu'on y remarque l'influence d'Hérodote, des Latins à qui l'auteur doit bien des locutions, des tours de phrase, notamment des formules de politesse et la façon de dater ; il fait de nombreux emprunts aux poètes, crée des mots nouveaux et prend les mots anciens dans une acception nouvelle. M. Schmidt ne reconnaît dans cette langue aucune trace d'hébraïsmes ; il croit donc que la culture hellénique, chez Josèphe, l'emporte de beaucoup sur les qualités propres à la race.

R. Harmand.

17. *SPRUNER-SIEGLIN. Atlas antiquus.* Gotha, Perthes, 1894. 3 livraisons parues (petit in-folio).

Destiné à prendre la place du livre, depuis longtemps épuisé et démodé, de Spruner et Menke, ce nouvel atlas antique est l'œuvre entièrement originale de M. Wilhelm Sieglin, qui y a consacré dix années d'études approfondies. Le choix des noms dans les grandes cartes d'ensemble, la multiplicité des cartons historiques donnant l'aspect ethnographique et politique d'un pays aux différentes époques, l'exécution matérielle de la gravure sur cuivre méritent de vifs éloges. Regrettons toutefois que dans les cartes des pays de langue grecque l'auteur ait cru devoir substituer uniformément les noms latins aux noms helléniques : des formes comme *Chius*, *Lesbus*, *Samus*, etc., sont bizarres et quelques-unes mêmes douteuses ; elles ont, en outre, le sérieux inconvénient de confondre, dans une transcription unique, les terminaisons grecques en ος et en ους. — Le monde gréco-oriental est représenté jusqu'à présent par les cartes 3 (Égypte), 4-5 (Palestine), 8 (Empire des Achéménides ; la distinction entre *Chalybes* et *Chaldaei* manque de point d'appui dans les textes), 17 (Grèce au ve siècle), 24 (Histoire de la Sicile). L'ouvrage sera complet en 8 livraisons (34 cartes) dont chacune revient au prix très modéré de 2 mk 50 (environ 3 fr. 15). Il ne fera pas double emploi avec celui de Kiepert (*Formae orbis antiqui*) qui a commencé à paraître en même temps : ce dernier s'adresse surtout aux érudits et aux géographes, celui de Sieglin aux étudiants et aux historiens.

Auguste Michel.

18. *TELFY (Iwan). Chronologie und Topographie der griechischen Aussprache nach dem Zeugnisse der Inschriften.* Leipzig, Wilhelm, Friedrich, 1894. Petit in-8°, 86 p.

Travail de dilettante, divisé en quinze petits chapitres, qui s'étend du viie siècle avant J.-C. au ive de l'ère chrétienne, et est dirigé contre les partisans de la prononciation éras-

mienne. L'auteur félicite les Grecs modernes de ce que l'épigraphie prouve, dit-il, « que leur prononciation a une antiquité, vraiment respectable, de 1500 à 2488 années ». Par ses tableaux chronologiques et topographiques, il veut établir que *saxa loquuntur*. Ils contribuent assurément à montrer que les prononciations érasmiennes ne sont pas des plus légitimes ; démontrent-ils que l'iotacisme moderne soit acceptable ?

G. D.

19. *TSÉRÉPIS*. ΤΑ ΣΥΝΘΕΤΑ ΤΗΣ ΕΛΛΗΝΙΚΗΣ ΓΛΩΣΣΗΣ ὑπὸ Γ. Ν. ΤΣΕΡΕΠΗ. Τεῦχος πρῶτον · τὸ ὀνοματικὸν πρῶτον συνθετικόν. Ἔκδοσις δευτέρα. Ἀθήνησιν, Κ. Μπεκ (C. Beck), 1894. In-8, η'-200 pp.

Le plan d'une étude sur la composition grecque est tracé par le sujet lui-même : forme du premier terme, forme du second terme; le premier terme, à son tour, est nominal ou verbal. C'est au premier terme nominal que se restreint jusqu'à présent l'ouvrage dont M. Tsérépis nous annonce la deuxième édition. Les divisions intérieures, elles aussi, résultent de la nature du sujet, c'est-à-dire de la forme thématique de ce premier terme, terminé par une voyelle ou par une consonne, liquide, muette ou sifflante. Il serait seulement à souhaiter qu'elles fussent mieux marquées au point de vue matériel : elles se noient quelque peu dans l'uniformité d'un texte trop continu ; même, une longue liste de thèmes de 3e déclinaison s'égare parmi ceux de 2e (p. 47), sous prétexte qu'ils en ont emprunté la finale, et, sur l'expansion de l'η aux thèmes de 2e déclinaison ou de l'ο à ceux de 1re, nous sommes renvoyés κατωτέρω sans plus d'indications (p. 33 et 43); il était aisé de donner la référence exacte, respectivement p. 107 et 105. Ce qui est plus grave, c'est que, dans sa méthode générale, l'auteur semble avoir hésité entre deux tendances contradictoires, et parfois mal gardé son équilibre entre le conservatisme immobile et le progrès à la dérive. Cette incertitude se trahit dès les premières lignes, où il est question de distinguer dans la langue indo-européenne deux périodes successives, dites « des racines » et « des déterminants de racines » : que l'anthropopithèque ait commencé à parler par racines, cela est possible, mais nous n'en savons rien, et quant à l'indo-européen tout nous invite à affirmer le contraire, en sorte que la « période des racines » s'évanouit pour nous dans les brumes de la linguistique du passé, tandis que la théorie des « déterminants de racines », en la supposant scientifiquement viable, commence à peine à poindre dans celles de la linguistique de l'avenir. Il faudrait opter.

Ces disparates mêmes témoignent du soin louable qu'a pris M. T. de se tenir au courant du progrès linguistique. Ses informations, en effet, sont récentes, précises, minutieuses, fouillées souvent jusque dans le dernier détail (p. 43) ; mais il n'en domine pas suffisamment l'ensemble, faute peut-être d'avoir feuilleté les livres qui, au prix de quelque approximation dans les formules, lui en eussent appris ou suggéré la synthèse. Non seulement il ne connaît que les ouvrages allemands, — à ce point qu'il ne paraît avoir entrevu la lumineuse théorie de M. de Saussure sur les verbes en -νῡ-μι qu'à travers une sèche réfutation de M. J. Schmidt (p. 12 i. n.), — mais il les a lus en élève plus qu'en critique, jusqu'à citer comme une vérité d'évidence la trop fameuse étymologie latine *breviter* = *breve iter* (p. 5) aujourd'hui abandonnée par son propre auteur. Dans cette disposition d'esprit, tant qu'il se borne à exposer une question,

à résumer les opinions reçues, on peut le suivre en toute confiance; lorsqu'il fait un choix entre elles, c'est généralement avec sagacité et jugement; mais, dans les rares cas où il lui arrive d'en proposer une nouvelle, on ne peut convenir que la science en soit notablement accrue. Dire que le type de composition καλλι- est pris à καλλίων et κάλλιστος (p. 34), c'est presque un enfantillage; car, sans doute, il se peut fort bien que καλλίων et κάλλιστος y soient pour quelque chose ou pour beaucoup; mais ce qu'il faudrait savoir, c'est comment et pourquoi leur influence s'est montrée plus décisive que celle de βελτίων βέλτιστος ou de tout autre type qui n'a pas rayonné. Est-ce moi qui comprends mal la bizarre genèse imaginée pour ἑλεόθρεπτος (p. 75)? Homère avait sous les yeux le type ordinaire de composition, soit σακεσ-; il l'a imité pour ἕλος, soit donc ἑλεσ-; il y a ajouté l'ο de composition, par analogie... Eh bien? cela fait ἑλεσο-, et non ἑλεο- : la chute du σ intervocalique serait-elle contemporaine d'Homère? Tout cela pour ne pas voir que ἑλεο- est un substitut phonétique légitime de ἑλειο- et que celui-ci est naturellement l'adjectif « marécageux ». Là même où M. T. est dans le vrai absolu, il a le triomphe trop candide : il paraît que Roediger a écrit (en 1866!) que la langue homérique est une langue trop jeune et trop fraîche pour qu'on y puisse admettre des corruptions analogiques : idole de l'âge d'or, contre laquelle il est vraiment superflu de se dresser aujourd'hui (p. 127). Oui, nous le savons bien, le grec homérique contenait beaucoup de formes analogiques, et le sanscrit védique énormément, et l'indo-européen commun plus encore, et le parler de l'homme primitif en fourmillait, puisque tous tant que nous sommes, académiciens ou palikares, nous ne parlons que par analogies.

D'erreurs, il y en a fort peu, et elles sont insignifiantes : le sens rigoureux de tel ou tel mot sanscrit amené par les hasards de la comparaison (p. 116, p. 179) n'importe pas à la morphologie; mais on s'étonne de voir διοτρεφής rapporté à Διός (p. 55) et διογενής à δῖος (p. 29); dans une succession de trois brèves la quantité de l'initiale ne saurait servir de critérium. La correction typographique est presque partout irréprochable.

L'originalité relative et le grand mérite du livre résident dans ses relevés statistiques et chronologiques, qu'il y a tout lieu de croire sincères et concordants. Encore que la composition hellénique demeure immuablement semblable à elle-même depuis Homère jusqu'à Quintus de Smyrne, et qu'Homère sans doute en soit un document bien tardif, il était bon que ce travail fût fait, et il y fallait de la patience. En fait, ce domaine grammatical est aujourd'hui épuisé : ce que nous en savons se détache avec une rare netteté; ce que nous en ignorons paraît devoir rester à jamais matière à disputes. L'ouvrage de M. Tsérépis vient donc à son heure, soit pour clore la controverse, soit pour fournir un terrain commun et solide à ceux qui se sentiraient d'humeur à la poursuivre.

V. H.

20. *SÉMITÉLOS*. Δημητρίου Χ. Σεμιτέλου, Δ. Φ. τακτικοῦ καθηγητοῦ τῆς Ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐν τῷ ἐθνικῷ Πανεπιστημίῳ, Ἑλληνικὴ Μετρική. Athènes, imprimerie des frères Perri, 1894, 584 p. In-8°.

Le livre que nous annonçons est particulièrement destiné aux Hellènes; il pourra cependant être consulté avec fruit en dehors de la Grèce. C'est qu'il est fait par un homme compétent, que les détails sont clai-

rement exposés et que l'ensemble est bien ordonné. L'introduction, qui ne compte pas moins de 84 pages compactes, traite de l'histoire de la rythmique et de la métrique grecques depuis les temps anciens jusqu'aujourd'hui. Le corps de l'ouvrage se divise en deux parties. La première comprend les questions générales, la définition du rythme et du mètre, la langue considérée comme matière du rythme, la quantité des syllabes; puis les temps, les pieds, les *cola*, les périodes, et ainsi de suite jusqu'à la composition des poèmes. La seconde partie donne le détail des mètres spéciaux, dactyliques, anapestiques, trochaïques, iambiques, ioniques, péoniques, épisyndètes et mêlés (μέτρα μικτά). Cette simple énumération ne laisse pas d'être instructive : on y remarquera l'absence, non seulement de l'antispaste, mais aussi du choriambe.

M. Sémitélos est disciple de Westphal. Il conserve cependant la liberté de son jugement et n'adopte pas toutes les vues du maître. Il a indiqué lui-même, dans son introduction, les points principaux sur lesquels il ne s'accorde pas avec Westphal. Ils sont au nombre de trois. On sait que les vers peuvent se débiter de trois manières. Ils sont chantés, ou mesurés par un accompagnement musical, ou simplement récités. Dans ce dernier cas, le débit, suivant Rossbach et Westphal, ne différait pas de celui de la conversation, et la prononciation des longues et des brèves n'obéissait pas à une mesure exacte. M. S. soutient, au contraire, que les acteurs en conversant sur la scène, comme les rhapsodes en déclamant les vers d'Homère, donnaient aux syllabes longues le double de la durée des brèves. Nous croyons qu'il convent de distinguer les genres et les époques. Les licences du trimètre comique indiquent une prononciation voisine de la conversation habituelle, et vers la fin du ve siècle les acteurs tragiques étaient, ce semble, moins compassés dans leur débit, comme dans leurs gestes, qu'ils n'avaient été du temps d'Eschyle. Voici maintenant le second point. A en croire certains grammairiens grecs et latins, le rythme abrégeait les longues et allongeait les brèves arbitrairement. Comment expliquer une assertion à laquelle les textes poétiques et d'autres témoignages explicites donnent un démenti éclatant? M. S. pense que ces grammairiens avaient en vue les licences de la prosodie homérique, et il rejette l'explication des métriciens allemands qui se rattache au troisième point. Existait-il des dactyles de la valeur de trois temps? Les fameux dactyles cycliques ne reposent que sur l'interprétation erronée d'un passage de Denys d'Halicarnasse. Westphal lui-même avait fini par le reconnaître. On s'était servi de ce dactyle cyclique pour rendre compte du mélange des dactyles et des trochées. M. Sémitélos estime que ce mélange n'est pas simplement apparent, mais qu'il indique toujours un changement de mesure (ῥυθμοῦ μεταβολή). Quoi qu'il en soit de cette théorie quelque peu extraordinaire, ce n'est qu'une théorie sans influence sur l'analyse des mètres, pour laquelle notre auteur s'accorde avec les métriciens allemands. Comme eux, il étend le terme logaédique aux glyconiens et à tous les vers semblables : ces mètres sont à ses yeux une combinaison de pieds du genre égal et du genre double. Depuis longtemps je proteste contre une théorie qui est en flagrante contradiction avec la doctrine des anciens. Les anciens nous disent que les choriambes se divisaient quelquefois en parties égales, un levé de trois temps et un frappé de trois temps. Les formes diverses affectées par les mètres iambo-choriambiques attestent hautement que les anciens disent vrai; récemment

la pierre de Tralles a confirmé leur doctrine de manière à ne plus laisser aucun doute. Mais la cause des glyconiens proprement dits, comme de ceux qui se terminent par le choriambe, est étroitement liée à celle des mètres iambo-choriambiques, et il faut remettre en honneur la doctrine, conservée par Aristide Quintilien, des auteurs qui reliaient la rythmique à la métrique. Nos métriciens modernes, qui se proposent également de vivifier la métrique par la rythmique, ont adopté tous les autres renseignements qui nous viennent de cette source : ils sont, en effet, extrêmement précieux. Rejeter, dans un système qui se tient, un seul point, après avoir approuvé tous les autres, est une inconséquence contraire aux règles d'une bonne critique. On peut même entrevoir que la théorie d'Aristoxène sur les pieds composés, théorie méconnue par Westphal, s'accordait avec celle des rythmiciens suivis par Aristide dans cette partie de son encyclopédie.

Henri Weil.

21. *SOPHOCLE. Électre.* (Elektra erklärt von Schneidewin 9te Auflage besorgt von A. *Nauck.*) Berlin, Weidmann, 1893. In-12, 191 p.

C'est là, si je ne me trompe, le testament littéraire du célèbre philologue; il a été mis au point par son élève M. Jernstedt. Comme dans toutes les éditions de Nauck, on y trouve, à côté de corrections ingénieuses et de fines observations, qui dénotent un helléniste consommé, un trop grand nombre de corrections téméraires ou d'athétèses injustifiées. Dès le début, les vers 20-21 sont mis entre crochets, quoique la suppression laisse la phrase incohérente; la correction de Schmidt — ὡς ἐλήλυθμεν — méritait au moins une mention. Au v. 47 Nauck remplace la leçon de Reiske ἄγγελλε δ' ὅρκον (Cod. ὅρκῳ) προστιθείς par εἴσω συντιθείς sous prétexte que dans la scène du récit le pédagogue ne jure pas; mais Oreste pouvait l'autoriser à jurer, sans qu'il fît usage de cette permission, et l'étrange corruption supposée par Nauck ne s'explique guère.

H. G.

22. *WIEGAND (Theodor). Die Puteolanische Bauinschrift.* Thèse doctorale. XXe Supplément des *Philologische Jahrbücher.* Leipzig, Teubner, 1894. In-8o, 117 p.

L'inscription de Pouzzoles (*C. I. L.*, X, 1781) décrit avec une rare précision certains travaux à exécuter par voie d'adjudication dans un terrain clos situé vis-à-vis du temple de Sérapis et destiné à devenir une sorte de *Campo santo.* Il s'agit surtout de refaire un mur d'enceinte, de boucher certaines ouvertures et d'édifier une grande porte, à charpente en bois, recouverte de tuiles. Le problème de la restauration de cette porte a occupé déjà de nombreux antiquaires; Piranesi au siècle dernier, M. Choisy de nos jours ont approché de la solution; M. Wiegand épuise, croyons-nous, la question et jette en passant d'abondantes lumières sur l'histoire de la construction en bois dans l'antiquité (1).

T. R.

23. *COUAT (A.). Sur la composition des Acharniens.* Extrait de la Revue des Universités du Midi. Bordeaux, Feret, 1895. In-8o, 50 p.

Analyse scénique et métrique appro-

(1) M. W. examine aussi le côté juridique de l'inscription. A cette occasion il a tort de révoquer en doute le renseignement de Vitruve (p. 242, Rose) sur la garantie hypothécaire que les architectes étaient tenus de fournir à Éphèse.

fondie, suivie d'une discussion de la théorie de Zielinski sur le rôle obligatoire de l'ἀγών (grande scène de controverse en tétramètres) dans la comédie ancienne. M. Couat ne croit pas à l'universalité de l'ἀγών et se refuse, par conséquent, à voir dans son absence (par exemple dans les *Acharniens*) l'indice d'une lacune ou d'un remaniement. Peut-être aurait-il dû insister sur l'argument principal où se fonde le système de Zielinski : le nombre des choreutes, double dans la comédie de ce qu'il fut dans la tragédie primitive, et qui semble indiquer une antique division en deux camps opposés.

La *Revue* d'où est extrait cet excellent mémoire remplace les *Annales* de la Faculté de Bordeaux et, je crois, une autre publication similaire ; c'est déjà un progrès, mais il me semble que les recueils de ce genre, à la fois très vastes par le programme et très étroits par la rédaction, sont une application erronée du principe de la décentralisation universitaire. La véritable décentralisation consiste à ouvrir libéralement nos Revues spéciales aux travaux des professeurs de province et non pas à inhumer ces travaux dans des macédoines locales où les spécialistes n'iront guère les chercher parmi tant de choses indifférentes.

Un mot maintenant *pro domo mea*. Ce même numéro de la nouvelle *Revue* renferme sous le titre peu approprié de *Chronique* une causerie de M. Radet consacrée presque tout entière à deux de mes articles de l'année dernière (*L'invention de la monnaie* et *La date de Pheidon*). C'est beaucoup d'honneur que me fait M. Radet, mais le diable n'y perd rien. Je ne puis empêcher M. R. de qualifier Pollux de « lexicographe consciencieux » et de persévérer dans son gros contre-sens sur le texte d'Hérodote (Λυδοὶ) πρῶτοι κάπηλοι (hôteliers !) ἐγένοντο, mais je ne comprends plus du tout lorsqu'il découvre « un ton avantageux » (??) dans une phrase aussi innocente que celle-ci : « le texte (de Pausanias sur Pheidon) fournit à la chronologie de l'ancienne histoire grecque la pierre angulaire dont elle a besoin. » M. Radet me reproche encore de ne pas l'avoir cité nommément pour certaine vérité élémentaire, mais incomplète, qu'il a énoncée et que j'ai répétée peut-être à tort au sujet du commerce phénicien : il aurait dû remarquer que dans ma leçon très sommaire sur l'origine de la monnaie j'ai évité la controverse et que je n'aurais pas pu le citer sans indiquer en quoi son opinion a besoin d'être complétée et rectifiée. Partir de là pour m'accuser d'être « de ces pères enthousiastes qui n'attendent pas qu'on leur dise du bien de leurs nouveau-nés... et que leur exaltation respectable porte quelquefois à garder le silence sur les enfants d'autrui », c'est formuler en termes un peu trop fleuris une critique que ne ratifieront pas, j'en ai confiance, les lecteurs habituels de cette *Revue*. Elle étonne, en tout cas, sous la plume d'un auteur qui semble avoir rédigé toute une « Chronique » sur des nouvelles vieilles d'une année pour avoir le plaisir de replacer sous les yeux de ses lecteurs quelques phrases d'un livre brillant que personne n'avait eu le temps d'oublier.

T. R.

Le rédacteur en chef-gérant, Théodore Reinach.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.

Phototypie Berthaud, Paris.

UN NOUVEAU SARCOPHAGE PEINT DE CLAZOMÈNE

AU MUSÉE DE CONSTANTINOPLE

S. E. Hamdi-Bey a bien voulu nous adresser une aquarelle et des photographies d'après un nouveau sarcophage en terre cuite, orné de peintures, qui, découvert à Clazomène, est entré, en 1894, au musée dont il a la direction. Ce spécimen, d'une conservation remarquable, porte à dix-huit le nombre des sarcophages et fragments de sarcophages du même style qui ont été exhumés, depuis 1882, près de l'emplacement de l'ancienne cité ionienne, ou du moins signalés depuis cette époque. Voici la liste de ceux de ces monuments qui nous sont connus, classés d'après les collections où ils se trouvent, avec l'indication des principales publications dont ils ont été l'objet.

I

1. Berlin. — Grand sarcophage découvert en 1887. — Winter, *Alte Denkmæler*, t. I, pl. XLIV, p. 33; Studniczka, *Jahrbuch des Instituts*, 1890, p. 142; Brunn, *Griechische Kunstgeschichte*, t. I, p. 157, fig. 135.

2. Berlin. — Petit sarcophage découvert en même temps. — *Alte Denkmæler*, t. I, pl. XLVI, 2.

3. 4. Constantinople. — Deux grands sarcophages découverts dans l'été de 1882 et transportés d'abord au konak de Smyrne, d'où ils ont été transférés à Tchinly-Kiosk, après une tentative infruc-

tueuse de M. Dennis, consul général d'Angleterre, pour en assurer la possession au Musée Britannique (1). J'ai été le premier à les décrire, après les avoir étudiés à Smyrne, dans la *Revue archéologique,* 1883, t. I, p. 248. —Dennis, *Journal of hellenic Studies,* t. IV, p. 1 et suiv.; Puchstein et Humann, *Annali dell' Instituto,* 1883, p. 168, et *Monumenti,* t. XI, pl. 53, 54; Cecil Smith, *Journal of hellenic Studies,* t. VI, p. 182; Dümmler, *Rœmische Mittheilungen,* 1888, p. 163; Girard, *La peinture antique,* fig. 73-75; Baumeister, *Denkmæler,* t. II, p. 853, fig. 934.

5. Constantinople. — Un sarcophage inédit est décrit comme il suit par M. Dümmler (*Rœmische Mittheilungen,* 1888, p. 163) : « *Das aelteste, nicht publicirte dieser Sarkophage im Tchinly-Kiosk Museum zeigt unten einen Thierfries in der strengen schœnen Stilisierung der rhodischen Vasen mit rhodischen Füllornamenten, an den Langseiten ein breites reichverziertes Flechtband dessen Schlingen auseinander herauswachsen und dessen Zwickel mit Blættchen gefüllt sind.* » C'est probablement le sarcophage dont les fragments, non encore rajustés, ont été signalés par moi dans la *Revue archéologique,* 1883, t. II, p. 63, 395.

6. Constantinople. — Le sarcophage que nous publions, et que notre planche dispense de décrire (2).

7. Londres. — Fragment polychrome avec quatre guerriers, deux cavaliers, un oiseau et deux chiens. Le morceau est arrivé à Londres moins complet que lorsque M. Dennis l'avait étudié à Smyrne. — Dennis, *Journal of hellenic Studies,* t. IV, pl. XXXI; Winter, *Antike Denkmæler,* t. I, p. 34 et pl. XLVI, 4.

(1) *Journal of hellenic Studies,* t. IV, p. 1. Ce qui est imprimé à ce sujet dans le *Bull. de Corresp. hellén.,* t. XIV, p. 376, repose sur des indications erronées.

(2) Dimensions : grands côtés extérieurs, 2 m. 10; petits côtés, 1 m. 03 et 0 m. 90; petits côtés de la cuve, 0 m. 42 et 0 m. 40; distance entre les petits côtés du sarcophage et ceux de la cuve, 0 m. 37 en haut, 0 m. 19 en bas; distance entre les grands côtés du sarcophage et ceux de la cuve, 0 m. 23 en haut, 0 m. 19 en bas; hauteur avec le rebord, 0 m. 68; hauteur du rebord, 0 m. 06 à 0 m. 09; largeur au fond, 0 m. 55. Le seul détail que la planche n'indique pas est l'ornement du rebord intérieur (sur les quatre faces) et du rebord extérieur (sur les petits côtés seulement) : ce sont des oves comme on en voit sur la planche des *Antike Denkmæler,* t. I, pl. XLV ou dans le *Bull. de Corresp. hellén.,* t. XVI, p. 252.

8. Londres. — Fragment représentant deux cavaliers et deux chiens. — *Journal*, t. IV, p. 19; *Antike Denkmæler*, t. I, pl. XLVI, 5.

9. Londres. — Deux fragments d'un même sarcophage représentant : 1° un éphèbe tenant deux coqs vers lesquels s'élancent des chiens, avec un grand coq de part et d'autre (*Journal*, t. IV, p. 20; *Antike Denkmæler*, t. I, p. 34 et pl. XLVI, 3; Loeschcke, *Aus der Unterwelt*, progr. Dorpat, 1888; Furtwaengler, *Archæol. Anzeiger*, 1889, p. 147; Deneken, art. *Heros* dans le *Lexicon* de Roscher, p. 2586); 2° un Satyre du type ionien (*Journal*, t. IV, p. 21; t. VI, p. 190; *Antike Denkmæler*, t. I, pl. XLVI, 3).

10. Paris. — Fragment sur lequel est figuré un sanglier entre deux lions. — Pottier, *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. XIV, pl. II et p. 376.

11. Paris. — Un sarcophage incomplet. — Pottier, *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. XVI, pp. 240, 242.

12, 13. Paris. — Deux grands sarcophages, restitués à l'aide de nombreux fragments. Ces monuments, exposés dans la galerie Campana, devant être publiés par M. Joubin, je m'abstiendrai d'en parler ici.

14. Smyrne (École évangélique). — Sarcophage incomplet. — *Antike Denkmæler*, t. I, pl. XLVI, 1.

15. Vienne (Université). — Grand sarcophage découvert en 1887 avec ceux de Berlin. — *Antike Denkmæler*, t. I, pl. XLV.

Les monuments suivants ont disparu ou sont encore dans le commerce :

16. Fragments représentant un daim que suit un lion, vu en 1882 à Smyrne par M. Dennis, qui l'a dessiné, — *Journal*, t. IV, p. 15.

17. Fragment ainsi décrit par M. Dennis (*loc. laud.*, p. 20), qui l'a vu à Smyrne en 1882 : « *A winged sphinx sitting on her hind quarters. Above her, in a separate compartment, is part of a human figure, apparentty a woman, on all fours, probably representing a female tumbler. The head and greater portion of the body have disappeared. The band which separates these two figures shows a chain-like ornament novel to me as a greek decoration.* »

18. Sarcophage qui était, il y a quelque temps, sur le marché et dont il m'est impossible de rien dire (1).

A ces exemplaires il faut ajouter (19) celui qui a passé de Camiros (île de Rhodes) au Musée Britannique ; c'est le premier en date que l'on ait signalé, mais il n'a encore été publié que partiellement. Voici — la planche de Salzmann étant à peu près introuvable — la description qu'en a donnée Newton : *At the head of this coffin is a bull standing between two lions in a field studded or semé with flowers. At the foot are two lions back to back, in a similar field. The sides of the coffin are decorated with a twist or plait, forming a series of spirals, fringed on each side with flowers; between this twisted border and the head of the coffin is on each side a helmeted und a bearded head, rudely drawn — one of them has been retouched.* — Salzmann, *Nécropole de Camiros*, pl. XXVIII, 1, 2; *Annali dell' Instituto*, 1883, p. 168; *Journal of hellenic Studies*, t. VI, p. 184; Brunn, *Griechische Kunstgeschichte*, t. I, p. 157; Newton, *Guide to the British Museum*, 7me éd., 1879, p. 8.

II

Dans le nombre considérable d'écrits que ces sarcophages ont provoqués, le sujet sur lequel on a le moins insisté est l'emplacement même de la découverte. La topographie des environs de Clazomène ne nous est cependant pas mal connue, puisque nous possédons, outre la description de Chandler et les cartes de l'amirauté anglaise, un plan à grande échelle et une vue de l'île Saint-Jean, avec la côte qui lui fait face, dans l'*Itinéraire* de Le Bas (pl. 72). Je donne ici, d'après la dernière carte de M. Kiepert, un croquis sommaire pour servir à l'intelligence de ce qui suit.

M. Dennis seul a publié, sur la région où l'on a trouvé les sarcophages, quelques détails précis qui ont été reproduits par

(1) J'apprends à l'instant que deux nouveaux sarcophages peints viennent d'être découverts à Clazomène; ils doivent être transportés à Constantinople (avril 1895).

MM. Humann et Puchstein (1). Suivant le savant anglais (2), le plus grand des sarcophages de Constantinople a été exhumé à un mille ou plus au sud de l'île, dans la plaine entre Vourla et la mer. Le plus petit, qui est plus archaïque, était près du rivage, immédiatement vis-à-vis de l'île. M. Winter dit que les sarcophages de Berlin ont été découverts en 1887 à peu près à mi-chemin entre Vourla et la *Skala*, au nord-ouest de Vourla, ce qui concorde à peu près avec l'emplacement assigné par M. Dennis au grand sarcophage de Constantinople. Pour le sarcophage que nous publions, le rapport officiel adressé à Son Excellence Hamdi-Bey entre dans des détails circonstanciés que nous croyons devoir reproduire.

ENVIRONS DE CLAZOMÈNE

« La découverte a été annoncée au ministère par les dépêches du gouverneur général et du directeur de l'Instruction publique du vilayet de Smyrne, datées du 27 mars (n. s.) 1894. Ces dépêches disaient que les ouvriers, travaillant à la construction de la nouvelle chaussée Smyrne-Vourla-Tchesmé, avaient trouvé un tombeau en terre cuite peint à l'endroit appelé *Kalabak*, qui se trouve entre Vourla et Klizman (Kilisman) et distant de 5 kilo-

(1) *Annali dell' Instituto*, 1883, p. 169.
(2) *Journal of hellenic Studies*, t. IV, p. 15.

mètres de Vourla-Skala. L'emplacement du sarcophage est à 15 mètres du bord de la mer, sur la pointe d'un petit promontoire de 4 mètres de hauteur et dont la surface triangulaire forme une espèce de plate-forme d'à peu près 50 mètres carrés... Le sarcophage était orienté du nord-est au sud-ouest. Les grands côtés étaient parallèles au rivage. Le trou où avait été déposé le sarcophage n'était pas très profond et sur le couvercle il n'y avait qu'une mince couche de terre de 0 m. 30 à 0 m. 40 d'épaisseur. Le fond de la cuve était posé directement sur le rocher... Tout près du sarcophage, les ouvriers en avaient trouvé un autre, mais sans peinture. Il a été brisé et perdu pour toujours. Vu la proximité de l'emplacement de Clazomène et la formation du terrain en plate-forme, M. Humann soupçonnait, dès sa première visite à la localité, qu'on était en présence d'une nécropole plus étendue. Nous fîmes donc quelques sondages en creusant des tranchées en tous sens. Derrière le sarcophage nous avons rencontré une construction circulaire de 6 mètres de diamètre, probablement les fondations d'un moulin à vent, et, du côté ouest, quelques fragments d'un sarcophage avec peinture. Il a été constaté que cette construction avait coupé le sarcophage en deux. Malheureusement, les fragments peints de ce sarcophage sont si peu de chose qu'on ne peut se rendre compte des représentations. Les autres recherches faites vers le nord de la plate-forme n'amenèrent aucun résultat. Partout le rocher était trop rapproché de la surface. L'hypothèse de l'existence d'une nécropole étendue ne s'est pas réalisée. »

Avant d'aller plus loin, il faut rappeler ce que nous savons touchant la topographie de Clazomène dans l'antiquité (1).

Pausanias, VII, 3, 8 (2) : « Clazomène et Phocée n'existaient pas avant l'arrivée des Ioniens en Asie. Quelques-uns de ces derniers, errant sans demeure fixe, demandèrent aux Colophoniens un chef

(1) Cramer, *Description of Asia Minor,* t. I (1832), p. 342. L'article de Long, dans le *Dictionary of Geography*, est emprunté à Cramer, mais sans que son nom y soit cité une seule fois. Le même auteur a été suivi par M. Dennis (*Journal,* t. IV, p. 14). Texier (*Asie Mineure*, éd. in-8, p. 370) parle de fouilles faites dans l'île de Clazomène par le commandant de la station française vers 1840 ; je ne possède pas d'autres informations à cet égard.

(2) Traduction de Clavier, avec les changements nécessaires.

nommé Parphoros (*Paralos ?*) et fondèrent une ville au pied du mont Ida. Bientôt ils l'abandonnèrent et, étant retournés en Ionie, ils fondèrent Scyppium dans le pays de Colophon (1). Ils quittèrent aussi volontairement cet emplacement et allèrent s'établir dans l'endroit où ils sont encore maintenant; ils y bâtirent sur le continent la ville de Clazomène, mais ils passèrent dans l'île voisine par crainte des Perses. Plus tard, Alexandre, fils de Philippe, réunit par une jetée cette île au continent. »

Strabon, XIV, 1, 36 (2) : « D'Hypocrêmnos (3) on gagne Chytrium, localité bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Clazomène. Quant à la Clazomène actuelle, elle est plus loin et se trouve avoir en face d'elle huit petites îles fertiles et bien cultivées. »

De ce passage il résulte avec évidence, selon moi, que les Clazoméniens, vers l'époque d'Alexandre le Grand, vinrent de nouveau s'établir sur le continent, mais à l'est de l'ancienne ville. Or, le village actuel de *Kilisman* pourrait bien occuper la place d'une partie tout au moins de la Clazomène romaine, dont il semble avoir conservé le nom.

Aristote, *Politique*, V, 2, 12 : « Il arrive que l'union des villes soit troublée à cause de la nature des lieux, qui n'est pas favorable à l'unité du régime : ainsi, à Clazomène, où il y eut discorde entre les habitants de Chytrium et ceux de l'île ; ainsi encore entre les Colophoniens et les Notiens. »

Aristote fait allusion à des événements dont la date nous est absolument inconnue ; ce passage ne prouve pas qu'à son époque Chytrium eût encore quelque importance, mais seulement que Chytrium devait être voisine de l'île.

Pausanias, comme nous l'avons vu, dit que les Clazoméniens émigrèrent dans l'île par crainte des Perses ; cet événement dut avoir lieu lors de la conquête de la Lydie par Cyrus, c'est-à-dire vers 546. Vers 610, Alyatte attaqua Clazomène, mais dut se retirer après un échec (4). En 498, lors de la répression de la

(1) Σκυφία dans Éphore, suivant Étienne de Byzance, *s. v.*

(2) Traduction Tardieu, t. III, p. 121.

(3) On ne sait pas au juste où est cette localité, séparée d'Érythrées par le Mimas (Strab., XIV, 1, 33), mais le sens général est clair : Strabon vient de l'ouest.

(4) Hérodote, I, 16.

révolte ionienne, les Perses s'emparèrent de Clazomène (1); Hérodote ne dit point que ce fût la Clazomène insulaire, mais il est probable qu'à cette époque la cité proprement dite était dans l'île de Saint-Jean. Dans le traité de 387, conclu par Antalcidas, le roi de Perse se réserve les villes asiatiques « et, parmi les îles, Clazomène et Chypre » (2); on sait par Pausanias qu'Alexandre réunit l'île au continent, en faisant construire une digue dont les vestiges ont été retrouvés par Chandler (3). Il nous reste à signaler un témoignage très précis qui prouve qu'à la fin du ve siècle Clazomène était déjà dans l'île et qu'il en avait sans doute été ainsi depuis le commencement de l'hégémonie athénienne. Après les désastres des Athéniens en Sicile (412), les Clazoméniens firent défection et, prenant pied sur le continent, y construisirent une place-forte nommée Polichna (4); mais les Athéniens détruisirent cette place et obligèrent les Clazoméniens à se retirer de nouveau dans l'île. Il est évident que si Chytrium avait été plus qu'une bourgade à cette époque, il en serait question dans le récit de Thucydide. De tout cela, il résulte que la ville de Clazomène fut insulaire entre l'an 546 et la seconde partie du IVe siècle. Il pourrait subsister un doute sur l'époque de la retraite des Clazoméniens dans l'île, puisque Pausanias dit seulement que ce fut « par crainte des Perses »; mais cette phrase se comprendrait mal s'il s'agissait des événements de 498, qui amenèrent, d'après Hérodote, la soumission de Clazomène au Grand Roi, tandis qu'elle s'applique fort bien à une époque antérieure, celle de la conquête de la Lydie par Cyrus.

III

Le seul archéologue qui ait tenu compte de ces données historiques et géographiques, M. Dennis, raisonne comme il suit. Le plus ancien des sarcophages de Constantinople a été découvert

(1) Hérodote, V, 123.
(2) Xénophon, *Hellenica*, V, 31.
(3) Chandler, *Travels in Asia Minor*, p. 107, 108.
(4) Thucydide, VIII, 14, 23.

tout près du rivage, vis-à-vis de l'île; c'était probablement la sépulture d'un des premiers Clazoméniens insulaires, qui mourut peu après l'occupation de l'île. « Ce ne peut guère avoir été celle d'un habitant de l'ancienne ville, qui était à quelques milles de là vers le sud-oust, parmi les collines escarpées qui séparaient le territoire de Clazomène de celui d'Érythrée (Strab., XIV, 1, 31) et dans les environs de laquelle ont été trouvés des fragments d'autres sarcophages archaïques de la même matière et semblablement décorés. Le plus grand des sarcophages a été découvert à un mille ou plus au sud de l'île, dans la plaine entre Vourla et la mer, et sa position seule, sans tenir compte de son style, indique une date postérieure à celle du petit monument, puisque les anciens commençaient par ensevelir leurs morts près des portes de la cité et étendaient graduellement leurs cimetières en s'éloignant des murs (1). »

Remarquons d'abord que Strabon ne dit nullement que l'ancienne Clazomène fut au sud-ouest de la *Skala*, comme on pourrait l'inférer de la rédaction de M. Dennis ; il ne dit pas non plus qu'elle fût dans l'intérieur des terres, mais la signale dans une sorte de périple où il n'est question que des villes du littoral. M. Dennis a été chercher Chytrium « parmi les hauteurs montagneuses qui s'élèvent à l'ouest de la plaine couverte de vignes et qui finissent sur beaucoup de points en précipices » ; mais il n'y a trouvé aucun vestige d'une ancienne ville. Le nom de Χύτριον, dérivant de χύτρα (vase d'argile ou marmite), semble indiquer, dit M. Dennis, que le sol était argileux ; or, il n'y a qu'un point sur les hauteurs où le sol présente cette nature, et l'aspect du terrain y est tel que la désignation de *Marmite du diable* pourrait lui être appliquée (2). Malheureusement, cette localité n'offre pas de ruines et elle ne présente, au point de vue de la défense, aucun avantage naturel.

Toute l'hypothèse de M. Dennis me paraît donc très fragile. Il semble inadmissible que les Clazoméniens, en se retirant vers 546 sur une île, aient envoyé leurs morts à terre ; et l'on ne com-

(1) Dennis, *Journal of hellenic Studies*, t. IV, p. 14.

(2) *Ibid.*, p. 22. M. Dennis paraît ici se contredire, car si le nom de *Chytrium* vient de la présence de l'argile céramique, il ne doit pas s'expliquer en même temps par le relief du sol.

prend pas du tout comment ces grands sarcophages, qui, aujourd'hui même, résistent difficilement au moindre transport, auraient pu être fabriqués dans l'île et déposés ensuite sur le continent. Car il ne faudrait pas objecter que les sarcophages ont pu être fabriqués sur place, et que les morts qu'ils devaient recevoir étaient apportés de l'île : l'aspect même de ces cercueils prouve qu'ils étaient décorés avec tant de soin en vue de l'exposition du mort, de la πρόθεσις, ce qui ne pouvait avoir lieu que dans l'île même. Quand les Clazoméniens sont devenus insulaires, si leur île était trop petite pour contenir une nécropole — elle a cependant près de 2 kilomètres dans sa plus grande longueur — il leur était facile, comme aux Déliens, de choisir à cet effet une des nombreuses îles voisines. Pline en a mentionné huit, en citant leurs noms (1), et Chandler en a compté six. Notre conclusion, qu'il a fallu longuement motiver à cause de l'importance qu'elle présente pour l'histoire de l'art, c'est que *tous les sarcophages peints sont antérieurs à l'exode des Clazoméniens, c'est-à-dire aux environs de l'an 540*. Les monuments qui nous restent de cette série pourraient se placer entre la seconde moitié du VIIe siècle et le milieu du VIe ; nous aurions là un groupe archéologique chronologiquement bien déterminé (2).

M. Dennis plaçait les deux premiers sarcophages du Musée de Constantinople l'un vers 540, l'autre vers 510. M. Girard admet une certaine ressemblance entre les sarcophages de Clazomène et les peintures d'Eumarès d'Athènes, qu'il fait vivre vers 560 ou 550 (3). M. Murray me semble s'être rapproché davantage de la vérité en écrivant (4) : « Une date raisonnable pour les sarcophages de Clazomène et de Camiros serait la seconde moitié du VIIe siècle avant J.-C. En ce cas, l'habileté avec laquelle ils sont peints révélerait un art pratiqué depuis longtemps en Asie

(1) Pline, *Hist. nat.*, V, 38.

(2) Personne, je l'espère, ne voudra attribuer ces luxueux sarcophages à une bourgade aussi obscure qne Chytrium (après l'exode).

(3) Girard, *La peinture grecque*, p. 137. M. Pottier laisse la question de date ouverte (*Bull. de Corresp. hellén.*, t. XVI, p. 248), en mettant toutefois en garde contre la tendance à rajeunir les sarcophages par comparaison avec les produits de la céramique dans la Grèce propre.

(4) Murray, *Handbook of greek archaeology*, p. 358.

Mineure. Pour le moment, nous n'avons pas de monuments de cet ancien art. Cependant, Pline nous dit (XXXV, 55) qu'un tableau représentant une bataille de Magnésiens (il n'indique pas contre quels ennemis) avait été peint en Asie Mineure par un certain Boularque. Il était peint sur une *tabula* et était estimé à son poids d'or, ce dont on peut conclure qu'il devait être exécuté sur une substance assez lourde en même temps que mobile, telle qu'un panneau de terre cuite (1). Ce tableau, suivant Pline, fut peint sous le règne du roi lydien Candaule, dont il fait un contemporain de Romulus. Ce Candaule, aussi nommé Myrsilos et Sadyattes, fut le prédécesseur immédiat de Gygès et doit avoir régné au début du VIIe siècle, de sorte que nous avons là une mention d'un tableau de bataille peint vers 700 avant J.-C. A la lumière du sarcophage de Clazomène, aujourd'hui à Berlin, nous pouvons nous imaginer le tableau de Boularque comme à mi-chemin entre ce sarcophage et les peintures plus anciennes de Tirynthe et de Mycènes. »

Bien que, sous l'empire d'une doctrine qui n'a pas généralement prévalu, M. Murray soit tenté de rajeunir beaucoup les peintures de Tirynthe et de Mycènes, nous croyons les idées qu'il a exposées parfaitement exactes. M. Girard a déjà écrit dans le même sens, en traitant de l'art de Boularque (2) : « C'était, sans aucun doute, une peinture polychrome, qui procédait de l'antique peinture achéenne. Chassée de la Grèce d'Europe par les Doriens, celle-ci avait émigré..... dans les îles et en Asie Mineure... Nous assisterons bientôt au retour de cette polychromie dans la Grèce propre : après un long exil, elle y reviendra, plus ou moins modifiée par des influences étrangères. » Nous ne pouvons que nous associer, en principe, à cette manière de voir. Rappelons que la peinture était florissante en Ionie, avant 550, puisque Hérodote nous parle des tableaux qui décoraient les temples de Phocée, au moment où Harpagus se présenta devant cette ville (3).

(1) C'est là, évidemment, le seul sens admissible. Rayet a traduit : « Candaule aurait payé son tableau [de Boularque] à raison d'une pièce d'or par figure » (*Milet*, t. I, p. 149). Rien, dans le texte de Pline, n'autorise ce contre-sens, que n'a pas commis Littré.

(2) Girard, *La peinture antique*, p. 134.

(3) Hérodote, I, 164.

Mais pour nous, qui plaçons vers 1100 au plus tard les peintures de Mycènes et de Tirynthe, la nécessité est encore plus pressante que pour M. Murray de vieillir l'école de peinture asiatique dont nos sarcophages de Clazomène marquent le plein développement, peut-être déjà la décadence.

Il existe d'ailleurs pour cela une autre raison. M. Dennis, qui connaissait l'Étrurie comme peu d'archéologues, a été frappé, à l'aspect des sarcophages découverts en 1882, de l'analogie que présentent leurs peintures avec celles des tombes étrusques de Tarquinii (Corneto), de Clusium et de la *Grotta Campana* à Veii (1). Il est parti de là pour s'inscrire en faux contre la théorie « de certains archéologues allemands » qui contestent l'origine lydienne des Étrusques. M. Dennis n'a pas insisté sur ce point, et je ne vois pas que la question ait été même abordée par aucun de ceux qui ont parlé depuis des sarcophages. Elle n'est pourtant pas de celles que l'on puisse passer sous silence. Les peintures de la grotte Campana (2) sont, par le style, les plus anciennes de l'Étrurie, et peu d'archéologues voudront adopter les conclusions de MM. Helbig et Martha, suivant lesquels ces œuvres, qu'ils croient imitées de vases corinthiens, ne remonteraient pas plus haut que le VIe siècle avant J.-C. On conçoit des peintres de vases imitant des peintres de tableaux, mais la réciproque, pour être admise, devrait s'autoriser au moins d'un exemple certain. Pour ma part, je n'hésite pas à attribuer ces images au VIIe ou au VIIIe siècle et je n'admets pas un instant qu'elles aient été imitées de peintures céramiques. Ce sont des produits de la vieille peinture ionienne, dont nos sarcophages sont des monuments un peu postérieurs. Et si, vers l'an 900 avant J.-C., une colonie de Lydiens s'est vraiment établie en pays étrusque, on peut dire que ces Lydiens, quelque idée qu'on puisse se faire de leur « race » et de leur langue, étaient en possession d'une civilisation ionienne, qu'ils étaient, si l'on peut dire, *ionisés*. Quand même les textes antiques seraient muets, la découverte en pays lydien, à Clazomène, de sarcophages peints fort analogues aux plus anciennes peintures étrusques, devrait autoriser l'hypothèse

(1) *Journal of hellenic Studies*, t. IV, p. 6 et 16.
(2) Martha, *L'art étrusque*, p. 421 et suiv.

de la migration que raconte Hérodote, dans un passage dont le fonds historique n'aurait jamais dû être contesté (1).

IV

Au moment de la découverte, le nouveau sarcophage avait pour couvercle une plaque unique de calcaire, longue de 2 m. 20, large d'1 m. 10 et épaisse de 0 m. 15. Ce couvercle était très grossièrement taillé et ne présentait aucune décoration. A l'intérieur, il n'y avait que des ossements et de la terre.

Ces renseignements viennent confirmer ceux qu'avait pu obtenir M. Dennis au sujet des deux premiers sarcophages (2). L'un d'eux contenait cependant un pot de plomb et un *alabastron* en verre émaillé, d'un type très fréquent dans les tombes archaïques de Rhodes et qui paraît de fabrication syrienne. Les deux sarcophages de Berlin, découverts en 1887, étaient également pourvus de couvercles monolithes en pierre calcaire (3).

La technique de la peinture des sarcophages a été décrite avec tant de soin par MM. Cecil Smith et Pottier (4), que je ne crois pas devoir y insister après eux, d'autant plus que les documents dont je dispose pour le nouveau sarcophage ne peuvent tenir lieu d'une étude directe de l'original. Qu'il me suffise de rappeler que l'argile, aux endroits qui doivent recevoir la peinture noire, est recouverte d'un enduit blanc ; aux deux registres supérieurs, l'aquarelle que j'ai sous les yeux montre nettement que des traits blancs ont été ajoutés après coup pour marquer certains détails intérieurs des silhouettes. Ce procédé avait déjà été observé sur des sarcophages de cette série (5), où l'on a aussi signalé la présence de rehauts rouges, dont il n'y a pas trace

(1) Hérodote, I, 94.

(2) *Journal of hellenic Studies*, t. IV, p. 15.

(3) *Antike Denkmäler*, t. I, p. 32.

(4) *Journal of hellenic Studies*, t. VI, p. 183 ; *Bull. de Corresp. hellén.*, t. XIV, p. 376 ; t. XVI, p. 240. Voir aussi Holwerda, *Jahrb. des Instit.*, 1890, p. 255.

(5) Cf. Pottier, *Bull. de Corresp. hellén.*, t. XVI, p. 243.

sur le nouveau sarcophage. Dans le registre inférieur, les parties claires du corps du taureau sont réservées et non pas dues à des retouches. C'est la vieille technique rhodienne, qui a été régulièrement constatée dans la zone d'animaux de la partie inférieure de nos sarcophages (1). Sur l'aquarelle, le ton général oscille entre le brun pâle et le brun rouge, mais ces variations ne sont pas intentionnelles : elles sont dues à des accidents de cuisson ou à une décomposition superficielle de la couleur.

L'étude des motifs est d'autant plus intéressante qu'elle laisse entrevoir le trésor de types — assez peu variés, d'ailleurs — dont s'inspiraient les artistes clazoméniens. Presque tous se retrouvent une ou plusieurs fois sur d'autres sarcophages de la même série, comme il nous sera facile de l'établir en les désignant par des chiffres (voir la liste de la p. 161) :

1° *Le jeune homme debout* entre les chars. Presque identique à la figure centrale de la bande supérieure du n° 6, où M. Dennis avait cru à tort reconnaître une femme;

2° *Les chevaux* dont l'un lève la tête, tandis que l'autre la tient abaissée, expédient commode pour empêcher les silhouettes de se confondre. — Sarcophages n°s 1, 3 ;

3° *Les chars avec roues à rayons* (au lieu de pièces de bois croisées perpendiculairement) (2). — Sarcophages n°s 1, 4, 15 ;

4° *Les chiens* bondissant sous les chevaux. — Sarcophages n°s 1, 3, 4, 7, 8, 11, 15 ;

5° *Les sphinx* se faisant face. — Sarcophages n°s 1, 2, 3, 4 ;

6° *Les bouquetins* se faisant face. — Sarcophages n°s 14, 15 ;

7° *Le taureau* entre deux panthères ou deux lions qui lèvent une patte antérieure. — Sarcophages n°s 1, 3, 11. Le sanglier est substitué au taureau dans les n°s 2, 10. Il y a un bouquetin sur le n° 15, un daim sur le n° 16 ;

8° *L'ornement en damier*. — Sarcophages n° 9, 14, 15 ;

9° *La torsade flanquée de palmettes*. — Sarcophages n°s 2, 3, 11, 14, 15 ;

10° *Les méandres*. — Sarcophages n°s 4, 15 ;

11° *Les oves*. — Sarcophages n°s 1, 3, 10, 11, 15 ;

(1) Cf. Pottier, *Bull. de Corresp. hellén.*, t. XVI, p. 246.

(2) Cf. *Bull. de Corresp. hellén.*, t. XVI, p. 248.

12° *Les étoiles dans le champ de la zone d'animaux* (1). — Sarcophages n°s 1, 3, 10, 14, 15, 16.

On remarquera que, de tous les motifs non décoratifs de nos sarcophages, celui qui revient le plus fréquemment est le chien bondissant au-dessous d'un cheval, soit attelé, soit monté. L'uniformité de type de ces animaux, dont les pattes de devant sont d'un dessin tout particulier, autorise l'hypothèse d'un modèle commun. M. Pottier a déjà cité, à ce propos, un passage de Cougny sur l'usage des chiens de guerre chez les peuples asiatiques (2). Mais je crois qu'il est possible de préciser davantage et, du même coup, de jeter quelque lumière sur les origines de la peinture clazoménienne.

V

Il existe trois textes sur l'emploi des chiens de guerre à une époque ancienne dans la région lydienne dont Clazomène fait partie. Ces textes se rapportent tous à Magnésie de Méandre, qui se croyait la plus ancienne colonie grecque de l'Asie-Mineure (3).

Élien, *De nat. anim.*, VII, 35 : Ὑρκανοῖς καὶ Μάγνησιν οἱ κύνες συνεστρατεύοντο.

Élien, *Hist. var.*, XIV, 46 : Οἱ Μαιάνδρῳ παροικοῦντες Μάγνητες Ἐφεσίοις πολεμοῦντες ἕκαστος τῶν ἱππέων ἦγεν αὐτῷ συστρατιώτην θηρατὴν κύνα καὶ ἀκοντιστὴν οἰκέτην. Ἡνίκα δὲ ἔδει συμμίξαι, ἐνταῦθα οἱ μὲν κύνες προπηδῶντες ἐτάραττον τὴν παρεμβολήν, φοβεροί τε καὶ ἄγριοι καὶ ἐντυχεῖν ἀμείλικτοι ὄντες · οἱ δὲ οἰκέται προπηδῶντες τῶν δεσποτῶν ἠκόντιζον. Ἦν δὲ ἄρα ἐπὶ τῇ φθανούσῃ διὰ τοὺς κύνας ἀταξίᾳ καὶ τὰ παρὰ τῶν οἰκετῶν δρώμενα ἐνεργῆ. Εἶτα ἐκ τρίτου ἐπῄεσαν αὐτοί.

Pollux, V, 5, 47 : Μαγνήτας τοὺς ἐπὶ Μαιάνδρῳ τρέφειν κύνας, πολέμων ὑπασπιστάς.

On peut ajouter la curieuse épigramme de Pisandre de Camiros, épitaphe d'un noble Magnète, Hippaemon, de son cheval de guerre, Podargos, de son chien Lethargos et de son serviteur

(1) Très fréquentes sur les vases rhodiens.

(2) *Bull. de Corresp. hellén.*, t. XVI, p. 251.

(3) *Corp. inscr. graec.*, 2910 : πρῶτοι Ἑλλήνων διαβάντες εἰς τὴν Ἀσίαν.

Carien Babès : tués dans le même combat, ils furent ensevelis tous ensemble (1).

De ces textes, le second seul est explicite ; il nous apprend que lorsque les Magnètes firent la guerre aux Éphésiens, chacun de leurs cavaliers était accompagné d'un chien de guerre et d'un valet qui portait un javelot.

Or, nous savons que Magnètes du Méandre et Éphésiens furent en guerre vers la fin du VIIIe et le commencement du VIIe siècle, et nous avons à ce sujet un témoignage précieux de Strabon :

Strabon, XIV, 1, 40, p. 647 (2) : « N'oublions pas de rappeler l'extermination des Magnètes par les Trères, peuple d'origine cimmérienne (vers 651 avant J.-C.). Cette catastrophe succédait pour les Magnètes à une longue période de prospérité... Callinos, dans la mention qu'il fait des Magnètes, parle d'eux comme d'un peuple encore heureux et prospère, engagé dans une guerre contre les Éphésiens, mais soutenant cette guerre avec avantage. Il semble, au contraire, qu'Archiloque ait déjà eu connaissance des malheurs qui depuis étaient venus fondre sur la nation des Magnètes (*suit un vers altéré, qui se termine par* τὰ Μαγνήτων κακά) (3). Callinos mentionne encore une incursion plus ancienne des Cimmériens, etc. »

Le désastre des Magnètes, lors de la destruction de leur ville par les Cimmériens, était devenu proverbial, comme on le voit par l'article de Suidas τὰ Μαγνήτων κακά (4). Le Pseudo-Héraclide, qui en fait aussi mention, dit à ce propos que les Magnètes sont de grands éleveurs de chevaux (5) ; Aristote ajoute qu'ils combattaient à cheval (6).

Or, il a déjà été question d'un tableau célèbre du peintre Boularque, qui avait été acheté au poids de l'or par Candaule (704-687 avant J.-C.) (7). L'opinion commune est que ce tableau représentait précisément la ruine de Magnésie ; comme ce désastre

(1) Bergk, *Poetae lyric.*, t. II, p. 407; cf. Rayet et Thomas, *Milet*, t. I, p. 145.
(2) Tardieu, t. III, p. 125.
(3) Cf. *Fragm. hist. graec.*, t. II, p. 218, note.
(4) Cf. Rayet et Thomas, *Milet*, t. I, p. 152.
(5) *Fragm. hist. graec.*, t. II, p. 218, fragm. XXII.
(6) Aristote, *Polit.*, IV, 3 (éd. Didot, p. 545).
(7) Cf. pour les dates Radet, *La Lydie*, p. 79.

ne se produisit qu'après la mort de Candaule, la plupart des critiques, à la suite de Welcker, considèrent l'anecdote contée par Pline comme une fable. Le dernier historien de la Lydie, M. Radet, s'exprime à ce sujet comme il suit : « De quelle Magnésie s'agit-il? On ne sait. Magnésie du Sipyle fut prise par Gygès entre 687 et 652; Magnésie du Méandre fut prise par les Cimmériens vers 651. Ces événements sont tous les deux postérieurs au règne de Candaule, et l'on ne connaît pas d'autres prises de Magnésie que celles-là (1). »

La difficulté repose sur un prétendu fait qui est de la plus haute invraisemblance, à savoir qu'un peintre grec aurait représenté la prise et la destruction d'une ville grecque par des Barbares. Voyons comment le fait en question est attesté.

Pline, et Pline seul, parle deux fois du tableau de Boularque :

VII, 126 : « *Candaules rex Bularchi picturam Magnetum exitii, haud mediocris spati,* [*pari*] *rependit auro.* »

XXXV, 55 : « *Bularchi pictoris tabulam, in qua erat Magnetum proelium, a Candaule rege Lydiae Heraclidarum novissimo, qui et Myrsilus vocitatus est, repensam auro.* »

Le premier texte parle de la ruine de Magnésie, *exitium* (ou *excidium*), le second d'une bataille des Magnètes, *proelium.* On n'a pas observé qu'il y avait contradiction entre les deux passages. Jamais la *bataille des Magnètes*, ni même une défaite des Magnètes par les Éphésiens (2), n'aurait pu être appelée la *ruine des Magnètes;* et si l'on ne s'imagine guère Boularque traitant le second sujet, on comprend fort bien qu'il ait pu choisir le premier.

Mais quelle était cette bataille, *proelium?* Remarquons que l'expression *Magnetum proelium* ne paraît pas désigner une défaite, mais bien au contraire une victoire des Magnètes. Quand

(1) M. Radet renvoie à Rossignol, *Boularque*, Paris, 1853; Rayet et Thomas, *Milet*, t. I, p. 149. Rayet n'a vu que la difficulté chronologique et n'a pas remarqué la contradiction entre les deux passages de Pline.

(2) Il est question d'une défaite, des Magnètes par les Éphésiens dans Diogène Laërce (1, 117), qui la place à l'époque de Phérécyde, vers 545; ce fut, d'ailleurs, moins une bataille qu'une surprise. Cf. Rayet et Thomas, *Milet*, t. I, p. 147. Sur la prise d'une des Magnésies par Gygès, voir Nicolas de Damas, fragm. 62 (*Fragm. hist. graec.*, t. III, p. 396, avec la note de Müller).

Pline se sert du mot *proelium,* le nom qui suit ou qui précède au génitif est celui du vainqueur : XXXIV, 84 : *Attali et Eumenis adversus Gallos proelia;* XXXV, 57 : *proelium Atheniensium adversus Persas;* XXXV, 142 : *proelium navale Persarum et Aegyptiorum.* Or, il est tout naturel de supposer que cette victoire des Magnètes est précisément une de celles qu'ils remportèrent sur les Éphésiens et auxquelles Strabon fait allusion d'après Callinos. Dans le même passage, Strabon parle de la ruine de Magnésie par les Cimmériens et peut-être aussi — car le texte est altéré — de l'occupation subséquente de leur ville par ceux d'Éphèse (1); mais il ne dit pas un mot d'une victoire des Éphésiens et c'est par une simple fantaisie que Rayet représente l'oligarchie magnète comme « successivement battue par tous les ennemis avec qui elle se trouvait aux prises (2) ».

Nous pensons donc que le *proelium* dont parle Pline est une victoire des Magnètes. Si Boularque avait représenté cette bataille, qui est antérieure d'un certain nombre d'années à l'invasion des Cimmériens, Candaule a fort bien pu acquérir son œuvre : les soupçons élevés contre l'authenticité de l'anecdote de Pline perdent ainsi jusqu'à l'apparence d'un fondement.

Cette conclusion nous oblige, il est vrai, à rejeter le premier texte de Pline, qui parle d'une peinture de Boularque représentant la ruine des Magnètes. L'erreur doit avoir été commise par l'auteur que Pline suit en cet endroit, peut-être Varron, et elle s'explique facilement, si l'on songe que le seul événement très ancien auquel fût resté attaché le nom des Magnètes était leur ruine, Μαγνήτων κακά.

De bonne heure, en effet, comme le montre un passage d'Athénée (3), on en vint à confondre deux événements historiques rapprochés, mais tout à fait indépendants l'un de l'autre : la guerre de Magnésie contre Éphèse et la ruine de Magnésie par les Cimmériens, dont Éphèse profita. On attribua donc la ruine des Magnètes aux Éphésiens et l'on parla d'une victoire des Éphésiens sur les Magnètes. Malgré la précision du témoignage

(1) Cf. Rayet et Thomas, *Milet*, t. I, p. 147 ; Wilamowitz, *Hermes,* 1895, p. 178, note 1.

(2) *Ibid.*, p. 145.

(3) Athénée, XII, 29, p. 525 *c*.

de Strabon, qui ne dit pas un mot de cette victoire, les modernes ont commis la même erreur, témoin ce que M. P. Girard écrivait récemment dans son excellent ouvrage sur la peinture antique (1) : « Callinos et Boularchos étaient contemporains, et tandis que le poète avait, par ses chants, contribué à la victoire d'Éphèse sa patrie, *le peintre avait immortalisé la gloire des Éphésiens en fixant par le pinceau le souvenir de leurs succès.* »

Concluons. Boularque a représenté, vers 700, l'armée des Magnètes aux prises avec les Éphésiens; Élien et Pollux nous disent que, dans cette armée, les cavaliers étaient accompagnés de chiens de guerre; or, les sarcophages de Clazomène, que d'autres arguments nous font placer au VIIe siècle et au début du VIe, représentent plusieurs fois des guerriers à cheval accompagnés de chiens. Sans vouloir faire de Boularque un Clazoménien (2), n'est-il pas permis d'inférer de là que ses œuvres, et en particulier son œuvre maîtresse, ont été imitées par les peintres des sarcophages, leur ont fourni des motifs, comme les peintures du Portique Poecile à Athènes et de la Lesché de Delphes ont, plus tard, inspiré les céramistes? Nous trouvons aussi une confirmation indirecte de l'anecdote rapportée par Pline sur Boularque, à l'encontre des doutes exprimés par Welcker et partagés par la critique moderne.

VI

En publiant, dans la *Revue archéologique* de 1883, la première notice qui ait paru sur les sarcophages de Clazomène, j'ai signalé les analogies qu'ils présentent avec certaines œuvres de la céramique rhodienne, notamment les petits lécythes en forme de tête casquée, autrefois étudiés par M. Heuzey (3). Immédiatement après, M. Dennis, dans le *Journal of hellenic Studies*, a insisté sur la ressemblance de ces peintures avec celles des *camere* étrusques.

(1) Girard, *La peinture antique*, p. 134.

(2) Th. Reinach me fait observer qu'Acron (*Ad* Hor., *Epod.*, VI, 13; Overbeck, *Schriftquellen*, n° 319) rapporte une opinion suivant laquelle *Boupale* le sculpteur était un *peintre clazoménien*. Il peut bien y avoir là trace d'une tradition qui rattachait *Boularque* à Clazomène.

(3) *Revue archéol.*, 1883, t. I, p. 248.

Puis MM. Humann et Puchstein ont fait intervenir dans le débat les vases de Mélos, de Rhodes et de Cyrène, donnant, à cette occasion, une liste, encore utile à consulter, de vases rhodiens (1). A la fin de leur article, ils ont appelé l'attention sur la frise de palmettes qui est commune au sarcophage n° 2 et aux hydries de Caere, dont ils ont énuméré dix exemplaires. En 1885, dans le *Journal of hellenic Studies,* M. C. Smith a rapproché des sarcophages un vase de Rhodes (2), un vase acquis à Smyrne par M. Ramsay (3), les vases archaïques de Myrina (4) et de Phanagorie (5), enfin des tessons, alors encore inédits, de Cymé. M. Dümmler qui, en 1887, avait proposé d'attribuer à une fabrique ionienne du Pont-Euxin une classe de vases analogues aux hydries de Caeré (6), publia, en 1888, les fragments découverts à Cymé et mit en lumière les analogies vraiment remarquables qu'ils présentent avec les sarcophages de Clazomène (7). A cette occasion, il compléta la liste des hydries de Caeré donnée par M. Puchstein, en affirmant l'origine ionienne de ces vases et en émettant l'hypothèse qu'ils avaient été fabriqués à Phocée, ce qui expliquerait, vu le commerce de cette ville avec Naucratis, les motifs égyptiens qu'on y rencontre. Presque en même temps, M. Pottier, dans les notes du grand ouvrage d'Albert Dumont, indiquait la parenté des vases rhodiens et des sarcophages de Clazomène avec les céramiques de Naucratis et de Daphnae (8). Le cercle des analogies était, pour ainsi dire, parcouru et M. Pottier, complétant, en 1892, le travail de M. Dümmler, pouvait écrire : « Il est clair que les sarcophages de Clazomène, le cratère trouvé à Cymé en Éolide, quelques vases de Smyrne et de Rhodes, certains fragments recueillis à Naucratis et à Defenneh en Égypte et les hydries de Caeré paraissent être, en quelque

(1) *Annali dell' Instituto,* 1883, p. 179.
(2) *Journal,* t. VI, p. 181.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 305.
(4) *Bull. de Corresp. hellén.*, 1884, pl. VII.
(5) Rayet et Collignon, *Céramique grecque,* p. 46.
(6) *Röm. Mittheil.*, 1887, p. 171.
(7) *Ibid.*, 1888, p. 159.
(8) Voir Dumont-Pottier, *Céramiques,* t. I, p. 263, 313, 397. Cf. Pottier, *Bull. de Corresp. hellén.*, 1890, p. 380; Dümmler, *Jahrb. des Instit.*, 1895, p. 35.

sorte, les membres d'une même famille dispersés dans les régions les plus éloignées et les plus diverses par les hasards de l'émigration. Quand on les rassemble et qu'on les compare, on ne peut méconnaître l'air de famille qui les unit... Chaque groupe ne possède pas tous ces traits réunis ; mais chacun d'eux en contient quelques-uns qui se retrouvent dans le groupe voisin et, de proche en proche, on arrive à lier par une sorte de chaîne indissoluble ces différentes séries (1). »

J'ai voulu rappeler ici, en quelques mots, la suite des recherches qui ont abouti à la conclusion si nettement exprimée par M. Pottier, non seulement pour rendre à chacun ce qui lui appartient, mais pour confirmer les résultats de cette multiple enquête par le *consensus* des savants qui y ont pris part. Il est un point seulement qui me semble avoir été négligé. Tous les vases de Rhodes, de Caeré, de Naucratis, etc., sont des objets mobiliers, d'un transport facile ; or, la série de monuments apparentés dont ils font partie comprend déjà une vingtaine d'objets qui, eux, sont très difficiles, presque impossibles même à transporter, et qui ont dû, presque nécessairement, être fabriqués sur place. Il y a donc, ce me semble, quelque parti-pris, je dirais presque quelque injustice, à parler des ateliers de Rhodes, de Phocée, de Naucratis, alors que ceux de Clazomène, dont on ne dit rien, sont ceux dont l'existence est certainement le mieux attestée.

Un des motifs allégués pour attribuer à la ville de Phocée les hydries découvertes à Caeré sont les relations commerciales de Phocée avec Naucratis, et la présence, sur les hydries de Caeré, de motifs égyptiens (2). Mais le commerce de Phocée avec Naucratis est attesté par Hérodote dans un passage célèbre où il nomme, parmi les cités grecques auxquelles Amasis concéda des comptoirs dans cette ville, Chios, Téos, Phocée, *Clazomène*, Rhodes, Cnide, Halicarnasse, Phaselis, Mitylène. On voit que Clazomène n'a pas eu moins d'occasions que Phocée d'être en relations avec l'Égypte. Dans notre état d'ignorance sur les origines de la peinture céramique en Asie Mineure, nous n'avons pas la

(1) *Bulletin*, 1892, p. 256.

(2) Ces motifs se sont certainement introduits dans l'art ionien avant l'établissement *officiel* des Grecs à Naucratis. Le rôle de cette dernière ville nous paraît avoir été fort exagéré.

moindre raison d'attribuer à Phocée une influence prépondérante. Tout ce que nous savons de l'art de cette ville, ou aucune recherche archéologique n'a été faite, c'est que ses temples étaient décorés de peintures en 544, époque à laquelle Harpagus en fit le siège (1). Pour Clazomène, nous avons autre chose qu'un texte : nous possédons des peintures faites sur place, qui témoignent d'un art exercé et déjà ancien. Ce que nous disons n'a pas pour objet d'attribuer à Clazomène le rôle qu'on a gratuitement assigné à Phocée, mais de mettre en garde contre les hypothèses prématurées que l'on peut émettre sur la prééminence de telle ou telle ville ionienne dans l'histoire de l'art.

En attendant des découvertes ultérieures (2), nous pouvons cependant rappeler que, d'après certains indices, l'art de Clazomène se rattache à celui de Magnésie, puisque des peintures clazoméniennes paraissent trahir l'influence d'une œuvre célèbre exécutée pour l'oligarchie magnète. D'autre part, on a remarqué les rapports frappants qui existent entre l'art clazoménien et celui de Rhodes, où l'on a recueilli quantité de vases et un sarcophage décorés dans un style presque identique. Or, nous savons précisément que, dans la première moitié du VIIe siècle, un poète de Camiros dans l'île de Rhodes, Pisandre, originaire de la ville même dont la céramique ressemble tant à celle de Clazomène, fit l'épitaphe d'Hippaemon, membre de l'oligarchie magnète (3). Cette oligarchie, riche et brillante, paraît avoir eu à son service à la fois des poètes et des artistes; il y eut là une civilisation raffinée que nous commençons seulement à entrevoir. On distingue en même temps la trace de relations très anciennes entre Rhodes, Magnésie et Clazomène, relations où Rhodes semble avoir joué le rôle d'éducatrice et avoir donné plus qu'elle n'a reçu. Provisoirement donc, et avec les réserves que commande la pénurie de nos matériaux, nous considérerons l'art des cités ioniennes comme rhodien d'origine et nous chercherons à Rhodes les éléments de l'industrie décorative que les sarcophages clazoméniens nous ont révélée.

Salomon REINACH.

(1) Hérodote, I, 164.

(2) On annonce que le maréchal Fuad-pacha vient d'obtenir du gouvernement turc la permission de pratiquer des fouilles à Clazomène.

(3) Voir plus haut, p. 176, note 1.

RECHERCHES SUR LA CHRONOLOGIE DE QUELQUES ARCHONTES BÉOTIENS

I. — L'Archontat de Dionysios.

Il existe quatre inscriptions béotiennes en tête desquelles se lit le nom de l'archonte fédéral Dionysios : 1° un catalogue militaire d'Hyettos (*C. I. G. S.*, I, n. 2817); 2°-4° trois décrets de proxénie, votés par le peuple d'Oropos et retrouvés à l'Amphiaraïon (*C. I. G. S.*, I, n. 252, 296, 298). Ces trois décrets nous montrent que l'année où Dionysios était archonte, le prêtre d'Amphiaraos s'appelait Démokratès (1) : en conséquence, les décrets d'Oropos n. 274 et 275, qui ne portent pas de nom d'archonte, mais qui contiennent celui du prêtre Démokratès, remontent aussi à l'archontat de Dionysios. Nous nous trouvons ainsi posséder six documents épigraphiques contemporains de cet archontat.

Selon M. Dittenberger, Dionysios est devenu archonte fédéral vers le milieu du IIIe siècle, en 246 au plus tard, et probablement un peu auparavant (2). Cette date posée, il en tire, à plusieurs

(1) En tête du décret n. 298, nous lisons : Ἄρχοντος ἐν κοινῷ Βοιωτῶν Διονυσίου..... ἱερέως δὲ τοῦ Ἀμφιαράου Δημοκράτου τοῦ δε[υτέρου...] Les mots τοῦ δευτέρου font défaut, après le nom de Démokratès, dans les deux décrets n. 274 et 275, mais cette omission sans nulle importance. Après examen, il n'y a pas à douter qu'il ne s'agisse, de part et d'autre, du même prêtre. Aucun document de l'Amphiaraïon ne fait jusqu'à présent mention de Démokratès.

(2) *C. I. G. S.*, I, ad. n. 298, p. 95 : « Non multo ante medium saec. III a. Chr. Dionysium Bocotorum rebus praefuisse probabile ac paene certum mihi videtur ; » — ad n. 2809, p. 503 : « Aut anno 246, aut paullo ante. » Cf. ad n. 237, p. 75 ; ad n. 2817, p. 507 ; ad n. 3498, p. 652 ; ad n. 298, *addenda*, p. 744.

reprises, des conséquences fort importantes. Elle lui paraît si sûrement établie qu'il la prend, en mainte occasion, pour base et pour point de départ de ses calculs. La chronologie des archontes béotiens du IIIe siècle, telle qu'il s'est efforcé de la reconstituer, avec beaucoup de science et de talent, repose en grande partie sur elle : c'est une des clefs de tout le système.

Certes, l'autorité de l'excellent éditeur du *Corpus Inscriptionum Graeciae Septentrionalis* est considérable. Je ne puis oublier, cependant, que M. Dürrbach avait abouti, au sujet de l'archontat de Dionysios, à des résultats fort différents des siens. Dans son livre sur l'Amphiaraïon et la ville d'Oropos (1), cet habile critique déclare très catégoriquement qu'on doit avancer la date de la magistrature de Dionysios jusqu'aux dernières années du IIIe siècle : « Huius documenti (sc. n. 298) aetas propter Dionysii nomen in ultimos saeculi III annos incidit (2). » Si c'est là une opinion fondée, il en résulte nécessairement que les supputations de M. Dittenberger se trouvent, pour une bonne part, radicalement faussées.

A la vérité, dans le *Corpus* (3), M. Dittenberger a vivement contredit M. Dürrbach et pense l'avoir réfuté ; mais je dois avouer que cette réfutation est loin de me paraître décisive. Tout au moins, la question mérite d'être soumise à une revision attentive et de faire l'objet d'un examen approfondi. Elle le mérite d'autant mieux que des inscriptions de l'Amphiaraïon, éditées par M. Léonardos depuis la publication du *Corpus,* apportent à la discussion des éléments nouveaux et fort précieux.

I

Pour évaluer la date probable de l'archontat de Dionysios, rien ne saurait être plus utile que de connaître celle de l'archontat de Straton. Commençons par montrer quelle est la relation chronologique qui existe entre ces deux archontats.

(1) *De Oropo et Amphiarai sacro,* Paris, 1890.
(2) *De Oropo* etc., p. 60 ; cf. p. 55.
(3) *C. I. G. S.*, I, ad. n. 3498, pp. 649-652.

Sur trois monuments de l'Amphiaraïon : à savoir, la base qui portait les statues de Ptoïon et d'Aristoniké (n. 249-258), — celle qui servait de socle aux statues de Diodoros et de Phanostraté (n. 271-278), — un piédestal dont la destination reste inconnue (n. 289-296), on lit, tout à la fois, des décrets votés sous l'archontat de Dionysios (n. 252, 274-275, 296) et d'autres qui remontent à l'année où Straton était en charge (n. 253, 256, 276, 293). Si l'on observe la disposition réciproque de ces différents documents et la place occupée par chacun d'eux, on acquiert aussitôt cette conviction que l'archontat de Dionysios a précédé celui de Straton. En effet, les deux décrets n. 253 et 256, votés lorsque Straton était archonte, sont gravés sur le monument de Ptoïon et d'Aristoniké plus bas que le décret n. 252, voté pendant la magistrature de Dionysios : c'est la preuve manifeste qu'ils sont plus modernes (1). De même, le décret n. 276, où se lit le nom de Straton, n'a certainement été inscrit, sur le monument de Diodoros et de Phanostraté, que postérieurement aux deux décrets n. 274-275, qui sont de l'année de Dionysios. De même encore, M. Dittenberger a montré de la façon la plus claire (2) que le décret n. 293 (archontat de Straton) vient par ordre d'inscription après le décret n. 296 (archontat de Dionysios), dont il est voisin sur le marbre.

Ainsi, l'antériorité de Dionysios est évidente ; mais, cette antériorité admise, ce qui est évident aussi, c'est que l'écart entre les deux archontats est peu considérable et qu'il faut les regarder comme s'étant suivis de très près. Une série d'observations met la chose hors de doute.

1° J'ai dit qu'à trois reprises différentes des décrets remontant, les uns à l'archontat de Dionysios, les autres à celui de Straton, se montrent à nous rapprochés et réunis sur un même monument ; il est bon d'ajouter que, les trois fois, les textes datés du nom de Straton paraissent avoir été inscrits *immédiatement* après ceux qui sont datés du nom de Dionysios (3). C'est un indice qu'on ne saurait négliger. Assurément, il ne nous permet en

(1) Comp. Dittenberger, *C. I. G. S.*, I, ad n. 251, p. 78.

(2) *C. I. G. S.*, I, ad n. 289, p. 93.

(3) Sur le monument de Ptoïon et d'Aristoniké (n. 251 et suivants) l'ordre d'inscription des différents décrets a été très probablement celui-ci : 1° n. 254 ;

aucune manière de croire que Dionysios a été le prédécesseur direct de Straton; mais il nous autorise au moins à penser qu'il fut l'un de ses proches devanciers.

2° La remarque suivante est due à M. Dittenberger (1). Nous voyons que, sous Dionysios, les Oropiens donnèrent la proxénie à l'Athénien Théophilos, fils de Phaidimos (n. 251); nous constatons, d'autre part, que, sous Straton, Chairitès d'Athènes, fils de Phaidimos, reçut aussi le même honneur (n. 271) : il paraît évident que Théophilos et Chairitès étaient frères, et l'on reste dans toutes les vraisemblances en supposant qu'ils sont devenus l'un et l'autre proxènes d'Oropos à des dates fort voisines.

3° Deux décrets votés pendant la magistrature de Straton (n. 253, 256) ont eu pour auteur Kléomachos, fils de Meilichos : or, le même personnage avait pris aussi l'initiative du décret n. 252, qui remonte à l'époque de Dionysios.

4° On a la preuve certaine que l'archontat d'Artylaos est plus ancien que celui de Dionysios (2). De ce fait que Paramythos, fils de Kratinos, a présenté dans l'assemblée d'Oropos, sous l'archontat d'Artylaos, le décret n. 292, puis, sous l'archontat de Straton, le décret n. 293, il est légitime de conclure qu'Artylaos et Straton ont géré leur charge à peu d'années de distance : à plus forte raison doit-on croire que l'intervalle de temps est court qui sépare Dionysios de Straton.

C'est là un point qui paraît sûrement établi. A présent, vers quelle époque placer l'archontat de Straton? D'après M. Dittenberger (3), Straton fut en charge aux environs de l'année 240.

arch. *Aristomachos;* 2° n. 251 : arch. *Nikon;* 3° n. 255 : arch. *Philon;* 4° n. 252 : arch. *Dionysios;* 5° n. 256 et 253 : arch. *Straton.* — Sur le monument de Diodoros et de Phanostraté (n. 271 et suivants) : 1° n. 278 et 273 : arch. *Philon;* 2° n. 274 et 275 : [arch. *Dionysios;*] 3° n. 276 : arch. *Straton.* — Sur la base qui porte les n. 289-296 : 1° n. 289 et 290 : arch. *Philoxenos;* 2° n. 291 et 292 : arch. *Artylaos;* 3° n. 295 : arch. *Hipparchos;* 4° n. 296 : arch. *Dionysios;* 5° n. 293 : arch. *Straton.*

(1) *C. I. G. S.*, I, ad n. 276, p. 87.

(2) Comp. Dittenberger, *C. I. G. S.*, I, ad n. 289-296, p. 93. La priorité d'Artylaos résulte de la place réciproque qu'occupent les décrets n. 291, 292 et 296 sur la base commune où ils sont gravés.

(3) *C. I. G. S.*, I, ad n. 298, p. 95 : « Post medium saeculum tertium a. Chr.

Cette évaluation ne me paraît pas conciliable avec les données que nous fournissent les inscriptions de l'Amphiaraïon nouvellement publiées par M. Léonardos (1).

L'année où Straton fut archonte, le prêtre d'Amphiaraos s'appelait Épikratès. En tête des décrets du *Corpus* n. 253, 256, 276, 303, 304, on lit simplement les mots : Ἄρχοντος ἐν κοινῷ Βοιωτῶν Στράτωνος, ἱερέως δὲ τοῦ Ἀμφιαράου Ἐπικράτου.....; au contraire, le décret n. 293 est précédé de cette formule : Ἄρχοντος ἐν κοινῷ Βοιωτῶν Στράτωνος, ἱερέως δὲ τοῦ Ἀμφιαράου Ἐπικράτου τοῦ δευτέρου (2). Il ressort de là fort clairement que deux prêtres du dieu ont successivement porté le nom d'Épikratès et que c'est le second des deux qui se trouvait en fonctions en même temps que Straton; d'où il suit que l'archontat de Straton est nécessairement postérieur à la prêtrise du premier Épikratès. — Jusqu'en ces derniers temps, il n'était fait nulle part mention de cet Épikratès; mais un décret de la Confédération béotienne, que M. Léonardos vient de transcrire dans l'*Ephémeris* (3), se trouve précisément débuter ainsi : Ἐπ' ἱερέως Ἐπικράτου · Δαμοφίλω ἄρχοντος (4)..... L'Épikratès dont il s'agit dans ce texte est évidemment

Stratonem... Boeotorum rebus praefuisse probabile ac paene certum mihi videtur..... »; — cf. ad n. 303, p. 98 : « Stratonis annus (fere 240 a Chr.) .... »; — ad n. 251, p. 78; ad n. 3498, p. 652.

(1) Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1892, p. 33 et suivantes.

(2) Pour le sens des mots τοῦ δευτέρου et similaires, comp. *C. I. G. S.*, I, 2814, 2821, et la note de Dittenberger au n. 2813.

(3) Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1892, p. 41, n. 71. Le décret a été publié incomplètement dans le *C. I. G. S.*, I, n. 352, d'après une copie inexacte de Lolling; les mots ἐπ' ἱερέως Ἐπικράτου sont justement omis dans cette copie.

(4) On s'étonnera peut-être que le nom d'Épikratès soit écrit en κοινή, tandis que les règles du dialecte sont observées dans toute la suite du décret. La chose s'explique aisément : le décret ne commence proprement qu'avec la formule Δαμοφίλω ἄρχοντος. La mention éponymique du prêtre d'Amphiaraos est une addition qui n'intéresse que les Oropiens et dont ils sont les auteurs; or, on sait que la population d'Oropos n'a jamais fait usage du dialecte béotien. — Peut-être, aussi contestera-t-on que les mots ἐπ' ἱερέως Ἐπικράτου aient trait au décret voté sous Damophilos; peut-être supposera-t-on plus volontiers que ces mots doivent être rapprochés de la signature du sculpteur Métiochos, gravée plus haut sur le marbre (*C. I. G. S.*, I, 350), et qu'ils marquent simplement l'époque où fut consacrée la statue dont Métiochos était l'auteur (cf. *C. I. G. S.*, I, 266, 356). Cette hypothèse ne résiste

le premier du nom, puisque l'archonte dont il est contemporain est autre que Straton. Nous voyons que cet archonte s'appelle Damophilos : l'archontat de Damophilos a donc précédé celui de Straton. — Fort heureusement Damophilos n'est pas pour nous un inconnu (1) ; nous savons, au contraire, assez exactement vers quel temps il exerça sa magistrature. Une inscription d'Orchomène (2) a permis de reconnaître qu'il fut l'un des successeurs d'Onasimos. Celui-ci, occupant, comme on le sait, la deuxième place parmi les archontes fédéraux qu'énumèrent les inscriptions d'Aigosthènes (3), devint archonte en 222 au plus tôt ; dès lors, l'archontat de Damophilos ne peut avoir été antérieur à 221. La conséquence dernière à tirer de là, c'est que Straton prenant rang à la suite de Damophilos, son archontat, nécessairement postérieur à 221, appartient soit aux vingt dernières années du IIIe siècle, soit même au début du siècle suivant. En sorte qu'il est à tout le moins d'une vingtaine d'années plus moderne que ne l'a cru M. Dittenberger.

Ces conclusions semblent rigoureuses ; diverses remarques de détail pourraient, au besoin, servir à les confirmer. Je me contenterai de relever ici deux faits assez significatifs : — 1° Comme l'a noté déjà M. Dittenberger (4), le décret n. 304, voté sous l'archontat de Straton, fut proposé par Amphinikos, fils de Pythion, qui est également l'auteur d'un autre décret (n. 308), voté sous l'archontat de Potidaïchos (5). Cette double mention du même *rogator* dans les deux textes conduit très naturellement à penser que les archontats de Straton et de Potidaïchos ne

pas un instant à l'examen du texte original. La vue d'un estampage que M. Léonardos a bien voulu mettre à ma disposition me permet d'affirmer que les mots ἐπ' ἱερέως Ἐπικράτου se lient immédiatement et uniquement au décret contemporain de Damophilos inscrit tout de suite au-dessous d'eux.

(1) Outre l'inscription dont il vient d'être question, Damophilos est encore cité dans les documents suivants : Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1892, p. 35, n. 64 ; *C. I. G. S.*, I, 3180.

(2) *C. I. G. S.*, I, 3180, et la note de Dittenberger, p. 588 ; comp. la note du n. 352, p. 114.

(3) *C. I. G. S.*, I, 209-218.

(4) *C. I. G. S.*, I, ad n. 298, p. 95.

(5) Amphinikos a pris encore l'initiative d'un décret qui ne porte pas de nom d'archonte : *C. I. G. S.*, I, 309.

peuvent avoir été bien éloignés l'un de l'autre. Or, une inscription de Mégare (*C. I. G. S.* I, 27) nous apprend que Potidaïchos fut archonte entre 223 et 192, c'est-à-dire à peu près pendant cette même période où nos précédentes évaluations nous autorisaient à placer la magistrature de Straton. — 2° Pirgès, fils d'Archippidès, fit voter sous Straton le décret n. 303, relatif aux ἀργυρώματα de l'Amphiaraïon. D'autre part, sur la motion du même Pirgès, la ville d'Oropos décerna le titre et les privilèges de proxène à Démétrios de Bargylia, l'année où Athénodoros remplit les fonctions de prêtre d'Amphiaraos (1). On en conclura avec vraisemblance que l'archontat de Straton et la prêtrise d'Athénodoros doivent être attribués à peu près au même temps. Or, la place réciproque qu'occupent sur le monument commun où ils sont gravés les décrets n. 310-312 d'une part, et le décret n. 316 d'autre part, les deux premiers datés par le nom de l'archonte Théotimos, le troisième par celui d'Athénodoros, montre nettement qu'Athénodoros n'exerça le sacerdoce qu'après que Théotimos avait été archonte (2); et comme cet archontat se place nécessairement en 215 au plus tôt, en 193 au plus tard (3), il est manifeste que la prêtrise d'Athénodoros tombe ou tout à la fin du IIIe siècle ou au commencement du second. Ce qui est vrai de cette prêtrise devant l'être aussi de l'archontat de Straton, on voit que nous aboutissons, par cette nouvelle observation, à des résultats conformes de tous points à ceux que nous avions obtenus antérieurement.

Ainsi, nous sommes pleinement autorisés à croire que Straton, plus récent que Damophilos, fut archonte en 220 au plus tôt. Supposons maintenant pour un instant que cette date *maxima* soit la date vraie, — ce qui, sans doute, n'est pas, car nous n'avons aucune preuve que Straton ait immédiatement succédé à Damophilos (4); — même en attribuant de la sorte à l'archontat de Straton une date aussi reculée que possible, si nous voulions maintenir à celui de Dionysios la date que lui a fixée M. Ditten-

(1) Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1892, p. 46, n. 75.

(2) Cf. Dittenberger, *C. I. G. S.*, I, ad n. 310, p. 104.

(3) Ainsi qu'il résulte de l'inscription d'Aigosthènes : *C. I. G. S.*, I, 218.

(4) On verra plus loin qu'en réalité, quatre archontes au moins, dont Dionysios, prennent place entre Damophilos et Straton.

berger, l'intervalle qui s'étendrait entre les deux archontats serait encore d'environ trente ans. D'après ce qu'on a vu plus haut, c'est évidemment beaucoup trop. Il est donc nécessaire de rapprocher Dionysios de Straton; il est nécessaire, partant, d'abaisser sensiblement la date de son archontat et de la reporter, à tout le moins, assez avant dans la seconde moitié du IIIe siècle.

II

L'examen du décret n. 298, par lequel Phormion de Byzance a reçu, sous Dionysios, les titres de proxène et d'évergète de la ville d'Oropos, nous amène à des déterminations chronologiques plus précises.

En lisant le texte de ce document, on constate : 1° que Phormion, le nouveau proxène, vivait en relations étroites avec la cour d'Égypte (l. 9-11) et qu'il avait été élevé à la dignité d' « *ami du roi Ptolémée* » (l. 4-5 : φίλ[ος....] τοῦ βασιλέως Πτολεμαίου) ; 2° que le Ptolémée qui régnait alors était marié à une femme appelée Arsinoé (l. 23-24 ; cf. n. 297) ; 3° que le roi et la reine, antérieurement à l'époque où fut rendu le décret, avaient obtenu du peuple d'Oropos des honneurs extraordinaires : à chacun d'eux les Oropiens avaient élevé une statue dans le sanctuaire d'Amphiaraos, et le décret relatif à Phormion devait être précisément gravé sur le piédestal qui portait les deux effigies royales (l. 22-24 ; cf. n. 297).

Il est pour nous d'une extrême importance de savoir quel est le roi d'Égypte qui se trouve mentionné ici. En raison du nom donné à la reine, on ne peut évidemment hésiter qu'entre Philadelphe, marié d'abord à Arsinoé, fille de Lysimaque, puis à sa sœur Arsinoé, fille de Soter, et Philopator, époux de sa sœur Arsinoé, fille d'Évergètes. M. Dittenberger s'est prononcé d'emblée et d'une façon exclusive pour Philadelphe et la seconde Arsinoé (1) ; au contraire, M. Dürrbach a pensé qu'il s'agissait de Philopator et de sa sœur (2), et M. Bruno Keil s'est rangé à cet avis (3).

(1) *C. I. G. S.*, I, ad n. 298, p. 95 ; cf. ad n. 3498, p. 652.
(2) *De Oropo et Amphiarai sacro*, p. 60.
(3) *Hermes*, XXV, p. 607.

Puisqu'à présent nous devons tenir pour avéré que l'archontat de Dionysios, étant lié de très près à celui de Straton, est par là même beaucoup moins ancien que ne le supposait M. Dittenberger, l'hésitation ne semble plus permise : Philadelphe étant mort dès 246, il faut de toute nécessité que le prince dont Phormion fut le familier ait été Ptolémée Philopator. Les égards ou les flatteries que lui témoigna la cité d'Oropos n'ont rien dont on puisse s'étonner. Déjà, les décrets de proxénie votés à Orchomène et à Tanagra (1) en faveur de Sosibios laissaient entrevoir que, sous le règne de Philopator, pour des raisons qui demeurent encore incertaines (2), les rapports furent particulièrement amicaux entre les villes de Béotie et le gouvernement alexandrin. Il est clair que dans le temps où l'on prodiguait au ministre les marques d'honneur, on ne pouvait manquer de faire aussi sa part au souverain. Quant à Phormion, personnage considérable, et sans doute influent auprès du Lagide, il est venu très naturellement prendre sa place à côté de Sosibios dans l'estime et les bonnes grâces des Béotiens.

Nous admettrons donc que l'archontat de Dionysios est contemporain du règne de Philopator; nous admettrons, par conséquent, que cet archontat s'enferme entre les deux dates extrêmes de 222 et de 205. On ne saurait proposer pour l'instant une chronologie plus rigoureuse. Sans doute, il paraît assez probable que les statues du roi et de sa femme n'ont pas été dressées dans l'Amphiaraïon dès les premiers débuts du règne ; sans doute, il est vraisemblable aussi qu'un temps plus ou moins long s'écoula entre leur consécration et le vote du décret relatif à Phormion ; et, d'autre part, la mention expresse de la reine dans ce décret (l. 24) ferait volontiers supposer qu'il est antérieur à l'assassinat d'Arsinoé (3). Toutefois, de ces conjectures et de ces pré-

(1) *C. I. G. S.*, I, 507, 3166. L'identification de Σωσίβιος Διοσκορίδαο avec le ministre de Philopator a été proposée pour la première fois par M. Foucart : *Bull. Corr. hell.*, IV, p. 97. Tous les critiques l'ont admise d'un accord unanime : Larfeld, *Syll. inscr. Bœot.*, p. VIII ; Meister-Collitz, *Dialektinschr.*, I, 493 ; Dittenberger, *C. I. G. S.*, I, ad n. 507, p. 160.

(2) L'hypothèse de M. Foucart (*Bull. Corr. hell.*, IV, p. 98, note 4), reprise depuis par Dittenberger, ne me paraît pas suffire à rendre compte de ce fait.

(3) La date exacte de cet événement, assurément postérieur à 210 (Liv. XXVII, 4), n'est du reste pas connue.

somptions il est impossible de rien dégager de précis ni de certain.

III

Mais les inscriptions de l'Amphiaraïon nous offrent un moyen nouveau de dater l'archontat de Dionysios. Recourons-y : nous pourrons tout ensemble et vérifier par une contre-épreuve la justesse de nos précédents calculs et donner à ces calculs une plus grande exactitude.

Parmi les monuments qu'a découverts M. Léonardos, j'ai mentionné déjà le piédestal qui portait les statues d'un prêtre d'Amphiaraos, Diodoros, et de sa femme Phanostraté (1). Nous savons, par le décret n. 239, que Diodoros fut appelé au sacerdoce la même année où Charidamos était archonte fédéral. La dédicace gravée en son honneur sur le piédestal est ainsi conçue : Μνασέας Διοδώρου τὸν πατέρα Διόδωρον Μνασέου, ἱερέα γενόμενον Ἀμφιεράῳ ἀνέθηκεν (2). D'où l'on doit conclure qu'il était sorti de charge quand son effigie fut placée dans le sanctuaire.

Au-dessous de la dédicace que je viens de citer et de celle en l'honneur de Phanostraté, se trouvent inscrits sur le marbre cinq décrets de la ville d'Oropos : *C. I. G. S.*, I, 273, 274, 275, 276, 277 (3). Deux d'entre eux (n. 276, 277), qui sont les derniers en date, remontent à l'archontat de Straton : nous les avons mentionnés déjà et nous n'avons plus à en reparler ici. Des trois autres, le plus ancien (n. 273) porte en tête les noms de l'archonte Philon et du prêtre Nikippos (4) ; les deux plus récents

(1) *C. I. G. S.*, I, 271-278.

(2) *C. I. G S.*, I, 271.

(3) Pour l'ordre d'inscription de ces différents décrets, voir plus haut, p. 185, note 3. Le décret n. 278 est inscrit, non pas sur la face antérieure du piédestal, mais sur le côté gauche ; comme il date de l'archontat de Philon et de la prêtrise de Nikippos, il est exactement contemporain du n. 273.

(4) Il faut bien distinguer l'archontat de Philon, contemporain de la prêtrise de *Nikippos* (n. 255, 273, 278), de l'archontat de Philon, contemporain de la prêtrise de *Théodoros* (n. 247, 300, 301) ; il se peut, au reste, qu'il s'agisse

(n. 274, 275), le nom du prêtre Damokratès, dont le sacerdoce, nous l'avons dit, correspond à l'archontat de Dionysios (1). — Comme l'a bien vu M. Dittenberger (2), il ressort de là fort évidemment que l'archontat de Philon et celui de Dionysios sont plus récents, le premier, d'une année au moins, le second, de deux années au moins, que la prêtrise de Diodoros, — ou que l'archontat de Charidamos. Assurément, ce n'est qu'une évaluation *minima;* car, d'une part, il n'est pas démontré que la statue de Diodoros lui ait été élevée aussitôt après l'expiration de ses fonctions; car, d'autre part, il se peut fort bien que le décret n. 273 n'ait été inscrit sur le piédestal de cette statue que longtemps après qu'elle avait été consacrée; car, enfin, nous n'avons aucune preuve que Dionysios ait pris rang comme archonte immédiatement après Philon. Mais, bien que n'étant pas rigoureux, le rapport que nous venons d'établir entre la prêtrise de Diodoros (ou l'archontat de Charidamos) et l'archontat de Dionysios suffirait à dater approximativement celui-ci, si la date approximative de celle-là était elle-même connue. C'est donc la date de la prêtrise de Diodoros que nous devons nous appliquer à découvrir.

Sept décrets ont été gravés, à l'Amphiaraïon, sur le piédestal qui supportait la statue de Cn. Calpurnius Pison. M. Dittenberger en a publié deux (3); dernièrement, M. Léonardos nous a fait connaître les cinq autres (4). Tous ces documents sont placés et rangés sur le marbre comme nous le montrons ci-dessous (5) :

non de deux archontes homonymes, mais d'un même personnage, élevé à deux reprises aux honneurs de la magistrature suprême.

(1) Voir plus haut, p. 183.

(2) *C. I. G. S.*, I, ad n. 236-243, p. 75.

(3) *C. I. G. S.* I, 269, 270.

(4) Ἐφημ. Ἀρχ., 1892, p. 33-35, n. 62, 63, 64, 65, 66.

(5) Le tableau qui suit a été dressé d'après un croquis que m'a obligeamment communiqué M. Léonardos par l'intermédiaire de mon camarade M. André de Ridder.

FACE ANTÉRIEURE DU PIÉDESTAL		FACE LATÉRALE DROITE DU PIÉDESTAL
PIERRE A	*Tranche droite de la* PIERRE A.	PIERRE B
Dédicace en l'honneur de Cn. Calpurnius Piso. (*C. I. G. S.* I, 268).		
I. (Ἐφημ. 1892, p. 33, n. 62). *Archonte :* NIKIAS; *Décret fédéral.*	V. (*C. I. G. S.* I, 269). *Prêtre d'Amphiaraos :* ASOPON; *Décret d'Oropos.*	VI. (Ἐφημ. 1892, p. 35, n. 66). *Pas d'éponyme; Décret d'Oropos.*
II. (Ἐφημ. 1892, p. 35, n. 63). *Pas d'éponyme; Décret d'Oropos.*	VII. (*C. I. G. S.* I, 270). *Prêtre d'Amphiaraos :* DIODOROS; *Décret d'Oropos.*	
III. (Ἐφημ. 1892, p. 35, n. 64). *Archonte :* DAMOPHILOS; *Décret fédéral.*		
IV. (Ἐφημ. 1892, p. 35, n. 65). *Prêtre d'Amphiaraos :* EPIKRATÈS; *Décret d'Oropos.*		

La pierre B et la tranche droite de la pierre A étant demeurées vides au-dessous des décrets n. VI et VII, il n'y a pas à douter que ces deux décrets, comme aussi le n. V, n'aient été gravés en dernier lieu, après que la pierre A avait été couverte d'inscriptions du haut jusqu'en bas; de telle sorte que l'ordre de succession des différents décrets est bien celui qu'indique notre numération. Ceci constaté, examinons les intitulés des cinq derniers (n. III-VII). — Le décret n. III a été voté sous l'archontat de Damophilos, et le décret n. IV date certainement du même archontat, comme le prouve la mention du prêtre Épikratès (1). Le prêtre d'Amphiaraos nommé en tête du décret n. V ne s'appelant plus Épikratès, mais Asopon, ce décret est évidemment d'une année au moins plus récent que l'archontat de Damophilos (2). Comme le

(1) La suite de nos observations met hors de tout conteste qu'il s'agit bien ici d'Épikratès I, et non d'Épikratès II, qui fut prêtre, comme on se le rappelle, sous l'archontat de Straton. Il est superflu d'insister sur ce point.

(2) La date assignée ici à la prêtrise d'Asopon (220 au plus tôt) se trouve confirmée par d'autres observations : 1° Aristandros, fils de Kalligeiton, qui proposa le décret n. 269, l'année où Asopon était en charge, fut aussi l'auteur

décret n. VI ne contient aucune désignation d'éponyme, il est probable qu'il est exactement contemporain du décret n. V, placé à sa gauche, et remonte comme lui à la prêtrise d'Asopon. Reste le décret n. VII, précédé du nom du prêtre Diodoros. Des remarques que je viens de faire se dégage cette conclusion nécessaire que ce décret est de deux années au moins postérieur aux décrets n. III et IV, ou, en d'autres termes, que la prêtrise de Diodoros et l'archontat de Charidamos sont de deux années au moins plus récents que l'archontat de Damophilos (1).

Ce résultat est important ; si nous le rapprochons de ceux auxquels nous avait déjà conduit l'examen des inscriptions gravées sur le monument de Diodoros, nous pourrons dresser la liste d'archontes qu'on va trouver ci-après. Rien ne prouve que les titulaires se soient immédiatement succédés les uns aux autres, mais l'ordre de leur succession est certain :

Damophilos	(Prêtre d'Amphiaraos :	Épikratès I)
N.....	(— —	Asopon)
Charidamos	(— —	Diodoros)
Philon	(— —	Nikippos)
Dionysios	(— —	Damokratès II)

On voit que Dionysios est postérieur à Damophilos — ce que nous ignorions encore — et qu'il occupe, à tout le moins, le quatrième rang après lui. La date *maxima* de l'archontat de

des décrets 337 et 339, lesquels appartiennent, sans doute possible, aux dernières années du IIIe siècle. (Comp. Dittenberger, *C. I. G. S.*, I, ad n. 259-262, p. 82 : « *Ut ab eo quod certissimum est proficiscamur, extremis III a. Chr. n. saeculi annis duo plebescita rogata sunt ab Aristandro... Calligitonis filio.* ») A la vérité, M. Dittenberger (p. 82) a prétendu que l'Aristandros du n. 269 et celui des n. 337, 339 étaient deux personnes différentes, mais c'est une hypothèse qui ne repose sur rien. 2° Le nom d'Asopon semble avoir été fort rare à Oropos : il y a donc grande apparence qu'Asopon, fils de Mikythos, qui présida l'assemblée des Oropiens sous la prêtrise d'Olympichos (Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1892, p. 46, n. 74) n'est autre que le prêtre d'Amphiaraos. Or la prêtrise d'Olympichos tombe, soit dans les dernières années du IIIe siècle, soit dans les premières du siècle suivant (Comp. Dittenberger, *C. I. G. S.*, I, ad n. 337-343, p. 111).

(1) M. Dittenberger reculait l'archontat de Charidamos jusqu'avant l'année 260 : *C. I. G. S.*, I, ad n. 236-243, p. 75.

Damophilos ayant été fixée, on s'en souvient, à l'année 221, la date *maxima* de l'archontat de Dionysios sera dès lors l'année 217. Ainsi, le roi égyptien nommé dans le décret en l'honneur de Phormion est bien, comme nous l'avions supposé, Ptolémée Philopator, et les conclusions de nos premières recherches reçoivent une entière confirmation. En même temps elles se trouvent précisées : le *terminus post quem* étant reculé maintenant jusqu'en 217, et la mort de Philopator continuant à marquer le *terminus ante quem,* la date exacte de l'archontat de Dionysios ne flotte plus que dans un intervalle réduit à douze années, — entre 217 et 205. En plaçant Dionysios à l'extrême fin du IIIe siècle, M. Dürrbach avait donc vu juste et trouvé la vérité (1).

IV

J'indiquais, au début de cette étude, qu'en modifiant la date attribuée par M. Dittenberger à l'archontat de Dionysios, nous serions naturellement amenés à modifier aussi les dates qu'a proposées le même critique pour un assez grand nombre d'autres archontats. C'est ce que je montrerai avec le détail nécessaire dans un prochain mémoire. Pour le moment, il suffira de résumer les conséquences immédiates des recherches qui précèdent.

En déterminant, dans la mesure du possible, l'époque où Dio-

(1) Je dois ajouter pourtant que je ne saurais partager son avis, lorsqu'il fait de l'année 217, non seulement la date *maxima,* mais la date *vraie* de l'archontat de Dionysios (*De Oropo,* p. 60). Selon M. Dürrbach, Phormion serait l'un des ambassadeurs que Philopator, les Rhodiens, les Chiotes et les Byzantins envoyèrent de concert, en 217, auprès de Philippe V, pour mettre fin à la Guerre Sociale. C'est une hypothèse ingénieuse, mais que rien absolument ne confirme. Il me semble que si Phormion avait joué le rôle qu'on lui prête ici, on devrait trouver dans le décret qui le concerne quelque allusion à son ambassade. D'autre part, si nous attribuons à Dionysios l'année 217, il n'y a plus place entre Kaphisias et lui que pour cinq archontes, ceux mêmes qu'on trouvera énumérés à la page suivante; or, comme je l'établirai ailleurs, il est non seulement très probable, mais presque certain, que la série des archontes intermédiaires est notablement plus nombreuse.

nysios fut archonte (217-205), nous nous trouvons déjà avoir déterminé du même coup : 1° la date *maxima* de l'archontat de Straton, sûrement postérieur à celui de Dionysios ; 2° la date *minima* de chacun des six archontats, qui ont sûrement précédé celui de Dionysios. — Il est clair, d'une part, que Straton ne peut avoir géré sa magistrature avant 216 ; et, d'autre part, il est clair aussi que Philon, contemporain du prêtre Nikippos (1), Charidamos, l'archonte inconnu contemporain du prêtre Asopon, Damophilos, Onasimos et Kaphisias sont entrés en fonctions au plus tard en 206, 207, 208, 209, 210, 211. — Comme, en outre, une inscription d'Aigosthènes (2) fixe à l'année 223 la date *maxima* de l'archontat de Kaphisias, nous obtenons dès lors le tableau que voici :

Kaphisias	[*date maxima* : 223 ; *date minima* : 211]
Onasimos	[222-210]
Damophilos	[221-209]
N... (Prêtre : Asopon)	[220-208]
Charidamos	[219-207]
Philon (Prêtre : Nikippos)	[218-206]
Dionysios	[217-205]
Straton	[216]

Pour chacun des six premiers archontes, comme pour Dionysios lui-même, la date exacte flotte seulement dans un espace de douze années.

(*A suivre*). Maurice Holleaux.

(1) Voir la note 3 de la p. 192.
(2) *C. I. G. S.*, I, 209.

A QUI SONT DÉDIÉES

LES *POLIORCÉTIQUES* D'APOLLODORE?

On n'a pas oublié l'excellente traduction des *Poliorcétiques* d'Apollodore de Damas que M. E. Lacoste a publiée dans un des premiers volumes de cette *Revue* (1), rendant ainsi accessible à la généralité des lecteurs le plus important traité de génie militaire que nous ait légué l'antiquité. Ce traité est adressé à un empereur romain que l'auteur apostrophe plusieurs fois par le terme δέσποτα, seigneur. Quel est cet empereur?

On a, jusqu'à présent, admis qu'il s'agissait d'Hadrien. Cette identification n'est fournie ni par le texte même de l'ouvrage ni par aucune note marginale des manuscrits originaux. Elle s'appuie uniquement sur l'autorité d'un traité analogue, d'époque byzantine, ordinairement désigné sous le nom d'Héron de Constantinople. Ce traité, publié par M. Wescher d'après un manuscrit de Bologne (2), cite, au début, parmi les ouvrages antérieurs composés sur la même matière, τὰ Ἀπολλοδώρου πρὸς Ἀδριανὸν αὐτοκράτορα συνταχθέντα Πολιορκητικά. Quelle confiance mérite une pareille indication? Une confiance très médiocre, à mon avis. Sans doute, il n'est pas impossible que le compilateur tardif qui se cache sous le nom d'Héron ait eu sous les yeux des manuscrits d'Apollodore plus explicites que ceux que nous possédons; mais il est très possible aussi que la mention du nom d'Hadrien ne soit de sa part que le résultat d'une conjecture, fondée sur le

(1) *Revue*, III, 360 suiv.

(2) Wescher, *Poliorcétique des Grecs*, p. 197 et suiv.

texte de Dion Cassius où Apollodore paraît en correspondance avec cet empereur. Or, une pareille conjecture ne doit être admise que si elle est soutenue par quelque vraisemblance interne ou par l'ensemble des circonstances connues de la vie d'Apollodore. Voyons s'il en est ainsi.

Apollodore a été l'architecte officiel de Trajan. Comme tel, il dirigea les principaux travaux exécutés sous le règne de ce prince : le forum de Trajan avec sa colonne, l'odéon, le gymnase et aussi le fameux pont du Danube, représenté sur la colonne Trajane. A l'avènement d'Hadrien, il tomba en disgrâce. Le motif de cette défaveur fut un franc-parler excessif. Du vivant de Trajan, un jour qu'Hadrien exprimait un avis irréfléchi sur un certain projet de construction, Apollodore le renvoya un peu brutalement à ses « coloquintes ». Hadrien était rancunier et jaloux des supériorités; il ne pardonna pas cette boutade. A peine monté sur le trône, il s'empressa d'exiler le célèbre architecte (1). Celui-ci ne profita pas de la leçon. A quelque temps de là, l'empereur lui ayant communiqué les plans du temple de Vénus et de Rome, élevé sur les propres dessins d'Hadrien, Apollodore répondit à cet envoi par une critique très fondée de certains détails, qui blessa au vif l'impérial architecte. Hadrien, dans sa colère, saisit le premier prétexte venu pour faire mettre à mort, ce mauvais courtisan décidément incorrigible (2).

Tous ces événements sont racontés par Dion Cassius au commencement du règne d'Hadrien. Cependant ils semblent se répartir sur une durée assez longue. L'avènement d'Hadrien est du 9 août 117. La première pierre du temple de Vénus et de Rome fut posée le 21 avril 121 (3), le temple fut inauguré probablement le 21 avril 128 (4). Certainement les plans en ont été communiqués à Apollodore avant l'achèvement des travaux, mais ceux-ci étaient fort avancés, car Dion nous dit que les défauts

(1) Pas tout de suite, si c'est de vive voix qu'il donna (vers 120) à Hadrien le conseil d'ériger un colosse de la Lune comme pendant à celui du Soleil (Spartien, 19, 13).

(2) Dion, LXIX, 4.

(3) Dürr, *Reisen Hadrians*, p. 25-27 (d'après Athénée, VIII, 361 F).

(4) Dürr, *loc. cit.*, p. 30-31 (d'après Eusèbe-Jérôme en 131, d'après Cassiodore en 135).

signalés par l'architecte grec étaient déjà sans remède. La mort d'Apollodore se place donc vers l'an 125. En tout cas, il n'occupa jamais sous Hadrien une situation officielle; jamais il ne jouit de la confiance particulière du souverain. La communication même des plans du nouveau temple, loin de devoir s'interpréter comme une marque d'amitié, n'était de la part d'Hadrien qu'une bravade. Hadrien, dit Dion, voulait montrer à Apollodore qu'on pouvait faire quelque chose de grand à Rome sans son concours (δι' ἔνδειξιν ὅτι καὶ ἄνευ ἐκείνου μέγα ἔργον γίγνεσθαι δύναται).

Ceci posé, relisons le début des *Poliorcétiques*. On y voit que l'empereur avait adressé à Apollodore une lettre confidentielle sur les machines de guerre à fabriquer en vue d'une campagne déterminée, exposant ses propres idées et demandant conseil à l'architecte grec. Celui-ci, après mûre réflexion, lui envoie une série de dessins avec descriptions détaillées et lui expédie en même temps un de ses aides pour fournir à l'empereur des explications verbales plus complètes. Il fait appel, dans sa lettre d'envoi, au grand caractère du prince (μεγαλοφυΐα), à sa bienveillance (εὐμένεια). Tout cela, dit d'un ton à la fois dévoué et familier, implique des relations mutuelles de confiance qui furent celles d'Apollodore et de Trajan, mais convient aussi mal que possible à l'attitude réciproque d'Apollodore et d'Hadrien.

La même conclusion résulte du contenu même du traité. Les machines qu'on y trouve décrites visent des opérations considérables, une guerre de longue haleine dans un pays qu'Apollodore ne connaît pas (ἐπεὶ οὖν ἀγνοῶ τοὺς τόπους), au cours de laquelle il faudra assiéger des places, déloger des tribus retranchées dans des positions montagneuses (ἔθνη καὶ κλίματα), forcer le passage de grands fleuves (chap. IX). Or, Hadrien fut un prince essentiellement pacifique, qui, pendant toute la durée de son règne, n'a dirigé en personne que deux guerres : l'une, tout au début, contre les Roxolans, l'autre, vers la fin (131 après J.-C. et suiv.), contre les Juifs rebelles. La première de ces deux guerres est hors de cause, puisqu'elle eut pour théâtre des localités parfaitement connues d'Apollodore qui avait accompagné Trajan dans ses campagnes du Danube; il ne peut davantage être question de la seconde, car, lorsqu'elle éclata, Apollodore était déjà mort depuis plusieurs années. Ajoutons qu'Apollodore rappelle

qu'il s'est déjà trouvé aux côtés de l'empereur ἐν ταῖς παρατάξεσι. M. Lacoste traduit : « dans ses préparatifs de guerre ». C'est un faux sens évident. Le mot παράταξις, très fréquent dans la grécité alexandrine et romaine, n'y a jamais que le sens de bataille rangée, affaire de guerre. Apollodore fait donc allusion à des engagements auxquels il a pris part aux côtés de son impérial correspondant. Or, exilé dès le début du règne d'Hadrien, comment Apollodore aurait-il pu assister à des batailles livrées par ce prince? Et, d'ailleurs, de quelles batailles pourrait-il être question? L'hypothèse de l'auteur de l'article *Apollodoros,* dans la nouvelle édition de Pauly, qu'il s'agirait de la courte campagne d'Hadrien contre les Roxolans, ne peut se défendre sérieusement.

Cette objection est vraiment décisive. Elle s'est déjà présentée à l'esprit de Plew (1), mais il en a tiré la conséquence téméraire que le récit de Dion sur la disgrâce d'Apollodore doit être rejeté. Ce récit offre, au contraire, tous les caractères de l'authenticité et de la vraisemblance ; l'impossibilité où nous sommes de le concilier avec la dédicace communément admise pour les *Poliorcétiques,* prouve simplement qu'Héron de Constantinople et les commentateurs modernes se sont trompés sur ce point. Les *Poliorcétiques* sont donc adressées à Trajan, non à Hadrien. Les opérations rappelées au début sont les guerres daces, auxquelles Apollodore prit une part glorieuse par la construction du pont sur le Danube. La nouvelle campagne en perspective ne peut être que la guerre contre les Parthes, qui s'annonçait longue et difficile, avec des places et des défilés à conquérir et des fleuves immenses à traverser. Trajan partit pour cette guerre en 113, au moment où les travaux de son forum, dirigés par Apollodore, venaient de se terminer (2). Après les premiers succès de l'an 114, il fit un séjour prolongé à Antioche, en 115, pour organiser ses forces et préparer l'expédition décisive qui devait le conduire, en 116, jusqu'aux rives du golfe Persique. C'est très probablement pendant ce séjour qu'il demanda conseil à l'architecte, resté à

(1) *Quellenuntersuchungen zur Geschichte des Kaisers Hadrian* (Strasbourg, 1890), p. 89 suiv.

(2) Dion, LXVIII, 4.

Rome pour surveiller l'achèvement des autres constructions en cours : les charpentiers et autres ouvriers, ἐγχώριοι, que lui envoie Apollodore, sont sans doute des Italiens (1). La date du traité des *Poliorcétiques* peut ainsi être fixée avec une grande vraisemblance à l'an 115 après J.-C., et les précieuses instructions d'Apollodore n'ont probablement pas été étrangères aux brillants et éphémères succès de la dernière campagne de Trajan. Ce document littéraire et technique est aussi un document historique digne d'attention.

Théodore Reinach.

(1) Plew veut que ce soient des indigènes du pays à conquérir, qui serait la Judée !

ÉTUDES SUR LA VIE MUNICIPALE DE L'ASIE MINEURE

SOUS LES ANTONINS

PREMIÈRE SÉRIE

L'ECCLESIA, LA BOULÉ, LA GEROUSIA

La domination romaine ne trouva devant elle, en Occident, que des populations de culture inférieure, non encore parvenues à l'entière notion de l'État ; elle leur imposa sans peine des institutions conçues d'après le type romain, et l'organisation locale des villes d'Ibérie ou de Gaule se romanisa facilement. Les choses ne se passèrent pas de même dans l'Orient hellénique : la conquête latine s'y heurta à une organisation politique complète, à un droit public qui avait eu un développement original et avait su tirer les conséquences des principes sur lesquels il s'appuyait, à un droit « qui était l'égal du droit romain en richesse interne, sinon en perfection formelle, et qui peut-être le surpassait en *contenu* moral (1) ». Les vainqueurs furent respectueux de la conception hellénique de l'État, et ne cherchèrent jamais à substituer à la πόλις les formes de leur municipe. Sous leur administration, la cité grecque continua à vivre, c'est-à-dire à avoir une histoire faite d'un développement logique, et à se modifier suivant des principes internes de modification. Si le contact des institutions de la Rome républicaine, puis impériale, et la poli-

(1) On peut appliquer au droit public ces paroles que le dernier historien des rapports du droit hellénique et du droit romain, Mitteis, appliquait à l'ensemble du développement juridique de la Grèce (*Reichsrecht und Volksrecht*, p. 8).

tique des pouvoirs centraux qui se succédèrent à Rome, ajoutèrent leurs influences à celles des forces spontanées qui continuaient à agir dans les cités, ils n'eurent pas d'action directrice.

De la longue évolution qui mène de la cité grecque autonome à la municipalité du régime décurional, nous étudierons un moment, celui qui correspond à la période, de relative unité, qui va des Flaviens aux Sévères. Aucun pays, à cette époque, ne se prête mieux que la péninsule anatolienne à l'examen des transformations de la cité hellénique. En effet, alors que l'Achaïe, appauvrie et vide d'hommes, ne vivait plus que du souvenir de sa gloire passée (1), l'Asie-Mineure, hellénisée presque entièrement (2), était dans l'éclat de la plus brillante civilisation que cette terre ait connue ; ses philosophes et ses rhéteurs (3) ont été appelés les derniers Attiques, ses médecins continuent seuls les traditions de la science hellène. C'est, d'autre part, dans les villes d'Asie que put s'exercer avec le plus de régularité et de continuité (4) l'évolution lente des formes locales de l'organisation politique, troublée, dans la Grèce propre, par les interventions des empereurs. Malgré les différences qu'expliquent les causes géographiques et les causes ethniques, un type put s'y constituer, sensiblement identique à lui-même, des plaines de l'Ionie aux vallées rocheuses de la Lycie et à la steppe lycaonienne (5).

(1) Sur l'état de la Grèce propre, cf. Mommsen, *Röm. Gesch.*, V, p. 245 et suiv.

(2) Cf. Mitteis, *l. c.*, p. 22.

(3) Il suffira de citer, parmi les écrivains, Dion Chrysostome, Aristide, Philostrate, et même Lucien, né sur les frontières de la Syrie ; parmi les savants, Galien.

(4) L'histoire de l'Asie ne présente aucun incident comparable à l'acte de l'an 67, par lequel Néron donna aux villes de l'Achaïe une liberté éphémère (cf. *B. C. H.*, XII, p. 503 et suiv.).

(5) Un certain nombre de monographies ont effleuré ou traité l'histoire administrative de quelques villes asiatiques à l'époque impériale. Je ne citerai que celles qui restent utiles à consulter :

Hicks, *Prolegomena* aux inscriptions d'Éphèse (*Brit. Mus.*, III, p. 69 et suiv.), donne la bibliographie antérieure sur Éphèse, dans laquelle il faut donner une place à part à l'ouvrage fondamental de Menadier, *Qua condicione Ephesii usi sint* (1880) ; — Scheffer, *De rebus Teiorum*, Leipzig, 1882 ; — Kersten, *De Cyzico... quaestiones epigraphicae*, Halle, 1886 ; — Papalukas, Περὶ τῆς πόλεως

LES ASSEMBLÉES

I. — L'ECCLESIA

L'ecclesia s'était maintenue partout; nulle loi ne lui avait enlevé les pouvoirs qui faisaient d'elle, dans la République grecque de l'âge classique, la source de tout commandement, de toute autorité; mais de tels changements en avaient altéré la composition, restreint la compétence, limité les pouvoirs, modifié, à son détriment, les relations avec les autres ἀρχαί, que le nom seul lui restait, en fait, de l'ancienne assemblée souveraine.

Elle comprend encore, dans la majeure partie de l'Asie, tous ceux qui portent le titre de citoyens (πολῖται), à l'exception cependant des femmes, auxquelles l'appellation honorifique d'ἀστή ou de πολεῖτις ne conféra certainement jamais de droits électoraux (1). Dans les villes où la division du peuple en tribus avait gardé quelque valeur administrative (2), les membres de l'assemblée se groupaient sans doute suivant la φυλή et ses subdivisions, et l'on réservait aux sénateurs des places d'honneur (3).

Στρατονικείας, Patras, 1886; — Weber, *Apamée-Celainai*, Besançon, 1892; — Clerc, *De rebus Thyatirenorum*, Paris, 1893. — L'important ouvrage de Ramsay, *The Cities and Bishoprics of Phrygia*, Oxford, 1895, est consacré en partie à l'histoire des institutions, notamment dans les chapitres II (Laodicée) et III (Hiérapolis).

(1) Cf. Paris, *Quatenus feminae res publicas... attigerint*, p. 37.

(2) Surtout en Bithynie et dans les régions voisines : à Prusias sur l'Hypius (Le B.-Wadd., 1176-77), à Ancyre (Mordtmann, *Marm. Ancyr.*, p. 16, nº 5), nous voyons les douze tribus décerner séparément des décrets en l'honneur de bienfaiteurs publics; c'est une forme plus solennelle du vote de l'ecclesia, et elle suppose, dans la tribu, une activité indépendante et autonome, dans la cité, la survivance de cadres réguliers. Ces tribus ont leur organisation propre, leurs magistrats — les phylarques à Ancyre, à Prusias *(l. c.)*, à Nicomédie (*C. I. G.*, 3773-6), le σημειογράφος à Euménia (*C. I. G.*, 3902d), — même leurs finances particulières. Mais, en général, la φυλή, bien que mentionnée dans les inscriptions funéraires (à Euménia, *B. C. H.*, VIII, p. 234; à Laodicée, *B. C. H.*, XI, p. 353), n'est plus qu'un cadre vide, qui sert d'unité de répartition aux distributions publiques (Aphrodisias, Le B.-Wadd., 1603; Éphèse, *Brit. Mus.*, III, nº 481, l. 142 et suiv., 195; Nysa, *B. C. H.*, IX, p. 127 B, l. 24). — Voir, sur les tribus d'Ancyre, Mordtmann, *Marm. Ancyr.*, excursus II; sur celles d'Éphèse, Hicks, dans *Brit. Mus.*, III, p. 68.

(3) *Brit. Mus.*, III, nº 481, l. 74.

Il est probable que l'ecclesia était ouverte aux habitants de la campagne, comme à ceux de la ville même, bien que ceux-là eussent, dans leurs κῶμαι ou κατοικίαι, leurs réunions particulières (1).

L'acquisition ou l'usurpation du titre de citoyen étaient d'ailleurs aisées (2) : les villes le prodiguaient comme récompense honorifique (3) ou le vendaient à prix d'argent (4); là où un

(1) Il semble bien résulter des inscriptions qui nomment, en les distinguant, les deux groupes d'habitants, qu'on les considère comme également composés de citoyens (*C. I. G.*, 2782, l. 36 : libéralité faite à Aphrodisias, τοῖς τε τὴν πόλιν κατοικοῦσιν πολείταις καὶ τοῖς ἐπὶ τῆς χώρας; Le B.-Wadd., 1168 : un particulier est représenté comme δόντα νομῆν πᾶσιν τοῖς ἐνκεκριμένοις καὶ τοῖς τὴν ἀγροικίαν κατοικοῦσιν (à Prusias); Newton, *Halicarnassus*, II, p. 799, nº 101 (à Lagina). Il se pourrait, il est vrai, que ces formules ne fussent employées que pour faire ressortir la générosité du donateur. Mais la supposition suivant laquelle les gens de la χώρα ont droit de vote au chef-lieu est confirmée par l'existence, à Aphrodisias et dans d'autres villes, d'un στρατηγὸς ἐπὶ τῆς χώρας, à côté du στρατηγὸς τῆς πόλεως. Rien ne permettrait d'affirmer que la banlieue ait pu être privée du droit de participer à l'élection du magistrat qui lui était particulier. Il est vrai que les κῶμαι ont leurs assemblées propres, qui rendent des décrets (*Att. Mitth.*, III, p. 57), élisent des magistrats (les comarques sont signalés *C. I. G.*, 3420), disposent des revenus que leur assurent la *summa honoraria* des magistrats (Μουσ. κ. βιβλ. de Smyrne, 1878, σλα') ou les amendes funéraires qui leur sont attribuées (Μουσ. 1878, p. 97, σφζ', Χονδριανῶν κώμη; Le B.-Wadd., 1171, κώμη Λησανῶν; *Am. Journ. Arch.*, III, p. 345, χώρος ὁ Ἐλεινοκαπριτῶν, *B. C. H.*, XVII, p. 637, κώμη Ἀρβίλων). Mais ces institutions locales ne donnent pas plus à la κώμη l'autonomie que l'organisation particulière de la tribu n'implique l'indépendance de la φυλή : φυλή et κώμη sont au même titre des subdivisions de la cité.

(2) L'impuissance des autorités romaines à arrêter le flot des concessions arbitraires du droit de cité apparaît clairement dans les lettres de Pline (X, 115). La Lex Pompeia avait concédé aux villes de Bithynie le droit d'accorder la *civitas* à qui elles voudraient, à l'exception cependant des citoyens des autres villes de la province : au début du IIe siècle, cette condition restrictive est tombée en désuétude, et il est douteux que les prescriptions de Trajan relatives à l'observation de la *lex* (Pline, X, 115) aient été longtemps appliquées.

(3) Souvent des athlètes ou des comédiens vainqueurs aux jeux reçoivent le droit de cité dans plusieurs villes différentes : c'est ainsi qu'on voit mentionnés *C. I. G.*, 3893, un citoyen d'Acmonia et d'Euménia; *C. I. G.*, 4293, un citoyen de Xanthos et de Patara; Perrot, *Galatie*, p. 48, nº 26, un Βιθυνεὺς καὶ Ἀθήναιος; *Pap. Am. School*, III, nº 420, un Τιμβριαδεὺς καὶ Ἀδαδεύς. Cf. *C. I. G.*, 3426, *B. C. H.*, XIII, p. 308, etc.

(4) A Tarse l'acquisition du droit de cité coûte 500 drachmes (Dion Chrys.

magistrat spécial, comme le politographe, ne surveillait pas l'inscription des nouveaux citoyens et ne s'opposait pas aux intrusions illégales, les rangs de la bourgeoisie et, par conséquent, ceux de l'assemblée, étaient envahis par des affranchis (1), des bâtards (2).

Ces infiltrations tout individuelles n'auraient pas suffi à altérer la physionomie de l'ecclesia ; beaucoup plus grosse de conséquences était l'admission, dans l'ecclesia, d'éléments qui par leur nature même lui étaient étrangers. Non seulement l'assemblée était ouverte, à Éphèse, aux enfants (3), à Tarse, à toute une population ouvrière et indigente, exclue du droit de suffrage (4), mais des groupes autonomes, fermés, parfois étrangers à la cité, venaient s'y asseoir, partageaient les droits des démotes, s'associaient à leurs décisions (5). C'est ainsi qu à Stratonicée (6), le peuple s'associe les « habitants du péribole du temple », c'est-à-dire, les membres de la petite cité sacerdotale qui vivait d'une vie propre à côté de la ville ; que dans toutes les villes importantes du monde hellénique (7), les citoyens romains prennent part, en corps, aux assemblées et participent à leurs décrets. Ils ont la conscience de former une communauté égale en importance, sinon en nombre, à la population indigène, et ils arrivent parfois à faire partager ce sentiment à la population : les termes du décret (8) que votent, à Palaia Isaura, ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος οἵ τε συνπολιτευόμενοι Ῥωμαῖοι, montrent quelle est leur situation dans

Ed. Arnim, p. 321). — A Halicarnasse (Le B.-Wadd., nº 1618 *b*, l. 7), on note comme une insigne faveur la concession gratuite de ce droit.

(1) Benndorf, *Reisen*, I, nº 51, l. 30 (Sidyma).

(2) Ib., l. 46. Eutyches, « fils de père inconnu », est un personnage considéré, admis dans la gerousia. Suivant Ramsay (*Cities*, p. 95) il serait né d'une femme qui se livrait à la prostitution sacrée.

(3) *Brit. Mus.*, III, nº 481, l. 340.

(4) Dion Chrys. (éd. Arnim), p. 321.

(5) Il est probable que les décrets collectifs, rendus par le peuple associé à des communautés ou des corporations diverses ont été votés, au moins en partie, en des séances plénières, auxquelles ces communautés ou corporations étaient effectivement présentes.

(6) Newton, *Halicarnassus*, II, p. 798.

(7) La liste des colonies romaines d'Asie-Mineure connues est donnée par Kornemann, *De civibus romanis in provinciis consistentibus*, p, 102.

(8) *Pap. Am. School*, III, p. 107, nº 181.

la cité dont pourtant ils ne font pas proprement partie. Leurs *conventus*, formés de commerçants et de notables, étaient du moins des groupes organisés ; mais, à leur côté, une masse indistincte, composée d'hommes de toute origine et de toute catégorie, d'affranchis et d'étrangers, vient encombrer et désorganiser l'assemblée, où la notion s'efface des rigoureuses distinctions d'autrefois. En effet, le πλῆθος que nous avons vu, à Tarse, assister, mais privé de suffrage, aux séances, n'était pas toujours aussi sévèrement traité. Dans les réunions dont le principal objet était le vote de décrets honorifiques, il importait, d'ailleurs, moins d'assurer la pureté de la composition de l'assemblée citoyenne que de disposer, aux jours où l'on acclamait quelque bienfaiteur de la ville, d'un public nombreux qui donnât à la manifestation quelque éclat. Le συναθροισμός (1), dénué de droits politiques régulièrement concédés, n'en venait pas moins faire nombre à ces cérémonies. C'est cette foule qui apparaît dans l'ἐκκλησία πάνδημος d'Apamée (2), dans l'assemblée de Sedasa (3) ; une multitude confuse, qui comprend tous ceux qui résident dans la ville, envahit, en certaines circonstances, le théâtre, — l'enceinte banale qui sert dorénavant à l'ecclesia d'unique lieu des séances (4).

Les règles strictes, qui jadis traçaient une ligne de démarcation infranchissable entre citoyens et non citoyens, tombaient donc en désuétude ; mais ce n'est pas dans cet élargissement de l'as-

(1) C'est par ce mot qu'une inscription de Nysa (*B. C. H.*, IX, p. 127 B, l. 26 et suiv.) désigne la multitude, non classée dans les cadres réguliers de la cité, qui s'oppose à l'ecclesia ; elle reçoit, d'ailleurs, au même titre que l'ecclesia, les bienfaits d'Aelius Alcibiade, à qui est voté un décret honorifique.

(2) *B. C. H.*, XVII, p. 313. Ce n'est pas la présence des Romains qui rend l'assemblée πάνδημος, car les nombreux décrets qui montrent le peuple associé aux *consistentes Romani* ne portent jamais de mention de ce genre (cf. à Apamée même, *l. c.*, p. 308, 309).

(3) *Pap. Am. School*, III, 240 : Ἔδοξε τῷ δήμῳ Σεδασέων σὺν πάντι πλήθει.

(4) *Brit. Mus.*, III, n° 481, l. 396 (Éphèse). — Aristide (éd. Dindorf), I, p. 541 (Smyrne). Les expressions de Vitruve (VII, 5, 5) au sujet du théâtre de Tralles sont caractéristiques : « Minusculum theatrum, quod ἐκκλησιαστήριον apud eos vocitatur. » C'est un ecclesiasterion de ce genre que construit, à Trebenna, la famille des Aurelius Solo (Lanckoronski, *Villes de Pamphylie et de Pisidie*, II, p. 236, n° 184).

semblée, démesurément agrandie par la chute de toute barrière entre les différentes classes d'habitants, qu'il faut chercher un indice des destinées futures de l'ecclesia. Il était trop opposé à la marche générale des événements pour être autre chose qu'un symptôme de la désorganisation de la cité grecque. C'est ailleurs que nous trouverons les signes de l'évolution réelle de l'assemblée du peuple. Elle se dessine dans ce que les inscriptions nous apprennent de la constitution de Sillyon au IIe siècle (1) : dans cette petite ville de Pamphylie, nous voyons une distinction s'établir entre l'ecclesia et les πολῖται, et une grande distance séparer, dans l'exercice des droits politiques, les ἐκκλησιασταί des simples citoyens. Au sein de la cité il se forme un groupe privilégié de citoyens actifs : ceux qui ne sont plus que citoyens sont exclus de l'assemblée populaire. Nous surprenons ainsi sur le fait un mouvement semblable à celui qui, dans l'Occident, laissera le pouvoir à la seule aristocratie des notables *(ordo possessoresque)* et aboutira partout à la suppression de l'Assemblée (2). L'extension prise par l'ecclesia dans la majorité des villes ne fait qu'en cacher l'affaiblissement.

Dénuée de cohésion et de discipline, l'ecclesia devait nécessairement subir la suprématie des corps plus fortement organisés qui l'entouraient. L'influence des institutions romaines vint précipiter encore une décadence fatale.

Ç'avait été un des traits caractéristiques du droit public à Rome, contraire à l'esprit démocratique de la Grèce libre, que

(1) Lanckoronski, *Villes*, I, nos 58, 59, 60. Dans la répartition d'un legs fait au peuple, les ἐκκλησιασταί reçoivent une part égale ou à peine inférieure à celle des bouleutes et des gerousiastes : il n'est attribué aux πολῖται qu'une portion bien moindre, égale, ou peu s'en faut, à celle des deux classes d'affranchis, les ἀπελεύθεροι et les οὐινδικτάριοι. (Cf. Mommsen, dans *Zeitschr. für Rechtsgesch.*, XXIV, p. 304.)

(2) Je ne crois pas qu'il faille, avec Marquardt (*Röm. Alterth.*, IV, p. 518 ; *Trad.*, VIII, p. 310), trouver un exemple de cette transformation dans ce que Dion de Pruse rapporte (éd. Arnim, p. 321) au sujet de Tarse. On y voyait, au début du IIe siècle, un πλῆθος οὐκ ὀλίγον ὥσπερ ἔξωθεν τῆς πολιτείας, composé en grande partie d'ouvriers, trop pauvres pour payer les 500 drachmes que la bourgeoisie exigeait comme droit d'admission dans la cité. Mais le contexte prouve que dans cette situation, particulière à la ville cilicienne, il faut voir la survivance d'une ancienne institution locale.

le droit exclusif, concédé aux magistrats, de présider le peuple assemblé et de lui soumettre les propositions législatives; jamais, dans cette organisation, il n'avait été permis à un simple citoyen de saisir directement les comices d'un projet ou seulement d'un amendement. — A l'époque Antonine, l'ancienne organisation hellénique, si favorable à l'initiative populaire, est presque complètement abolie (1) : en règle générale, les magistrats ont monopolisé le *jus agendi cum populo* (2).

Ce sont des magistrats qui convoquent les assemblées (3), les président et en dirigent les votes : les stratèges à Éphèse (4), les prytanes à Stratonicée (5), le prêtre des Augustes à Sidyma (6). Pourtant les inscriptions fournissent plusieurs exemples de personnages qui, sans être fonctionnaires municipaux, ont présidé au vote d'un décret. Sans parler de Cyzique, qui semble, par une exception unique, avoir gardé jusqu'à Hadrien (7) son bureau de prytanes, nous voyons, à Antandros (8), l'asiarque, qui n'est pas un magistrat local, diriger le vote d'une dédicace à Marc-Aurèle. Son intervention pourrait, il est vrai, se justifier par sa qualité même de prêtre attaché au culte provincial des empereurs; mais à Cnide (9), à Nysa (10), cette explication ne saurait convenir, et il faut admettre que des particuliers ont présidé la séance. Le fait ne contredit pas cependant la règle énoncée plus haut. Comme ce n'est pas, en effet, une mesure générale qui

(1) Les décrets de Cyzique, où apparaît pour la dernière fois la vieille formule : ὁ δεῖνα ἐπὶ τοῦ δεῖνα (ἐπιστατοῦντος) εἶπεν, ne sont pas postérieurs à Caligula (*Monatsber. Berl. Ak.*, 1874, p. 17).

(2) Cf. l'excellent ouvrage de H. Swoboda, *Griech. Volksbeschlüsse*, ch. IX.

(3) Déjà du temps de Cicéron un particulier, qui désire provoquer une réunion, doit s'adresser aux magistrats (*Pro Flacco*, 8. 18). La distinction subsiste d'ailleurs entre les assemblées ordinaires — ἐκκλησίαι νόμιμοι, *Brit. Mus.*, III, nº 481, l. 65, 339; ἔννομοι, Benndorf, *Reisen*, I, nº 70 (Sidyma) et *Acta Apostolorum*, XX, 39 (Éphèse) — et les assemblées extraordinaires.

(4) *Brit. Mus.*, III, nº 482 : οἱ στρατηγοὶ ἐπεψηφίσαν.

(5) *B. C. H.*, XII, p. 266 (note) : ἐπιψηφισάντος πρυτάνεως.

(6) Benndorf, *Reisen*, I, nº 50 : ἐπιψηφισαμένου τοῦ ἱερέος τῶν Σεβαστῶν.

(7) *Ath. Mitth.*, XIII, p. 304 et XVI, p. 438.

(8) *Sitzungsb. Akad. Berlin*, 1894, p. 910.

(9) *Brit. Mus.*, IV, nº 790.

(10) *B. C. H.*, IX, p. 124.

imposa aux cités les transformations de leur régime politique, et comme c'est d'une évolution spontanée que sortirent les institutions nouvelles, il s'en faut qu'une modification déterminée puisse se constater simultanément dans toutes les parties du monde hellénique d'Asie. Les formes de la vie publique des villes grecques, en se pliant à des habitudes nouvelles, ne s'arrêtèrent pas aux contours rigides qu'aurait imposés un moule uniforme, mais gardèrent quelque chose de leur souplesse et de leur variété.

En même temps que de la présidence, les magistrats ont été investis du droit d'initiative en matière législative : ce sont eux qui, le plus souvent, sont les auteurs des projets de loi soumis aux assemblées. C'est ainsi que les ψηφίσματα émanent, à Éphèse, du secrétaire du peuple et des stratèges (1) ou du premier de ces fonctionnaires seul (2) ; à Tlos, des prytanes (3) ; à Sidyma, du secrétaire du peuple (4). Le simple citoyen, qui désirait soumettre une proposition au peuple, devait se munir du consentement des magistrats ou passer par leur intermédiaire. Ce but pouvait être atteint de deux façons. Ou bien l'on associait à la proposition un magistrat, qui en devenait un des signataires ; c'est ainsi qu'à Orcistos (5), une proposition est *signée* de quatre personnages privés et d'un des archontes de la ville ; qu'à Hyrcanis (6), elle a pour auteurs deux particuliers et un stratège. Ou bien les non-magistrats, que ce fussent des particuliers comme à Nysa (7), ou les membres d'un des corps publics d'Iasos, celui des πρεσβύτεροι (8), pouvaient proposer directement des décrets, mais ils devaient au préalable avoir obtenu l'assentiment des magistrats. C'est ce qu'exprime la formule : στρατηγῶν (πρυτάνεων) γνώμη.

(1) *Brit. Mus.*, III, nº 481, l. 5 : ἐνεφάνισαν ὁ γραμματεὺς τοῦ δήμου..... καὶ οἱ στρατηγοὶ τῆς πόλεως.

(2) *Brit. Mus.*, III, nº 482 B, l. 4 : εἰσήγηται.... ὁ γραμματεύς.

(3) Le B.-Wadd., 1244. Les prytanes sont des magistrats, non les membres du bureau de la boulè : la présidence du sénat avait échappé aux prytanes.

(4) Benndorf, *Reisen*, I, nº 50.

(5) *C. I. G.*, 3822 *b*².

(6) Μουσ. κ. βιβλ. de Smyrne, 1886, p. 19, υλβ'.

(7) *B. C. H.*, IX, p. 124 : Ἐσα|γγείλαντος Τιβερίου Κλαυδίου Σαχέρδωτος στρατηγῶν γνώμη. J'accepte la restitution proposée par Swoboda, *Griech. Volksbeschl.*, p. 188.

(8) *Rev. Ét. gr.*, VI, p. 166.

Pourtant, à Antandros (1), à Cnide (2), à Teira (3), des particuliers apparaissent seuls auteurs de propositions de loi, et aucun magistrat local n'est nommé à côté d'eux. Sans doute, cette apparente fidélité aux institutions démocratiques ne doit pas faire illusion : les auteurs des décrets appartiennent toujours à l'aristocratie locale, et la prépondérance de cette aristocratie, qui donnait à la cité ses magistrats, n'était pas amoindrie par la faculté, laissée à ceux de ses membres qui n'étaient pas magistrats, de partager les prérogatives des magistrats en exercice. Et pourtant c'est une chose significative que cette longue persistance des traditions nationales, qui s'observe dans les villes mêmes où elle n'a plus d'application pratique. Les termes de l'interdiction adressée, à Éphèse (4), à tout « magistrat, défenseur *ou particulier* », de proposer aucune modification aux lois relatives à la donation de V. Salutaris n'avaient plus qu'une valeur formelle : car, au temps de Trajan, l'intitulé même du décret le prouve, les particuliers n'exerçaient plus un droit de ce genre. Mais, malgré cette rupture avec le passé, le souvenir de ce passé restait présent. Et la survivance même de la formule ancienne prouverait une fois de plus que ce n'est pas une révolution brusque, sortie de la volonté consciente et réfléchie des hommes, qui a aboli l'antique souveraineté populaire.

En face des propositions des magistrats ou des πρωτεύοντες, le peuple n'avait plus à jouer qu'un rôle passif. Il n'avait la faculté ni de modifier ni même de discuter les projets qui lui étaient soumis : aucun texte du IIe siècle ne porte la trace d'un amendement. Conformément à la procédure des anciens comices de Rome, les citoyens ne pouvaient plus qu'apporter à l'ecclesia leur vote favorable ou hostile. Ils semblent n'avoir guère usé de leur droit de rejeter les décrets : le seul texte qui fasse mention d'un scrutin effectif déclare que le vote a été unanime (5). Il se

(1) *Sitzungsb. Ak. Berlin*, 1894, p. 910.

(2) *Brit. Mus.*, IV, n° 790.

(3) *Ath. Mitth.*, III, 57. L'auteur de la proposition est un sénateur de la ville voisine d'Hypaepa, dont l'intervention doit s'expliquer par des raisons particulières, qui nous sont inconnues.

(4) *Brit. Mus.*, III, 481, l. 211-213 et 274-276.

(5) *Ib.*, IV, 790.

réduisait, en général, à une acclamation ; ce qui restait à la cité de puissance législative avait, en réalité, passé à la boulè (1). La décision de la boulè était décisive pour toutes les résolutions législatives d'importance véritable.

Cependant il y a une classe de décrets qui ne mentionne pas toujours l'approbation du sénat : c'est celle que nous connaissons par les inscriptions honorifiques. Sans doute, il serait téméraire de conclure de l'emploi d'expressions comme ἡ πόλις (2), ὁ δῆμος (3), οἱ ἀστοί (4), que dans tous les cas où le vote de la boulè n'est pas expressément énoncé, la haute assemblée n'a pas été consultée ; car ce pourraient être là des termes collectifs désignant à la fois les deux corps. Pourtant, il faut admettre que, dans certains cas, le vote préalable du sénat n'a pas été émis ; c'est, par exemple, ce qui s'est produit à Iasos, lors d'un décret honorifique voté ἐν ἀρχαιρεσίαις (5) : on loue un magistrat sorti de charge, au moment de lui donner un successeur, en pleine séance d'élection. Sans doute, la proposition avait été faite à l'improviste, et elle fut adoptée par l'assistance, où se mêlaient bouleutes et simples citoyens, réunis pour l'élection. Mais rien n'empêche de croire que le peuple pouvait, même en dehors de circonstances particulières de ce genre, prendre des décisions qui lui étaient propres. L'ecclesia, en effet, était devenue un véritable corps privé, dont les membres étaient fréquemment l'objet de libéralités en leur qualité même d'ecclesiastes ; dans la méconnaissance graduelle des principes du droit public, elle pouvait donc se comporter comme un collège ordinaire et remercier ses bienfaiteurs par un de ces décrets honorifiques, vides de tout contenu réel, dont le vote n'impliquait à aucun degré l'exercice de la souveraineté. Le droit qu'a acquis l'ecclesia de prendre des décisions en son seul nom indique donc, non un progrès, mais une déchéance.

Cette déchéance n'aurait été qu'apparente, si le sénat et les magistrats, qui avaient hérité des pouvoirs de l'assemblée,

(1) V. plus loin.
(2) *C. I. G.*, 3672 ; *Sitz. Ak. Berlin*, 1894, p. 910.
(3) *C. I. G.*, 3214, 3215, etc. ; *Pap. Am. School*, III, n° 240.
(4) *C. I. G.*, 2981 ; *C. I. G.*, 3822 *b*² : Ὀρκιστῆνοί.
(5) *Rev. Ét. gr.*, VI, p. 168.

avaient tenu d'elle leur autorité. Mais elle avait perdu toute action sur la désignation des sénateurs (1), et, d'autre part, la boulè avait acquis le droit de lui présenter les candidats aux diverses fonctions municipales, le peuple ne pouvait qu'agréer les personnages qui lui étaient ainsi présentés. Comme, d'ailleurs, il n'est question nulle part de sections de vote ni d'aucun mode de scrutin régulier, les opérations électorales devaient se borner à des acclamations : ainsi s'explique le mot ἐπιβοᾶσθαι (3), qui, dans quelques inscriptions lyciennes, désigne la seule forme suivant laquelle les citoyens peuvent encore participer à la direction des affaires publiques.

Ce n'était pas assez de cette limitation des pouvoirs de l'ecclesia ; non seulement son rôle, quand elle est consultée, se borne à la confirmation des décisions de la boulè, mais on cesse de la consulter sur des catégories entières d'objets. Dans les différentes branches de l'administration municipale, la sphère de sa compétence se restreint singulièrement.

En matière électorale, elle continue à prendre part, dans les limites que nous avons indiquées, à la désignation des titulaires des anciennes magistratures. Mais des fonctionnaires nouveaux sont institués, et c'est au sénat qu'il appartient de les choisir : c'est lui qui présente au consul la liste des candidats à l'irénarchie (4), lui aussi qui nomme les δεκάπρωτοι ou les εἰκοσάπρωτοι (5).

De concert avec la boulè, le peuple décide de certaines modifications d'ordre constitutionnel, religieux ou administratif. A Sidyma, il est consulté sur la création d'une gerousia (6) ; à Cyzique, sur celle d'un collège des νέοι (7) ; à Pergame, sur la célébration de jeux en l'honneur de l'empereur (8). A Éphèse, il

(1) V. plus loin.

(2) Aristide (éd. *Dindorf*), I, p. 528 : ἦσαν δ' ἀρχαιρεσίαι... προυβάλετό με ἡ βουλή.

(3) Petersen-Luschan, *Reisen*, II, p. 82 et suiv. II F, III G, IV F, etc.

(4) Aristide, I, p. 523.

(5) Il ne faut assimiler que par ce côté les *decaprotoi* aux *decemprimi* des municipes latins.

(6) Benndorf, *Reisen*, I, n° 50.

(7) *C. I. L.*, III, Suppl. 7060.

(8) *Ib.*, 7086.

consacre à Artémis un des mois de l'année (1) et accepte le legs de V. Salutaris (2). Mais, si l'ecclesia est associée, au moins nominalement, au vote des décisions générales, la boulè statue seule sur tout ce qui a pratiquement une importance réelle. C'est ainsi qu'à Éphèse des décrets exclusivement sénatoriaux autorisent la procession des χρυσοφοροῦντες (3) et réservent à ce collège une place particulière au théâtre (4) ; l'ecclesia n'intervient pas dans les délibérations par lesquelles la ville assure l'exécution des clauses du testament. Tout ce qui est acte d'administration ressortit désormais uniquement à la boulè; si à Amisos l'assemblée du peuple est appelée à donner son assentiment à une libéralité faite, aux dépens du trésor public, à un particulier (5), c'est sans doute qu'on a voulu atténuer l'illégalité de cette mesure par l'observation rigoureuse de toutes les formalités qui pouvaient sembler la légitimer. A Stratonicée-Hadrianopolis (6), c'est devant l'ecclesia que Cl. Candidus, revenu d'un voyage auprès de l'empereur, remet à l'archonte les lettres qui annoncent à la cité que satisfaction a été donnée à certaines de ses réclamations (7) : le peuple, qui n'a eu aucune part à la conduite des négociations, ne fait que fournir des figurants à une cérémonie de pur apparat, flatteuse pour l'orgueil de l'heureux ambassadeur.

Mais l'immense majorité des décrets du peuple nous a été conservée par les inscriptions honorifiques : seul ou associé au sénat (8), à la gerousia (9), aux νέοι (10), aux *consistentes Romani* (11), aux corporations les plus diverses (12), il accorda et

(1) *Brit. Mus.*, III, 482.

(2) *Ib.*, 481, premier document.

(3) *Ib.*, 481, cinquième document.

(4) *Ib.*, sixième document.

(5) Pline, X, 110.

(6) *B. C. H.*, IX, p. 109-110.

(7) Les avantages concédés à la nouvelle ville par Hadrien sont définis d'une manière différente par Radet (*sic*) et Ramsay (*Cities*, p. 330, n. 1).

(8) Les décisions de ce genre constituent la grande majorité des décrets qui nous ont été transmis.

(9) *C. I. G.*, 3822 *b*, etc.

(10) Le B.-Wadd., 1601 *a*, etc.

(11) *Eph. Epigr.*, VII, p. 436, etc.

(12) Newton, *Halicarnassus*, II, 798 : le peuple est uni aux habitants du péri-

prodigua les distinctions et les privilèges dont il disposait. Mais ici encore nous constatons une limitation de ses droits : le privilège le plus enviable et le plus solide qu'il pût accorder était l'immunité (ἀτελεία). Or, une ordonnance de l'empereur Antonin vint réduire le nombre des personnes qui purent en jouir, et leur nomination appartint à la boulè et non plus au peuple (1).

Nous n'avons encore considéré les restrictions apportées à l'activité et à la vie de l'ecclesia que dans leurs relations avec le développement d'organes rivaux, mais qui, du moins, appartiennent à la cité. Le tableau resterait incomplet si nous n'y faisions place à un élément nouveau d'affaiblissement et de ruine : l'ingérence, dans l'administration locale, du pouvoir central ou de ses représentants.

Non seulement les fonctionnaires romains ont le droit de convoquer en tout temps l'ecclesia (2), mais ils surveillent jalousement les assemblées bruyantes dont Rome s'est déshabituée. A Éphèse, dès le temps de saint Paul (3), leur autorisation préalable est probablement nécessaire pour qu'une séance puisse avoir lieu : une réunion tumultueuse se tenant au théâtre sans que les formalités prescrites aient été accomplies, le secrétaire du peuple s'empresse de la dissoudre et craint de ne pouvoir trouver aucune raison pour justifier ce concours de peuple. Ils peuvent même, pour une période indéterminée, interdire toute assemblée, et de leur bon plaisir seul dépend la reprise des séances de l'ecclesia (4).

L'autorité impériale empiète plus gravement encore sur l'indépendance des assemblées quand elle s'attribue le droit d'examiner et de ratifier certaines classes de décrets municipaux. Un sénatus-consulte et des lettres de l'empereur sanctionnent l'établissement, à Pergame, de jeux nouveaux (5) ; un sénatus-consulte

bole du temple. — *B. C. H.*, VIII, p. 273 : décret rendu par le peuple, le sénat, la gerousia, les neoi et la σύνοδος (sans doute des artistes dionysiaques), etc.

(1) Dig. XXVII, 1, 6, § 3 (Modestinus). L'atelie est encore décernée, sous Néron, par décret du peuple (Magnésie du Méandre, *Ath. Mitth.*, XIV, p. 317).

(2) Dion Chrys. (éd. Reiske), I, 236.

(3) *Acta Apostol.*, XIX, 41.

(4) Dion Chrys. (éd. Reiske), I, p. 211.

(5) *C. I. L.*, III, suppl. 7086.

confirme la création d'un corps de νέοι à Cyzique (1); la formation d'une γερουσία est autorisée, à Apamée (2), par l'empereur, a Sidyma (3), par le proconsul (4).

A Smyrne, le proconsul confirme un décret sénatorial faisant aux membres de la confrérie des Porteurs de l'Asclepieion, une concession qui semble de minime importance (5), et c'est une lettre du proconsul T. Aquillius Proculus et du propréteur Afranius qui donne force de loi aux mesures votées par les Éphésiens au sujet du legs de V. Salutaris et fixe les pénalités encourues par les infracteurs (6).

Faut-il chercher à délimiter d'une manière précise les catégories d'objets ainsi soumis à l'approbation du sénat romain, de l'empereur ou de leurs délégués? Il ne le semble pas : une décision de caractère juridique aurait seule pu les déterminer rigoureusement, et, dans l'histoire intérieure de la Grèce romaine, les règles de ce genre n'ont joué presque aucun rôle. C'est l'usage qui, grossièrement et de façon tout empirique, a tracé la ligne de démarcation entre les classes de décrets sur lesquelles les cités gardaient toute liberté, et celles qui étaient astreintes à la ratification de l'autorité supérieure. Dans les dernières étaient sans doute comprises, en règle générale, les décisions qui modifiaient d'une façon permanente l'organisation ou l'administration de la cité, celles qui avaient une importance réelle (7). Les décrets honorifiques ne portent nulle part la trace d'une confirmation :

(1) *Ib.* 7060.

(2) *B. C. H.*, XVII, p. 247, nº 18, l. 6-8.

(3) Benndorf-Niemann, *Reisen*, I, nº 50.

(4) Le dernier exemple cité montre qu'il n'y a aucune différence d'espèce entre les décrets soumis à l'approbation impériale et ceux dont connaît le proconsul. Si l'autorisation du gouverneur suffit pour la gerousia de Sidyma, alors que pour celle d'Apamée une ambassade aux empereurs paraît nécessaire, c'est à cause d'une différence dans l'importance des deux villes : Sidyma n'avait ni théâtre ni titre honorifique ; à l'assemblée de Lycie elle ne votait par parmi les villes de premier ordre (Mommsen, *Hist. Rom.*, t. V, p. 328), tandis qu'Apamée, suivant Strabon, venait immédiatement après Éphèse pour l'importance de son marché.

(5) *Am. Journ. of Archaeol.*, I, p. 140 et 384 (sous Septime Sévère).

(6) *Brit. Mus.*, III, nº 481, l. 243-284.

(7) Cf. Mommsen (*Eph. Epigr.*, VII, p. 406, n.) sur les pouvoirs des gou-

c'est peut-être pour ce motif qu'on a placé à la fin d'une banale inscription honorifique, comme dissimulé dans une phrase incidente, le décret qui, à Apamée, supprima l'organisation locale de la colonie romaine, et qui aurait pu exciter la susceptibilité des fonctionnaires romains (1).

Sans doute, dans ces ratifications, on observait presque toujours des formes courtoises : à Sidyma, le gouverneur déclare qu'il convient de louer, plus que de confirmer, la proposition qui lui est soumise (2) ; car, dit-il, elle porte sa confirmation en elle-même. A Éphèse, le proconsul et le propréteur félicitent la ville de compter parmi ses citoyens un homme tel que Vibius (3). Et l'emploi même de ces formules polies indique que nous sommes en présence d'un usage qui n'a pas atteint encore la rigidité et la sécheresse d'une institution administrativement réglementée. Il n'en est pas moins vrai que ces empiètements, — qui, d'ailleurs, ne sont pas limitatifs seulement des droits des assemblées délibérantes, mais portent atteinte au principe même de l'autonomie des cités libres et finissent par soumettre toutes les villes d'Asie à un régime uniforme, — concourent, avec l'évolution interne dont nous avons signalé la marche, à l'effacement de la notion des droits du peuple souverain. L'affaiblissement de l'ecclesia, ou plutôt son annihilation, tel est, à l'époque Antonine, le phénomène capital de la vie constitutionnelle de la cité grecque. L'assemblée populaire est non seulement impuissante, mais résignée à l'impuissance, devant les usurpations de tout genre qui achèvent de la dépouiller (4).

verneurs des provinces occidentales : « Ordo civitatis quæ sub præside esset certe hac ætate (ann. 176-177) nullum decretum facere potuit quod præses, si vellet, non infirmaret. »

(1) *Eph. Epigr.*, VII, p. 436 (V. le commentaire de Mommsen).

(2) Benndorf, *Reisen*, I, *l. c.*

(3) *Brit. Mus.*, III, *l. c.*

(4) Cette situation humiliée et dépendante de l'assemblée explique un fait parfois inexactement interprété de l'histoire des origines du christianisme. Si les chrétiens emprisonnés refusent de répondre à tout autre qu'au proconsul et ne se rendent même pas à l'invitation du magistrat qui les engage à se justifier devant le peuple (Acta S. Polycarpi, dans les *Acta Martyrum* de Ruinart, éd. de Ratisbonne, p. 86, § 10), ce n'est peut-être pas seulement parce que « se défendre devant le peuple paraît aux évêques une honte »

II. — LA BOULÈ

Les pouvoirs qui échappaient à l'ecclesia devaient passer au corps délibérant qui lui faisait face, à la boulè : le mouvement était fatal, et trop conforme aux tendances timocratiques de la politique romaine pour que les vainqueurs aient songé à l'entraver. Leur action fut même directe et visible au point de départ des transformations qui donnèrent à la boulè, avec la prééminence que le Sénat avait possédée à Rome, quelques-uns des caractères distinctifs de ce Sénat. Mais elle se borna, semble-t-il, en fait de mesures générales, à la Lex Pompeia de l'an 64 av. J.-C., et ce serait en dénaturer le caractère que d'attribuer à la politique romaine un plan systématique de *latinisation* des institutions municipales ou seulement une tendance suivie à peser sur le développement de ces institutions.

Autrefois, la boulè était une délégation du peuple, élue, en général, κατὰ φυλάς : le titre de bouleute ne répondait qu'à un office temporaire du citoyen.

La Lex Pompeia (1), donnée à la Bithynie par le vainqueur de Mithridate, y détruisit ce régime démocratique ; les membres de l'assemblée dirigeante cessèrent d'être créés par le peuple (2), et leur nomination appartint à des magistrats spéciaux, que Pline appelle des censeurs (3). Sauf peut-être en quelques points privi-

(Renan, L'*Église chrétienne*, p. 308). C'est parce que l'assemblée des citoyens n'a plus ni pouvoir ni autorité. « J'ai appris, dit Polycarpe, à respecter, comme il convient, les ἀρχαί établies par Dieu. » La foule anonyme et irresponsable qui était devant lui n'était pas une ἀρχή.

(1) Pline (éd. Keil), X, 79, 80, 112, 114. Dion Cassius (XXXVII, 20, 2) la considère encore comme le statut fondamental des provinces du nord-ouest de l'Asie-Mineure.

(2) La seule dérogation que l'on puisse citer à cette règle est tout apparente ; lorsque, sous Trajan, il y eut lieu, à Pruse, d'élire cent sénateurs nouveaux, l'empereur permit aux habitants de les nommer eux-mêmes, et les indications données sur le vote par Dion Chrysostome (éd. Reiske, II, 207-208) montrent que l'élection fut faite par le peuple, *per tabellas*. Mais ce n'est pas là un mode régulier de recrutement.

(3) Je compte montrer, à propos de la censure, qu'il faut identifier ces fonctionnaires aux τιμηταί.

légiés, comme Cyzique (1), il ne fut plus tenu compte des tribus. Le sénat se composa des membres de l'aristocratie locale (2); les magistrats sortis de charge y prirent place (3), et l'office de sénateur devint viager; on admit même, dans l'assemblée, des personnages étrangers à la cité (4).

Une lente évolution, dont les phases ne nous sont pas connues, transforma dans le même sens la constitution des villes des autres provinces d'Asie (5): dès le début de l'époque Antonine (6),

(1) La persistance des listes de prytanes ferait croire à une persistance, au moins partielle, de la vieille organisation.

(2) Pline, X, 79 : « Melius honestorum hominum liberos quam e plebe in curiam admitti. »

(3) Pline, X, 79, 80.

(4) Pline, X, 114. A Gortyne de Crète, sous Septime Sévère, un Romain est nommé décurion (*Eph. Epigr.*, VII, p. 425).

(5) M. Ramsay (*Cities*, p. 62) incline à croire que c'est à Éphèse, entre 106 (date de l'inscription de V. Salutaris, *Brit. Mus.*, III, 481) et 129 (date de la lettre d'Hadrien pour Erastos, *Ib.*, 487), que se place cette transformation capitale dans l'histoire de la boulè : le chiffre de 450 membres attribué à la boulè par le premier de ces textes indiquerait la persistance du choix, par chacune des six tribus, de 75 représentants. Mais, il prouve simplement la persistance de l'importance numérique de l'assemblée, et c'est là un élément indépendant de tout mode de recrutement. L'annulation constitutionnelle de l'ecclesia ressort avec trop d'évidence du texte même de l'an 106, pour qu'à cette date on puisse encore attribuer aux φυλαί la nomination des sénateurs. — L'erreur de M. Ramsay dérive évidemment de sa conception (exposée *l. c.*, p. 61) de deux types d'organisation municipale, dont l'un aurait succédé à l'autre sans transition; mais rien n'est plus arbitraire que cette opposition du *type romain* au *type grec*. En effet, il n'y eut jamais, à proprement parler, de « type romain » : ce n'est pas le municipe occidental que Pompée introduisit en Bithynie, et quand, près de deux siècles après Pompée, Pline emploie le mot de *Bule* pour désigner les sénats bithyniens (X, 81, 110, 112, 116), il sent bien qu'il n'existe pas, en pays hellénique, de *curia*. La boulè, se modifiant, subit des influences latines; mais elle resta hellénique, et la boulè antonine n'est pas née d'une substitution des formes romaines aux formes grecques. Elle n'eut de la *curia* ni le système de recrutement et de présidence ni la hiérarchie.

(6) La libéralité faite, à Laodicée, à la tribu Apollonide de la boulè (Ramsay, *Cities*, p. 74, n° 7) n'est sans doute pas postérieure à l'époque flavienne. — Il faut donc écarter la restitution proposée (*B. C. H.*, VIII, p. 234) pour l'inscription funéraire d'Aurelius Eutyches, Εὐμενίος καὶ ἄλλων πόλεων πολείτης, φυλῆς Ἀδριανίδος βουλευτὴς, καὶ ἱερεύς, et lire, φυλῆς Ἀδριανίδος, βουλευτής κ. τ. λ.

la boulè a pris partout un caractère analogue à celui qu'avait imposé aux sénats bithyniens la Lex Pompeia. Partout la nomination des bouleutes a été enlevée aux assemblées populaires : ce n'est pas à l'ecclesia que s'adresse l'empereur Hadrien, quand il appuie la candidature d'un de ses protégés au sénat éphésien (1). Le nom de sénateur est devenu un titre honorifique, qui figure, dans les inscriptions funéraires, parmi les autres fonctions permanentes (2). Il faut cependant relever une différence entre les provinces régies par le statut pompéien et le reste de l'Asie : nulle part, en dehors des premières, il n'est fait mention d'un fonctionnaire particulier à attributions censoriales. Par quel procédé les villes du second groupe avaient-elles remplacé la *lectio senatus?* Suivant Hicks (3), ce serait par la cooptation ; et il invoque, à l'appui de cette hypothèse, la lettre (4) qu'Hadrien, voulant faire entrer au sénat d'Éphèse L. Erastos, envoie aux membres de ce sénat et aux magistrats de la ville : l'empereur recommande son candidat à ceux qui ont qualité pour lui conférer le titre ambitionné. Mais l'analyse de ce document peut nous donner un élément nouveau, à ajouter à celui qu'a déterminé Hicks. Les ἄρχοντες y sont, en effet, nommés à côté des membres de la boulè ; leur mention semble bien indiquer qu'une part était laissée, dans le choix des nouveaux sénateurs, aux magistrats de la cité, et particulièrement à ceux qui avaient le droit de soumettre au sénat des propositions (5). Il est difficile, il est vrai, de définir exactement le rôle de ces fonctionnaires ; mais il est probable que, conformément à l'esprit des institutions, leur présentation avait une importance considérable, et même décisive (6).

(1) *Brit. Mus.*, III, 687.

(2) *B. C. H.*, VIII, p. 234 et XVII, p. 242, n° 5 (*Eumenia*). — *Ib.*, XVII, p. 263, n° 48 (*Acmonia*). — *Ib.*, XIV, p. 239, n° 15 (*Attuda*).

(3) *Brit. Mus.*, III, p. 73.

(4) *Ib.*, n° 487.

(5) Les ἄρχοντες sont, non des magistrats spéciaux, mais les membres de la συναρχία dirigeante. (Ce sont, à Éphèse, les stratèges et le secrétaire du peuple.)

(6) Suivant M. Ramsay (*Cities*, p. 61 et *ib.*, n. 1), ce fut le système romain des revisions périodiques qui remplaça l'élection populaire. « Les fonctionnaires qui y furent préposés étaient peut-être (si nous pouvons juger par ana-

Le nombre des membres du sénat continue, en principe, à être fixe (1) ; il est de quatre cent cinquante à Éphèse (2), moindre dans les cités moins peuplées. Mais ce nombre fixe n'est plus qu'un minimum. En effet, pour rendre plus accessible le titre envié de bouleute, les villes avaient imaginé de créer des sénateurs supplémentaires, dont le nombre n'était pas limité (3); la faculté

logie) les membres du collège le plus élevé des magistrats ordinaires, investis, pour la circonstance, de pouvoirs spéciaux. Des stratèges quinquennaux, comparables aux *IIviri quinquennales* des cités italiennes, ont dû être chargés (à Laodicée) des fonctions de censeurs, ou de reviseurs des listes, sous le nom de λογισταί ou d'ἐξετασταί, à moins que, le collège des stratèges étant probablement nombreux, un ou deux des stratèges les plus élevés aient fait fonction d'ἐξετασταί. » M. Ramsay a compris que si des revisions quinquennales ont existé, les magistrats qui y procédaient ont dû recevoir, à raison de cette attribution, un titre spécial. Il croit, il est vrai, avoir trouvé ce titre chez les λογισταί ou les ἐξετασταί, auxquels il attribue (*l. c.* et p. 63, § 13) « des fonctions en partie analogues à celles des censeurs romains » ; mais il est établi que c'étaient là des magistrats d'ordre purement financier, et M. Ramsay n'appuie d'aucun argument une affirmation gratuite. En réalité, nous ne connaissons, en dehors des τιμηταί de Bithynie, aucun magistrat censorial ; nous ne connaissons pas davantage d'*album* sénatorial ni de revision périodique, et les cadres de la boulè asiatique présentaient trop peu de fixité pour se prêter à une organisation de ce genre (cf. *infra*). La lettre d'Hadrien aux Éphésiens semblerait prouver que c'est au fur des vacances que l'on procédait à des choix nouveaux : il n'est malheureusement pas certain qu'il y soit question d'un siège de sénateur ordinaire, mais l'hypothèse reste vraisemblable.

(1) Pline, X, 112 : Legitimus numerus.

(2) *Brit. Mus.*, III, 487.

(3) Suivant Hicks (*Brit. Mus.*, III, p. 73), c'est à l'un de ces titres de sénateur extraordinaire qu'aspirait L. Erastos : le sénat d'Éphèse, étant limité en nombre, n'aurait pu accueillir à un autre titre un membre nouveau. On peut objecter que dans une assemblée aussi nombreuse les vacances devaient être fréquentes, et que la recommandation impériale pouvait avoir un effet immédiat ou presque immédiat. — Fidèle à sa théorie des revisions périodiques, M. Ramsay essaie d'y ramener les textes relatifs aux sénateurs supplémentaires. « Le sénat, dit-il (*Cities*, p. 62, n. 2), était devenu un *ordo*, et c'était un honneur et un titre que d'appartenir au rang sénatorial. Régulièrement, Erastos n'aurait pu devenir sénateur qu'à la revision suivante : Hadrien prie le sénat de procéder au vote immédiatement et d'admettre Erastos provisoirement, en attendant le moment où la nouvelle revision permettrait d'inscrire officiellement son nom sur les listes. Ce qui se passait pour les magistrats offrait une entière analogie, car ils prenaient place immédiatement et ce n'est qu'à la prochaine revision qu'ils figuraient sur les listes. La candidature

d'ajouter à l'assemblée ces membres, élus *super legitimum numerum* (1), permettait de ne pas attendre les vides causés par la mort ou l'exclusion (2). On en usait surtout pour récompenser des vainqueurs aux jeux : être membre du sénat devenait une simple distinction honorifique (3). On établissait sans doute une

d'Erastos a pu être soumise au collège suprême des magistrats ou bien à une commission sénatoriale (celle des *decemprimi ?*). » Indépendamment des réserves qu'il faut faire au sujet du principe même des revisions quinquennales, on peut répondre que Pline semble bien considérer les sénateurs surnuméraires comme formant un groupe *permanent :* l'opposition du *legitimus numerus,* strictement délimité, et de ces bouleutes supplémentaires, qui ne pouvaient être institués, au moins en théorie, qu'en vertu d'une autorisation impériale, n'aurait eu aucun sens si ces derniers n'avaient été que des sénateurs *stagiaires,* n'attendant que le moment de la revision des listes pour sortir d'une situation provisoire. Le mode de désignation que M. Ramsay propose pour cette classe particulière de sénateurs prête à d'autres objections : remarquons d'abord qu'il est singulier qu'il ait songé à faire intervenir dans ces « élections partielles », à côté des magistrats publics, le sénat lui-même, alors que le sénat ne jouait, suivant lui, aucun rôle dans les nominations faites à l'occasion de la *lectio.* M. Ramsay suppose que la boulè a pu être représentée, à cette occasion, par une commission, peut-être formée des *decemprimi,* c'est-à-dire (*l. c.*, p. 61 et 63) « des dix personnages inscrits en tête de l'album sénatorial et choisis parmi ceux qui avaient occupé dans la cité les emplois les plus élevés »; mais il a été égaré, ici encore, par un rapprochement arbitraire avec les institutions des villes d'Italie. Il assimile les δεκάπρωτοι aux *decemprimi,* quand Waddington déjà a montré (*Voyage,* III, *Expl. des Inscr.*, p. 286) que les deux sortes de fonctionnaires ne doivent pas être identifiées. Les δεκάπρωτοι n'ont avec la boulé aucun lien direct : une inscription de Laodicée, rééditée par M. Ramsay (*Cities*, p. 74, nº 6), suffirait à prouver que la décaprotie est une fonction municipale, et nous savons par ailleurs (*C. I. G.*, 3490) que cette fonction était annuelle et sujette à renouvellement. La nature *fiscale* de l'institution, indiquée de même par Waddington, est confirmée, pour une date relativement voisine des origines, par un texte d'Iasos (*Rev. Ét. gr.*, VI, p. 158, B. l. 20). Si donc le sénat déléguait à une commission le droit de cooptation que nous lui avons assigné, ce n'est assurément pas aux δεκάπρωτοι.

(1) Pline, X, 112. Cf. X, 39.

(2) La Lex Pompeia avait prévu la radiation des membres indignes (Pline, X, 114).

(3) Les expressions d'une inscription d'Éphèse (*Brit. Mus.*, III, nº 615, l. 17) sont caractéristiques : ἐν Πείσῃ ἐτειμήθην ἀνδριάντι καὶ βουλῇ. On trouve des bouleutes de ce genre à Adada (*Pap. Am. School.* III, nº 420), à Aphrodisias (Le B.-Wadd., 1620 a), à Éphèse (*Brit. Mus.*, III, nº 617), à Smyrne (*C. I. G.*, 3206), etc.

distinction parmi ces sénateurs surnuméraires : ceux qui appartenaient à la cité partageaient les droits de leurs collègues réguliers, bien qu'ils ne pussent pas bénéficier des διανομαί provenant de fondations comme celle de V. Salutaris (1) ; les vainqueurs aux jeux étaient, par contre, de véritables sénateurs *honoraires :* tel d'entre eux, bouleute à Delphes et gerousiaste à Sardes (2), devait trouver rarement, au cours d'une vie errante, l'occasion de s'acquitter effectivement des fonctions sénatoriales. La *Lex Pompeia* avait, d'ailleurs, ouvert la voie à ces innovations : elle appelait, en effet, les magistrats à siéger au sénat du fait même de leur élection (3), et il dut arriver souvent que le nombre des nouveaux magistrats excédât celui des sièges vacants, et que le *legitimus numerus* fût dépassé.

Les candidats continuaient à être soumis à la δοκιμασία (4) ; mais elle avait désormais pour objet moins les mœurs du candidat que sa situation de fortune. Les sénateurs extraordinaires étaient tenus au paiement d'un droit d'admission, le *honorarium decurionatus* (5), qui semble avoir été facultatif pour les sénateurs ordinaires, mais tendait, au début du IIe siècle, à se généraliser (6). Vers le milieu du siècle, il semble être devenu de règle (7). — La δοκιμασία devait porter aussi sur l'âge du candidat : suivant la *Lex Pompeia,* on ne pouvait entrer au sénat avant d'avoir atteint trente ans. Mais nous savons (8) que la loi était constamment violée ou tournée, et Trajan (9) dut faire des concessions à l'usage général : il maintint, il est vrai, l'ancienne limite d'âge

(1) V. Salutaris légua à la boulè d'Éphèse une rente de 450 deniers, pour être distribuée aux membres de l'assemblée, à raison d'un denier par tête (*Brit. Mus.*, III, 481, l. 129) ; les 450 sénateurs ordinaires étaient nécessairement seuls à pouvoir participer à la distribution.

(2) *C. I. A.*, III, 129, l. 33-34.

(3) Pline, X, 79.

(4) *Brit. Mus.*, III, 487, l. 12.

(5) Pline, X, 113. — Dans sa lettre aux Éphésiens, Hadrien déclare se charger du paiement du droit auquel sont assujettis les nouveaux sénateurs (l. 14).

(6) Pline, X, 112, 113.

(7) A Girindos (*C. I. L.*, III, 282), un personnage se vante sous le règne d'Antonin, d'avoir été προῖκα βουλευτής (cf. le *gratis decurio* des sénats latins).

(8) Pline, X, 79.

(9) *Ib.*, 80.

pour ceux qui n'avaient pas exercé de magistrature ; mais cette règle ne survécut sans doute pas au proconsulat de Pline.

L'ancien système de présidence n'était pas compatible avec le nouveau mode de recrutement, sa disparition était, d'ailleurs, la conséquence fatale des changements profonds qui avaient affecté la présidence de l'ecclesia ; mais alors qu'à l'ecclesia c'étaient les magistrats de la cité qui avaient remplacé le bureau commun des deux assemblées, la boulè garda le droit de choisir le fonctionnaire qui devait la diriger, le boularque (1).

Il est inutile de recourir à l'hypothèse d'une influence étrangère pour expliquer l'institution de ce fonctionnaire permanent (2) : elle fut la conséquence logique des faits. Le boularque dirige les séances de l'assemblée et veille à l'exécution de certaines de ses décisions (3). C'est un magistrat annuel : on signale comme un honneur exceptionnel, à Thyatire, une διὰ βίου βουλαρχιά (4).

A côté du boularque, le secrétaire (5) ne semble plus guère chargé que des détails de l'administration intérieure : à Stratonicée (6), il désigne l'hymne que viennent chanter, le matin, au bouleuterion, les enfants des nobles familles ; à Éphèse (7), il répartit entre ses collègues les sommes provenant d'un legs. Mais il semble avoir perdu ses attributions primitives, ou du

(1) Aezani (Le B.-Wadd., 985) ; Acmonia (*B. C. H.*, XVII, p. 264) ; Aphrodisias (*C. I. G.*, 2811) ; Éphèse (*Brit. Mus.*, III, 486), etc.

(2) Swoboda (*Griech. Volksb.*, p. 191) oppose de solides raisons à Menadier (*Qua Condicione*, p. 34) qui croit à un emprunt direct aux institutions de la ligue achéenne. — M. Ramsay (*Cities*, p. 212) rapproche le Boularque du *princeps senatus :* mais les fonctions effectives exercées par le premier (cf. n. 3) le distinguent nettement du dignitaire romain.

(3) *C. I. G.*, 2811 (Aphrodisias). — Le B.-Wadd., 644 (Philadelphie).

(4) *C. I. G.*, 3494 (cf. Clerc, *De Rebus Thyatir.*, p. 110). — Dans la même ville, il est fait mention d'un ἀντάρχων βουλῆς (*B. C. H.*, XI, p. 100), que Swoboda (*l. c.*, p. 198) assimile à tort au boularque : il s'agit évidemment d'un vice-président du sénat. Ne faut-il pas rapprocher l'institution de ce magistrat de celle des boularques à vie, et voir dans l'ἀντάρχων un suppléant du boularque, que diverses causes pouvaient empêcher d'exercer effectivement ses fonctions ?

(5) *B. C. H.*, X, p. 54 (Cadyanda). — *Brit. Mus.*, III, 481 (Éphèse). — *B. C. H.*, XVIII, p. 282, n° 83 (Synnada). — Le B.-Wadd., 612 (Tralles).

(6) Le B.-Wadd., 519-20.

(7) *Brit. Mus.*, III, n° 481, l. 129.

moins il les partage avec les dogmatographes (1); ce sont eux qui rédigent les décrets et en établissent le texte authentique (2).

Si c'est à la boulè qu'il faut rattacher ces fonctionnaires dont la signature donne valeur légale aux décrets, c'est que c'est à elle qu'appartient désormais en fait la puissance législative. Héritière, d'une part, de toutes les attributions politiques de la gerousia, elle a, de l'autre, acquis sur l'assemblée du peuple une prééminence incontestée. Non seulement, dans la pratique, sa volonté est décisive sur les matières mêmes qui restent soumises à l'ecclesia, — car la ratification populaire, en matière législative ou électorale, n'est plus qu'une formalité, — mais elle possède une compétence exclusive sur les compartiments les plus importants de l'administration locale. Nous avons vu déjà que c'est elle qui présente au proconsul la liste des candidats à l'irénarchie, qui choisit les δεκάπρωτοι, qui confère l'atélie (3). C'est dire qu'elle s'est réservée la direction effective de l'ordre public et des finances locales, et nous ne serons pas étonnés de la voir intervenir dans tout ce qui intéresse le trésor et les travaux publics, surveiller les entrepreneurs, prendre livraison, au nom de la ville, des ouvrages qu'ils ont exécutés (4), recevoir les engagements que prennent bénévolement, vis-à-vis de la cité, de riches particuliers (5). Que Velia Procula veuille consacrer à l'Empereur et à la Cité les travaux qu'elle a exécutés au théâtre (6) ou qu'une mère désire élever un monument public à son fils (7),

(1) On les trouve, toujours au nombre de trois, à Assos (*Pap. Am. School*, I, p. 55), à Aezani (*C. I. G.*, 3858 *i*), à Éphèse (*Brit. Mus.*, III, nº 481, l. 297, 315 et nº 483 A, l. 12), à Iasos (*Rev. Ét. gr.*, VI, p. 159). Une inscription mutilée nous révèle leur existence à Téménothyrae (*B. C. H.*, XVII, p. 277).

(2) C'est, semble-t-il, plus spécialement au sénat qu'il faut rattacher ces fonctionnaires, bien que leur signature ait pu attester aussi l'authenticité des décrets de l'ecclesia (à Assos, par exemple, sous Caligula). Mais, à l'époque de Trajan, à Éphèse, le nom des dogmatographes n'apparaît, dans la série des décrets relatifs à la donation de V. Salutaris, qu'au-dessous des décrets émanant de la boulè (*Brit. Mus.*, III, nº 48 l. 298-300, 315-318).

(3) Voir plus haut.

(4) Pline, X, 81.

(5) *B. C. H.*, XVI, p. 426, nº 58 (Ariassos).

(6) *C. I. G*, 4283 (Patara).

(7) Le B.-Wadd., 1124 (Apamée des Myrléens). Cf. pour une corporation, la συνεργασία κυρτοβόλων, Μουσ., *de Smyrne*, I, p. 65, nº 7.

c'est la boulè qui vote l'autorisation nécessaire. En matière législative, elle statue sur les mesures d'application, de réglementation (1) : maîtresse du détail de l'administration, elle tient en mains tout ce qui reste de la vie publique. Et quand le flot monotone des « affaires courantes » se trouve interrompu, quand un incident violent, de caractère religieux ou économique, une émeute contre les chrétiens, à Éphèse (2) ou à Smyrne (3), une grève de boulangers, à Magnésie (4), vient troubler la paisible existence à laquelle elle préside, ce n'est pas l'assemblée populaire, tumultueuse et désorganisée, qui saurait rétablir le calme (5) : quand l'autorité romaine n'intervient pas directement, c'est le sénat qui s'interpose pour réprimer l'agitation et en prévenir le retour (6).

Ce n'est donc pas dans une des assemblées rivales que le sénat pouvait trouver un contre-poids ou un contrôle : il y eut cependant à son autorité une limitation, mais c'est dans la nature de ses rapports avec les magistrats qu'il faut la chercher. Il semble bien, en effet, que les privilèges des fonctionnaires en matière d'initiative législative, caractérisés si nettement vis-à-vis de l'ecclesia, les aient suivis au sénat. Les décrets purement sénatoriaux de la grande inscription de V. Salutaris, à Éphèse, émanent des stratèges (7), tout comme les décrets qui furent proposés à la ratification du peuple (8) ; et il ne faut pas oublier que tous les décrets de cette dernière catégorie étaient d'abord soumis au sénat et que les prérogatives des fonctionnaires, avant de s'exercer devant l'ecclesia, s'étaient produites devant la boulè. — Il est certain cependant qu'il n'y eut là pour les magistrats qu'un privilège de fait, sorti de la coutume et non d'une disposition légale, dénué, par suite, de toute base juridique. Il ne comportait donc aucune restriction aux droits délibératifs de

(1) V. plus haut.

(2) *Actes des apôtres*, XIX, 23-40, XX, 1.

(3) *Acta Martyrum*, éd. de Ratisbonne, p. 83 et suiv.

(4) *B. C. H.*, VII, 505.

(5) A Éphèse *(l. c.)*, le secrétaire du peuple s'empresse de dissoudre la réunion tumultueuse qui s'est formée au théâtre.

(6) *B. C. H.*, VII, 505.

(7) *Brit. Mus.*, III, 481, cinquième et sixième documents.

(8) *Ib.*, premier document.

l'assemblée, aucun empêchement au droit d'initiative de ses membres. Et tout montre que les sénateurs ont, en effet, exercé ces droits : il n'en faudrait pour preuve que le fait, que le seul exemple, au IIe siècle, de la vieille formule ὁ δεῖνα εἶπεν se trouve dans un décret sénatorial (1).

Telle était la place prise dans le gouvernement local par le sénat; mais ces attributions législatives et administratives n'absorbent plus la vie de la boulè. Près d'elles, il s'est développé, au sein de l'assemblée, une activité, d'ordre non plus politique, mais privé, et dont les manifestations donnent à la boulè quelques-uns des caractères d'un corps de particuliers. Cédant à la loi de décomposition suivant laquelle se dissolvait la cité hellénique, elle avait constitué, à côté de sa fonction publique, une organisation d'intérêts matériels, comparable, en partie, à celle où avaient fondu tout entières les attributions politiques de la gerousia. Mais retenue par son rôle administratif, elle s'était arrêtée sur la pente, et, au lieu de glisser, comme la gerousia, à une existence presque exclusivement matérielle, elle ne donna à son activité privée qu'un but financier.

L'usage des libéralités faites aux membres du sénat avait pris une régularité qui en faisait une source de revenus réguliers ; en vertu de dons, de legs ou de fondations perpétuelles, les bouleutes recevaient une large part des sommes énormes que les riches particuliers répartissaient entre leurs concitoyens (2). Ces

(1) *B. C. H.*, VII, p. 505. (Cf. *B. C. H.*, XVII, p. 553, nº 55).

(2) *C. I. G.*, 2741, l. 19 et suiv. : legs fait à la boulè d'un revenu de 2,370 deniers, εἰς αἰωνίους κλήρους. — *B. C. H.*, XIV, p. 611 : legs de 3,000 deniers à la boulè, εἰς αἰωνίους κλήρους (Aphrodisias). — *Pap. Am. School*, I, p. 108, nº 10 : chaque bouleute recevra annuellement 250 deniers, devant la statue du bienfaiteur (Tralles). — *B. C. H.*, X, p. 420 : legs d'une somme dont les revenus seront distribués aux sénateurs qui assistent à la fête anniversaire du défunt (Thyatire). — *Brit. Mus.*, III, 481, l. 129 : chacun des quatre cent cinquante sénateurs recevra annuellement 1 denier. Cf. *C. I. G.*, 3417; Le B.-Wadd., 228, 1559, 1609 *a;* Newton, *Halicarnassus*, II, p. 799, nº 101 ; *Am. Journ. of Archæol.*, IV, p. 10, nº 10, etc., etc. A ces fondations faites en faveur des membres de la boulè, il faut ajouter les dons manuels, du genre de ceux dont parle Pline (X, 116) : « Qui virilem togam sumunt vel nuptias faciunt, vel ineunt magistratum vel opus publicum dedicant, solent totam bulen... vocare binosque denarios vel singulos dare. » Une inscription d'Aphrodisias mentionne à la

recettes, il est vrai, n'entraient dans les coffres du sénat que pour en ressortir aussitôt (1), et, si elles enrichissaient les sénateurs, leur emploi était rigoureusement déterminé et le sénat ne pouvait en disposer à son gré. Une règle analogue le condamnait à une affectation spéciale des sommes provenant du *honorarium decurionatus :* elles devaient être affectées à des travaux d'utilité publique (2), et, si le sénat était consulté sur leur destination particulière (3), il n'était pas en son pouvoir de leur assigner un autre emploi. Mais, à côté de ces caisses, dont la boulè n'avait guère que la gestion, il y avait un trésor de la boulè, et l'assemblée pouvait en disposer à son gré. Elle était alimentée surtout par les revenus des fonds, parfois très considérables, mis à la disposition du sénat par des particuliers généreux (4). Le sénat recevait, en outre, une partie des amendes dont étaient punies les violations de sépultures (5). Il est probable qu'à cette ressource s'en joignaient d'autres, de caractère moins aléatoire, et comparables à celles que nous aurons à constater pour la gerousia.

Ce qui semblerait le prouver, c'est que telle fut l'extension de

fois, en faveur de la boulè, une fondation (*C. I. G.*, 2782, l. 32-34) et des distributions (l. 36-38). Tous les événements de la vie privée et de la vie publique étaient prétexte à ces libéralités.

(1) L'inscription d'Éphèse (*Brit. Mus.*, III, n° 481, l. 129) montre que c'est par l'intermédiaire du secrétaire du sénat que s'opérait la répartition.

(2) Pline (X, 39) nous apprend que la *summa honoraria* versée, à Claudiopolis, par les nouveaux bouleutes est consacrée à la création d'un bain : les inscriptions d'Asie sont muettes sur le *honorarium* sénatorial, mais le renseignement donné par Pline est confirmé par ce qu'elles nous apprennent du *honorarium* des magistrats, qui est toujours employé à des œuvres analogues (*C. I. G.*, 2683 ; *B. C. H.*, VIII, p. 389 ; *Ath. Mittheil.*, III, p. 58 ; Μουσ. κ. βιβλ. 1878, σλα', etc.). Le seul exemple, épigraphiquement connu, du *honorarium decurionatus*, d'ailleurs étranger à l'Asie (*Éph. Épigr.*, VII, p. 425), se présente dans des conditions trop particulières pour qu'on puisse tirer une conclusion générale.

(3) C'était un ψήφισμα, et non, semble-t-il, la volonté du nouveau magistrat qui fixait l'emploi de la *summa* (*B. C. H.*, VIII, p. 389).

(4) A Philadelphie, un riche citoyen lègue à la boulè la somme de 50,000 deniers (Le B.-Wadd., 648).

(5) *C. I. G.*, 3126 (Teos) ; 3901 (Eumenia) ; *Le B.-Wadd.*, 1664 (Mastaura) ; 1683 (Hiérapolis) ; *B. C. H.*, IX, p. 331, n° 7 ; *Ath. Mitth.*, XVI, p. 298. Lanckoronski, *Villes*, II, p. 229 (Termessos).

ce service financier que des fonctionnaires spéciaux y furent préposés : à Éphèse, à Cnide (1), c'est un des magistrats ordinaires du sénat, le secrétaire ou l'aphester, qui est chargé de le diriger ; mais, à Aphrodisias (2), on créa un οἰκονόμος τῆς βούλης, à Trajanopolis (3), un λογίστης, à Pergame (4), un ἀργυροταμίας. Sur l'emploi des fonds dont ils avaient la gestion, nous sommes presque aussi mal renseignés que sur leur origine. Les inscriptions ne mentionnent que les dépenses faites par le sénat pour des monuments honorifiques, par lesquels il récompense ses bienfaiteurs particuliers, ses fonctionnaires ou des bienfaiteurs publics : à Smyrne (5), nous le voyons prendre à sa charge les frais d'un monument voté à la fois par lui et par l'ecclesia, en dispensant le trésor public de sa quote-part. Cet acte de générosité de la boulè envers le peuple n'a pas dû être un fait d'exception : entre les corps autrefois purement politiques se sont établies des relations d'ordre privé (6).

Sans doute les avantages matériels qui résultaient, pour les bouleutes, de ce développement financier ne devaient guère que compenser la lourde charge du *honorarium decurionatus,* et les dépenses qui pouvaient leur incomber du fait de l'administration du trésor public (7) : ils ne suffisaient pas toujours à faire rechercher par les particuliers l'entrée du sénat (8). Mais leur existence seule suppose, chez cette assemblée qui semble maîtresse du gouvernement local, des causes profondes d'affaiblissement et de ruine : la boulè est devenue un corps hybride, et qui échappe aux définitions rigoureuses du droit public ; — nous avons vu déjà que la qualité de citoyen n'est plus requise à l'entrée de la boulè, et que le titre de sénateur était devenu une

(1) *Brit. Mus.*, III, nº 481, l. 129. — *Ib.*, IV, nº 782, l. 17. — A Téos c'est semble-t-il, à un magistrat ordinaire de la cité, le τιμοῦχος, que sont confiées les νομαί. (Le B.-Wadd., 1559).

(2) *C. I. G.*, 2811.

(3) Le B.-Wadd., 1677.

(4) Condoléon, Ἀνέκδοτοι μικρασιαναί ἐπιγραφαί, p. 14, nº 28.

(5) *B. C. H.*, I, p. 105.

(6) Nous verrons des dépenses analogues faites par la gerousia en faveur de la cité.

(7) Pline, X, 54.

(8) Pline, X, 113.

récompense honorifique (1). Aussi la situation du sénat, à l'époque Antonine, est-elle toute provisoire : ce n'est qu'une étape d'une transformation qui va s'accélérer, et dont les tendances étaient commandées par toute l'histoire de l'institution. De bonne heure on avait posé en maxime de n'y admettre que les riches (2) : peu à peu, l'accès du sénat se restreignit aux familles aristocratiques, capables par leur fortune de faire face aux *munera* municipaux. Le titre de sénateur ne tarda pas à devenir, de fait, héréditaire dans ces familles (3) : ainsi se constitua une véritable classe sénatoriale (4), qui ne tarda pas à constituer une aristocratie de droit. Sous Trajan, le sénat s'ouvrait encore aux magistrats sortis de charge (5) ; un siècle après, il fallait être *decurio* pour pouvoir aspirer aux magistratures municipales (6).

III. — LA GEROUSIA

L'ecclesia et la boulè sont les organes antiques et presque nécessaires de la vie publique des cités helléniques : nous allons nous trouver en présence d'une institution qui fut inconnue à l'âge classique et resta ignorée de la Grèce européenne (7), la gerousia (8). L'histoire en est assez anormale, la nature assez

(1) V. plus haut.

(2) Pline, X, 79.

(3) *C. I. G.*, 2987 (Éphèse); *C. I. G.*, 2813 : βουλευτὴς ἀπὸ προγόνων (Aphrodisias); Le B.-Wadd., 1257 πατρὸς καὶ προγόνων βουλευτήν (Xanthos).

(4) *C. I. G.*, 4411, 4412 : τάγμα βουλευτικόν.

(5) Pline, X, 79, 80.

(6) Paul, *Digeste*, l. 2, 7, 2.

(7) La gerousia du type asiatique ne semble pas s'être étendue, sur le continent européen, au-delà de la Thrace.

(8) La gerousia est encore désignée sous les noms de συνεδρίον τῆς γερουσίας (*C. I. G.*, 3912 etc.), σύστημα τῆς γερουσίας (*C. I. G.*, 2930), σύστημα τῶν γερόντων (*C. I. G.*, 3281), σύστημα τῶν πρεσβυτέρων (*B. C. H.*, XII, p. 204), συνεδρίον τῶν πρεσβυτέρων (*C. I. G.*, 3417), οἱ πρεσβύτεροι (*Rev. Ét. gr.*, VI, p. 169), οἱ γεραιοί (Lanckoronski, *Pisidie*, n° 218). Pour l'identité entre les collèges de πρεσβύτεροι et la gerousia, voir *infra*. La restitution κοινὸν τῆς γερουσίας, proposée *B. C. H.*, XIV, p. 625, est très douteuse; mais, dans le même texte, συναγωγὴ τῆς γερουσίας n'est sans doute qu'un équivalent de σύστημα ou de συνεδρίον. — Les membres de ces assemblées sont appelés γέροντες, γεραιοί, πρεσβύτεροι, mais aussi γερουσιασταί

complexe, les caractères assez insolites, pour qu'après de longues controverses, la définition même en soit encore incertaine.

En effet, sans nous arrêter au système, aujourd'hui abandonné, de Boeckh (1), qui faisait de la gerousia une délégation de la boulè, nous restons en présence de deux théories, qui répondent à des conceptions bien différentes de son essence et de son rôle : suivant C. Curtius (2), Menadier (3), Hicks (4), Hogarth (5), Th. Reinach (6), ce serait une sorte de sénat, doté d'attributions religieuses (Menadier, Hogarth) ou honorifiques (Th. Reinach), l'équivalent de l'aréopage athénien (C. Curtius). D'après Waddington (7), dont l'opinion a été reprise, avec plus de vigueur, par Mommsen (8), suivi par F. Cumont (9), Liermann (10) et Ramsay (11), il n'y faut voir qu'un collège privé, réunissant les citoyens âgés.

(*C. I. G.*, 3421, etc.), et μετέχοντες τῆς γερουσίας (*B. C. H.*, XV, p. 194). La variété de ces termes qui, par leur forme, rappellent, les uns, des corps publics, les autres, des associations de particuliers, est un premier indice de la complexité du sujet.

(1) *C. I. G.*, ad 2811. Encore soutenu (*Trans. of Oxford Philol. Society*, 1882-1883 p. 27) par Hatch, qui ignore les réfutations de C. Curtius et de Menadier.

(2) *Hermes*, IV, p. 224.

(3) Menadier, *Qua condicione*, p. 49 et suiv.

(4) Hicks, in *Brit. Mus.*, III, p. 76.

(5) Hogarth, *The Gerusia of Hierapolis* (in *Journ. of Philology*, XIX, p. 169).

(6) *Rev. Ét. gr.*, VI, p. 162 et 288.

(7) Le B.-Wadd., t. III, *Explic. des Inscr.*, ad 53. (Cf. Dumont, *B. C. H.*, II, p. 404).

(8) *Hist. Rom.*, t. V, p. 326, note.

(9) F. Cumont, *Note sur un passage des Actes de saint Mâri* (dans *Rev. de l'Instr. publ. en Belgique*, XXXVI, p. 373).

(10) O. Liermann, *Analecta epigraphica* (dans *Diss. Halenses*, X, p. 68). — Id., *Epigr. Studien* (dans *Berichte des Frankf. Deutschen Hochstiftes*, 1892, p. 378).

(11) M. Ramsay, *Cities*, p. 110 et suiv. M. Ramsay, en adhérant à la théorie de M. Waddington et de Mommsen, déclare cependant (*l. c.* p. 110, n. 1) qu'il faut « tenir compte de l'influence naturellement exercée dans la cité par un corps qui comprenait les citoyens les plus riches et les plus expérimentés ». Et il ajoute (p. 111) : « Composée d'hommes plus âgés (que les *Neoi*) la gerousia joua un rôle plus important. » Une résolution de la gerousia avait quelque analogie avec la *senatus auctoritas*, qui pouvait être frappée de *veto* par un tribun et par conséquent manquait de force légale, mais qui n'en avait pas moins la

La gerousia semble pourtant présenter tous les caractères extérieurs qui distinguent les corps publics : frappantes sont les analogies avec celle des assemblées politiques dont on l'a surtout rapprochée, la boulè. Comme le sénat local, elle est, autant que nous pouvons en juger, strictement limitée en nombre (1). Bouleutes et gerousiastes tirent également vanité de l'assemblée dont ils font partie, parfois un même personnage étale, avec un égal orgueil, les deux titres (2), et la participation à la gerousia est énoncée en des termes qui indiquent un honneur public (3). De même qu'il y avait des athlètes sénateurs ou citoyens d'honneur, il y eut des comédiens gerousiastes (4). — Dans les legs faits par des particuliers, souvent la boulè et la gerousia sont, non seulement associées, mais expressément mises sur le même pied (5); dans les distributions d'argent faites à la cité, sénateurs et gerousiastes reçoivent des parts égales (6) ou presque égales (7), bien supérieures à celles des simples citoyens. — Dans les textes, les magistratures exercées dans les deux corps sont juxtaposées (8), et les fonctions confiées par la gerousia ne se distinguent pas des fonctions publiques (9).

D'autre part, il semble que des rapports directs aient existé

valeur attachée à la décision d'un corps influent et respecté. » — Cf. F. Cumont, *l. l.*, p. 376 : « La gerousia, composée d'hommes âgés et considérables, exerçait certainement une grande influence sur les affaires de la cité, sans y avoir officiellement aucun droit. Ces sociétés d'agrément avaient une tendance à se transformer en clubs politiques. »

(1) A Éphèse, elle compte quatre cents membres (*Brit. Mus.*, III, n° 481, l. 189. Voir les observations de Hicks, p. 76 et 137) ; à Sidyma, elle n'en a que cent (Benndorf, *Reisen*, I, p. 72, n° 50).

(2) *C. I. G.*, 3421 : Ἄνδρα βουλευτὴν καὶ γερουσιαστήν (Philadelphie). — *C. I. A.*, III, 129, l. 33-34 : Σαρδιανὸν γερουσιαστήν, Δελφὸν βουλευτήν. — *Brit. Mus.*, III, n° 599.

(3) Γερουσιαστὴς Μειλησίων (Le B.-Wadd., 1652 b).

(4) *C. I. A.*, III, 129.

(5) *C. I. G.*, 3417 (Philadelphie) ; *B. C. H.*, XIV, p. 611 (Aphrodisias); *B. C. H.*, XV, p. 194 (Lagina) ; Le B.-Wadd., 141 (Éphèse).

(6) *Brit. Mus.*, III, n° 481, l. 129, 187 (bouleutes) ; l. 189 (gerousiastes).

(7) Lanckoronski, *Pisidie*, n°s 58-60 (Sillyon).

(8) Le B.-Wadd., 612 (Tralles) : Secrétaire de la boulè et de la gerousia.

(9) *C. I. G.*, 4275 : Γυμνασιαρχήσας τῆς σεμνοτάτης γερουσίας, τελέσας δὲ καὶ ἑτέρας πλείονας πολειτικὰς ἀρχὰς τῇ πατρίδι. — *B. C. H.*, XVII, p. 247, n° 18, l. 8-10.

entre la gerousia et la cité, au moins sur le terrain des finances : quelques-unes de ses recettes et de ses dépenses ont également un caractère public. A Éphèse, elle fait les frais des fêtes d'Artémis (1) ; les secrétaires qui administrent sa fortune (2) ont la surveillance de la δειπνοφοριακὴ πομπή. Quand elle éprouve des difficultés à rentrer en possession des sommes qui lui sont dues, l'empereur lui donne un logiste, comme il ferait pour une cité (3). — A Magnésie du Méandre (4), elle contribue de ses deniers à la fourniture de l'huile nécessaire aux gymnases de la ville ; en revanche (5), elle compte parmi ses revenus réguliers un droit payé par les enfants à leur entrée dans l'éphébie (6).

Aussi voit-on la gerousia de Nysa se joindre, comme si elle était un pouvoir politique, aux villes d'Asie qui honorent un bienfaiteur commun (7). Et les contemporains semblent avoir attribué à la gerousia un caractère nettement officiel, en même temps qu'une part réelle d'autorité ou d'influence sur les affaires de la cité. Pline (8), signalant un incendie à Nicomédie, mentionne particulièrement la destruction de deux « édifices publics », la gerousia et le temple d'Isis. Les monnaies de Tiberiopolis (9) représentent sur l'une des faces le sénat, sur l'autre la gerousia. Dion Chrysostome, voulant dépeindre la situation de la ville de

(1) *Brit. Mus.*, III, n° 483.

(2) *Brit .Mus.*, III, n° 577. Suivant la conjecture très vraisemblable de C. Curtius (*Hermes*, IV, p. 203), adoptée par Hicks (*Brit. Mus.*, III, p. 77), les γραμματεῖς τοῦ ἱερωτάτου συνεδρίου τοῦ μισθωτηρίου sont les fonctionnaires chargés de gérer les biens fonciers de la gerousia.

(3) *Brit. Mus.*, III, n° 486. Hicks (*ib.*, p. 77) a ingénieusement supposé que l'argent que devra faire entrer le logiste impérial a été prêté par la gerousia en sa qualité de conseil directeur de la banque de l'Artémision.

(4) *B. C. H.*, XII, p. 204, l. 1-21.

(5) *Ib.*, l. 51, 58.

(6) Nous n'indiquons pas, comme preuve du caractère public de la gerousia, sa participation si fréquente aux décrets honorifiques votés par le peuple et le sénat : si usuelle que soit la formule ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος καὶ ἡ γερουσία, si significative que puisse être l'association de la gerousia au peuple seul (*C. I. G.*, 2815, 3822 b), il n'y a rien là qui puisse distinguer essentiellement la gerousia d'un corps privé.

(7) *Ath. Mittheil.*, XIX, p. 102, l. 10. Cf. Μουσ. *de Smyrne,* II, p. 27, σκζ.

(8) Pline, X, 33.

(9) Mionnet, *Phrygie,* 1006.

Tarse, troublée par les querelles du peuple, du sénat et de la gerousia, la compare à celle d'un vaisseau où les matelots seraient en désaccord avec le pilote, et celui-ci avec le capitaine (1).

Aucun de ces traits ne saurait convenir à une simple corporation privée, et il faut tenir pour démontré, contre M. Mommsen, que la gerousia est autre chose qu'une association d'hommes âgés. Mais il est tout aussi impossible de concéder aux défenseurs de la théorie adverse, qu'à l'époque où nous nous plaçons, elle ait exercé des attributions administratives quelconques : c'est ce que Th. Reinach reconnaît implicitement, en la réduisant en fait à des attributions « honorifiques » (2). Menadier et Hogarth ne lui ont assigné la direction des affaires religieuses que par suite d'une interprétation abusive des textes. Si la gerousia d'Éphèse, dans une inscription du temps de Commode (3), a la surveillance des jeux Artémisiens, c'est qu'elle en fait les frais ; et elle n'accepte ces dépenses qu'exceptionnellement, par suite de la pénurie du trésor public. — C'est par erreur que Menadier attribue à une gerousia la lettre (4) par laquelle des personnages qui s'intitulent οἱ ἀπὸ τῆς συνόδου demandent au logiste d'Aphrodisias l'autorisation de célébrer les jeux Lysimachiens; il s'agit, en réalité, d'une confrérie d'artistes dionysiaques (5). — On ne saurait davantage tirer un argument (6) en faveur de l'attribution à la gerousia d'une compétence religieuse, du qualificatif de ἱερά qui lui est souvent donné : car ce terme avait perdu toute signification positive et se trouve appliqué au sénat, à l'ecclesia, aux collèges les plus divers (7). — D'une inscription d'Amastris (8), qui semble mettre en rapport

(1) Dion, Ed. Arnim, p. 320.

(2) Th. Reinach, *l. c.* : « La γερουσία... ayant des attributions *surtout* honorifiques. » M. Reinach ne s'explique pas sur la nature de celle des attributions de la gerousia qui ne sont pas honorifiques.

(3) *Brit. Mus.*, III, 483 B.

(4) *C. I. G.*, 2741 (Aphrodisias).

(5) Voir la démonstration dans Liermann, *Diss. Hal.*, X, p. 121.

(6) Perrot, *Galatie*, p. 35.

(7) Par exemple, pour le sénat, Le B.-Wadd., 1620, l. 5 ; *C. I. G.*, 2741, l. 20 ; — pour le peuple, *Monatsber. Ak. Berlin*, 1855, p. 190, n° 7 ; pour une φυλή, Μουσ. de Smyrne, I, p. 126, v.

(8) *C. I. G.*, 4152 c.

un μυσταρχικός et la gerousia, on pourrait déduire peut-être que la gerousia avait ses solennités religieuses, ses mystères particuliers, nullement qu'elle avait la direction du culte public.

Des textes précis montrent, au contraire, cette direction aux mains de la boulè : à Éphèse, c'est elle, et non la gerousia, qui, autorise et réglemente les processions sacrées (1); c'est elle qui, de concert avec le peuple, consacre à Artémis un des mois de l'année (2). A l'époque Antonine, la gerousia n'est certainement plus un sénat religieux.

Ainsi donc, la gerousia semble se présenter à nous sous l'aspect ambigu, et en quelque sorte contradictoire, d'un corps public, officiel, auquel ferait défaut toute compétence positive en matière d'administration, tout pouvoir politique. — C'est dans l'histoire de l'institution qu'il faut chercher la raison de ce contraste.

En effet, bien que la gerousia n'ait pris tout son développement qu'après l'ère chrétienne, ce n'est pas sous l'empire romain qu'elle est née sur le sol asiatique. Il faut la rattacher (3) à l'assemblée, qu'à la fin du IVe siècle avant J.-C., Lysimaque établit, sous ce nom, dans Éphèse; par la création de ce corps nouveau, qui dirigea l'administration religieuse et prit une part importante aux affaires publiques (4), il mit au service de sa politique l'immense influence et les immenses richesses du grand sanctuaire de Diane. Depuis des siècles, c'était de la lutte entre les colons grecs de la ville commerçante et le sacerdoce semi-oriental de l'Artémision (5) qu'était faite l'histoire d'Éphèse ; cette lutte continua sous une forme nouvelle, et le peuple et la boulè d'Éphèse étaient simplement fidèles à une tradition nationale quand ils cherchaient à enlever à la gerousia la part de souveraineté

(1) *Brit. Mus.*, III, 481, l. 285-318.

(2) *Ib.*, III, 482 B.

(3) C'est l'hypothèse émise par Menadier (*l. c.*, p. 61) et par Hicks (*Brit. Mus.*, III, p. 76). — Elle est contestée par Mommsen (*Hist. Rom.*, V, p. 326).

(4) Le caractère, très controversé, de la gerousia primitive me semble avoir été définitivement établi par Swoboda (*Griech. Volksb.*, p. 103), amendant Lenschau (*Leipz. Studien*, XII, 192), et par Hicks (*Brit. Mus.*, III, p. 76-77).

(5) Voir, sur cet antagonisme, les pages brillantes de Curtius (*Ephesos*, dans *Alterthum und Gegenwart*, II, p. 98 et suiv.) et Hicks (*Brit. Mus.*, III, p. 83).

qu'elle exerçait dans leur cité, contrairement aux principes de la démocratie hellénique. Les pouvoirs de la gerousia constituaient une anomalie et devaient paraître une usurpation; ils lui furent enlevés et vinrent accroître le trésor des droits populaires (1). Nous ne savons malheureusement pas comment s'accomplit la défaite du sénat sacerdotal : c'est une des lacunes les plus regrettables de l'histoire des villes d'Asie pendant la période hellénistique. On peut conjecturer cependant, — en l'absence de tout texte précis qui indique une suppression de l'assemblée, — que la victoire de la ville sortit de progrès successifs, et que c'est par degrés que la gerousia fut dépouillée de son autorité, et que ses pouvoirs firent retour au peuple. Elle ne disparut pas, et semble même avoir gardé sans interruption la surveillance de la banque de dépôts de l'Artémision (2). Mais ce qu'il y avait de vie publique en elle s'étiola lentement et dépérit. L'activité désintéressée et impersonnelle, qui est celle des organisations politiques dignes de ce nom, lui était retirée : elle n'avait plus à se proposer d'objet qui lui fût extérieur. Il était inévitable que dès lors elle vécût pour elle-même et non plus — sauf quelques intermittences — pour la cité, qu'elle substituât l'existence étroite et égoïste du corps particulier, qui a sa fin en lui-même, à la fonction plus haute de l'organe directeur, qui donne l'impulsion ou le rythme à un organisme harmonique. L'œuvre de transformation fut secondée, d'ailleurs, par le mouvement parallèle qui emportait les autres institutions, assemblées ou magistratures : toute l'histoire intérieure de l'Asie romaine est un argument en faveur de la théorie que nous venons d'exposer, car l'évolution de la

(1) Nous avons vu que les décisions relatives à la célébration du culte d'Artémis, qui, primitivement, étaient sans aucun doute du ressort de la gerousia, appartiennent, à l'époque Antonine, au sénat.

(2) Hicks (*Brit. Mus.*, III, p. 76) a réuni les textes qui montrent que, pendant près de six siècles, l'Artémision n'a pas cessé d'être un lieu de dépôt pour les capitaux (Xénophon, *Anabase*, V, 3; Plaute, *Bacchides*, v. 306 et suiv.; César, *De bello civili*, III, 33, 105; Strabon, XIV, p. 640; et, pour le siècle des Antonins, Dion Chrysostome, *Rhodica Oratio*, p. 595, éd. Reiske, et Aristide, *De Concordia*, p. 522, Jebb.). Or, sous Trajan, la gerousia est investie de la direction ou de la surveillance d'un établissement de ce genre, d'une sorte de banque de dépôts à caractère officiel (*Brit. Mus.*, III, n° 481, l. 206-207; *ib.*, l. 58).

gerousia, loin d'être un accident ou un phénomène isolé, est vraiment le signe des tendances caractéristiques d'une époque, et c'est comme un symbole de la décomposition de la cité hellénique que la transformation de l'ancienne ἀρχή éphésienne en gerousia impériale.

La gerousia ne resta pas longtemps confinée à Éphèse ; dès les premiers temps de la période hellénistique elle essaima, et de trop rares textes nous permettent de conjecturer, plutôt que de suivre, ses progrès territoriaux et ses transformations internes. Elle dut gagner tout d'abord Magnésie du Méandre, si voisine ; dans cette autre ville sainte d'Artémis, un collège sacerdotal s'établit avant le milieu du IIIe siècle, sans doute exactement comparable à l'assemblée d'Éphèse (1). — Puis, nous la trouvons à Nysa (2), où Strabon semble en parler comme d'une institution ancienne, et nous savons qu'elle y conserva longtemps le souvenir de son caractère primitif, puisque, un demi-siècle peut-être après Strabon, nous voyons la gerousia de Nysa s'associer à la ville de Nysa et à d'autres cités pour le vote d'un ψήφισμα παραμυθητικόν (3). La gerousia de Tralles, apparaît sous César (4). Celle de Téos (5) remonte au moins à la génération qui précède Octave, et dès cette époque elle a pris le caractère d'un corps privé : un riche particulier ajoute ses libéralités à celles qu'avaient faites à ce corps son père et sa mère, et lui construit une stoa. Enfin, une inscription de Lydae (6), peut-être antérieure de quelques années à Auguste, nous fournit un renseignement de plus : par la mention d'un γεραιὸς διὰ βίου, elle marque, en effet, le moment où,

(1) Je ne connais encore la grande inscription du temple de Zeus Sosipolis que par l'analyse de Kern (*Arch. Anzeiger*, 1894, p. 76). — Un décret honorifique de Magnésie du Méandre (Condoléon, Ἀνέκδοτοι μικρασιαναὶ ἐπιγραφαί, p. 46, nº 90) qui mentionne un personnage δίμηνον γερουσιάσαντα, soulève, sur la survivance, réelle ou nominale, d'un renouvellement périodique de l'assemblée, une question difficile à résoudre pour l'instant. L'inscription semble un peu antérieure à l'Empire ; la publication du texte épigraphique serait nécessaire pour la dater un peu exactement.

(2) Strabon, XIV, p. 649.

(3) *Ath. Mitth.*, XIX, p. 102.

(4) *B. C. H.*, X, p. 156.

(1) Le B.-Wadd., 107.

(2) *Journal of hellenic Studies*, X, p. 55, nº 6.

dans cette petite ville, s'opère la transition qui rend viager, de temporaire, l'office de membre de la gerousia, significative transformation, et qui suppose une histoire déjà longue (1).

Ce n'est plus seulement dans quelques localités, c'est sur toute l'étendue du monde grec d'Asie (2), qu'au début de l'ère Antonine nous retrouvons la gerousia. Depuis le jour où Lysimaque la créa, elle a gravement altéré, assurément, son caractère original : elle ne participe plus au gouvernement de la cité, et, si elle est toujours un corps public, elle a cessé d'être un corps politique. Mais l'évolution qui l'a dépouillée de ses attributions administratives a laissé subsister en elle les traces et comme les stigmates de sa fonction primitive, assez caractérisés pour ne nous laisser aucun doute sur ses origines et pour nous interdire, malgré l'indigence des preuves positives, de nier la filiation entre la γερουσίη des Diadoques (3) et la γερουσία des empereurs. Ces vestiges sont nombreux, surtout à Éphèse ; comme il est naturel, ils s'affaiblissent et s'effacent à mesure qu'on s'éloigne de la grande cité d'Artémis et qu'on se place en dehors des conditions si spéciales où naquit

(1) A cette courte liste des γερουσίαι pré-impériales connues avec certitude, je ne saurais ajouter ni celle d'Éphèse avec Menadier (*Qua Condicione*, p. 57), — car l'identification avec la gerousia des συστέματα du décret de la guerre mithridatique (Le B.-Wadd., 136, l. 36) est également dénuée de preuves et de vraisemblance ; — ni celle d'Érythrées avec Hicks (*Brit. Mus.*, II, p. 76), la mention des jeux Démétriens ne suffisant pas à faire placer à l'époque hellénistique un décret honorifique (Le B.-Wadd., 53) à qui sa phraséologie assigne une date assez basse ; ni surtout, avec Mommsen (*Röm. Gesch.*, V, p. 326, note 1), celle de Sardes. Le texte de Vitruve (II, 8, 10), dont Mommsen a fait la base de sa théorie de la gerousia, ne concerne certainement pas l'institution que nous étudions ici : la « maison de retraite » pour vieillards que les habitants de Sardes établirent, à une époque inconnue, dans le palais de briques de Crésus, ne ressemblait pas plus que la gerousia de Sparte à la gerousia que nous font connaître les inscriptions.

(2) A la liste des quarante-deux γερουσίαι données, en 1880, par Menadier (*Qua Condicione*, p. 59, n° 200), il faut ajouter celles de Sébaste (*B. C. H.*, VII, p. 452), de Cadyanda (*B. C. H.*, p. 54, n° 10), d'Apamée (*B. C. H.*, XVII, p. 247), de Tabae (*B. C. H.*, XIV, p. 625), de Sidyma (Benndorf, *Reisen*, I, p. 71, n° 50), de Pergé (Lanckoronski, *Pamphylie*, p. 174, n° 38), d'Attaleia de Pamphylie (*ib.*, p. 164, n° 8), de Sillyon (*ib.*, n° 58), de Termessos (Lanckoronski, *Pisidie*, p. 214, n° 56), de Sagalassos (*ib.*, p. 237, n° 194), de Colophon (Μουσεῖον *de Smyrne*, 1880, p. 215).

(3) *Brit. Mus.*, III, 449.

la gerousia. En empruntant l'institution, les villes l'accommodèrent à leurs besoins, à leur état social, et aussi aux circonstances nouvelles où se mouvait la vie publique, sans cesse amoindrie depuis la conquête romaine. Elles ne l'adoptèrent pas d'ailleurs simultanément, et il faut tenir compte, dans le développement varié de l'institution, de ce que le modèle éphésien et les copies de ce modèle furent imités à tous les stades de leur développement. Transplantée sur une terre étrangère, la gerousia s'y ramifia et s'y diversifia à l'infini. Il ne faut pas s'étonner de ce que l'ancien sénat religieux ait fini, de dégradation en dégradation, par n'être plus, dans certaines localités, qu'une manière de cercle de vieillards et sans doute aussi d'hommes d'âge mûr, comparable, par la nature de son activité, aux sociétés de νέοι (1). Les deux sortes de corps purent avoir une organisation parallèle (2). L'erreur de Mommsen a été d'isoler de ses origines la

(1) Le contraste a semblé si marqué entre des sociétés comme celles d'Iasos (*Rev. Ét. gr.*, VI, p. 175, nº 3) ou de Magnésie du Méandre (*B. C. H.*, XII, p. 204), uniquement soucieuses de vie matérielle, également mesquines d'organisation et de but, et la gerousia d'Éphèse, que tant de liens rattachent encore à la cité, que M. Th. Reinach a cru trouver les éléments d'une distinction dans le nom de πρεσβύτεροι, parfois appliqué aux premières : il en fait de simples groupes de citoyens âgés, à opposer aux véritables γερουσίαι qui existaient à leur côté (*Rev. Ét. gr.*, VI, p. 162). Cette solution donnée au problème posé par la coexistence, au sein de la γερουσία, des éléments publics et privés, dérive d'une conception juste des transformations que les influences locales firent subir à l'institution ; elle est cependant arbitraire. Il faut, en effet, considérer γερουσία et πρεσβύτεροι comme des termes synonymes, et les raisons données par Menadier à l'appui de cette identification ont gardé toute leur valeur : « Pourquoi, dit-il (*Qua Condicione*, p. 49), à propos d'une inscription de Philadelphie (*C. I. G.* 3417), pourquoi la gerousia se serait-elle unie au sénat et au peuple pour remercier Diogène de libéralités faites τῇ βουλῇ καὶ τῷ συνεδρίῳ τῶν πρεσβυτέρων, si la gerousia et le συνεδρίον avaient été deux corps distincts ? » — On peut ajouter : comment le συστήμα τῶν πρεσβυτέρων de Magnésie pourrait-il disposer des revenus de la gerousia (*B. C. H.*, XII, p. 204), s'il n'était pas la gerousia ? — A Iasos même, le rapprochement de deux inscriptions publiées par Th. Reinach (*Rev. Ét. gr.*, VI, p. 176, nº 10 ; p. 178, nº 13), qui montrent, l'une, la gerousia se joignant à la boulè pour honorer le gymnasiarque des πρεσβύτεροι, l'autre, la gerousia honorant son gymnasiarque, laisse difficilement place à une conclusion différente de celle de Menadier.

(2) A Attaleia, nous trouvons un personnage γυμνασιαρχήσάντα νέων, γεραιῶν καὶ παίδων (Lanckoronski, *Pamphylie*, p. 164, nº 8) ; à Milet, un gymnasiarque

gerousia parvenue ainsi au point extrême de son développement, et de considérer la γερουσία et les νέοι comme formant deux collèges symétriques (1).

Les origines de la gerousia sont donc complexes, et une large part doit être laissée à l'hypothèse dans l'histoire du développement de l'institution et de sa propagation. Mais à partir du jour où, avec ses éléments parfois discordants, elle a envahi l'Asie hellénique, l'abondance des renseignements permet de tracer un tableau précis de son fonctionnement.

Vers la fin du Ier siècle de notre ère, dans la plupart des villes, la gerousia paraît constituée. A Tlos (2) elle s'associe aux νέοι pour honorer Auguste. La gerousia de Lampsaque apparaît sans doute sous Tibère (3); celle de Mylasa; sous Claude (4); celle de Sébaste est de l'an 99 (5); celle d'Apamée est à peu près contemporaine (6) : il se produit de nouvelles fondations, au moins jusqu'au règne de Commode (7).

Ce sont le sénat et l'assemblée du peuple qui décident l'établissement du nouveau corps, dressent la liste de ses premiers membres, désignent ses premiers magistrats (8). Mais ces délibérations doivent être soumises à la ratification de l'autorité impé-

de la gerousia et des neoi (*Ath. Mittheil.*, XVIII, p. 268). Cf. pour Iasos, *Rev. Ét. gr.*, VI, p. 175, n° 9, et les conjectures de Th. Reinach, *ib.*, p. 162.

(1) Mommsen, *Röm. Gesch.*, V, p. 326. Cette conception s'affirme dans Hirschfeld (*Kœnigsb. Studien*, I, p. 125, n. 1).

(2) *C. I. G.*, 4238.

(3) *C. I. G.* 3642, attribué par Bœckh à l'époque de Julia Domna, est restitué à celle de Tibère par Hicks (*Brit. Mus.*, III, p. 75, note), auquel le rapprochement avec *C. I. G.* 3643, semble donner raison.

(4) *C. I. G.*, 2697.

(5) *B. C. H.*, VII, p. 452. Nous avons sans doute là, suivant Hogarth (*Journ. of Philol.*, XIX, p. 73), la liste des premiers membres.

(6) *B. C. H.*, XVII, p. 247, n° 18. La κτίσις, dont il est question l. 7-8, ne peut être que celle de la gerousia. L'un des fondateurs de la gerousia, Lucius Atilius, est sans doute le fils d'un des personnages nommés dans la dédicace publiée *B. C. H.*, XVII, p. 247, n° 17. Or, cette dédicace est datée de l'an 130, de l'ère de Sylla (non de l'ère d'Apamée. Cf. Mommsen, *Eph. Épigr.*, VII, p. 422), c'est-à-dire en 45/46 de notre ère. La gerousia d'Apamée date donc au plus tard de la fin du Ier siècle.

(7) Benndorf, *Reisen*, I, n° 50 (Sidyma).

(8) Benndorf, *Reisen*, l. c.

riale : le proconsul de Lycie approuve la création de la gerousia de Sidyma (1), et, à Apamée, des démarches auprès de l'empereur sont nécessaires (2).

Tous les citoyens, semble-t-il, peuvent faire partie de la gerousia : à Sidyma elle se compose moitié de bouleutes, moitié de simples démotes (3). Les femmes mêmes peuvent y être admises, à titre honorifique (4). C'est sans doute par la cooptation que le collège, une fois constitué, se recrutait; comme il resta strictement limité en nombre, même quand cette limitation se trouva en désaccord avec le caractère nouveau de l'institution, il fut nécessaire de recourir à ce procédé, en l'absence de tout magistrat chargé de combler, par de nouveaux choix, les vides causés par la mort (5).

En dehors des rapports qu'elle garda avec la cité et qui, comme nous l'avons dit, doivent être considérés comme les restes d'une activité primitive, purement politique, la gerousia, dans sa vie propre, n'a plus guère d'autre objet que la commodité où l'intérêt de ses membres : les noms que portent leurs lieux de réunion indiquent suffisamment quelles sont, en dehors d'une participation accidentelle aux affaires publiques, leurs occupations journalières. Rien n'y rappelle la salle des séances d'une assemblée délibérante (6) : ce sont des rendez-vous d'oisifs, comme la stoa de Teos (7) ou l'οἰκοβασιλικόν de Thyatire (8), ou des édifices à destination plus précise encore, la palestre (9) ou le gym-

(1) Benndorf, *Rsisen,* l. c.

(2) *B. C. H.*, XVII, p. 247, n° 18, l, 6-8.

(3) Benndorf, *Reisen,* I, n° 51.

(4) *B. C. H.*, VII, p. 452.

(5) Peut-être les fonctionnaires particuliers de la gerousia avaient-ils un droit de présentation comparable à celui des magistrats publics dans la boulè. La chose est d'autant plus vraisemblable qu'ils jouaient, dans l'élaboration des décrets de la gerousia, un rôle analogue (*B. C. H.*, XII, p. 204).

(6) Pourtant Pline emploie le mot, d'ailleurs dénué de précision, de *gerusia* pour le lieu de réunion de l'assemblée de Nicomédie (X, 33). Cf. le γεροντικόν de Nysa, dans Strabon (XIV, p. 649).

(7) Le B.-Wadd., 107.

(8) *B. C. H.*, XI, p. 100.

(9) *B. C. H.*, p. 481. (L'attribution de la γεροντικὴ παλαίστρα à une gerousia est, il est vrai, douteuse.)

nase (1). Les gerousiastes y trouvaient les distractions qui convenaient à des hommes faits, la flânerie, la conversation, les bains : c'est bien, suivant l'expression de Mommsen (2), la « vie de cercle », telle que pouvaient la concevoir les citoyens d'une petite ville grecque.

Un curieux document sur ces préoccupations exclusivement matérielles nous a été conservé par les *Acta* d'un apôtre syrien, Saint-Màri (3) ; il fit partie, vers le milieu du IIe siècle (4), de la gerousia, ingénieusement retrouvée par F. Cumont dans le *convivium senium* de Séleucie. Suivant son biographe, qui, il est vrai, ne nous a donné de la vie des gerontes qu'une caricature (5), ils ne faisaient que boire et manger, au chant des instruments et au parfum des aromates (6).

Les dépenses auxquelles la gerousia était assujettie du chef de l'entretien de ses gymnases (7) n'étaient pas les seules ; elle élevait, à ses frais, des monuments honorifiques (8), et surtout elle assumait, dans certaines circonstances, la charge coûteuse des fournitures d'huile aux gymnases publics (9) ou des jeux célébrés au nom de la cité (10). Pour faire face à ces dépenses, elle avait des revenus particuliers (11). Ils provenaient des dons et legs faits à la gerousia (12), — indépendants des libéralités des tinées à être réparties entre les membres (13) ; — du produit des

(1) Μουσ. καὶ Βιβλ. de Smyrne, 1878, p. 25, σκδ' (Sardes). Cf. les villes où mention est faite du gymnasiarque de la gerousia.

(2) Mommsen, *Röm. Gesch.*, V, p. 326, n. 1.

(3) *Acta Sancti Maris, Assyriae, Babyloniae, ac Persidis... Apostoli. Ed. Abbeloos*, 1885. Trad. Raabe, *Die Geschichte des Dominus Màri*, 1893.

(4) F. Cumont, *Note*, p. 373.

(5) F. Cumont, *l. l.*, p. 376.

(6) *Acta Sancti Maris*, ch. 19-23.

(7) Nous savons par une inscription d'Iasos (*Rev. Ét. gr.*, VI, p. 157) à quelle somme considérable pouvait s'élever l'entretien d'un gymnase.

(8) *Brit. Mus.*, III, n° 544, etc.

(9) *B. C. H.*, XII, p. 204.

(10) *Brit. Mus.*, III, n° 483.

(11) *Brit. Mus.*, III, 544 : *Gerusia... sua pecunia.* — *Ib.*, 483 B : κοινὰ χρήματα. — Le B.-Wadd., 53 : Ἐκ τῶν ἰδίων προσόδων.

(12) *C. I. G.*, 3643 (don de 1,000 drachmes à la gerousia de Lampsaque). Le B.-Wadd., 648 (don de 10,000 deniers à celle de Philadelphie).

(13) *Brit. Mus.*, III, n° 481, l. 189 (Éphèse). — *B. C. H.*, XIV, p. 611 (Aphro-

biens, meubles ou immeubles dont elle avait la propriété ou la gestion (1); des amendes qui lui étaient attribuées en cas de violation de sépulture (2); de recettes diverses (3), et peut-être, en certaines villes, de cotisations (4).

A côté de cette organisation financière, particulière à la gerousia, fonctionnaient parfois des caisses spéciales, correspondant à des attributions spéciales. Nous avons dit déjà qu'à Éphèse la gerousia semble avoir joué le rôle de banque de dépôt. Si, d'autre part, elle percevait des amendes funéraires, c'est en raison de la surveillance qu'elle devait exercer sur les tombeaux confiés à sa garde : la conservation des sépultures (5), le soin de les orner de fleurs (6) n'étaient pas, d'ailleurs, pour elle un office public, ni un devoir funèbre rendu à des membres défunts (7); c'était une obligation assumée en vertu de contrats particuliers. Cette attribution semi-publique de la gerousia exigea la création d'une comptabilité spéciale (8).

disias). — *Ib.*, XV, p. 194 (Lagina). — Lanckoronski, *Pamphylie*, nos 58-60 (Sillyon).

(1) *B. C. H.*, XII, p. 204, l. 52-55 — Le μισθωτηρίον de *Brit. Mus.*, III, no 577 est, suivant Hicks, le bureau de location des biens-fonds de la gerousia d'Éphèse. — Le B.-Wadd., 107 : γερουσιακὰ χρήματα.

(2) *B. C. H.*, XV, p. 553, no 27 (Cibyra). — Lanckoronski, *Pisidie*, p. 231, no 173 (Termessos). Cf. les exemples réunis par Hirschfeld, *Ueber die Griech. Grabschriften, welche Geldstrafen anordnen*, dans *Kœnigsb. Studien*, I, p. 87 et suiv.

(3) Une inscription de Magnésie du Méandre (*B. C. H.*, XII, p. 204) donne des détails curieux sur ces revenus, dont l'origine est souvent bien modeste : droits perçus sur les clients d'un établissement de bains, redevances payées par un locataire en échange du droit de vendre au détail, droit versé par les enfants au moment de leur entrée dans l'éphébie, etc.

(4) *Acta S. Maris*, ch. 22. — Cf. F. Cumont, *l. c.*, p. 377.

(5) Μουσ. καὶ Βιβλ. de Smyrne, I, p. 83, no 55 : Τοῦ μνημείου τούτου κήδεται ἡ γερουσία (à rapprocher de *Ath. Mittheil.*, XVI, p. 145 : Τούτου τοῦ βωμοῦ κήδεται ἡ βουλή).

(6) *Journ. of Philol.*, XIX, p. 57 (Hiérapolis).

(7) Soutenue par Vidal-Lablache, *De titulis funebr.*, p. 47, cette opinion a contre elle ce fait que des personnes étrangères à la gerousia, comme des femmes, peuvent stipuler des amendes funéraires en faveur de ce corps (*C. I. G.*, 3270).

(8) *Journ. of Philol.*, XIX, p. 77. Apollonios lègue 300 deniers au huitième πυξίον de la gerousia, à charge pour elle d'en distribuer les revenus à ceux qui viendront orner son tombeau de fleurs, tous les ans, au vingtième jour

La multiplicité des fonctions de la gerousia, jointe à la diversité des caractères qui, d'un point à l'autre, distinguaient l'assemblée et aussi à l'influence des titres locaux des fonctionnaires publics (1), détermina dans le caractère, le nombre, les désignations des magistrats, une remarquable variété. A côté de fonctionnaires généraux, sans compétence déterminée (2), comme

du huitième mois. Πυξίον signifie registre ou caisse (ce mot ne se trouve que dans les inscriptions d'Iliérapolis. Cf. *C. I. G.*, 3912, 3919 : Le B.-Wadd., 1680, 1681). Il faut sans doute rapprocher la mention du huitième registre de celle du huitième mois et admettre que des registres, correspondant aux différents mois de l'année, étaient tenus pour assurer la régularité du service. — M. Ramsay (*Cities*, p. 113) propose, des textes relatifs au πυξίον, une interprétation différente. Remarquant que dans deux des inscriptions le legs est fait purement et simplement au πυξίον dans lequel le testateur sera compris au moment de sa mort (ὅπου ἂν ἐνκαταληφθῶ, *Wadd.* 1680; ἐν ᾧ ἂν καταληφθῶ, *Wadd.* 1681), tandis que, dans l'épitaphe d'Apollonios, le huitième πυξίον est désigné expressément, il suppose que la gerousia se subdivisait en au moins huit classes ou bureaux, et que les γερουσιασταί passaient, à l'ancienneté ou autrement, d'une de ces classes à l'autre : le πυξίον serait la tablette, l'*album*, où l'on inscrivait le nom des membres des divers groupes. Tant que le gerousiaste vivait, il ne pouvait indiquer le numéro d'ordre du πυξίον auquel il appartiendrait à son décès; cette indication ne pouvait être donnée que dans les inscriptions rédigées, comme celle d'Apollonios, après la mort du personnage (Cf. *l. c.*, p. 116). — Ces hypothèses sont assurément ingénieuses; il est cependant difficile de les admettre. Elles supposent, en effet, un système de bureaux à composition alternante, auquel le spectacle des assemblées délibérantes modernes nous a habitués, mais dont l'antiquité n'offre pas d'exemple : ce système n'est, d'ailleurs, guère compatible avec le recrutement de la gerousia, dont les membres sont désignés à vie, et le πυξίον, personne vague et incertaine entre toutes, n'aurait assurément pas été habile à recevoir des legs. D'ailleurs, si des bureaux de ce genre avaient existé, ils auraient eu une organisation indépendante et des magistrats particuliers, et ces magistrats seraient intervenus dans les affaires qui intéressaient le πυξίον seul; or c'est un fonctionnaire général de la gerousia, le gymnasiarque, qui est chargé de la gestion des fonds légués par Apollonios.

(1) Le πραγματικός de Magnésie du Méandre (*Ath. Mitth.*, XIX, p. 24) et l'ἀντιγραφεύς de la même ville (*Ib.*, p. 41, n° 39) se retrouvent dans la gerousia (*B. C. H.*, XII, p. 204). — Les διοικηταί des neoi, à Iasos (*Rev. Ét. gr.*, VI, p. 159 B) expliquent les διοικηταί des πρεσβύτεροι (*Ib.*, p. 169).

(2) Ces fonctionnaires semblent exercer, dans la gerousia, les prérogatives que possèdent, dans la cité, les magistrats de caractère général : à Magnésie, c'est sur la proposition de son γραμματεύς que la gerousia vote un décret important (*B. C. H.*, XII, p. 204).

l'archonte (1), le προστάτης (2), les γραμματεῖς (3), il en apparaît d'autres, au rôle nettement défini. Les seuls dont, suivant Mommsen, la situation soit bien caractérisée, sont le gymnasiarque et l'hymnode. Il faut y ajouter les fonctionnaires d'ordre financier.

Le gymnasiarque (4) pouvait avoir eu, à l'origine, et conservé exceptionnellement la direction d'un gymnase (5) ; mais, presque partout, il devait avoir perdu toute attribution effective : comme le gymnasiarque de la cité, il se bornait à administrer, et souvent à fournir, les sommes consacrées aux achats d'huile (6). A côté de cette liturgie onéreuse, on le voit chargé, dans quelques villes (7), de fonctions administratives qui font de lui le principal magistrat de la gerousia. Il est élu pour un an (8).

Bien différent est l'hymnode ; car, tandis que la présence seule du gymnasiarque pourrait être considérée comme l'indice d'une transformation de la gerousia, celle de l'hymnode est un des restes de l'organisation ancienne.

M. Mommsen ne définit pas explicitement son rôle ; mais visiblement il faut interpréter ses paroles (9) comme l'ont fait Hicks, Liermann, Cumont, et faire de l'hymnode le chef des divertissements musicaux de la corporation (10), un chanteur d'hymne aux jours de réjouissances (11), un chef d'orchestre attitré (12). Cette opinion n'est acceptable sous aucune de ces formes.

(1) *C. I. G.*, 4157 (Sinope); *B. C. H.*, XVII, p. 247, n° 18 (Apamée). A Érythrées Le B.-Wadd., 53) et à Tralles (*B. C. H.*, X, 517), 3 archontes.

(2) *C. I. G.*, 2881 (Milet); Le B.-Wadd., 1112 (Pruse); Mordtmann, *Marm. Ancyrana*, p. 16 (Ancyre).

(3) *B. C. H.*, XII, p. 204, l. 4 (Magnésie); *Brit. Mus.*, III, 486, l. 16 (Éphèse); Le B.-Wadd., 612 (Tralles), Μουσ. *de Smyrne*, I, p. 126.

(4) *Brit. Mus.*, III, 587 b (Éphèse). — *Rev. Ét. gr.*, VI, p. 176, n° 10 (Iasos). — *Journ. of Philology*, XIX, p. 77 (Hiérapolis). — Benndorf, *Reisen*, I, n° 50 (Sidyma). — *B. C. H.*, XIV, p. 627 (Tabae). — *C. I. G.*, 4275 (Xanthos). — Lanckoronski, *Pamphylie*, p. 167 (Attaleia).

(5) Du genre de la γεροντικὴ παλαίστρα de Samos (*B. C. H.*, V, p. 481).

(6) Cf. Cumont, *l. l.*, p. 375, n. 5.

(7) A Hiérapolis, par exemple (*Journ. of Philol.*, XIX, p. 77).

(8) *C. I. G.*, 3916.

(9) Mommsen, *Röm. Gesch.*, t. V, p. 326, note 1.

(10) *Brit. Mus.*, III, p. 77, note.

(11) *Epigr. Studien*, dans *Berichte des Frankf. D. Hochstiftes*, 1892. p. 379.

(12) *Note*, dans *Revue de l'Instr. Publ.* XXXVI, p. 379.

Tout d'abord il est inexact de parler de l'hymnode comme d'un fonctionnaire isolé. Les hymnodes forment, en effet, un collège : l'inscription 3170 du *C. I. G.* est une dédicace, adressée par un hymnode à ses nobles συνυμνῳδοί (1) ; si parfois un seul hymnode est mentionné (2), c'est dans des inscriptions honorifiques ou funéraires, et la nature même du texte explique cette apparente dérogation à la règle.

De plus, il ne faut pas mettre en rapport avec la gerousia tous les collèges d'hymnodes ; il n'y a, en effet, qu'une mention certaine des hymnodes de la gerousia (3), car il est difficile de faire un fonctionnaire particulier de la gerousia de l'« ὑμνῳδὸς νεμητής de la boulè, de la gerousia et des chrysophores » d'Éphèse (4), qu'il faut rapprocher de la corporation des ὑμνῳδοί de la cité (5). En général, les hymnodes apparaissent comme des corps autonomes, indépendants, agissant en leur propre nom, soit pour prendre soin d'un tombeau (6), soit pour prendre part à un décret honorifique (7), au même titre que la gerousia elle-même; et un détail montre bien leur indépendance vis-à-vis de la gerousia, c'est que bien qu'elle intervienne dans ce même hommage, ce n'est pas d'elle, mais des νέοι que sont rapprochés les hymnodes.

Mais, qu'ils appartiennent ou non à la gerousia, les hymnodes semblent avoir été, en général, des personnages considérables, revêtus de magistratures et de sacerdoces incompatibles avec les fonctions subalternes qu'on leur prête; un hymnode est prytane (8) ; un autre, πομπαῖος στρατηγός (9) ; un troisième, boularque (10); l'ὑμνῳδὸς νεμητής d'Éphèse est secrétaire des jeux institués en l'honneur d'Hadrien (11).

(1) Cf. *C. I. G.*, 3201 (hymnodes de la gerousia); *C. I. G.*, 3148, l. 39; *Brit. Mus.*, III, 481, l. 191-192.

(2) *C. I. G.*, 3348 ; *B. C. H.*, II, p. 614; *Brit. Mus.*, III, 604.

(3) *C. I. G.*, 3201 ; la restitution γερουσίας de *C. I. G.*, 3170 est très probablement erronée.

(4) *Brit. Mus.*, III, 604.

(5) *Ib.*, 481, l. 191-192.

(6) Μουσ. κ. Βιβλ. ; IV, p. 144, n° 187.

(7) *B. C. H.*, XVII, p. 261, nos 44 et 45.

(8) *C. I. G.*, 3160.

(9) *C. I. G.*, 3348.

(10) *Ath. Mitth.*, III, p. 57.

(11) *Brit. Mus.*, III, 604.

Il faut donc admettre une solution analogue à celle qu'a proposée Hicks (1), qui fait des ὑμνῳδοί d'Éphèse une confrérie de chanteurs d'hymnes attachés au temple d'Artémis, et de l'hymnode-arbitre, γραμματεὺς Ἀδριανειῶν, le juge des concours musicaux qui faisaient partie des grandes solennités. Si l'on remarque, en effet, que les hymnodes paraissent occupés de la célébration des grands jeux (2), qu'à Éphèse ils sont attachés au culte de la grande Diane (3), qu'à Smyrne ils ont créés à l'occasion de l'introduction du culte impérial (4), on est conduit à voir en eux des fonctionnaires de caractère religieux. Il est plus difficile de décider si leurs fonctions étaient effectives ou honoraires. Ce qui donnerait quelque apparence de vérité à la première supposition, c'est que l'ὑμνῳδὸς νεμητής d'Éphèse est un artiste, vainqueur deux fois aux *agones* musicaux (5), et qu'il est sans doute le chef de la *maîtrise* de l'Artémision. Pourtant ces occupations effectives semblent peu conciliables avec des magistratures politiques du genre de celles que nous avons citées plus haut : et il est probable que le titre d'hymnode, d'abord réservé à de véritables choristes, a été étendu ensuite à des personnages qui pouvaient n'exercer dans le collège que des attributions administratives.

Si donc les relations des hymnodes avec la gerousia sont caractéristiques, ce n'est pas au sens où l'entend M. Mommsen : le lien qui attache ce corps public, semi-sacerdotal, à l'assemblée que nous étudions, ne peut être considéré que comme une preuve et un indice de plus des rapports qui primitivement unissaient la gerousia et l'Artémision.

Nous avons vu quel développement financier s'était donné la gerousia : il convenait de confier à des administrateurs particuliers la gestion des recettes et des dépenses. Aussi trouvons-nous, à Cadyanda, un ταμίας (6) ; à Iasos, un collège de διοικηταί (7) ; à Magnésie, un homme d'affaires (πραγματικός) doublé d'un con-

(1) *Ib.*, p. 87 et 131 ; *ad* 604.
(2) *C. I. G.*, 3201, 3348, l. 39 ; *Brit. Mus.*, III, 604.
(3) *Ath. Mittheil.*, III, p. 57 ; *Brit. Mus.*, III, n° 481, l. 191-2.
(4) *C. I .G.*, 3348, l. 39.
(5) *Brit. Mus.*, III, 604.
(6) *B. C. H.*, X, p. 55. — Peut-être aussi à Éphèse (*Brit. Mus.*, III, n° 481, l. 189).
(7) *Rev. Ét. gr.*, VI, p. 169, n° 6 et p. 171, n° 7.

trôleur (ἀντιγραφεύς) (1); à Trajanopolis, un logiste (2). A Éphèse, les γραμματεῖς τοῦ ἱερωτάτου συνεδρίου τοῦ μισθωτηρίου (3) dirigent sans doute la ferme des biens fonciers dépendant de l'Artemision (4). — Tous ces fonctionnaires ont la direction des revenus propres à la gerousia (ἰδία χρήματα). — Quant aux fonds destinés à l'entretien des tombes, et dont le corps n'a pas la libre disposition, ils sont confiés au gymnasiarque (5).

Il faut faire une place à part au logiste donné parfois par l'empereur à une gerousia pour remettre ses finances en ordre et surtout pour l'assister dans le recouvrement de ses créances (6). Son intervention était d'autant plus utile que les gerousies avaient besoin, pour ester en justice, de l'assentiment du peuple et du sénat (7).

Citons enfin, pour clore cette liste de fonctionnaires, le συνηγόρος d'Apamée, sorte d'ambassadeur chargé d'aller défendre au dehors les intérêts de la corporation (8).

Telles sont, en résumé, la nature et l'organisation de la gerousia; sous la forme qu'elle a prise au IIe siècle, c'est une institution propre à l'Asie Mineure de la décadence, et elle est caractéristique de la civilisation dont elle est, malgré ses racines antiques, un fruit spontané. Son histoire nous donne, en effet, comme une image réduite de l'histoire de la cité elle-même. La transfiguration du corps public qui se dépouille de sa fonction gouvernante, du membre de l'organisme politique qui devient

(1) *B. C. H.*, VI, p. 204. A ces deux administrateurs est joint un λειτουργός qui, suivant Cousin et Deschamps (*B. C. H.*, XII, p. 213), s'occupe des intérêts religieux de la gerousia. C'est plus probablement un intendant, chargé des détails du service intérieur : la place modeste qu'il occupe dans la hiérarchie où il n'arrive qu'au troisième rang (il ne reçoit en rémunération de ses services que 365 deniers, tandis que le πραγματικός et l'ἀντιγραφεύς reçoivent respectivement 750 et 500 deniers) doit faire écarter l'hypothèse des éditeurs.

(2) Le B.-Wadd., 1677.

(3) *Brit. Mus.*, III, 577.

(4) *Brit. Mus.*, III, 577 (Hicks).

(5) *Journ. of Philol.*, XIX, p. 77.

(6) *Brit. Mus.*, III, 486. — Rien n'indique que le logiste de la boulè et de la gerousia, à Trajanopolis (Le B.-Wadd., 1677), ait été donné par l'empereur.

(7) *Rev. Ét. gr.*, VI, p. 166.

(8) *B. C. H.*, XVII, n° 18.

un organe mort, annonce la transformation de la πόλις; dans l'ancienne assemblée comme dans l'ancien État, c'est le même affaiblissement du sens de la vie politique, la même limitation d'horizon, le même envahissement des préoccupations égoïstes et matérielles. Aussi la gerousia fut-elle en quelque sorte l'expression de la culture hellénique de l'Asie (1); à ses progrès peuvent se mesurer les progrès de l'hellénisation de l'Asie antérieure.

I. LÉVY.

(1) Nous avons vu qu'elle s'introduit à Sébasté (Phrygie) en 99, à Sidyma (Lycie) sous Commode. Saint-Mâri la rencontre au milieu du IIe siècle à Séleucie, la capitale, presque entièrement grecque, des rois Parthes.

VERS INÉDITS ET BONNES VARIANTES

DANS L'*ONIROCRITICON* DE NICÉPHORE GRÉGORAS

Le manuscrit grec 2511 de la Bibliothèque nationale (xve siècle) contient, aux folios 19 recto-25 recto, une suite de 221 vers portant cette suscription :

Τοῦ ἀοιδίμου πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως κυρίου Νικηφόρου ὀνειροκριτικὸν δι' ἰάμβων, τὰς ἐμβάσεις (lire ἐμφάσεις) ἀληθεῖς ἔχον, εἰ τοιουτοτρόπως γένοιτο · ἔστι δὲ κατὰ στοιχεῖον.

Incipit : Ἄρχε πρὸ πάντων καὶ παθῶν καὶ κοιλίας...
Desinit : Ὠὰ δὲ φαγεῖν ἐφθὰ πρὸς πλοῦτον φέρει.

La *Clef des songes* de Nicéphore a été publiée, une seule fois, par Nicolas Rigault, dans son édition d'Artémidore, Achmet et Astrampsychus (1).

Le texte du manuscrit 2511 offre plusieurs particularités. D'abord, sur les 221 vers dont il se compose, quatre-vingt-six, omis dans l'édition de Nicéphore qu'a donnée Rigault, se retrouvent dans son édition d'Astrampsychus, et dix autres vers, tous compris dans les quarante-deux premiers du manuscrit, sont restés inédits. On va reproduire ces quarante-deux vers, à titre de spécimen, en les faisant suivre de quelques remarques. Les

(1) *Artemidori Daldiani et Achmetis Sereimi F. Oneirocritica. Astrampsychi et Nicephori versus etiam oneirocritici.* Nicolai Rigaltii ad Artemidorum notae. Lutetiae apud Marcum Orry, via Jacobaea ad insigne Leonis Salientis. MDCIII, in-4°.

vers que nous fait connaître le 2511 seront marqués d'un astérisque.

Ἄρχε πρὸ πάντων καὶ παθῶν καὶ κοιλίας,
καὶ δάκρυον στάλαξον ἐκ τῶν ὀμμάτων,
εὐχὰς προπέμπων ἐξ ὅλης τῆς καρδίας,
καὶ χεῖρας αἴρων τῷ Θεῷ καὶ Δεσπότῃ,
ὅτε πρὸς ὕπνον ὡς βροτὸς νεῦσαι θέλεις.
Οὕτω γὰρ ὀψῇ καὶ σαφεῖς καὶ συντόμους
ἐκ τῶν ὀνείρων τὰς σκιώδεις ἐμφάσεις·
ψευδὲς γὰρ ὄναρ κοιλίας πλάττει γόμος,
πολλὴ πόσις τε καὶ κάρωσις ἀκράτου,
καὶ φροντίδων ζόφωσις καὶ φρενῶν σκότος.
*Νήφειν προσήκει τῶν ὀνείρων ταῖς θέαις,
*καὶ μὴ ῥυποῦσθαι τῶν παθῶν ἀτιμίαις,
*ὡς ἂν καθαρθεὶς καὶ ψυχὴν καὶ τὰς φρένας,
*ῥᾷον κατίδῃς τὰς ὀνειράτων λύσεις.

*Ὑπνοπολῶν ἐσίδοις πανετήτυμον ὄψιν ὀνείρων,
*νηφαλέως τελέθων καθαρώτατος ἔκτοθι ῥύπου·
*νῆφε, φίλ', ἀπρεπῆ δ'ἀπατηλὴν ῥίψον ἐρώτων.

Ἀετὸν ἰδὼν ἄγγελον θεοῦ νόει.
Ἀληθὲς τοὔναρ ἀλεκτρύονος πέλει.
Ἄνακτι προσλαλῶν τις οὐδὲν ἀνύει,
Ἀνδρὶ πλακεὶς φιλοῦντι ἄθυμον νόει.
Ἄνθραξι βαίνειν ἐχθρικὴν δηλοῖ βλάβην.
Ἄρτους ζέοντας ἐσθίειν δηλοῖ νόσον,
*καὶ ῥυπαρούς τε καὶ δυσειδεῖς ὡσαύτως,
*χρηστὸν δὲ λοιπὸν τοὺς καθαροὺς ἐσθίειν.
Ἀρθεὶς νόῳ γίνωσκε γῆν ναίειν ξένην.
Ἀργῶς κινεῖσθαι δυστυχῆ φέρει βίον.
Ἄστρα βλέπειν κάλλιστον ἀνθρώποις πέλει.
Ἄπεις κρατῶν τις ἀστοχεῖ τῶν ἐλπίδων.

Βασιλέως φίλημα τίμην σημαίνει.
Βαίνων κεράμοις δυσμενῶν φεύξῃ βρόχους.
Βίβλον λαβὼν νόμιζε τιμὴν λαμβάνειν.
Βότρυς κατέσθειν ὀμβρικὴν δηλοῖ κλύσιν.
Βρίθων τὸ σῶμα δυσκλεὴς ἔσῃ λίαν.
Βρόνται καθ' ὕπνους ἀγγέλων εἰσὶ λόγοι.

Βυθῶν κρατεῖσθαι δεινόν εἰσάπαν πέλει.
Γάλα σκεδάζει δυσμενῶν συμβουλίας.
Γάλα γαληνοὺς προξενεῖ σοι τοὺς τρόπους.
Γέροντα σαυτὸν εἰ βλέποις, ἕξεις γέρας.
40 Γελῶν καθ' ὕπνους δυσφορήσεις ἐξ ὕπνου.
Γλυκεῖα βρῶσις πικρίαν σοι μηνύει.
Γνάθους τύπτειν ἐλεύθερον σαυτὸν νόει (1).

ANNOTATION

Vers 2. στάλαξον. Cette leçon corrige celle de N. Rigault : στέναξον.

6. σαφεῖς καὶ συντόμους] N. R. : σαφῶς καὶ συντόμως, leçon qui peut se soutenir, mais à laquelle nous préférons celle de notre manuscrit.

7. ἐκ] N. R. : καί.

8. ψευδὲς γὰρ ὄναρ] N. R. : ψευδεῖς ὀνείρους. Même observation que sur le vers 6.

10. φρενῶν σκότος] N. R. φρενῶν γνόφος. Même observation. A la marge du manuscrit, en face de ce vers, on lit cette note, de première main : Λέγει Σολομῶν ὅτι παραγίνεται ἐνύπνιον ἐν πλήθει πειρασμοῦ. [*Ecclésiaste*, V, 2.]

15. ὑπνοπολῶν]. Le manuscrit accentue ὑπνοπόλων, qui est une faute évidente. ὑπνοπολέω est un mot inconnu, mais on connaît ὀνειροπολέω. — πανετήτυμον] πανστύτημον ms. (2).

17. Les mots ἀπρεπῆ ou ἀπατηλήν sont évidemment altérés. Peut-être faut-il lire ἀπρεπίαν (pour ἀπρέπειαν), ainsi que nous le propose M. Em. Legrand :

νῆφε, φίλ' ἀπρεπίαν δ' ἀπατηλὴν ῥίψον ἐρώτων (3).

19. N. R. : ἀληθές ἐστ' ὄναρ τὸ ἀλεκτρύονος.

20. N. R. : ἄνακτι προσλαλῶν τις ἄπρακτος μένει.

21. ἄθυμον νόει] N. R. : εὔθετον νόει. Peut-être faut-il corriger ἄθυμον en εὔθυμον.

22. ἄνθραξι βαίνων] N. R. : ἄνθρακας βλέπειν. Ce vers est le premier de la lettre A dans l'édition de Rigault.

(1) Font partie, chez N. Rigault, de l'édition d'Astrampsychus les vers 22, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 35, 37, 38, 39 et 40. Les vers 22, 26 et 29 appartiennent à la fois aux deux textes qu'il a publiés sous les noms d'Astrampsychus et de Nicéphore.

(2) Nous devons cette correction à notre confrère M. Émile Legrand.

(3) Le Thesaurus Estienne-Didot cite le mot ἀπρεπίη (– ⏑⏑ –) d'après un vers de l'*Anthologie*.

26. ἀρθεὶς νόῳ] N. R. : ἀρθεὶς νόον, peut-être mieux.

27. δυστυχῇ φέρει βίον] N. R. : δυστυχεῖς ποιεῖ τρίβους.

29. ἄπεις] N. R. : ἄπιν. Le Thesaurus d'Henri Estienne, éd. Didot (voce ἀπίδιον) ne cite que l'accusatif ἄπιδα (*sic*).

31. Βαίνειν ms. — N. R. : Βαίνων κεράμοις δυσμενῶν φύγοις βλάβην.

33. βότρυς] N. R. : βόθρους, mot qui, à cette place, n'offre aucun sens. — κλύσιν] Le ms. donne κλάσιν.

36. βυθῶν] N. R. : βυθῷ.

37. συμβουλίας] N. R. : δυσβουλίας. Cette leçon peut être admise ; toutefois la succession de deux mots commençant par le préfixe δυς nous semble fort douteuse.

38. N. R. dans Astrampsychus :

Γάλα γαληνῶν πρόξενον πέλει τρόπων.

39. Εἰ βλέποις] N. R. : Εἰ βλέπεις. L'auteur a dû éviter βλέπεις, ἔχεις.

40. καθ' ὕπνους] N. R. : ἐν ὕπνῳ. Καθ' ὕπνους est une locution consacrée dans les textes onirocritiques. — δυσφορήσεις ἐξ ὕπνου] N. R. : δυσφόρους ἕξεις τρόπους.

Bon nombre des variantes relevées ci-dessus pourraient fort bien être des corrections dues à Nicéphore lui-même. Telles sont les nouvelles lectures des vers 6, 8, 10, 19, 20, 22, 27, 37, 38 et 40. Peut-être sommes-nous ici en présence d'une nouvelle édition revue par l'auteur et augmentée non seulement au moyen d'additions provenant de son propre fonds, mais en outre grâce aux vers empruntés à l'*Onirocriticon* qui porte le nom, d'ailleurs suspect, d'Astrampsychus. Que cette conjecture soit admise ou non, il y aurait lieu de publier intégralement la compilation versifiée de Nicéphore Grégoras en mettant à profit les nouvelles ressources que fournit le Parisinus 2511.

C.-E. Ruelle.

P.-S. — Au moment de mettre sous presse, nous retrouvons, dans le *Catalogue des manuscrits grecs de l'Escurial*, publié par Emm. Miller (p. 168-170), un commencement d'*Onirocriticon* anonyme (Ἄνθραξι — Ἵππους) que renferme le manuscrit Φ. III. 7 (XIVe siècle) et qui se rencontre généralement avec ceux d'Astrampsychus et de Nicéphore. Un seul de nos vers inédits, le der-

nier, est compris dans ce fragment. Par contre, on y lit un vers que Nicolas Rigault n'a pas connu :

Ἀεὶ νόσος ἐγγεῖσθαι δύσων ποιεῖ τρίβους.

Miller propose, non sans hésitation, de le lire ainsi :

Ἀεὶ νόσοις ἐγκεῖσθαι δεισῶν ποιεῖ τρίβους.

Même après cette correction, il est encore faux; peut-être faut-il le transporter dans la lettre N et le lire :

Νόσοις ἐγκεῖσθαι δυσμενῶν ποιεῖ τρίβους.

Le vers se rapprocherait ainsi de cet autre, contenu aussi dans le manuscrit de l'Escurial :

Βαίνειν ἀκάνθαις δυσμενῶν ποιεῖ τρίβους.

Miller a collationné le manuscrit 2511, mais sans mentionner les dix vers inédits.

C. E. Ruelle.

UNE RELATION VÉNITIENNE DU SIÈGE D'ATHÈNES

EN 1687

La République de Venise, au lendemain de la victoire remportée sur les Turcs par Jean Sobieski sous les murs de Vienne (1683), avait déclaré la guerre au sultan; en 1685, ses armées, commandées par Morosini et Kœnigsmark [1], entraient en campagne et les deux années suivantes étaient marquées par les succès constants de ses généraux, qui ne tardaient pas à se rendre maîtres de tout le Péloponnèse. Venise, fière de leurs victoires, en répandait les nouvelles à l'aide de bulletins officiels, envoyés de Grèce et écrits par des témoins des faits d'armes de ses armées. En 1687, alors que la Morée venait d'être complètement soumise, était imprimé à Venise, en un petit volume in-12 de 249 pages, un *Ragguaglio giornaliero delle trionfanti, et invittissime armate Venete maritime, e terrestri con suoi acquisti distintamente descritti fatti contro la Potenza Ottomana, sotto le prudenti, et valorose condotte degl' illust. et ecc. signori Gio : Fr. Morosini Cau. Proc. et Capit. gen. da mar. et Girolamo Corner Kau. et Prou. general in Dalmatia, et Albania, seguiti l'anno 1687. — In Venetia, 1687, per Girolamo Albrizzi in Campo dalla guerra à S. Zulian. Con licenza de' Super. e Privilegio.*

Ce volume venait d'être terminé lorsqu'on apprit à Venise la prise d'Athènes; aussitôt l'éditeur fit imprimer le récit des nouvelles victoires des armées de la République et l'inséra entre la première et la seconde partie de ce petit volume [2], dont les exemplaires durent être

(1) Voir Comte de Laborde, *Athènes aux* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles* (Paris, 1854, in-8°), t. II, p. 82 et suiv.

(2) La relation « Dall' armata Veneta d'Athene » forme une demi-feuille, soit 12 pages, non paginées (sauf la dernière, cotée 168), avec les signatures G, 7, 8 et 9, et a été insérée après coup entre les pages 168 (blanche) et 169 du volume primitif.

aussitôt répandus par toute l'Europe. Avant la fin de 1687, en effet, une traduction en était faite en anglais et imprimée à Londres, sous le titre de : *A journal of the Venetian Campaigne. A. D. 1687. Under the conduct of the capt. general Morosini, providitor gen. Cornaro, general Coningsmark, general Venieri, etc. Translated from the Italian original, sent from Venice, and printed by order of the most serene Republick. — Licensed, decemb. 16. 1687. R. l'Estrange. London, printed by H. C. and sold by R. Taylor, near Stationers Hall. 1688.* Dans son bel ouvrage sur *Athènes aux* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles* (1), le comte de Laborde a cité, en note, deux courts extraits de cette traduction, dont il avait eu la bonne fortune de retrouver un exemplaire au Musée Britannique. Mais aucun des historiens modernes de la déplorable nuit du 26 septembre 1687 ne semble avoir jusqu'ici connu et signalé le texte italien de la relation officielle vénitienne, reproduite ci-après, du bombardement d'Athènes.

H. O.

DALL' ARMATA VENETA D'ATHENE

Li 21. Settembre 1687.

Terminato il giro di tutta la Morea doppo conclusa à discrettione la resa di Mistrà, e rouinato colle Bombe tutto l'habitato di Maluasia, per far prouar à quei Turchi superbi un testimonio della Publica Potenza, senza impegno di sbarco, e ridotto tutto il corpo dell' Armata allo stretto di Corinto nel Golfo d'Egena, desideraua l'ardentissimo spirito di Sua Eccellenza Capitan Generale di coronare con l'acquisto tanto da lui bramato di Negroponte il periodo della Campagna, mà rifflettendo cogl' altri Capi Generali, e Capi da mare, che formano la Consulta, le difficoltà non solo della staggione auanzata, mà del grosso Pressidio di circa cinque mila Fanti, che guardano quel recinto, e del contrasto ancora, che hauer si poteua dal Seraschier, si riuolsero i pareri d'ogn' uno à deliberare l'assedio d'Atene, per astradarsi forse nella ventura staggione à quello souracennato di Negroponte.

Mandate per tanto le Naui da guerra in squadra separata à quell' Isola stessa, per ingelosirla, e tirar colà colle sue genti il Seraschier, si dricciorno le prore verso Porto Draco la sera de' 20. E la mattina seguente se vi peruenne.

(1) Tome II, pp. 106-108.

21. Detto Fattosi lo sbarco di tutte le Militie di Fantaria, e della Caualleria, non si vidde ne pur un Turco in Campagna, onde passate felicemente sotto Atene, occuporno anco il Borgo da soli Greci habitato, mentre s' eran gl' Ottomani nel superiore recinto ritirati.

Sua Eccellenza Capitan Generale appresa la forte situatione del luogo, per non esser costretto à rouinar lo col le Bombe, inuitò con una Chiamata i diffensori alla resa, mà rispostosi da essi in voce, che mai v' haurebbero acconsentito.

22. Detto. Si sbarcono snbito (*sic*) due mortari da 500. e due pezzi da 50. con altri due da 20. che facilmente si condussero alle Batterie, che si formauano, per esser la strada piana, e facile benche lunga circa sei miglia.

23. Detto. Intanto si trauagliaua nel tempo stesso all' erettione delle Batterie medesime, nella qual operatione morì la notte de' 24. il Sargente Maggiore Peres del Reggimento Cleuter di moschettata Nemica.

25. Detto. Altri quattro Canoni, due da 50. e due da 20. e due mortari si sbarcorno, e si condussero in Batteria.

26. Detto. Si cominciò à bersagliar anco colle Bombe la Fortezza à segno che da una di queste il giorno seguente delli 26. si vidde accendersi buona parte della munitione con gran terrore degl' Assediati, à quali andauan mancando le diffese, sendosi rouinati quasi affatto i loro Parapeti, e scaualcati li Cannoni.

27. Detto. Per questo s' aprirono da Nostri le trinciere, e si principiorno à formare gl' approzzi, per auanzarsi sotto le mura.

28. Detto. Verso sera col getto incessante delle Bombe, che tutte entrauano nel picciolo recinto, se vi attaccò di nuouo un gran fuoco, che coll' incendio delle habitationi, e colla continuatione dell' impiego de Nostri mortari prendendo vigore, durò la notte, & il giorno seguente così gagliardo, che stanchi li Nemici di veder consummarsi le loro Case, e sostanze, e morire le Famiglie; si rissolsero di far Bandiera bianca; e con grande premura gridorono verso la Batteria del Sopraintendente Conte S. Felice, che non tirassero più Bombe, del che auuertito, fece cessare le hostilità, e condottosi alle mura il Signor General Konismarch fece uscir cinque Ostaggi dalla Piazza, quali mandati à Sua Eccellenza Capitan Generale, fù con essi concluso quanto contengono

le seguenti Capitolationi tradotte in Idioma Turco, se ne fece una copia firmare dagl' Ostaggi predestinati, & un' altra se ne inuiò con un di loro alla Fortezza per la sua puntual essecutione.

Godè Sua Eccellenza Capitan Generale al segno maggiore di questo acquisto, mentre, benche, picciolo sia il recinto, vi bisognaua ad ogni modo un gran consumo di tempo, e spargimento di sangue, per superarlo à causa della sua grebbanosa, e forte situatione.

Riesce poi tale impresa di grand' utile, e vantaggio, non solo per il vasto Paese, che domina, mà per il grande, e ricco Borgo, che li soggiace, e per le mercantie, e trafichi rileuanti, che in quella Scala concorrono, onde in tempo di tranquillità, sarà per apportare una grossa entrata nella Publica Cassa.

Li 29. Settembre S. H. Porto Lion. 1687.

Capitati nella Galera Generalitia Alì Agà, Kussein Effendi, Cussein Agà, Kazì Mehemet, Acamet Effendi Poschà Turchi spediti dal Comandante della Fortezza d'Atene in qualità d'Ostaggi, per trattare le Capitolationi della resa con Sua Eccellenza Caualier Procurator Capitan Generale, furno queste nella seguente maniera stabilite.

1. Che in atto di gratiosa Clemenza sia permessa l'uscita dal recinto à tutti li Turchi colle loro Donne, e figlioli dentro al termine di giorni cinque, che s'intendano hoggi principiati, ne habbino à condur fuori, che quanto potesse di robbe da uso, eccetto l'armi ogn' un di loro portar in dosso in un sol viaggio.

2. Che le sia concesso prender à nolleggio à sue spese quei Bastimenti, che quì potessero trouare, per trasportarsi con medesimi à Smirne ò doue meglio le piacesse.

3. Che non possano violentar alla partenza quelle persone, che seco andar non volessero, e cosi rilasciare li Schiaui tutti di qual si sia sorte.

4. Che in caso fosse al presente la Fortezza in stretta scarsezza d'acqua, di munitioni da guerra, ò di prouisioni da bocca, non habbino ad hauer effetto le presenti Capitolationi, mà s'intendino ritrattate, e correr debba la resa à discrettione.

Li 4 Ottobre : Uscirono dalla Piazza li Turchi in numero di

quasi tre mille anime, trà quali v'erano circa cinquecento da armi, e venuti à Marina con le robbe tutte, che asportar poterono, furono imbarcati sopra quattro Bastimenti forastieri da loro accordati.

5. Detto. Nella Piazza si trouorono diecidotto pezzi di Canone di genere diuerso, e come tutto hora si può dire una massa di rouine, così sarà il luogo per ridursi in stato di buonissima diffesa.

CORRESPONDANCE GRECQUE

L'ouverture de la nouvelle législature a eu lieu le 15/27 mai. Après les prières d'usage faites par Mgr le Métropolitain d'Athènes, le président du conseil, M. Nicolas Delyannis, a donné lecture du décret royal de convocation, puis les ministres, qui ne sont pas députés, se sont retirés. La Chambre, présidée par son doyen d'âge, a nommé au sort les sections chargées de la vérification des pouvoirs.

Les dernières élections ayant donné plus de 150 *delyannistes* sur 207 députés, c'est M. Théodore Delyannis qui sera appelé à former le nouveau cabinet.

Un fait important de ces élections est l'insuccès personnel de M. Tricoupis, qui a échoué à Missolonghi, sa province. Après son échec, qui est la condamnation la plus sévère de sa politique, M. Tricoupis a déclaré par son organe, l'*Eothini* (Journal du matin), que ne faisant pas partie de la Chambre, il s'abstenait de la politique et qu'il recommandait au petit nombre des députés de son système de se grouper et de se conduire à la Chambre selon la conviction que chacun aurait de la politique la plus conforme aux intérêts de la nation.

Il serait prématuré de formuler une opinion sur la marche que suivra le nouveau ministère à l'égard des questions importantes qu'il devra résoudre. Toutefois dans les nombreux discours que M. Théodore Delyannis a prononcés pendant sa dernière tournée électorale, il a suffisamment exposé son programme de gouvernement pour qu'on puisse connaître le fond de sa pensée. On peut affirmer notamment que ses intentions, en ce qui concerne les créanciers de l'État, sont aussi larges que les circonstances actuelles le permettent. M. Delyannis est profondément persuadé que l'honneur et tous les intérêts de la Grèce exigent les plus grands sacrifices en faveur des *bondholders*.

Une certaine agitation se fait depuis quelque temps en Grèce en faveur de la revision de la Charte, à l'imperfection de laquelle on attribue assez généralement chez nous les calamités actuelles. M. Delyannis est hostile à toute pensée de revision, et son opinion doit être signalée puisque c'est à lui qu'incombe en ce moment la direction des affaires du pays. Du reste l'opinion du pays aussi bien que de la royauté n'est point favorable à un brusque remaniement des institutions. Ce qu'il nous faut ce ne sont point des essais de constitutions théoriques, mais des réformes introduites peu à peu, au fur et à mesure qu'elles seront indiquées par l'expérience. Il faut espérer que l'on comprendra chez nous que les réformes constitutionnelles peuvent se faire sans coups d'État et sans assemblées nationales ; qu'on repoussera la distinction

du *constituant* et du *législatif*. L'Angleterre, qui s'entend pourtant en institutions constitutionnelles, a appelé des souverains au trône par un simple acte du Parlement. Il n'en est pas moins avéré qu'une part du malaise actuel doit être rapportée aux institutions; aussi, pensons-nous que, le moment venu, M. Delyannis sera le premier à indiquer les lacunes de la Charte, qui auraient besoin d'être comblées.

X.

Athènes, 5 juin 1895.

POST-SCRIPTUM

Le président de la Chambre a été élu lundi, 10 juin. M. Alexandre Zaïmis, candidat de M. Théodore Delyannis, a obtenu 148 voix. Les diverses fractions de l'opposition ont pu donner 40 voix à leur candidat, M. Avghérinos, ancien président de la Chambre. A la suite de ces votes, le nouveau ministère a été constitué de la manière suivante : M. Théodore Delyannis, premier ministre et ministre des finances; M. Alexandre Scouzès, affaires étrangères; M. Philippe Barboglis, justice; M. Démétrios Pétridis, cultes et instruction publique; M. Kyriakoulis Mauromichalis, intérieur; M. Nicolas Smolenets, guerre; M. Nicolas Lévidis, marine.

Ces ministres, à l'exception du Président du Conseil, tiennent tous pour la première fois des portefeuilles. Ce sont des hommes de bon renom. Tous sont d'anciens députés, excepté M. Smolenets qui vient d'entrer pour la première fois au Parlement. M. A. Scouzès appartient à une famille de riches banquiers; M. Barboglis à une famille influente de la Morée; M. Pétridis est un ancien proviseur de lycée, il est une « spécialité » dans un département qui appelle de grandes réformes; M. Mauromichalis, qui porte un nom historique, s'est fait remarquer comme publiciste; M. Smolenets est un officier supérieur très distingué; M. Lévidis s'est acquis une réputation bien établie comme avocat et comme orateur politique. Il n'est pas étranger aux questions de l'organisation de notre marine, qu'il a étudiées avec sa pénétration bien connue.

Nous constatons que l'opinion a été généralement favorable à la composition de ce ministère.

C'est aujourd'hui que le cabinet se présentera devant la Chambre. M. Delyannis déposera le budget. Quelques projets de lois urgents seront aussi présentés dans le courant d'une trentaine de jours, après lesquels la session parlementaire sera interrompue et remise à la fin de septembre prochain. En Grèce les députés des provinces sont tous occupés en été de leurs récoltes.

L'attention du public est surtout fixée sur la question de l'arrangement financier. Ce sera là la pierre de touche du nouveau gouvernement.

X.

Athènes, 14 juin 1895.

ACTES DE L'ASSOCIATION

18 avril 1895. — Séance générale annuelle. Présidence de M. Schlumberger, président de l'Association.

Le Président donne lecture d'un discours dans lequel il énumère les pertes de l'Association pendant l'année 1894-1895. Il insiste particulièrement sur M. Duruy, sous le ministère duquel l'Association a été fondée, sur M. Talbot et sur M. F. de Lesseps.

Le Secrétaire lit le rapport présenté au nom de la Commission des prix sur les concours littéraires de 1894-1895. Le prix de l'Association n'est pas décerné. Le prix Zographos est attribué à M. Bailly, pour son *Dictionnaire grec-français*, le prix Zappas à M. Bérard, pour son livre intitulé : *De l'origine des cultes arcadiens*. Une mention honorable est accordée à M. Sémitélos pour sa *Métrique grecque*, en grec actuel.

Le scrutin est ouvert pour le renouvellement du Bureau et du tiers sortant des membres du Comité.

M. Max Egger, au nom de M. Hauvette, empêché, donne lecture du rapport relatif au concours de typographie grecque, dont les résultats sont les suivants (v. p. XXIV). La médaille de l'Association et les diplômes sont décernés aux lauréats par le Président.

Le scrutin ayant été clos, les résultats en sont proclamés. Sont élus : premier vice-président, M. Michel Bréal ; deuxième vice-président, M. Decharme ; secrétaire, M. P. Girard ; secrétaire-adjoint, M. Am. Hauvette ; trésorier, M. Max Egger.

Sont élus membres du Comité : MM. Schlumberger, Haussoullier, Eug. d'Eichthal, Héron de Villefosse, P. Tannery, Psichari, P. Guiraud.

2 mai 1895. — Présidence de M. Michel Bréal, premier vice-président, en l'absence de M. Bikélas, président de l'Association.

Le Président présente les excuses de M. Bikélas, subitement appelé à Athènes, et adresse à M. Schlumberger, président sortant, les remerciements de l'Association. Il annonce la mort de M. Adolphe d'Eichthal, dont il fait l'éloge dans les termes suivants :

« La haute probité, les aptitudes d'administrateur et de financier de M. Adolphe d'Eichthal seront louées ailleurs comme elles le méritent. Il a pris une part considérable à toutes les grandes entreprises de notre pays durant cinquante ans.

« Mais M. d'Eichthal ne séparait pas les intérêts moraux des intérêts maté-

riels. C'est à ce titre que personne ne s'est étonné de le voir, dès les premiers temps, prendre place dans notre Association. Il ne pouvait, d'ailleurs, guère faire autrement, étant le frère de M. Gustave d'Eichthal, l'un des fondateurs, et je puis le dire, le fondateur de notre Société.

« Il avait encore d'autres relations avec la Grèce. Jusqu'en 1848, il a été le consul de Grèce à Paris. Il est l'un des premiers qui se soit occupé du desséchement du lac Copaïs.

« Ce sont là des services qui ne seront pas oubliés.

« Heureusement, le nom de d'Eichthal n'est pas près de disparaître de nos listes : vous savez comme il est dignement représenté parmi nous. »

MM. le comte de Séguier, Chacornac et Typaldo Rassia, nommés membres ordinaires, adressent par lettre leurs remerciements à l'Association.

Membres nouveaux : Mlle Diamantopoulo, MM. Chamonard, Délacovias, Huntington, de Lur-Saluces, l'abbé Meunier, Navarre, Rouire. M. Graux, membre ordinaire, devient membre donateur.

M. Ruelle lit une note relative à l'*Onirocriton* de Nicéphore Grégoras.

M. Th. Reinach donne lecture d'une étude sur les *Poliorcétiques* d'Apollodore.

M. Michel Bréal communique quelques remarques sur le mot *fabula* et, en particulier, sur l'expression *fabulæ manes*. MM. Weil, Ruelle, S. Reinach, Psichari, Puech, Th. Reinach, P. Girard, présentent à ce sujet diverses observations.

6 juin 1895. — Présidence de M. Michel Bréal.

Le Président annonce la mort de M. C. Martha, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres et membre de l'Association depuis 1873. Il rappelle la place considérable qu'occupait M. Martha dans l'Université et dans les lettres : professeur et écrivain, il a surtout cherché dans l'étude de l'antiquité ces préceptes de sagesse et ces règles de conduite qui forment le fonds commun de la morale antique et de la morale moderne ; il a lu et goûté les auteurs grecs et latins un peu à la façon de Montaigne, en moraliste et en lettré ; il a vécu comme un sage, dans la société des grands penseurs de l'antiquité. Le président se fait l'interprète des sentiments douloureux que cette perte inspire à l'Association tout entière, et il en adresse l'expression la plus vive aux fils deM. Martha et à son gendre, M. P. Girard, secrétaire de l'Association, que son deuil empêche d'assister à la séance.

Membres nouveaux : MM. Bensis et Boudhors.

M. Ruelle propose une explication nouvelle d'un passage de Platon (*Rep.*, p. 440 C.). Il lit ensuite une note sur un manuscrit de l'Escurial qui contient fragments de Potin attribués à Nouménius.

M. Petitjean étudie une phrase du *Gorgias* (p. 491 D), dont le texte ne paraît pas satisfaisant. Une légère correction permet d'y rétablir la suite des idées dans leur ordre le plus naturel.

M. S. Reinach présente la photographie d'un dessin qui se trouve à la Bibliothèque Ambrosienne de Milan. Ce dessin rappelle la statue du Parthénon connue sous le nom de *Céphise*. Il semble avoir été fait, non d'après l'original, mais d'après une réplique antique de cette statue. M. Reinach montre également la photographie d'objets qui se rattachent à la découverte du bas-relief de Hiérapytna publié par M. Joubin dans les *Travaux d'archéologie égyptienne*. Rappelant, enfin, la publication du bas-relief de Dorylée, par MM. Radet et Ouvré, il explique comment ce bas-relief, aujourd'hui au musée de Constantinople, offre une représentation qui avait échappé aux

premiers éditeurs, et dont le style rappelle celui des sarcophages de Clazomène.

4 juillet 1895. — Présidence de M. Bikélas.

Le Président, de retour de Grèce, s'excuse de n'avoir pu présider les séances de mai et de juin, et remercie M. Bréal, qui a bien voulu le suppléer. Il fait part du décès de M. le baron de Verna, membre de l'Association depuis 1869, et de celui de M. Raoul Lemaître, qui lui appartenait depuis 1874.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions informe par lettre l'Association que les comptes rendus de l'Académie lui seront désormais régulièrement envoyés, ainsi qu'un exemplaire des bulletins antérieurs à 1895 dont l'Académie peut encore disposer.

Membres nouveaux : MM. Glotz, l'abbé Gonthier, Gosselin, Laurent, J. Théodoridès. MM. Lazzaro, de Salonique, et Dussouchet, membres ordinaires, deviennent membres donateurs.

M. l'abbé Gonthier donne lecture d'un travail où il expose ses idées relativement à une réforme de la prononciation du grec dans l'enseignement. Des diverses observations présentées à ce sujet par MM. Bréal, S. Reinach, Huit, Th. Reinach, Bikélas, P. Girard, il résulte que, sans méconnaître l'intérêt qu'il pourrait y avoir, pour les communications avec la Grèce, à modifier en France la prononciation du grec, l'Association ne croit pas devoir rentrer dans un débat qui l'a déjà occupée il y a quelques années.

M. E. Pottier lit une notice sur un vase-statuette récemment acquis par le Musée du Louvre (le Satyre buveur).

Le Secrétaire,
P. Girard.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

dans les séances de mai à juillet 1895.

BASILEIOS. — Λόγοι, I et II, Smyrne, 1886-1887.

L. BÉNARD. — **Les courses de chars aux jeux publics de la Grèce,** Vannes, 1892.

Dr D. DANIEL. — Ἡ γενικὴ ἠθικὴ ἐν τῇ σχέσει αὐτῆς πρὸς τὴν τῆς ἑλλην. φιλοσοφίας, Varna, 1894.

Hipp. DELAHAYE. — **Les stylites** (extr.).

Sp. P. LAMBROS. — **Catalogue of the greek manuscripts on mount Athos,** I, Cambridge, 1895.

Minoïde MYNAS. — **Coup d'œil sur la politique du cabinet autrichien envers la Grèce,** tr. du grec par le vicomte A. de Sudre, Paris, 1826.

NIKÉPHORAS. — Μάρκος ὁ Εὐγενικὸς καὶ Βησσαρίων ὁ καρδίναλις, Athènes, 1893.

G.-J. PAPADOPOULOS. — Συμβολαὶ εἰς τὴν ἱστορίαν τῆς παρ' ἡμῖν ἐκκλησιαστικῆς μουσικῆς, Athènes, 1890.

RADET. — **La déification d'Alexandre** (extr.).

ROCHEBLAVE. — **Album classique de l'histoire de l'art,** 1re partie.

Ch.-Em. RUELLE. — **Le musicographe Alypius corrigé par Boèce** (extr.).

SCHLUMBERGER. — **Méreaux, tessères et jetons byzantins** (extr.).

— **Une monnaie inédite de l'impératrice Théodora** (extr.).

— **La Croix byzantine dite des Zaccaria** (extr.).

— **Poids de verre, étalons monétiformes d'origine byzantine** (extr.).

Ph.-G. STÉPHANIDÈS. — Αἱ ὑποθέσεις τοῦ ὑλισμοῦ καὶ τοῦ δαρβινισμοῦ καὶ τὸ ἑλληνικὸν Πανεπιστήμιον, Athènes, 1895.

Périodiques divers.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les auteurs et éditeurs, qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 12, rue de l'Abbaye, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX *exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.*

24. *ANASTASOPOULOS* (*Démétrius*). Περὶ τῆς ἠθοποιοῦ καὶ ἐκπολιτιστικῆς δυνάμεως τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς γλώσσης. Athènes, Cténas, 1894. In-8°, 54 p.

On peut applaudir à cette chaleureuse apologie de l'ancien grec sans partager tout à fait l'enthousiasme de l'auteur pour la καθαρεύουσα et même pour Edgar Quinet.

PHIHELLÊN.

25. *BERGK* (*Theodor*). *Griechische Literaturgeschichte. Register* von *R. Peppmüller* und *W. Hahn*. Berlin, Weidmann, 1894. In-8°, 94 p.

M. Peppmüller, à qui nous devions déjà la publication du IVe volume de ce bel ouvrage, si malheureusement interrompu par la mort du grand helléniste, a rendu, ainsi que son collaborateur, un réel service aux études grecques par la rédaction de l'index très détaillé, et, il nous semble, très exact, qui compose ce cinquième et dernier fascicule.

Auguste MICHEL.

26. *BOERNER* (*Adolf*). *De rebus a Graecis inde ab anno 410 usque ad annum 403 a. C. gestis*. Thèse doctorale. Göttingen, Dieterich, 1894. In-8°, 82 p.

L'auteur commence par examiner la question toujours débattue de la nature de la *navarchie* spartiate. Avec Beloch, dont il défend la thèse contre les objections récentes de Judeich, il y voit une magistrature régulière et

annuelle; mais il croit que le navarque entrait en charge à l'équinoxe d'automne. Le reste de l'ouvrage est consacré à une discussion très serrée de la chronologie des dernières campagnes de la guerre du Péloponnèse et des événements de la Révolution athénienne. M. B. place l'expédition de Thrasylle en 410, la bataille de Notion en 407, celle des Arginuses « plusieurs mois avant Boédromion 406 » (la flotte athénienne aurait été commandée par les stratèges de 407/6). Je le crois peu heureux dans sa tentative de sauver le récit d'Aristote sur les négociations prétendues de l'an 406; ailleurs, il critique avec raison l'ordre suivi par Aristote dans son récit du gouvernement des Trente et conteste l'existence de deux comités différents des Dix. A propos de Théramène, auquel, on le sait, Wilamowitz fait remonter la source d'une grande partie du récit d'Aristote, M. B. croit trouver dans un texte de Lysias (XII, 7) la preuve que le célèbre homme d'État avait effectivement publié l'Apologie qu'il prononça devant le sénat. Ce même discours de Lysias mentionne (§ 93) après la prise d'Athènes cinq « éphores », où M. Boerner, contrairement à l'opinion courante, voit de véritables magistrats. A noter aussi l'attribution, très plausible, à l'an 405, du texte C. I. A., II, 22 (alliance avec Kios, non Ikos). — En somme, cette dissertation est l'une des plus approfondies et des plus personnelles qui aient paru depuis longtemps sur une époque aussi intéressante que mal connue.

T. R.

27. *CURTIUS* (*Ernst*). *Gesammelte Abhandlungen*. Band II. Berlin, Hertz, 1894. In-4°, 563 p. et 9 pl.

Aussi intéressant que le premier (cf. *Revue*, VII, 249), ce second volume des *Essais réunis* renferme des morceaux de dates très variées (entre 1855 et 1893) et de sujets aussi variés que les dates. Mais à quelque branche de l'antiquité que touche M. Curtius, histoire religieuse, histoire de l'art, épigraphie, numismatique, on le retrouve toujours tout entier avec la largeur de son horizon intellectuel, la sérénité de son érudition et la beauté plastique de son style. Les archéologues surtout aimeront à retrouver ici plusieurs dissertations célèbres (sur le monument des Harpyes, sur le style héraldique, sur les figures agenouillées dans l'art archaïque, sur les autels d'Olympie, etc.), auxquelles les années n'ont rien enlevé de leur solide mérite. Aux jurisconsultes nous recommandons l'étude sur les actes d'affranchissement de Delphes, aux numismatistes l'essai — un peu excessif dans ses tendances — sur le caractère religieux des monnaies grecques. M. Curtius fait plus que connaître l'antiquité grecque, il l'aime et la fait aimer; c'est un titre durable à la reconnaissance de tous les esprits cultivés.

T. R.

28. *DÉMOSTHÈNE. Les sept Philippiques*, publiées avec une introduction, un commentaire, des notes critiques et un index archéologique, par *Charles Baron*. Paris, Colin, 1894. In-12, 1-397 p.

Notes rédigées avec précision, observations, grammaticales ou littéraires, fines et judicieuses. Les remarques relatives aux institutions sont rejetées à la fin du volume et forment un court Manuel commode à consulter. Le texte a été établi avec soin; l'éditeur justifie dans des notes critiques les leçons qu'il préfère : 1er Phil. 3, βούλησθε, au lieu de βούλασθε; 6, ὡς ἂν ἑλών τις πολέμῳ, en supprimant ἔχοι; — Ol. I, 3, ἀνατρέψῃ

τε : correction de Dobrée pour τρέψηται καὶ (Mss.). — 11, προϋπαρξάντων, leçon de la vulgate; — sur la Chersonèse : 44, ὥσθ' ὑπολαμβάνειν, malgré le témoignage du manuscrit S, etc. — Il propose : Ol. III, 27, ὡς; τὰ μὲν ἄλλα, conjecture ingénieuse, à ce qu'il semble. — 2e Ph. 29, τἀπαγγελλόμενα; correction hardie, satisfaisante d'ailleurs pour le sens. — On regrette que l'auteur ait accordé une part trop restreinte à l'histoire; les remarques de ce genre sont un peu rares; de même, la préface présente plus de considérations générales sur les événements que de faits précis; nous y avons cherché en vain la date de la paix d'Antalcidas dont M. Baron indique fort bien les conséquences. Il faut songer que les éditions de ce genre s'adressent non à ceux qui savent ou peuvent facilement remédier aux défaillances de leur mémoire, mais à ceux qui ont tout ou presque tout à apprendre. On ne peut, d'ailleurs, que louer la science et le goût que l'auteur a montrés dans cette même préface; l'éloquence attique et le génie de Démosthène sont appréciés avec beaucoup de justesse, d'élégance et d'agrément.

R. Harmand.

29. *DÉMOSTHÈNE.* Οἱ Δημοσθένους Φιλιππικοὶ μετὰ τῆς μεταφράσεως, σημειώσεων, κειμένου καὶ τῆς τούτου ῥυθμίσεως κατὰ σύνταξιν συμπεπληρωμένην διὰ τῶν ἀπὸ κοινοῦ λαμβανομένων ἢ ἔξωθεν νοουμένων, ὑπὸ Θεοδοσίου Β. Οἰκονομίδου... Τεῦχος πρῶτον περιέχον τὸν Περὶ τῆς εἰρήνης λόγον. — Trieste, Morterra, 1887. I-XIX, 5-87 p.

Cette édition du « Discours sur la Paix » est faite sur un plan nouveau. Elle donne à la fois un texte, une paraphrase, une traduction et des notes. Les remarques grammaticales et historiques sont le plus souvent justes et intéressantes; l'auteur tire un bon parti d'Hésychius et des Scolies; mais il manque de mesure, il passe de la diffusion à l'extrême sécheresse. Le texte n'a pas été constitué avec un soin suffisant; les leçons de la Vulgate sont presque toujours maintenues, même là où une correction s'impose : par exemple, aux §§ 8 et 10, ἐποιήσατο et οὔτ' ἴσως οὔτε. Les notes ne présentent que très rarement des observations critiques. Quant à la paraphrase, on en contestera peut-être l'opportunité; c'est un procédé qui ne doit s'appliquer qu'aux passages très difficiles. Employé dans tous les cas, il devient superflu pour les lecteurs expérimentés, nuisible aux débutants qui auront à étudier deux phrases au lieu d'une et finiront par préférer la lourde paraphrase à l'original. La préface appelle aussi certaines remarques; les critiques, très vives de ton, que l'auteur y adresse aux méthodes d'enseignement usitées dans les écoles grecques, sont, à notre avis, bien déplacées; on attendait plutôt une bonne introduction historique, et c'est ce qui fait défaut; car la « Vie de Démosthène », insérée en tête du livre, est sèche et insuffisante. Nous ne dirons rien de la traduction de M. Œconomidès, qui paraît claire et exacte; et, pour conclure, nous exprimerons un regret : c'est que l'auteur ne mentionne pas une seule de nos éditions françaises, et qu'il se soit ainsi privé d'utiles secours.

R. Harmand.

30. *DESCHAMPS* (*Gaston*). *Sur les routes d'Asie.* Colin, 1894. In-8°, 364 p.

On suit M. Deschamps avec autant de plaisir sur les routes d'Asie (Mineure) que naguère sur celles de Grèce. C'est un compagnon de voyage très bien préparé, bien qu'il ne le

cache pas toujours assez, et qui met une jolie plume au service de bons yeux et d'une observation exacte, malgré sa rapidité. Nous ne savons pas si l'École d'Athènes produit beaucoup d'épigraphistes aussi doués pour la littérature d'agrément, mais nous souhaitons sincèrement au journalisme beaucoup de chroniqueurs aussi bien nourris d'épigraphie.

X.

31. *GALIEN. Claudii Galeni Protreptici quae supersunt. Ed. Georgius Kaibel.* Berlin, Weidmann, 1894. In-8°, 62 p.

On sait que le *Protrepticus* est, parmi les petits écrits de Galien, un des plus intéressants pour la généralité des lecteurs : ce fragment d'un ouvrage plus considérable, mentionné par l'auteur lui-même sous le titre de Προτρεπτικὸν ἐπ' ἰατρικήν, renferme une brillante apologie de l'art, égayée de citations et d'anecdotes dont plusieurs ne se retrouvent pas ailleurs. Il n'existe plus aujourd'hui aucun manuscrit de ce précieux opuscule; le texte des anciennes éditions, qui doit en tenir lieu, montre qu'il avait été fort maltraité par les copistes et que la critique conjecturale a devant elle une tâche sérieuse. Elle était loin jusqu'à présent de l'avoir remplie, témoin la très médiocre recension de Marquardt (1884), dont l'insuffisance même a suggéré le travail beaucoup plus approfondi de M. Kaibel. Tout n'est pas à retenir dans les corrections du savant philologue, que justifie et commente longuement la *mantissa* reléguée à la fin du volume; mais il y en a de « palmaires » et qui persuadent à première vue, par exemple, πλὴν ὀλίγων ἐν ὀλίγοις (vulg. ἐν αὐτοῖς) (§ 1); εὑρέτην (vulg. ἐργάτην) τέχνης (§ 3); Ἀντισθένης pour Δημοσθένης (§ 6), etc. Outre ses conjectures personnelles, M. Kaibel a tiré un heureux parti de celles d'un médecin français du XVIe siècle (Frédéric Jamot, 1583), dont l'édition, devenue introuvable, lui a été communiquée par M. Omont. Le savant allemand rend à la sagacité de son devancier un hommage éclatant, qui mérite d'être signalé à l'honneur de l'un et de l'autre.

T. R.

32. *Griechische Studien. Hermann LIPSIUS zum 60ten Geburtstag dargebracht.* Leipzig, Teubner, 1894. In-8°, 187 p.

Relevons parmi les vingt-cinq dissertations qui composent cette gerbe : Ernst Bischoff, sur le calendrier d'Épidaure (accepte l'ordre statué par Staïs, mais fait commencer l'année au solstice d'été, Καρνεῖος = Μεταγειτνιών); — E. Koch, ληξιαργικὸν γραμματεῖον (signifie, quoi qu'en disent les gloses, liste pour les tirages des magistrats); — Ilberg, sur les traités hippocratiques, περὶ ἑβδομάδων et περὶ νοῦσων γ', où Littré avait déjà reconnu les parties d'un même ouvrage; — Crusius, sur l'oracle mantique de Cabira (Néocésarée), dont il faut rétablir la mention chez Athanase, *De incarn.* 74, à la place de l'« oracle des Cabires »; — Poland, sur le Prytanée d'Athènes; — Immisch, sur le sens (très large) de κύκλος, chez Aristote. Mais, à mon goût, ce qu'il y a de plus remarquable dans ce recueil, c'est la courte note de Cichorius, sur les noms des classes censitaires athéniennes. L'auteur a montré, d'une façon qui m'a tout à fait persuadé, que le ζευγίτης n'est pas, comme l'a cru l'antiquité, le propriétaire d'un attelage de bœufs, mais l'hoplite qui combat en rangs serrés (ζεῦγος); cp. Plut. *Pélopidas*, 23. L'ancienne constitution athénienne était donc toute militaire.

T. R.

33. *HOMÈRE. L'Odyssée.* Principaux chants I, II, VI, XI, XXII, XXIII, par *Maurice Croiset.* Paris, Colin, 1894. In-12, I-338 p.

Cette édition nous semble pouvoir dépasser le cercle des lecteurs auxquels elle s'adresse; elle servira aux maîtres comme aux élèves. Les notes sont pleines d'érudition et de goût; l'auteur sait, en quelques mots, apprécier la grâce de la poésie homérique, expliquer le sens d'une particule, la construction d'une phrase. En fixant avec soin les moindres nuances de la pensée et du style, il facilite à nos élèves l'intelligence complète d'Homère. Ces jeunes gens ont, pour la plupart, la mauvaise habitude de considérer un livre de ce genre comme un outil nécessaire à l'accomplissement d'une ennuyeuse besogne, la préparation d'un certain nombre de vers ou de lignes en un temps déterminé; leur esprit ne va pas au delà. Nous pensons que les remarques et la préface de M. Croiset pourront contribuer à répandre parmi eux le goût du travail personnel et des lettres grecques. Ils tireront un solide profit des pages où l'auteur a cherché plutôt à donner des indications qu'à épuiser le sujet. Ainsi, le § IV (De la manière d'étudier l'*Odyssée*), pour ne citer que ce chapitre, leur fait mieux comprendre la beauté du poème que vingt pages du meilleur manuel. — Le texte est conforme à l'édition Dindorf-Hentze; il en diffère sur quelques points : I, 34 et V, 436, ὑπέρμορον au lieu de ὑπὲρ μόρον (d'après La Roche). — VI, 269, σπείρας (leçon d'Eustathe et du schol. I.) — XI, 640, εἰρεσίῃ et non εἰρεσίῃ. — On eût souhaité que M. Croiset publiât une *Odyssée* complète sans se borner aux « principaux chants ».

R. Harmand.

34. *KRUMBACHER* (*Karl*). *Mittelgriechische Sprichwörter.* Munich, G. Franz, 1893 (extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Bavière, 1893, II, 1). In-8°, 272 p.

L'introduction institue une comparaison entre les proverbes byzantins et, d'une part, les proverbes paléogrecs, d'autre part, les proverbes néo-grecs, albanais, slaves, arabes, turcs, italiens, espagnols. La parenté des proverbes byzantins avec les proverbes antiques est très vague; elle est, au contraire, étroite (allant parfois jusqu'à l'expression littérale) avec les néo-grecs. Les Byzantins ont en commun avec les Arabes et les Turcs la forme volontiers concrète et narrative : leurs proverbes sont de petites anecdotes. Ce caractère définit le groupe oriental opposé aux proverbes occidentaux, où prédomine la maxime, le type abstrait. Où l'occidental dit, par exemple, « A cheval donné on ne regarde pas la bouche, » le grec dira : Κάποιου χάριζαν γομάρι καὶ τὸ τήρας τὰ δόντια. Après ces préliminaires vient (ch. 1er) la description des recueils de proverbes byzantins existants; sur dix-huit manuscrits importants, dix sont utilisés ici pour la première fois. Le chapitre 2 étudie l'origine de ces recueils. Elle dérive de l'habitude où étaient, dès le IVe siècle, catéchètes et prédicateurs d'émailler leurs discours moraux et dogmatiques de locutions proverbiales qui les rendaient plus accessibles à la masse des fidèles; de là, chez les Grecs comme chez les Latins, la compilation de recueils de proverbes, accompagnés de leur glose théologique. Les plus anciennes compilations connues sont celles de Michel Psellus (XIe siècle) et de Michel Glycas (XIIe). A l'époque des humanistes grecs, Planude et autres extraient de ces recueils le texte des proverbes, en l'accompagnant d'une transcription en langue littéraire. Le

troisième chapitre donne *in extenso* (avec les gloses) les proverbes extraits des manuscrits nouveaux, puis la liste complète des proverbes byzantins, sauf ceux de Planude, avec un apparat critique, enfin une table raisonnée des matières. Des commentaires et observations d'un intérêt plus spécial remplissent les deux derniers chapitres; nous y relevons seulement la remarque (p. 233) que déjà chez Jean Climax (VIe siècle) et Jean Moschos on rencontre des vers politiques, forme dont on plaçait l'invention au XIe ou XIIe siècle. — Cette analyse trop courte suffit à faire voir l'intérêt psychologique et littéraire que présente cet excellent ouvrage.

T. R.

35. *LAFAYE* (*Georges*). *Catulle et ses modèles.* Paris, Hachette, 1894. In-8°, XII-256 p.

Mémoire couronné par l'Académie des Inscriptions, et tout à fait digne de cette récompense, le livre de M. Lafaye paraît épuiser un sujet qui n'avait pas encore été traité avec cette ampleur. Comme Ellis, l'auteur croit que Catulle ne s'est pas seulement inspiré des Alexandrins, mais encore des anciens lyriques grecs, et, à l'occasion, des tragiques et d'Homère; il appuie cette opinion sur de nombreux exemples, qui ne sont pas tous également probants, mais qui sont le prétexte bien venu de considérations ingénieuses et élégamment présentées sur l'« évolution des genres » dans l'antiquité. Il est cependant regrettable que les traductions de M. L. soient trop souvent de belles infidèles, et même des infidèles tout court. Signalons aussi une méprise d'un autre genre. Le fr. 89 de Callimaque se rapporte à Pythagore, et non à Thalès, comme le dit M. Lafaye (p. 9), égaré sans doute par un texte équivoque de Diogène Laërce (I, 24). Je me suis autrefois occupé de ce fragment qui est altéré dans les manuscrits de Diodore (X, 6, 4), et voici la restitution qui m'était venue à l'esprit :

...ἐξεῦρε Φρὺξ Εὔφορβος, ὅστις ἀνθρώποις τρίγωνα καὶ σκαληνὰ καὶ κύκλων μήκη [πρῶτος μέτρησε καὶ] δίδαξε νηστεύειν τῶν ἐμπνεόντων...

Aux vers 2-3 les manuscrits ont κύκλον ἑπταμήκη δίδαξε qui n'offre ni sens ni mètre. Le glossateur aura pris κύκλων pour les cycles des planètes; il s'agit, en réalité, de la mesure du cercle.

T. R.

36. *LA VILLE DE MIRMONT* (*Henri de*). *Apollonius de Rhodes et Virgile. La mythologie et les dieux dans les Argonautiques et l'Énéide.* Hachette, 1894. In-8°, VIII-778 p.

« Je n'ai pas prétendu, écrit l'auteur, composer une mythologie comparée des Grecs et des Romains, mais un simple essai où la mythologie d'Apollonius est mise en parallèle avec celle de Virgile, où le rôle des dieux dans les *Argonautiques* et dans l'*Énéide* est étudié en vue d'établir quelle influence l'œuvre du poète alexandrin a pu exercer sur l'érudition et sur l'art du poète romain. » Ainsi limité, le sujet aurait mieux convenu à une courte dissertation latine qu'à une thèse aussi volumineuse. Mais, en réalité, le « parallèle » annoncé occupe peu de place dans cet ouvrage d'un érudit passionné pour la mythologie. Dans chacun de ses chapitres groupés en trois livres (1° Cosmogonie, Titans, Hécate; 2° Zeus; 3° Autres dieux), M. de la Ville examine d'abord très à fond le rôle de telle divinité chez Apollonius, puis chez Virgile, sans nous faire

grâce de la moindre allusion, et conclut par un rapprochement sommaire. Or, on est étonné de voir combien peu, en somme, Virgile doit au poète de Rhodes, et ce peu même aurait chance d'être diminué si nous connaissions mieux l'ensemble de la littérature alexandrine; encore a-t-on très justement observé (*Revue critique*, 1895, I, 150) que « sur un assez grand nombre de points, si Virgile s'écarte d'Apollonius, c'est pour remonter jusqu'à Homère ». D'ailleurs, comme le dit l'auteur lui-même, l'esprit des deux poètes est tout différent : l'érudition mythologique est une fin pour Apollonius, elle n'est qu'un moyen pour Virgile. Espérons qu'il en sera de même pour M. de la Ville de Mirmont : il a trop de savoir et de talent pour s'attarder ainsi à la surface des problèmes; qu'il se rappelle aussi le mot de Callimaque : μέγα βιβλίον μέγα κακόν. Auguste Michel.

37. *LA VILLE DE MIRMONT* (*Henri de*). *Apollonios de Rhodes et Virgile.* In-8°, 83 pages. Sans lieu ni date.

Cet opuscule est, suivant, l'auteur une sorte d'introduction à ses autres ouvrages relatifs à Apollonius. Signalons pour les détails curieux dont ils sont remplis les paragraphes où M. de la Ville examine les nombreux rapports de l'*Iliade*, de l'*Odyssée*, des *Argonautiques* et de l'*Énéide* (III), les jugements des critiques anciens et modernes sur les emprunts de Virgile à Apollonius (IV, V). L'analyse des Argonautiques qui remplit les premières pages du livre est trop longue. Tout en appréciant, comme ils le méritent, les paragraphes (X-XIII) consacrés aux procédés artistiques du poète grec, nous trouvons dans cet opuscule un défaut capital : le sujet annoncé au début n'est pas traité. Après avoir indiqué la vraie question : « En quoi l'influence d'Apollonios s'est-elle exercée sur Virgile? » (p. 39), M. de la Ville de Mirmont repousse bientôt loin de sa pensée « ce gros volume de statistique qu'il faudrait refaire » après Orsini, Eichhoff et Tissot. On regrette que l'auteur ait reculé devant des rapprochements de textes et des études patientes d'où il eût tiré sans doute plus d'un aperçu intéressant.

R. Harmand.

38. *MAYR* (*Albert*). *Die antiken Münzen der Inseln Malta, Gozo und Pantelleria.* Munich, Kutzner, 1894. In-8°, 40 p. 1 pl.

Quoique l'auteur n'ait pas pu consulter les collections de Palerme et de Paris, son catalogue paraît à peu près complet. Le monnayage de l'archipel maltais se compose exclusivement de bronzes, d'un style assez barbare, dont les types combinent des éléments égyptiens, grecs et puniques. A Malte, les légendes grecques et phéniciennes (*Anan*) sont contemporaines; à Gozzo (Gaulos), il n'y a que des légendes grecques; à Cossura (Pantelleria) on passe immédiatement de la légende punique (*Irnim*) à la légende romaine *Cossura*. Il y a aussi de petites pièces aux types du guerrier et du crabe, avec groupes de lettres variées, dont l'attribution demeure incertaine. Nous croyons que M. Mayr a tort de ne faire commencer le monnayage à légende phénicienne qu'après la conquête romaine; c'est la seule erreur un peu notable dans ce consciencieux travail. O. Bol.

39. *MEYER* (*Gustav*). *Neugriechische Studien* I. II (*Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, CXXX, 4 et 5). In-8°, 104 + 104 p. 1894.

1° Essai de bibliographie du néo-

grec. Il est divisé en deux parties : l'une comprenant les ouvrages d'ensemble, les collections lexicographiques et « folkloriques », l'autre les monographies relatives à chaque dialecte. L'auteur a dépouillé les plus riches bibliothèques de Grèce, et si son catalogue n'a pas la prétention d'être « exhaustif », il est très riche, parfaitement disposé et pourvu d'index commodes. L'introduction esquisse l'histoire des études néo-grecques et donne la bio-bibliographie d'une vingtaine de spécialistes qui se sont distingués dans cette branche nouvelle de la philologie. M. Meyer est d'une impartialité sereine ; il ne craint pas d'appeler un chat un chat, et l'Ἑλλάς « la pouponnière du néo-grécisme ».

2° Analyse des éléments slaves, albanais et roumains du néo-grec. Le sujet n'avait pas encore été traité avec autant de méthode, malgré les bons travaux de Miklosich et de Mator. Meyer ne laisse subsister, après une élimination sévère, que 273 mots d'origine slave (dont 66 seulement répandus sur tout le territoire grec), 64 albanais, 36 roumains; encore dans plusieurs cas ces langues n'ont-elles été que des intermédiaires. L'auteur se montre très réservé à l'égard des conclusions ethnologiques qu'on tire si volontiers de la présence de termes étrangers dans un idiome. Une série d'appendices étudient le bulgaro-grec (dialecte mixte des Pomak du Rhodope), les types de la métathèse en néo-grec, les noms des lézards, la famille du mot κουτσός = *curtus*.

RHOMÉOS.

40. *MEYER* (*Ph.*). *Die Hauptlurkunden für die Geschichte der Athosklöster*. Leipzig, J.-C. Hinrichs. 1894. VIII-303 pp. In-8°.

Dans ses *Historische Denkmäler in den Klöstern des Athos*, J. Müller avait, voilà déjà bien des années, signalé, avec beaucoup d'autres, les documents que publie M. Meyer : pourtant la plupart de ces textes étaient jusqu'ici demeurés inédits. Sans doute tout n'est point nouveau parmi les pièces que nous donne M. Meyer; Gédéon en a inséré plusieurs dans son livre sur l'Athos, plusieurs ont été publiées par les soins d'autres savants. Cependant il reste dans ce volume assez d'inédit et d'intéressant pour attirer l'attention des byzantinistes et il faut remercier M. M. d'avoir mis entre nos mains cette précieuse série de documents. — Assurément aussi, même après ce livre, il reste bien des pièces importantes à tirer des archives de la Sainte Montagne : ici on ne trouvera, en effet, que des textes relatifs à l'histoire générale de la communauté athonite ; or, il y a dans les destinées particulières de chaque couvent bien des faits instructifs à relever. Tel qu'il est, pourtant, le travail de M. M. est utile infiniment. Pour les périodes récentes de l'histoire de l'Athos, il offre une douzaine de documents chronologiquement répartis entre les années 1498 et 1875, et l'auteur, qui connaît bien ces époques plus proches de nous, a accompagné les textes de fort intéressants commentaires. Les pièces relatives aux temps proprement byzantins sont, à mon gré, plus importantes encore; dans les *typica* inédits jusqu'ici des empereurs Jean Tzimiscès (972) et Constantin Monomaque (1045), on trouvera de curieux détails sur l'organisation de la communauté athonite ; dans les documents déjà partiellement connus dus à la plume de saint Athanase l'athonite, de précieuses informations sur la personne et le règne de Nicéphore Phocas. Malheureusement, pour cette période plus ancienne, l'érudition de M. M. semble moins complète et moins sûre; et

son commentaire historique offre ici plus d'une assertion qui veut être contrôlée. C'est qu'au vrai, M. Meyer n'est point un érudit de profession : c'est pendant les courts loisirs que lui laissait l'exercice du ministère pastoral à Smyrne qu'il a pris le temps de visiter l'Athos et d'y faire sa récolte de documents. Il faut donc le remercier plutôt de la moisson faite que lui chercher noise pour quelques pailles mêlées au bon grain qu'il nous a rapporté.

Ch. Diehl.

41. *MOMMSEN* (*Tycho*). *Beiträge zu der Lehre von den griechischen Præpositionen*. Berlin, Weidmann, 1895. In-8°, x-847 p.

M. Mommsen avait publié sur ce sujet trois dissertations bien connues (1874, 1876, 1879). Il les a réimprimées dans le présent volume en y joignant un chapitre nouveau qui ne compte pas moins de 400 pages. Toutes ces recherches tournent principalement autour d'une seule question : l'emploi des prépositions σύν, μετά (avec le génitif) et ἅμα, dans le sens d' « avec », aux diverses périodes de la grécité. M. M. a démontré que σύν est surtout poétique, μετά particulier à la bonne prose attique, ἅμα byzantin. Homère ignore, pour ainsi dire, l'emploi de μετά avec le génitif au sens d' « avec »; les autres poètes épiques se sont conformés à son usage. Inversement les Attiques purs proscrivent systématiquement σύν; seuls, Xénophon et son école suivent une pratique contraire, et l'estime exagérée où l'on a tenu si longtemps « l'abeille attique » explique qu'on ait méconnu la véritable règle, dont la découverte appartient à M. Mommsen. Il est intéressant de constater que les autres écrivains inclinent, suivant le caractère général de leur style, d'un côté ou de l'autre. M. M. s'est surtout occupé des poètes, dont il a fait un minutieux dépouillement. Chez Euripide σύν prévaut, mais seulement dans la proportion 2 : 1 et de préférence avec les noms singuliers. Chez les élégiaques, iambographes et premiers tragiques le rapport est 3 : 1, chez les lyriques (sauf Pindare) 12 : 7. Dans la comédie attique, dont le langage se rapproche de la conversation, le rapport inverse prévaut (1 : 5). Chemin faisant, heureusement pour le lecteur, M. Mommsen ne s'est pas interdit les digressions : ce sont de fines observations sur la langue de plusieurs écrivains (Euripide, Timon, etc.), sur le sigmatisme d'Euripide, la syntaxe des prépositions et diverses questions de chronologie littéraire pour lesquelles les statistiques grammaticales lui fournissent d'intéressants *critériums*.

Donat.

42. *NAVARRE* (*Octave*). *Dionysos*. Paris, Klincksiek, 1895. In-8°, vii, 320 p. Illustré.

Étude tout à fait recommandable, née d'un cours professé à Toulouse, sur l'organisation matérielle du théâtre attique. L'auteur n'apporte guère de résultats nouveaux, mais il résume, avec une lucidité parfaite et une connaissance directe des sources, l'état actuel de notre savoir. Il n'a pas craint, pour plus de clarté, de multiplier les chapitres et de les subdiviser en paragraphes numérotés : les ch. 1-4 étudient l'organisation générale des fêtes et des concours dramatiques ; viennent ensuite la structure du théâtre grec (5-7), décors, machines, masques et costumes (8-11), l'interprétation (12), le public et le jugement (13-14), inscriptions et monuments scéniques (15). Dans l'appendice, on trouve reproduits *in extenso* les restes des didascalies,

les procès-verbaux épigraphiques des concours, les catalogues de poètes et d'auteurs. Des renvois précis aux textes appuient toutes les assertions de l'auteur ; les monuments figurés les plus importants sont reproduits dans des vignettes très suffisantes. Tout en connaissant très bien les commentaires modernes, M. N. s'abstient en général de controverse ; il n'a fait exception que pour la fameuse théorie de Dörpfeld sur la non-existence du λογεῖον à l'époque classique ; la réfutation de cette théorie, trop facilement acceptée par la généralité des savants allemands, me paraît singulièrement solide et pressante ; indépendamment de M. Navarre, M. Lechat, dans son *Épidaure,* vient d'arriver à la même conclusion, qui n'a jamais cessé d'être la mienne (1).

T. R.

43. *NEUMANN* (*C.*). *Die Weltstellung des byzantinischen Reiches vor den Kreuzzügen.* Leipzig, Duncker et Humblot, 1894. In-8°. x-121 pp.

Le livre de M. Neumann ne se présente point comme un ouvrage de pure érudition : l'auteur a voulu bien plutôt y mettre en lumière, par des considérations d'une portée générale, quelques-uns des caractères essentiels de la monarchie byzantine au xe et au xie siècle. Je ne sais point si tous les aperçus que présente M. N. sont toujours aussi neufs qu'il le semble croire, ni si tous les jugements qu'il porte doivent être admis sans discussion. Mais du moins sur beaucoup de points de l'histoire byzantine M. N. a ouvert des jours tout nouveaux, il a fort bien expliqué en particulier l'importance croissante que prit au xie siècle l'aristocratie des grands feudataires asiatiques, appuyée sur l'élément militaire, la longue lutte que poursuivirent contre les barons la plupart des empereurs de l'époque, soutenus par la bureaucratie puissante qui peuplait la capitale et le palais, les graves conséquences enfin qu'eurent ces dissensions intérieures pour la sécurité de la monarchie. M. Neumann s'est efforcé également d'apercevoir, au-delà de Constantinople, les transformations profondes qui s'accomplissaient dans les provinces, et de faire sentir l'infinie complexité de la société et du monde byzantin : bref, il a voulu, comme il le dit d'une expression un peu prétentieuse peut-être, nous peindre un morceau de *lagune vive*, et non point *la lagune morte.* Au vrai, il a montré que Byzance, si longtemps jugée monotone et stérile, a produit des hommes

(1) Le mot ἐφύμνιον a-t-il le sens que lui prête M. N. (p. 10) : « réplique du chœur dithyrambique ? » — Un renvoi comme « cf. fragg. des lyriq. Bergk » ne sert à rien (p. 12). — P. 48 et 275. L'auteur paraît ignorer la correction certaine de M. Weil au texte de Dicéarque sur les *Grenouilles.* — P. 78. Ἀτθίδος ἄρχος ne peut signifier « gouverneur de l'Attique », mais archonte d'Athènes. — P. 85. πρὸς νότον μάλιστα τετραμμένον est très mal traduit par « tourné tout à fait au midi ». — P. 191. La définition du στάσιμον chez Aristote n'a pas besoin de correction. — P. 193. « Euripide fait un fréquent usage des *soli.* On en rencontre déjà dans les dernières pièces de Sophocle. » M. N. croit-il que les dernières pièces de Sophocle soient antérieures à celles d'Euripide ? — P. 208. La scolie d'Hécube sur les évolutions choriques se rapporte au chœur cyclique, non au chœur tragique. — P. 211. Il n'est pas exact que *dans l'accompagnement* les Grecs n'aient connu que les accords d'octave, de quinte et de quarte ; Plutarque dit expressément le contraire. M. N. confond accord et consonance. — La correction des épreuves laisse beaucoup à désirer. Par exemple, p. 61, l. 2, les lettres *n* et *m* sont interverties ; p. 78, « 60 avant J.-C. » est pour « 60 ap. J.-C. », etc. Ces vétilles ont de l'importance dans un livre scolaire qui mérite d'être dans toutes les mains.

de valeur et posé des problèmes dignes d'intérêt : et par là ce petit livre mérite quelque attention; car il est plein de choses, plein d'idées, et, comme on dit, infiniment *suggestif*.

Ch. Diehl.

44. *PRIDIK* (*Eugen*). *De Alexandri Magni epistularum commercio*. Thèse de Dorpat. Berlin, Speyer et Peters, 1893. In-8°, VI-168 p.

Un chapitre préliminaire expose la manière présumée dont les lettres d'Alexandre ont été recueillies, et les collections, très vite contaminées de textes suspects, où ont puisé les historiens anciens. Puis l'auteur examine et discute une à une les lettres adressées par Alexandre ou à Alexandre; les textes littéraires ou épigraphiques sont reproduits *in extenso* — l'auteur n'a pu connaître la lettre de Darius mentionnée par l'anonyme de Jérusalem (*Revue*, V, 321) ni la nouvelle lettre aux Chiotes (VII, 392) — et les conclusions, sagement pesées, sont ordinairement favorables à l'authenticité. M. P. a trop bonne opinion, je crois, des recherches érudites de Plutarque; la lettre aux Athéniens touchant Samos (Plut. *Alex.* 28) m'a tout l'air d'être un faux de Duris, je partage les doutes de Neumann sur la réalité des secondes propositions de Darius, et ceux de tous les critiques sérieux sur l'authenticité de la lettre d'Aristote περὶ βασιλείας dont Lippert a publié le texte arabe; il est vraiment trop commode de corriger un texte pareil pour le mettre d'accord avec les faits. Il y aurait aussi lieu de chicaner M. Pridik sur des rapprochements forcés (comme celui des noms de vases βατιάκαι, κόνδυα avec deux mots russes, p. 84) et sur son interprétation du texte de Strabon relatif aux pirates d'Antium (p. 97). J'aime mieux, pour conclure, recommander cette consciencieuse monographie comme une des très rares dissertations *de rebus Alexandri* qui servent à quelque chose.

T. R.

45. *REGNAUD* (*Paul*). *Éléments de grammaire comparée du grec et du latin*. 1re partie : Phonétique. Colin, 1895. In-8°, XL-328 p.

M. Regnaud entreprend ici un exposé systématique des vues personnelles et de la « méthode historique » dont il a donné déjà un aperçu dans divers opuscules. On sait combien ses théories s'éloignent des opinions actuellement prédominantes dans la science sur le caractère absolu des lois phonétiques; M. Regnaud n'admet, lui, que des « tendances évolutives » comme le passage de *a* à *i* par les intermédiaires *ae*, *ai*, ou de *o* à *u* par *ou*, *uu*. Pour les consonnes il soutient l'antériorité des consonnes doubles, ξ ζ ψ *ts*, sur les lettres simples correspondantes, χ *c q s t*, qui en seraient résultées « par usure ». Nous n'avons pas qualité pour apprécier le bien fondé de ces vues tant soit peu révolutionnaires, mais nous aurions souhaité plus de clarté dans leur exposé, et des listes d'exemples moins longues et plus probantes. Chemin faisant, les simples hellénistes s'étonneront de quelques assertions, par exemple celle (p. 10) que ζ est pour τς, δς et non, comme le savaient Denys d'Haicarnasse et Sextus Empiricus, pour σδ; il semble qu'après la lumineuse démonstration de Blass (*Aussprache*, p. 114) ce point ne devrait plus être contesté.

A. W.

46. *RIDDER* (*A. de*). *Catalogue des bronzes de la Société archéologique d'Athènes*. Thorin, 1894 (69e fascicule de la Bibliothèque des Écoles

de Rome et d'Athènes). In-8°, x-214 p. 5 héliog. 13 vignettes.

Cet excellent inventaire prend rang à côté des catalogues des vases et des terres cuites de la même société dus à MM. Collignon et Martha. M. de Ridder fait observer avec raison que la collection des bronzes d'Athènes, sans renfermer beaucoup de pièces de premier ordre, est importante par la quasi-certitude de l'origine de la plupart des numéros; elle permet ainsi de constituer des séries locales — béotienne, attique, péloponnésienne, etc. — dont le style et la technique éclairent vivement l'histoire des arts plastiques dans les différentes régions de la Grèce propre. Le catalogue renferme 1057 numéros rangés sous deux grandes classes (instruments, figurines et appliques), qui sont méthodiquement subdivisées d'après la destination et la forme des objets. Il faut avouer que dans ces subdivisions on rencontre quelques bizarreries. Par exemple, p. 179, sous la rubrique « singes », est décrit un ours; parmi les lions (181) l'auteur range les chats, les rats et même les hippopotames. La rédaction offre aussi plusieurs négligences. P. 154 nous trouvons (sous la rubrique « guerriers ») la description d'un quadrige dont le cocher n'est nullement un guerrier. Puis on lit : « chevaux courts de style attique; tête barbue et moustachue (!!). » On doit encore signaler l'abus des points suspensifs, des abréviations obscures et des italiques à contresens. Ce sont là de légères taches que rachètent la précision des mesures, l'abondance (un peu excessive) de la bibliographie, des illustrations bien choisies et un index utile.

Le Beau.

47. *ROUSSOS* (*Démosthène*). Τρεῖς Γαζαῖοι. Thèse de Leipzig. Constantinople, impr. patriarcale, 1893. In-12° 72, p.

Ces trois « Gazéens » sont trois philosophes de l'école de Gaza qui ont vécu à la fin du ve siècle et au commencement du vi^e^ : Énée de Gaza, Zacharie le scolastique et Procope de Gaza. Tous trois furent chrétiens et platonisants. M. Roussos est bien « documenté » et écrit, avec concision, un grec ancien très intelligible.

T. R.

48. *SCHWARZ* (*Wilhelm*). *Der Schoinos bei den Ægyptern, Griechen und Römern.* Berlin, Calvary, 1894 (*Berliner Studien*, XV, 3). In-8°, 126 p.

Le résultat de cette méticuleuse enquête ne fait que confirmer la proposition d'Artémidore (Strabon XVII, 1, 24) : que le schène égyptien était une mesure itinéraire très mal définie, évaluée suivant les auteurs et les régions à 30, 40, 60 et 120 stades. Plus tard, on trouve des équivalents « scientifiques », non moins arbitraires : 33 1/3 ou 40 stades attiques (Ératosthène), 32 stades ptolémaïques (auteurs romains). Les compilateurs tardifs sous-entendent des mesures différentes suivant la source qu'ils copient : d'où des contradictions et des confusions nombreuses. D'après M. Schwarz le schène primitif aurait, en réalité, représenté 15,000 coudées royales d'Égypte, soit environ 40 stades (7875 mètres). Le schène normal équivaudrait à l'*ata* égyptienne ou demi-parasange (5940 m.). Il est singulier que dans un travail aussi prolixe l'auteur ait omis de mentionner le σχοῖνος agraire des Tables d'Héraclée qui valait 30 pas ou 120 pieds. Comment les Grecs sont-ils arrivés à employer le même terme pour désigner des longueurs aussi différentes?

Il semble que le petit schène d'Héraclée soit la mesure primitive dont le nom aura été étendu abusivement à une mesure itinéraire comprenant autant de stades que le schène primitif comptait de pieds (ou de pas).

Auguste MICHEL.

49. *Société d'archéologie chrétienne* (χριστιανικὴ ἀρχαιολογικὴ ἑταιρεία). 2e Bulletin (1892-1894). Athènes, Inglesi. In-8°, 166 p.

On trouvera ici, outre les rapports annuels de M. Lampaki sur les travaux et acquisitions des exercices 1892-1893, des renseignements sur l'état d'avancement de la restauration des mosaïques de Dafni, une phototypie de la Panagia athénienne découverte (en 1855) par Ouspenski au Vieux Caire avec une note de Campouroglou sur l'auteur du tableau, des inscriptions chrétiennes de Bithynie, une étude sur le Lycabette chrétien, enfin des reproductions d'icones détruites par une restauration maladroite au cloître de Philothée (Saint André d'Athènes).

X.

50. *STOBÉE. Ioannis Stobaei Anthologium.* Vol. tertium, librum tertium ab Ottone *Hense* ed. continens. Berlin, Weidmann, 1894. In-8°, LXXX-769 p.

Les anciennes éditions de Stobée étaient divisées, suivant une ordonnance qui date du moyen âge, en deux livres d'*Eclogae* et un énorme livre intitulé *Florilegium.* Meineke avait encore conservé cette division peu fondée ; les nouveaux éditeurs l'ont abandonnée avec raison, tout en la prenant pour base de la répartition du travail entre eux. M. Wachsmuth s'est chargé des deux premiers livres (ci-devant *Eclogae*), qui ont paru en 1884. M. Hense s'est réservé les livres III et IV, que les manuscrits avaient confondus en un seul. Pour ces deux livres il n'existe qu'un manuscrit non interpolé, le *Vindobonensis* (S), du XIe siècle, mutilé au début ; seul il renferme la rubrique du livre IV. Ce précieux *Codex* dérive d'un archétype très semblable à celui dont Photius a reproduit la table des chapitres, mais l'ordre des extraits dans chaque chapitre a été souvent dérangé. Pour compléter et corriger le *Vindobonensis*, M. H. a fait usage des manuscrits interpolés, dont les principaux sont l'*Escorialensis* M (XIIe siècle), le *Parisinus* A (XIVe) et le *Laurentianus* L (XIVe). Ces secours ne dispensent pas de recourir souvent à la critique conjecturale : outre ses propres conjectures M. Hense a pu utiliser celles de Wachsmuth et de Bücheler. Nous reviendrons sur cet important travail, véritable édition *princeps* à beaucoup d'égards, quand le IVe livre, qui terminera l'ouvrage, aura paru.

H. GRÜBLER.

51. *STUART JONES (H.). Select passages from ancient writers illustrative of the history of greek sculpture*, XL-231 p. In-8°. Londres, Macmillan, 1895.

Ce recueil embrasse un champ moins vaste que les *Schriftquellen* d'Overbeck, et, même pour la sculpture, ne reproduit que les textes principaux ; mais il donne, en outre, une traduction anglaise vis-à-vis du texte, des notes instructives qui auraient gagné à être placées au bas des pages, et une bonne introduction sur les systèmes de hiérarchie des artistes qui ont prévalu successivement dans la critique antique. Le livre de M. St. Jones est à peu près au courant des documents épigraphiques et archéo-

logiques, et fournira aux étudiants un utile canevas de travail, mais il aurait pu être rédigé avec moins de hâte. J'ai noté, au passage, pas mal de lapsus ou de lacunes. P. xxv, Pline l'ancien est donné pour père (!) de Pline le jeune. P. 4 : on reproduit l'ancienne erreur qui veut que ξόανον désigne une statue en bois; c'est abuser de l'étymologie. Une statue de bois se dit ἄγαλμα ξύλου. P. 7 : de quel droit affirmer que le Callias qui a dédié l'Athéna d'Endoios est le fils de Phainippos? P. 10 : ne pas prendre au sérieux le texte de Moïse de Khorène sur Dipoinos et Skyllis. P. 35 : Κλεοσθένης ὁ Πόντιος ἐξ Ἐπιδάμνου signifie Cléosthène, fils de Pontis, d'Épidamne, et non pas « Cleosthenes of Pontos!! ». P. 99 : à propos du texte de Philochoros sur Phidias il était indispensable de renvoyer aux articles de Michaelis et de Curtius (*Arch. Zeit.*, 1876-1877). P. 119 (texte de Pline sur la Lemnienne) : la correction *formosae* (pour *formae*) est bien certaine. P. 145 (texte de Pline sur Téléphanès) : pourquoi penser que les noms de Darius et de Xerxès soient donnés « at random »? P. 149 : il n'est pas permis d'ignorer la belle correction de Klein au texte de Pline sur le *concionans* de Céphisodote. P. 153 : le Nicomède qui voulait acheter la Vénus de Cnide est-il bien Nicomède III? P. 157 : il ne faut pas corriger Μοῦσα dans le texte de Pausanias sur la base de Mantinée; le Périégète a pris Apollon pour une Muse. P. 165 : parmi les œuvres de Céphisodote et de Timarque, M. St. Jones omet celle que décrit Hérondas, IV, 21. P. 171 : la statue archaïque figurée sur les monnaies d'Alexandria Troas ne saurait être de Scopas. P. 176 : pour l'Apollon de Bryaxis, on doit citer le texte de Philostorgè (Egger, RÉG, II, 102). P. 180 : le Mithridate qui a dédié la statue de Platon par Silanion est, en réalité, complètement inconnu. P. 213 : Boéthos n'est pas de Carthage, mais de Chalcédoine. Citer d'ailleurs Hérondas, IV, 31.

T. R.

52. *Studi italiani di Filologia classica.* Volume terzo. Firenze-Roma. Tipografia dei fratelli Bencini. 1895. 548 p. grand in-8°.

L'Italie mérite toujours le nom de Grande Grèce. Malgré l'Égypte, c'est l'Italie qui conserve encore les plus nombreux et les plus précieux manuscrits des auteurs grecs, comme elle offre encore, malgré la Grèce, le plus riche trésor des monuments de l'art hellénique. Les philologues italiens sont donc naturellement appelés à explorer les bibliothèques de leur pays, et il faut les féliciter d'avoir bien compris leur mission. Le troisième volume des *Studi*, tout à fait digne des deux premiers, dont nous avons rendu compte ici même, contient un grand nombre de collations intéressantes. Signalons d'abord une étude des manuscrits de la *Poétique* d'Aristote par Carlo Landi. L'importance de l'article ne se mesure pas à son étendue. Il n'a que trois pages, et pour notre part nous sommes très sensibles au mérite de la concision, mérite encore plus rare peut-être au-delà des Alpes qu'en deçà. M. Landi relève dans un ordre méthodique les leçons notables du codex Riccardianus 46. Quand elles s'écartent des leçons du Parisinus A^{e}, elles ne s'accordent pas toujours avec celles d'autres manuscrits connus, mais elles confirment souvent les leçons de l'Aldine et les conjectures des éditeurs. On veut aujourd'hui que tous les manuscrits existants proviennent du manuscrit de Paris; cette thèse nous semble sérieusement ébranlée. La science actuelle est trop disposée à simplifier l'appareil critique : le cas d'un manuscrit conservé archétype

de tous les autres est, en somme, rare et exceptionnel.

M. Landi donne aussi le texte de quelques opuscules (*de Fontibus mirabilibus, de Nilo*, etc.) d'après le Laurentianus 56, 1. On sait que ces petits traités contiennent plusieurs fragments poétiques intéressants. — Plusieurs études sont consacrées à Xénophon. Luigi de Stefani a exploré les manuscrits des *Helléniques* qui se trouvent à Florence. Pio Cerocchi s'est occupé de l'*Hipparchique*, et il signale les bonnes leçons des manuscrits italiens, la plupart déjà adoptées à titre de conjectures. Enea Piccolomini traite des scholies de l'*Anabase*. En tête du volume se trouve une étude de Giorgio Muccio pour une édition critique du Περὶ θεῶν καὶ κόσμου de Salluste le philosophe. Vittorio Puntoni donne des fragments d'une récension grecque en prose du *Physiologus*. Alessandro Olivieri et Niccola Festa ont fait le catalogue des manuscrits grecs de Bologne.

L'épigraphie est représentée par un intéressant article d'Ettore Pais sur deux inscriptions grecques trouvées dans l'île de Sardaigne, non inédites, mais insuffisamment publiées.

Arrivons aux études de critique littéraire. On en trouvera deux de V. Puntoni sur la *Théogonie* d'Hésiode. Gœttling et Koechly avaient écarté les vers 687-712, comme malencontreusement interpolés, afin de donner à Zeus un rôle dans la Titanomachie. M. Puntoni entreprend de démontrer cette thèse plus au long, peut-être un peu trop longuement. Il est vrai que Zeus et les Olympiens ne remportent la victoire que grâce aux secours des Hécatonchires, mais une Titanomachie dans laquelle ces auxiliaires seraient seuls mis en scène aux dépens de Zeus, réduit à n'être que simple spectateur, nous semble chose étrange, inadmissible. Dans le texte traditionnel, le récit de la bataille commence par un grand tableau d'ensemble; puis Zeus lance la foudre à coups répétés; la terre est embrasée, la flamme monte jusqu'au sommet de l'Othrys, brûle les membres des Titans et aveugle leurs yeux. Tout l'univers semble bouleversé. Enfin l'avalanche de rochers lancés par les Hécatonchires achève la victoire. Il n'y a vraiment pas lieu de faire de grandes coupures dans un morceau qui ne se suit pas trop mal. Il y a cependant des difficultés de détail. Au vers 697 on lit Τιτῆνας χθονίους. L'épithète est très embarrassante. M. Puntoni l'entend dans son sens usuel de « souterrain », et part de là pour émettre une conjecture très ingénieuse. Si les Titans sont déjà dans le Tartare, le morceau tout entier a été emprunté par le rédacteur, il se rapportait primitivement à une bataille dans laquelle Zeus combattait d'autres adversaires que les Titans, et les mots τοὺς δ' ἄμφεπε θερμὸς ἀϋτμὴ Τιτῆνας χθονίους veulent dire que la flamme pénétrait jusque dans le Tartare. Malheureusement, cette interprétation est réfutée par la teneur du texte : car le démonstratif τούς indique qu'il a déjà été question des Titans. Il suffit peut-être d'un léger changement pour rétablir le sens du passage. Voici comment nous proposons d'écrire :

Ἔζεε δὲ χθὼν πᾶσα καὶ Ὠκεανοῖο ῥέε-[θρα
πόντος τ' ἀτρύγετος · τοὺς δ' ἄμφεπε [θερμὸς ἀϋτμὴ
Τιτῆνας (χθόνιος φλὸξ δ' ἠέρα δῖαν [ἵκανεν
ἄσπετος), ὄσσε δ' ἄμερδε καὶ ἰφθίμων [περ ἐόντων
αὐγὴ μαρμαίρουσα κεραυνοῦ τε στεροπῆς [τε.

Quant aux vers suivants, 700-705, il faut s'en tenir à la rédaction de Hermann et de Schœmann, que les derniers éditeurs ont adoptée avec raison. — Dans l'examen de la seconde

partie du catalogue des Olympiens (v. 930-962). M. Puntoni est plus circonspect, et ses éliminations moins radicales méritent d'être prises en sérieuse considération. — Signalons aussi les *Hyperidea* de Lionello Levi. Ce jeune savant y a été plus heureux que dans sa restitution, publiée ailleurs, du roman didactique *Ninos*.

Le cadre de cette Revue ne nous permet pas de mentionner autrement que par prétérition les études sur Plaute, Térence, Lucrèce et Pline le Jeune. Mais il faut louer *last, not least,* le dévouement de Girolamo Vitelli, l'éditeur et l'âme du recueil. Outre un supplément à l'étude des manuscrits de Palæphatos, il donne plusieurs remarques qui, pour être courtes et destinées à remplir des blancs, n'en ont pas moins de valeur. Ce n'est pas tout; avec un rare désintéressement, M. Vitelli s'est chargé des frais du présent volume, que les amis de l'antiquité classique feront bien de lire et d'acheter.

H. W.

53. *TORR* (*Cecil*). *Ancient ships.* Cambridge, University press, 1894. In-8°, XII-139 p.

M. Torr possède deux qualités bien rarement unies, mais nécessaires pour traiter des questions d'archéologie navale : une solide érudition classique et des connaissances techniques acquises par un commerce assidu avec les choses de la mer. Aussi le volume qu'il nous offre aujourd'hui, et qui n'est que l'avant-coureur d'un traité d'ensemble sur la matière, est-il d'un bon augure. On y trouvera un exposé un peu sec et dogmatique, mais précis et appuyé sur un solide échafaudage de textes et de monuments, de tout ce qui touche à la structure proprement dite et à l'équipement des navires antiques : rames, dimensions et tonnage, matériaux, coque, ancres, câbles, gouvernail, mâture, signaux, tous ces sujets sont traités successivement avec une singulière maîtrise des documents et un esprit critique fort aiguisé. Contrairement à l'usage, on n'aperçoit, parmi les 47 figures groupées à la fin du livre, aucune de ces restitutions de fantaisie qu'on se passe de main en main depuis des générations et qui finissent par usurper l'autorité de monuments authentiques. Inutile de dire enfin que M. Torr ne s'est pas laissé séduire par les théories aventureuses de Breusing et autres qui ont contesté, avec quelle témérité, on le sait, le principe fondamental de la superposition des barres de rameurs dans la galère antique.

T. R.

54. *VERNIER* (*Léon*). *Petit traité de métrique grecque et latine.* Hachette, 1894. In-12°, 230 p.

La partie la plus originale et la plus intéressante de ce livre, celle qui se rapporte aux mètres de Plaute et de Térence, échappe à notre appréciation. Le reste est l'erreur d'un homme d'esprit. Nous pourrions extraire de ce petit volume une longue liste de propositions fausses ou inintelligibles. Voici quelques exemples : « La confusion de la partie faible et de la partie forte qui serait admise dans la musique moderne doit toujours être indiquée dans le rythme ancien (??). — Dans le genre double, le rapport du levé au frappé est de 2 à 1 (quand?) ou de 1 à 2. — Le premier pied de la dipodie iambique a une valeur facultative de 4 temps (alors pourquoi parler de longues *irrationnelles*?). — Il est probable que la longue faible du spondée irrationnel gardait sa valeur tandis que l'autre était souvent allongée du double (alors le spondée valait

6 temps?), etc., etc. » L'auteur ne sait pas scander le vers élégiaque puisqu'il y voit un « renversement de rythme », au lieu de noter un silence à l'hémistiche. Le goût exagéré de M. Vernier pour les formules d'aspect mathématique l'entraîne à énoncer, dans le langage le plus obscur, des « lois de compensation et de dissimilation du mouvement rythmique » où des observations vraies, mais peu neuves, sont faussées par l'outrance de l'expression. Par exemple, les règles de la césure, à peu près exactes pour l'hexamètre et le sénaire, ne s'appliquent nullement aux tétramètres trochaïques et anapestiques. La représentation des rythmes par des figures cabalistiques composées de ronds empilés est puérile et sans utilité. Quant aux explications données sur l'origine des vers anapestiques, trochaïques et logaédiques, il suffira de les citer pour faire voir combien le sentiment rythmique en est superficiel et l'analyse purement mécanique. Les premiers, dit-il (p. 50, etc.), ont été formés historiquement par l'adjonction à un vers dactylique ou iambique très ancien d'une quantité rythmique analogue. Quant aux logaèdes : « il suffit d'écrire un choriambe, puis de prendre l'iambe et le trochée dont il se compose pour point de départ d'une dipodie iambique qu'on continue à droite et à gauche. » Cela est digne de Terentianus Maurus. Ajoutons que le style de M. Vernier fatigue par des allures constamment épigrammatiques et une polémique semée de sous-entendus qui se prolonge jusque dans l'index. On attend autre chose et mieux d'un des plus solides hellénistes que l'Université ait produits depuis quinze ans.

T. R.

55. *WARWICK WROTH. Catalogue of the greek conis of Troas, Æolis and Lesbos.* Londres, Quaritch, 1894. In-8°, LXXXIII-260 p. 43 pl.

Ce volume, le seizième de la série des catalogues des monnaies grecques du Musée britannique, n'est pas seulement un inventaire fidèle, précis et admirablement illustré; la préface constitue un véritable traité sur le monnayage de cette intéressante région; toutes les questions controversées y sont exposées et souvent résolues avec autant d'érudition que de bon sens. Parmi les résultats nouveaux, on notera l'observation que sur les hectés lesbiennes le type du droit est toujours à droite, tandis que sur les hectés phocéennes il est à gauche : il y avait sans doute là une convention internationale. La *Julia Procula* et la *Flavia Nicomachis* des monnaies impériales de Mitylène sont aussi très bien expliquées par le rapprochement d'une inscription (*Eph. epig.* II, 7, n° 1). Sur quelques points l'auteur ne m'a pas pleinement convaincu. Je ne crois pas, par exemple, que l'ère des Séleucides ait pénétré à Alexandria Troas, ni que Pollux (IX, 84) en parlant de la tête de Sapho sur des monnaies de Mitylène ait fait allusion à des bronzes de son temps. L'attribution à Temnos des pièces avec la légende ΤΑ me laisse des doutes, et je crois que les monnaies des Καμηνοί auraient dû être rangées à la Mysie, d'après la forme de l'ethnique.

T. R.

59. *WISLICENUS (Walter F.). Astronomische Chronologie.* Leipzig, Teubner, 1895. In-8°, x-164 p.

M. W. a voulu faciliter aux philologues l'accès et l'usage des recueils de tables qui permettent de calculer

exactement la date et les circonstances des phénomènes astronomiques relatés par les textes classiques : tables des positions des étoiles par Danckworth et Leverrier, tables du soleil et de la lune par Largeteau, canon des éclipses par Oppolzer, tableau des phases lunaires par Schram, etc. Beaucoup d'historiens se laissent rebuter par l'appareil mathématique de ces tables, l'obscurité ou le laconisme de leurs préfaces, alors qu'en réalité leur emploi n'exige que des connaissances fort élémentaires. M. W. s'est efforcé de leur « mâcher la besogne » en indiquant pour chaque espèce de problème la marche à suivre, le recueil à consulter et la manière de s'en servir; chaque cas est éclairé par des exemples bien choisis. Çà et là M. W. a même complété les tables de ses prédécesseurs : ainsi il donne (p. 67) la série des ascensions droites et des déclinaisons de η du Taureau, la plus brillante des Pléiades. Le chapitre introductoire renferme des notions élémentaires d'astronomie mathématique, qui auraient gagné à être plus généreusement illustrées. En somme, ce petit livre, bien conçu et correctement imprimé (1), rendra service aux philologues, s'ils consentent à l'étudier, et surtout aux astronomes, qui ne seront plus dérangés inutilement par leurs collègues historiens pour la solution des questions les plus simples.

Auguste Michel.

(1) Cependant, p. 52, l. 13, le signe + doit être remplacé par le signe =.

ADDITIONS & RECTIFICATIONS

= Tome VIII, p. 78. Notre confrère, M. Émile Legrand, m'envoie une interprétation aussi ingénieuse que certaine de l'inscription d'Amasie n° 24 *bis*, que j'avais renoncé à transcrire. Il faut diviser ainsi : ἐθέρι (c'est-à-dire αἰθέρι) ἀ|λεξιγα|λάζῳ, « à l'Ether qui détourne la grêle ». Le composé paraît nouveau, et cette personnification tardive de l'Ether est intéressante. — Le même correspondant me fait observer que dans l'inscr. n° 23 la copie porte τεττηναι avec un θ en surcharge. On doit donc transcrire τεθῆναι (aor. passif de τίθημι) et non corriger en ταφῆναι.

= Tome VII, p. 294. M. Sayce m'explique comme il suit les différences qui m'avaient tellement frappé entre ses transcriptions des graffites de Kélabcheh et celles de M. Mahaffy : « Les inscriptions sont tracées en couleur rouge et doivent être avivées avec de l'alcool pour devenir lisibles. En remontant le Nil je lus les textes ainsi et M. M. les transcrivit sous ma dictée : ses copies représentent donc mes premières lectures. A la descente, M. M. m'ayant quitté, je m'arrêtai de nouveau à Kélabcheh et revisai mes lectures : d'où mes nouvelles copies, celles que j'ai communiquées à la *Revue*. Dans la grande inscription métrique, B 16, la leçon ΝΙΛΕΨΑΙ est *certaine*. »

= M. Mistriotis m'adresse dans la Πρωΐα du 19 juin/1er juillet une lettre ouverte au sujet du compte rendu de son *Histoire de la littérature grecque* qui a paru dans la *Revue* de janvier-avril 1895 (VIII, 151-2, n° 11). J'en extrais les observations suivantes : 1° M. M. proteste contre l'expression de « scolastique » employée par notre collaborateur Philhellên pour désigner sa méthode d'exposé par genres ; il y voit une injure, ὕβρις ; — 2° S'il n'a pas parlé des nouveaux fragments d'Antiope c'est qu'il n'écrivait pas une histoire en dix volumes : aucune histoire littéraire abrégée ne fait une aussi large place aux fragments tragiques que la sienne. Pour la même raison il n'a pas mentionné les mimes d'Hérondas. Quant aux hymnes delphiques, ils n'avaient pas encore paru au moment de l'impression du chapitre correspondant de son ouvrage ; — 3° Il a passé sous silence la question du λογεῖον parce qu'elle n'est pas tranchée et qu'il ne fait pas le *reporter* archéologique ; — 4° Il n'est pas exact que son livre soit tiré principalement des manuels allemands ; il repose avant tout sur les études personnelles de l'auteur qui professe depuis 1868 la littérature grecque et a publié une vingtaine de volumes d' « auteurs grecs » (Homère, Sophocle, etc.) ; — 5° *Montain* pour *Montaigne* est une faute d'impression : le passage en question est pris dans Thereianos, *Coray*, I, 87. — Notre collaborateur Philhellên, auquel j'ai communiqué la

lettre de M. M., répond : en ce qui concerne « scolastique », que cet adjectif n'a rien d'injurieux en français ; que si l'omission des hymnes delphiques et même des fragments d'Antiope peut s'excuser, il n'en est pas de même d'Hérondas, surtout en présence de la place accordée à Isyllos ; que le mot *Montaigne* étant correctement orthographié chez Thereianos, la faute est imputable non au typographe, mais à une transcription vicieuse de M. M. Au reste, Philhellên n'a pas voulu faire à M. M. un crime de cette bévue, mais seulement en conclure que ce savant ne savait pas le français, ce qui explique, mais ne justifie pas, l'omission à peu près complète, dans son livre, de tout renvoi à des publications françaises.

Notre collaborateur ajoute qu'il n'est pas exact, comme le prétend M. Mistriotis, que son compte rendu soit inspiré des articles beaucoup plus sévères de Politis dans l'Ἄστυ ; il n'a pas même eu connaissance de ce travail, et s'il s'est rencontré avec Politis dans certaines critiques, c'est une pure coïncidence dont tout l'honneur revient au livre critiqué.

La *Revue* donne acte à nos deux correspondants de leurs observations et contre-observations, et laisse le lecteur juge du débat.

T. R.

Le rédacteur en chef-gérant, Théodore Reinach.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.

LES FINANCES DE LA ROYAUTÉ HOMÉRIQUE

La royauté homérique apparaît toujours dans un cadre splendide. Sans m'attacher à des descriptions trop faciles et trop connues, je voudrais rechercher les sources et les caractères de la richesse royale.

Prévenons d'abord une confusion que rendrait aisée et excusable l'imparfaite distinction, aux temps primitifs, du droit public et du droit privé. Les rois de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* sont personnellement très riches, les preuves en sont innombrables; peut-être leur richesse est-elle pour quelque chose dans la possession du trône; c'est une thèse que je ne discuterai pas pour le moment. De cette richesse privée et personnelle, il ne sera pas question ici; il ne s'agira que des ressources attachées à la royauté elle-même et indépendantes du patrimoine particulier du roi. En précisant ainsi, il semble qu'on prête au poète des doctrines, des distinctions juridiques quelque peu prématurées. On va voir qu'il n'en est rien et que les poèmes homériques établissent une démarcation suffisamment nette entre les revenus attachés à la fonction royale et les revenus patrimoniaux.

Les ressources proprement royales ont une réelle importance; elles comptent parmi les avantages du pouvoir suprême. Antinoüs raille les prétentions de Télémaque à la royauté : « Oui, répond Télémaque, j'accepterais volontiers la couronne si Jupiter me la donnait. Est-ce donc à votre avis le pire malheur qui puisse atteindre un homme? Régner n'est pas une infortune : la maison du roi s'emplit aussitôt de richesses, et lui-même est plus honoré » (*Od.*, I, 390-393).

Ainsi la dignité royale est en même temps source de richesses et d'honneur.

I

De tous les articles de recette du budget royal, le plus intéressant à tous les points de vue est le τέμενος. C'est sans doute le plus important en réalité, c'est aussi le plus curieux au point de vue juridique, c'est celui sur lequel nous possédons le plus de renseignements et en même temps qui soulève le plus de questions.

Qu'est-ce donc que le τέμενος? Un domaine, dont l'étendue et les cultures sont sans doute calculées pour fournir abondamment la maison royale de richesses naturelles. Il n'est pas impossible de donner quelques détails sur l'emplacement, la contenance, les productions, l'administration du τέμενος royal.

Le τέμενος d'Alcinoüs est à peu de distance de la ville, « à la portée de la voix humaine » (*Od.*, VI, 294) ; ceux de Glaucus et de Sarpédon sont sur les bords du Xanthe (*Il.*, XII, 313). C'est toujours une terre très fertile, et si le τέμενος de Jupiter est placé au sommet du Gargare, c'est que le mont Ida, dont le Gargare est l'une des cimes, est abondant en fontaines (*Il.*, VIII, 48). Lorsque les Étoliens, menacés par les Curètes, veulent offrir à Méléagre un don considérable, ils lui permettent de choisir parmi les terres les plus grasses de Calydon (*Il.*, IX, 574). Le τέμενος d'Alcinoüs est situé près d'une source et dans le voisinage de prairies (*Od.*, VI, 292). Les épithètes qui accompagnent le mot τέμενος font toutes allusion à la beauté, à la fertilité des terres. La description du bouclier d'Achille contient un assez long fragment (*Il.*, XVIII, 549-560) consacré aux abondantes moissons dont le roi, sceptre en main, surveille la récolte.

La composition du domaine paraît avoir été à peu près invariable. Il s'y trouve habituellement une partie non plantée et consacrée à la culture du blé, et une autre partie plantée en vignes ou en arbres fruitiers (*Il.*, VI, 195 ; XII, 313 ; XX, 185). Le fragment tiré de la description du bouclier d'Achille semble seul faire

exception, car il ne parle du roi et du τέμενος qu'à propos des moissons; mais aussitôt après vient la description des vendanges (1). Peut-être y avait-il une proportion généralement observée entre les deux parties du τέμενος : les Étoliens offrent à Méléagre un domaine composé pour moitié de terre à blé et pour moitié de vignes (*Il.*, IX, 576).

La contenance est difficile à déterminer. Le τέμενος est fréquemment qualifié de « grand » (*Il.*, XII, 313; — *Od.*, XVIII, 299), de « considérable entre tous » (*Il.*, VI, 194; XX, 184); mais les termes de comparaison manquent. Le texte relatif aux Étoliens et à Méléagre est plus précis que les précédents, mais malheureusement il est tout aussi obscur. Le τέμενος de Méléagre sera très beau (περικαλλές), plus considérable que de coutume, sans doute à cause de la gravité des circonstances, et sa dimension peut être considérée comme un maximum exceptionnel et rarement atteint. Or, il mesurera 50 arpents (πεντηκοντόγυον); pour se faire une idée de cette contenance, il faudrait pouvoir comparer l'unité homérique, la γύα, l'arpent, à une mesure moderne ou du moins à une mesure connue. Et c'est cela qui est malaisé. Dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, le mot γύα n'apparaît jamais seul; il figure toujours dans un mot composé, et cela dans trois mots seulement : πεντηκοντόγυον, qui vient d'être cité, — τετράγυος, adjectif qui donne la contenance du jardin d'Alcinoüs (*Od.*, VII, 113), — τετράγυον, substantif qui semble pris dans le sens général de terre à labour (*Od.*, XVIII, 373). Ce dernier texte, s'il n'apporte pas toute la lumière désirable, permet cependant une vague appréciation.

Voici comment. Ulysse, rentré à Ithaque, mais encore déguisé en mendiant, répond aux railleries d'Eurymaque qui lui offre ironiquement du travail aux champs : « S'il fallait conduire des bœufs excellents, ardents, grands, bien nourris, de même âge, de même vigueur, aux forces intactes, et qu'il y eût un τετράγυον dont le sol cédât sous le soc de la charrue, tu me verrais tracer un sillon ininterrompu. » Précédemment, il a parlé de faucher jusqu'au soir, en portant un défi semblable. Peut-être n'est-il pas

(1) Et aussi celle d'un pâturage avec ses troupeaux, dont je n'ai retrouvé aucune autre mention dans les textes.

téméraire d'admettre que le τετράγυον est l'étendue maximum que puisse labourer en un jour un bon laboureur avec deux bœufs vigoureux (1). Cela est encore indécis et ne peut, d'ailleurs, être considéré comme entièrement prouvé. Peut-être aussi le mot γύα, tout comme le français *arpent,* n'a-t-il pas de sens déterminé avec une exactitude mathématique (2).

Il faut donc renoncer à exprimer en mesures modernes ou même antiques la contenance du τέμενος royal. On ne pourrait même pas, je crois, songer à comparer, pour l'étendue, le domaine royal et le domaine ordinaire d'un particulier. Les paroles d'Ulysse, toujours déguisé en mendiant, peuvent faire penser que le domaine ordinaire d'un particulier compte 4 arpents, et on peut conclure du fragment relatif à Méléagre que le domaine royal en compte 50. On aurait ainsi un rapport défini entre l'étendue du τέμενος royal et celle d'une propriété privée moyenne. Je ne voudrais pas me fier entièrement à ce raisonnement; il suppose prouvées plusieurs choses fort douteuses, à savoir que le τέμενος royal est partout et toujours d'une étendue égale, que la même égalité règne entre les propriétés particulières, que le τέμενος de Méléagre n'est pas, à raison des circonstances, plus considérable que le domaine royal normal. Au surplus, on remarquera que le seul τετράγυον dont le propriétaire soit cité appartient au roi Alcinoüs (*Od.*, VII, 113).

Quant à l'administration du τέμενος, elle était sûrement dirigée par le roi. Aucun texte ne mentionne l'existence d'un fermier ou d'un intendant; tous les fragments font allusion à l'exploitation directe. Même la description du bouclier d'Achille contient un tableau champêtre assez complet et très instructif. Vulcain a

(1) S'il était prouvé que la γύα fût identique au πέλεθρον, on aurait une appréciation suffisamment exacte. Le πέλεθρον, mesure de superficie, est nécessairement le carré du πέλεθρον, mesure de longueur; or, celui-ci est la sixième partie du stade, soit 33 mètres environ, dont le carré est 1089, environ 11 ares. Le jardin d'Alcinoüs aurait mesuré 44 ares, et le τέμενος de Méléagre 5 hectares 1/2. Mais l'identité de la γύα et du πέλεθρον n'est pas établie.

(2) M. Buchholz (*Hom. Real.,* p. 97) dit que la plupart des traducteurs allemands rendent γύα par *Morgen;* les traducteurs français emploient habituellement le mot *arpent.*

représenté « un τέμενος couvert d'épis; les travailleurs (1), tenant en main les faux aiguisées, moissonnaient. Les blés tombaient sur le sol en lignes droites et serrées; ils étaient aussitôt liés par trois travailleurs qui suivaient de près les coupeurs; des enfants ramassaient les gerbes et les emportaient rapidement sur leurs bras. Et le roi, sceptre en main, silencieux et plein de joie, se tenait debout au milieu d'eux... » (*Il.*, XVIII, 550-557). Si le roi assiste à la moisson, il surveille sans doute en personne tous les travaux agricoles. L'expression « cultiver le τέμενος », si fréquente dans les poèmes homériques (*Il.*, XII, 313; XXI, 85; — *Od.*, XI, 184), doit donc être entendue dans son sens littéral.

Le τέμενος paraît être l'accessoire obligé de la dignité royale. Il n'est guère de roi notable dont le τέμενος ne soit pas mentionné, au moins lorsque le roi est montré au milieu de son peuple. Une royauté nouvelle exige la constitution d'un nouveau τέμενος : lorsque le roi de Lycie partage le trône avec Bellérophon, le nouveau roi reçoit aussitôt un τέμενος particulier (*Il.*, VI, 193-194).

Mais le roi n'est pas la seule puissance qui jouisse d'un τέμενος. Les dieux en possèdent en divers lieux, Jupiter sur le mont Gargare (*Il.*, VIII, 48), Cérès à Pyrasos (*Il.*, II, 696), Vénus à Chypre (*Od.*, VIII, 363), le fleuve Sperchius près de sa source (*Il.*, XXIII, 148). Les héros en reçoivent comme récompense de leurs exploits. Lorsque les Étoliens supplient Méléagre de prendre les armes pour les défendre contre les Curètes, ils lui promettent un τέμενος exceptionnel (*Il.*, IX, 574). Énée s'apprête à combattre Achille; celui-ci l'interpelle ironiquement : « Les Troyens vous ont-ils donné un beau et fertile τέμενος que vous cultiverez, si vous me tuez? » (*Il.*, XX, 184-186.) Généralisons ces données : le τέμενος est la récompense accordée à des services éminents : protection des dieux, défense militaire contre l'ennemi, peut-être aussi services plus généraux rendus par la royauté, en laquelle cependant le caractère guerrier reste prédominant. Cet aperçu est assez nettement confirmé par le discours de Sarpédon : « Glaucus, dit-il,

(1) Le texte porte ἔριθοι. Le sens du mot est douteux comme son étymologie : les uns pensent à des esclaves, propriété du roi, les autres à des travailleurs libres, à des journaliers. La difficulté est étrangère à l'objet de mon étude.

pourquoi les Lyciens nous comblent-ils d'honneurs?... Pourquoi possédons-nous sur les rives du Xanthe un grand et magnifique τέμενος?... Il nous faut donc maintenant rester au premier rang, nous mêler à la bataille, pour que les Lyciens disent : ce ne sont pas des rois sans gloire qui règnent sur nous... leur force est grande et ils combattent au premier rang. » (*Il.*, XII, 310-321).

Ce qui précède permet de comprendre pourquoi la constitution du τέμενος (1) émane toujours du peuple (2). Les Lyciens, on vient de le voir, ont créé ceux de Glaucus et de Sarpédon. Ils ont aussi constitué celui de Bellérophon (*Il.*, VI, 194) et ce dernier cas est particulièrement intéressant, car si Bellérophon tient du roi seul une part dans le pouvoir royal, c'est du peuple qu'il tient son τέμενος. On a vu encore que lorsqu'Achille interpelle Énée, il lui demande si un τέμενος lui a été promis par les Troyens (*Il.*, XX, 184). Pour Méléagre enfin, la promesse est faite par les prêtres, sur la demande des gérontes, au nom du peuple sans doute.

Pourquoi cette intervention du peuple? Elle s'explique très aisément si on admet que le τέμενος est pris sur des terres restées dans l'indivision ou dans la propriété du peuple. On peut remarquer dans le même sens que l'étymologie de τέμενος est sûrement dans τέμνειν et que l'attribution d'un τέμενος s'exprime littéralement par *séparer un* τέμενος (τέμενος τέμνειν) (*Il.*, VI, 194; XX, 184), séparer de la masse indivise ou commune évidemment. — Il est,

(1) Je parle du τέμενος accordé à un homme; je n'ai aucun indice sur l'origine du τέμενος divin.

(2) En sens contraire, et pour soutenir que le τέμενος est créé par le roi, on ne pourrait, je crois, invoquer que deux textes : 1° *Od.*, VI, 10, où il est parlé d'une division des terres opérée par le roi, et non expressément de la création d'un τέμενος. Le fragment peut être entendu en ce sens que l'intervention royale se réduit à la présidence et à la direction du partage; c'est ainsi, on va le voir, que s'expliquent plusieurs textes concernant le partage du butin. Peut-être aussi le roi peut-il répartir également, mais non constituer, surtout à son profit, un avantage comme le τέμενος; — 2° *Il.*, IX, 480. Pélée a fait Phœnix roi et riche en même temps; sans doute, mais le texte ne nomme pas le τέμενος et doit être entendu des richesses cédées par Pélée sur son propre patrimoine. — Les deux textes donc manquent de précision et ne m'embarrassent point; au surplus, ils ne sauraient à eux seuls triompher des arguments qui vont être développés.

d'autre part, certain que la propriété individuelle de la terre n'est pas étrangère aux temps homériques. Sur ce dernier point je ne saurais entreprendre une démonstration complète; mais, argument décisif, on va voir que le τέμενος est distinct des propriétés privées du roi. On devra donc admettre que, à côté des propriétés individuelles, il subsiste une certaine quantité de terres indivises ou communes, aux dépens desquelles est constitué le τέμενος (1).

Je viens de dire que le τέμενος et le patrimoine propre du roi forment deux groupes de biens distincts (2). La séparation n'était peut-être pas toujours très nette dans la réalité (3). Cependant il est remarquable que l'*Odyssée*, en ce qui concerne Alcinoüs, mentionne très distinctement les deux catégories de biens : le τέμενος est hors de la ville (*Od.*, VII, 113), de grands jardins sont situés aux portes du palais et indubitablement dans la ville même (*Od.*, VI, 293). Et cela semble s'expliquer assez facilement : si le τέμενος est pris sur les terres communes et que l'indivision d'une partie des terres n'exclue pas la propriété individuelle sur d'autres parcelles, il sera naturel que les habitations urbaines avec leurs dépendances immédiates soient propriétés privées, que l'indivision ne porte que sur des biens ruraux, que le τέμενος royal ait l'emplacement le plus avantageux, par exemple aux portes de la ville (4).

(1) Le partage des terres opéré par Nausithoüs (*Od.*, VI, 10) n'a sans doute pas porté sur la totalité du sol.

(2) Cette affirmation pourrait être combattue à l'aide de quelques fragments qui parlent d'une cession de villes ou de peuples consentie par le roi (*Il.*, IX, 149, 479 ; — *Od.*, IV, 176). Il me paraît plus naturel de voir dans les cas cités un partage de l'autorité royale, analogue à celui que nous présente dans toute sa netteté le cas de Bellérophon (*Il.*, VI, 193).

(3) Surtout au point de vue de l'exploitation. Ainsi le chien Argus est couché à la porte du palais d'Ulysse, sur le fumier destiné au τέμενος (*Od.*, XVII, 296).

(4) On pourrait demander quelle proportion existait entre le τέμενος et le domaine privé ; je ne connais rien qui puisse autoriser même une conjecture sur ce point. Les jardins d'Alcinoüs mesurent 4 arpents ; mais Alcinoüs a peut-être d'autres biens. Le τέμενος promis à Méléagre aura 50 arpents ; mais on ne peut considérer cette dimension comme normale.

La distinction des deux domaines apparaît encore dans les modes d'acquisition et de transmission. On a vu que le τέμενος s'acquiert par une concession du peuple et on va voir qu'il se transmet avec la dignité royale. Les biens privés s'acquièrent selon les modes ordinaires accessibles à tous les hommes : le champ dans lequel vit Laërte avait été acquis par lui après beaucoup de travail (*Od.*, XXIV, 206). Leur transmission héréditaire n'est pas douteuse. Tous les discours de Télémaque et même des prétendants impliquent que le fils d'Ulysse succédera sans difficulté au patrimoine paternel (*Od.*, I, 396, 402). Télémaque, parlant du palais de son père, dit : « Ce n'est pas un édifice public (δήμιος), mais une maison que mon père a acquise pour moi » (*Od.*, XX, 265). Ulysse lui-même s'informe seulement de son τέμενος (*Od.*, XI, 184), sans doute, parce qu'il pense bien que son fils a conservé les biens paternels.

La circonstance qui met le mieux en lumière la distinction du τέμενος et du domaine privé, c'est l'absence du roi et la vacance, plus ou moins fortement présumée, du trône. Telle est la situation d'Ithaque dans l'*Odyssée;* il est intéressant de savoir comment est réglé le sort des deux catégories de biens. C'est Télémaque qui possède les uns et les autres; mais le poète emploie pour les deux hypothèses des expressions nettement différentes et caractéristiques. Lorsque Télémaque déclare qu'il restera en possession des biens qne lui a laissés Ulysse, son langage est celui d'un maître qui affirme un droit absolu : « Il y a dans l'île d'Ithaque beaucoup d'hommes, jeunes et vieux, qui pourront recevoir la couronne après la mort du divin Ulysse. Quant à moi, je serai le maître (ἄναξ) de ma maison et des esclaves acquis pour moi par mon père » (*Od.*, I, 394-398). Le mot ἄναξ employé par Télémaque exprime le droit le plus complet, la puissance la plus entière, et il n'est appliqué qu'au domaine privé d'Ulysse recueilli à sa mort par Télémaque. — Pour le τέμενος, le poète parle autrement. Ulysse interroge l'ombre de sa mère et lui demande ce qui se passe à Ithaque. Elle répond : « Personne n'occupe encore votre trône; le doux Télémaque administre (νέμεται) les τεμένη et assiste aux banquets... » (*Od.*, XI, 184-185). Il n'est point question d'une pleine propriété, mais d'une sorte d'administration provisoire exercée par Télémaque en attendant soit

le retour d'Ulysse, soit la preuve de sa mort (1). Le contraste est frappant.

Tout concourt donc pour établir que le τέμενος royal ne se confond pas avec le domaine particulier du roi. Pour mieux préciser et accentuer la distinction, on a dit quelquefois que sur le τέμενος, le roi n'avait qu'une espèce de jouissance précaire, soumise à des charges déterminées, révocable en cas d'inexécution des devoirs royaux. La justification de cette idée a été demandée au discours de Sarpédon, dont un fragment a été cité et dont voici maintenant la traduction intégrale : « Glaucus, pourquoi les Lyciens nous comblent-ils d'honneurs, en nous donnant un siège spécial, des viandes choisies, des coupes pleines? pourquoi chacun nous regarde-t-il comme des dieux? pourquoi possédons-nous sur les rives du Xanthe un grand et magnifique τέμενος, une vigne et un verger? Il nous faut donc maintenant rester au premier rang et nous mêler à la bataille, pour que les Lyciens disent : ce ne sont pas des rois sans gloire qui règnent sur nous, qui mangent la chair grasse des troupeaux et boivent le vin exquis; leur force est grande et ils combattent au premier rang » (*Il.*, XII, 310-321). Ce fragment montre avec netteté que le τέμενος est le prix des services rendus au peuple par le roi et particulièrement des services guerriers, de la gloire militaire; j'ai moi-même accepté cette conséquence. Ce qui n'apparaît pas dans le texte, c'est l'idée d'une révocation pour cause d'inexécution des obligations royales. Sarpédon ne prévoit pour sa conduite qu'une seule sanction : l'opinion publique, les discours des Lyciens. Il se préoccupe d'une seule chose : que diront les peuples? Peut-être est-il inutile de faire remarquer que la révocation, si elle eût été légale, serait restée sans application possible aux victuailles que Sarpédon cite, avec le τέμενος, parmi les avantages attachés à la royauté et les raisons de se montrer courageux.

Une dernière question se pose au sujet du τέμενος, la plus impor-

(1) Les mêmes expressions, il est vrai, sont reproduites dans des fragments (*Il.*, XII, 313; XX, 185) qui concernent des rois en exercice, mais elles ont alors un sens très large et qui ne contredit ni l'argument qui ressort du rapprochement des deux textes que j'ai cités, ni celui que je tire de l'emploi du mot ἄναξ pour les biens privés.

tante de toutes : le τέμενος est-il héréditaire indépendamment de la royauté elle-même, ou bien, à supposer que le fils ne recueille pas la couronne du père, le τέμενος lui échappe-t-il pour aller au nouveau roi? En d'autres termes, le τέμενος entre-t-il définitivement dans le patrimoine du roi, ou forme-t-il une sorte de domaine de la couronne attaché à la royauté et transmis avec elle?

La solution du problème me semble commandée par les explications qui précèdent. On a vu que le τέμενος est le prix des services rendus au peuple par le roi, que toute création de royauté (ainsi pour Bellérophon) est accompagnée de la création d'un τέμενος, que le τέμενος enfin reste distinct des domaines privés du roi. Comment la transmission du τέμενος pourrait-elle être indépendante de la succession au trône? Quel serait le sens des règles qui viennent d'être rappelées si la couronne passait à un homme et le τέμενος à un autre?

Cette induction purement logique n'est pas sans appui dans les textes. On s'explique ainsi que Bellérophon, associé à la royauté par son beau-père, n'ait pas été associé par lui au τέμενος et ait reçu du peuple un domaine propre : le vieux roi aurait-il pu légitimement disposer du domaine de la couronne? Et il est vraisemblable que, à la mort du vieux roi, son τέμενος disparaîtra, retournera à la masse commune; sans quoi Bellérophon posséderait deux τέμενος, chose sans exemple dans les poèmes homériques (1). A l'inverse, Laërte, qui n'est plus roi, n'a point de τέμενος : il n'est jamais question que de ses biens personnels. Le τέμενος a sans doute passé à Ulysse en même temps que la royauté. L'absence d'Ulysse soulève des controverses sur l'attribution de la royauté et du τέμενος, et non sur la dévolution du patrimoine.

En sens opposé, et pour établir le caractère rigoureusement héréditaire du τέμενος, on a souvent cité un fragment que j'ai

(1) On pourrait être tenté d'invoquer dans le même sens les souhaits d'Ulysse aux chefs Phéaciens : « Que les dieux vous fassent la grâce de vivre heureux et de transmettre à vos enfants les richesses et le γέρας que le peuple vous a donné » (*Od.*, VII, 148-150). Pour dégager un argument valable, il faudrait établir ou bien que les richesses désignent le τέμενος et le γέρας la royauté ; ou bien que γέρας désigne le τέμενος. La preuve ne me paraît être faite ni sur un point ni sur l'autre.

précédemment traduit. Ulysse interroge l'ombre de sa mère : « Parlez-moi de mon père et du fils que j'ai laissé. Mon γέρας est-il encore entre leurs mains ou a-t-il passé à un autre homme, tout le monde ayant cessé de croire à mon retour? » La mère répond : « Personne ne possède encore votre γέρας et le doux Télémaque cultive le τέμενος... » (*Od.*, XI, 174-185). Voici l'argument : la royauté est vacante; Télémaque n'est pas roi et cependant il possède le τέμενος; donc la couronne et le domaine ne sont pas inséparables et Télémaque a hérité du τέμενος sans hériter de la couronne. — Le raisonnement serait acceptable s'il était exact que la royauté fût vacante. Or, il n'en est rien : Ulysse est toujours roi d'Ithaque; son absence prolongée peut faire présumer sa mort, et les prétendants s'efforcent d'accréditer cette opinion pour obtenir la proclamation d'un nouveau roi, tandis que Télémaque, de son côté, s'efforce de recueillir la preuve que son père vit, afin d'empêcher une nouvelle royauté. La question est pendante, et tant que la preuve de la mort d'Ulysse n'aura pas été rapportée, il sera légalement impossible de désigner un autre roi. Ulysse doit être considéré comme possédant la couronne et par conséquent le τέμενος; il n'est pas étonnant que ses droits sur les terres royales soient exercés par son fils (1). Qu'arrivera-t-il si tout espoir du retour d'Ulysse doit être abandonné? Les prétendants annoncent à plusieurs reprises le partage des biens royaux, Télémaque dit qu'il restera maître de la maison paternelle. Il est clair que les premiers parlent du τέμενος et le second des domaines privés.

Le τέμενος doit donc être considéré comme l'accessoire inséparable de la couronne royale. On conviendra d'ailleurs que la couronne étant habituellement héréditaire, le τέμενος sera aussi transmis héréditairement, et c'est là sans doute tout ce que signifie l'épithète πατρώϊον qui accompagne quelquefois (*Il.*, XX, 391) le mot τέμενος. Dans les cas où la transmission héréditaire de la royauté est interrompue, le τέμενος ne retourne pas à la descendance du feu roi qui recueille, au contraire, le domaine privé. On

(1) Il est plus difficile de comprendre comment Ithaque est gouvernée. J'ai signalé cette difficulté dans une étude antérieure (*Revue des Études grecques*, année 1893, p. 214).

demandera peut-être si en pareil cas le nouveau roi reçoit l'ancien τέμενος royal ou un nouveau. Je n'ai aucune donnée qui puisse suggérer une réponse ; et personne ne prendra comme l'affirmation d'une règle légale le projet déclaré des prétendants dans l'*Odyssée*, le projet de partager les biens royaux délaissés par Ulysse.

II

Le butin conquis à la guerre constitue, après le τέμενος, une ressource importante pour la royauté et contribue à l'enrichissement de la maison royale.

Pour obtenir sur ce point des notions exactes, il est nécessaire d'exposer les règles générales relatives à l'acquisition du butin ; or, les données fournies par les poèmes homériques ne sont pas toujours parfaitement claires ni faciles à accorder entre elles.

Aux temps homériques, la conquête est considérée comme un mode d'acquérir tout à fait normal. Achille erre sur les mers à la recherche du butin (*Od.*, III, 106) ; Ulysse compte que le butin compensera les pertes que la voracité des prétendants lui a fait subir (*Od.*, XXIII, 357). La guerre fournit le moyen d'acquérir tous les biens, dit Achille, excepté la vie quand on l'a perdue (*Il.*, IX, 406). Du reste, aucune différence expresse n'est faite entre la guerre régulière et la piraterie. Les compagnons d'Ulysse débarquent en Égypte et, sans provocation, ils tuent les hommes, enlèvent les troupeaux et les femmes (*Od.*, XIV, 263) ; chez les Ciconiens, ils agissent de même (*Od.*, IX, 40). Achille fait des prisonniers dans les champs, en pleine paix (*Il.*, XI, 106 ; XXI, 77) ; il tue les fils d'Eétion pendant qu'ils gardent les troupeaux (*Il.*, VI, 422) ; il capture Lycaon tandis que celui-ci coupe des rameaux de figuier pour le bord de son char (*Il.*, XXI, 39). Eumée, que Laërte a acheté aux Phéniciens (*Od.*, XV, 482), a été volé par eux dans la maison paternelle (*Od.*, XV, 464) avec la complicité d'une femme qui, elle-même, avait été volée par les Taphiens (*Od.*, XV, 426). Sans doute quelquefois le poète s'indigne contre de telles pratiques, mais la régularité des prises n'est jamais mise en doute.

En pareil cas pourtant, il semble que le peuple spolié conserve comme le droit à une indemnité. Ainsi les Messéniens ont enlevé d'Ithaque des troupeaux avec leurs pasteurs ; Ulysse est envoyé pour formuler des réclamations (*Od.*, XXI, 17). Ainsi encore la guerre de Troie finirait si la promesse de rendre Hélène à Ménélas vainqueur de Pâris en combat singulier (*Il.*, III, 70), était tenue. La guerre reste l'unique ressource dans le cas où l'indemnité est refusée.

Le droit du vainqueur est d'une simplicité extrême : il s'étend à tout, sans restriction et sans limite; il est absolu et général. Les dieux le consacrent comme tel (*Il.*, I, 129; — *O.*, XIV, 86), pourvu qu'ils aient été rendus favorables par d'amples sacrifices (*Il.*, XII, 7). Le vaincu, sa femme, ses enfants, ses biens sont entièrement à la discrétion du vainqueur. Les personnes sont tantôt mises à mort, tantôt réduites en servitude; les choses deviennent la propriété du peuple victorieux (1). L'application de cette règle élémentaire n'offre aucune difficulté pour chaque peuple dans son ensemble, ou encore s'il s'agit strictement d'un combat singulier. Elle est moins claire lorsqu'on descend aux détails pratiques et qu'on recherche de quelle façon se fait l'attribution du butin au sein du peuple vainqueur.

Un seul point se dégage avec netteté : les biens conquis sont partagés en nature; ils ne sont pas, sinon provisoirement, gardés dans l'indivision. Tous les fragments relatifs au butin décrivent ou impliquent une répartition individuelle. Ceci mis à part, venons aux difficultés.

On réglera d'abord le sort des personnes. A leur égard, le droit

(1) A moins que le vaincu n'ait eu la précaution de mettre ses richesses en sûreté (*Il.*, XXII, 119; XXIV, 381). D'autre part, si le triomphe emporté de haute lutte donne tous les droits, un traité conclu avant les événements décisifs peut limiter les droits du vainqueur, sauvegarder la vie et réserver une partie des biens du vaincu. Au début de l'*Iliade*, on convient que si Pâris est vaincu par Ménélas, il rendra Hélène et les biens qu'elle a emportés (*Il.*, III, 70-72). Plus tard, Hector, au moment de lutter contre Achille, se demande s'il ne serait pas plus sage de céder aux Grecs, pour terminer la guerre, la moitié des richesses troyennes (*Il.*, XXII, 118). En ce dernier cas, il n'est pas douteux que le partage des biens cédés eût été fait selon les règles applicables au butin conquis effectivement.

absolu du vainqueur va jusqu'à la mort, et les exemples ne manquent pas. Il ne s'agit pas seulement de la mort donnée dans le combat général ou à la suite d'une lutte individuelle ; il s'agit de la mort donnée, après la victoire, à un prisonnier. Dolon, poursuivi par Ulysse et Diomède, s'arrête sous des menaces de mort, et il supplie : « Gardez-moi vivant et je me rachèterai ; j'ai dans ma maison de l'airain, de l'or, du fer travaillé avec art ; mon père vous en fera des dons considérables, s'il apprend que je suis vivant près des navires grecs. » Ulysse rassure le tremblant Dolon et lui soutire tous les renseignements militaires dont il a besoin. Après quoi, Dolon est tué par Diomède, qui veut en débarrasser définitivement les Grecs (*Il.*, X, 378 et s.). Achille à son tour tue, malgré ses supplications et l'offre d'une énorme rançon, Lycaon, fils de Priam (*Il.*, XXI, 33 et s.). Il n'écoute pas davantage les prières de Tros, fils d'Alastor, qui pendant un combat s'est jeté à ses genoux (*Il.*, XX, 463-464). Agamemnon, de son côté, tue Pisandre et Hippolochus, qui vainement l'ont imploré et ont offert pour leur vie une ample rançon (*Il.*, XI, 131 et s.). Ménélas allait céder aux prières d'Adreste lorsqu'Agamemnon intervient, critique sa faiblesse et frappe lui-même le prisonnier (*Il.*, VI, 45). Ulysse raconte qu'il a pillé la ville des Ciconiens et tué les habitants (*Od.*, IX, 40).

Les prières de Dolon, de Lycaon, de Tros, de Pisandre et Hippolochus, d'Adreste, prouvent cependant que le vaincu obtenait parfois la vie sauve et la liberté moyennant rançon. Les cas de ce genre ne sont pas très rares (*Il.*, II, 230 ; VI, 47 ; X, 378 ; XI, 106, 131 ; XX, 49, 80). Le chiffre de la rançon est quelquefois indiqué en termes suffisamment précis : « Je vous ai procuré la valeur de cent bœufs (1), dit Lycaon à Achille, qui l'avait une première fois capturé et vendu, aujourd'hui ma rançon sera trois fois aussi forte » (*Il.*, XXI, 79-80). Avec moins de précision, Dolon (*Il.*, X, 379), Pisandre et Hippolochus (*Il.*, XI, 133), Adreste (*Il.*, VI, 47), promettent des dons considérables en airain, en or, en fer artistement travaillé. Le taux varie vraisemblablement suivant les circonstances, par exemple, suivant la qualité du captif. Ainsi

(1) Il résulte d'un autre texte (*Il.*, XXIII, 741 et s.) que Lycaon avait été échangé contre un cratère d'argent de fabrication sidonienne.

Achille déclare à Priam que le rachat de sa vie coûterait trois fois ce que le roi troyen vient de donner pour ravoir le cadavre d'Hector, si Agamemnon et les Grecs connaissaient sa présence dans le camp (*Il.*, XXIV, 686-688).

Le captif qui n'est ni tué ni racheté devient l'esclave du vainqueur. Les Égyptiens emmènent plusieurs des compagnons d'Ulysse « pour les forcer à travailler à leur profit » (*Od.*, XIV, 272). Objet de propriété, l'esclave peut être vendu (1). Achille a pris vivants et vendu beaucoup de Troyens (*Il.*, XXI, 102), parmi lesquels Lycaon déjà cité (*ib.*, 77). Les Grecs se procurent du vin en donnant en échange notamment des esclaves (*Il.*, VII, 475). Hécube dit qu'Achille a pris plusieurs de ses fils et les a vendus au-delà des mers, à Lemnos, Samos, Imbros ; seul Hector a été tué (*Il.*, XXIV, 752). Priam dit à peu près la même chose (*Il.*, XXII, 45).

La propriété du captif et par suite de la rançon payée et du prix de vente semble bien revenir au guerrier vainqueur. Ainsi s'explique la mort donnée à Dolon par Diomède, à Lycaon et à Tros par Achille, à Pisandre et à Hippolochus par Agamemnon ; ainsi encore s'explique le discours de Lycaon : « Je vous ai procuré la valeur de cent bœufs ; aujourd'hui, ma rançon sera trois fois aussi forte » (*Il.*, XXI, 79-80). Il ne paraît pas que ni le peuple ni le roi — c'est là que je veux en venir — aient ici rien à prétendre ; si Achille fait craindre à Priam les exigences d'Agamemnon et des Grecs, c'est sans doute que lui-même se croirait obligé, sous la pression de l'opinion publique, de se montrer moins généreux ; c'est qu'aussi la capture du roi ennemi est un événement assez important pour que l'armée entière soit appelée à statuer ou du moins à donner son avis sur le sort à lui infliger. Il est vrai qu'Adreste vaincu par Ménélas est tué par Agamemnon, mais on sait l'obéissance de Ménélas envers son frère. Il est vrai aussi que Thersite accuse Agamemnon de s'approprier l'or et l'airain que les Troyens apportent pour la rançon de leurs fils (*Il.*, II, 230). Mais Thersite ne peut en être cru sur sa seule parole ; sa protestation même, à la supposer justifiée, accuse Agamemnon d'un excès de pouvoir, de la violation d'un droit qui est ainsi implicitement reconnu.

(1) Lemnos paraît avoir été le centre d'un important marché d'esclaves.

Le vaincu mort, comme le vaincu vivant, devient la propriété exclusive du vainqueur. Souvent une lutte acharnée s'engage pour la possession du cadavre (*Il.*, XVII, 120) : la victoire ne paraît complète que si le corps du vaincu, en même temps que ses armes, peut être entraîné dans le camp vainqueur. Le cadavre est entièrement abandonné à son conquérant. Hector traîne le corps de Patrocle dans l'intention de lui couper la tête, puis de l'abandonner aux chiens (*Il.*, XVII, 127). Précédemment, il a dit à Ajax : « Les chiens et les oiseaux de Troie se rassasieront de votre chair » (*Il.*, XIII, 831). La tête de Patrocle sera, d'après Junon, placée sur un pal (*Il.*, XVIII, 175) ; celle d'Imbrios est lancée par Ajax dans l'armée troyenne et va rouler jusqu'aux pieds d'Hector (*Il.*, XIII, 204). Achille use jusqu'à l'excès de son droit absolu, dans l'intention de venger et d'honorer Patrocle. Douze jeunes Troyens, pris sur les bords du Xanthe, sont destinés à la mort (*Il.*, XX, 27 ; XXIII, 22) et effectivement immolés (*Il.*, XXIII, 175). Après avoir tué Hector, Achille perce ses pieds, passe des lanières dans les trous, attache le cadavre à son char et le traîne dans la poussière sous les yeux de Priam, d'Hécube, du peuple troyen tout entier (*Il.*, XXII, 395 et s.). Il se propose aussi de l'abandonner aux chiens (*Il.*, XXIII, 21). Après les jeux funèbres, la colère le reprend ; il attache de nouveau le cadavre à son char et le traîne trois fois autour du tombeau de Patrocle, puis l'abandonne dans la poussière (*Il.*, XXIV, 15 et s.). Les dieux, surtout les dieux amis de Troie, commencent à s'émouvoir. Apollon a écarté du cadavre toute souillure et l'a garanti avec son égide d'or contre les coups d'Achille ; les autres dieux lui conseillent même de le dérober, et l'avis ne succombe que devant l'opposition formelle de Junon et de Neptune à qui Jupiter donne raison. Mais Apollon montre que, en refusant de rendre aux Troyens le corps d'Hector, Achille est plus rigoureux que ne permettent les convenances et la coutume, et Jupiter ordonne qu'Achille accepte de Priam une rançon. Thétis transmet à son fils les désirs et les menaces de Jupiter. Achille consent au rachat. Priam, averti par Iris, va offrir à Achille de magnifiques présents et rapporte à Troie le cadavre d'Hector (*Il.*, XXIV).

(1) Voir leur énumération. *Il.*, XXIV, 229 et s.

Le droit absolu du vainqueur peut être restreint ou écarté entièrement par une convention antérieure au combat. Ceci ressort de deux circonstances où, d'ailleurs, la convention est proposée, mais non conclue. Hector, au moment de combattre, s'adresse à Achille : « Prenons les dieux comme témoins et gardiens de nos accords; je ne vous infligerai aucun traitement cruel ou infamant, si Jupiter me donne la victoire, si je vous enlève la vie ; je me contenterai de prendre vos armes, et votre cadavre sera rendu aux Grecs; de votre côté, faites en autant » (*Il.*, XXII, 254-258). Achille refuse. Au moment de rendre l'âme, il renouvelle sa demande, sans plus de succès (*Il.*, XXII, 338). Précédemment, Hector, offrant de combattre contre un des chefs grecs, avait fait une proposition semblable : « Que Jupiter en soit pris à témoin : si mon adversaire me tue, il enlèvera mes armes et les emportera dans son navire ; il remettra mon corps aux miens qui le brûleront. Si je le tue avec l'aide d'Apollon, j'emporterai ses armes à Troie et les suspendrai dans le temple du dieu; quant au cadavre, je le rendrai aux Grecs pour qu'ils lui fassent des funérailles et lui construisent un tombeau sur les bords de l'Hellespont » (*Il.*, VII, 76-86). Ces deux exemples permettent d'affirmer que des conventions de ce genre étaient assez fréquemment proposées et conclues. Aucune réponse, il est vrai, n'est faite à Hector dans le chant VII; mais le seul motif du refus d'Achille, c'est la fureur que lui cause la mort de Patrocle.

Le droit du vainqueur s'étend naturellement aux armes (1) : le cadavre est dépouillé (2) habituellement (3). Toutefois, le vain-

(1) Un seul fragment semble impliquer que sur les armes le droit du vainqueur ne soit pas exclusif : Glaucus dit que les Grecs céderaient sans doute les armes de Sarpédon pour avoir le corps de Patrocle (*Il.*, XVII, 162). Les Grecs dont il est question là sont évidemment les amis de Patrocle, car c'est ce dernier qui a tué Sarpédon et qui lui a enlevé ses armes (*Il.*, XVI, 480 et s.).

(2) Le fait est mentionné si fréquemment qu'il est inutile de citer des textes. Les dieux eux-mêmes se conforment à l'usage et Mars est montré dépouillant Périphas qu'il a tué (*Il.*, V, 844). Il faut, au contraire, mentionner un cas où le vainqueur laisse au mort ses armes : « Achille tua Eétion, mais il ne le dépouilla pas, il en eut scrupule et le brûla avec ses belles armes » (*Il.*, VI, 416-418).

(3) Il y a cependant des cadavres non dépouillés, car Ulysse, lorsqu'il aperçoit Dolon, exprime l'avis que ce pourrait être un détrousseur de morts (*Il.*, X, 343).

queur peut en être empêché par les efforts de l'armée ennemie ou des amis du mort (*Il.*, IV, 532 ; V, 621 ; XIII, 510). Ces efforts semblent commandés par l'honneur : Ménélas redoute la colère des Grecs pour le cas où il abandonnerait le corps et les armes de Patrocle aux Troyens (*Il.*, XVII, 94). D'autres fois, c'est le chef même qui, afin d'assurer la victoire et d'éviter une perte de temps, recommande aux soldats de ne pas s'attarder à dépouiller les cadavres (*Il.*, XV, 346) et renvoie l'opération à plus tard (*Il.*, VI, 70).

Le dépouillement est quelquefois opéré par les thérapontes du guerrier vainqueur (*Il.*, V, 48), plus généralement par le vainqueur lui-même, qui alors peut remettre les armes aux thérapontes pour les emporter (1). Pour dépouiller le cadavre, il est souvent nécessaire de tirer le cadavre vers l'armée, et habituellement c'est encore le vainqueur qui se charge de ce soin. Cependant Elphénor traîne Echepolus tué par Antilochus (*Il.*, IV, 463), Leucus traîne Anthémis tué par Ajax (*Il.*, IV, 492), et plus généralement le poète montre les Grecs traînant les cadavres troyens (*Il.*, IV, 506 ; V, 298).

Les armes ainsi conquises sont parfois promises ou dédiées aux dieux : à Apollon par Hector (*Il.*, VII, 83), à Minerve par Ulysse (*Il.*, X, 460). Cette affectation implique propriété exclusive ; du reste, le plus souvent les dépouilles sont conservées et utilisées par le guerrier vainqueur. Idoménée possède vingt et une lances enlevées à des guerriers qu'il a tués (*Il.*, XIII, 260) ; Mérion a dans sa tente un grand nombre d'armes troyennes (*ib.*, 268); Hector, après avoir tué Patrocle, revêt immédiatement l'armure d'Achille enlevée au cadavre (*Il.*, XVII, 191). Le droit de propriété s'affirme encore par la libre disposition des dépouilles : Hector promet la moitié des armes d'Achille à celui qui assurera aux Troyens la possession du corps de Patrocle (*Il.*, XVII, 231).

Le vainqueur s'approprie même les vêtements. Agamemnon tue Biénor et Oïlée et les abandonne, « la poitrine nue, emportant leurs tuniques » (*Il.*, XI, 100). Il s'approprie encore les chars (*Il.*, X, 504-506) ; — Nestor se vante d'avoir, dans un seul combat,

(1) Les thérapontes sont aussi montrés emmenant les captifs au camp (*Il.*, XXI, 32).

pris cinquante chars (*Il.*, XI, 747); — les chevaux (1) aussi naturellement (*Il.*, X, 498); il en est fait quelquefois une mention particulière à cause de leur valeur exceptionnelle, ainsi de ceux d'Énée (*Il.*, V, 263). Habituellement, le char attelé est immédiatement emmené par un théraponte (*Il.*, V, 26, 165, 264, 589; XIII, 400).

En revanche, il n'est pas douteux que les armes conquises sur le vaincu puissent être rachetées : Glaucus regrette que les Troyens n'aient pu garder le cadavre de Patrocle : « pour le ravoir, les Grecs auraient sans doute restitué les armes de Sarpédon » (*Il.*, XVII, 162).

Ainsi la victoire donne au vainqueur sur la personne et l'équipement militaire du vaincu un droit absolu et exclusif : absolu, en ce sens que le vainqueur dispose librement de la vie et de la dépouille de son adversaire; exclusif, en ce sens qu'il ne partage avec personne ce droit de disposition et les profits dont il est susceptible. De ce chef, le roi — ni le peuple — n'a rien à prétendre.

Pour le butin proprement dit, il en est autrement. Dans le butin, il faut compter, outre les richesses des vaincus, leurs femmes et leurs enfants. « L'épouse de Méléagre pleurait et suppliait son époux, lui rappelant les maux qui accablent une ville prise : les hommes massacrés, la ville réduite en cendres, les enfants et les femmes enlevés » (*Il.*, IX, 586-590). En Égypte, les compagnons d'Ulysse « ravageaient les belles campagnes, enlevaient les femmes et les enfants, tuaient les hommes » (*Od.*, XIV, 263-265). Au reste, on verra que, dans le partage du butin et dans les attributions particulières faites aux rois et à quelques guerriers illustres, les femmes (2) sont assez fréquemment citées. On devine le sort qui les attend; Nestor l'indique sans ambages : « Que nul ne se presse de rentrer dans sa maison avant d'avoir possédé les épouses des Troyens » (*Il.*, II, 354-355). Les exemples abondent de captives abandonnées aux plaisirs des rois ou des guerriers, sans distinction d'origine ni de rang (3). Quelques-unes peuvent

(1) A moins qu'ils ne s'enfuient (*Il.*, VI, 38).

(2) Les enfants n'y sont pas mentionnés.

(3) Voir notamment les termes généraux de *Iliade*, III, 301; IV, 238; XXIV,

espérer que le mariage avec le maître les rétablira dans la liberté et l'honneur. Briséis pleure Patrocle et rappelle ses bienfaits : « Vous me disiez que vous feriez de moi l'épouse d'Achille, que vos vaisseaux m'emmèneraient en Phthie et que vous dresseriez pour moi le repas nuptial chez les Myrmidons » (*Il.*, XIX, 296-299). Le cas devait être rare ; le plus souvent la captive est la concubine d'un roi ou d'un guerrier (1), qui est peut-être marié lui-même (2).

Parfois aussi la femme captive est réduite à une véritable servitude. Je ne pense pas seulement aux circonstances où elle est montrée apprêtant le repas des hommes (3) et remplissant en quelque sorte son devoir d'hôtesse. — « Ce qui me préoccupe le plus, dit Hector à Andromaque, c'est votre sort lorsque l'un des Grecs vous emmènera tout en pleurs et vous gardera captive, lorsque, dans Argos, sous une maîtresse étrangère, vous tisserez la toile ou puiserez de l'eau dans la fontaine Messéide ou Hypéria » (*Il.*, VI, 454-457). Je ne rendrai pas Chryséis, déclare Agamemnon, « avant que la vieillesse l'atteigne dans ma maison, à Argos, loin de sa patrie, tissant la toile et approchant mon lit » (*Il.*, I, 129-131). Hélène, entre autres reines, est montrée au milieu de ses esclaves qui travaillent (*Il.*, VI, 324). Souvent aussi le poète note les occupations spéciales de telle esclave ; les détails sont particulièrement précis pour Euryclée aux chants I et II de l'*Odyssée ;* Eurymédousa est femme de chambre chez Alcinoüs

730, et quelques textes encore plus précis, par exemple *Il.*, IX, 660-665, et ceux qui concernent Chryséis et Briséis. On remarquera aussi qu'Agamemnon juge utile de jurer solennellement qu'il n'en a pas usé avec Briséis comme la coutume l'y autorisait (*Il.*, IX, 132).

(1) Le guerrier aime quelquefois sa captive ; chez Achille, ce sentiment s'ajoute à la colère (*Il.*, IX, 343). L'union donne parfois des enfants. Il n'est pas rare que le père les aime comme ses fils légitimes (*Od.*, XIV, 202) et les traite de même. Ménélas marie sa fille à Mégapenthès qu'Alector avait eu d'une esclave (*Od.*, IV, 10). Tlépolème, chef des Rhodiens, est fils d'Hercule et d'Astyochia, captive enlevée d'Éphyre (*Il.*, II, 658). Dans la nombreuse lignée de Priam, les enfants naturels sont cités avec les légitimes.

(2) L'épouse légitime montre parfois de la jalousie : Laërte pour ce motif n'a pas osé nouer des relations avec son esclave Euryclée (*Od.*, I, 433). Agamemnon préfère Chryséis à Clytemnestre (*Il.*, I, 113).

(3) Ainsi Hécamède dans la tente de Nestor (*Il.*, XI, 625).

(*Od.*, VII, 8); ailleurs, il est question d'une intendante (*Od.*, IX, 207). Du reste la servitude n'empêche pas Ulysse d'honorer Euryclée comme son épouse (*Od.*, I, 429), ni Agamemnon d'avoir, au sujet de Chryséis, des projets moins édifiants.

La captive peut être rachetée (1). Les premiers vers de l'*Iliade* montrent Chrysès qui vient offrir des dons magnifiques pour la rançon de sa fille. La tentative échoue une première fois, malgré l'opinion clairement exprimée de tous les Grecs, devant la résistance, qui semble juridiquement très correcte, du propriétaire de Chryséis, Agamemnon. Apollon venge son prêtre et, dit Calchas, il ne s'apaisera que si la jeune fille est rendue sans rançon (*Il.*, I, 99). L'exemple atteste à la fois l'usage du rachat à titre onéreux et le droit entier du propriétaire.

Après les personnes confondues dans le butin, réglons le sort des choses. Ici les règles ne sont pas toujours parfaitement claires et sûres.

En premier lieu, il faut admettre que le butin est réuni en une seule masse (2), dont on verra bientôt la répartition. Le soldat ne garde pas pour lui les objets qui lui sont tombés sous la main; il les joint au tas commun, sauf à prendre sa part de l'ensemble. Le principe ressort des exceptions formelles qu'il subit, par exemple pour les armes enlevées au vaincu. Il est encore attesté par quelques fragments très positifs. Achille s'adresse à Agamemnon : « O le plus avare des hommes, quel γέρας vous donneront les magnanimes Grecs? Nous ne sachions pas qu'il y ait en quelque endroit des biens communs; tout le butin fait dans les villes a été partagé » (*Il.*, I, 121-125). Il dit ailleurs : « Avec ma flotte j'ai ravagé douze villes; avec l'armée de terre, j'en ai pris une treizième sur le territoire troyen; d'elles toutes, j'emportai un grand et riche butin que je donnai tout entier à Agamemnon... » (*Il.*, IX, 328-336), apparemment parce que celui-ci était le généralissime de l'armée grecque. Dans le butin recueilli par

(1) Les autres objets du butin pouvaient sans doute être rachetés; mais je n'en connais pas d'exemple. Pourtant on a vu que Glaucus espère échanger le cadavre de Patrocle contre les armes de Sarpédon (*Il.*, XVII, 162).

(2) Les Grecs ont bâti un mur et creusé un fossé pour protéger le butin (*Il.*, XII, 6-8).

Achille figuraient sans doute les « sept femmes de Lesbos, habiles aux beaux ouvrages, qu'Agamemnon choisit après la prise de la ville » (*ib.*, 128-130). Lorsqu'Ulysse ramène les troupeaux du Cyclope, tous ses compagnons sont associés au partage, non seulement ceux qui ont couru les mêmes dangers dans l'antre de Polyphème, mais aussi ceux qui n'ont pas quitté le vaisseau (*Od.*, IX, 548). La mise en commun du butin explique enfin tous les mots d'un fragment emprunté à la description du bouclier d'Achille : « Deux armées assiégeaient une autre ville, et elles se divisaient entre deux opinions : ou bien tout détruire, ou bien partager en deux parties toutes les richesses contenues dans la ville » (*Il.*, XVIII, 509-512).

D'autres textes paraissent prêter à une interprétation différente. Achille, qui tout à l'heure affirmait avoir remis à Agamemnon tout le butin conquis dans ses expéditions particulières, a cependant gardé, après la prise de Thèbes, un cheval (*Il.*, XVI, 153), un disque de fer et même tout le butin, ou du moins tous les biens d'Eétion (*Il.*, XXIII, 829). Toutefois, les textes ne sont pas absolument précis et peuvent s'entendre de la part revenue à Achille dans le partage général. Et, en effet, Achille lui-même raconte que tout le butin fait à Thèbes a été apporté devant Troie et régulièrement partagé entre tous les Grecs (*Il.*, I, 368). La même explication peut être admise pour d'autres fragments qui n'offrent pas une précision beaucoup plus grande : ainsi la mention des femmes esclaves conquises par Achille et Patrocle (*Il.*, XVIII, 28, 340), d'Iphis qu'Achille avait donnée à Patrocle après la prise de Scyros (*Il.*, IX, 663).

Le butin forme donc une masse commune. L'indivision ne dure probablement pas longtemps, car souvent le partage du butin est mentionné aussitôt après la prise de la ville. Lorsqu'Agamemnon réclame une compensation à la place de Chryséis qu'il va rendre à son père, Achille lui répond qu'il n'y a plus de butin à partager (*Il.*, I, 123-125). En particulier, les richesses rapportées par Achille soit de Thèbes, soit des treize villes qu'il a prises est déjà réparti au moment où s'ouvre l'*Iliade* (*Il.*, I, 368 ; IX, 333).

Par qui la répartition est-elle faite ? Ici les textes deviennent

plus difficiles à accorder. J'incline à penser que l'opération était faite par l'armée tout entière. Plusieurs fragments la disent accomplie par les Grecs (*Il.*, I, 118, 123, 162, 368, 392). Mais un certain nombre de textes peuvent être invoqués pour soutenir ou bien que le tirage au sort fonctionnait au lieu d'une attribution raisonnée, ou bien que la répartition était faite par les chefs ou même par le roi seul.

Le tirage au sort (1) ne pourrait être admis que par argument de quelques textes qui appartiennent tous à l'*Odyssée*. Parmi les fragments invoqués, plusieurs manquent vraiment de précision et ne peuvent fournir un argument que si les mots λάγχανον et λαχών qu'ils contiennent doivent nécessairement être entendus dans le sens d'un tirage au sort, alors qu'il est plus naturel de les entendre d'une façon plus vague et plus générale (*Od.*, V, 40; IX, 159-160). Ce dernier texte même déclare qu'une chèvre en plus fut attribuée à Ulysse par ses compagnons, excluant ainsi en termes exprès le tirage au sort. Lorsque Néoptolème emporte μοῖραν καὶ γέρας (*Od.*, XI, 533), il n'est pas démontré que sa part ait été déterminée par le tirage au sort et non pas par le Destin. Enfin, s'il fallait prendre à la lettre l'expression κατὰ μοῖραν que les prétendants emploient à propos du partage des biens d'Ulysse (*Od.*, XVI, 385), on devrait avouer que le cas prévu n'est pas identique à celui dont je m'occupe.

Donc écartons le tirage au sort : la répartition du butin est une opération consciente et raisonnée. Ne serait-elle pas accomplie par les gérontes ou par le roi? Les gérontes ne sont mentionnés qu'une fois. Après le pillage de l'Élide « les hérauts à l'aurore appelèrent ceux qui avaient une créance sur les Éléens, et les principaux Pyliens partageaient » (*Il.*, XI, 685-689). Un seul fragment, c'est bien peu pour autoriser à affirmer la compétence des gérontes. On remarquera, d'ailleurs, qu'il s'agit exactement, non de partager du butin entre des vainqueurs, mais de rembourser des créanciers; l'opération a un caractère plutôt judiciaire, et peut-être l'autorité judiciaire était-elle exercée par les gérontes. Au surplus, l'explication qui va être donnée pour l'intervention du roi pourrait convenir aussi bien pour l'intervention des gérontes.

1) Il est mentionné pour le partage d'une succession (*Od.*, XIV, 209).

L'embarras devient plus grand lorsqu'il s'agit de concilier les fragments qui donnent au peuple la répartition du butin avec ceux qui la donnent au roi. De ces derniers les plus nombreux concernent Agamemnon. Après avoir dit qu'il a remis à Agamemnon tout le butin par lui conquis, Achille ajoute : « mais lui gardait la plus grosse part et partageait peu de choses; aux chefs et aux rois, il donnait des objets qu'ils gardent paisiblement » (*Il.*, IX, 333-335). Agamemnon lui-même semble parler en maître absolu; il donnera à Achille les femmes de Lesbos qu'il a choisies dans le butin apporté par ce même Achille (*Il.*, IX, 130). Celui-ci, en revanche, se plaint qu'Agamemnon lui ait enlevé ce qu'il lui avait donné (*ib.*, 367). — D'autres rois encore sont montrés procédant au partage, mais en termes assurément moins absolus. C'est le père de Nestor qui, vainqueur des Épéens, s'adjuge la plus forte part du butin (*Il.*, XI, 703) : il s'indemnise ainsi des pertes que le roi Augias lui avait fait subir. C'est Ulysse qui répartit (1) entre ses compagnons des chèvres, mais il ajoute immédiatement que ses compagnons lui ont attribué un lot plus fort (*Od.*, XI, 533). C'est Achille donnant Iphis à Patrocle (*Il.*, IX, 663), mais peut-être le cadeau est-il pris sur le lot du donateur. — Il suffit donc d'examiner le cas d'Agamemnon. A tout considérer, son intervention est moins fréquente que celle du peuple, et si la question devait se décider par le nombre des fragments, la décision serait en faveur du peuple. Il y a mieux : les agissements d'Agamemnon sont dénoncés avec indignation par Achille qui qualifie leur auteur de très avide (*Il.*, I, 122), de dévorateur du peuple (*ib.*, 231). Les faits relatés sont donc anormaux, illégaux et ne peuvent légitimement être érigés en règle. Mais dussent-ils même être considérés comme réguliers, il resterait encore une explication : le droit du peuple se concilie sans effort avec une très grande influence du roi (2), et il en doit être de la répartition du butin comme des délibérations de l'agora. Ne faut-il pas, d'ailleurs, une initiative et une direction pour le partage, et n'est-il pas admissible que le poète les ait quelquefois

(1) Ceci suppose que λάγχανον n'implique pas nécessairement tirage au sort.

(2) V. *les Assemblées politiques d'après l'Iliade et l'Odyssée*, *Revue des Études grecques*, année 1893, p. 204 et s.

confondues avec l'exercice d'un droit propre? Si, enfin, en sens opposé, on voulait tirer argument des promesses faites par Agamemnon, à Achille notamment, relativement au butin à réaliser dans Troie, il serait aisé de répondre qu'Hector, qui n'est pas roi, en fait de pareilles, comme on le verra. A mon avis, ces promesses se rattachent à l'exercice du principat militaire qui doit être considéré comme absolu. Elles seront sans aucun doute ratifiées après la victoire, mais elles ne prouvent pas que le partage du butin fasse partie des attributions militaires.

Si le roi n'opère pas seul la répartition des objets conquis, il jouit sûrement, au point de vue du partage, d'avantages spéciaux. Non pas sans doute qu'il puisse régulièrement se faire la part du lion; et, s'il faut en croire Achille (1) accusant Agamemnon de n'abandonner au partage qu'une faible part du butin, le fait doit être tenu pour tyrannique, abusif, anormal, exceptionnel. Seulement on peut admettre que le peuple, par respect pour la dignité royale ou par reconnaissance pour les services que le roi lui a rendus, laisse le prince choisir les objets qui lui plaisent le plus. Ainsi, après le pillage de Lesbos par Achille, Agamemnon a pris sept femmes habiles aux beaux ouvrages (*Il.*, IX, 130). En termes plus absolus, Ulysse raconte : « Avant que les Grecs fussent venus à Troie, neuf fois j'avais commandé l'armée et la flotte contre l'étranger; dans le butin que j'avais conquis, je choisissais tout ce qui m'était agréable, et par surcroît beaucoup d'autres objets m'étaient attribués, et ma richesse augmentait rapidement... » (*Od.*, XIV, 229-233). Peut-être le choix est-il laissé aux chefs les plus illustres, comme un témoignage extrême de reconnaissance pour les services rendus. Ainsi Agamemnon permettra à Achille, après la prise de Troie, de choisir vingt femmes (*Il.*, IX, 138). Peut-être aussi le roi, qui a vraisemblablement l'initiative et la direction de la répartition, s'attribue-t-il tels et tels objets avec le consentement plus ou moins exprès du peuple.

Car l'approbation populaire est sans aucun doute nécessaire. Pour le contester, il faudrait écarter les nombreux fragments qui

(1) Il dit ailleurs (*Il.*, I, 276) que les Grecs ont correctement partagé le butin.

affirment que l'attribution vient du peuple. Ce sont les Grecs qui ont donné à Achille sa part de butin (*Il.*, I, 162) et spécialement Briséis (*Il.*, I, 369, 392; XVI, 56), à Agamemnon Chryséis (*Il.*, I, 369) et beaucoup d'objets (*Il.*, II, 255), à Nestor Hécamède (*Il.*, XI, 626). Ce sont les Phéaciens qui ont donné Eurymédousa à Alcinoüs (*Od.*, VII, 10). Ulysse reçoit de ses compagnons une chèvre en sus de son lot (*Od.*, IX, 160), une autre fois un bélier (*Od.*, IX, 550) (1). Quand Agamemnon réclame une compensation pour Chryséis qui va être rendue à son père, Achille demande ce que les Grecs pourraient bien lui donner, attendu que tout a été partagé; mais il lui garantit un ample dédommagement après la prise de Troie (*Il.*, I, 118-129). « Fils d'Atrée, crie Thersite, de quoi vous plaignez-vous? de quoi manquez-vous? vos tentes sont pleines d'airain, et il s'y trouve un grand nombre de femmes choisies que nous, les Grecs, nous vous donnons en premier quand nous prenons une ville » (*Il.*, II, 225-228).

Le préciput accordé au roi est sans aucun doute attribué aussi aux chefs principaux (*Il.*, I, 119). On peut supposer que la répartition est faite en tenant compte et de la dignité ou de la naissance et des services rendus tant dans le combat que dans le conseil. Les Grecs ont donné Hécamède à Nestor pour prix de sa sagesse (*Il.*, XI, 626); les Phéaciens ont donné Eurymédousa à Alcinoüs parce qu'il commande à tous (*Od.*, VII, 10). L'idée générale me semble assez clairement indiquée dans deux fragments, l'un de l'*Iliade*, l'autre de l'*Odyssée* : « Sans doute, dit Achille, Agamemnon, je n'aurai pas un γέρας (2) égal au vôtre, lorsque les Grecs se seront emparés de Troie. Certes, se sont mes mains qui accomplissent la plus grande partie de l'œuvre guerrière; mais quand arrivera l'heure du partage, votre γέρας sera beaucoup plus

(1) Ces textes montrent que l'importance du préciput royal est variable. La valeur des objets attribués à ce titre est elle-même variable; telle femme, habile au travail, vaut quatre bœufs (*Il.*, XXIII, 704), telle autre en vaut vingt (*Od.*, I, 431), tel trépied vaut un bœuf (*Il.*, XXIII, 884). Pour le prix relatif attaché aux divers objets, voir, dans le chant XXIII de l'*Iliade*, les jeux organisés par Achille en l'honneur de Patrocle et notamment les vers 262, et s.

(2) Il résulte de l'ensemble des textes que le préciput des chefs est désigné par le mot γέρας; pour Néoptolème (*Od.*, XI, 533), le poète cite μοῖραν καὶ γέρας, la part et le préciput.

considérable, et moi, épuisé par les combats, j'emporterai moins de richesses » (*Il.*, I, 163-168). Les compagnons d'Ulysse se plaignent : « Il (Ulysse) rapporte de Troie beaucoup d'objets précieux pris sur le butin, et nous qui avons fait la même expédition, nous rentrons les mains vides » (*Od.*, X, 40-42). — Il est permis de ne pas prendre au pied de la lettre les récriminations d'Achille : « On donne la même part au guerrier paresseux et au vaillant, le même honneur est accordé au lâche et au brave » (*Il.*, IX, 318-319). Propos de mécontent, de furieux même, que dément expressément l'énumération complaisante des objets qu'Achille emportera du camp grec (*Il.*, IX, 362). Ils impliquent, d'ailleurs, l'influence que j'attribue, relativement au partage, au courage et aux services rendus, et ne peuvent imposer l'idée contraire (1), celle d'un partage rigoureusement égal, sans acception de rang, de valeur, de talent.

En revanche, il paraît bien indispensable que chacun ait une part dans le butin. La règle se matérialise en quelque sorte dans une formule qui accompagne souvent l'indication d'un partage : μή τις οἱ ἀτεμβόμενος κίοι ἴσης.

Les règles qui précèdent peuvent être modifiées par les promesses faites à tel guerrier pour le décider à tenter une entreprise périlleuse ou à consentir un sacrifice. Il est remarquable que la promesse est faite habituellement par le chef suprême ou le roi ; celui-ci paraît ainsi empiéter sur les droits de l'assemblée populaire ; mais la promesse est faite au nom du peuple et en vertu des pouvoirs absolus qui ne peuvent, je crois, être contestés au chef militaire. Agamemnon promet ainsi : à Achille, de l'or, de l'airain, des femmes, à prendre sur le butin futur de Troie (*Il.*, IX, 137) ; à Teucer, un trépied, deux chevaux, un char ou une femme (*Il.*, VIII, 287). Hector promet à Dolon les chevaux d'Achille. Pour décider Agamemnon à rendre Chryséis, Achille

(1) Je ne pense pas que, pour appuyer cette idée, on songe à invoquer les textes qui parlent de partages accomplis de telle sorte μή τις οἱ ἀτεμβόμενος κίοι ἴσης. Si de ce dernier mot on concluait à une égalité mathématique et non proportionnelle, je citerais un fragment (*Od.*, IX, 550) où la même formule est employée alors qu'Ulysse reçoit un bélier de plus que ses compagnons. La formule, à mon avis, signifie seulement qu'il est juste que chacun ait une part.

lui promet, toujours au nom des Grecs, une compensation triple ou quadruple (*Il.*, I, 128). Minerve, à son tour, essaie de calmer la colère d'Achille par une promesse semblable (*Il.*, I, 214).

On croira sans peine que la violence ait eu son rôle dans ces partages où chacun apportait ses passions échauffées par la lutte récente, son avidité, son orgueil, sa colère. Ulysse dit que le meurtre y dénouait quelquefois les querelles : « J'ai tué Orsiloque, le fils chéri d'Idoménée, parce qu'il me refusait toute part sur le butin troyen » (*Od.*, XIII, 259-262) (1). Ailleurs (*Od.*, XI, 545), il raconte la contestation qu'il eut avec Ajax au sujet de l'attribution des armes d'Achille (2). Enfin, on connaît l'horrible querelle d'Achille et d'Agamemnon au premier chant de l'*Iliade*.

Le partage accompli, la répartition terminée, la propriété de chaque guerrier sur sa part est définitive et irrévocable. « On ne peut, dit Achille, forcer les guerriers à rapporter ce qu'ils ont reçu » (*Il.*, I, 126). Agamemnon ne conteste pas le principe, seulement il déclare qu'il prendra par la force si on lui refuse. Achille reproche à Agamemnon son injuste projet (*Il.*, I, 230) ; il pourrait résister les armes à la main, car il subit une injure imméritée (*Il.*, I, 507). Il cède pourtant, à cause, semble-t-il, de l'assentiment tacite que les Grecs donnent aux prétentions d'Agamemnon (*Il.*, I, 298) ; mais si, après Briséis, on veut lui enlever d'autres biens, il répondra à la violence par la violence et le sang coulera.

En résumé, les droits du roi sur le butin sont assez restreints. Nuls en ce qui concerne les armes du vaincu, sa personne, sa rançon, ils se réduisent, relativement aux biens pillés, à un préciput, qui est accordé aux principaux guerriers et qui ne peut jamais priver chaque soldat de sa part.

(1) Ce texte et le suivant montrent bien que le partage du butin est soumis à discussion et n'est pas l'œuvre exclusive du roi.

(2) On voit que dans le butin figurent même les objets que le vaincu avait précédemment pris au vainqueur : ici les armes d'Achille prises à Patrocle par Hector. — Chose bizarre, la difficulté fut résolue, d'après Ulysse, par Minerve et par les fils des... Troyens.

III

Aux revenus du τέμενος, à une part privilégié dans le butin, le roi ajoute-t-il le produit de quelque impôt?

On ne peut nier absolument que les peuples doivent à la royauté certaines contributions. Agamemnon énumère les libéralités qu'il propose à Achille pour l'apaiser : « Je lui donnerai sept villes... leurs habitants sont riches en bétail, ils le combleront de présents comme on honore un dieu et, soumis à son sceptre, ils lui paieront d'abondantes contributions » (*Il.*, IX, 149-156). Ce texte est le plus précis qu'on puisse citer sur la matière. Encore est-il bien vague et paraît-il insuffisant pour faire admettre l'existence, aux temps homériques, d'un système fiscal quelconque. Il implique seulement que la richesse des peuples assure la richesse des rois, et on entendra dans le même sens le fragment d'après lequel Agamemnon est riche parce (1) qu'il commande à des peuples nombreux (*Il.*, IX, 73). D'un autre côté, l'épithète de « δημοβόρος » qu'Achille furieux applique à Agamemnon (*Il.*, I, 231), suppose que le roi peut à son gré pressurer les peuples, mais qu'en le faisant, il agit mal. Tout cela manque de précision. Je ne pense même pas qu'on puisse, en s'appuyant sur le premier texte cité, établir une distinction juridique entre des θέμιστες et des δωτίναι, les premiers considérés comme les impôts réguliers, les autres comme des dons gratuits et volontaires du peuple. Plus volontiers je ne verrais là qu'une pure redondance dépourvue de signification précise. A plus forte raison me paraît-il impossible d'admettre que les θέμιστες soient les tributs des peuples vaincus et les δωτίναι les dons volontaires des sujets.

A défaut d'un système régulier d'impôts, on peut mentionner quelques circonstances où le peuple est montré contribuant sur ses biens aux dépenses royales. Les contributions en nature (viande, vin, victuailles en général) sont expressément visées par

(1) Cette raison est aussi celle pour laquelle les Phéaciens ont donné Eurymédousa à Alcinoüs (*Od.*, VII, 10).

quelques textes (*Il.*, IV, 345; XII, 311; XVII, 250) (1). « Écoutez, dit Hector aux alliés, je ne vous ai appelés que pour défendre contre les Grecs les épouses et les enfants des Troyens; et pour vous satisfaire, j'épuise mon peuple en présents et vivres » (*Il.*, XVII, 220-225). On a l'impression que le roi demande à son peuple l'entretien en nature des troupes alliées. Voilà donc une défense à laquelle il n'est pas pourvu par le roi personnellement, soit parce qu'elle est trop forte, soit plutôt parce que les ressources normales du roi ne sont affectées qu'à ses dépenses personnelles. On remarquera d'ailleurs que le texte vise des contributions en nature, ce qui est difficilement compatible avec un système fiscal régulier.

L'*Iliade* vient de montrer une dépense ayant un caractère militaire. L'*Odyssée* offre l'exemple d'une dépense faite en temps de paix. Il s'agit de la réception des hôtes : « Je l'ai reçu en hôte dans mon palais, dit Ulysse, je l'ai traité en ami, lui fournissant le nécessaire ainsi qu'à ses compagnons; je leur ai donné, aux frais du peuple, de la farine, du vin, des bœufs que je rassemblais » (*Od.*, XIX, 194-197). La dépense incombe au peuple dont le roi n'est que le représentant. De même chez les Phéaciens : « Donnons à notre hôte, dit Alcinoüs aux chefs, un grand trépied et un bassin chacun; plus tard, dans l'assemblée du peuple, nous nous ferons indemniser, car la dépense serait trop lourde » (*Od.*, XIII, 13-15). Le texte est bien significatif : le roi, et avec lui les chefs font en quelque sorte une avance au peuple, preuve manifeste que le roi ne perçoit pas des impôts à charge d'acquitter certaines dépenses, que par suite les cadeaux faits à l'hôte qui part sont pris sur ses biens, sauf l'indemnité qui sera fournie par le peuple.

Je citerai encore un fragment qui n'est pas sans intérêt. C'est Ulysse qui parle : « Quant aux troupeaux que les insolents prétendants m'ont dévorés, le butin me les remplacera en partie et le reste me sera fourni par les Grecs » (*Od.*, XXIII, 356-368). Ces derniers mots peuvent faire penser tout au plus à une contribution extraordinaire, non à un impôt régulier. Peut-être même

(1) Sur ces trois textes, comp. *Revue des Études grecques*, année 1894, p. 133 et s.

Ulysse songe-t-il simplement à demander indemnité aux familles de ceux qui lui ont porté préjudice. Une ample indemnité avait pourtant été offerte par les prétendants pour sauver leur vie, et refusée (*Od.*, XXII, 55).

Le peuple est parfois montré dans l'accomplissement d'une corvée royale, d'un travail manuel qui profite au roi. Priam ordonne aux Troyens de rassembler le bois nécessaire pour le bûcher d'Hector, et les Troyens obéissent (*Il.*, XXIV, 778). Achille donne le même ordre aux Myrmidons pour le bûcher de Patrocle (*Il.*, XXIII, 111). Alcinoüs commande de préparer un navire et cinquante-deux rameurs de choix pour le rapatriement d'Ulysse (*Od.*, VIII, 34) (1). Ce genre de contributions publiques devait être d'un usage assez fréquent; néanmoins, il ne paraît pas possible d'affirmer que la corvée ait pourvu à tous les travaux utiles au roi. Les travaux agricoles notamment sont accomplis par les esclaves royaux, soit sur le τέμενος royal, soit sur les biens personnels du roi (2).

Parmi les services dus au roi, on n'oubliera pas le service militaire. Peut-être est-il obligatoire pour tous; cependant Mercure, sous les traits d'un jeune homme, dit à Priam : « Je suis un théraponte d'Achille... l'un des Myrmidons; mon frère est Polyctor... je suis le septième de ses fils; entre mes frères le sort m'a désigné pour accompagner Achille ici... » (*Il.*, XXIV, 396-400). Il semble aussi qu'on puisse, moyennant une contribution, s'exempter de l'obligation militaire : Echepolus avait donné à Agamemnon un cheval, pour ne pas le suivre devant Troie (*Il.*, XXIII, 296).

(1) On peut comparer le cas de Télémaque demandant aux prétendants, qui refusent, un navire pour aller chercher des nouvelles de son père; il obtient le concours de particuliers qui déclarent — l'un au moins — qu'il était bien difficile de lui refuser (*Od.*, II, 212, 253, 265, 286, 306, 386, 319; IV, 643, 649).

(2) La description du bouclier d'Achille montre des cultivateurs auxquels on apprête un repas; il est douteux que ce soient des citoyens que le roi nourrit pendant le temps que dure la corvée plutôt que des esclaves (*Il.*, XVIII, 550-560). Il semble au contraire que les services des aèdes (*Od.*, I, 325-326, 336; VIII, 63; XXII, 330, 347) et des hérauts (*Od.*, XVII, 334) soient rémunérés par l'assistance aux repas.

IV

Voici qui est moins attendu, un roi commerçant, courant les mers et trafiquant : « Je suis Mentès, fils du belliqueux Anchialès, et je règne sur les Taphiens, peuple de navigateurs. Je suis venu ici avec mon navire et mes compagnons... pour chercher de l'airain et j'apporte du fer » (*Od.*, I, 180-184). Mentès est un personnage fictif qui déguise la divinité de Minerve; mais la raison qu'il donne de sa présence à Ithaque est acceptée sans observation; on peut en inférer qu'il n'était pas rare de voir un roi faire le commerce et augmenter ainsi ou du moins varier ses richesses. — Un autre fragment est plus explicite encore. Jason a confié à son fils Eunios mille mesures de vin pour les porter par mer aux Atrides, et les Grecs se procurent de ce vin en donnant en échange les uns de l'airain ou du fer, les autres des bœufs ou des peaux, les autres des esclaves (*Il.*, VII, 467 et s.). Eunios ne s'en tient pas là : il achète des esclaves, pour les revendre sans doute; par exemple, Lycaon, fils de Priam et prisonnier d'Achille, lui est cédé moyennant un cratère d'argent (*Il.*, XXIII, 746).

Au reste, un roi commerçant n'est guère plus surprenant qu'un roi ouvrier; or, Homère parle quelquefois du travail des mains royales. Ulysse a lui-même construit son lit (*Od.*, XXIII, 195) et son bateau (*Od.*, V, 234).

La reine, de son côté, est montrée, non seulement présidant aux travaux de ses esclaves (*Il.*, VI, 324), mais encore y prenant part, — ainsi l'exemple célèbre de Pénélope, — ou même accomplissant en personne des services purement domestiques : l'épouse de Nestor fait le lit du roi (*Od.*, III, 403).

V

Parmi les ressources royales, il faut encore faire figurer les dons dont l'hospitalité est la cause et l'occasion. L'hospitalité oblige celui qui reçoit un étranger à lui faire, au moment du

départ, des cadeaux, dont l'importance varie évidemment avec la qualité de l'étranger (1).

Quand l'étranger est un roi, ces cadeaux ont une réelle importance, et il n'est pas exagéré de les compter comme un revenu royal, une source de richesse. Telle est, d'ailleurs, l'opinion des rois eux-mêmes. Ulysse rapporte de Schérie des cadeaux considérables, des richesses égales à sa part dans le butin de Troie (*Od.*, V, 39; XIII, 137). En Égypte, il a amassé de grands biens, car chacun lui donnait (*Od.*, XIV, 285) (2). Aussi, au lieu de se hâter vers Ithaque, il juge plus profitable de recueillir des richesses en parcourant la terre (*Od.*, XIX, 284).

Les textes donnent sur la valeur de ces cadeaux un aperçu suffisamment précis : de l'or et de l'argent (*Od.*, X, 35), deux bassins d'argent, deux trépieds, dix talents d'or (*Od.*, IV, 128), trois chevaux un char, une coupe (*Od.*, IV, 589), un cratère d'argent à bord d'or (*Od.*, IV, 615), un manteau, une tunique, un talent d'or (*Od.*, VIII, 392) (3), sept talents d'or, un cratère d'argent, douze amphores de vin (*Od.*, IX, 202), un arc (*Od.*, XXI, 38), sept talents d'or, un cratère d'argent, douze manteaux, douze tapis, douze couvertures, douze tuniques, quatre femmes (*Od.*, XXIV, 275) (4).

VI

On vient de parcourir ce que je n'oserais appeler le budget des recettes de la royauté homérique. Sur le budget des dépenses, j'ai peu de choses à dire, car il serait difficile d'indiquer une dépense régulière et fixe à la charge du roi, dans l'État simple et rudimentaire que révèlent les poèmes homériques.

(1) Cet usage est constaté par une foule de textes dont les principaux vont être cités. Je ne citerai ici qu'un seul fragment, unique en son genre, où il est question des cadeaux faits à Hélène par Alcandre épouse de Polyte, roi de Thèbes en Égypte (*Od.*, IV, 130).

(2) Quand on ne lui donne pas assez, il demande, ainsi chez les Thesprotes (*Od.*, XIX, 272).

(3) Don de chaque chef Phéacien (ils sont douze, plus Alcinoüs) à Ulysse.

(4) Alcandre donne à Hélène un fuseau d'or, une corbeille d'argent à bord d'or (*Od.*, IV, 130).

Peut-être cependant le caractère et le rôle religieux du roi l'obligent-ils à faire les frais, c'est-à-dire à fournir les victimes des sacrifices aux dieux. Ce point serait mieux étudié à propos de la royauté elle-même et de ses caractères, et même il touche plutôt au droit religieux.

Il est probable aussi que les mœurs imposent au roi une certaine générosité : envers les hôtes de passage, dont l'entretien et le rapatriement (1) sont à la charge du peuple, mais qui ne quittent jamais le palais sans emporter de riches présents; — envers les Gérontes, qui, comme je l'ai montré (2), sont souvent invités à la table royale ; — envers les guerriers dont les exploits sont quelquefois récompensés par une invitation au festin du roi (3) ; — envers le peuple enfin, appelé à prendre sa part dans les festins qui accompagnent les sacrifices religieux (*Il.*, II, 402 et s.; IX, 532; — *Od.*, III, 5), les mariages (*Il.*, XIX, 299; — *Od.*, IV, 3, 16), les funérailles (*Il.*, XXIII, 29, 116 ; XXIV, 802; — *Od.*, III, 309).

Toutes ces dépenses concourent à la splendeur du trône : elles ne peuvent être ramenées à un budget régulier.

Félix Moreau.

(1) En ce qui concerne le rapatriement, les textes sont contradictoires et peu clairs. Les uns (*Od.*, VII, 192; VIII, 30, 156; XIII, 47) semblent en remettre le soin au peuple; les autres (*Od.*, III, 475; VII, 316; X, 18; XIII, 206; XIX, 313) ne parlent que du roi. La vérité me paraît être que la charge et les frais incombent au peuple, et que l'exécution, ici comme partout, revient au roi (*Od.*, XI, 351).

(2) V. *Revue des Études grecques*, année 1894, p. 133 et s.

(3) Ainsi Achille (*Il.*, XXIII, 55), Ajax (*Il.*, VII, 311).

UNE SPÉCULATION A LA HAUSSE

EN L'AN 141 DE J.-C.

D'APRÈS UN PAPYRUS DE LA COLLECTION DE GENÈVE

Le papyrus qui fera l'objet de cette étude mesurait primitivement à peu près 13 centimètres de largeur sur 19 de hauteur; mais, sauf le bord supérieur, tout l'encadrement a disparu. De la partie gauche du texte, il manque un certain nombre de lettres à presque toutes les lignes, et, dans le bas, il ne reste de la formule quasi inévitable ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος ἔγραψα ὑπὲρ αὐτοῦ γράμματα μὴ εἰδότος, que des traces à peine visibles. Enfin, la pièce est criblée à l'intérieur de trous innombrables. Toutefois, la nature du texte et la régularité de l'écriture rendant les restitutions faciles et certaines dans la plupart des cas, le dommage est, en réalité, beaucoup moins grand qu'il ne semblerait au premier abord. Je place les restitutions entre crochets et souligne les lettres imparfaitement lisibles. Les parenthèses contiennent les suppléments aux abréviations. Il n'y a, dans l'original, aucune séparation ni entre les mots ni même entre les phrases.

1 [ετ]ους πεμπτου αυτοκρατορος καισαρος τιτου αιλιου
[α]δριανου [αντ]ωνιν[ου] σ[εβασ]του ε[υσε]β[ου]ς [μηνο]ς α[πελλαι]-
[ο]υ ι' φαωφι ι' εν διονυσιαδι τη προ[τοις] χ[αλ]κω[ρ]υ(χιοις)
[τ]ης θεμιστου μεριδ[ο]ς του αρσινο[ει]το[υ νο]μο[υ] Ομ[ολ]ογ[ει]
5 [στοτο]ητις δευτερος στοτοητιος του στοτο[ητι]ος μητρος [τα]-
[φι]ωμιος απο κωμης σακν[ο]πα[ιο]υ νησου ηρ[ακ]λειδου

[μεριδος π]ερσης τ[ης] επιγονης ως ετων τριακ[ον]τα αση-
[μος φλαουι]α διοκλεια δ[ια] διδυμου τ[ο]υ μαρων[ος] φρον-
[τιστου ως ετ]ων εξηκο[ντ]α δυ[ο ο]υλη [δ]ακ[τυ]λω [δ]ευτερω
10 [χειρος δεξια]ς εχειν το[ν ο]μολογουν[τα] στο[τ]ση[τιν] παρα
[του διδυμου] εκ του [τ]η[ς φ]λαουιας δ[ιοκ]λει[ας] λ[ογο]υ
[κεφαλαιο]υ αργυριου [δρ]αχμας τε[τρ]ακοσια[ς τ]ριακον-
τα δ[υ]ο ε[ι]ς τειμην λ[αχ]ανοσπ[ερμο]υ της [ε]σο[μ]ενη[ς]
τειμης [εν] διονυσ[ι]αδ[ι τ]ω αθ[υρ] μ[η]νι του ενεστωτος
15 πε[μ]πτο[υ ε]τους αντω[νι]νου [και]σ[αρο]ς τ[ο]υ κυ[ριο]υ
το δ[ε] λαχανοσπερμον αποδο[τ]ω ο σ[το]τη[τ]ις τω δι-
δυμω η τη φλαουια διοκ[λεια] εν τω [αυτ]ω μ[η]-
νι α[θυρ] του αυτου ενεστωτ[ος] πεμπτο[υ] ε[το]υς
[αντω]νινου και[σα]ρος του κυ[ριο]υ α[νευ πα]σης υπερ-
20 [θεσ]εως και ευρ[ησι]λογιας της πραξεως [ο]υσης
[τω δι]δ[υμ]ω η τη φλαουι[α] διοκλ]εια [εκ τε του] στ[οτο]-
[ητι]ος κ[αι ε]κ των υπαρχοντων αυτω [π]αντων κ[αθαπε]ρ εκ δ[ικης]
[στοτοητι]ς στοτοητι[ος μη]τρος ταφιω[μιος ο]μολο(γω) ε[χειν παρα-
διδυμου]
[μαρωνο]ς εκ του φλαουιας διοκριας (*sic*) λογου α[ργυριου]
25 [δραχ]μας τετρακοσιας τριακοντα δυο ε[ς τ]ιμη[ν λ]α-
[χανοσ]περμα[τος της ε[σομενης [τ]ιμις (*sic*) κα[ι] απο[δ]ωσο (*sic*)
.....ια α[θ]υρ [του] ενεστωτ[ο]ς πεμπτο[υ ετους ως προ]-
[κει]ται διδυ[μ]ω μ[αρ]ων[ος] φροντ[ι]στη [της φλ]αου[ια]ς
[διοκλ]ειας γυ.....ς κ[αι] β[εβαι]ωσω [κ]α[θ]ως
30 [προκει]ται ετου[ς πεμπτ]ου [α]υτ[οκρατορο]ς και[σ]αρος τιτου αιλιου
[αδριαν]ου αν[τωνινου σεβα]στου ευ[σεβ]ους φα[ω]φ[ι ι] [υπε]ρ αυτ[ου
γραμ-]
[ματα μη] ειδ[οτος εγρα]ψα.....

Traduction.

1 La 3e année de l'empereur César Titus Ælius Hadrien Anto-

nin Auguste le Pieux, le 10 Apellaios, le 10 Phaophi, à Dionysiade-les-Mines de cuivre, région de Thémiste, nome d'Arsinoé.

5 Stotoétis, deuxième du nom.

(Père) : Stotoétis, fils de Stotoétis.

Mère : Taphiomis.

(Origine) : Perse de la seconde immigration.

Lieu d'origine : le bourg de Soknopéonèse, région d'Héraclide;

(Age) : trente ans environ ;

Signes particuliers : aucun ;

Reconnaît en faveur de Flavia Diocléia, représentée par son fondé de procuration Didyme, fils de Maron.

(Age) : soixante-deux ans environ ;

10 (Signe particulier) : une marque au deuxième doigt de la main droite ;

Que lui, Stotoétis, l'auteur de la présente reconnaissance, a reçu de Didyme, pour le compte de Flavia Diocléia, une somme d'argent de 432 drachmes, comme prix d'une livraison de graine de légume, au prix qui aura cours à Dionysiade au mois d'Athyr de cette année, la cinquième d'Antonin César, notre maître.

15

Stotoétis livrera la graine de légume à Didyme ou à Flavia Diocléia, ce même mois d'Athyr de cette même année, la cinquième d'Antonin César notre maître, et cela sans retard ni faux fuyant aucun. Didyme et Flavia Diocléia ayant le droit d'exécution et pouvant l'exercer l'un ou l'autre sur Stotoétis et sur tous ses biens, comme en vertu d'un jugement.

20

« Moi, Stotoétis, fils de Stotoétis et de Taphiomis, je reconnais avoir reçu de Didyme, fils de Maron, pour le compte de Flavia Diocléia une somme d'argent de 432 drachmes, comme prix d'une livraison en graine de légume, au prix qui aura cours. Je ferai cette livraison... au mois d'Athyr de la présente année, la cinquième du règne, entre les mains de Didyme, fils de Maron, fondé de procuration de Flavia Diocléia..... Je fournirai... les garanties indiquées ci-dessus.

25

30 L'an 5 de l'empereur César Titus Ælius, Hadrien Antonin Auguste le Pieux, le 10 Phaophi. Moi, X. fils de X. de la bourgade de X. j'ai écrit pour lui, qui ne sait pas écrire.

La paléographie de notre texte offre quelques points à noter. Le verbe ὁμολογεῖ, qui ouvre la teneur même de l'acte (l. 4), commence par une majuscule. Çà et là un trait horizontal remplit un vide à la fin de la ligne ou marque la coupure d'un mot dont la seconde moitié est rejetée sur la ligne suivante.

La dernière partie (23-31), où Stotoétis résume au style direct le contenu de la première, diffère beaucoup de celle-ci pour l'écriture comme pour l'orthographe. Une onciale assez grossière s'y mêle à une cursive non moins négligée et les fautes y abondent, les iotacismes surtout. Dans l'indication de la date (l. 30-31), plusieurs des noms et titres de l'empereur ont été tracés si rapidement que la lecture en est presque impossible. Ce fait s'observe souvent, à cette place, dans les papyrus. Il en est où ces cartouches impériaux ne présentent plus qu'une série de lignes sinueuses systématiquement indéchiffrables.

La plupart des restitutions que j'ai proposées tirent du contexte, comme je l'ai déjà dit, une probabilité suffisante, grâce au retour des mêmes mots d'un passage à l'autre. Pour quelques-unes, cette ressource manquait, sans qu'il y eût plus de doute sur la vraisemblance de la conjecture. Ainsi pour Ἀπελλαίου (l. 1-2), dont il reste à peine la première et la dernière lettre : c'est le mois macédonien qui correspond exactement au Phaophi égyptien (du 28 septembre au 27 octobre), grâce à l'accord, tout conventionnel d'ailleurs, que l'on établit entre les deux calendriers à partir d'une certaine époque. Cet accord est un fait accompli dès le commencement de l'empire. Dans les autres provinces de l'Orient, les mêmes noms macédoniens désignent des périodes différentes, le nom d'Apellaios, par exemple, correspond, en Syrie, au Ier siècle, à la section de l'année comprise entre le 18 décembre et le 16 janvier (1).

La détermination précise du lieu où l'acte est passé, ἐν Διονυ-

(1) Voir dans l'*Hermès* (XXVIII, p. 194 sqq.) le remarquable article de M. Niese sur la chronologie de Josèphe.

σιάδι τῇ πρὸς τοῖς Χαλκωρυχίοις, figurait dans un des passages les plus mutilés (l. 3). Des trois derniers mots, il ne subsiste que quatre lettres; mais la comparaison avec un papyrus de Berlin de l'an 152 (*Griechische Urkunden,* n° 153) permettait de restituer à coup sûr. La κώμη dont il s'agit dans l'une et l'autre pièce était dite ἡ πρὸς τοῖς χαλκωρυχίοις, *la Dionysiade près les mines de cuivre,* pour la distinguer d'une bourgade homonyme, située, selon toute probabilité, dans le même nome d'Arsinoé. La κώμη de Dionysiade, dont il est fréquemment question dans les papyrus du IVe siècle, comme du quartier de la cinquième aile des praelecti, faisait partie alors de la région d'Héraclide; les deux textes de Genève et de Berlin, tous deux du IIe siècle, attribuent la Dionysiade πρὸς τοῖς χαλκωρυχίοις à la région de Thémiste.

A la ligne 29, je n'ai pas essayé de compléter le mot qui suit les noms de Flavia Diocléia. Γυ[ναικό]ς ne se comprendrait guère sans l'adjonction d'αὐτοῦ. Un trait qu'on distingue encore dans l'interligne pourrait marquer la place de ce déterminatif, omis d'abord, puis écrit en surcharge. Mais, si Didyme était le mari de Flavia Diocléia, il serait au moins étrange que ni dans la teneur de l'acte, ni dans le résumé qu'en fait plus bas Stotoétis, cette qualité ne fût rappelée par aucun titre spécial accompagnant celui de φροντιστής, lequel ne la suppose certainement pas. J'avais pensé aussi à l'une des deux leçons, γυμνασιάρχου et γυμνασιαρχήσαντος, si souvent abrégées dans les papyrus.

L'acte a été dressé à Dionysiade, où résident Flavia Diocléia et son φροντιστής, le véritable acheteur. Le vendeur, Stotoétis, fils de Stotoétis et petit-fils de Stotoétis, est de la κώμη de Soknopéonèse. Sa généalogie le fait remonter, bien au-delà de l'époque romaine, à l'un des soldats perses établis en Égypte par les souverains du pays. Les Stotoétis fourmillent dans les documents du Fayoum, surtout dans ceux qui proviennent de l'ancienne Soknopéonèse. Ce nom, qui a bien l'empreinte persane et qui évoquait le souvenir d'un des représentants de la première race conquérante, était à ce point en faveur dans les familles dont l'ancêtre commun l'avait porté, qu'elles se le passèrent de père en fils et de mère en fille à travers une longue série de générations. Il arrivait même — et c'est le cas ici — que si un Stotoétis avait plusieurs fils, il les appelait tous comme lui. On aura l'idée

de l'imbroglio qui en résultait dans la pratique, en lisant un papyrus de Berlin (*G. U.*, n° 406), où toute une foule de Stotoétis, hommes et femmes, recourent à des numéros d'ordre pour se distinguer les uns des autres.

Contre la somme qui lui a été versée comptant au mois de Phaophi par Didyme, le fondé de pouvoir de Flavia Diocléia, agissant au nom de celle-ci, avec ou sans son consentement exprès, en tout cas à ses frais et à ses risques, Stotoétis s'engage à livrer une certaine quantité de graines de légume. Cette quantité n'est pas déterminée, et pour cause : elle sera proportionnelle au prix du λαχανόσπερμον à Dionysiade, le mois suivant. Comme il n'est pas question dans l'acte d'un débat ultérieur possible entre les parties contractantes au sujet de ce prix, il faut admettre qu'il était fixé aux différentes époques de l'année, probablement chaque mois, par une sorte de mercuriale ou de tarif public, sur tous les marchés de l'Égypte. Dans ces conditions, Stotoétis fait apparemment une spéculation à la hausse. S'il a prévu que la valeur du λαχανόσπερμον monterait, de Phaophi en Athyr, — et toutes les chances étaient en faveur d'une semblable prévision, vers le déclin de la saison, — il a pu convertir les 432 drachmes en un certain nombre d'artabes de graine de légume achetée au prix coté en Phaophi. En Athyr, l'article ayant haussé, il livrera à Didyme une partie seulement de sa provision et vendra le reste en réalisant un bénéfice net.

Dans la teneur de l'acte (l. 4-22), le jour précis de la livraison du λαχανόσπερμον n'est fixé nulle part. Dans la déclaration directe de Stotoétis, le nom du mois d'Athyr est précédé des deux lettres ια correspondant au chiffre 11; mais la terminologie indique plutôt la leçon [μην]ὶ Ἀθύρ avec dittographie de l'α. Le quantième de l'échéance manque dans beaucoup d'actes analogues, soit qu'il fût conventionnellement identique à celui de la conclusion du marché, soit, ce qui est moins vraisemblable, que le débiteur eût jusqu'à la fin du mois pour s'exécuter. Dans le premier cas, le terme accordé à Stotoétis serait de trente jours.

Quelle quantité moyenne de graine représentait une somme de 462 drachmes? Elle était à coup sûr très considérable. Un autre papyrus de la collection de Genève contient le texte en double d'une reconnaissance datée de Phébichis, bourgade du nome

d'Héracléopolis, pour l'emprunt de 60 drachmes et de 10 artabes (4 hectolitres) de λαχανόσπερμον, le tout à restituer au préteur dans les trois mois. Or, tandis que l'intérêt stipulé pour le prêt en espèces est le 12 pour 100, soit le taux ordinaire, l'emprunteur promet d'ajouter 4 artabes de graine aux 10 qui lui ont été avancées, soit le 120 pour 100. Il fallait que cette marchandise fût singulièrement abondante et peu chère en Égypte (1).

On remarquera des différences sensibles entre la déclaration indirecte (ὁμολογεῖ Στοτοῆτις, κ. τ. λ.), qui forme le corps même de l'acte, et la déclaration directe (Στοτοῆτις..... ὁμολογῶ, κ. τ. λ.), qui vient en dernier lieu et qui devait, semble-t-il, résumer fidèlement celle-là. Au commencement, Flavia Diocléia, la vraie créancière, figure au premier plan; c'est d'elle que Stotoétis reconnaît avoir reçu les 462 drachmes, Didyme n'étant que l'intermédiaire. Elle est encore nommée, quoiqu'en second, dans les passages réglant la livraison de la marchandise et les garanties de la dette : « *Que Stotoétis livre le* λαχανόσπερμον *à Didyme ou à Flavia Diocléia..... Didyme ou Flavia Diocléia ayant droit d'exécution.* » Mais, dans l'autre déclaration, Flavia s'efface tout à fait devant son φροντιστής : c'est à lui et à lui seul que Stotoétis livrera la marchandise que lui seul a payée. Évidemment, cette reconnaissance est plus conforme que l'autre à la réalité des choses.

La procuration dont Didyme était pourvu lui permettait d'agir comme il l'entendait, du moins jusqu'à la concurrence d'une certaine somme que les 462 drachmes versés à Stotoétis n'avaient pas dépassée. Beaucoup plus limités nous apparaissent les pouvoirs d'un autre φροντιστής de Soknopéonèse qui, dans un papyrus de Berlin (*G. U.*, n° 425), daté de l'an 159, accuse réception d'un solde de 100 drachmes à Stotoétis, fils de Stotoétis, fils de Stotoétis, — le même personnage probablement que le débiteur de Didyme, — mais en réservant d'une manière expresse l'approbation de son mandant Ammonius, fils d'Origène, lequel, en effet, signe après coup le reçu en question.

(1) Les mots λαχανόσπερμον et λαχανόσπερμα, que je n'ai pu trouver dans les lexiques, se rencontrent plus d'une fois dans les papyrus.

II

Un fragment mêlé à d'autres débris de papyrus, dans une des boîtes de la collection de Genève, apporte un curieux supplément d'informations sur le marché conclu entre Stotoétis et Didyme. C'est une pièce tellement mutilée qu'il n'y aurait rien à en tirer, si nous ne possédions pas celle que je viens d'étudier. Mais en rapprochant les deux papyrus, on voit tout de suite que les écritures sont identiques et qu'il s'agit dans tous les deux des mêmes personnages et du même ordre d'opérations; dès lors, le document le moins incomplet permet de restituer une bonne partie de l'autre et s'en trouve par contre éclairé de la manière la plus heureuse, non seulement pour le fond de l'affaire, mais encore pour certains détails de forme, qui seraient restés douteux sans ce contrôle inattendu.

Voici le texte de ce fragment.

1 ριοσ
σδι
[στο]τοητι
5 [δρα]χμας
6 .....[του λαχ]αν[οσπερμου τω φαωφι μηνι του ει]-
[σι]ον[τος] πεμπ[τ]ου [ετους] αντω[ν]ειηου [καισαρος]
[τ]ου κυριου το δ[ε λ]αχαν[ο]σπερ[μο]ν [αποδοτω]
ο στοτοητις τω διδ[υ]μω η τη [φλ]α[ουια διοκλεια]
10 εν τω α[υτ]ω μηνι φαωφι του α[υ]του [εισιοντος]
πεμπτ[ου] ετους ανυπερθετως [της πραξ]
εως [ουσ]η[ς τ]ω διδυμ[ω η] τη φλ[ουια διο]-
κλ[εια] εκ[τε] του [στοτο]ητιος κ[αι εκ των υπαρ]-
χοντων [α]υτω πα[ντων] καθα[περ εκ δικης]
15 στοτ[οητ]ις στοτοη[τιος] μητρος [ταφιωμιος ομ(ολογω)]
[εχει]ν πα[ρα] του διδ[υμου εκ] του της [φλαουιας]

[διοκλειας] λογου αρ[γυριου δραχμας.....]
..κα[ς..... τεσ]σαρας [εις τεμην] λαχα[νοσπερματος]
[τ]ης [εσο]μενης τ[ιμης] και α[ποδωσω εν τω]
20 [μην]ι [φαωφ]ι του ε[ισιοντο]ς πεμ[πτου ετους]
...[ω]ς [προ]κειτα[ι].

Je traduis à partir de la ligne 6, qui correspond à peu près à la ligne 14 de l'autre papyrus. Le résumé en italiques des lignes précédant la 6e est purement conjectural.

Stotoétis déclare..... avoir reçu de Didyme, au compte de Flavia Diocléia, une somme d'argent de x *drachmes, comme prix d'une livraison de graine de légume, au prix qui aura cours à Dionysiade* pour la graine de légume, au mois de Phaophi de l'année prochaine, la cinquième du règne d'Antonin César notre maître. Stotoétis livrera la graine de
10 légume à Didyme ou à Flavia Diocléia, ce même mois de Phaophi de cette même année prochaine, la cinquième du règne d'Antonin César notre maître, et cela sans laisser passer le terme, Didyme et Flavia Diocléia ayant le droit d'exécution et pouvant l'exercer l'un ou l'autre sur Stotoétis et sur tous ses biens, comme en vertu d'un jugement.
15 Moi, Stotoétis, fils de Stotoétis et de Taphiomis, je reconnais avoir reçu de Didyme, pour le compte de Flavia Diocléia, la somme d'argent de..... cent..... quatre drachmes, pour le prix d'une livraison de graine de légume, au prix qui aura cours, et j'en ferai cette livraison au mois de Phaophi de l'année prochaine, le cinquième du règne, conformément au texte ci-dessus.

Il manque à cette seconde pièce, ou papyrus B, toute la partie supérieure. Elle devait correspondre mot pour mot aux dix premières lignes de l'autre pièce, ou papyrus A. La date d'après l'année de l'empereur régnant, les noms et les titres de celui-ci, le mois égyptien et le mois macédonien, le quantième, l'indication du lieu — Dionysiade sans aucun doute — où l'acte a été rédigé, l'état civil et le signalement de Stotoétis et de Didyme, les noms

de Flavia Diocléia, rien de tout cela ne devait faire défaut. La seule différence certaine entre les deux textes consistait en ce que le papyrus B avait pour date la quatrième année du règne (ἔτους τετάρτου), puisque, dans la suite de l'acte, la cinquième est toujours appelée « l'année prochaine », et aussi en ce que, à la place d'Apellaios et de Phaophi, l'en-tête portait nécessairement deux autres noms de mois.

Il y avait grande analogie entre les lignes 10-14 du papyrus A et les lignes 1-5 du papyrus B. Toutefois, les quelques lettres qui nous restent de ces cinq lignes de B font supposer que les termes mêmes différaient sensiblement dans ces deux passages parallèles.

Nous ne connaissons pas la date précise à laquelle l'acte B a été passé, non plus que le montant de la somme versée cette fois par Didyme à Stotoétis. On voit seulement (l. 18) que ce n'était pas la même.

Les faits qui ressortent du rapprochement de ces deux pièces, si évidemment connexes, me semblent être les suivants.

La quatrième année du règne d'Antonin, Stotoétis avait reçu de Didyme une certaine somme d'argent, à charge pour lui de livrer, au mois de Phaophi de la cinquième année, une quantité de graine comptée au prix qu'indiquerait à l'échéance la mercuriale de Dionysiade. Le terme était de deux mois au moins, puisque le marché a été conclu l'an 4 et que le mois de Phaophi est le deuxième de l'année. Au moment voulu, Stotoétis refuse de s'exécuter, soit qu'il n'en ait pas les moyens, soit que la hausse du λαχανόσπερμον n'ait pas atteint le niveau qu'il espérait. Il sollicite un délai, ce que nous appelons un report en style de bourse. Didyme alors lui accorde un mois de plus. C'est en Athyr que la marchandise sera livrée. On dresse un nouvel acte en modifiant le chiffre de la somme prêtée, pour l'augmenter de l'intérêt échu si le débiteur a demandé un report intégral, pour le diminuer, s'il a payé un acompte.

Ce qui confirme cette explication et paraît écarter l'hypothèse d'une nouvelle opération indépendante de la première, ce n'est pas seulement que l'échéance de celle-ci tombe juste sur la date de la seconde reconnaissance. Le papyrus B est bâtonné; le papyrus A ne l'est pas : on ne comprend guère ce fait que si l'acte A remplace et annule l'acte B. Il y a encore une autre

raison. Les différences de rédaction entre A et B s'expliquent à merveille dans les circonstances que nous avons supposées. Du moment que Stotoétis n'a pas fait face aux engagements qu'il avait pris d'abord, il est tout naturel que Didyme, tout en lui accordant le délai qu'il sollicite, accentue dans l'acte nouveau les précautions et les garanties, qu'il y insiste avec énergie sur l'obligation pour son débiteur de s'exécuter sans atermoiement ni défaite d'aucune sorte (ἄνευ πάσης ὑπερθέσεως καὶ εὑρησιλογίας). Mais on ne voit pas pour quel motif, dans le cas de deux opérations distinctes, les mêmes individus, réglant le même genre d'affaires, auraient modifié de l'une à l'autre la forme de leur convention.

Il me semble, en terminant, que les deux faits principaux qui se dégagent de cette étude ont une réelle importance pour l'histoire économique. Nos deux papyrus attestent l'existence, dans l'antiquité gréco-romaine, d'une espèce d'opération commerciale et financière peu connue, du moins sous la même forme, de nos gens d'affaires : le marché à terme, sans détermination de la quantité de marchandise à livrer. Ils nous montrent de plus le système des mercuriales ou des cotes officielles organisé dans les différentes localités de l'Égypte, probablement aussi dans d'autres provinces de l'empire, dès le milieu du IIe siècle de notre ère.

Jules Nicole.

QUELQUES REMARQUES

SUR LA COMPOSITION LITTÉRAIRE

A PROPOS DE L'*ANTHOLOGIE*

La critique littéraire fut créée par des rhéteurs, et durant des siècles elle s'appliqua surtout aux œuvres oratoires. De Corax et de Tisias jusqu'à Denys d'Halicarnasse, en passant par Thrasymaque, Isocrate, Platon et Aristote, la tradition est ininterrompue, les théoriciens semblent s'attacher avant tout à former des avocats.

Les modernes ont eu sans doute plus d'ambition, mais peut-être sont-ils encore trop fidèles aux enseignements des vieux sophistes, et cette docilité met dans nos analyses de la sécheresse et dans nos conclusions une fausse rigueur. Prenons un exemple : nos traités distinguent et séparent l'invention, la disposition et l'élocution. Entre ces trois domaines point de communication possible. On réfléchit d'abord, puis on compose, et comment composer ? La doctrine classique est la suivante : considérant comme des idées les éléments de l'œuvre, dégager l'idée maîtresse et rayonner de là vers les diverses parties du sujet. C'est la méthode traditionnelle que nos maîtres enseignent encore à leurs écoliers.

Elle est sans doute utile pour préparer un discours, et aujourd'hui même, quand on étudie une affaire, on ne procède pas autrement. Le praticien feuillette ses dossiers, cherche ses arguments, les ordonne et enfin les expose ; avant de parler, il se fait un plan, et rattache tous les détails au principe qui les domine. Mais je doute que Démosthène ait toujours pensé avec tant de

sagesse, et qu'il ait pu conduire son esprit par des chemins si réguliers. Que dire d'un Pindare? M. Croiset a bien vu la difficulté, et dans son beau livre sur le lyrisme grec, il a posé les fondements d'un système nouveau : une ode n'est point un syllogisme, ni même un plaidoyer, et un écrivain de talent a des raisons que les dialecticiens ne connaissent pas. L'unité d'un *épinikion,* c'est une *idée poétique,* tantôt précise, tantôt vague : maxime digne de satisfaire un moraliste, harmonie d'images, rythme flexible des émotions et des pensées.

La preuve de ces théories n'est plus à faire, mais ne peut-on les compléter et les élargir? Sans doute, on trouve souvent à l'origine de l'œuvre un groupe de sensations. Mais, parfois aussi, un mot, une phrase, une figure de rhétorique donne le branle à l'imagination de l'écrivain. Tel développement n'est, en dernière analyse, qu'une métaphore ou une antithèse. Tel autre a pour raison d'être un obscur besoin de symétrie. Ainsi la composition peut être antérieure à l'invention même, et quelquefois le travail du style les précède ou les accompagne toutes deux. La doctrine des rhéteurs met tous ces faits à l'écart, et si elle fournit des réponses claires, c'est qu'elle néglige la plupart des questions. J'ai voulu en signaler ici quelques-unes, et, comme la matière est difficile, circonscrire le champ de mes recherches. Les épigrammes de l'*Anthologie* sont les plus courtes peut-être des œuvres littéraires, leur plan ne saurait donc être compliqué; le problème est donc ici ramené à ses termes les plus simples. Nous imiterons le naturaliste qui, pour étudier les fonctions vitales, considère d'abord les organismes inférieurs.

*
* *

Le poète alexandrin, Asclépiade, Callimaque ou Méléagre, est assis, tenant son calame, et prêt à écrire des vers. Il a beaucoup lu, regardé beaucoup, il a même quelquefois traversé une école philosophique, effleuré quelques doctrines et retenu quelques maximes. De nombreuses images se succèdent en lui ; c'est comme une tapisserie qui se déroule lentement, et où s'avivent par places le contour d'un objet, le reflet d'une couleur. Çà et là des idées abstraites, plus pâles, mais aussi plus fermes dans leur dessin,

glissent, entraînant à leur suite une chaîne de rapports logiques. Des rythmes et des cadences s'ébauchent. Une chanson commence et s'arrête tout d'un coup. Puis des mots surgissent, substantifs concrets ou belles épithètes; bruissements de syllabes, profils de lettres entrevus dans la pénombre du souvenir.

Au milieu de cette masse confuse certains détails se distinguent des autres et s'assemblent en un système. C'est le germe de l'œuvre future; il est encore très rudimentaire, et pourtant déjà compliqué. En lui se retrouve la diversité de ce qui l'environne, et il nous présente dans son étendue restreinte un résumé de tout l'esprit. Mais cette richesse rend notre étude plus malaisée. Comment atteindre des apparitions si multiples et si fugitives que l'auteur même ne saurait les saisir? Voici, je pense, la marche indiquée : 1° rechercher les éléments primordiaux du poème et les classer méthodiquement; 2° montrer comment ils s'unissent pour fournir à l'écrivain le fond de son épigramme. En somme, nous ferons d'abord l'analyse et ensuite la synthèse.

I. — Rien n'est plus varié que les principes d'unité littéraire. Je les répartirai en cinq catégories : ils peuvent être logiques, sensationnels, verbaux, rhétoriques, traditionnels. En d'autres termes, le versificateur a tout d'abord dans la mémoire : une idée, une image, un mot, une figure, un poncif. Ou plutôt, d'ordinaire, il emploie simultanément plusieurs de ces procédés. De là quelque difficulté dans le choix des exemples. Bien peu sont tout à fait simples; mais du moins beaucoup sont très caractéristiques. Tel artifice de composition prend, le cas échéant, une si grande importance qu'il rejette tous les autres dans l'ombre, et que le critique est en droit de les négliger pour un instant :

1° C'est un fait connu que l'idée n'est point par elle-même matière de poésie. Raisonner est l'affaire des prosateurs. Pourtant la règle admet des exceptions. On en jugera par cette épitaphe de Carphyllidas (1) :

Ne t'indigne pas en longeant ma sépulture, ô étranger;
Quoique mort, je n'ai rien qui mérite tes larmes :
J'ai laissé des enfants de mes enfants, j'ai possédé une seule femme
Qui vieillit avec moi; j'ai marié trois fils,

(1) *Anthologie Palatine*, VII, 260.

Dont j'ai souvent bercé les enfants dans mon sein;
Je n'ai point pleuré leur maladie, ni leur mort;
Et, honorant par des libations leur aïeul fortuné, pour que le doux [sommeil
Me prît, ils me conduisirent au pays des bienheureux.

En tête de ce huitain nous pourrions mettre comme un sommaire : le trépas même ne saurait détruire la félicité du juste. Que l'auteur ait formulé d'abord une proposition de ce genre, il est impossible de le contester, car toutes les phrases viennent à l'appui d'une seule affirmation. Elle est généreuse, et assez paradoxale, pour qu'on ait plaisir à en donner la preuve ; et bien que leur pédantisme n'exclue pas la banalité, les discours du vieillard se lisent sans trop de fatigue.

2° Mais nous préférons les épigrammes qui sont faites de sensations. Un récit ou même une inscription votive ne manquent pas de nous plaire, quand l'écrivain a bien vu ce qu'il prétend nous raconter ou nous décrire. Par malheur, les Alexandrins ont tant de goût pour le poncif et de complaisances pour la routine, qu'ils contemplent souvent la nature à travers leurs souvenirs. Bien rares sont les hommes qui conservent leur fraîcheur d'impression. Asclépiade est du nombre, et parmi ses meilleures œuvres, on peut citer ce quatrain charmant (1) :

Le tendre visage de Nicarète que blessent les amours
Et qui paraît fréquemment à la fenêtre élevée,
Cléophon aux yeux bleus, debout sous le portique, l'a fait pâlir,
O Cypris, aux doux éclairs de son regard.

Qu'y a-t-il dans ces jolis vers? A l'origine, deux images précises, la figure alanguie d'une jeune fille, les prunelles ardentes d'un adolescent. Puis un décor sommairement indiqué : l'alignement d'une colonnade, la découpure d'une croisée. Entre les deux impressions maîtresses un enchaînement de cause à effet, ou, tout simplement, le rapport élémentaire des objets aperçus en même temps. Rien de plus et c'est assez; l'amplification, le style même, ne pourraient que gâter la conception première.

(1) *Anth. Palat.*, V, 153 (152 dans l'édition de Stadtmüller).

Quelques épithètes, quelques substantifs, discrètement posés sur les images, les fixeront, sans les alourdir.

3° Le mot est le signe d'une sensation, ou plus souvent d'une idée; mais, en les exprimant, il les renforce, les rend moins flottantes, moins souples aussi, et par suite change leur nature. Il vaut en outre par le timbre des sons et le dessin des lettres qui le composent, et par le rôle qu'il peut tenir dans une association verbale. Ces qualités tout extérieures ont grande importance aux yeux de certains auteurs, et il arrive trop souvent qu'une épigramme soit faite pour amener un concetto. Le procédé, d'ailleurs médiocre, convient surtout à la poésie satirique et aux madrigaux. Méléagre reçoit le portrait d'une courtisane, il s'écrie (1) :

Qui m'a présenté Zénophile, l'hétaïre au doux parler?
Qui m'a conduit ici une des trois Grâces
Vraiment le peintre a fait une œuvre gracieuse,
Car gracieusement il m'a donné la grâce elle-même.

On lit encore, à la page suivante (2) :

Zénophile a reçu d'Éros la beauté, les philtres qui l'accompagnent
Sont de Cypris, et des Grâces elle tient la grâce.

Cette méthode de composition semble détestable quand on la juge par ces résultats. Mais ailleurs l'imagination du poète est moins pauvre; il embrasse son œuvre d'un seul coup d'œil, et se la figure comme un tableau vague avec des touches plus précises, qui sont les images verbales. Ces expressions, trouvées dès le début, favorisent le travail littéraire, en rappelant sans relâche la scène essentielle ou l'émotion dominante. Chez Callimaque, un jeune homme insulte ainsi la femme qui refuse de l'accueillir (3) :

Puisses-tu dormir, Conôpion, comme tu me fais
Dormir, sous ce portique glacé.
Puisses-tu dormir, cruelle, comme ton amant
Dort grâce à toi; de la pitié tu n'en as pas même en songe.

(1) *Anth. Palat.*, V, 149 (Stadtmüller, 148).
(2) *Anth. Palat.*, V, 196 (Stadtmüller, 195).
(3) *Anth. Palat.*, V, 23 (Stadtmüller, 22).

Les voisins s'apitoient, mais toi, pas même en songe. Ah! blanchissante
Un jour ta chevelure te rappellera tout ceci.

Dans cette pièce, remarquable à bien des titres, je signalerai seulement l'importance des verbes ὑπνοῦν et κοιμᾶσθαι. Ils furent choisis de très bonne heure, car l'idée qu'ils expriment se retrouve à l'origine de toutes les autres : tu dors et je veille, tu dors et les indifférents eux-mêmes ont moins de cruauté que toi, tu dors, mais plus tard j'aurai ma vengeance. Ces deux syllabes, sans cesse ramenées, tintent comme un bourdonnement de fièvre aux oreilles de l'amoureux : c'est l'obstination de l'idée fixe, le rythme saccadé des folles colères.

4° Nous n'avons pas seulement en nous des images, des notions logiques et des mots. Les termes du langage en se rapprochant forment des groupes qui subsistent dans la mémoire et finissent par y marquer leur place. Cette empreinte est si durable qu'on peut la détacher pour ainsi dire, et qu'elle prend un nom spécial : c'est une figure de rhétorique.

La valeur de ces cadres littéraires est bien connue, et on les décrit soigneusement quand on fait une théorie du style. Mais ils sont aussi fort utiles à l'auteur qui compose, et souvent ils s'élargissent jusqu'à enfermer des œuvres entières. Chez Victor Hugo, des odes, des drames et même des romans sont des antithèses, des comparaisons ou des métaphores. Une seule question remplit un de ses poèmes dont le seul titre est un point d'interrogation. La pièce est, d'ailleurs, admirable. Cette méthode a donc de grands avantages et mène à des effets très puissants; mais elle dénote chez qui l'emploie trop d'habileté professionnelle. Où l'on cherchait un homme on trouve un auteur, les combinaisons du style sont devenues des réalités si consistantes qu'elles passent au premier plan, enveloppent et absorbent les choses, les sentiments et les idées. L'univers n'est plus alors que le commentaire de la poétique.

Cette remarque est surtout vraie des Alexandrins, fins lettrés qui possédaient à merveille toutes les ressources de leur métier et qui finissaient par voir dans le monde une ample matière à versification. Les écrivains d'Athènes et de Syrie suivirent docilement ces traditions, et j'emprunte au seul Méléagre quatre

pièces qu'on peut résumer ainsi : une antithèse, une question, une métaphore, une comparaison (1) :

La couronne se fane sur la tête d'Héliodora;
Et c'est Héliodora qui brille, couronne de la couronne.

Ce madrigal n'est point unique en son genre, bien loin de là; beaucoup d'épigrammes, dans l'*Anthologie,* se réduisent à une opposition d'idées et de mots. Comme ce procédé met partout du brillant et de la clarté, les Grecs le pratiquèrent toujours, ils finirent même par en abuser, et leurs concetti nous fatiguent sans nous éblouir. Le poème que je vais traduire est d'une facture bien plus ingénieuse (2) :

O nuit, ô désir toujours éveillé d'Héliodora,
Égratignures et larmes du pénible matin,
Garde-t-elle quelque souvenir de ma tendresse, et son baiser
Se réchauffe-t-il à la froide image du souvenir?
A-t-elle les pleurs pour compagnons, et dans ses rêves
Serre-t-elle entre ses bras un fantôme qui trompe son âme?
Ou bien est-ce un nouvel amour, de nouveaux jeux? Jamais, ô lampe,
Tu ne souffriras un tel spectacle; garde celle que je t'ai confiée.

Malgré le mauvais goût de certains détails, l'ensemble a du mouvement et de la vie. Il faut que l'émotion de l'écrivain soit forte pour soutenir cette longue interrogation. Aussi n'est-ce point là une pièce qu'on imite aisément. Les versificateurs gréco-romains ont laissé ce thème à Méléagre.

La métaphore et la comparaison sont d'un maniement beaucoup plus facile, et, en outre, elles prêtent à des rapprochements ingénieux. En effet, comme elles juxtaposent deux séries d'idées ou d'images, toutes les parties de ce double développement peuvent se répondre, si bien qu'on se trouve en présence d'une antithèse. Dans la comparaison les deux termes restent distincts, ils se confondent au contraire dans la métaphore. On sentira mieux cette différence en lisant les épigrammes suivantes (3) :

(1) *Anth. Palat.*, V, 143 (Stadtmüller, 142).
(2) *Anth. Palat.*, V, 166 (Stadtmüller, 165).
(3) *Anth. Palat.*, V, 144 (Stadtmüller, 143); XII, 132.

Déjà fleurit le lis, déjà fleurit, ami des averses,
Le narcisse, et fleurissent les *krina* qui poussent dans les montagnes.
Et déjà la très charmante, fleur exquise parmi les fleurs,
Zénophile a fleuri, douce rose de Peithô.
Prairies, pourquoi riez-vous, vaines de votre brillante chevelure?
L'enfant vaut mieux que les couronnes embaumées.

Ne te le criais-je pas, ô mon âme, par Cypris, tu seras prise,
Malade d'amour qui sans cesse voltiges près de la glu?
Ne le criais-je pas? le piège t'a saisie; pourquoi vainement, dans tes liens
T'agites-tu? Éros lui-même a lié tes ailes,
Il t'a mise sur le feu, et, défaillante, t'arrose de parfums
Et pour étancher ta soif, il te donne à boire des larmes brûlantes.
O malheureuse âme, tantôt tu te consumes dans la flamme,
Tantôt tu revis et reprends haleine.
Pourquoi pleurer? quand tu avais au sein l'impitoyable amour
Que tu nourrissais, ignorais-tu qu'il grandissait pour ta perte?
L'ignorais-tu? Maintenant accepte cette belle récompense de tes soins,
Reçois en même temps du feu et de la neige glacée;
Tu as choisi ton sort, supporte ta peine, ton châtiment est digne
De ta faute, bous dans le miel brûlant.

5° Ces épigrammes sont toutes composées par le dehors, une formule s'ajoute à la pensée de l'auteur et l'enveloppe au risque de la mutiler. Le poncif laisse encore moins de place à l'initiative personnelle, car il est plus rigide et plus précis. C'est un groupe d'idées ou d'expressions, créé par un poète et servilement reproduit par une foule de disciples. Une figure de rhétorique lui sert très souvent d'élément essentiel. On a, par exemple, une comparaison dont les deux termes sont connus d'avance. Un galant déclare que les charmes de sa maîtresse l'emportent sur ceux d'Aphrodite, et vingt galants après lui redisent la même chose avec des mots différents. Je prends au hasard dans l'*Anthologie* deux madrigaux, l'un de Posidippe, l'autre de Méléagre. Le maître a tout fourni à l'élève, le principe et la matière même du développement, et les deux pièces se ressemblent comme les deux répliques d'une même statuette (1) :

(1) *Anth. Palat.*, XII, 77 et 78. La première épigramme est peut-être d'Asclépiade.

Si tu avais des ailes d'or, qu'à tes épaules
Fût pendu le carquois plein de flèches d'argent,
Et si tu restais près du gracieux Éros, j'en jure Hermès,
Cypris elle-même ne reconnaîtrait plus son enfant.

Si Éros revêtant la chlamyde n'avait plus d'ailes, ni sur ses épaules
L'arc et le carquois, mais un pétase,
Non, j'en jure par le délicat éphèbe, Antiochus
Serait Éros, Éros serait Antiochus.

Ces variations d'un thème unique fatiguent vite le lecteur moderne. Les Grecs avaient plus de patience, ils aimaient à retrouver toujours un motif, un rythme connu ; ils envisageaient volontiers la composition comme extérieure au poème, et la jugeaient d'autant plus solide qu'elle était plus artificielle. Avec le temps cette idée alla toujours en s'affermissant davantage, parce qu'elle était fort commode pour les médiocres. Qu'on feuillette un instant l'*Anthologie ;* on verra qu'elle est pleine de poncifs.

Parmi eux, les plus intéressants se trouvent au livre des inscriptions funéraires. Tous les auteurs d'épitaphes ont comme un modèle idéal, qui n'est point l'œuvre d'un homme, mais qui s'est fait tout seul sous l'influence d'habitudes séculaires. D'ordinaire, on grave sur la stèle avec le nom du mort, le récit de ses aventures, l'éloge de ses vertus ou de ses talents, quelques considérations philosophiques, un salut adressé aux passants, des menaces ou des prières pour qu'ils respectent le tombeau. Ces éléments sont très dissemblables, et quelquefois ils sont séparés. En haut du monument les titres du défunt, au-dessous des préceptes moraux, au revers du cippe une malédiction lancée contre les sacrilèges. Mais ces formules, étant mises sur la même pierre, se fondirent en un seul corps. Le genre littéraire sortit d'une combinaison produite par le besoin et fixée par la coutume. Le fait quoique bizarre n'est point isolé. La comédie attique est née sans doute de la même manière.

II. — Nous avons terminé notre analyse, il faudrait maintenant essayer une synthèse ; rapprocher les termes que nous avons définis, et montrer comment ils se combinent dans l'intelligence de l'écrivain. En effet, l'œuvre est presque toujours d'une structure assez complexe, et cette règle ne comporte que de très rares

exceptions. Elles existent cependant, et on a pu déjà en remarquer quelques-unes. La pièce de Carphyllidas ne contient guère qu'un développement logique. Asclépiade, chantant les amours de Nicarète et de Cléophon, se borne à évoquer des images. Si l'on supprimait le concetto, rien ne subsisterait du madrigal adressé par Méléagre à Zénophile. Mais ailleurs le problème est beaucoup moins simple. Considérons l'épigramme à l'hétaïre. Conôpion. Quand Callimaque a composé ces vers, un mot, nous le savons, retentissait sans trêve à ses oreilles. Mais en outre des raisonnements se préparaient, pour convaincre, ou tout au moins pour blesser l'infidèle ; tandis que, fixant le lieu de la scène, la mémoire de l'auteur lui dépeignait une rue solitaire, dans un faubourg d'Alexandrie. Tous les détails furent, comme dirait un mathématicien, choisis en fonction de cette triple influence ; et le lecteur moderne goûte encore, sans y prendre garde, la variété de ces harmonies. Chaque expression nous semble plus précise et plus riche, puisqu'on entrevoit autour d'elle les multiples rapports qui l'ont déterminée. De là vient aussi la beauté d'un poème perdu dans le fatras des inscriptions funéraires (1) :

Lamentable présent à Pluton, ta mère, ô Charixène,
T'a couvert de la chlamyde, toi, jeune homme de dix-huit ans ;
Et certes une pierre eut gémi, quand de la maison
Les adolescents emportèrent ton cadavre avec des cris.
C'est le thrène, non l'hyménée que chantèrent tes parents :
« Hélas ! il est perdu le fruit des soins nourriciers
Et du pénible enfantement. Moire, ô vierge funeste
Et stérile, tu livres au vent l'affection des mères. »
Et toi, Charixène, tu laisses à tes compagnons la tristesse, à ta famille
Le deuil ; les inconnus même, apprenant ton sort, ont pitié.

Il est certain que l'auteur a fait largement usage des poncifs ; l'épitaphe contient, comme on pouvait s'y attendre, l'éloge du malheureux enfant et des réflexions sur la cruauté de la mort. Mais ces dernières idées prennent une importance capitale, si bien que la pièce est dans son ensemble un réquisitoire contre Hadès. En outre, l'écrivain a tant de dextérité qu'il nous fait

(1) *Anth. Palat.*, VII, 468.

assister au spectacle des funérailles. On voit le corps raidi sous le vêtement des éphèbes, les amis soulèvent le brancard, les vieillards se lamentent, nous suivons la foule bienveillante, mais froide, qui s'écoule en commentant la catastrophe. Dans les limites que lui indiquait la tradition, le versificateur a su mettre un développement à double face. Toute idée s'appuie sur une image, toute image s'achève en idée.

Les vers qui suivent, moins parfaits peut-être, sont encore plus intéressants (1) :

Dans la rue où il marchait à midi, j'aperçus Alexis
A l'heure où l'été flétrit la chevelure des moissons.
Et deux rayons me brûlèrent, l'un parti d'Éros
Et des yeux du jeune homme, l'autre venant d'Hélios.
Et celui-ci dans l'obscurité s'assoupit, mais l'autre
S'enflamma plus encore à cette gracieuse image.
Et celui qui délie la peine des hommes, Hypnos, augmenta ma peine
En représentant à mon âme le feu vivant de cette beauté.

Ce qui nous frappe d'abord c'est le rôle joué par l'antithèse, ou si l'on veut par la comparaison : les ardeurs du jour sont moins dévorantes que celles de la passion. Cette figure de rhétorique encadre un récit qui comporte deux petites scènes; mais le charme de la pièce est ailleurs. Qu'on la regarde bien, on y trouvera une harmonie subtile, faite d'une sensation confuse et toujours présente. Le principal personnage n'est point ici le libertin, ni même l'adolescent qu'il courtise, mais l'éblouissant soleil de Phénicie. Tous les détails de l'aventure nous apparaissent sous une brume dorée que traversent des éclairs, et qui se glisse en figures de rêve sous les paupières du dormeur. Ce madrigal est donc avant tout un tableau, où s'opposent des clartés vives et des ombres transparentes.

*
* *

Nous avons étudié jusqu'ici l'acte premier de la composition littéraire. Il suffit parfois au poète : aussitôt formée l'idée s'ex-

(1) *Anth. Palat.*, XII, 127.

prime, et le développement n'intervient pas. C'est qu'on l'a jugé inutile, pour des raisons assez délicates, et qui varient presque avec chaque épigramme. Simonide, quand il écrit l'épitaphe fameuse des Lacédémoniens, se contente d'un seul distique et cette discrétion est fort habile ; la phrase porte d'autant mieux qu'elle est incisive et brève, à la spartiate. Méléagre, vantant les charmes de Zénophile, a du moins le bon goût de ne pas trop insister. En général, tout poème fait pour amener une pointe, semble insupportable quand il est long. On n'est point spirituel quand on prépare ses traits d'esprit.

D'autres versificateurs renoncent à l'amplification, parce qu'ils abusent du poncif. Quand la première pièce contient en puissance la seconde, avec son plan et ses divisions principales, le copiste n'a plus rien à faire qu'à chercher des mots sonores pour dissimuler son larcin.

L'absence de tout développement est donc un signe de force ou un aveu de faiblesse, mais, quoi qu'il en soit, elle restera toujours une exception. Il faut qu'une pensée soit bien puissante ou bien pauvre, pour qu'on la présente sans commentaires : une notion de valeur moyenne mérite d'arrêter un instant le lecteur, mais elle ne saurait par elle seule fixer l'attention. Aussi l'écrivain doit-il s'attacher à son idée, l'étendre et l'enrichir. Cet art, très rudimentaire, est à la portée de tout le monde, et tous les auteurs le pratiquent, soit d'instinct, soit par réflexion. Les Alexandrins en font grand usage : médiocres pour la plupart, quelquefois indolents, gâtés par les complaisances du public et l'exemple des improvisateurs, ils cherchent le travail facile. Or, l'amplification n'exige aucune peine : inventer un sujet, c'est faire œuvre intellectuelle, méditer, rêver tout au moins, assembler des formes fuyantes dont les affinités restent toujours mystérieuses : mais, cet effort accompli, l'auteur a droit de se reposer, il s'en remet sans inquiétude au jeu de lois rigoureuses et très simples, il voit une sorte d'engrenage saisir la notion première, la diviser, l'approfondir, et d'une idée faire un poème. Ce mécanisme fonctionne de trois manières : par répétition, par analyse, par élargissement logique ou sensationnel.

La répétition est-elle un procédé littéraire? A-t-elle d'autres causes qu'une défaillance de l'écrivain? Un philosophe répondrait

non. C'est qu'il considère surtout des propositions abstraites. Sont-elles pareilles, elles se confondent, et ne peuvent être présentées isolément. Mais dans la réalité vivante, un phénomène intellectuel est une force qui se heurte à des forces contraires, lutte avec elles et cherche à les repousser, pour s'imposer à l'attention. La réussite est souvent difficile, il faut multiplier les tentatives, et voilà pourquoi l'on revient deux ou trois fois sur les choses essentielles; les autres resteront en arrière, et, moins développées, seront aussi pensées moins clairement. De même le compositeur ramène à satiété le thème de la symphonie, et nous laisse oublier les mélodies moins importantes. Au reste, toutes ces redites comportent une grande variété. Le musicien qui reprend un motif a, pour éviter la monotonie, les ressources du contre-point et de l'instrumentation ; et les littérateurs sont peut-être encore plus riches. Deux phrases étant faites de mots différents, ne peuvent avoir un sens identique, puisqu'à la rigueur il n'existe point de synonymes. La remarque a son intérêt : on le voit, pour distinguer les deux termes, il faut recourir aux images verbales; la répétition n'est donc employée qu'assez tard, au moment où l'on commence d'écrire; elle convient surtout aux improvisateurs, à tous ceux qui parlent beaucoup et ne réfléchissent guère.

Analyser la sensation ou l'idée première, c'est la résoudre en ses composants. On discerne ainsi dans une théorie générale, des affirmations particulières ; dans un tableau, des détails variés ; dans un récit dramatique, des scènes et des péripéties. Ces exemples nous présentent le type même du développement, car ici le sujet s'enrichit de ses propres ressources, il s'enfle et germe comme le grain jeté dans le sillon.

Supposons, au contraire, que l'auteur dépasse la notion qu'il a créée. Il en détermine les alentours, et la met à sa place dans un système de rapports, limitations, causes, conditions ou conséquences. Cette sorte d'amplification s'applique également aux images. Chacune d'elles en fait surgir d'autres, qui lui sont associées, soit par la ressemblance, soit par la contiguïté dans le temps ou dans l'espace. Le propre de cette méthode nous paraît être l'élargissement, et c'est ce mot que nous emploierons pour la désigner.

Cette liste est-elle complète? Je n'ai rien dit de l'antithèse. Elle est sans doute d'un usage très commun. J'ai signalé son rôle dans la conception du poème ; on la retrouvera sans cesse quand nous étudierons le développement. Un acte intellectuel amène presque toujours l'acte contraire, et ce balancement rythmique est, surtout en Grèce, l'allure ordinaire des écrivains. Mais ces oppositions ne produisent point de pensées nouvelles, ou du moins ces pensées rentrent toutes dans les catégories précédentes. Tantôt l'auteur répète son idée et en nie la négation, tantôt il énonce une proposition nouvelle qui limite la première; il use donc soit de la tautologie, soit de l'élargissement logique. Prenons au hasard quelques exemples. Œdipe répond aux envoyés de Thèbes : « Enfants pitoyables, je connais vos maux, et je ne les ignore pas. » La répétition est négative et totale; ailleurs, elle sera partielle : « C'est ici la ville d'Hadrien, et non celle de Thésée. » La négation a beaucoup moins de portée que l'affirmation. Le rapport des propositions est tout autre dans ce passage bien connu de Sophocle : « Athènes a la réputation de protéger les malheureux, et pourtant elle chasse l'exilé. » Ici le parallélisme des phrases dissimule l'enchaînement logique des idées.

L'antithèse n'est donc qu'un aspect des catégories précédentes; il ne faut point la mettre à côté d'elles, mais au-dessus; elle combine son action avec la leur, et donne ainsi naissance à des figures très compliquées, car les Grecs, amoureux des oppositions brillantes, savent les varier à l'infini. Souvent deux termes sont associés, ou quatre, de telle sorte que les numéros impairs se correspondent; même symétrie pour les numéros pairs. Ou bien les parties extrêmes sont rattachées, et les parties médianes forment un tout, comme dans certaines équations mathématiques. Ailleurs, deux membres sont disposés aux deux côtés d'un motif central, et l'épigramme éveille vaguement l'image d'une colonnade ou d'un fronton.

Remarquons, en outre, que les trois espèces de développement peuvent être, suivant la circonstance, rapprochées ou superposées. Ainsi un fait sera présenté avec ses causes, dont l'une par analyse, se résoudra en ses éléments, et l'une des idées ainsi obtenues sera dédoublée par une tautologie, soit complète, soit

partielle. Le dessin du moindre poème devient donc d'une extrême richesse, les fils passent et repassent dans la trame, et sous les fleurs de l'étoffe, on devine le travail du tisserand. Mais pour mieux goûter toutes ces finesses, ajoutons à ces remarques quelques analyses de détail.

*
* *

Tu épargnes ta jeunesse, à quoi bon? Ce n'est point chez Hadès,
Quand tu iras, que tu trouveras un amant, ô jeune fille !
Chez les vivants sont les joies de Cypris ; mais dans l'Achéron,
Nous ne serons, ô vierge, qu'ossements et cendres répandues (1).

L'auteur de ces vers, Asclépiade, part d'une idée qui a deux faces, l'une générale, l'autre particulière : les humains sont faits pour la tendresse ; tu as tort de ne point céder. De ces deux propositions la première fut pensée de prime abord ; et, tout de suite, elle créa son expression, la phrase brève et tranchante : Φείδῃ παρθενίης. Ces mots trouvés, les autres suivirent pour leur donner plus de force. Le poète voulut convaincre et présenta ses arguments. Le premier fut répété deux fois, par voie de tautologie négative : l'amour n'est pas des enfers, mais de la terre. Puis une autre raison vint à l'appui des précédentes : l'homme et la femme ne sont plus rien, quand ils ont subi la suprême déchéance. Toutes ces preuves forment une série de trois termes, dont la symétrie est assez compliquée. La partie centrale s'oppose aux deux autres, et les numéros un et trois se correspondent, aux deux côtés du numéro deux. C'est ce que les Grecs appelaient la composition mésodique. L'épigramme peut donc être figuré par le schème suivant :

$$A - \overbrace{\underbrace{B^1}\ \underbrace{B^2}}\ C$$

Il va de soi qu'Asclépiade n'a point fait toutes ces réflexions. S'il avait su analyser son œuvre, elle eut sans doute été moins parfaite. Les convenances que ménage un auteur sont trop nombreuses pour qu'il puisse les bien connaître, mais il en a le sen-

(1) *Anth. Palat.*, V, 85 (Stadtmüller, 84).

timent obscur, et cette intuition suffit à le guider. Si les règles esthétiques, nettement aperçues, occupaient le champ de la conscience, les idées vraiment poétiques auraient peine à se développer. C'est pourquoi les hommes sont rares qui peuvent à la fois être critiques et créateurs. Les vrais artistes semblent aller à l'aventure; ils obéissent au génie qui est en eux. Ne leur demandons pas de se commenter eux-mêmes, leur instinct vaut mieux que notre science.

C'est d'inspiration que fut composée l'épigramme d'Asclépiade, et elle se trouve excellente, car le poète a pris pour un instant les sentiments de l'homme éconduit. Que fera le galant, à cette minute désagréable? Des théories? Peut-être, mais d'abord il songe à lui-même et proteste de tout son amour propre blessé. L'irritation étant fort vive s'exprime aussitôt, le jeune homme se fâche et se plaint sans plus attendre. Puis des maximes et quelques semblants de logique viennent se mettre au service de la convoitise et de la mauvaise humeur. Les formules incisives, les antithèses répétées montrent la sécheresse du libertin et l'égoïsme de sa passion.

Méléagre est une âme bien plus ardente, et ses fureurs même sont pleines de tendresse et de volupté (1).

Je vois tout, pourquoi de vains serments? lubrique
Ta tresse te dénonce, récemment mouillée de parfums,
Il te dénonce, vois, ton œil alangui par les veilles,
Et le lien des couronnes serrées sur ton front?
Et tes boucles qu'a dérangées une main lascive,
Et tes membres qui chancellent énervés par le vin.
Va-t'en, femme commune à tous. Elle t'appelle, l'amie du cômos
La pectis, qu'accompagnent les crotales frappés avec les mains.

L'évidence a saisi le poète; sa maîtresse le trompe, et dans un flot de sensations, cette idée jaillit, aussi nette qu'une proposition logique. Il énumère les preuves de la traîtrise, puis passe à la conclusion attendue et renvoie l'infidèle. De là sort un double développement : la sentence est brève, quelques mots saccadés que complète un geste brusque. Mais, auparavant, Méléagre

(1) *Anth. Palat.*, V, 175 (Stadmüller, 174).

détaille les raisons qui l'assurent de son malheur. Non que des arguments soient nécessaires. Dès le premier instant l'amoureux est convaincu; mais qui ne connaît l'ivresse des pensées mauvaises, la volupté de ceux qui souffrent en faisant souffrir! Plein de cette amère joie, l'écrivain veut nous la faire partager, et pour y parvenir il emploie l'analyse, qu'il sait rendre furieuse et passionnée. Tenant devant lui la courtisane, il l'insulte et la blesse de ses regards. Il va de la coiffure aux genoux et des yeux aux guirlandes, grisé par le charme de ce corps qui défaille sous l'ivresse et l'épouvante. Et l'ampleur de l'énumération donne à cette invective un air d'abandon facile, le disciple des rhéteurs syriens se lamente comme un improvisateur, il goûte jusque dans sa colère la musique de sa voix et l'harmonie de ses sanglots.

On pourrait établir ainsi la formule de l'épigramme :

$$A — B^1\ B^2\ B^3\ B^4 — C.\ D^1\ D^2$$

Le quatrain suivant, de Posidippe, est d'un art très inférieur (1) :

Fille de Cécrops, verse, ô bouteille, l'abondante rosée de Bacchus,
Verse, et mouille le repas où tous contribuent.
Silence, ô Zénon, le cygne de l'école; silence, ô Cléanthe,
A ta muse; et que seul règne ici le doux et cruel Éros.

Cette pièce est une sorte de mime : au milieu d'un festin un convive se lève et parle, et à travers le discours on entrevoit le tableau de l'orgie. Ce monologue comprend donc une série d'idées unies à des sensations. Il se divise en deux moitiés, presque pareilles et enfermées dans le même cadre grammatical, puisque chaque distique contient une apostrophe, soit à l'amphore, soit aux philosophes stoïciens. Dans la première partie, l'auteur emploie la répétition, dans la seconde, il procède par élargissement logique, et obtient ainsi deux propositions qui font antithèse et s'enchaînent comme l'effet à la cause : dédaigneux des sages, je suis l'esclave du seul Éros. La phrase où le disciple renie ses maîtres est développée par analyse : Zénon et Cléanthe viennent tour à tour recevoir l'outrage du libertin.

(1) *Anth. Palat.*, V, 134 (Stadtmüller, 133).

On le voit, il n'y a dans ce quatrain ni recherche ni finesse. Le poème est froid et gauche, et n'était son extrême brièveté, il nous donnerait une impression de monotonie. Nous le représenterons par un graphique très simple :

$$A^1\ A^2 — \underbrace{B^1\ B^2\ C}$$

Voici, au contraire, une épigramme de Méléagre, très belle et d'une composition fort ingénieuse (1).

Nuit sacrée et toi, lampe, nous n'eûmes pas d'autres témoins
Pour nos serments ; c'est vous que nous choisîmes l'un et l'autre ;
Lui devait me chérir, moi ne jamais l'abandonner.
Nous le jurâmes, et vous reçûtes la double promesse.
Et maintenant il dit que nos serments étaient écrits sur l'onde,
O lampe, et toi, tu le vois dans les bras des autres.

Ici nous partons d'une notion claire : la trahison est infâme. La pièce doit donc être construite comme un discours, c'est un système de raisons toutes dirigées dans le même sens. A qui s'adresseront-elles ? A la déesse qui veille dans les flambeaux ? Oui sans doute, mais surtout au perfide qu'on adore et qui ne vient pas. Pourtant, quoique seul coupable, il n'est pas visé directement. Ému par une double pensée, Méléagre donne le pas à la moins importante, et cet artifice est d'un grand effet. Le pauvre homme essaie de ne pas voir son malheur en face, mais sans cesse il retrouve l'idée qu'il ne cherche pas ; il ne saurait parler à personne sans parler de son amoureux.

Ce court sixain renfermera donc deux réquisitoires, étroitement unis, car l'auteur ne commet point la faute de les disjoindre, et cet assemblage fait de l'épigramme un tout solide et serré. Il est vrai qu'une division va intervenir, mais elle sera fondée sur un autre principe. Dans les premiers vers sont les raisons qui aggravent la faute du *lychnos* et le crime de l'*éromène ;* dans le dernier distique l'écrivain rappelle que tous l'ont abandonné ; la déesse et l'adolescent. L'idée maîtresse est donc décomposée par analyse, et les deux idées partielles sont dispo-

(1) *Anth. Palat.*, V, 8 (Stadtmüller, 7).

sées en progression ascendante. C'est ainsi que dans la période les notions accessoires précèdent l'affirmation principale.

Examinons maintenant tour à tour ces deux développements. Le second sera fort court ; la trahison est, en effet, si terrible qu'il n'y faut pas insister. La chose dite, l'auteur garde le silence, qui seul est éloquent. Aussi les derniers vers ne contiennent-ils que deux phrases, l'une pour l'enfant et l'autre pour le flambeau. Ce qui précède est un peu moins bref, il importait de faire voir que la désertion est injuste et inattendue. Ainsi l'on aura deux arguments contre la lampe : Méléagre l'avait invoquée de préférence à tout autre ; elle avait accepté ce rôle de médiatrice. Un seul argument contre le jeune homme : il avait uni ses serments à ceux de l'amoureux. Une tautologie négative donne plus de poids à la première proposition ; la seconde est élargie au moyen de l'analyse : le poète considère tour à tour sa propre personne et celle de l'*éromène*.

On arrive donc à cette figure :

$$A^1 \; A^2 \; B^1 \; B^2 \; A - B \; A$$

Ces membres de phrase s'opposent, soit isolément, soit par groupes, et l'épigramme ne renferme pas moins de six antithèses que j'ai figurées par des arcs de cercle. Cette régularité symétrique convient-elle au sujet? Ne voudrait-on pas ici plus d'emportement et de désordre? Mais le moment est passé des clameurs et des larmes : le calme qui leur succède est plus tragique. Maintenant l'idée de la trahison est si forte qu'elle a banni toutes les autres : l'intelligence est pleine d'une seule pensée, qui se développe avec rigueur et enchaîne mathématiquement les principes et les conséquences ; comme la folie, le désespoir a sa dialectique.

*
* *

Nous avons analysé quatre poèmes, et de cette étude une remarque se dégage : l'amplification s'appuie sur des notions abstraites plutôt que sur un amas de sensations. Serrant de plus près le problème on aboutit aux formules suivantes :

Dans les quatrains d'Asclépiade, une proposition logique; dans la pièce où Méléagre accable sa maîtresse, une proposition analogue, mais environnée d'images; dans le monologue de Posidippe, le tableau d'une scène bachique, et par dessus une série d'affirmations. Les beaux vers adressés à la lampe ont la netteté froide et incisive d'un syllogisme.

Quelle est la portée de ces observations? Devons-nous en revenir aux vieilles doctrines et partout chercher des raisonnements? La conclusion serait hâtive et l'erreur évidente. Disons seulement que l'importance de l'idée va toujours croissant au cours du travail littéraire. Peu à peu le tourbillon changeant des apparences prend plus de corps et s'enferme en des catégories précises. Quand la phrase est écrite, elle ne semble plus contenir que des idées. Mais chez un vrai poète elle reste pleine de sensations, qui se révèlent encore à travers le tissu des arguments. Méléagre, en face de l'hétaïre, la *voit* infidèle, et pour mieux l'insulter, il se fait orateur; mais comme il la regarde toujours, chacune des preuves nous montre un geste de la courtisane, un trait de son visage ou un détail de sa parure. Partie de l'image la notion abstraite y retourne aussitôt. Elle n'est donc ici qu'un moyen terme, un instrument utile à l'amplification.

Utile, mais point indispensable. Les représentations concrètes se prêtent fort bien au développement. Elles peuvent être élargies ou analysées. Asclépiade emploie la première de ces méthodes dans ses vers à Nicarète et Cléophon. La seconde est familière à tous ces Alexandrins qui veulent peindre et dessiner avec des phrases. La répétition rend peut-être encore plus de services. Un auteur qui parcourt la campagne au printemps gardera dans sa mémoire l'ondulation des verdures mouvantes, et plus tard, cherchant à dire ce qu'il a vu, il fera de ce souvenir le fond même de sa poésie.

La répétition et l'analyse conviennent même surtout aux sensations. Les idées ont toujours une forte individualité; aussi, présentées plusieurs fois, elles paraissent vite indifférentes et monotones. L'impression est moins déplaisante quand l'écrivain poursuit et rattache les visions légères de son esprit. Ces fantômes sans consistance, on ne les voit jamais bien, et c'est pour-

quoi l'on désire les revoir. Un objet qu'on aperçoit n'est jamais tout entier en pleine lumière, au lieu qu'une notion générale enveloppe toutes ses applications immédiates et nous les découvre du premier coup. Puisque nous savons que tous les hommes sont mortels, on peut négliger de nous dire que Socrate obéit à la loi commune. Littérairement au moins la remarque est insignifiante. Si l'on veut insister, il faudra construire un raisonnement, chercher des restrictions ou des preuves, en somme recourir à l'élargissement logique.

Nous avons dit qu'une épigramme sort quelquefois tout entière d'un mot, d'une figure ou d'un poncif. Dans ce cas l'auteur peut-il amplifier son œuvre? Oui, sans doute, et par les moyens mêmes que nous avons signalés. Le problème est si facile qu'à vrai dire il n'existe pas. Une phrase énonce toujours une idée, banale ou non, mais il n'importe. Une comparaison, c'est un lien qui réunit des images. Une interrogation, c'est un tour, une allure plus vive de la pensée. Et suivît-on pas à pas un écrivain, si l'on veut lui fausser compagnie un instant et s'attarder à quelque détail, on partira toujours d'une association logique, sensationnelle, ou verbale. Ainsi la question, bien posée, n'est pas nouvelle, et nous l'avons déjà résolue.

Une remarque pourtant : sous ces diverses formes nous cherchons leur contenu, mais le contenant vaut en lui-même ; il est, comme le reste, matière à développement. Une figure même dépouillée des représentations qu'elle renferme, un nom, même réduit au cliquetis de ses syllabes, sont des réalités qui ont leur existence propre et leurs moyens d'action. Ou plutôt elles n'en ont qu'un seul, la redite. Avec des consonnes, des voyelles, des exclamations ou des métaphores, on ne saurait procéder par élargissement ou analyse.

Au contraire, l'agencement et l'émission des mots exigent une synthèse intellectuelle, un travail rapide et obscur de l'esprit. Or, suivant une loi psychologique, l'effort accompli tend à se reproduire, et n'y parvient que grâce à la tautologie. Les phrases que l'auteur a construites de prime abord reparaissent deux ou trois fois dans l'épigramme. De même les comparaisons ne vont jamais seules, et enfin, s'il faut multiplier les exemples, on se rappelle que Posidippe, debout dans la joie du festin, s'adresse

tantôt à la bouteille, tantôt à ses anciens maîtres. Les sentiments sont opposés, mais le tour est identique.

Ainsi, l'on rencontre dans ces vers deux principes d'organisation : l'un mental, l'autre verbal; le premier, interne; le second, extérieur. La phrase et l'idée se déroulent en lignes parallèles, et toutes deux obéissent à leurs propres lois. N'est-ce point un dualisme dangereux, et qui doive amener des conflits? Cette crainte serait chimérique : le signe et la chose signifiée ont trop de rapports pour qu'une discordance soit possible. Les deux influences se croisent, mais ne se contrarient jamais. Examinons encore une fois une épigramme déjà citée. L'amoureux, doutant de sa maîtresse Héliodora, considère cinq hypothèses, différentes, mais si analogues qu'elles admettent toutes sans peine la même construction grammaticale (1). Méléagre a donc superposé la tautologie à l'analyse. Dans la pièce adressée à Conôpion, le mot essentiel est sans cesse répété, et la notion qu'il énonce, développée par élargissement logique.

Ainsi combinées les deux méthodes se prêtent mutuellement secours, les deux forces appliquées au même point entraînent le poète, et sa pensée surgit plus rapide et plus nette. C'est pourquoi Boileau, retournant un vers devenu proverbe, aurait pu écrire : ce qui s'énonce clairement se conçoit bien, et l'on connaît la souplesse intellectuelle de ceux qui parlent aisément. Car chez eux le torrent des mots hâte le cours des réflexions; et, en outre, comme les images verbales s'associent toujours par similitude, leur contenu a de grandes ressemblances, et l'effort se trouve réduit au minimum. De là vient qu'on disserte sans nulle peine quand on n'a rien à dire. Les improvisateurs goûtent à déclamer une joie sans mélange, ils entendent les termes sonores s'appeler et se répondre dans leur esprit : travail tout extérieur à l'intelligence et qui la repose en la divertissant, car les idées qui jaillissent au choc des consonnes et des voyelles ont pour l'auteur lui-même tout le charme de l'imprévu.

L'*Anthologie* nous donne le meilleur commentaire de ces remarques. Méléagre a sans doute quelque motif de soupçonner l'hétaïre, mais pourquoi revient-il cinq fois sur la même ques-

1. *Anth. Palat.*, V, 166 ; voyez, plus haut, p. 338.

tion? Pour des raisons toutes mécaniques. La pensée qui s'est fait sa voie glisse toujours dans le même sens. L'excès du défaut est manifeste chez Antipater et Dioscoride. Quand ils appuient, c'est que la chose n'en valait pas la peine, et la période est d'autant plus touffue que le sujet est plus mince. Un lecteur avisé s'épargnerait maint dégoût s'il négligeait toutes les épigrammes qui dépassent huit à dix vers.

Il faut donc se défier des mots. Le précepte est inscrit dans toutes les poétiques, mais sur quoi se fonde-t-il? Les termes du lexique répondent à des notions, on ne peut donc accumuler les uns sans multiplier les autres. Sans doute, mais quand des pensées se rapprochent librement, et sans contrainte extérieure, leur ensemble est plus rythmique, et l'on y goûte non seulement la réunion mais encore la combinaison des parties. Le rôle du littérateur est de créer dans d'autres intelligences un système pareil ou du moins analogue. A vouloir trop enrichir la donnée première on risque de l'altérer, et même de la détruire.

Ces erreurs sont fâcheuses, mais on les évite aisément, et nous avons vu, par l'épigramme à Conôpion, comment, avec du talent et de l'adresse, on fait marcher de pair ses idées et ses phrases. Du reste, il faut bien qu'un auteur sache viser et atteindre plusieurs buts à la fois, puisque tant de poèmes sont dès l'origine complexes et divers. J'ai signalé en leur lieu ces récits que recouvre un plaidoyer, ces scènes que rattachent un lien chronologique et une confuse harmonie de sensations. Développer un sujet de ce genre est chose assez facile; il suffit que tous les détails choisis correspondent aux multiples intentions de l'écrivain. Méléagre assiste aux funérailles de Charixène. Il est homme, donc il s'émeut; mais il est artiste, donc il observe; et plus tard, revoyant la longue théorie des éphèbes, il fera de chaque souvenir un argument contre la mort implacable et stupide. Toute œuvre peut être comparée à un problème; or, les équations sont surtout faciles à résoudre quand elles contiennent de nombreuses déterminations.

Mais, sans doute, cet avantage a ses inconvénients, et l'appui peut devenir une gêne. Les convenances qui guident notre choix le restreignent; ne va-t-il pas à la fin être impossible ou très malaisé? Ce n'est là qu'une apparence : la réalité, matérielle

ou logique, est infinie, et nos énumérations, si loin qu'on les pousse, n'arriveront jamais à l'épuiser. Une idée, environnée de ses conséquences, de ses restrictions et de ses preuves possibles remplirait tous les volumes d'une bibliothèque, et un peintre pourrait consumer sa vie à contempler le même spectacle, à noter les formes et les couleurs d'un même paysage. Sous peine d'amplifier une épigramme jusqu'aux dimensions d'un poème épique, l'auteur rejettera donc presque tout ce qui s'offre à lui, mais ce qu'il garde tient lieu de tout le reste, et prend une valeur symbolique. Ce qu'on dit doit être le signe de ce qu'on ne dit pas.

Problème bien difficile, à ce qu'il semble, et qui pourtant n'embarrasse guère un homme de goût et de sens droit. La réussite est presque certaine quand on manie des idées dont les limites sont nettes et les rapports définis. Les images s'enchaînent moins régulièrement; toutefois si l'on sait les choisir, chacune d'elles suscite en nous une foule de réminiscences. C'est le son du clavier qui fait vibrer au-dessus de lui toute la série des harmoniques. Quelle est la loi exacte de ces correspondances? On la cherche encore, mais il y a deux mille ans les poètes l'avaient devinée. Je n'en veux pour preuve qu'une très jolie épigramme de Méléagre (1).

La frisure de Timo, la sandale d'Héliodora
Le portique tout parfumé de Démarion,
Le tendre sourire d'Anticlée aux yeux de génisse
Les couronnes fraîches fleuries de Dorothée,
Toutes les flèches légères de ton carquois bien creusé,
Sont parties maintenant, Éros, je les porte toutes dans mon cœur.

Les quatre premiers mots sont bien plus expressifs qu'un long développement, *dont ils feraient partie*. D'où leur vient ce pouvoir presque magique? — Certaines sensations se gravent et se reproduisent aisément dans la mémoire, parce que leur étendue est restreinte et leur contour bien arrêté. Souvent même, dans la réalité, les objets environnants leur font comme un cadre, les isolent et les mettent en valeur. Les boucles de l'hétaïre se détachent, brillantes et sombres sur le front blanc, et nous les ver-

(1) *Anth. Palat.*, V 198 (Stadtmüller, 197).

rons sans peine, si le poète laisse notre attention se fixer sur elles, et craint de nous fatiguer par un long développement. Pourquoi, d'ailleurs, insister? Tout ce qu'on néglige va nous apparaître, attiré par l'influence de la première image. Notre intelligence et nos yeux sont ainsi faits : dans ces cheveux qui s'enroulent et frémissent, nous retrouvons la vivacité du regard, la finesse du sourire, le rythme voluptueux des attitudes.

Il faudrait, pour continuer cette étude, analyser à l'infini. Mais, sans nous attarder à un détail fastidieux, ne peut-on du moins, dans la foule des cas particuliers, signaler une direction générale? Est-ce l'idée ou la sensation qui séduisent le plus un Alexandrin?

Toutes deux lui plaisent presque au même degré. Chez lui deux forces contraires se font équilibre. On sait qu'il aime les notions abstraites, et nous avons vu la maxime intervenir au moment précis de la création littéraire, mais elle ne borne point là son rôle, et reparaît sans cesse pour se mêler à tous les développements. Les tragiques du ve et du IVe siècle avaient mis en circulation une masse de proverbes, de théories, philosophiques sinon de fait, au moins d'intention. Cette menue monnaie des systèmes contemporains a cours chez tous les versificateurs de l'*Anthologie*. Les élèves de Zénon et de Ménippe, comme Posidippe et Méléagre, ont pu trahir leurs maîtres, mais non les oublier, et ils raisonnent jusqu'entre les bras de leurs maîtresses. Seulement ces prétendus moralistes sont en même temps des peintres qui veulent traduire la nature et la faire passer tout entière dans leurs descriptions. Les deux influences agissent donc en sens inverse; la balance reste à peu près égale, mais quelquefois elle incline, et pas toujours où nous le voudrions. Méléagre, qui ne se lasse point d'insulter les hétaïres et de les courtiser, dit à Lycénis que le temps révèle les amours mensongères (1). Voilà de bien grands mots pour une assez mince aventure. D'autre part, nous ne prenons plus grand plaisir à noter que les feuillages sont verts, les bluets, bleus, et les roses, roses, et lorsqu'Antipater de Sidon nous présente longuement un voile ou des sandales, nous courons à la dernière phrase, et volontiers nous ferions du douzain un distique, pour ne garder que l'intéressant. Les Grecs étaient

(1) *Anth. Palat.*, V, 182 (cf. dans l'édition de Stadtmüller, l'épigramme 186).

des gens heureux. Le monde avait, de leur temps, un éclat neuf, leurs yeux étaient moins fatigués, leur intelligence plus fraîche, et de là, vient chez eux une surprenante complaisance pour l'analyse et la tautologie. Ces deux procédés nous impatientent, ils sont trop lents. Développer, à ce qu'il nous semble, c'est avant tout élargir une idée; nous cherchons le nouveau, et notre esprit a des ardeurs fiévreuses, tandis que l'âme des Hellènes est comme les paysages de leur pays, rythmique et précise, sans horizons fuyants ni lueurs tremblantes. Elle ignore les caprices et les prompts dégoûts. Un objet se présente, il faut le contempler avec soin. Une pensée... retournons-la sur toutes ses faces. C'est la méthode classique, c'est le procédé favori de l'Alexandrinisme. Tous ces versificateurs de la décadence, qui veulent être poètes à bon compte, et monter au Parnasse par le moins rude, savent bien que, si l'amplification est chose facile, c'est par l'analyse et la redite qu'on amplifie le plus commodément. Privés de cette double ressource, ils se fussent trouvés à la gêne, leur inspiration se fut tarie d'un seul coup ; l'*Anthologie* tiendrait en cent pages et l'œuvre d'Antipater en vingt lignes.

*
* *

J'ai montré comment *naissent* les développements, mais cette étude a effleuré un certain nombre de points accessoires. On entrevoit quelle importance ont l'ampleur et l'ordre des différentes parties. Il faut reprendre ces deux questions : la première touche de près aux lois essentielles du genre épigrammatique. Tous ces petits poètes s'imposent une brièveté relative qui ne ressemble guère à la concision. Libre à eux d'insister sur une idée banale ou une description insignifiante, d'employer sans discrétion tous les procédés connus pour enrichir leur matière et dissimuler leur stérilité. Ils peuvent être diffus et le sont fréquemment, mais ils le sont en dix ou douze vers. Cette contrainte qu'on supporte sans murmurer avait jadis sa raison d'être : la stèle ou la tablette votive sont étroites, l'écriture est difficile, et le ciseau du lapicide va moins vite que le calame du copiste.

Il est vrai qu'au IIIe siècle les épitaphes et les dédicaces n'étaient souvent que des jeux d'esprit. Mais l'habitude prise se maintint ;

en littérature comme ailleurs, les effets survivent à leurs causes. Le principe étant admis, on s'y conforme, et s'il devient inutile, on lui cherche de nouvelles applications. Ce moule qu'on pouvait détruire, on s'avisa qu'il donnait à l'œuvre plus de grâce et de solidité, on s'efforça de le bien remplir, on y réussit, et voilà pourquoi nous devons un souvenir reconnaissant à la maladresse des vieux graveurs, quand nous goûtons la netteté délicate de Léonidas et la finesse aiguë de Callimaque. Ces deux poètes eurent des élèves, quelquefois négligents, mais toujours dociles. Un instant les Syriens s'écartèrent de la juste voie et faillirent franchir les bornes traditionnelles pour se perdre dans les terrains vagues de la déclamation ; mais la justesse hellénique prit le dessus, et même, chez les Gréco-Romains, les épigrammes ne sont pas rares où la sobriété tourne à la sécheresse.

S'abandonner ou se restreindre, c'est un problème capital en littérature ; il se pose non seulement pour l'ensemble, mais aussi pour chaque détail. Faut-il que toutes les parties aient la même étendue? — Non, certes. L'écrivain, comme le peintre, emploie, suivant la circonstance, de larges brosses ou des pinceaux déliés. Cet art, nous le savons, est bien connu d'Asclépiade. Méléagre est un digne élève de son maître. Écoutons-le s'irriter contre le petit Éros (1).

Qu'on le vende, bien qu'endormi sur le sein de sa mère,
  Qu'on le vende, pourquoi nourrirais-je cet audacieux?
Il est camus, ailé, ses ongles font de cruelles
  Égratignures, et parmi ses pleurs, il éclate de rire.
En outre, têtu, bavard, les yeux impudents,
  Le cœur sauvage, sa mère même n'en peut avoir raison.
Un monstre achevé; donc, qu'on le vende. Si, prêt à s'embarquer
  Un commerçant veut un esclave, qu'il vienne.
Pourtant, vois, il supplie, larmoyant; je ne te vends pas,
  Courage, tu resteras ici, près de Zénophile.

Le monologue se divise en deux parties : après beaucoup de fureurs et d'insultes, l'amoureux s'attendrit et pardonne. Quatre distiques pour la première idée, deux vers seulement pour la

(1) *Anth. Palat.*, V, 178 (Stadtmüller, 177).

seconde. On sent l'ironie du contraste : toutes ces menaces amènent une phrase très courte, où le poète avoue son impuissance; puis aussitôt il se tait, pour ne pas réfléchir. On se décide vite, quand on veut prendre un mauvais parti. Méléagre le savait par expérience, et son épigramme est si bien faite qu'on la comprend sans même la lire; il suffit de la regarder.

Elle a, d'ailleurs, un autre mérite, le grand développement sert de centre à toute la scène, ce qui donne à la pièce plus de force et d'intérêt. Qu'on écrive ou qu'on bâtisse, il faut mettre dans ses constructions un corps principal et des motifs accessoires. Si l'on reprend les nombreux poèmes que j'ai traduits, on verra que la règle est presque toujours observée, et les exceptions la confirment, car elles ne sont pas heureuses. A côté des beaux vers de Méléagre sur le flambeau, il faut citer le quatrain suivant, qui porte, peut-être à tort, le nom d'Asclépiade :

Lampe, car tu avais étincelé trois fois, quand Héraclée jura
De venir, et elle ne vient pas; lampe, si tu es déesse,
Punis la trompeuse, lorsqu'elle et son ami
Se livreront à leur jeux, éteins-toi, et refuse-lui ta lumière,

On dirait que l'auteur hésite entre deux alternatives et ne peut choisir. Il devait faire porter son effort sur le début ou sur la conclusion, nous parler plus longuement, soit de l'abandon, soit de la vengeance. Ainsi coupée en deux moitiés égales, cette pièce ne donne pas l'impression d'un tout complet et bien arrondi.

Pourtant, il n'est rien d'absolu en esthétique. Si l'on a du talent, les procédés perdent leur importance, et il n'est pas de gaucherie qui ne puisse devenir une ingénieuse recherche. La faute commise par Asclépiade, Callimaque ne l'évite pas ; il semble même s'y complaire, et elle nous charme autant que lui. Nous croyons entendre un orateur, peu soucieux des habiletés vulgaires, et parlant bas, d'un ton monotone, avec une apparente négligence qui force l'attention. Il est inutile de faire un sort à ses idées quand elles sont fines et bien rendues. Quiconque a le sentiment des grâces helléniques, aimera ces épitaphes où

(1) *Anth. Palat.*, V, 7 (Stadtmüller, 6).

tout est mis au même plan, comme dans une peinture de lécythe funéraire (1).

Astacide de Crète, le berger, une nymphe l'a pris
Dans la montagne, et maintenant Astacide est dieu.
Sous les chênes dictéens, ce n'est plus Daphnis,
O bergers, mais Astacide que nous chanterons.

Ou encore :

Si tu cherches Timarque dans l'Hadès, afin de connaître
La nature de l'âme et sa destinée future,
Cherche, dans la tribu Ptolémaïde, le fils
De Pausanias, et tu le trouveras parmi les bienheureux.

Longs ou brefs les développements doivent être mis à leur place. Les Grecs sentirent l'intérêt de la question, et, pour la résoudre, les rhéteurs imaginèrent une composition tripartite, qu'Aristote recommande également dans sa *Poétique*. On distinguait le commencement, le milieu et la fin, c'est-à-dire l'exorde, le corps de l'ouvrage et la péroraison.

Cette théorie s'applique assez mal aux épigrammes. Elles débutent rarement par un exorde, et l'on entre *ex abrupto* dans le sujet. Des explications préliminaires alourdiraient des poèmes aussi courts, et d'ailleurs elles seraient superflues. On s'attend à lire une épitaphe, en contemplant une sépulture, et une dédicace, en regardant un ex-voto. Il est vrai que l'*Anthologie* est pleine d'inscriptions fictives. Mais elles sont exactement calquées sur les précédentes, et les thèmes traités étant fort simples, le lecteur se trouve bien vite au courant. Les madrigaux, et en général toutes les pièces érotiques, nous demandent peut-être plus d'efforts. Pourtant ici même les situations ne varient guère, et l'on n'a pas grand'peine à se figurer un amant qui boit, chante ou marche seul dans la nuit étoilée. La difficulté commence quand l'auteur veut être original. Méléagre croit qu'on vient d'enlever sa maîtresse et il pousse un cri d'épouvante ; mais ces aventures romanesques étaient rares dans le monde où fréquentait l'écrivain. Son œuvre n'étant point commentée par des pièces ana-

(1) *Anth. Palat.*, VII, 518 et 520.

logues a donc paru incompréhensible, et les érudits n'ont pas manqué d'y signaler une lacune. Jamais les Alexandrins n'eussent commis cette erreur d'interprétation. Connaissant les exigences du genre épigrammatique, ils pardonnaient à l'auteur quelques obscurités. On abusa même de leur indulgence, aussi les scoliastes Byzantins éprouvaient-ils le besoin de commenter l'*Anthologie*. Le manuscrit Palatin est plein de leurs gloses marginales, et l'exorde négligé par Asclépiade ou Posidippe fut composé par Planude ou Constantin Céphalas.

Si les poètes du IIIe siècle se résignent à commencer brusquement, ils cherchent à bien finir, et chez les Grecs ce souci peut surprendre. Pindare, Eschyle et Sophocle ne redoutent pas les conclusions vagues. Ils s'arrêtent souvent sur une idée secondaire, et on se rappelle que dans une ode, sans doute pleine de réminiscences, Horace nous montre, à la dernière strophe, un veau fauve de pelage et marqué de blanc sur le front (1). Mais en ce jour, l'ami d'Auguste fut plus Grec que Méléagre ou Callimaque. D'où vient chez des hommes médiocrement originaux ce désir d'innovation? — D'un sujet restreint on tire, sans presque y songer, une proposition logique. Le développement aperçu d'ensemble se compose avec plus de netteté et apparaît comme un tout dont le dernier mot donne la conclusion. Ainsi, dans les pièces descriptives, après l'énumération des offrandes, on s'arrête et l'on implore la faveur du Dieu. De même, lorsque Méléagre a raconté les cruautés d'Éros et les tortures d'une âme éprise, il veut donner la morale de l'aventure et dit à la pauvrette :

..... Supporte ta peine; tes douleurs sont dignes
De tes fautes (2).

Enfin la tradition, si puissante en Grèce, réserve quelquefois pour la fin du poème des expressions et des phrases consacrées. Il n'est pas d'épitaphe complète sans un salut adressé au voyageur qui passe près du tombeau.

L'écrivain est donc guidé par un ensemble de règles et d'habitudes; mais, dans les limites que j'indique, il conserve une grande

(1) *Odes*, IV, 2.
(2) *Anth. Palat.*, XII, 132.

liberté. Les traités de rhétorique ne peuvent prévoir toutes les combinaisons possibles. Il en est d'autres plus flottantes et plus ingénieuses, qu'on trouve sur le coup et pour une pièce déterminée. C'est là surtout que se révèlent le talent et l'art de la composition. Posidippe vante la bouteille, puis il insulte ses maîtres. Cette progression de sentiments est toute naturelle; le buveur s'échauffe en parlant, et son ivresse, d'abord joyeuse, devient vite agressive. Méléagre, regrettant une absente, pleure presque dans le sein de l'échanson; mais il n'en vient là qu'au dernier vers. Pour expliquer un si bizarre attendrissement, ce n'est pas trop de quelques distiques. Ailleurs, le même poète énumère au hasard ses maîtresses, et ce désordre est plein de fougue et de passion. Dans l'épitaphe où Carphyllidas fait parler un père de famille, le mort dit par deux fois qu'il a eu des petits-fils. Répétition choquante pour nous, mais excusable chez un Grec : rien n'était plus cher aux anciens que leur descendance légitime. L'épigramme suivante, de Callimaque, est d'un art plus raffiné (1).

Callignote avait juré à Ionis qu'elle
Lui serait plus chère que tout ami, que toute amie :
Il jura, mais on dit bien vrai : en amour
Les serments n'entrent pas dans l'oreille des dieux;
Et maintenant il est consumé par une flamme philopédique, et de la [malheureuse
Jeune fille, il n'est pas plus question que des Mégariens.

Le poète voulait mettre ici une narration et une maxime. Rien de plus simple que de les séparer. L'idée générale servirait alors d'exorde ou de péroraison. Callimaque, plus adroit, commence d'abord l'histoire, puis, quand il voit les deux adolescents pleins de confiance, il sourit avec tristesse, et sa pensée mélancolique fait pressentir le dénouement. Les derniers mots n'ont aucune prétention morale ni philosophique. Cette aventure est douloureuse, mais commune; il fallait éviter ici jusqu'à l'apparence de la déclamation.

Cet art de bien disposer les développements tourne souvent au

(1) *Anth. Palat.*, V, 6 (Stadtmüller, 5).

procédé. Pour rajeunir un thème rebattu, on change l'ordre des parties, et l'on traite l'œuvre littéraire comme un jeu de patience dont on arrange ou dérange les morceaux. Antipater, qui ne craignait pas les redites, a voulu exprimer par deux fois son admiration pour l'*Iliade* (1) :

La Peitho des mortels, la bouche sonore qui égalait les Muses
Par ses chants, Méonide, étranger,
Est sur la rive insulaire d'Ios, ce n'est point ailleurs
Mais ici, qu'il exhala mourant ce souffle sacré,
Le souffle qui chanta le signe de tête tout puissant du Kronide,
Et la force d'Ajax combattant sur les vaisseaux,
Et les chevaux Pharsaliens d'Achille traînant Hector,
Cadavre déchiré, dans la campagne dardanienne,
Et si peu de terre cache le grand homme, apprends que caché de même
L'époux de Thétis dort dans la petite Icos.

Bien que ce tombeau soit petit, voyageur, ne passe pas indifférent,
Mais, la couronne sur la tête, incline-toi comme devant un dieu :
C'est le favori des muses Piérides
Le divin poète épique, Homère, qui dort ici.

Trois termes sont réunis dans chacune de ces épigrammes : le nom du mort, l'éloge de ses vers, et cette maxime qui veut être profonde : un étroit espace suffit à contenir tant de gloire. Cet ordre est suivi dans la première pièce; mais dans la seconde, Antipater commence par l'idée philosophique, vante l'œuvre, puis nous en dit l'auteur, indiquant par là que ce dernier mot est le plus beau des panégyriques.

Les développements sont disposés comme il convient. Il faut maintenant les rattacher au moyen des transitions. Sans doute, ils sont unis déjà par leur rapport avec l'ensemble, mais chacun d'eux doit en outre tenir étroitement à ce qui l'environne. Telle est du moins la doctrine reçue, mais bien des écrivains refusent de s'y conformer et nous n'aurons pas le courage de nous en plaindre (2) :

Voici le temps de naviguer, car déjà l'hirondelle babillarde
Est venue, avec l'agréable Zéphire ;

(1) *Anth. Palat.*, VII, 2 et 2*.
(2) *Anth. Palat.*, X, 1.

Les prés sont fleuris, la mer silencieuse,
Elle que troublaient naguère les flots et les vents furieux.
Lève l'ancre et largue les amarres,
Marin, et vogue à pleines voiles :
Je te le dis, moi, Priape, debout sur le port,
Homme, pars, et va partout où le commerce t'appelle.

On pouvait relier les traits épars qui composent cette épigramme. Nous aurions vu les oiseaux qui voltigent parmi les herbes et marient leurs cris aux frémissements des branches agitées par les brises marines. Léonidas a fait tout autrement et il a bien fait. Dans ce tableau, qui n'est point fondu, les détails prennent plus de relief et sollicitent l'attention. On est sans cesse ravi et déconcerté. C'est un chatoiement de rayons, un concert d'appels et de murmures. L'auteur a mis dans ces quelques vers la vie joyeuse et désordonnée d'avril.

Citons, pour le contraste, une épitaphe de Méléagre (1) :

Moi, l'agile coureur, enlevé tout jeune à ma mère
Que je tétais encore, lièvre aux longues oreilles,
Je fus caressé et nourri dans le sein de la délicate
Phanion, qui me donnait en pâture des fleurs printanières.
Et je ne regrettais plus ma mère, mais je fus tué par une nourriture
Trop abondante, et un trop grand embonpoint.
Aussi, mit-elle mon corps près de son lit, pour que dans ses rêves
Elle vît ma tombe à côté de sa couche.

Ici tout se tient, chaque phrase se perd dans une autre phrase. On glisse d'idée en idée sans presque s'en apercevoir. Tout doit être léger et rapide dans cette épitaphe écrite par le petit compagnon de la petite Phanie.

Nous avons suivi, étape par étape, la marche de l'écrivain. Le moment approche où sa pensée, suffisamment riche et précise, va se revêtir de mots. Mais, à cet instant même, il doit subir une nouvelle contrainte, celle du vers. Comment faire coïncider la série des idées et le schème rythmique? Question toujours intéressante, mais capitale dans la littérature grecque. Pour un Hellène, les deux éléments du problème ont une importance égale, et

(1) *Anth. Palat.*, VII, 207.

même, s'il doit choisir, il sacrifiera l'unité à la symétrie. Dans les pièces aristophanesques, les scènes sont juxtaposées, mais l'enchevêtrement des mélodies est très savant. Que l'action vagabonde au hasard; mais que la parabase soit à sa place et qu'à l'ode succède régulièrement l'épirrhème. Le dessin est souvent confus, mais le cadre est toujours rigide.

Les Alexandrins sont beaucoup plus près de nous : soucieux avant tout de la composition littéraire, ils laissent à Pindare, à Sophocle et aux comiques leurs belles périodes musicales. L'*Anthologie,* sauf exceptions, est tout entière en distiques. Dans la plupart des épigrammes ils s'unissent par deux, trois ou quatre. Ce sont là des groupes très simples et nullement comparables aux strophes du lyrisme. Je considérerai surtout le quatrain et le sixain.

Le quatrain se divise naturellement en deux moitiés. Cette combinaison est trop régulière pour être gracieuse, elle n'a rien d'organique ni de vivant, et ce défaut est encore plus visible quand l'auteur énonce deux pensées et consacre deux vers à chacune d'elles. Posidippe néglige cette règle ; aussi l'épigramme aux philosophes stoïciens est-elle assez mal faite, comme on peut le voir par ce schème :

$$\overbrace{A^1 \quad A^2}^{I} \qquad \overbrace{B^1 \quad B^2 \quad C}^{II}$$

Asclépiade tourne bien plus adroitement la difficulté (1) :

Moi la malheureuse *Vertu,* je me tiens ici assise
Sur le tombeau d'Ajax, les cheveux coupés
Et l'âme frappée d'une grande douleur, puisque chez les Achéens
La *Ruse* à l'âme perfide a plus de pouvoir que moi.

Comme étendue ce poème est identique au premier; il se partage, lui aussi, en deux petits développements : on aperçoit la sépulture du héros et la grande figure de la déesse; puis on apprend les raisons de son désespoir. Malgré tout nous sentons ici plus de souplesse et de liberté. C'est que la fin du premier pentamètre se rattache à l'hexamètre suivant; cette irrégularité

(1) *Anth. Palat.,* VII, 145.

déplace le centre de la pièce, et, en outre, la structure même de la phrase accuse l'intention de l'écrivain. Grammaticalement, la pause principale est dans le troisième vers, à l'endroit où j'ai mis une virgule. A l'appui de ces remarques nous donnerons la formule suivante :

I II
a a a A B

Asclépiade a bien d'autres ressources. Aimant le quatrain, il l'emploie sans cesse et en tire un excellent parti (1).

Voici le doux travail d'Érinne — petit livre —
Car c'est l'œuvre d'une vierge de dix-neuf ans,
Mais livre supérieur à bien d'autres — et si Hadès
N'avait été si prompt à venir, qui posséderait autant de renommée?

Ici, trois idées seulement : l'écrivain montre l'ouvrage, en vante les mérites, déplore la mort qui détruit un si riant avenir. La pensée et le mètre se contrarient et se font valoir. Cette discordance voulue est sensible dans ma traduction et dans cette figure :

I II
A B^1 b B^2 C

Le sixain est par lui-même beaucoup plus varié, puisqu'il se compose de trois membres. Sa structure est donc à la fois irrégulière et symétrique. Callimaque a pu faire coïncider trois fois de suite l'arrêt du sens et la cadence finale du pentamètre, sans que l'oreille ni l'esprit en soient choqués (2).

Si volontairement je suis venu, Archinos, fais-moi mille reproches
Si je viens contre mon gré, excuse mon ardeur :
Le vin et la passion m'ont entraîné : celle-ci
M'attirait vers toi, l'autre me faisait oublier la sagesse;
Arrivé ici, je n'ai point crié : « Où suis-je, chez qui? » Mais j'ai baisé
La porte; si c'est un crime, je suis criminel.

(1) *Anth. Palat.*, VII, 11.
(2) *Anth. Palat.*, XII, 148.

Comme on sent la tristesse de l'amant rebuté, dans ce développement monotone, ces phrases sans élan, et cette voix qui retombe toujours !

D'ordinaire, trois distiques forment deux ensembles inégaux, dont l'un renferme quatre et l'autre deux vers. C'est ainsi qu'est construite l'épigramme de Méléagre à la lampe. Callimaque, plus sûr de son art, est aussi plus audacieux (1) :

On m'a dit, Héraclite, ta destinée, et mes larmes
Coulèrent, et je songeai que souvent tous deux,
Sous le portique, nous vîmes coucher le soleil. Mais toi, je ne sais où,
Cher hôte d'Halicarnasse, depuis longtemps tu n'es que cendre;
Du moins tes *Rossignols* vivent, et l'universel
Ravisseur, Hadès, ne peut mettre la main sur eux.

Il y a dans cette pièce une forte pause que je marque par un point, et qui sépare deux longues phrases. La première nous apprend comment Callimaque reçut la triste nouvelle; la seconde se résume tout entière dans une antithèse : l'homme n'est plus, mais l'œuvre durera. Figurons par un graphique cette succession d'idées :

$$\overbrace{a^1\ a^2}^{\mathrm{I}}\quad \overbrace{a^3\ B}^{\mathrm{II}}\quad \overbrace{C^1\ c^2}^{\mathrm{III}}$$

On remarquera que les vers compris sous la deuxième accolade appartiennent au premier et au deuxième développements. L'irrégularité, quoique frappante, n'est point désagréable ; l'auteur rêve en écrivant, et s'abandonne au cours de ses souvenirs. Un musicien dirait que l'idée se rythme à deux quatre, tandis qu'en sourdine, l'accompagnement esquisse une mesure à trois huit. Du reste, Callimaque, conscient de ses hardiesses, songe à se les faire pardonner. La proposition que je représente par un B majuscule se détache bien de tout ce qui l'entoure, et comme elle remplit au moins en partie le deuxième distique, la série des pensées et l'agencement des mètres s'accordent sur quelques points; l'on devine encore le dessin primitif, volontairement dérangé par le poète.

(1) *Anth. Palat.*, XII, 40.

Les mêmes procédés s'appliquent à des œuvres plus longues. On se rappelle les fureurs de Meléagre, et sa vaine tentative pour châtier Eros. De ce petit récit, je tirerai ce passage :

..... têtu, bavard, les yeux impudents,
Le cœur sauvage, sa mère même n'en peut avoir raison,
Un monstre achevé, donc, qu'on le vende. Si prêt à s'embarquer
Un commerçant veut un esclave, qu'il s'avance.

A ne consulter que le sens, on ne peut disjoindre la fin du second vers et le début du troisième; pourtant ces trois mots : un monstre achevé, résument ce qui précède, et, par suite, s'en distinguent. Un bon lecteur, avant de les prononcer, s'arrêterait un instant. On voit que chez un Alexandrin les négligences même sont calculées.

Ailleurs, la faute est plus réelle; l'auteur, ayant construit le moule de son épigramme, ne sait de quoi le remplir, et comble les vides avec des phrases indifférentes. Les développements ne viennent alors que pour amener la cadence. Méléagre, épouvanté par l'absence d'Héliodora, ne devrait pas avoir la force de comparer sa maîtresse et le dieu des amours. L'erreur de goût est inexcusable, mais l'écrivain ne l'a commise que pour terminer son pentamètre. Les chevilles ne sont pas d'invention moderne, et rien ne coûte au versificateur de l'*Anthologie* qui veut arrondir une période ou préparer un mot brillant.

Par exemple, Dioscoride commence en ces termes un poème sur la tragédie (1) :

Thespis inventa le genre, et dans les champs, à la lisière d'un bois
Institua les jeux d'un cômos encore timide,
Qu'Eschyle sut ennoblir...

On remarquera que Θέσπιδος εὕρεμα et Αἰσχύλος ἐξύψωσεν furent trouvés en même temps. L'écrivain plaça chacun de ces deux termes au début d'un hexamètre, et, dans l'intervalle, il mit ce qui lui venait à l'esprit, c'est-à-dire des platitudes.

(1) *Anth. Palat.*, VII, 411.

*
* *

Cette étude est assez longue pour qu'il faille en résumer les conclusions.

Le principe d'une œuvre littéraire, c'est une idée ou une image, une représentation, pour employer le langage des philosophes. Parfois simple, plus souvent complexe, elle est toujours assez flottante, lorsqu'elle n'a point pour la maintenir un mot, une figure de rhétorique, un poncif. La synthèse de ces éléments est l'acte essentiel de la composition poétique. C'est par elle que le sujet existe. Le développement, toujours facile, s'effectue suivant une triple méthode : l'on répète, l'on analyse ou l'on élargit la donnée première. Des phrases se dessinent, elles servent d'appui à de nouvelles combinaisons, et l'amplification irait à l'infini, si l'auteur ne savait s'arrêter. Il use à son gré de cette richesse, laisse tomber ce qu'il juge inutile, s'attache au reste et le met en œuvre. Selon le moment, il donne la préférence aux notions abstraites ou aux visions colorées ; il établit partout des rapports tantôt serrés, tantôt plus lâches. La fantaisie le guide, ou, pour mieux dire, une sorte de divination, l'instinct de l'effet à produire et des règles à observer.

Sa liberté n'est donc pas entière ; et d'ailleurs il va maintenant subir de nouvelles contraintes. Comme un flot qui s'épanche, son inspiration rencontre des obstacles et des passages. Sur le terrain préparé d'avance par les rhéteurs et les métriciens d'autrefois, on aperçoit des lignes indistinctes : ébauche du poème, contour des strophes, plan des périodes. Mais du moins entre ces diverses formes l'artiste peut choisir; il réfléchit, il combine... et cependant il prête l'oreille à une confuse rumeur qui s'élève et grandit toujours : c'est la mélopée des phrases, la vive chanson des dactyles, la cadence lourde des spondées. Le travail du style commence, ou plutôt il s'achève : à chaque phase de la création littéraire, nous avons trouvé des idées, des sensations et des mots. Qu'il invente, compose ou écrive, tous les efforts d'un auteur mettent en jeu les diverses puissances de son esprit....

Ces recherches sont forcément incomplètes ; j'ai voulu me con-

tenter ici de quelques indications, et nul doute qu'avec cette méthode, on ne puisse aborder et résoudre des problèmes plus intéressants. Il est certain, par exemple, qu'Eschyle et qu'Aristophane conçoivent souvent leurs drames comme des tableaux, des fresques étalées sur les grossières charpentes du *logeion*. C'est le corps démesuré du Titan qui s'allonge aux roches du Caucase, et se tord sous la morsure du vautour. C'est Trygée qui pousse dans l'immensité du ciel vide sa monture fantastique et grotesque. Sophocle, philosophe pénétrant et parfois subtil, un Gorgias moins l'emphase et les paradoxes, met dans ses tragédies la logique souvent déconcertante que Thucydide apporte à ses raisonnements. L'imagination des aèdes flotte au hasard des mots librement répétés. Mais dans l'*Iliade* la colère d'Achille, la victoire d'Hector et la catastrophe finale se tiennent comme les propositions d'un théorème, et l'antique épopée a bien pour auteur un lointain ancêtre de Platon et d'Aristote. Quant au goût des symétries externes et des cadres tracés d'avance, il n'est point propre aux versificateurs de l'*Anthologie;* il se retrouve, nous le savons, dans les purs chefs-d'œuvre de l'atticisme. Et peut-être même saisissons-nous là un des traits les plus profonds de la littérature hellénique : assez riche et assez souple pour satisfaire à tous nos besoins et pour flatter tous nos caprices, elle n'est pourtant pas assez dégagée des arts plastiques et musicaux. Dans cette civilisation très raffinée, mais encore si jeune, tout se tient par de multiples attaches; et quand on lit les phrases trop savamment balancées de Pindare ou de Démosthène, on se rappelle plus qu'il ne le faudrait les mélodies archaïques de Terpandre, ou les statues dressant leurs profils rigides au fronton des temples Éginètes.

H. Ouvré.

LA GUITARE DANS L'ART GREC

On sait que les instruments musicaux à cordes se divisent en deux grandes catégories.

Les uns, comme la harpe, se composent d'un cadre et d'une caisse à résonance sur lesquels sont tendues, à vide, des cordes que pince le doigt ou le plectrum : chaque corde vibre toujours dans toute sa longueur et ne peut donner qu'un son unique, toujours le même.

Dans l'autre classe, à laquelle appartiennent le luth, la guitare, le violon, la caisse sonore est surmontée d'un manche allongé. Les cordes, ordinairement en petit nombre, sont tendues d'une extrémité à l'autre. En appuyant avec le doigt de la main gauche la corde contre un point quelconque du manche, tandis qu'on la pince plus bas avec la main droite, on peut, à volonté, raccourcir la partie vibrante et par conséquent produire un son plus ou moins aigu. Ainsi, avec un « clavier » très restreint, ce mécanisme permet d'obtenir une échelle de sons aussi complète ou même plus complète que les instruments multicordes de la première catégorie.

De ces deux classes d'instruments, la première était de beaucoup la plus répandue dans l'antiquité. C'est à elle qu'appartenaient les seuls organes vraiment nationaux de la musique grecque : la lyre et la cithare. Les instruments à manche sont rarement mentionnés. On les a cependant reconnus dans une variété d'instruments à cordes (ἐντατά) ainsi désignée par le musicographe Nicomaque : τά μονόχορδα, ἃ δὴ καὶ πανδούρους καλοῦσιν οἱ πολλοί, κανόνας δ'οἱ Πυθαγορικοί (1).

(1) Nicomaque, *Enchiridion*, c. 4 (p. 243 Jan). Les manuscrits ont les uns

Le monochorde ou canon pythagoricien — qui servait surtout (1) à des démonstrations théoriques — n'avait, comme l'indique son nom, qu'une seule corde. Nicomaque, en l'assimilant à tort à la πάνδουρος, le prend comme type de tout un groupe d'instruments fondés sur le même principe, mais qui différaient par le nombre des cordes. D'après Pollux (2), le monochorde proprement dit — analogue au moderne *rahab* du Caire et à la *guzla* monténégrine — était usité par les Arabes, tandis que la πανδοῦρα — évidemment identique à la πάνδουρος de Nicomaque — était d'origine assyrienne et comptait trois cordes : on l'appelait même aussi « trichorde » par excellence.

Un autre instrument exotique de cette classe, le σκινδαψός avait quatre cordes (3). Quant à la πηκτίς « aux sons aigus », mise à la mode par Sappho, les renseignements sont contradictoires : certains textes semblent en faire une harpe et l'identifient même à la *magadis* (4) ; d'autres ne lui attribuent que deux cordes (5). Quelle que fût la nature précise de ces divers instruments, il n'est pas douteux, d'après le texte de Nicomaque, que tous ou la plupart se prêtaient au mécanisme du raccourcissement artificiel des cordes par la pression digitale, qui permet seul l'emploi vraiment artistique d'organes aussi élémentaires.

On remarquera que tous ceux de ces instruments dont les auteurs anciens nous ont transmis les noms sont expressément qualifiés d'inventions barbares ; cette attribution est confirmée par les monuments égyptiens et assyriens qui nous montrent

φανδούρους, les autres πανδούρους. Je ne sais pourquoi M. von Jan préfère la première leçon qui n'est pas appuyée par d'autres autorités. La seconde est confirmée par Athénée, Pollux, Martianus Capella et Lampride (*Heliogabalus*, 32).

(1) Surtout, mais non exclusivement. Voir Ptolémée, *Harmoniques*, II, 12.

(2) Pollux, IV, 60 : μονόχορδον δέ, Ἀράβων τὸ εὕρημα· τρίχορδον δέ, ὅπερ Ἀσσύριοι πανδοῦραν ὠνόμαζον, ἐκείνων δ' ἦν καὶ τὸ εὕρημα. La *pandoura* en « laurier marin » des Troglodytes du golfe Persique (Pythagoras chez Athénée, IV, 184 A) est bien suspecte.

(3) Matron, chez Athénée, IV, 183 A :.... σκινδαψὸς τετράχορδος.

(4) Aristoxène chez Athénée, XIV, 635 E.

(5) Sopatros chez Athénée, IV, 183 B :

πηκτὶς δὲ Μούσῃ γαυριῶσα βαρβάρῳ
δίχορδος εἰς σὴν χεῖρά πως κατεστάθη.

Son origine lydienne est attestée par Sophocle, fr. 437 Nauck.

des organes de ce genre usités dans les pays d'Orient dès la plus haute antiquité (1). C'est de là évidemment, à travers la Phénicie et la Lydie, qu'ils sont arrivés en Grèce. Assez répandus, semble-t-il, dans l'art archaïque, ils tombent en discrédit après les guerres médiques, pour reprendre faveur au IVe siècle et surtout à l'époque alexandrine.

Pour l'histoire de la propagation de ces « instruments à manche » dans le monde hellénique, il serait intéressant de savoir à quelle époque précise ils apparaissent, disparaissent et reparaissent sur les monuments figurés. Il y a trente-cinq ans K. von Jan semblait contester que l'art classique eût connu et représenté des instruments de ce genre (2); mais, en 1881, Stephani, commentant une patère d'argent trouvée près d'Irbit et dont le motif central sera reproduit plus loin, réfutait cette affirmation inconsidérée en énumérant dix reliefs de sarcophages romains sur lesquels se trouvent représentés des instruments à manche (3). Depuis lors, loin de contester cette énumération, M. von Jan a pu y ajouter, dans deux dissertations plus récentes, quatre nouveaux exemples, mais qui, comme ceux de l'archéologue russe, sont tous tirés de sarcophages romains (4). « De toutes ces représentations figurées, concluait M. von Jan, pas une ne provient de Grèce. Même l'époque républicaine de Rome n'a fourni encore aucun spécimen. C'est seulement sur des reliefs du IIe et du IIIe siècle qu'on voit apparaître cet instrument. »

Sans chercher à grossir inutilement la liste dressée par MM. Stephani et von Jan, je veux aujourd'hui attirer l'attention sur

(1) Wilkinson, *Manners and customs of the ancient Egyptians*, II, 297-304. La guitare égyptienne a trois cordes. Rawlinson, *The five great monarchies*, II, 156.

(2) K. von Jan, *De fidibus Graecorum* (Berlin, 1859), p. 40.

(3) L. Stephani dans *Comptes rendus de la commission impériale archéologique russe pour 1881*, p. 54 suiv.

(4) K. von Jan, *Die griechischen Saiteninstrumente*, programme du gymnase de Sarreguemines, Leipzig 1882, note 144 (je n'ai pas pu voir ce travail). Du même : article *Saiteninstrumente* dans les *Denkmæler* de Baumeister (1888), p. 1546 (sarcophage du Latran, *Bullettino communale*, 1877, pl. 17, 5). Encore dans sa dernière publication (*Musici scriptores graeci*, Leipzig, 1895, p. 222, note 2) M. von Jan dit simplement : *sculpta videntur talia instrumenta in Romanorum sarcophagis*.

trois monuments, tous de provenance grecque, tous antérieurs à l'époque impériale romaine, qui représentent clairement des instruments de cette famille et démentent ainsi la date tardive assignée communément à sa propagation.

Fig. 1.
Muse du bas relief de Mantinée (Musée d'Athènes)

II

La première figure (qu'on s'étonne de n'avoir pas encore vu

Fig. 2.
Figurine de Tanagra (Louvre).

citer en cette matière) est une des Muses de la triade de reliefs découverts par M. Fougères à Mantinée en 1887. Ces reliefs, on le sait, décoraient la base sur laquelle s'élevait un groupe célèbre de Praxitèle (1). Je n'examinerai pas ici la question délicate de la part exacte qui revient au maître lui-même dans le dessin de ces figures, mais le préjugé seul a pu contester que les reliefs se rattachent au groupe perdu et en soient contemporains (2). Nous sommes donc certainement en présence d'une œuvre du milieu du IVe siècle et nous voyons que dès cette époque la *pandoura* (pour abréger, j'emploie génériquement, comme Nicomaque, ce terme spécial) était assez répandue et assez estimée en Grèce pour qu'un sculpteur en fît l'attribut d'une Muse, au même titre que de la cithare nationale, qu'il prête à une de ses sœurs. La Muse de Mantinée, comme toutes les figures analogues sur les sarcophages, presse les cordes de la main gauche et les pince de la main droite. Son instrument, malheureusement un peu mutilé, ressemble à une longue cuiller par les formes et la proportion du manche au cuilleron. Les contours de la caisse sonore sont coupés à angles vifs et non arrondis comme dans d'autres échantillons.

Un second exemple est tiré d'une figurine en terre cuite, provenant de Tanagra, et récemment acquise par le musée du Louvre. La représentation photographique que j'en donne (fig. 2) me dispense d'insister sur le charme délicat de cette statuette, l'une des plus gracieuses, à mon sens, que la nécropole béotienne ait encore livrées. On ne se trompera guère en l'attribuant à l'époque d'Alexandre le Grand. La jeune fille (ou la Muse, peu importe), assise de biais sur un rocher, rappelle, par son attitude et sa silhouette générale, la Muse du relief mantinéen ; elle s'en

(1) Fougères, *Bulletin de correspondance hellénique*, XII, pl. 2-3 (reproduit par exemple chez Roscher, *Lexicon der Mythologie*, II, p. 2450-1 ou W. Amelung, *Die Basis des Praxiteles aus Mantinea*, Munich, 1895). M. Fougères consacre une note rapide (p. 119, note) à notre instrument qu'il appelle à tort un ψαλτήριον et dont il ne connaît aucune représentation sur les monuments grecs ; mais il ajoute très sensément : « Les instruments de ce genre étant d'origine égyptienne, il ne serait pas surprenant de les voir figurer sur des monuments très anciens de l'art grec. »

(2) Cette opinion, soutenue surtout par Overbeck (*Kunstmythologie*, III, 547) et Hauser est d'ailleurs aujourd'hui abandonnée par ses promoteurs. Elle est de la même valeur que celle qui attribue la Vénus de Milo au IIe siècle.

distingue avantageusement par la fine élégance de sa toilette, la distinction aristocratique de ses mains et l'exquise eurythmie de formes jeunes et serpentines. L'instrument, plus léger et plus court que sur le relief (même en tenant compte du bout cassé du manche), offre le contour d'une poire allongée : le manche ne se détache pas de la caisse sonore par un brusque ressaut, mais s'y relie par une courbe élégante formant une transition insensible. La musicienne tient sa *pandoura* horizontalement, à la façon d'une mandoline ou d'une guitare, et non inclinée de haut en bas comme le fait la Muse de Mantinée.

Fig. 3.
Eros de Myrina (Louvre).

Pendant que j'admirais la figurine tanagréenne (alors encore déposée au magasin), M. Pottier, avec son obligeance accoutumée, voulut bien me signaler, à titre de comparaison, un petit Eros de Myrina, également d'acquisition récente et encore soustrait aux regards du public. Comme on peut en juger par la gravure très exacte que j'en donne ci-contre, la figurine est d'un joli mouvement, mais d'une exécution sommaire. La guitare, à peu près de même forme que celle de la statuette tanagréenne, paraît lourde pour l'enfant qui la manie. Contrairement à l'usage, il la tient le manche en bas, la panse en haut, mais c'est toujours de la main

droite qu'il pince les cordes. Cette figurine, qui doit dater du IIe siècle avant notre ère, est, jusqu'à nouvel ordre, le seul

Fig. 4.
Partie centrale de la patère d'Irbit (Musée de l'Ermitage).

exemple connu dans l'art gréco-romain d'un Eros guitariste ; partout ailleurs, si je ne me trompe, l'instrument à manche est manié par une femme.

La patère d'Irbit, rappelée plus haut, fait, il est vrai, exception; elle nous montre un Eros guitariste monté sur un lion, mais l'objet, ainsi que l'a reconnu Stephani, est de travail sassanide. Il est intéressant de le comparer à notre figurine de Myrina, sans vouloir d'ailleurs établir une filiation directe entre les deux types. Comme l'a dit fort bien Stephani, l'artiste persan s'est inspiré de deux motifs fréquents dans l'art grec : l'Amour lyricine et l'Amour au lion ; il les a combinés et modifiés à l'usage de ses compatriotes en prêtant à Eros une posture et un instrument qui leur étaient familiers.

III

Je suis loin de croire que les trois monuments que je viens de décrire épuisent la série des représentations de la guitare dans l'art hellénique. Je serais fort étonné si les peintures de vases, principalement archaïques, n'en offraient pas d'exemple. D'autre part, les reliefs des sarcophages romains ne sont, en partie, que les copies plus ou moins grossières d'originaux de l'époque alexandrine, et même le détail archéoloogique en doit être souvent d'emprunt. C'est ainsi qu'on peut faire sûrement remonter à un prototype hellénistique le beau « sarcophage d'Hippolyte » conservé dans la cathédrale de Girgenti, où Stephani a précisément signalé une figure de femme jouant d'une *pandoura* qu'elle tient presque verticale. *Sed satis est monstrasse viam.*

Théodore Reinach.

CORRESPONDANCE GRECQUE

Depuis ma précédente *Correspondance,* nous avons eu une laborieuse session parlementaire. La vérification des élections des députés a duré quinze jours et a donné lieu à de vives discussions. Il faut cependant dire qu'à cette occasion le parti au pouvoir s'est montré beaucoup plus équitable que ne l'ont été quelquefois chez nous les partis victorieux. La session a duré deux mois et a abouti au vote de quatre ou cinq lois organiques. Du 15 mai au 19 juillet (vieux style), la Chambre a tenu cinquante-trois séances, dont plus de la moitié commençaient à dix heures du matin pour ne finir qu'après minuit avec une interruption de midi à cinq heures. Un vent d'aménité inaccoutumée a soufflé sur les discussions sous la haute influence de M. le Président du Conseil. Les divers chefs de l'opposition n'ont pas fait de tentatives d'obstruction. Des soixante-dix-neuf projets de loi présentés au Parlement, soixante et onze ont été votés avec des amendements proposés par l'opposition et acceptés de bonne grâce par le gouvernement. Quatre projets de loi dus à l'initiative parlementaire ont été votés avec l'assentiment ministériel. Après l'influence de M. le Président du Conseil et des principaux orateurs du parti actuellement au pouvoir, il faut surtout faire honneur de cette amélioration de nos mœurs politiques au Président de la Chambre, M. Alexandre Zaïmis. On est unanime à reconnaître que cet homme politique a justifié la haute opinion que l'on avait de son caractère élevé et de son impartialité.

Un des actes les plus importants de cette session a été la création du département du service de la dette. Ce département constitue un service spécial et indépendant. Il témoigne du désir sincère de M. le Président du Conseil d'arriver à un arrangement équitable avec les créanciers du royaume. Quelques feuilles étrangères ne considèrent pas la création de ce département comme une garantie suffisante pour les *bondholders.* Elles prétedent que ces derniers devraient être représentés par des délégués spéciaux. Mais c'est ce qu'aucun gouvernement grec ne peut accepter, l'opinion s'étant prononcée contre toute espèce de contrôle étranger d'une façon que l'on peut considérer comme irrévocable.

Il est intéressant de connaître la pensée de M. le Président du Conseil sur la grave question de la dette de l'État. Nous sommes à même de la résumer exactement ainsi qu'il suit. D'après M. Théodore Delyannis, le bon sens suffit à comprendre que le prolongement de la situation actuelle est aussi préjudiciable aux créanciers qu'au Trésor grec. En créant le département du service de la dette, le gouvernement grec a fait tout ce que permettaient la dignité

et la souveraineté nationales pour épargner au pays et à ses créanciers les calamités d'une seconde banqueroute. Il n'a pas encore indiqué les ressources devant donner toute garantie aux droits des créanciers, mais il s'est occupé d'assurer la bonne gestion de ces ressources, qui seront déterminées plus tard. Il a, en somme, porté les négociations sur le seul terrain où il est permis à l'État de traiter avec ses créanciers.

Telle est la pensée du gouvernement actuel sur cette redoutable question, qui pèse d'un grand poids sur les destinées du pays. Il est permis d'espérer une solution favorable. L'élite de la société grecque, qui est au courant des impressions de l'opinion européenne, sait bien que la première condition pour rendre à la Grèce la situation qui lui est due est un accord équitable avec ses créanciers. Aujourd'hui plus que jamais un pays sans souci de ses engagements n'aurait pas de rôle politique à espérer en Europe. Un arrangement équitable est la condition *sine qua non* de tout ce que les amis de la Grèce peuvent espérer pour elle des événements et des transformations qui semblent prochaines dans les régions orientales.

M. Théodore Delyannis n'a pu apporter que de légers changements au projet de budget présenté au début de l'année par M. Tricoupis. Arrivé au pouvoir au milieu de l'année, il ne pouvait réduire les dépenses que pour le second semestre, celles du premier ayant été ordonnées par son prédécesseur. Ce n'est donc qu'au prochain exercice qu'il nous sera possible de porter un jugement sur l'ensemble de l'œuvre financière de M. Théodore Delyannis.

Parmi les travaux utiles de la dernière session, signalons une loi sur l'instruction primaire élaborée par le Ministre des Cultes, M. Démétrios Pétridis. Espérons qu'elle mettra surtout un frein à la manie des déplacements et remaniements annuels du personnel scolaire, sous la pression des exigences des députés. Ainsi que je le disais dans une de mes précédentes lettres l'instruction publique à tous les degrés en Grèce présente des côtés très défectueux. Toutefois il est juste de citer le zèle des populations du Royaume, surtout pour l'instruction primaire. Ainsi, d'après les renseignements donnés à la chambre par M. Pétridis, les écoles primaires de la Grèce ont été fréquentées cette année par 157,644 élèves dont 125,367 garçons et 32,261 filles. On remarquera pourtant la disproportion entre les élèves des deux sexest qui tient aux habitudes encore demi-orientales de nos populations. Il fau, aussi se rappeler que la population entière du Royaume hellénique monte à peu près à 2,300,000 habitants.

Je vous ai déjà entretenu de ce qu'on a nommé ici la crise du raisin sec. Dans tout le Péloponèse et dans les îles Ioniennes, il s'est produit un avilissement du prix de vente, provoqué par la réfection du vignoble en France et par les mesures prohibitives prises par le gouvernement français et d'autres États contre l'importation des raisins secs. Propriétaires et politiciens semblent chez nous vouloir forcer les lois naturelles pour toucher comme naguère leurs revenus ordinaires. C'est là une illusion comme tant d'autres qui se heurte devant l'impossible. Pendant la dernière session on s'est épuisé à ce sujet dans des tentatives éphémères et dans des dissertations byzantines. Des projets protectionnistes et socialistes, les uns plus incohérants que les autres, ont été développées devant la représentation nationale. Ce qui résulte d'un examen impartial c'est que la crise a frappé surtout les districts qui produisent les qualités les plus ordinaires ; les producteurs, ne trouvant plus de débouchés suffisants même à des prix avilis, ne peuvent lutter contre le

produit supérieur qui trouve toujours un débit plus ou moins rémunérateur. L'agitation se fait donc pour arriver à quelque mesure au détriment de ces privilégiés. Après le rejet de la retenue sous forme de contribution qui visait la diminution du produit de qualité supérieure, M. le Président du Conseil a soumis à la Chambre une loi portant en substance que les droits d'exportation seraient réduits de 4 drachmes par millier de livres vénitiennes à la condition que quinze pour cent de la production soit transformé en vin ou en alcool. Cette loi, votée avec les amendements jugés utiles par la majorité, a un caractère provisoire; elle se heurtera dans l'application à de sérieux obstacles et sera préjudiciable non seulement aux producteurs de raisin sec de qualité supérieure, mais aussi aux populations vinicoles, qui transforment en eau-de-vie les vins de qualité inférieure, les résidus et le marc.

Le 10/22 septembre ont eu lieu dans tout le Royaume les élections municipales. Le parti au pouvoir a enlevé presque toutes les *démarchies* à ses adversaires. Les municipalités urbaines aussi bien que les communes rurales ont élu à de grandes majorités des *démarques* du parti vainqueur aux dernières élections, c'est-à-dire des *Delyannistes* ou *Cordonistes*. Cette victoire électorale a montré que le triomphe du parti *Cordon* aux élections parlementaires d'avril a bien été la résultante de la volonté nationale librement manifestée.

La commission des *Jeux Olympiques*, sous la présidence du Prince Royal, continue activement ses travaux en vue de préparer ses fêtes internationales pour le prochain mois d'avril. On a commencé l'envoi à l'étranger des invitations. Plus de 2,500 sociétés sportiques étrangères seront invitées. Mais le fait le plus considérable de cette inauguration des Jeux Olympiques modernes sera la magnifique restauration du Stade. On sait que le plan complet de ce monument a été mis au jour par des fouilles exécutées, il y a quatorze ans, par l'architecte viennois Ziller. Une commission, dont font partie les principaux architectes grecs et étrangers résidant à Athènes, dirige actuellement les travaux par lesquels le Stade sera reconstruit tel qu'il était du temps d'Hérode Atticus. Cette belle restauration se fait aux frais d'un Mécène grec, qui a déjà dépensé des millions pour des œuvres utiles à la Grèce, M. Georges Avéroff; la commission des Jeux Olympiques a décidé d'élever à cet *évergète* une statue à l'entrée du Stade. Le matériel de maçonnerie employé est le marbre du Pentélique et la pierre du Pirée, exactement comme dans l'antiquité. Déjà la base du monument est construite, et l'effet en est vraiment merveilleux. Par cette restauration Athènes acquiert un monument *antique* de plus.

Le gouvernement grec vient d'exprimer sa reconnaissance au gouvernement de la République française pour le concours qu'il nous a prêté en vue de la consolidation du Parthénon en danger, par la mission de M. Lucien Magne, architecte du gouvernement français et professeur à l'École des Beaux-Arts. M. Magne est venu deux fois à Athènes, en 1894 et 1895. Il a soigneusement examiné le Parthénon et s'est empressé de communiquer à la Société archéologique d'Athènes son opinion à l'égard de l'état actuel de ce monument ainsi que ses conseils pour les travaux à exécuter. Ces conseils ont été d'autant plus utiles que M. Magne a bien voulu offrir à notre Société archéologique, à titre gracieux, un modèle en bois des échafaudages jugés indispensables. On sait que le gouvernement grec a nommé, en dehors d'une commission athénienne, une commission internationale composée de MM. Magne,

Durm et Penrose, pour prêter son assistance à ces travaux, qui se feront aux frais de la Société archéologique.

Athènes, 5 octobre 1895.

X.

CORRESPONDANCE

Je détache ces lignes d'une lettre qu'un ami m'a récemment écrite de Grèce et qui mérite de passer sous les yeux de l'*éphorie* d'Athènes.

... J'ai revu Olympie, dans un tour de Péloponnèse, que cette fois, nous faisons assez complet, et dont j'espère bien vous conter le détail. Lors de ma première visite, il y a huit ans, toutes les statues étaient couchées à terre, dans les hangars; aujourd'hui, elles sont en place d'honneur dans le Musée construit pour elles. L'impression que produisent les deux frontons du temple de Zeus a dépassé mon attente; l'œuvre apparaît dans son ensemble magnifique et l'œil complète à merveille les parties manquantes. Mais ces deux frontons sont placés trop bas. Ils sont à 75 centimètres environ du sol seulement! Pour des statues et des groupes destinés au haut d'un temple, c'est illogique. Je veux bien que pour l'étude et même la simple inspection, on ne puisse les mettre haut, mais du moins pourrait-on aider l'œil en les disposant à une élévation un peu plus grande. Si l'on veut voir à quel point ces deux compositions sculpturales gagnent à être vues de dessous, il suffit de se mettre à terre et d'ajouter ainsi un mètre d'altitude à celle du soubassement.

La Nikè s'envole superbement de son piédestal; il a deux mètres de haut, au moins. *Mais*, on pourrait, ce me semble, la faire planer plus encore. J'ai vu dans les ruines deux blocs de marbre blanc triangulaires avec inscriptions, qui devaient faire partie du piédestal; pourquoi ne les mettrait-on pas au Musée, sous l'œuvre de Paeonios, en lui rendant ainsi son haut vol?

Enfin, l'Hermès. On lui a refait le bas des jambes, passons. *Mais* ... ici, il y a deux « mais » : 1° la lumière, trop diffuse, enveloppe la statue et surtout la tête, qu'on a peine à bien voir, sauf peut-être le matin de bonne heure, alors que les fenêtres seules éclairent la salle et que le jour indirect, qui vient par deux larges baies de la halle centrale, est nul ou à peu près. Plus tard, et jusqu'au soir, la lumière vive et même le soleil, qui inondent la salle principale, font concurrence par ces deux baies aux fenêtres, moins fortement éclairées. Le conflit est malheureux pour la statue dont toute l'adorable finesse — surtout du bas de la tête — n'apparaît pas. 2° L'Hermès est placé trop haut; il est à 1 m. 36 cent.; c'est beaucoup. L'expérience contraire à celle des frontons est aisée à faire : on grimpe sur une chaise et l'on se convainc. Y a-t-il, par hasard, quelque indice de la hauteur du socle antique? Même en ce cas (et je l'ignore), on peut répondre par l'exemple des frontons, dont la place actuelle est sans rapport avec celle qu'ils occupaient sur le temple.

Maintenant, ma conclusion : pour la Niké et pour les frontons, le remède est peut-être difficile ou de réalisation impossible; pour l'Hermès, rien de plus simple que de pendre deux draperies aux baies qui donnent de la salle du fond qui lui est consacrée à la grande pièce centrale et de diminuer de 30 ou 40 cent. le piédestal actuel.

PAUL ERRERA.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les auteurs et éditeurs qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 12, rue de l'Abbaye, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX *exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.*

60. *J. BRENOUS,* maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier. *Étude sur les hellénismes dans la syntaxe latine.* (Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Montpellier.) Paris, Klincksieck, 1895, 445 pp. in-8°.

L'étude de M. Brenous est une œuvre où l'on trouvera toutes les qualités d'exactitude philologique et de prudence dans la méthode que l'on pouvait attendre d'un élève de M. Max Bonnet, le savant professeur de Montpellier : aussi les conclusions nous paraissent-elles fort séduisantes. Peut-être M. B. s'est-il trop ému des vives attaques de E. Hoffmann contre les hellénismes et du scepticisme de Ch. Thurot : c'est là l'origine de sa très intéressante mais un peu longue introduction, où, après avoir montré l'influence des langues modernes les unes sur les autres, il s'est demandé si les choses ne se sont point passées de même dans l'antiquité; de là un tableau général de l'influence et de la vogue de la langue grecque à travers le monde romain, et cette première conclusion qu'il y a lieu à une recherche détaillée et complète des hellénismes dans la langue latine.

De cette recherche poursuivie successivement sur l'emploi des cas, sur les modes, sur les propositions relatives, sur l'adverbe employé adjectivement et l'adjectif tenant lieu d'adverbe, enfin sur les prépositions, conjonctions, négations, M. B. tire de nouvelles conclusions : il ne faut chercher à expliquer le développement de la langue latine d'une manière exclusive ni par le latin vulgaire ni par l'hellénisme, mais il est exact qu'il y

a en latin des hellénismes non pas seulement de mots ou de pensées, mais de syntaxe, c'est-à-dire « d'une construction à laquelle, selon toute vraisemblance, le latin abandonné à lui-même ne serait pas arrivé et qu'il n'a formée qu'en reproduisant le type grec ». En outre « parmi les causes d'emprunt, la traduction et la lecture ont été les plus actives; il faut y joindre l'ascendant d'une langue considérée comme un type d'art supérieur, l'entraînement de la mode qui faisait de l'hellénisme un ornement indispensable du style poétique au temps d'Auguste, la lassitude des anciennes tournures et le désir de donner du piquant à l'expression... L'idiome du Latium, en sortant de ses voies propres pour suivre les traces de la langue d'Homère, d'Euripide et de Platon, a sans doute perdu de son originalité. Mais doit-on le regretter et pouvait-il en être autrement? »

M. E.

61. *DECRUE* (*Francis*). *Notes de voyage*. La Grèce et la Sicile. Villes romaines et byzantines. Constantinople et Smyrne. Paris, Colin, 1895. In-18° de 178 p., avec 29 gravures.

Ce petit livre, très joliment illustré de *similigravures* — on commence à tirer bon parti de ce mode de reproduction économique — est l'œuvre d'un historien très bien informé du XVIe siècle, voyageur sans prétention, mais non sans savoir, qui ne fait jamais étalage de son érudition et chez qui l'on sent pourtant qu'elle est latente. Les titres des chapitres disent assez la variété des sujets qu'aborde l'auteur : palais homériques, souverains de Sicile, Aventicum, villes byzantines, Constantinople aujourd'hui, Grecs et Turcs. Le style de M. Decrue est brillant et reste clair; il a le mérite, devenu assez rare, de ne point se perdre dans une phraséologie mystique en décrivant de beaux paysages ensoleillés. Je lui sais gré aussi de n'avoir pas suivi l'exemple de nombreux touristes qui, pour avoir mis le pied en Grèce et en Turquie, se croient autorisés à remanier la carte politique de l'Orient. De son voyage, il a surtout conservé, pour les hommes et les choses, une sympathie qui lui fait honneur; Turcs et Grecs l'ont frappé par leurs qualités plus que par leurs défauts. S'il faut lui faire quelques menues chicanes, je lui demanderai comment il sait (p. 14) que les peuples primitifs de la Grèce étaient des « Pélasges de sang aryen », car pas un physiologiste n'a pu dire ce que l'on entend par là. Et plus loin, dans la description qu'il fait des trésors de Mycènes, je cherche vainement à découvrir où il a vu les *belles cnémides en or* qu'il énumère parmi les trouvailles de Schliemann (p. 29).

S. R.

62. *G. KAIBEL. Die Vision des Maximus*. Sitzungsberichte der K. pr. Akademie zu Berlin, 1895, XXXV. 9 pages gr. in-8°.

Les lecteurs de la *Revue* ont pu voir (VIII, p. 284) les singuliers vers grecs inspirés par un dieu nubien. Ces vers n'ont qu'un intérêt de curiosité; ils ne sont pas d'une mauvaise facture, mais d'une extrême obscurité; leur auteur fait de vains efforts pour manier une langue qui n'est pas la sienne. Cependant il a réussi à faire parvenir son nom à la postérité grâce à l'acrostiche, remarqué par un ami de M. Kaibel : Μάξιμος δεκουρίων ἔγραψα. C'est là un petit secret qui échappe à la plupart des lecteurs, comme l'indique le vers 21, très heureusement expliqué par M. Diels :

ψόγον ἀλλοτρίοις ἤθεσιν ἀπολιπὼν ἄδη-
[λον.

Le vers 22 :

ἀρχὴ δέ μ' ἔκλῃζ' ΕΠΟC τὸ σοφὸν ποίημα [λέξαι

attend encore son explication. M. K. propose ἀρχὴν δέ μ' ἔκλῃζ' ὅτε τὸ..., en rattachant ce vers au vers suivant λαμπρὸς τότε Μάνδουλις ἔβη.... Mais ces deux vers sont nettement séparés par la *paragraphos* et mieux encore par la fin de l'acrostiche, dont les trois divisions forment autant de sens complets. Peut-être.

ἀρχὴ δέ με κλήζει τὸ σοφὸν ποίημα λέξαι.

« Le commencement (des vers) me nomme comme auteur de cette savante poésie. » Le lapicide aura mis ΕΙΤΟCΤΟC, en répétant quelques lettres ici, comme au vers 15.

Signalons la bonne correction δονηθείς, pour δονήσεις, au v. 19 et la très ingénieuse explication des vers 15-16 :

ᾠόμην δὲ σεμνὴν Μουσῶν Καλλιέπειαν νύμφαις ἅμα πάσαις μέσ[σ]ην κῶμον [ἀείδειν.

Il faut entendre, sinon écrire, Καλλιόπειαν. Faut-il aussi prendre νύμφαι (vierges) pour les autres Muses? Sur ce dernier point, il me reste un doute. Le poète rêve qu'il prend un bain dans le Nil; comment les Νύμφαι seraient-elles autres que les Nymphes du fleuve? Les passages parallèles cités par le savant commentateur me touchent peu; je crains qu'ici, comme ailleurs, il ne prête au décurion Maximos sa propre érudition. Les vers de ce barbare frotté de grec ne sont que trop souvent inintelligibles, et j'aime à croire que M. Kaibel ne tient pas à son interprétation plus que je ne tiens à la mienne : l'herméneutique la plus déliée échoue contre un auteur qui ne sait pas dire ce qu'il veut dire. Cependant je ne crois pas qu'on ait le droit de donner à ἠρεμίας (v. 1) le sens de ἐρημίας, ni de traduire les mots βίος ἀνθρώπων προορώμενος ἐς σέθεν (v. 29) « la vie des hommes gouvernée par toi » plutôt que « prévue, annoncée d'avance », quand il s'agit d'un Dieu qui rend des oracles.

Henri Weil.

63. *LYKOPHRON's Alexandra. Griechisch und deutsch, mit erklärenden Anmerkungen*, von Dr Carl von *Holzinger*, o. ö. Professor an der k. k. deutschen Universität zu Prag. Leipzig, B. G. Teubner, 1895, 427 p. gr. in-8°.

Qui eût dit que l'*Alexandra* de Lycophron, qui avait suscité au temps de la Renaissance une imitation latine de Scaliger, trouverait de nos jours un interprète d'un dévouement extraordinaire, on peut le dire sans exagération, vraiment héroïque? Après trois éditions publiées dans notre siècle (Bachmann, Scheer, Kinkel), après une traduction en prose française (Dehèque) et plusieurs mémoires savants, M. Holzinger donne, en regard d'un texte soigneusement revisé, une traduction allemande dans le mètre de l'original, vers pour vers, et syllabe pour syllabe. Il nous apprend, en effet, que, ayant évité encore plus rigoureusement que l'auteur les pieds de trois syllabes, il nous offre une traduction de dix-neuf syllabes seulement plus courtes que l'original. Si vous ajoutez à cela que M. Holzinger s'est imposé encore d'autres règles très étroites pour la facture de ses trimètres, et qu'il accomplit ce tour de force avec une rare adresse et un grand bonheur d'expression, vous avouerez qu'il est impossible d'apporter plus de zèle et d'abnégation à une tache ingrate. Ce n'est pas tout. La traduction, si fidèle au sens et à la forme de l'original, est cependant sensiblement plus claire que le texte. Quant aux obscurités qui restent, le

lecteur les trouvera élucidées, autant que cela était possible, dans un commentaire où il faut louer non seulement ce que l'auteur dit, mais aussi ce qu'il ne dit pas : on y admire, en effet, la vaste érudition du commentateur, et l'on est charmé de la discrétion qu'il met à la répandre.

L'introduction roule sur la vie de Lycophron, la composition, le style, la versification de son poème, les sources où il puisa son érudition mythologique et géographique ainsi que son vocabulaire, les difficultés chronologiques que soulèvent certaines allusions, enfin les principes suivis par l'éditeur et le traducteur. Nous recommandons particulièrement les pages consacrées par M. Holzinger à l'obscurité du poème de Lycophron. On sait que cette obscurité tient à la fois aux allusions à une infinité de mythes peu connus, à l'emploi d'un grand nombre de vocables rares et glossématiques, aux alliances de mots énigmatiques, à l'enchevêtrement des phrases et des matières. M. Holzinger expose très clairement les procédés de Lycophron, les sources ou, comme on dit en rhétorique, les *lieux* où il puisa toutes les espèces variées d'obscurité accumulées à plaisir.

Il est très naturel qu'un savant qui s'est imposé de reproduire si religieusement jusqu'à la forme de son original en surfasse quelque peu le mérite. A l'entendre, Lycophron s'était d'abord proposé de créer une scène tragique d'un style noble et sévère, en prenant pour point de départ les prophéties de Cassandre dans Eschyle et en s'appliquant à renchérir sur ce modèle. Il aurait donc fait œuvre de poète; mais, après avoir commencé son travail avec verve et inspiration, il l'aurait continué et complété en grammairien érudit plutôt qu'en poète. L'obscurité effrayante de l'ouvrage aurait été dans le premier jet suffisamment motivée par la nature de la donnée. Il nous est difficile de partager cette manière de voir. Les vers de Lycophron ne sont pas obscurs parce que l'obscurité convient aux visions incohérentes d'une sibylle ; il faut renverser le raisonnement et dire que Lycophron choisit un pareil sujet pour avoir un prétexte de composer un tissu inextricable d'énigmes savantes. Lycophron avait écrit des tragédies; mais le poète tragique ne se reconnaît guère dans l'*Alexandra*. Sans doute le vers est celui de la tragédie et le trimètre y conserve toute la sévérité de la facture d'Eschyle; on retrouve aussi à satiété avec une intempérance fatigante les *sesquipedalia verba* du père de la tragédie ; enfin, le poème a la forme d'un récit tragique placé dans la bouche d'un messager (*ῥῆσις ἀγγελική*). Mais ce n'est là qu'un simple cadre et Lycophron n'a pas profité de cette fiction pour rendre son poème plus dramatique. Il était cependant facile d'interrompre l'interminable suite de prophéties par des repos qui en auraient marqué les divisions et où le messager, reprenant la parole en son propre nom, aurait décrit l'affaissement de Cassandre, ses gestes, les symptômes par lesquels se marquait le retour de l'inspiration prophétique. Il n'en a rien fait, quoique les modèles à suivre ne lui manquassent pas.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans cette indigeste *farrago*, ce sont peut-être les données relatives au voyage d'Énée et à son établissement dans le Latium ; elles marquent, en effet, une des phases parcourues par cette légende avant l'épopée de Virgile. Les vers 1226-1280 ont beaucoup intrigué les interprètes et non sans cause. Est-il possible, en effet, qu'un poète grec qui écrivait avant la première guerre punique ait pu attribuer à Rome « le sceptre et la souveraineté de la terre et de la mer », γῆς καὶ θαλάσσης σκῆπτρα καὶ μοναρχίαν ? Je veux bien que Polybe exagère en disant qu'avant cette époque les Ro-

mains ne s'étaient nullement occupés de marine. Certains faits et les probabilités générales ne permettent pas de prendre au pied de la lettre cette affirmation de l'historien. Il est vrai aussi que les poètes usent volontiers de l'hyperbole; mais Lycophron, qui vivait à Chalcis et à la cour des Ptolémées, n'avait aucune raison de flatter les Romains et de s'exprimer à leur sujet en termes presque aussi pompeux que fera Mélinno un ou deux siècles plus tard. Faut-il admettre que le morceau en question ou, comme le voulait Niebuhr, que le poème tout entier ait été écrit après Lycophron ? Ces deux systèmes ne laissent pas d'avoir aussi leurs inconvénients. Plus difficiles encore sont les vers 1435-1450 : tout le monde croyait jusqu'ici que le lion descendant d'Éaque et de Dardanos, dont il y est question, était le grand Alexandre ; mais qui peut être le guerrier de race troyenne du vers 1446 ? Personne n'a pu résoudre cette question d'une manière plausible ; M. Holzinger propose une nouvelle solution. Suivant lui le lion serait Pyrrhus ; et l'autre héros, Fabricius ou bien le peuple romain. On peut objecter qu'il serait bizarre que dans un poème où la vieille hostilité entre l'Asie et l'Europe et tous les faits qui l'attestent ou semblent l'attester depuis l'enlèvement d'Europe jusqu'à l'invasion de Xerxès sont consignés sans aucune omission, l'expédition du conquérant macédonien fût passée sous silence. Quant à Fabricius il faut beaucoup de bonne volonté pour le reconnaître dans les vers du poète. La difficulté subsiste malgré l'effort ingénieux pour deviner une énigme qui reste impénétrable.

Répétons en finissant que les amis de Lycophron (je crains qu'il n'y en ait pas beaucoup) sauront grand gré à M. Holzinger de son remarquable travail et que les autres regretteront que tant d'érudition, de sagacité et de talent aient été prodigués sur un sujet si ingrat.

Henri Weil.

64. *Musici scriptores graeci.* Recognovit *Carolus JANUS.* Leipzig, Teubner (*Bibliotheca scr. græc. et rom.*) 1895. In-12°, XCIII-503 p. et 2 planches.

Fruit d'un travail de longues années, interrompu par diverses circonstances, ce livre sera le bienvenu auprès de tous ceux — assez nombreux depuis quelque temps — qu'intéresse l'histoire de la musique antique. La plupart des traités qui le composent n'avaient pas été édités depuis Meibom, et l'on sait combien le recueil des *Antiquæ Musicæ Auctores septem* (1652) était devenu rare en librairie. Il va sans dire que M. von Jan ne s'est pas contenté d'une simple réimpression ; ses recherches prolongées dans les bibliothèques d'Allemagne, de France et d'Italie, lui ont permis de découvrir de nouveaux manuscrits, de mieux classer ceux que l'on connaissait déjà, bref de perfectionner dans une mesure notable la constitution du texte, souvent très maltraité, de ces obscurs techniciens ; la préface très détaillée donne à cet égard tous les renseignements désirables. Là où les manuscrits le laissent en défaut, M. von Jan a recours avec prudence, mais souvent avec bonheur, à la critique conjecturale. A vrai dire, ce qu'il nous donne est bien moins un recueil de *musici scriptores* que de *musici scriptores minores ;* parmi les traités déjà publiés par Meibom, son volume ne comprend que la *Division du Canon* d'Euclide, l'*Introduction* de Pseudo-Euclide (que l'éditeur attribue avec une classe de manuscrits à un certain Cléonide), le *Manuel* pythagoricien de Nicomaque, le catéchisme de Bacchius, l'*Introduction* de Gaudence et celle d'Alypius, si précieuse

par ses tableaux de la notation antique. L'éditeur a joint à ces morceaux les *excerpta Neapolitana* (N III C. 2) dont une partie avait déjà été publiée par Vincent, les *Problèmes musicaux* dits d'Aristote, ainsi que tous les passages d'Aristote relatifs à la musique, enfin tous les débris de la musique grecque parvenus jusqu'à nous, c'est-à-dire les hymnes de Mésomède, le fragment d'Euripide, la chanson de Tralles et les premiers fragments delphiques. On lui saura gré de ces utiles additions, et tout particulièrement des améliorations notables qu'il a introduites dans le texte des *Problèmes;* sur plusieurs points il s'est rencontré avec les conjectures que j'ai publiées ici même (*Revue,* V, 22 suiv.) en collaboration avec M. d'Eichthal, travail qui, j'ai le regret de le dire, lui est resté inconnu. Les hymnes delphiques sont donnés d'après l'ancienne transcription, annulée, au moment même où paraissait le volume, par ma nouvelle édition dans le *Bulletin de correspondance hellénique;* ceci n'est qu'un malheur, mais dans une publication de ce genre, c'est une faute d'avoir recueilli les compléments souvent téméraires de Crusius, et l'hypothèse mort-née qui attribue les hymnes à Cléocharès. De même pour la chanson de Tralles, Jan aurait pu connaître la dernière note, qui a fait l'objet d'un *post-print* de M. Monro il y a déjà six mois.

Pour les hymnes de Mésomède, l'éditeur a eu le bonheur de découvrir à Venise l'archétype de tous les manuscrits de la deuxième famille, disposé exactement comme l'avait prévu Bellermann ; il en donne un précieux fac-similé photographique auquel il n'a malheureusement pas conformé sa transcription; mais le sujet est trop important pour être effleuré dans un compte rendu.

Pour justifier réellement le titre de son ouvrage, M. von Jan nous doit encore : parmi les *Meibomiani* Aristoxène, qui, entre temps, a été bien édité par Marquard, Aristide Quintilien, dont l'édition par Alb. Jahn est infiniment moins satisfaisante, et Martianus Capella; parmi les auteurs omis par Meibom, Ptolémée, le Pseudo-Porphyre, l'anonyme de Bellermann; en y joignant le *De Musica* de Plutarque, des extraits de Platon, Théon, etc., et quelques byzantins, on aurait la matière d'au moins trois volumes de plus. M. von Jan est désigné pour attacher son nom à ce *Corpus;* malheureusement il nous fait craindre dans la préface que l'âge et l'affaiblissement de sa vue ne lui permettent pas de donner une suite à l'œuvre si bien commencée.

R.

65. *K.-D. MYLONAS.* Πήλινος ἀμφορεὺς ἐκ Μήλου (Amphore en terre cuite de Milo). Athènes, Perris, 1894. — Extrait de l'*Éphéméris archéologique* d'Athènes, 1894. In-4°, 6 p., 3 pl. En vente à Paris, chez Leroux.

Le document céramique que nous fait connaître M. Mylonas est important. Il ajoute à la série des grandes amphores de Milo une peinture qui prend rang parmi les plus intéressantes et les plus anciennes représentations du mythe et du type d'Hercule. Elle mérite d'être placée à côté de l'amphore attique de l'Hymette publiée dans les *Denkmäler* de l'Institut allemand (I, pl. 57) et elle est sans doute plus ancienne encore. On y voit Hercule montant sur un char attelé de quatre chevaux ailés, à côté d'une jeune femme qui, écartant un peu son voile de son visage, semble écouter les paroles d'une femme placée en arrière-plan derrière les chevaux. Le héros se retourne, comme pour répondre de son côté à un vieillard qui accompagne le couple partant et paraît aussi lui parler.

Peut-être tout le monde ne sera-t-il pas de l'avis de Mylonas qui reconnaît dans ces personnages le roi d'Œchalie, Eurytos, sa femme Antiopè et leur fille Iole enlevée par le héros. La légende la plus accréditée auprès des mythographes grecs veut que le roi d'Œchalie et les siens aient péri, avant l'enlèvement d'Iole, de la main d'Hercule rendu furieux par un refus déloyal. Aux vases cités par M. Mylonas au sujet de cet épisode, il faut ajouter un skyphos du Louvre (*Monuments grecs*, II, 1893-94, p. 41, pl. 14). Le peintre aurait donc obéi à une tradition différente et moins connue, s'il avait montré les parents d'Iole poursuivant de leurs reproches le ravisseur jusque sur son char? Cela certainement n'aurait rien d'impossible, mais je crois beaucoup plus simple et plus vraisemblable de supposer ici un autre épisode de la vie d'Hercule, son départ avec Déjanire, fille d'Altheia et du roi de Calydon, Oineus. C'est un des rares mariages d'Hercule où la violence n'ait point de part. Déjanire est représentée par la légende comme le modèle des épouses; elle voyage avec le héros et combat même à ses côtés; elle lui donne plusieurs fils qui sont les premiers Héraclides où les Doriens reconnaissaient leurs ancêtres. Or Milo est une très antique colonie dorienne et il est naturel qu'un peintre Mélien ait songé à symboliser dans l'union d'Hercule et de Déjanire les origines mythologiques de sa race. Plusieurs peintures de vases, par une naïveté dont l'art archaïque offre de fréquents exemples, font assister le père et la mère de Déjanire au combat d'Hercule contre Nessus (*Monumenti dell' Inst.*, VI, pl. 56; Roulez, *Vases de Leyde*, pl. 8). On remarquera que l'amphore attique de l'Hymette, si visiblement influencée par l'école picturale de Milo, représente précisément un épisode du même cycle, le châtiment du centaure ravisseur.

Sur le col du vase de Milo on aperçoit Hermès, reconnaissable au caducée et aux talonnières ailées, qui converse avec une femme drapée, dépourvue de tout attribut distinctif. M. Mylonas dit qu'il ne sait quel nom lui donner. J'y reconnaîtrais pour ma part une Athéné. On ne saurait, dans une peinture du VIIe siècle, s'étonner de voir une Athéné sans casque et sans armes (cf. Furtwaengler dans le *Lexikon* de Roscher, I, p. 693-694). Hermès et Athéné sont les deux protecteurs naturels d'Hercule dans toutes ses aventures; ils figurent dans le combat contre Nessus cité plus haut; ce sont eux qui introduisent le héros dans l'Olympe, etc. Ici, ils dominent la scène et président au départ des deux époux.

Telle est cette composition qui désormais aura sa place dans les œuvres souvent mentionnées de la céramographie grecque archaïque. Elle est comme la souche de compositions nombreuses qui se divisent en deux classes principales : le motif du héros partant pour la guerre (Hector, Amphiaraos sur les cratères corinthiens), le motif du dieu ou de la déesse montant en char (plaques de Skythès, nombreuses amphores et hydries attiques du VIe siècle).

On a fait de très louables efforts pour reproduire tous les détails du vase avec la plus grande exactitude au moyen d'une vue d'ensemble et de deux planches en couleurs. L'auteur a voulu se maintenir, dans un format plus réduit, à la hauteur de l'ancienne et luxueuse publication des amphores de Milo, due à M. Conze (*Melische Thongefaesse*, 1862), et il y a réussi. E. POTTIER.

66. *XÉNOPHON. Extraits* par *Victor Glachant*. Masson, s. d. (1895). In-12, XLV-309 p.

Ce petit volume fait partie de la

collection Lantoine, destinée à donner aux jeunes filles et aux élèves de l'enseignement moderne une idée suffisante des grands écrivains de l'antiquité par des fragments de leurs ouvrages traduits en français et encadrés dans des analyses sommaires. Les fleurs choisies par M. Glachant dans le riche parterre de Xénophon sont très agréables — on regrette pourtant l'absence de la scène dramatique qui retrace la chute de Théramène, *Hell.* II, 3 — et la traduction, en partie empruntée à des versions plus anciennes, se lit facilement. J'aurais quelques réserves à faire sur l'introduction et les avant-propos de chaque traité. Outre que le style en est parfois très lâché et abonde en néologismes ou en expressions familières qui jurent un peu avec un nom et des traditions universitaires, M. G. paraît bien peu au courant des travaux modernes, qui ont fait descendre Xénophon de son piédestal d'homme et même d'écrivain ; il continue à prêter de la « naïveté » et de la « bonne foi » à ce faux bonhomme et à le donner pour un modèle indiscuté d'atticisme. De plus, puisant indistinctement à des sources de valeur inégale, il est souvent arrivé à M. Glachant de se contredire. La chronologie de sa *Notice* devient ainsi inextricable : Xénophon naît en 435 (p. VI), rencontre Socrate à l'âge de dix-huit ans (donc en 417, p. VIII); puis à « quelque temps de là », en 424, combat avec lui à Délium (à onze ans ! p. IX), compose le *Banquet* en 421 (p. XXVIII, à quatorze ans !) etc. A la page XXXVII l'auteur estime (très justement) que la *République des Athéniens* « n'a pas l'air authentique », ce qui ne l'empêche pas, p. 218, d'adhérer à l'opinion contraire de Weiske et d'y voir « l'œuvre satirique d'un homme irrité, *avec raison d'ailleurs* (!), contre le décret qui l'avait banni de sa patrie. » Il nous semble que même des jeunes filles ont droit, chez leurs guides, à plus de suite dans les idées.

Θ.

Le rédacteur en chef gérant, Th. Reinach.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.

VARIÉTÉS

ΠΙΣΤΙΣ ΚΑΙ ΠΑΤΡΙΣ

Nos lecteurs ont été informés en temps et lieu (*Revue*, III, 330) de la généreuse initiative par laquelle un patriote hellène, M. Démétrius Schilizzi, a doté Paris d'un temple destiné à servir de point de ralliement aux nombreux fidèles de l'église orthodoxe grecque, dispersés à travers la capitale. Londres, Manchester, Liverpool, Marseille, sans parler de Vienne, de Pesth, etc., possédaient depuis de longues années des édifices semblables, proportionnés à l'importance de leur population grecque. La nouvelle église de Paris, de dimensions assez modestes, est située dans un quartier élégant et nouveau, rue Bizet, presque à l'angle de l'avenue Marceau. L'emplacement choisi n'a pas permis d'élever une façade monumentale, mais l'intérieur est un bijou d'ordonnance et de décoration qui fait le plus grand honneur aux artistes chargés de l'œuvre : M. Vaudremer, pour l'architecture; M. Guillotin, pour la construction; M. Lameire, pour les peintures murales; M. Thiersch (de Munich), pour celles de l'iconostase. Quand le temps aura un peu apaisé les couleurs trop saturées de ces dernières, et les aura mises au diapason de la tonalité très claire des fresques, l'ensemble sera d'une harmonie délicate, lumineuse et reposante, bien appropriée à sa destination.

M. D. Schilizzi est mort, il y a deux ans, sans avoir eu la joie de voir terminer le monument auquel son nom restera attaché. C'est son frère, M. Paul Stefanovich Schilizzi, qui a présidé a

l'achèvement des travaux et qui a, croyons-nous, contribué pour sa part à la dépense considérable qu'ils ont entraînée. L'entretien de l'édifice et les frais du culte seront assurés par les soins d'un comité dont notre confrère, M. D. Bikélas, a accepté la présidence. L'inauguration du nouveau temple a eu lieu le dimanche 22 décembre dernier, sous la présidence de l'archevêque d'Héraclée, Mgr Germanos, devant une nombreuse affluence où l'on remarquait, outre les représentants diplomatiques de la Grèce et de la Russie et toutes les notabilités de la colonie grecque, beaucoup de simples amis de l'hellénisme, qui ne séparent pas dans leur sympathie, comme les Grecs ne séparent pas dans leur attachement, la religion orthodoxe et la nationalité hellénique. C'est précisément ce lien si curieux et si permanent entre les croyances religieuses et le sentiment patriotique qui a fait l'objet du sermon prêché, à cette occasion, par M. l'archimandrite Palamas. Nous avons cru intéresser nos lecteurs en demandant au prédicateur et en reproduisant à cette place le texte entier de ce discours. Ils y trouveront à la fois le développement brillant d'une idée vraie, qui représente au moins l'une des faces de la « philosophie » de l'histoire ancienne et moderne du peuple grec, et un spécimen de l'éloquence sacrée byzantine à cette fin du XIXe siècle. En écoutant, du fond de cette petite Sainte-Sophie, la chaude et vibrante parole de M. Palamas, nous avions l'impression très nette que si, depuis Basile et Chrysostome, la syntaxe et la phraséologie grecques se sont un peu beaucoup francisées, le vocabulaire de la langue *lettrée*, et probablement aussi la prononciation et la musique du discours, sont restées à peu près les mêmes. Le texte imprimé ne conserve sans doute qu'un reflet bien pâle de la parole vivante, mais la parole fuit et l'écrit demeure; or, un souvenir tel quel de cette cérémonie, qui marquera dans l'histoire de la communauté grecque de Paris, ne pouvait manquer dans une *Revue* qui se propose, parmi d'autres objets, de resserrer les liens d'amitié séculaires entre Hellènes et Français.

T. R.

Σεβασμιώτατε ἱεράρχα! φιλόχριστυν ἐκκλησίασμα!

[§ 1.] Ποῖον εἶναι τὸ ἱερὸν κέντρον, εἰς τὸ ὁποῖον πάντες οἱ ἁπανταχοῦ γῆς ἄνθρωποι πάντοτε συναντῶνται καὶ πάντοτε συνενοῦσι τὰς ποικίλας αὐτῶν δυνάμεις; ποῖαι εἶναι αἱ λέξεις ἐκεῖναι, ἐνώπιον τῶν ὁποίων τὰ μεγαλείτερα πάθη κατευνάζονται, τὰ μᾶλλον ἀνόμοια πνεύματα συμφωνοῦσιν, οἱ μᾶλλον ἀντίθετοι χαρακτῆρες συνταυτίζονται καὶ πάντες συσφίγγονται δι' ἀμοιβαίας τιμῆς καὶ ἀγάπης; ποῖαι εἶναι αἱ λέξεις ἐκεῖναι, αἵτινες ἐγένοντο πάντοτε ἀφορμὴ τῶν ἀπειραρίθμων ἐκείνων τοῦ ἀνθρωπίνου αἵματος χειμάρρων, οἵτινες ἀπ' ἀρχῆς κόσμου μέχρις ἐσχάτων ἐπότισαν ἀφθόνως ὅλον τὸ πρόσωπον τῆς γῆς; Πίστις καὶ Πάτρις.

[§ 2.] Ναί, ἀγαπητοί, αἱ δύο καὶ μόναι αὗται λέξεις φέρουσιν, οὕτως εἰπεῖν, ἐν ἑαυταῖς τὴν τύχην τοῦ κόσμου καὶ ὑπόσχονται τὴν ἠθικὴν καὶ ὑλικὴν εὐδαιμονίαν παντὸς ἀνθρώπου, πάσης κοινωνίας καὶ παντὸς καθ' ἅπασαν τὴν ὑπ' οὐρανὸν ἔθνους καὶ κράτους. Αἱ δύο καὶ μόναι αὗται λέξεις περιέχουσι τὴν μᾶλλον μαγευτικὴν καὶ ἀκατάβλητον δύναμιν, ὥστε καὶ προφερόμεναι μόνον ἢ ἀκουόμεναι εἰς ὅλας τὰς γλώσσας τῆς ἀνθρωπότητος συγκινοῦσι τὰς εὐγενεστέρας χορδὰς πάσης ἀνθρωπίνης καρδίας καὶ μετοχετεύουσιν εἰς τὰς φλέβας παντὸς ἀνθρώπου τὸ θερμουργὸν ἐκεῖνο αἷμα, διὰ τοῦ ὁποίου τὸ στῆθος σφριγᾷ, ὁ σφυγμὸς πυρέσσει καὶ τὸ ἄψυχον σῶμα πληροῦται πνεύματος καὶ ἀφυπνίζεται ἐκ τοῦ ληθάργου τῆς ἀδρανείας. Αἱ δύο αὗται λέξεις, ἀγαπητοί, ἀποτελοῦσιν ἐπίσης τὴν ἀρχὴν καὶ τὴν μόνην πηγὴν τῆς θεσπεσίας ἐκείνης δόξης καὶ ἀθανασίας, ἥτις περιαυγάζει τὸ ἑλληνικὸν ὄνομα.

[§ 3.] Καὶ τῳόντι! Ἐὰν μελετήσωμεν ἐπισταμένως ὅλας τὰς περιόδους καὶ τοῦ ἐθνικοῦ καὶ τοῦ χριστιανικοῦ βίου τῆς Ἑλλάδος, καθ' ἃς ὁ Ἕλλην διὰ τοῦ αὐτοῦ πάντοτε πνεύματος καὶ διὰ τῆς αὐτῆς πάντοτε ἀδαμάστου ἐθνικῆς συνειδήσεως ζῇ ἀδιαλείπτως καὶ κινεῖται ὁτὲ μὲν φανερῶς, ὁτὲ δὲ ἀφανῶς, ἄλλοτε μὲν ὡς ἄρχων, ἄλλοτε δὲ ὡς ὑποτελής, εἴτε ἐν τῇ ἰδίᾳ εἴτε ἐν ἀλλοτρίᾳ γῇ, θέλομεν ἴδῃ, ὅτι εἰς τὸν ἀδιάρρηκτον τῆς πίστεως καὶ τῆς πατρίδος σύνδεσμον ἡ Ἑλλὰς ὀφείλει ἅπασαν τὴν δόξαν αὐτῆς καὶ ὅλα τὰ θαυμάσια ἐκεῖνα τῆς τέχνης καὶ ἐπιστήμης ἀριστουργήματα, τὰ ὁποῖα διεγείρουσι τὸν σεβασμὸν καὶ τὴν εὐγνωμοσύνην ὅλης τῆς ἀνθρωπότητος, καὶ τὰ ὁποῖα, ἀπὸ εἴκοσι καὶ πέντε ἤδη περίπου αἰώνων, ἀποτελοῦσι τὸ ἱστορικόν, οὕτως εἰπεῖν, διαβατήριον, διὰ τοῦ ὁποίου καὶ μόνου πᾶν ἔθνος καὶ πᾶς ἀνὰ πᾶσαν τὴν ὑφήλιον ἄνθρωπος δύναται νὰ εἰσέλθῃ εἰς τὰ ἀνάκτορα τῆς δόξης, τῆς ἀληθοῦς σοφίας καὶ τοῦ ἀληθοῦς πολιτισμοῦ.

[§ 4.] Ὅτε δὲ ἦλθε τὸ πλήρωμα τοῦ χρόνου καὶ ἀνατείλας ἔστη ἐπὶ

τοῦ σπηλαίου τῆς Βηθλεὲμ ὁ πολικὸς ἀστὴρ τῆς ἐλπίδος καὶ ἀναστάσεως ὅλων τῶν λαῶν τῆς ὑφηλίου, καὶ τότε μόλις ὁ ἀπόστολος Παῦλος, ὡς ἀληθὴς περιστερὰ ἐκ τῆς κιβωτοῦ ἀποπτᾶσα, καταπλέει εἰς τὴν Ἀττικὴν καὶ εὐαγγελίζεται ἐν μέσαις Ἀθήναις τὸν ἄγνωστον θεόν, καὶ ἀμέσως εἰς τὴν πρώτην αὐτοῦ φωνὴν ἡ ἠχὼ τῆς Πνυκὸς μεταδίδει τὸ εὐαγγέλιον ἀπὸ ὄρους εἰς ὄρος μέχρι τῶν ἐσχάτων τῆς Ἑλλάδος ἄκρων, καὶ ἕκαστος αὐτοῦ φθόγγος κλονεῖ τὰς βάσεις τοῦ ἐθνισμοῦ καὶ κατεδαφίζει ἕνα βωμόν · ἀμέσως ὁ Ἄρειος Πάγος, ὁ ἄγρυπνος οὗτος φύλαξ τοῦ παρελθόντος, ὑποχωρεῖ, ἡ δὲ ἀκρόπολις ἀνοίγει τὰς πύλας αὐτῆς καὶ ἀνυψοῦται ἐπὶ τοῦ Παρθενῶνος τὸ ἱερὸν σύμβολον τῆς ἁγίας σοφίας καὶ τῆς ἀνθρωπίνης σωτηρίας, ὁ Σταύρος · τελευταῖον δὲ καὶ ἡ Ἑλλὰς ἀπαξάπασα, κλίνουσα τὸν αὐχένα, ἀποτίθησι μετὰ πίστεως καὶ ἐλπίδος τὸν φιλοσοφικὸν αὐτῆς τρίβωνα, τὴν ἐθνικὴν αὐτῆς δόξαν καὶ τὸ ἔθνικον ὄνομα μεθ' ὅλου τοῦ μακραίωνος παρελθόντος ὑπὸ τοὺς πόδας τοῦ ἐσταυρωμένου. Ἔκτοτε, ἀγαπητοί, ἡ Ἑλλὰς γίνεται δευτέρα μετὰ τὴν Ἱερουσαλὴμ πατρὶς τοῦ χριστιανισμοῦ καὶ ἀποβαίνει τὸ κέντρον τῆς παγκοσμίου αὐτοῦ ἐνεργείας. Ἔκτοτε ἡ ἐνδοξοτέρα τῶν ἐθνοτήτων τῆς ἀρχαιότητος, τὸ καύχημα τῶν αἰώνων, ὁ Ἑλληνισμός, ἀφομοιοῦται καὶ συγχωνεύεται μετὰ τοῦ χριστιανισμοῦ, καὶ ὁ τέως Ἕλλην, υἱὸς ἀνθρώπου, ἀποκαλεῖται ἀπὸ τοῦδε χριστιανός, υἱὸς θεοῦ. Ἐπὶ τούτῳ δὲ ἡ μὲν Ἑλλὰς παρέχει εἰς τὸν χριστιανισμὸν παιδείαν καὶ εὐφυΐαν καὶ προικοδοτεῖ εἰς αὐτὸν τὴν γλῶσσαν αὐτῆς πρὸς ἔκφρασιν τῶν ὑψηλοτέρων ἐννοιῶν καὶ ἀληθειῶν, αἵτινες συνδέουσι τὴν γῆν μὲ τὸν οὐρανὸν καὶ ἀνυψοῦσι τὸν ἄνθρωπον πρὸς τὸν θεόν, ὁ δὲ χριστιανισμὸς εἰς ἀντάλλαγμα τίθησιν εἰς τὸν δάκτυλον τῆς μνηστῆς τὸν ἀρραβῶνα τῆς δόξης καὶ τῆς ἀθανασίας.

[§ 5.] Ὁ ἱερὸς δὲ οὗτος σύνδεσμος δογματοποιεῖται ἐφεξῆς διὰ τοῦ συμβόλου τῆς ὀρθοδόξου πίστεως. Καὶ τῳόντι, ἀγαπητοί, τὸ μυστηριῶδες τοῦτο τῆς ὀρθοδόξου πίστεως σύμβολον, τὸ ὁποῖον ἀπὸ δέκα ἤδη περίπου αἰώνων διακρίνει τέλεον τὴν Ἀνατολὴν ἀπὸ τῆς Δύσεως, ἀποτελεῖ ὄχι μόνον τὸ θεόπηκτον κέντρον, περὶ τὸ ὁποῖον στρέφεται σύμπασα ἡ μετὰ Χριστὸν ἱστορία τοῦ Ἑλληνισμοῦ, ἀλλὰ καὶ τὸν ἀδιάρρηκτον κρῖκον ὅστις συνδέει τὴν Ἑλλάδα τοῦ Πλάτωνος μὲ τὴν Ἑλλάδα τοῦ Παύλου καὶ τὴν Ἑλλάδα τῆς ἐν Νικαίᾳ οἰκουμενικῆς συνόδου μὲ τὴν Ἑλλάδα τῆς ἐν Ἐπιδαύρῳ ἐθνικῆς συνελεύσεως — τὸ ἱερὸν τοῦτο τῆς ὀρθοδόξου πίστεως σύμβολον ἀποτελεῖ τὸν ἄκαμπτον θώρακα, ὅστις διετήρησε μέχρις ἡμῶν τὸ στῆθος τοῦ Ἑλληνισμοῦ σῶον καὶ ἀβλαβὲς ἀπὸ παντὸς ἰοβόλου καὶ τῆς Δύσεως καὶ τῆς Ἀσίας βέλους καὶ διέσωσε τὴν Ἑλληνικὴν ἐθνικότητα ἀπὸ πάσης ξενικῆς προσβολῆς καὶ ἐπιδρομῆς. Διότι ὁ Ἑλληνισμός, προσκεκολλημένος ἔκτοτε εἰς τὴν αἰωνόβιον καὶ ἀκράδαντον τῆς ὀρθοδοξίας δρῦν καὶ περιτυλισσώμενος διαρκῶς περὶ τοὺς ἀμαράν-

τους αὐτοῦ κλάδους, οὐ μόνον διαμένει ἀβλαβὴς ἀπὸ πάσης καταιγίδος καὶ ἀπρόσιτος ἀπὸ παντὸς χειμάρρου πυρὸς καὶ αἵματος, ἀλλὰ ἐξέρχεται ἐπὶ τέλους θριαμβεύων καὶ νικηφόρος. Ἐντεῦθεν, ἀγαπητοί, νέα οὐράνιος αἴγλη ἀφθίτου καὶ ἀπαραμίλλου δόξης περιβάλλεται τὸ Ἑλληνικὸν ὄνομα. Ἔντεῦθεν νέα κατὰ πᾶσαν ἑκατονταετηρίδα συνεχὴς καὶ ἀδιάλειπτος σειρὰ πολυειδῶς καὶ πολυτρόπως δεδοξασμένων ἀνδρῶν περικοσμοῦσι τὸν γενεαλογικὸν τοῦ ὀρθοδόξου Ἕλληνος πίνακα, οἵτινες ἀποτελοῦσιν οὐ μόνον τὴν ἀθάνατον δόξαν τῆς Ἑλλάδος, ἀλλὰ καὶ τὸν οἰώνιον καὶ ἀνυπόκριτον θαυμασμὸν πάσης τῆς οἰκουμένης.

[§ 6.] Ἐκ τῶν ὀλίγων τούτων, ἀγαπητοί, κατανοεῖτε ἤδη βεβαίως κάλλιστα τὴν ἱερότητα τοῦ σκοποῦ, τὸν ὁποῖον ὁ ἀείμνηστος κτίτωρ τῆς σήμερον καθαγιαζομένης ἱερᾶς ταύτης Ἐκκλησίας προέθετο ἐν τῇ ἀναστηλώσει τοῦ περιφανοῦς τούτου μνημείου τῆς πρὸς τὴν Πίστιν καὶ τῆς πρὸς τὴν Πατρίδα ἀγάπης. Καὶ πῶς ὄχι; Τί δύναται ν' ἀφυπνίσῃ ἀμέσως καὶ νὰ ἐμψυχώσῃ καὶ νὰ ἀναζωογονήσῃ πάντα ἐν οἱᾳδήποτε τῆς γῆς γωνίᾳ Ἕλληνα, καθεύδοντα ἴσως ἀμέριμνον καὶ ἀδιάφορον ὑπὸ τὴν ἐπήρειαν ξένων ἰδέων, ξένων ἠθῶν, ξένου τέλος πάντων οὐρανοῦ καὶ ξένης γῆς; Ἡ φωνὴ τῆς Πίστεως καὶ τῆς Πατρίδος. Ποῦ δὲ ἡ ἱερὰ καὶ ζωογόνος αὕτη τῆς Πίστεως καὶ τῆς Πατρίδος φωνή, διασχίζουσα καὶ ὄρη καὶ βουνὰ καὶ θαλάσσας, δύναται νὰ γείνῃ ἔτι μᾶλλον ἀκουστή; Ἐν τῇ ὀρθοδόξῳ Ἐκκλησίᾳ. Ναί, ἀγαπητοί, ἡ ὀρθόδοξος Ἐκκλησία, ἥτις διῆλθε τρεῖς αἰῶνας καταδιωκομένη, ἡ ὀρθόδοξος Ἐκκλησία ἥτις καλύπτεται μὲ τὴν πορφύραν τῶν μαρτυρικῶν αἱμάτων, ἡ ὀρθόδοξος Ἐκκλησία ἥτις ἐγέννησε τοὺς μεγάλους τοῦ χριστιανισμοῦ Πατέρας καὶ διδασκάλους, ἡ ὀρθόδοξος Ἐκκλησία, ἥτις συνεκάλεσε τάς Οἰκουμενικὰς Συνόδους καὶ ἐνομοποίησε τὰ δόγματα τῆς χριστιανικῆς πίστεως, καταστρέψασα τὴν πολυκέφαλον τῶν αἱρέσεων ὕδραν, ἡ ὀρθόδοξος, λέγω, Ἐκκλησία περιεθωράκισε πάντοτε τὸν Ἕλληνα ἀπέναντι παντὸς πολιτικοῦ καὶ θρησκευτικοῦ προσηλυτισμοῦ καὶ, ὡς ἀσφαλὲς καταφύγιον καὶ ἱερὸν ἄσυλον, διέσωσε μέχρι τοῦδε καὶ τὴν πίστιν καὶ τὴν ἐθνικότητα αὐτοῦ.

[§ 7.] Ἀλλὰ καὶ ὅτε τέλος πάντων, ἀγαπητοί, ἡ Πατρὶς ἡμῶν, ἐξαντλήσασα πᾶσαν ὁλικὴν δύναμιν, ἔπεσε ψυχορραγὴς καὶ αἱμόφυρτος εἰς τοὺς πόδας τῶν κατακτητῶν, τὶς περιέθαλψε καὶ τότε τὸν Ἑλληνισμόν, ὡς τέκνον, ἐκπνέον εἰς τοὺς κόλπους τῆς σφαγείσης μητρός; ἡ ὀρθόδοξος Ἐκκλησία. Τὶς ἐφιλοξένησε καὶ τότε τὸν Ἑλληνισμὸν εἰς τὰ θρησκευτικὰ ἐκεῖνα ἄδυτα, τῶν ὁποίων θαυμάζομεν ἀκόμη τὴν ἀρχιτεκτονικήν, καὶ ἔκρυψεν αὐτὸν οὕτω θαυμασίως, ὥστε πολλοὶ πολλάκις ἀμβλύωπες μεσαιωνολόγοι ἐτόλμησαν νὰ ἐνταφιάσωσιν αὐτὸν καὶ νὰ διακηρύξωσι τεθνηκότα; ἡ ὀρθόδοξος Ἐκκλη-

σία. Τὶς ἀνέτρεφεν ἔκτοτε ἐπιμελῶς τὸν Ἑλληνισμὸν μέχρι τῆς ἡμέρας, καθ' ἣν οὗτος ἀνδρωθεὶς ἀνεπέτασε τὴν σημαίαν τοῦ Σταυροῦ, ἥτις ἐκάλυψεν ἀπ' αἰώνων τὰ ἱερὰ τῶν μαρτύρων καὶ ἡρώων αὐτοῦ λείψανα, καὶ ἐπεκλήθη Νέα Ἑλλάς; ἡ ὀρθόδοξος Ἐκκλησία. Τὶς ἐστερέωσε καὶ διετήρησεν ἀδιάσπαστον τὴν ἱστορικὴν τῆς τρισχιλιετοῦς ἱστορίας τοῦ Ἑλληνισμοῦ ἄλυσιν, ἥτις συνδέει τὴν Ἑλλάδα τοῦ παρόντος πρὸς τὴν Ἑλλάδα τοῦ παρελθόντος, ἵνα δημιουργήσῃ ἐξ αὐτῶν τὴν Ἑλλάδα τοῦ μέλλοντος; ἡ ὀρθόδοξος Ἐκκλησία. Ναί, ἀγαπητοί, μόνη ἡ ὀρθόδοξος Ἐκκλησία ἐξηκολούθησε πάντοτε καὶ ἐξακολουθεῖ διηνεκῶς, ὡς μήτηρ φιλόστοργος, οὐ μόνον νὰ ἐπαγρυπνῇ εἰς τὴν σωτηρίαν καὶ ἀσφάλειαν τῶν ἀπωρφανισμένων τῆς Ἑλλάδος τέκνων, ἀλλὰ καὶ τὴν καρδίαν αὐτῶν νὰ διαπλάσσῃ διὰ τῶν πατρώων παραδόσεων καὶ τὸν νοῦν νὰ ἀναπτύσσῃ διὰ τῆς ἐθνικῆς γλώσσης καὶ τῶν προγονικῶν συγγραμμάτων, διὰ τῶν ὁποίων καὶ μόνων ἀνακαινίζεται ἀκαταπαύστως εἰς τοὺς πνεύμονας παντὸς Ἕλληνος ὁ ἀναγκαῖος πρὸς ἀθανασίαν ἀήρ.

[§ 8.] Μεθ' ὅλα ταῦτα εἶνε πλεόν δυνατόν, ἀγαπητοί, νὰ θαυμάσωμεν καὶ νὰ ἐξυμνήσωμεν ἐπαρκῶς τὴν σπουδαιότητα καὶ τὴν ἱερότητα τῆς ἀποστολῆς, εἰς ἣν προώρισται ὁ ἱερὸς οὗτος ναός, ἡ Ἑλληνικὴ ὀρθόδοξος αὕτη Ἐκκλησία, ἐν μέσῳ ἡμῶν, μάλιστα δὲ ἐν μέσῳ τῆς βασιλευούσης ταύτης τῆς μεγάλης καὶ ἰσχυρᾶς τῶν Γάλλων δημοκρατίας; Ναί! ἐν μέσῳ τῆς χώρας, ἥτις ἐγέννησε τὰς ἐνδόξους ἐκείνας τῶν φιλελλήνων πλειάδας, οἵτινες καὶ λόγῳ καὶ ἔργῳ, καὶ διὰ τῆς γραφίδος καὶ διὰ τοῦ αἵματος αὐτῶν, ὑπερήσπισαν καὶ ἐπεκύρωσαν ἐνώπιον ὅλου τοῦ κόσμου τὰ προαιώνια καὶ ἀναφαίρετα τοῦ Ἑλληνισμοῦ δίκαια; Ἐν μέσῳ, λέγω, τῆς πατρίδος ταύτης τῶν Σατωβριάνδων, τῶν Πουκεβίλ, τῶν Βιλλεμίν, τῶν Γεραρδίνων, τῶν Μαρτινιάκ, τῶν Φαβιέρ, τῶν Δεγενώδ, τῶν Οὐγγώ, τῶν Δεριγνύ, τῶν Λαφερονές, τῶν Διδότ, τῶν Ῥαουλ Ῥοσέτ, τῶν Φουά, καὶ τῶν ἀπειραρίθμων ἄλλων ἐκείνων ἐνδόξων τῆς Γαλλίας τέκνων, οἵτινες ἀπετέλεσαν τὴν ἰσχυροτέραν ἐν Εὐρώπῃ τοῦ τε ἀρχαίου καὶ νεωτέρου φιλελληνισμοῦ φάλαγγα; Ἡ ἵδρυσις ὀρθοδόξου ἑλληνικοῦ ναοῦ ἐν αὐτῇ τῇ καρδίᾳ τῆς Γαλλίας δὲν καταδεικνύει τρανότατα, ὅτι ἡ Ἑλλὰς οὐδέποτε λησμονεῖ τοὺς εὐεργέτας αὐτῆς, ἀλλὰ καθὼς ἐν τῇ ἰδίᾳ γῇ, οὕτω καὶ ἐν αὐταῖς ταῖς χώραις τῶν εὐεργετησάντων αὐτὴν, προσκαλεῖ ἐπισήμως τὰ τέκνα αὐτῆς, ἵνα εὔχωνται διηνεκῶς ὑπὲρ παντὸς συντελεσάντος εἰς τὴν ἀναγέννησιν αὐτῆς, καὶ νὰ εὐγνωμονῶσι πάντοτε εἰς πάντας, ἰδίᾳ δὲ μάλιστα εἰς τὴν Γαλλίαν διὰ τὴν εἰλικρινῆ συμπάθειαν καὶ τὴν παραδειγματικὴν ἀφιλοκέρδειαν, μεθ' ἧς ὁ εὐγενὴς αὐτῆς λαὸς ἐπέδειξε τὴν σημαίαν αὐτῆς εἰς τὸ Ναβαρῖνον καὶ εἰς τὴν Πελοπόννησον.

[§ 9.] Ἀλλὰ καὶ εἰς ἄλλον, ἀγαπητοί, μέγαν μὲν ἐπίσης καὶ ἰσχυρόν,

ἀλλ' ὁμόδοξον λαόν, ὀφείλομεν σήμερον κατὰ τὴν ἱερὰν ταύτην στιγμὴν νὰ ἐκφράσωμεν τὴν βαθεῖαν ἡμῶν εὐγνωμοσύνην. Εἶναι ἄρά γε ἀνάγκη νὰ ὀνομάσω αὐτόν; Βλέπω ἤδη τρανότατα ἐκδεδηλωμένον τὸ ἱερὸν τοῦτο αἴσθημα τῆς εὐγνωμονούσης ὑμῶν καρδίας, ἐν τῇ προσκλήσει διὰ τὴν ἱερὰν ταύτην τελετὴν τῶν δύο αὐτοῦ ἀντιπροσώπων, πολιτικοῦ τε καὶ θρησκευτικοῦ. Ναί, ἀγαπητοί, ὀφείλομεν νὰ εὐγνωμονῶμεν καὶ πρὸς τοὺς ἀδελφοὺς καὶ ὁμοδόξους Ῥώσσους, οὐ μόνον δι' ὅσας καὶ οὗτοι πολλάκις ἀλλαχοῦ προσήνεγκον αἱματηράς τε καὶ ἀναιμάκτους θυσίας ὑπὲρ τῆς ὀρθοδοξίας, ἀλλὰ καὶ δι' ἣν ἀπὸ εἰκοσιπενταετίας ἤδη περίπου παρεῖχον μετ' ἀδελφικῆς ἀγάπης καὶ προθυμίας εἰς πάντας τοὺς ἐν τῇ πόλει ταύτῃ παροικοῦντας ὁμοδόξους Ἕλληνας ἱερὰν φιλοξενίαν καὶ ἠθικὴν παρηγορίαν καὶ συνδρομὴν κατὰ τὰς ποικίλας τοῦ βίου περιστάσεις καὶ δοκιμασίας.

[§ 10.] Ἐνταῦθα λοιπόν, ἀγαπητοί, ἐντὸς τοῦ ἱεροῦ τούτου χώρου πάντες, ὅσοι ἕνεκα τῶν ποικίλων βιωτικῶν συμφερόντων καὶ παντοίων ἄλλων τοῦ βίου περιστάσεων ἠναγκάσθημεν νὰ ἐγκαταλείψωμεν τὴν πατρίδα, ἀνευρίσκομεν ἤδη τὸ πάτριον ἡμῶν ἔδαφος καὶ τοὺς ζωογόνους κόλπους τῆς πατρῴας ἡμῶν πίστεως. Ναί, ἀγαπητοί, ἐντὸς τοῦ ἱεροῦ τούτου ναοῦ ἕκαστος Ἕλλην δύναται ἤδη ν' ἀναπολῇ τὴν ἱστορίαν τῆς Πίστεως καὶ τῆς Πατρίδος αὐτοῦ. Διότι πᾶν ὅ, τι ἐν αὐτῷ βλέπομεν ἐξεικονιζόμενον καὶ τελούμενον καὶ πᾶν ὅ,τι ἀκούομεν ἀναγινωσκόμενον, ἢ ψαλλόμενον, ἢ κηρυττόμενον ἀπὸ τοῦ ἱεροῦ τούτου βήματος, μᾶς διδάσκει τί εἴμεθα καὶ πῶς δυνάμεθα καὶ ἡμεῖς νὰ γίνωμεν ἄξιοι τῶν προγόνων καὶ πατέρων ἡμῶν. Διότι τὰ πάντα ἐνταῦθα οὐδὲν ἄλλο μᾶς διδάσκουσιν ἢ τὰ ἱερὰ καθήκοντα τὰ πρὸς τὴν Πίστιν καὶ τὴν Πατρίδα, τὰ δύο ταῦτα καὶ μόνα ἀνεκτίμητα τοῦ Ἕλληνος ἀγαθά, τὰ ὁποῖα διετήρησαν ἄσβεστον εἰς τὰ στήθη τῶν πατέρων ἡμῶν τὴν ἑστίαν τῆς προγονικῆς δόξης καὶ εὐγενείας, καὶ ἐπὶ τῶν ὁποίων ἐκεῖνοι, ὡς ἐπὶ νώτων ἡρακλείων, πατοῦντες, ὡς ἄλλοι τολμηροὶ Ἀνταῖοι, ἀνυψώθησαν γίγαντες καὶ ἐχειραγώγησαν ἡμᾶς ἐν θριάμβῳ εἰς τὴν ὁδὸν τῆς δόξης, φέροντες πάντοτε ὑπερηφάνως εἰς μὲν τὸν κόλπον τὸν Ὅμηρον, εἰς δὲ τὸ στῆθος τὸν Σταυρόν.

[§ 11.] Ὁ ἱερὸς λοιπὸν οὗτος ναός, ἀγαπητοί, τὸ ἀναίμακτον τοῦτο θυσιαστήριον, ἂς συνενώσῃ, ὡς μήτηρ φιλόστοργος, εἰς τὰς ἀγκάλας αὐτῆς διὰ τοῦ συνδέσμου τῆς ἀγάπης καὶ τῆς ὁμονοίας, καὶ ἂς περισυναγάγῃ, ὡς ὄρνις ὑπὸ τὰς θερμογόνους αὐτῆς πτέρυγας, πάντας τοὺς ἐν τῇ φιλίᾳ μὲν ταύτῃ, ἀλλὰ ξένῃ χώρᾳ, Ἕλληνας. Διότι δὲν πρέπει ποτὲ νὰ λησμονῶμεν, ὅτι πάντας ἡμᾶς συνδέουσι στενῶς καὶ ἀδιαρρήκτως ἡ αὐτὴ καταγωγή, ἡ αὐτὴ πίστις, τὸ αὐτὸ πνεῦμα, τὰ αὐτὰ αἰσθήματα, αἱ αὐταὶ ἀρεταί, αἱ αὐταὶ ἐλλείψεις, ἡ αὐτὴ γλῶσσα, τὸ αὐτὸ παρελθὸν καὶ αἱ αὐταὶ ἐλπίδες καὶ

προσδοκίαι. Ὁ ἱερὸς οὗτος ναὸς ἂς χρησιμεύσῃ, ἀγαπητοί, εἰς ὅλους ἡμᾶς ὡς σχολεῖον τῶν πολυτίμων ἀρετῶν τῶν προγόνων ἡμῶν, τοὺς ὁποίους τιμῶσι καὶ θαυμάζουσι καὶ αὐτοῖ οἱ ἀλλόφυλοι καὶ ἀλλόδοξοι, ἡμεῖς δὲ μετὰ δικαίας ὑπερηφανίας ἀναστηλώνομεν, ὡς βλέπετε, τὰ ἱερὰ αὐτῶν ὁμοιώματα, ὡς τὰ λαμπρότερα ὑποδείγματα πρὸς μίμησιν πάσης ἀρετῆς θείας τε καὶ ἀνθρωπίνης. Ἐδῶ λοιπόν, ἀγαπητοί, προσερχόμενοι τακτικῶς, ἂς διδασκώμεθα πάντες, οἱ πλούσιοι τὴν καλὴν τοῦ πλούτου χρῆσιν, οἱ πτωχοὶ τὴν καρτερίαν καὶ τὴν φιλοπονίαν, οἱ νέοι τὴν ἀληθῆ σοφίαν, οἱ ἄνδρες τὴν μετριοπάθειαν, οἱ γέροντες τὴν ὑπομονήν, οἱ πάσχοντες τὴν ἐλπίδα, οἱ τεθλιμμένοι τὴν παρηγορίαν, οἱ πάντες ἐν ἑνὶ λόγῳ τὴν πρὸς τὴν πίστιν καὶ τὴν πρὸς τὴν πατρίδα ἀγάπην.

[§ 12.] Ναί, ἀγαπητοί, ἡ Ἐκκλησία αὕτη ἔστω πᾶσιν ἡμῖν ἡ χαρά, τὸ καταφύγιον καὶ ἡ παραμυθία εἰς τὰς παντοίας τοῦ βίου περιστάσεις καὶ δοκιμασίας. Ἰδοὺ ὁποῖα ἀνεκτίμητα ἀγαθὰ ὀφείλομεν εἰς τὴν μεγάλην ταύτην δωρεάν. Εἰς ἀντάλλαγμα ὅμως τοιαύτης εὐεργεσίας τί ὀφείλομεν, ἀγαπητοί, ἡμεῖς νὰ προσφέρωμεν; Οὐδὲν ἄλλο βεβαίως, ἢ τοῦτο καὶ μόνον, νὰ δεώμεθα διηνεκῶς ὑπὲρ τῆς φιλοθέου καὶ φιλοπάτριδος τῶν κτιτόρων οἰκογενείας καὶ νὰ ἐπιφωνῶμεν ἑκάστοτε:

« Αἰωνία ἡ μνήμη τοῦ ἀειμνήστου Δημητρίου Στεφάνοβικ Σκυλίτση! Αἰωνία ἡ μνήμη αὐτοῦ! »

Archimandrite G. Palamas.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE[1]

En donnant ici mon premier *Bulletin archéologique*, j'ai d'autant plus à cœur de rendre hommage à celui qui m'a précédé à cette même place, que je connais mieux aujourd'hui la tâche dont M. Diehl s'était chargé. Elle est, non pas écrasante, mais plus lourde que ne le croit peut-être le lecteur. Il y faut d'abord de la bonne volonté, et je pense qu'elle ne me fera point défaut; M. Diehl y mettait en outre une souplesse aisée et un tour agréable que je donnerai lieu sans doute de regretter.

Je voudrais indiquer en quelques mots comment m'est apparue, à l'épreuve, la besogne que j'ai à mon tour assumée. Il ne s'agit point de tracer, tous les douze mois, un tableau complet

(1) Le *Bulletin archéologique* de la *Revue* avait été confié en 1892 à M. Charles Diehl, qui s'est acquitté de cette mission avec un zèle et un agrément dont tous nos lecteurs conservent le souvenir reconnaissant. Obligé par la fatigue de sa vue de restreindre sensiblement le nombre de ses heures de travail, M. Diehl, après plusieurs ajournements, nous a définitivement priés de lui donner un successeur. Notre choix s'est porté sur M. Henri Lechat, ancien membre de l'École d'Athènes, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Montpellier, dont les lecteurs de la *Revue* ont pu apprécier le savoir pénétrant et le délicat talent de style. Par ses mémoires sur les statues archaïques de l'Acropole, par sa magnifique publication sur Épidaure, M. Lechat s'est placé rapidement au premier rang de nos jeunes archéologues ; le *Bulletin* ne pouvait être remis en de meilleures mains. En cédant la parole à notre nouveau collaborateur, nous tenons tout particulièrement à le remercier de l'extrême bonne grâce qu'il a mise à nous accorder son concours, sollicité au dernier moment, comme un service pressé. Le vigoureux effort qu'il a fait pour combler immédiatement, par le présent Bulletin, la lacune qui s'était produite dans la série de nos chroniques archéologiques, lui est un premier et durable titre à notre gratitude. *(La Rédaction.)*

de l'activité scientifique des archéologues, sous quelque forme qu'elle se manifeste, de rédiger ce qu'on pourrait appeler « l'Année archéologique » ; les ouvrages nouveaux trouvent ailleurs des juges qui les attendent et sont donc en principe écartés de ce *Bulletin*. Mais, en dehors des livres proprement dits, il reste environ vingt-cinq ou trente Revues où se publient sans cesse des articles et des mémoires infiniment divers concernant l'archéologie de la Grèce, et presque tous assez intéressants pour mériter d'être signalés. C'est de cet amas d'études, matériaux des constructions futures, que je dois m'occuper ici (1). — Une difficulté sérieuse est de mettre un peu d'ordre dans ce désordre et de faire de cette diversité un ensemble ou quelque chose d'approchant. Après qu'on a extrait et analysé cinquante ou soixante articles différents, on a devant soi comme un petit tas de menues pierres toutes différentes de façon et de couleur, avec lesquelles il est malaisé de combiner une mosaïque présentable. Le classement géographique, c'est-à-dire d'après les régions où ont été découverts les monuments publiés, s'offre le premier à l'esprit ; mais, s'il a d'évidentes commodités, pas n'est besoin d'y réfléchir longtemps pour en voir aussi les très graves inconvénients. Il m'a paru mieux de grouper les monuments selon le genre même (sculpture, peinture, etc.) auquel ils appartiennent et de suivre, pour la disposition intérieure de chacun de ces groupes, l'ordre chronologique. Cela n'est point parfait certainement et ne s'accommode point à tous les cas. — Quant à l'exposé des choses, s'il est inadmissible que le rédacteur d'un tel *Bulletin* se borne à un résumé mécanique du sujet sans jamais exprimer d'opinion personnelle, il lui est impossible aussi — à moins d'une compétence universelle, à laquelle peu d'archéologues sont en droit de prétendre, — d'avoir toujours et à propos de tout une opinion à exprimer. D'autre part, le peu de place dont il dispose l'oblige à dire son avis (quand il en a un à dire) brièvement, sans en développer les raisons, et il court risque alors qu'on l'accuse de prendre les airs d'une espèce d'oracle, parce qu'il ne se sera

(1) Le présent *Bulletin* est consacré aux périodiques de 1894 ; j'ai dû pour quelques questions empiéter sur 1895, et inversement j'ai réservé pour la fois prochaine certains articles publiés en 1894.

point résigné à paraître ignorant de ce qu'il sait et indifférent à ce qui l'intéresse. Il y a là, si je ne me trompe, des nécessités diverses, qui ne sont peut-être pas absolument contradictoires, mais à coup sûr sont assez difficiles à accorder. Je ferai de mon mieux.

Fouilles.

M. Dœrpfeld a terminé en 1894 l'exploration qu'il avait commencée en 1893 sur l'emplacement des fouilles de Schliemann à Hissarlik (1). Il semble établi aujourd'hui que Schliemann, emporté par son zèle, a dépassé sans le voir le but même qu'il voulait atteindre, et que la ville brûlée, ce qu'il croyait être la vraie Troie, est un établissement plus ancien, remontant au-delà de l'an 2000 avant notre ère. M. Dœrpfeld, procédant avec plus de méthode, a discerné dans une des couches de ruines, découverte mais dédaignée par Schliemann, une ville qui doit être l'Ilios de Priam contemporain de la Mycènes d'Agamemnon ; il en a relevé les murs d'enceinte, les tours, les portes et quelques-unes des maisons qui la remplissaient. Bien entendu, cette petite acropole, analogue à celle de Tirynthe, n'est pas toute la ville, mais seulement sa citadelle, ce qu'Homère appelle la Pergamos. Une ville basse, réservée aux habitations du menu peuple, l'entourait, dont on a retrouvé aussi quelques traces.

= Un tombeau à coupole et d'autres tombeaux en forme de chambres creusées dans le roc, tous datant de l'époque mycénienne, ont été reconnus à Céphallénie (2). Le fait n'est pas sans importance, car jusqu'à présent les découvertes de ce genre étaient localisées sur les rivages ou dans les îles de la mer Égée ; c'est par les limites naturelles de la mer Égée que la civilisation pré-hellénique semblait presque devoir être elle-même délimitée, et les îles Ioniennes en étaient formellement exclues. Voilà une opinion encore qu'il nous faudra changer ; mais, d'ailleurs,

(1) W. Dœrpfeld, *Die Ausgrabungen in Troja 1894* (*Athen. Mittheil.*, XIX, 1894, p. 380-394, pl. IX).

(2) P. Wolters, *Mykenische Græber in Kephallenia* (*Athen. Mittheil.*, XIX, 1894, p. 486-490).

laquelle de nos opinions actuelles sur la civilisation mycénienne sommes-nous sûrs de n'avoir pas à abandonner un jour ou l'autre ?

= Chacun de son côté, M. Noack et M. de Ridder ont consacré un gros travail à un petit rocher qui émerge des marécages du Copaïs (1). Il y a là des remparts considérables et des vestiges de constructions qui paraissent remonter jusqu'à la période mycénienne. Seulement, les deux auteurs ne sont pas d'accord quant au nom antique de ce *palæo-castro :* M. Noack veut que ce soit la vieille Arné, citée par Homère et qu'on disait avoir été engloutie dans les eaux du Copaïs ; à quoi M. de Ridder riposte vivement que cette identification est pure fantaisie et qu'il n'y a aucun moyen actuellement de rendre son vrai nom au rocher de Gha. Il reste toujours que c'était une citadelle des Minyens.

= Les travaux exécutés durant ces dernières années par les archéologues allemands à Athènes, dans les terrains compris entre l'Acropole, l'Aréopage et la Pnyx, semblent avoir donné des résultats d'une importance capitale pour la topographie de l'ancienne Athènes. La découverte de l'*Ennéacrounos* a été confirmée par une seconde découverte, corollaire indispensable de la première : M. Dœrpfeld a retrouvé, en effet, l'aqueduc souterrain qui amenait l'eau dans le réservoir ; c'est un véritable tunnel creusé dans le roc, plus modeste, mais du même genre que celui dont l'architecte Eupalinos de Mégare avait doté Samos au temps de Polycrate (2). En second lieu, M. Dœrpfeld pense avoir retrouvé, dans le voisinage de l'*Ennéacrounos*, le *Dionysion* ἐν Λίμναις, ce sanctuaire de Dionysos où se célébraient les *Anthestéria* et dont Thucydide (II, 15) mentionne expressément la haute antiquité. Nous aurons à reparler bientôt de ces découvertes.

= M. Couve, de l'École française d'Athènes, a fait à Délos

(1) F. Noack, *Arne* (*Athen. Mittheil.*, XIX, 1894, p. 405-485, pl. X-XIII); A. de Ridder, *Fouilles de Gha* (*Bull. Corr. hell.*, XVIII, 1894, p. 271-310, pl. X-XI); Id., *Arné ?* (*Ibid.*, p. 446-452).

(2) W. Dœrpfeld, *Die Ausgrabungen an der Enneakrunos* (2e article, *Athen. Mittheil.*, XIX, 1894, p. 143-151); Id., Ἡ Ἐννεάκρουνος καὶ ἡ Καλλιρρόη (Ἐφημ. ἀρχ., 1894, p. 1-10).

d'heureuses fouilles (1), au cours desquelles ont été exhumées plusieurs maisons grecques du IIe siècle avant J.-C., dont le rez-de-chaussée est seul conservé. D'éclatantes peintures sur stuc en décorent les murs ; de jolies mosaïques en constituent le pavé. Nous souhaitons la publication prochaine de ces débris d'une « Pompeï grecque », qui nous changeront un peu de la Délos jusqu'à présent connue et nous procureront de l'île sainte une vision plus humaine, plus réelle que ne peut le faire la plus savante épigraphie. M. Couve a, en outre, découvert dans ces habitations particulières plusieurs œuvres de sculpture, entre lesquelles se distingue un *Diadumène* qui serait la meilleure réplique qu'on possédât encore de l'original de Polyclète.

= A Magnésie du Méandre, M. Hiller von Gærtringen a complètement déblayé les ruines du théâtre. Comme d'habitude, on y retrouve superposés et amalgamés les plans d'un édifice grec et d'un édifice romain. M. Dœrpfeld s'est chargé d'en expliquer tous les détails, et ç'a été pour lui une nouvelle occasion d'appliquer la théorie qu'on sait (2). Ce n'est pas ici le lieu de la discuter. La plus notable particularité du théâtre de Magnésie est l'existence d'un passage souterrain qui va du centre de l'orchestre à l'intérieur des constructions de la scène. Un souterrain pareil avait été déjà constaté au théâtre d'Érétrie.

= L'emplacement de l'ancienne Corinthe deviendra tôt ou tard un champ d'explorations importantes. La Société archéologique d'Athènes y a préludé en 1892 (3). D'après le texte de Pausanias qui indique que la plupart des édifices sacrés étaient situés sur l'agora, M. Skias a cherché d'abord à déterminer l'emplacement de cette agora ; puis, croyant avoir réussi, il a ouvert plusieurs tranchées sans grand succès. M. Skias se montre même fort pessimiste quant aux résultats des fouilles à venir ; mais peut-être avait-il mal choisi son terrain.

= De Delphes, enfin, nous ne dirons rien aujourd'hui, les

(1) *Bull. Corr. hell.*, XVIII, 1894, p. 197 ; *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1894, p. 418-420.

(2) W. Dœrpfeld, *Ausgrabungen im Theater von Magnesia am Maiandros. III. Das Theatergebæude* (*Athen. Mittheil.*, XIX, 1894, p. 65-92, pl. I-III).

(3) A. N. Skias, Ἀνασκαφαὶ ἐν Κορίνθῳ (Πρακτικά de la Soc. arch. d'Athènes pour 1892, publiés en 1894, p. 111-136, pl. II).

rapports officiels sur les fouilles ayant été résumés un peu partout. Une publication provisoire des principaux monuments figurés, découverts jusqu'à présent, doit paraître bientôt, dit-on; nous aurons alors au moins les éléments d'une appréciation personnelle.

Art mycénien.

Un des plus curieux échantillons de peinture murale retrouvés dans les fouilles de Mycènes et de Tirynthe représente trois êtres bizarres, dont le buste d'homme est surmonté d'une tête d'âne. Ils marchent à la file, le corps raidi, l'air grave, à pas comptés, et sur leur épaule droite à tous trois pose une longue perche qu'ils maintiennent de leur main droite; l'impression première est qu'ils doivent porter quelque lourd fardeau accroché aux deux bouts de cette perche. On voit d'ordinaire en ces êtres fantastiques des démons créés par l'imagination populaire, des ancêtres des Silènes (et du Minotaure ?), des demi-dieux des forêts et des montagnes, qui vivaient parmi les fauves, les chassaient, les tuaient, et qu'on nous montre ici rapportant leur proie. M. Cook a trouvé une autre explication (1) : il s'agirait, d'après lui, d'une mascarade religieuse. Ces *semiviri asini* seraient des hommes déguisés en ânes pour accomplir quelque cérémonie en l'honneur d'une divinité chthonienne, que l'on se figurait sous la forme d'un âne. De plus, en étudiant les sujets gravés sur les intailles dites « des Iles », M. Cook y devine toute une série d'autres dieux-animaux. Le lion, le taureau, le cerf, le cheval, la chèvre et le bouc, le porc étaient, comme l'âne, l'objet d'un culte qui provoquait des déguisements du même genre. Mycènes et Tirynthe devaient être gaies le jour de leur Toussaint, je veux dire quand elles célébraient tous leurs dieux à la fois et que chaque habitant se faisait une tête à la ressemblance de celle de son dieu préféré. — Je ne saurais, d'ailleurs, discuter l'énorme article de M. Cook, tout bourré de citations et de rapprochements dont plusieurs sont pour le moins inattendus ; mais je le signale

(1) A. B. Cook, *Animal Worship in the mycenæan age* (*Journ. hell. Stud.*, XIV, 1894, p. 81-169).

aux amateurs des obscurités mythologiques et des ténèbres préhistoriques.

= Une plaque de pierre, sculptée en bas relief, qui provient très probablement de Mycènes et qui est entrée au Musée Britannique avec la collection Elgin, avait été mal interprétée jusqu'à ce jour. On croyait y reconnaître un lion, et c'est ainsi que l'avait encore expliquée M. Perrot dans le VIe volume de son *Histoire de l'art* (p. 646). Il paraît bien prouvé maintenant qu'il s'agit d'un taureau (1), et le fragment prend de là une importance nouvelle à cause des analogies qu'il présente avec la fameuse fresque de Tirynthe et les gobelets d'or de Vaphio (2). M. Hauser veut même en tirer la preuve que l'orfèvrerie de Vaphio est un travail indigène, non pas un produit importé ; mais en cela peut-être la conclusion dépasse-t-elle les prémisses.

= M. Pottier a soutenu, sur l'orfèvrerie mycénienne, précisément l'opinion opposée à celle de M. Hauser. Si je ne rappelle que d'un mot son article, ce n'est pas qu'il ne mérite une plus longue mention ; il a, au contraire, une valeur toute spéciale dans la difficile question du développement de l'art mycénien ; mais c'est simplement qu'il a paru ici même (3) et que tous les lecteurs de la *Revue* doivent s'en souvenir.

Art grec. — I. Sculpture.

L'Égypte, grâce surtout à certaines découvertes faites à Naucratis, est revenue subitement en faveur auprès de la plupart de ceux qui traitent des origines de la plastique grecque. Mais il faut se défier des conclusions précipitées qui, à propos d'un petit fait particulier, décident d'un ensemble de questions très étendu et très complexe. M. Pottier, en apportant aux partisans de l'influence égyptienne un argument nouveau et précis, n'a garde

(1) F. Hauser, *Ein mykenischer Stierfries* (*Jahrbuch d. deutschen arch. Inst.* IX, 1894, p. 54-56).

(2) Comparer encore la branche de feuillage sculptée sur le fond de la plaque avec le décor d'un gobelet d'or de Mycènes (Perrot, *Hist. de l'art*, VI, p. 962, fig. 527).

(3) *Rev. Ét. gr.*, VII, 1894, p. 117-132.

d'en exagérer la valeur (1). Il s'agit de quelques statuettes en terre cuite, fabriquées en Phénicie d'après les types de la sculpture égyptienne, et qui, transportées en Grèce, devaient être parfaitement propres à servir de modèles aux novices statuaires grecs. M. Pottier croit donc qu'il y a eu un véritable mouvement de propagande artistique d'Égypte en Grèce, par l'intermédiaire des copies phéniciennes et des œuvres mi-grecques, mi-égyptiennes de la fabrique locale de Naucratis. Mais il fait remarquer aussitôt que ces statuettes ne sont pas antérieures à la fin du VIIe siècle ; or, à cette époque, si la plastique grecque n'est pas très brillante encore, elle existe cependant, et même depuis longtemps. Aussi M. Pottier, s'il admet la « possibilité » d'une influence de la plastique égyptienne sur celle des Grecs, ne l'admet qu'à partir de cette date, et s'il attribue à cette influence plusieurs « progrès décisifs », il limite ceux-ci à « certains détails » uniquement. Ces conclusions réfléchies et mesurées ont le mérite d'être fondées sur des faits; il n'est point permis actuellement de les étendre, à moins d'arbitraire; on pourrait plutôt les restreindre encore. Car enfin, s'il est bien de rencontrer à Naucratis ou en Phénicie des statuettes qui auraient pu être d'excellents modèles pour les artistes grecs, il serait mieux qu'on les trouvât en Grèce même et que leur présence y dût être considérée autrement que comme une exception. On a le droit, pour le moment, de s'en tenir à cette croyance, que, si les importations égyptiennes et phéniciennes ont fait jaillir *la première étincelle* de l'art en Grèce et si ces importations ont, à une certaine date, accéléré la marche de la statuaire grecque (il n'est question que de la statuaire et non des arts industriels), leur influence au fond ne compte pas pour grand'chose.

= En 1812, on découvrait, non loin de Pérouse, un lot considérable d'objets en bronze datant d'une haute antiquité. La plupart étaient des fragments de plaques travaillées au repoussé, puis reprises au burin; elles furent dispersées entre le musée de Pérouse, le Musée Britannique, la Glyptothèque et l'Antiquarium de Munich. M. Petersen a étudié, avec une patience et une science

(1) E. Pottier, *Note sur le style égyptisant dans la plastique grecque* (*Bull. Corr. hell.*, XVIII, 1894, p. 408-415, pl. XVII).

dignes de tous les éloges, la collection entière de ces fragments (1). Il a fait le possible pour restituer, en dépit des lacunes irréparables, les sujets décoratifs traités par l'artiste : le morceau le plus important représente la lutte d'Hercule contre Arès et Kyknos, telle que l'avait chantée Stésichore dans son *Kyknos*. La majeure partie de ces plaques de bronze, d'après M. Petersen, aurait formé la garniture extérieure de deux caisses de char, char de combat et char de parade. Aussi bien, leur intérêt principal est surtout en elles-mêmes, indépendamment de leur destination première ; car, quoique trouvées en Étrurie et en compagnie de quelques produits de l'industrie locale, aisément reconnaissables à la grossièreté du travail, elles sont sûrement d'origine ionienne et constituent un document fort précieux pour l'histoire de l'art en Ionie, au VIe siècle. M. Petersen est d'avis que rien ne peut, mieux que les bronzes de Pérouse, nous donner une idée juste de ce que devait être la décoration du célèbre trône d'Amyclées, œuvre de Bathyclès.

= Un sphinx archaïque en pierre calcaire, trouvé à Chypre dans la nécropole de Marion, où il devait décorer quelque monument funéraire, est venu accroître la collection chypriote du Louvre. M. Couve, qui l'a publié (2), le considère comme une œuvre ionienne du milieu du VIe siècle, et non sans raison il en compare le style à celui de l'Aphrodite à la colombe, du musée de Lyon. Il me semble aussi y découvrir, dans certains détails, une ressemblance marquée avec cet Apollon du Ptoïon (*Bull. Corr. hell.*, X, 1886, pl. IV), que nous savons aujourd'hui être d'origine samienne.

= Trois autres monuments de la sculpture archaïque ionienne, trois bas-reliefs, réunis à présent au musée de Constantinople, ont été publiés successivement par M. Joubin (3). L'un, très mutilé malheureusement, représente un personnage monté sur

(1) E. Petersen, *Bronzen von Perugia* (*Rœm. Mittheil.*, IX, 1894, p. 253 319); Id., *Bronzereliefs aus Perugia* (*Ant. Denkm.*, II, 2, 1893-1894, p. 3-4, pl. XIV et XV).

(2) L. Couve, *Sphinx de Chypre* (*Bull. Corr. hell.*, XVIII, 1894, p. 316-322 pl. VII).

(3) A, Joubin, *Relief archaïque de Thasos* (*Bull. Corr. hell.*, XVIII, 1894, p. 64-69, pl. XVI); Id., *Stèle funéraire archaïque de Symi* (*Ibid.*, p. 221-225, pl. VIII); Id., *Relief archaïque de Cyzique* (*Ibid.*, p. 493-496).

un char que traînent deux chevaux au galop, et il rappelle, dans un style moins avancé, avec des formes plus molles et sans la χάρις attique, un bas-relief bien connu de l'Acropole d'Athènes. Il a été trouvé à Cyzique. Le deuxième, une grande stèle funéraire du même genre que la stèle d'Aristion, provient de Symi, où je l'avais vue en 1888, pendant un séjour que je fis dans cette île avec mon camarade M. Bérard; certaines raisons nous avaient empêchés de la publier alors. C'est une œuvre intéressante par ses rapports avec les reliefs analogues de la Grèce propre, mais qui n'ajoute que peu de chose à notre connaissance de l'archaïsme ionien. Le troisième enfin, un Hercule agenouillé tirant de l'arc, vient de Thasos, et on retrouve exactement le même type sur les monnaies thasiennes. J'ai étudié cette sculpture en 1887 dans les jardins de Tchinli-Kiosk où elle avait été déposée, et j'ai eu l'impression, moi aussi, que c'était une œuvre d'un archaïsme *très* avancé; je la daterais plutôt du ve siècle que de la fin du vi^e^. Mais je ne sais quelle ressemblance de style M. Joubin peut bien y voir avec l'Hercule agenouillé des frontons d'Égine, ni quel caractère « anti-ionien » il y reconnaît. En tout cas, il n'y a sûrement pas lieu de suggérer à ce propos l'idée d'une école de Thasos qui serait « une extension de l'école de Naxos », celle-ci n'ayant jamais existé que dans un article de M. Sauer.

= Une tête de femme en marbre, passée du palais Borghèse dans une collection privée d'Angleterre, ressemble d'une façon bien singulière à la prétendue Aphrodite représentée sur un des bas-reliefs du trône Boncompagni-Ludovisi. La ressemblance tient surtout à la disposition tout à fait rare de la chevelure : celle-ci, simplement striée sur le haut du crâne, se divise sur le front en deux larges bandeaux ondulés qui, avant d'aller se rejoindre sur la nuque, couvrent les tempes et passent devant les oreilles dont ils cachent la partie inférieure et laissent seulement émerger la partie supérieure : l'effet de ce bout d'oreille. perdu dans les ondulations de la chevelure, est des plus curieux et d'une coquetterie plutôt moderne qu'antique. Miss Sellers, en publiant ce marbre, ne lui a pas ménagé l'éloge (1) : il s'agirait,

(1) Eugénie Sellers, *Greek head in the possession of T. Humphry Ward, Esq.* (*Journ. hell. Stud.*, XIV, 1894, p. 198-205, pl. V).

en somme, d'une tête d'Aphrodite et qui pourrait bien être l'œuvre de Calamis, — qui appartiendrait en tout cas à la période immédiatement antérieure à Phidias. Mais ces conclusions sont surtout motivées par d'autres conclusions antérieures sur le trône Ludovisi : pour miss Sellers, la prétendue Aphrodite du trône est bien une Aphrodite, et les bas-reliefs sont bien de la première moitié du ve siècle, et ils portent bien la marque de l'art de Calamis ; trois points qui, malheureusement, sont douteux ou du moins contestables. D'ailleurs, à examiner en elle-même la tête Humphry Ward, il me paraît difficile d'admettre qu'elle soit une œuvre originale archaïque : elle ne me rappelle la facture des maîtres antérieurs à Phidias que par le traitement des cheveux sur le haut du crâne : or, rien de plus aisé à un imitateur de n'importe quelle époque d' « attraper » un détail pareil ; ce qui « s'attrape » moins et ne s'imite guère, c'est la physionomie d'une vraie figure archaïque.

= Si nombreuses que soient déjà les répliques de la statue dont l'*Apollon à l'omphalos* du Musée national d'Athènes et l'*Apollon Choiseul-Gouffier* du Musée Britannique nous donnent une idée à peu près complète, une réplique de plus sera toujours bien accueillie. Le Musée du Louvre en a acquis une récemment (1). Ce n'est qu'une tête isolée, en marbre ; mais d'abord elle a conservé son nez, bonne fortune très rare pour une figure antique ; puis, quoique l'eau l'ait rongée et quasiment fait fondre en partie, elle révèle encore une exécution très soignée, d'une savante délicatesse, qui doit traduire fidèlement le caractère du bronze original. M. Héron de Villefosse, en la publiant, a donné aussi le dessin d'une autre tête peu connue du même type, laquelle fut découverte, on ne sait quand, dans les ruines de Cherchell et est conservée à présent au musée de cette ville.

= Le même savant, dans un autre article (2), attribue à quelque artiste intermédiaire entre Agéladas et Polyclète une superbe statuette de bronze qui provient d'Olympie, dit-on, et est entrée au Louvre en 1894. La franchise de sa structure, la

(1) Ant. Héron de Villefosse, *Tête d'Apollon* (*Monuments Piot*, I, 1894, p. 61-76, pl. VIII, IX).

(2) Ant. Héron de Villefosse, *Athlète, bronze de l'école d'Argos* (*Monuments Piot*, I, 1894, p. 105-114, pl. XV, XVI).

vigueur de son modelé, la science anatomique partout évidente, la vie libre et forte partout circulante font de ce petit bronze une pièce de choix, une de celles où éclate le plus vivement le genre de mérite propre aux artistes argiens, et qui annoncent le mieux l'art de Polyclète. Le lustre doux d'une chaude patine vert foncé ajoute une beauté encore à cette précieuse statuette. Malheureusement, l'attribut que tient la main droite, et celui que devait tenir le bras gauche disparu demeurent inexpliqués, et par conséquent la signification générale de la figure est un peu incertaine.

= Il est instructif, pour mieux mesurer le chemin fait par l'art grec en trente ou quarante années, dans la première moitié du ve siècle, de comparer au bronze du Louvre une statuette de l'Acropole d'Athènes qui, elle aussi, est pour son temps un petit chef-d'œuvre ; elle a même taille à peu près que celle du Louvre et elle est mieux conservée encore : M. Furtwængler l'attribuait aux ateliers d'Égine ; M. de Ridder la croit plutôt attique (1) ; mais la ressemblance entre cette statuette et le plus joli des Apollons du Ptoïon (*Bull. Corr. hell.*, XI, 1887, pl. XIV) est assez considérable, il semble, pour que M. de Ridder, s'il juge cet Apollon « éginétique », doive aussi assigner la même origine au bronze d'Athènes.

La Lemnia de Phidias. — On sait que M. Furtwængler s'est flatté de nous avoir rendu l'Athéna Lemnia de Phidias. Je vais rappeler l'essentiel de sa démonstration (2). Il existe au musée de Dresde deux statues d'Athéna, de type identique ; l'une est décapitée ; à l'autre a été ajustée, il y a plus de deux siècles, une tête qui *peut* être réellement la sienne. Cette tête, d'ailleurs, quoique très mutilée et *retravaillée* en partie dans les temps modernes, *semble* reproduire le même type exactement qu'une adorable tête du musée de Bologne, tête de femme aux cheveux courts, à la physionomie ambiguë de fille-garçon, qu'on a prise autrefois

(1) A. de Ridder, *Statuette de bronze de l'Acropole* (*Bull. Corr. hell.*, XVIII, 1898, p. 44-52, pl. V, VI).

(2) *Meisterwerke der griechischen Plastik*, p. 4-36. — Les mots soulignés dans les lignes suivantes désignent par avance les principaux points de discussion.

tantôt pour un éphèbe, tantôt pour une Amazone, et qui serait mieux encore, à mon sens, une Artémis. Mais la ressemblance constatée avec la réplique de Dresde (étant admis que celle-ci est vraiment à sa place sur un torse d'Athéna) contraint à reconnaître une Athéna aussi dans la tête de Bologne. Qu'on la combine donc par la pensée avec le meilleur des torses de Dresde, on aura une excellente copie en marbre d'un original en bronze de premier ordre. Les deux bras manquent ; mais il est certain que le bras gauche s'appuyait sur la lance ; et quant au bras droit, une pierre gravée *antique* qui reproduit le buste de la statue, avec un casque dans le champ à droite, permet d'affirmer que la main droite *devait* tenir un casque. Cette Athéna debout, tête nue, la lance dans une main et le casque dans l'autre, l'égide attachée seulement à moitié et posée de biais comme une écharpe, est une déesse éminemment pacifique malgré ses armes, et le mouvement de sa tête penchée achève de lui donner une expression d'affable bienveillance. Or, puisque, d'une part, l'original de cette statue était en bronze, que la tête de Bologne est digne de toutes les admirations, que les torses de Dresde, considérés en eux-mêmes, ont depuis longtemps éveillé l'idée de l'art de Phidias et ont été rapportés à une date antérieure à celle de la Parthénos ; — et puisque, d'autre part, la Lemnia de Phidias (*tout le monde l'admet* aujourd'hui) était une statue de bronze, que le visage en était la partie la plus admirée, qu'elle avait été exécutée vers 450, que c'était une Athéna pacifique, la tête inclinée avec une expression d'affable bienveillance ; — puisque, surtout, nous avons sous les yeux une fort belle Athéna non casquée du ve siècle, et que la Lemnia tenait son casque à la main et qu'elle est même la seule statue d'Athéna *non casquée* que mentionnent les auteurs anciens, — ne devons-nous pas nous sentir engagés, bien plus ne sommes-nous pas *obligés* à saluer, dans les planches I et II des *Meisterwerke*, la Lemnia de Phidias, enfin retrouvée?

La démonstration de M. Furtwængler n'est pas seulement très séduisante ; elle doit paraître absolument convaincante au lecteur qui en suit les raisonnements et l'enchaînement des témoignages, acceptant ceux-ci de confiance tels que l'auteur les lui présente. Mais ils ont besoin d'être contrôlés, passés au crible, et

ils l'ont été, à la grande colère de M. Furtwængler (1). M. Jamot, qui s'est employé à cette tâche, a mis en évidence, et c'est son premier mérite, que le problème soi-disant résolu se divise en trois questions parfaitement distinctes, et que la solution de l'une d'elles n'entraîne pas *ipso facto* la solution des autres : 1° la tête de Bologne et la statue d'Athéna représentée à Dresde en double exemplaire proviennent-elles du même original? 2° l'Athéna originale ainsi reconstituée pourrait-elle être de Phidias? 3° dans l'affirmative, serait-ce la Lemnia?

Pour ce dernier point, M. Jamot a montré que les rares passages des auteurs anciens, qui sont relatifs à la Lemnia, n'ont aucune valeur signalétique; à quoi M. Furtwængler est bien obligé d'acquiescer. Rien ne prouve que la Lemnia fût en bronze, ni qu'elle tînt son casque à la main, ni qu'elle eût la tête inclinée avec une expression de bienveillance, ni qu'elle ait été exécutée vers 450, ni qu'elle ne fût pas plus grande que nature. Tout ce que nous savons d'elle, c'est qu'elle avait été consacrée sur l'Acropole par les Lemniens, ou peut-être par les clérouques athéniens de Lemnos, et que Lucien goûtait fort la beauté de son visage : cela n'est pas un signalement. Donc, en tout état de cause, la troisième question demeure actuellement insoluble. Restent les deux autres.

La tête de Bologne et les statues de Dresde proviennent-elles du même original? Cette question, à son tour, se subdivise en deux : 1° la tête de Bologne et la tête de Dresde sont-elles identiques, à la beauté près? 2° la tête de Dresde appartient-elle réellement à la statue à laquelle on l'a rajustée? — Sur le premier point, il faut avouer que certains doutes sont permis, car il ne subsiste que peu de chose de la tête de Dresde, et une partie

(1) Les articles dont je donnerai ici la substance se sont succédé dans l'ordre suivant : P. Jamot, *Minerve à la ciste* (*Monuments Grecs*, II, 1893-1894, p. 17-39; examen de la question de la Lemnia, p. 23-35); A. Furtwængler, *On the Lemnia of Pheidias* (*Class. Review*, 1895, p. 269-272; article republié en allemand dans la *Berl. phil. Wochenschrift*, 1895, p. 1242-1246); P. Jamot, *L'Athéna Lemnia de Phidias, Réponse à M. Furtwængler* (*Rev. arch.*, 1895, II, p. 7-39). — L'article de M. Furtwængler, indiqué ci-dessus, est écrit sur un ton qui doit avoir choqué les hommes de goût en tout pays, quel que soit, au demeurant, leur avis sur le fond de la question.

en a même été retravaillée par une main moderne ; ce n'est qu'après une comparaison minutieuse des deux originaux qu'on pourrait se prononcer dans un sens ou dans l'autre. Ne pouvant faire moi-même en ce moment cette comparaison, je m'en rapporte à M. Furtwængler et j'admets l'identité. — Le second point est plus délicat encore ; car M. Furtwængler reconnaît que la tête et le torse ne se rejoignent pas à l'extérieur, mais seulement *im Kerne des Halses*. Après quoi M. Jamot fait remarquer très à propos que la tête, rajustée dès le XVIe ou le XVIIe siècle, à une époque où l'on se préoccupait bien plus de restaurer les antiques que de les comprendre, n'a pas été seulement complétée, mais retravaillée en partie, et qu'on a bien pu la forcer, avec quelques coups de ciseau, à s'ajuster à un torse qui n'était pas le sien. Il faudrait donc s'assurer qu'il n'y a eu aucune retouche faite *im Kerne des Halses*, et qu'on n'y trouve que des cassures irrégulières à angles vifs, s'emboîtant exactement l'une dans l'autre. Ici plus que jamais, un examen personnel de l'original serait nécessaire. Ne pouvant me rendre compte par mes yeux, j'admets provisoirement que la tête de Dresde, identique à celle de Bologne, appartient bien au torse de Dresde. — Puis, survient le témoignage fort obscur de cette pierre gravée, dont M. Furtwængler paraît faire aujourd'hui son principal argument : or, il s'agit d'une pierre que M. Furtwængler, en 1889, jugeait fausse, et qui est accompagnée d'une inscription que M. Furtwængler encore à présent juge fausse, d'une pierre enfin dont l'original est perdu et qui n'est connue que par une empreinte. Tandis que M. Furtwængler la déclare tantôt fausse, tantôt vraie, sans motiver ses opinions contradictoires, M. Jamot s'est efforcé du moins de montrer qu'elle devait dater du XVe ou du XVIe siècle seulement. Cependant, que la pierre date du XVe ou du XVIe ou du XVIIe siècle, il reste toujours qu'elle ressemble étonnamment au buste de la statue I des *Meisterwerke*, et qu'elle a donc dû être gravée d'après une statue de ce type ; et cette statue ne peut pas être celle de Dresde, que les restaurateurs avaient affublée d'un casque. Je crois bien que cette pierre gravée, si seulement on la retrouvait et qu'on pût l'étudier à fond, aurait dans la discussion un rôle considérable. Mais, en tout cas, nous mettons les choses au mieux en admettant que la statue de Dresde,

telle que nous la voyons dans la planche I des *Meisterwerke*, a été dûment complétée.

Même après cela, la troisième question demeure entière, à savoir si l'original de la statue ainsi reconstituée peut être attribué à Phidias. Ici, comme l'a dit avec insistance M. Jamot, tout se ramène à décider du style d'une œuvre anonyme ; c'est affaire de goût autant que de science, et M. Jamot avait le droit d'opposer au goût de son adversaire le sien propre. J'ajoute que, pour une question de cette importance, une fois réduite à ces termes, tout archéologue se doit à lui-même de se faire une opinion — et de la dire, s'exposât-il par là aux coups de boutoir de M. Furtwængler. Voici la mienne. La petitesse de la tête relativement au corps, que M. Jamot a signalée et que M. Furtwængler reconnaît par moments, puis surtout la très sensible différence qui existe entre le corps et la tête pour l'exécution et le caractère, créent une certaine disharmonie que les plus subtiles explications ne réussiront jamais à transformer en une qualité supérieure ; c'est bel et bien un défaut, lequel doit, sinon nous arrêter net, du moins nous engager à un redoublement d'attention avant d'attribuer l'œuvre à Phidias. Aussi bien, quelle raison de la lui attribuer? Une seule : le style du torse ; et M. Furtwængler a fait valoir très habilement que d'autres archéologues avaient déjà pensé à Phidias devant les torses de Dresde. Il est vrai, mais personne n'avait eu cette pensée devant la tête de Bologne. En sorte que, si l'on dit : la statue entière doit être de Phidias parce que le torse est de lui, on peut dire également : la statue ne saurait être de Phidias, la tête n'étant pas de lui, car la tête ici a une valeur de caractéristique beaucoup plus grande que celle du torse. Or, la tête de Bologne est notoirement différente de tout ce que nous connaissons et pouvons deviner de l'art de Phidias; logiquement elle ne peut pas être de lui. Je dirai plus : il me semble impossible, dans l'état de nos connaissances, qu'on en fasse honneur à un artiste quelconque des deux premiers tiers du ve siècle ; elle est étrangère par ses qualités mêmes à la sculpture de cette période ; elle y serait comme un aérolithe tombé on ne sait d'où. M. Furtwængler protestera qu'un des grands résultats de sa découverte est justement de nous apporter du nouveau, de nous changer notre Phidias, de secouer notre

vieux conservatisme archéologique. Il n'est pas agréable de s'entendre qualifier d'arriéré et de réactionnaire, même en archéologie ; mais, d'autre part, tous les révolutionnaires ne sont pas des messagers de vérité. Qu'on nous fabrique de toutes pièces un Phidias nouveau, si on peut ; mais qu'aussi on nous prodigue les bonnes raisons pour l'accepter! — Dans sa réponse aux premières critiques de M. Jamot, où M. Furtwængler a accumulé moins de bonnes raisons que de mauvaise humeur, il a fait pourtant une concession notable : il a consenti à ce que sa « découverte », comme il l'appelait naguère, ne fût plus qu'une « hypothèse », en ce qui concerne l'identification de la Lemnia. Souhaitons que, par un second effort sur lui-même, il étende le mot « hypothèse » à l'attribution même de la statue à Phidias, et qu'il consente à ce que cette aventureuse hypothèse ne soit pas du goût de tout le monde.

Les sculptures du Parthénon. — Entre toutes les sculptures qui décoraient l'extérieur du Parthénon, la partie centrale du fronton de l'Est a disparu la première, détruite exprès pour donner du jour à l'abside de l'église chrétienne qui fut installée au VIe siècle dans le temple de la Parthénos. Le dessin de Carrey ne laisse voir à cette place qu'une large et lamentable brèche. M. Six croit pouvoir y suppléer, du moins pour l'essentiel, à l'aide des bas-reliefs qui décorent une margelle de puits antique, aujourd'hui conservée au musée de Madrid (1). Ces bas-reliefs représentent, en effet, la naissance d'Athéna : au centre, Zeus est assis sur un trône posé de profil ; derrière lui, à gauche, l' « accoucheur » Héphaistos (ou Prométhée) s'éloigne la hache à la main, après sa besogne accomplie ; à droite, Athéna semble s'élancer superbement dans la vie, tandis qu'une Victoire vole vers elle pour ceindre son casque d'une couronne triomphale. Or, la position et l'attitude de ces personnages répondent exactement aux traces qu'ont laissées les figures disparues sur la corniche inférieure du fronton. M. Six, s'autorisant de cette concordance, a restitué, d'après le monument de Madrid, le groupe

(1) J. Six, *Die Mittelgruppe des œstlichen Parthenongiebels* (*Jahrbuch d. deutschen arch. Inst.*, IX, 1894, p. 83-87).

central de la composition de Phidias, et il en a fait exécuter un dessin soigné, qui a fort bon air. Nous devons noter que M. Furtwængler (1), indépendamment de M. Six, est arrivé aussi à la même conclusion. Leur conjecture à tous deux, qui d'ailleurs avait été déjà suggérée par d'autres plus ou moins complètement, paraît donc bien fondée, quoiqu'on n'admette pas sans un petit effort que le personnage central du fronton ait pu être posé de profil, non de face (2).

= Le groupe central de la frise, côté Est, a suscité maintes explications. Par la place qu'il occupe, il semble être comme le point *terminus* de la procession, et cependant il est, à coup sûr, indépendant de celle-ci, étant intercalé au beau milieu de l'assemblée des dieux, avec laquelle, d'autre part, il n'a aucun rapport. Les cinq personnes qui le composent se partagent elles-mêmes en deux sous-groupes : 1° une femme s'avance pour recevoir des tabourets et autres objets qu'apportent deux jeunes filles ; 2° tournant le dos à la scène précédente, un homme s'occupe à replier une grande pièce d'étoffe, aidé dans cette besogne par un jeune garçon. M. Hill, ayant bien étudié ces deux derniers personnages, exprime l'avis, non sans des circonlocutions prudentes, qu'il doit s'agir du vieux péplos de la déesse, que l'on déménage au moment où la procession va apporter le nouveau (3). M. Hill aurait pu ne pas ignorer que cette explication a déjà été donnée par Beulé, il y a plus de quarante ans (4) ; et je ne réponds pas que Beulé en soit le premier auteur. Si vieille qu'elle soit, du reste, je la crois bien près d'être vraie : le groupe central des cinq personnages debout doit être une indication sommaire des préparatifs qui se font à l'intérieur du temple, opposés par l'artiste aux préparatifs extérieurs de la fête (côté ouest) et au déploiement

(1) *Meisterwerke d. gr. Plastik*, p. 243.

(2) Comparer encore la peinture de vase qu'a reproduite M. Klein en tête de son article *Zur Einleitungsscene der Kyprien* (*Jahrbuch*, IX, 1894, p. 251) : le groupe central, formé par Zeus assis, Hermès debout derrière lui, Athéna debout devant lui et couronnée par une Victoire volant, semble être une imitation libre du groupe du Parthénon.

(3) G. F. Hill, *The East frieze of the Parthenon* (*Class. Review*, VIII, 1894, p. 225-226).

(4) Beulé, *L'Acropole d'Athènes* (1854), t. II, p. 144.

solennel de la procession (côtés nord et sud). — Cependant, M. E. Curtius a proposé récemment autre chose (1) : la pièce d'étoffe repliée serait un tapis de pourpre, destiné à couvrir le sol sous les pieds des divinités. Cette idée, qui a paru excellente à miss Harrison (2), a été au contraire repoussée par M. Furtwængler (3), qui croit qu'il s'agit bien du péplos de la déesse, non pas de l'ancien, mais du nouveau, de celui-là même qu'apporte la procession. A quoi l'on peut objecter que l'énigmatique étoffe semble bien plus une étoffe qu'on replie qu'une étoffe qu'on déplie, et, en outre, que le sans-façon avec lequel s'effectuerait la remise du vêtement sacré, dans un tête-à-tête de deux personnes seulement dont l'une est un enfant, s'accorde mal avec la pompe de la procession.

= Le musée de Copenhague, le Louvre et le Musée Kircher à Rome possèdent chacun un fragment de bas-relief en terre cuite, reproduisant à une mesure réduite certaines parties de la frise. On a fait jadis à ces fragments l'honneur de reconnaître en eux des restes de la maquette exécutée par Phidias lui-même. C'eût été trop beau. M. Furtwængler (4), plus modestement, proposait d'y voir une réduction antique faite au temps d'Auguste. Cependant M. Salomon Reinach (5) affirmait qu'ils dataient de ce siècle-ci tout simplement, et l'événement ne lui a pas donné tort. Car un quatrième morceau, découvert par M. Smith chez un revendeur d'antiquités à Rome, apporte la preuve décisive de la non-authenticité (6). Il existe à Rome une série de moulages réduits de plusieurs plaques de la frise, qui doivent dater du commencement de ce siècle ; or, le nouveau fragment, qui présente quelques différences avec le marbre original, est au contraire identique, *jusques et y compris ces différences-là*, avec la partie correspondante desdits moulages. Cette constatation suffit. Il resterait

(1) *Arch. Anzeiger*, 1894, p. 181.

(2) *Class. Review*, IX, 1895, p. 91-92 et p. 427-428.

(3) *Class. Review*, IX, 1895, p. 274-276 (article republié en allemand dans la *Berl. phil. Wochenschrift*, 1895, p. 1308-1311).

(4) *Meisterwerke d. gr. Plastik*, p. 743-744.

(5) *Rev. arch.*, 1889, II, p. 95; 1894, II, p. 66, note 1.

(6) A. H. Smith, *The Parthenon frieze terracottas* (*Journ. hell. Stud.*, XIV, 1894, p. 264-266).

à savoir si les terres cuites ont été faites d'après les moulages ou les moulages d'après les terres cuites; mais, dès lors que c'est à cela qu'est ramenée aujourd'hui la question des « maquettes de Phidias », nous en attendrons sans impatience la solution et même nous nous en passerons sans regret.

= Comme rien n'est indifférent de ce qui touche au Parthénon, je n'omettrai pas d'indiquer, ne fût-ce qu'en deux mots, quelques autres articles d'un moindre intérêt. D'abord le pieux et patient travail de M. Malmberg, qui a tenté d'identifier jusqu'aux moindres morceaux encore subsistants des métopes brisées lors de l'explosion ou autrement. Les principaux de ces fragments sont restitués aux métopes du côté sud, numérotées XI, XVII, XXI et XXIII dans l'ouvrage de M. Michaelis (1).

= M. Michon et M. Legrand ont travaillé à éclaircir les circonstances un peu obscures qui ont rendu le Louvre possesseur d'une métope et d'un morceau de la frise. Il semble que la lumière est enfin faite (2) : le morceau de frise est dû à Fauvel qui l'avait trouvé sous les débris du temple, et la métope fut achetée en 1818 à la vente de la collection Choiseul-Gouffier. Les papiers inédits de Fauvel que M. Legrand a publiés à cette occasion sont, d'ailleurs, d'une lecture savoureuse.

= L'Acropole d'Athènes, telle qu'elle était en 1674, le Parthénon encore intact, treize ans avant le bombardement des Vénitiens, — voilà ce qui fait le principal attrait d'un grand tableau du musée de Chartres, que M. Homolle a fait reproduire sur deux planches du *Bulletin de Correspondance hellénique* (3). Il représente le marquis de Nointel, ambassadeur de France à Constantinople, et sa suite groupés dans un paysage auquel la ville d'Athènes et l'Acropole servent de fond ; le peintre ne peut être que Carrey. Malheureusement, si l'on reconnaît au premier coup

(1) W. Malmberg, Μετόπαι τοῦ Παρθενῶνος (Ἐφημ. ἀρχ., 1894, p. 213-226, pl. X, XI).

(2) E. Michon, *Les fragments du Parthénon conservés au Musée du Louvre* (*Rev. arch.*, 1894, I, p. 76-94) ; Ph. E. Legrand, *Contribution à l'histoire des marbres du Parthénon* (*Ibid.*, 1894, II, p. 28-33) ; Id., *Encore les marbres du Parthénon* (*Ibid.*, 1895, I, p. 237-239).

(3) Th. Homolle, *Vue d'Athènes en 1674* (*Bull. Corr. hell.*, XVIII, 1894, p. 509-528, pl. I-II, III-IV).

d'œil le Parthénon et aussi l'Erechtheion et la Tour franque qui surmonte les Propylées, si même le dessin de ces monuments témoigne chez l'artiste non seulement d'une exactitude scrupuleuse, mais d'un remarquable sentiment, toujours est-il que leur image, très réduite et traitée comme un accessoire de dernier plan, ne constitue pas un document archéologique de bien grande valeur.

Agoracritos. — Les fouilles faites à Rhamnonte en 1890 avaient amené la découverte de quelques fragments de sculptures en marbre, débris des hauts-reliefs qui décoraient le socle de la statue de Némésis. Ce n'était à la vérité que des miettes (le plus grand fragment retrouvé n'a que 0m 21 de hauteur), mais de précieuses miettes, sur lesquelles rayonne encore la gloire de Phidias ou à tout le moins d'Agoracritos, un des plus célèbres disciples du maître. M. Staïs les avait commentées, dans l' Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική de 1891, à l'aide de Pausanias qui indique la scène représentée et en énumère les personnages. M. Pallat a fait plus (1) : il a entrepris de restituer par le raisonnement l'œuvre entière, et il en met sous nos yeux un croquis. Nous ne garantissons pas l'exactitude de ce croquis, et les données du problème nous semblent, au contraire, bien vagues pour amener une solution si précise. Tel n'est pas l'avis de l'auteur, qui pousse la hardiesse jusqu'à prétendre restituer la statue même de Némésis d'après une des figures de son croquis. La démonstration ici s'évanouit dans le vide ; ce n'est plus qu'un de ces exercices sophistiques qui consistent à faire avec rien — non pas quelque chose, mais une apparence de quelque chose. M. Pallat mérite d'être suivi avec plus d'attention, lorsqu'il discute les textes confus qui attribuent l'œuvre tantôt à Phidias, tantôt à Agoracritos, et lorsque, pour confirmer par une preuve plus directe l'attribution à Agoracritos, généralement consentie, il analyse le style des fragments de Rhamnonte et les compare aux bas-reliefs du Parthénon, faisant ressortir les différences d'âge et de caractère qui séparent les uns des autres.

(1) L. Pallat, *Die Basis der Nemesis von Rhamnus* (*Jahrbuch d. deutschen arch. Inst.*, IX, 1894, p. 1-22, pl. I-VII).

= C'est avec raison, je crois, que M. Jamot fait remonter jusqu'au ve siècle et attribue à un sculpteur attique l'original d'une statue où Athéna était représentée, en tant que mère adoptive d'Erichthonios, portant dans un pan de son égide relevée et couvrant d'un regard grave l'étroite ciste où le héros nouvellement né tortille son corps de serpent. A défaut de l'original, nous en avons du moins une réplique, d'un très beau caractère quoiqu'inachevée en partie, qui fut découverte dans l'île de Crète et appartient depuis 1880 au Musée du Louvre (1). M. Jamot en a donné un commentaire exact, où tous les détails du sujet trouvent leur explication et par où se trouve expliqué aussi un petit bronze du musée de Leyde, resté jusqu'alors passablement énigmatique. Une statue d'époque romaine, conservée au musée de Berlin, dérive également, malgré certaines variantes, du même type original. Quant au créateur de ce type, M. Jamot a vainement essayé de le retrouver : après avoir prononcé le nom de Képhisodotos (suivant une conjecture de Milchhœfer), puis celui de Démétrios d'Alopékè, il conclut brièvement que ces hypothèses manquent de fondement réel et ne sont qu'un masque mis par nous-mêmes à notre ignorance. Ce qui est parfaitement juste.

Paionios. — Une tête féminine en marbre, appartenant à une collection privée de Rome, attire le regard par l'arrangement particulier de sa coiffure, qui rappelle de fort près celui de la grande Victoire d'Olympie, œuvre de Paionios. La ressemblance est telle que M. Amelung examine d'abord si la tête publiée par lui (2) ne serait pas une copie de celle de la Victoire. Cette espérance, à peine allumée, est aussitôt éteinte, et M. Amelung se contente de découvrir dans la tête de Rome la copie d'une œuvre de la même école, du même atelier et très probablement de la même main, et enfin, pour préciser, la copie d'une seconde Victoire de Paionios, postérieure à celle d'Olympie. Cela serait d'un grand intérêt ; mais, sans rejeter absolument ces conclusions triomphantes, nous observerons qu'elles paraissent disproportionnées à la valeur des éléments mis en jeu ; elles ne sont guère

(1) P. Jamot, *Minerve à la ciste* (*Monuments grecs*, II, n°s 21-22, 1893-1894, p. 17-39, pl. XII).

(2) W. Amelung, *Weiblicher Kopf* (*Rœm. Mittheil.*, IX, 1894, p. 162-169, pl. VII).

fondées que sur des détails de coiffure, qui peuvent bien n'avoir pas été la propriété exclusive de Paionios et que l'on retrouve à peu près identiques sur la tête des deux jeunes filles du bas-relief de Pharsale.

Polyclète. — Les fouilles poursuivies en 1894 à Argos, sur l'emplacement de l'Héraion, par l'École américaine d'Athènes, ont amené la découverte d'une petite tête de marbre qui nous est donnée comme provenant d'une métope (1). Bien que cette sculpture en soi n'ait qu'une valeur médiocre, elle est intéressante parce qu'on y reconnaît nettement l'influence de l'art de Polyclète (2).

= Comment expliquer qu'un chef-d'œuvre, tel que la tête de Bénévent, — un chef-d'œuvre original en bronze, triple rareté ! — entré au Louvre en 1870, ait attendu jusqu'en 1894 pour être publié ? A la vérité, il n'a rien perdu pour attendre, car le voilà fixé définitivement sur deux belles planches des *Monuments Piot* (3). M. Michon, à qui est échue la tâche délicate de commenter cette tête, la rattache d'abord à l'école de Polyclète ; puis, après avoir analysé avec un soin particulier le travail, fort remarquable en effet, de la chevelure, il déclare incliner un peu vers l'art de Lysippe. L'incertitude de ces conclusions indignera peut-être ceux qui pensent que la vraie science archéologique doit se manifester par un jet continu d'affirmations impérieuses ; elle me paraît à moi des plus justifiées. La tête de Bénévent offre une certaine complexité de caractères, d'où résulte quelque embarras pour la classer d'une façon nette et tranchée. Elle peut bien dater du ve siècle, mais je l'attribuerais plutôt au IVe ; et ce qui n'est pour moi qu'une impression concorde avec les résultats de l'étude attentive faite par M. Michon.

Scopas. — On commence à très bien connaître, par une série de monuments de genres divers, l'Aphrodite Pandémos, galopant sur un bouc, que Scopas avait exécutée pour Olympie. Un dessus de miroir en bronze, acquis par le Louvre en 1870, est décoré

(1) C. Waldstein, *A head of Polycletan style from the metopes of the Argive Heræum* (*American Journ. Arch.*, IX, 1894, p. 331-339, pl. XIV).

(2) Comparer notamment la tête van Branteghem (Furtwængler, *Meisterwerke d. gr. Plastik*, p. 454, fig. 73).

(3) E. Michon, *Tête d'athlète* (*Monuments Piot*, I, 1894, p. 77-84, pl. X, XI).

d'un relief inspiré aussi par cette statue. Si ce miroir date du IVe siècle, ainsi que le croit M. Collignon (1), il serait la plus ancienne copie connue du bronze de Scopas, comme il en est la plus belle ; et certains détails accessoires qu'il présente prendraient de là une importance particulière pour la restitution de l'œuvre originale. Un autre petit monument, conservé également au Louvre, un relief votif en marbre, de provenance athénienne, permet de croire que l'Aphrodite Pandémos qu'on honorait à Athènes était une *Épitragia*, pareille à celle d'Olympie.

= Voici une Aphrodite encore, mais d'une autre sorte, dont M. Jamot voudrait bien attribuer le type original à Scopas (2). C'est une statuette de bronze, trouvée en Syrie, que le Louvre a récemment acquise ; le motif est celui de la *Vénus pudique*, un des plus connus de l'art grec. M. Jamot a fait de cette statuette le pivot d'une démonstration dont les conséquences pourraient être importantes. Après avoir analysé, par rapport à son origine orientale présumée, le geste qui caractérise la Vénus pudique, il le compare à celui de la Vénus entrant au bain (Aphrodite de Cnide) ; il tâche de déterminer lequel de ces deux gestes a dû précéder l'autre dans la série des types de la statuaire, et il combat l'opinion généralement admise, que le plus ancien est le geste de la statue de Cnide. M. Jamot a peut-être raison, mais ses arguments actuels ne m'ont pas convaincu ; la plupart même, je crois, pourraient aisément faire front dans l'autre sens. Ainsi il me semble que la nudité d'une Vénus entrant au bain, nudité excusée, par conséquent, et expliquée par la cause la plus naturelle du monde, a quelque chose de moins absolu que la nudité sans motif de la Vénus dite pudique, qui n'est nue que pour être vue nue ; et quant à l'hypocrite coquetterie des deux figures mises en parallèle, la Vénus de Cnide me paraît presque austère à côté de la minaudière Vénus de Médicis ; la première ne peut être que d'un sculpteur grec, la seconde pourrait quasi être de Pajou ! Etc. La seule bonne raison qu'on aurait de consi-

(1) Max. Collignon, *Aphrodite Pandémos ; Relief de miroir en bronze et disque en marbre* (*Monuments Piot*, I, 1894, p. 143-150, pl. XX).

(2) P. Jamot, *Vénus pudique, statuette de bronze* (*Monuments Piot*, I, 1894, p. 151-164, pl. XXI, XXII).

dérer le type de la Vénus pudique comme antérieur à l'autre serait si quelque statue ou statuette de ce type témoignait d'un art antérieur à celui de Praxitèle. Mais tel n'est point le cas pour le bronze du Louvre, à mon avis.

Praxitèle. — La *Psélioumène* de Praxitèle nous est bien mal connue, puisque nous ne savons même point s'il faut traduire le mot par « Femme au collier » ou « Femme au bracelet ». M. Klein tranche la question (1) : l'œuvre de Praxitèle était une Aphrodite nue, agrafant son collier. Un texte obscur d'un écrivain byzantin permet de croire qu'elle avait été transportée à Constantinople et qu'on la voyait encore dans le Zeuxippe en l'an 328 ; elle dut être détruite dans l'incendie de 532. Mais M. Klein est certain d'en avoir retrouvé une copie exacte dans une statuette de bronze qui appartient à la collection Habich, à Cassel. La découverte serait intéressante ; mais il faut avouer qu'il est bien difficile d'identifier une statue dont on sait si peu de chose. Et puis, la statuette de Cassel est-elle donc d'une beauté si rare et si proprement praxitélienne, qu'on doive *a priori* la considérer comme une reproduction directe d'une des œuvres de Praxitèle (2) ?

= Une autre statue de Praxitèle, tout aussi peu connue de nous, est celle qu'on voyait à Athènes, rue des Trépieds, et à propos de laquelle Pausanias nous raconte un « bon tour » joué par Phryné à son amant. Nous apprenons ainsi que la belle Phryné n'avait guère d'esprit et que, si elle se défiait justement de son goût dans le choix des œuvres d'art, elle ne s'en défiait pas assez dans le choix de ses plaisanteries ; mais le moindre renseignement sur la statue de Praxitèle ferait bien mieux notre affaire. M. Kern croit pouvoir suppléer au silence de Pausanias, grâce à un petit monument de marbre, découvert à Magnésie du

(1) W. Klein, *Die Pseliumene des Praxiteles* (*Jahrbuch d. deutschen arch. Inst.*, IX, 1894, p. 248-250, pl. IX).

(2) Il existe au Musée Britannique une statuette en bronze de femme nue, qui, par la pose et le geste, est tout à fait pareille à la statuette Habich ; la tête seulement est d'un caractère tout autre. Si M. Klein n'a point parlé de cette figure, c'est sans doute qu'il ne la connaît pas, car elle me paraît susceptible de fournir un argument en faveur de sa thèse. Je la trouve, en tout cas, plus jolie et plus praxitélienne d'aspect que le bronze de Cassel.

Méandre (1). Il s'agit d'une sorte de guéridon à trois pieds; sur l'une des faces pleines qui relient les pieds ensemble, se détache une petite figure d'Hermès Tychôn : ce serait sur ce modèle, d'après M. Kern, qu'on devrait se représenter le *Satyre* de la rue des Trépieds. Je crains que ce rapprochement spécieux ne soit pas très fondé; on admettra difficilement que ce *Satyre*, classé par l'auteur lui-même au premier rang de ses œuvres, n'ait été qu'une décoration de trépied.

= Si ce n'est pas à Praxitèle même, c'est sûrement à un sculpteur de son école qu'on doit rapporter le type original du Satyre joueur de flûte, dont il existe tant de répliques en Italie et ailleurs. On en a retrouvé une nouvelle à Rome en 1893, et il se pourrait qu'elle fût, sinon la meilleure de toutes, du moins une des deux ou trois meilleures (2). C'est, en effet, une fort jolie statue en marbre de Paros, de l'exécution la plus fine, et à laquelle il ne manque rien d'essentiel que la tête. Sans doute, cette trouvaille n'ajoute ni ne change rien à ce que nous savions déjà du type original; mais nous y gagnons un beau marbre de plus, ce qui est toujours agréable.

= Un marbre non moins beau, et plus complet encore, tout imprégné de la grâce praxitélienne, est une statue entrée au Louvre il y a deux ans à peine et que M. Michon s'est empressé de nous faire connaître (3). Elle représente un jeune garçon nu, debout, la main gauche appuyée à plat sur un cippe et soutenant le poids du haut du corps, le bras droit à demi replié derrière le dos, la tête un peu penchée comme par fatigue, dans une pose générale de lassitude qui, loin d'être inélégante, fait au contraire valoir toute la souplesse charmante de ce jeune corps. Le marbre rentre dans une série de répliques déjà fort nombreuses, dont le nombre même atteste le succès du type original. Qu'était ce type? un Narcisse? un Adonis? Ce n'est peut-être bien qu'un jeune éphèbe au gymnase, un peu essoufflé et se reposant un

(1) O. Kern, *Ausgrabungen im Theater von Magnesia am Maiandros. II. Hermes Tychon* (*Athen. Mittheil.*, XIX, 1894, p. 54-64).

(2) M. R. Sanford, *The new Faun from the Quirinal* (*American Journ. Arch.*, IX, 1894, p. 533-537, pl. XVIII, XIX).

(3) E. Michon, *Adolescent au repos, statue en marbre* (*Monuments Piot*, I, 1894, p. 115-128, pl. XVII).

moment tandis que ses camarades continuent leurs jeux et leurs luttes. M. Michon y discerne, avec les procédés d'exécution propres à l'école de Polyclète, quelque chose des grâces nonchalantes de Praxitèle. L'artiste inconnu qui créa ce type, en s'inspirant à la fois de ces deux grands maîtres, devait vivre à la fin du IVe siècle.

= Une jolie petite tête de femme en marbre, donnée au Louvre par M. Maciet, offre un croisement analogue de deux influences artistiques différentes, celle de Scopas et celle de Praxitèle. Ainsi du moins en a jugé M. Perrot après une analyse approfondie (1) : la tête Maciet serait une copie romaine d'un original grec de l'époque hellénistique, d'une de ces sculptures éclectiques où des artistes, dont le principal mérite était une grande habileté d'exécution, combinaient savamment les motifs légués par les maîtres antérieurs. On peut se demander, cependant, s'il est absolument nécessaire de supposer un prototype grec derrière cette tête romaine agréable, gracieuse, mais dépourvue de style.

= Enfin, dans une tête de marbre, découverte à Cyzique et acquise en 1892 par le musée de Dresde, M. S. Reinach reconnaît une Artémis inspirée d'un des types de Praxitèle (2). Les conservateurs du musée de Dresde ont nommé cette tête simplement *Mædchenkopf*, et il paraît hasardeux de la gratifier d'un nom plus précis. Je crains aussi que M. Reinach n'en ait un peu surfait la valeur. Il est vrai que l'héliogravure d'après laquelle j'en juge est loin d'être excellente ; l'original vaut peut-être mieux que l'image qui nous en est offerte.

Timothéos. — Les sculptures du temple d'Asclépios à Épidaure, que les fouilles de M. Cavvadias ont si heureusement rendues au jour, n'ont pas seulement meublé le musée d'Athènes de quelques marbres jolis et fins ; elles ont le grand avantage de n'être pas anonymes et nous font connaître par des œuvres authentiques un artiste qu'auparavant nous ne connaissions guère que par les textes. Dès lors, grâce au signalement qu'elles nous fournissent de l'art de Timothéos, on peut essayer d'iden-

(1) G. Perrot, *Tête de femme* (*Monuments Piot*, I, 1894, p. 129-142, pl. XVIII, XIX).

(2) S. Reinach, *Tête en marbre d'Artémis découverte à Cyzique* (*Rev. arch.*, 1894, II, p. 282-284, pl. XVII). Cf. *Arch. Anzeiger*, 1894, p. 28, n° 10.

tifier d'autres œuvres, non encore reconnues, de ce sculpteur. Ainsi M. Winter, ayant confronté avec l'une des *Néréides* qui décoraient les acrotères du temple d'Épidaure, une *Léda* dont il existe de nombreuses répliques (la meilleure est celle du Musée du Capitole), propose d'attribuer à Timothéos la création de ce type de Léda (1). L'hypothèse est d'autant plus intéressante que c'est d'après cette Léda que Léocharès, élève de Timothéos, aurait conçu l'idée de son fameux *Ganymède*.

Thrasymédès. — Il existe à Rome, au Pincio, une statue d'Asclépios assis, qui est presque aussi moderne qu'antique, tant elle a été restaurée. M. Petersen, l'ayant scrutée à fond, lui enlève successivement la tête, les deux bras, un morceau d'une épaule, une bonne partie des jambes et presque tout le siège (2). Il en reste encore assez cependant, après ces suppressions faites, pour qu'on en puisse concevoir une restitution exacte, au moins dans les grandes lignes. Quant à l'original d'où dérive cette statue, M. Petersen veut l'attribuer au ve siècle; je crois plutôt qu'il n'est autre que le colosse d'or et d'ivoire exécuté par Thrasymédès vers 370 avant J.-C. pour le temple d'Épidaure : la statue du Pincio doit être une imitation libre de l'œuvre de Thrasymédès, au même titre que les deux grands bas-reliefs de marbre découverts à Épidaure. Ceux-ci, d'ailleurs, demeurent plus intéressants que le pauvre débris sur lequel se sont acharnés les restaurateurs romains d'autrefois.

= C'est encore ce type d'Asclépios assis qu'on retrouve dans un bas-relief du Musée du Capitole (3) : le dieu, avec la pose un peu nonchalante qui lui est habituelle, regarde venir à lui un groupe de suppliants (cela est du moins très probable, mais les suppliants manquent, le marbre étant incomplet à droite); et il a près de lui Hygieia debout, les jambes croisées l'une sur l'autre, le coude droit appuyé sur un pilastre isolé. Ce pilastre, cette pose cherchée d'Hygieia, — pose qui est exactement celle dite

(1) F. Winter, *Zu den Skulpturen von Epidauros* (*Athen. Mittheil.*, XIX, 1894, p. 157-162, pl. VI).

(2) E. Petersen, *Statue des sitzenden Asklepios* (*Rœm. Mittheil.*, IX, 1894, p. 74-77).

(3) W. Amelung, *Fragment eines Votivreliefs aus dem Capitolinischen Museum* (*Rœm. Mittheil.*, IX, 1894, p. 66-73).

« le coude sur le marbre de la cheminée », — et surtout le décor conventionnel du fond, représentant un vague édifice que ferme un grand rideau drapé en biais, nous paraissent indiquer très suffisamment que le bas-relief, quoique d'une facture agréable, ne remonte pas aux meilleurs temps de l'art grec. M. Amelung tient pourtant à le dater du IVe siècle et il en fait honneur à l'école attique.

= M. Winter, puis M. Studniczka ont publié deux importantes études sur les célèbres sarcophages de Sidon, aujourd'hui conservés au musée de Constantinople (1). Quel que soit l'intérêt de ces études et malgré l'autorité du nom de leurs auteurs, il m'a paru qu'il n'était point nécessaire de les résumer ici, au moment même où l'achèvement de la grande publication de Hamdi-bey et de M. Th. Reinach va rendre à peu près inutiles tous les travaux antérieurs, et apporter sans doute des solutions complètes et précises aux divers problèmes posés.

= Deux reliefs funéraires sont entrés récemment au Musée Britannique. Bien que la provenance n'en soit point certifiée, on ne peut que les attribuer à l'Attique, et ils doivent dater du commencement du IVe siècle (2). Sur la première stèle, une jeune femme, Glykylla, est assise à gauche ; elle vient de tirer d'une cassette, que lui présente son esclave debout devant elle, un bracelet qu'elle passe à son poignet gauche, et elle semble sourire à sa propre coquetterie. Sur l'autre stèle, une autre jeune femme est assise à droite, son coffret à bijoux posé sur ses genoux ; cependant elle s'est interrompue de contempler ses parures et elle lève les yeux vers son petit enfant, que la nourrice apporte dans ses bras, emmailloté et sommeillant. Les deux bas-reliefs ornaient donc, l'un et l'autre, des tombeaux de femmes ; et tous deux sont d'excellents spécimens du genre. Non que ce soient des œuvres de premier ordre ; mais ils ont ce charme exquis et rare, fait d'une tristesse et d'un sourire, dont

(1) F. Winter, *Die Sarkophage von Sidon* (*Arch. Anzeiger*, 1894, p. 1-23) ; F. Studniczka, *Ueber die Grundlagen der geschichtlichen Erklærung der sidonischen Sarkophage* (*Jahrbuch d. deutschen arch. Inst.*, IX, 1894, p. 204-244).

(2) A. H. Smith, *Two greek reliefs* (*Journ. hell. Stud.*, XIV, 1894, p. 267-269, pl. XI).

l'art attique a su envelopper la dure pierre des tombeaux, ce charme d'une douceur si pénétrante que, parmi toutes les sculptures athéniennes, la stèle d'Hégésô doit rester la plus *aimée*.

= Le groupe des Lutteurs, qui est à Florence, a été trouvé sans les têtes; ou du moins celles-ci étaient détachées et les deux corps sont restés plus ou moins longtemps décapités, les vieilles gravures en font foi. Que sont donc les têtes actuelles? Je vais tâcher de suivre M. Græf dans tous les méandres de la réponse qu'il fait à cette question (1). Au premier coup d'œil, on remarque que lesdites têtes ressemblent fort à la tête du Niobide 253 (Dütschke), laquelle d'ailleurs est sensiblement différente des autres têtes de Niobides connues, et donc a été soupçonnée d'être étrangère à la famille et spécialement de n'appartenir pas au corps qu'elle complète aujourd'hui. Ensuite, une comparaison plus attentive des trois têtes révèle que la tête du lutteur A (celui qui est dessus) n'est qu'une copie moderne de la tête du Niobide 253. Et enfin, les deux seules têtes antiques qui subsistent doivent être celles mêmes des Lutteurs, à condition toufois qu'on rende au lutteur A la tête attribuée jusqu'ici à tort au lutteur B et qu'on donne à celui-ci la tête du Niobide. — Avec ces suppressions et échanges de têtes, l'article de M. Græf suggère quasi l'idée que les Lutteurs de Florence ne se battent que pour retrouver leur vraie tête. Mais j'ai hâte de dire que c'est seulement devant les originaux qu'on serait en mesure de discuter les conclusions exposées, et je m'abstiens de toute critique. M. Græf pense que le groupe, qu'on date généralement de l'époque hellénistique, est d'un âge moins récent, et il le fait remonter jusqu'au IVe siècle.

= M. Six poursuit ses intéressantes études iconographiques (2). Un grand buste de bronze, exhumé à Herculanum au siècle dernier et que les premiers éditeurs avaient pris pour le portrait d'un Ptolémée, lui paraît représenter Lysimaque, roi de Thrace. Mais il a fait au Musée Torlonia une autre découverte, plus curieuse : il y a là une tête remarquable par son expression

(1) B. Græf, *Die Kœpfe der Florentiner Ringergruppe* (*Jahrbuch d. deutschen arch. Inst.*, IX, 1894, p. 119-126).

(2) J. Six, *Ikonographische Studien* (*Rœm. Mittheil.*, IX, 1894, p. 103-124, pl. V).

lourdement vulgaire ; c'est un beau portrait de vieux homme laid, à qui un chapeau de gros feutre, à bords ronds, enfoncé très bas sur la nuque, achève de donner l'air d'un vieux jardinier ou d'un « vieux pêcheur », ainsi que le désignent les catalogues. M. Six salue en lui Euthydème Ier, roi de Bactriane. Si l'interprétation est juste, comme il semble, il faut avouer que l'artiste qui tailla dans le marbre ces chairs flasques, ces rides et ce chapeau, n'avait pas l'âme d'un courtisan : jamais effigie royale ne fut moins flattée que celle-là.

= De son côté, M. Winter croit avoir retrouvé un portrait du grand Mithridate dans une tête d'homme coiffée de la peau de lion, qui est exposée au Louvre avec l'étiquette : « Roi grec en Hercule » (1). La provenance de ce marbre est inconnue ; mais, d'où qu'il vienne, c'est sûrement un portrait, et ce n'est pas celui d'Alexandre, à qui la coiffure herculéenne fait d'abord penser. L'identification proposée par M. Winter est, au contraire, rendue très plausible par la comparaison avec les monnaies de Mithridate. Le seul obstacle est que la divinité grecque que Mithridate honora de ses préférences, quand il jugea à propos de passer dieu, fut Dionysos et non Hercule ; mais il est assez naturel néanmoins que, sur ce point encore, le nouvel Alexandre ait suivi l'exemple de son devancier. C'est à M. Th. Reinach à dire s'il reconnaît bien dans la tête du Louvre l'image du « sultan hellène » dont il a écrit l'histoire et qu'il est, plus que personne, à même de reconnaître.

= Des recherches faites à Athènes dans le lit de l'Ilissos, près de l'endroit où l'on plaçait jadis la fontaine Callirrhoé, ont amené la découverte de quelques bas-reliefs en marbre, dont la valeur artistique n'est pas grande, mais qui peuvent intéresser l'historien des cultes et des mythes athéniens (2). L'un d'eux, le plus important, nous offre le sujet suivant : Hermès et Hercule arrivent devant un dieu assis, près de qui se tient debout un quatrième personnage (une femme? presque tout ce côté du marbre a disparu), lequel tient d'une main une patère et de l'autre semble tenir la corne d'abondance. Le siège du dieu est sculpté

(1) F. Winter, *Mithradates VI Eupator* (*Jahrbuch d. deutschen arch. Inst.*, IX, 1894, p. 245-248, pl. VIII).

(2) A. Skias, Ἀνάγλυφα ἐκ τῆς ἐν τῇ κοίτῃ τοῦ Ἰλισοῦ ἀνασκαφῆς (Ἐφημ. ἀρχ., 1894, p. 133-142, pl. VII, VIII).

sur la face latérale en forme d'une grosse tête que sa barbe épaisse, ses longs cheveux humides et surtout une inscription gravée là fort à propos, désignent comme représentant le fleuve Achélôos. Le sujet est d'une interprétation malaisée, et je doute que M. Skias l'ait parfaitement éclairci. Ce qu'il prend pour une corne d'abondance paraît être plutôt un serpent; le personnage qui tient la patère serait alors Hygieia, et le dieu assis Asclépios. Même en admettant la corne d'abondance, on penserait encore plutôt à la reine des enfers qu'à la nymphe Callirrhoé. Il est à peu près certain, en tout cas, que le lieu de la scène est le monde infernal. La présence du masque d'Achélôos est d'autant plus notable qu'il y avait le long de l'Ilissos (Platon, *Phèdre,* V) un sanctuaire consacré aux Nymphes et à Achélôos.

= M. Jamot a trouvé dans ses fouilles de Thespies un sarcophage, qui ne prétend point certainement à rivaliser avec les admirables sarcophages de Sidon, mais qui a pourtant un mérite : il n'est pas romain! il est purement grec par son architecture comme par le style de sa décoration (1). L'une des faces était remplie par deux Sphinx affrontés; sur les trois autres faces étaient représentés cinq épisodes de la vie héroïque d'Hercule, Les cinq petites scènes, mises bout à bout, comme formant une frise continue, sont traitées en un relief très plat, non sans talent ni distinction. Mais la diversité des types d'Hercule, d'une scène à l'autre, et le mélange des emprunts faits à plusieurs modèles du ve et du IVe siècles révèlent assez que le monument appartient à l'époque hellénistique.

= M. Brüning a fait un savant commentaire des *tables iliaques*, en les rapprochant des monuments de divers ordre qui représentent les mêmes scènes : peintures de Pompéï, lampes à reliefs, pierres gravées, sarcophages, vases peints, *Homerii scyphi*, etc. (2). La série de ces minuscules bas-reliefs est sans doute curieuse en ce qui concerne la littérature homérique et aussi la pédagogie des anciens; mais au point de vue artistique ils sont

(1) P. Jamot, *Fouilles de Thespies ; Fragments d'un sarcophage représentant les travaux d'Hercule* (*Bull. Corr. hell.*, XVIII, 1894, p. 201-215, pl. XVIII).

(2) A. Brüning, *Ueber die bildlichen Vorlagen der ilischen Tafeln* (*Jahrbuch d. deutschen arch. Inst.*, IX, 1894, p. 136-165).

sans valeur. C'est de l'art pour les écoliers et qui semble souvent l'œuvre des écoliers eux-mêmes.

= Depuis plus de deux siècles, on racontait sur une des statues du Musée du Capitole une histoire qui ne laissait pas d'être curieuse. En 1620, était trouvé à Rome un torse d'Hercule sans bras ni jambes; l'Algarde, chargé de le compléter, en faisait un Hercule combattant l'Hydre, quoique rien ne marquât la présence de l'Hydre, et, de plus, il disposait les deux combattants d'une façon imprévue, dont aucune œuvre antique ne lui fournissait le modèle. Peu après, on découvrait la jambe gauche de l'original avec le corps de l'Hydre, et le fragment était déposé à côté de la statue restaurée pour témoigner aux âges futurs de la perspicacité du sculpteur. — Or, M. Pallat démontre que cette histoire n'est qu'une fable (1) : l'Algarde a sûrement connu le fragment de jambe avant de restaurer le torse, et c'est parce qu'il l'a connu que sa restauration est ce qu'elle est. Alors pourquoi ne l'a-t-il pas utilisé? C'est qu'il n'a su, et s'il n'a su, c'est qu'en réalité la jambe et le torse ne proviennent point de la même figure : la jambe provient d'un Hercule combattant l'Hydre; mais le torse appartient à un autre groupe, qui devait faire pendant au premier et qui représentait Hercule domptant la biche de Kérynée. Loin d'être le triomphe des restaurateurs modernes, la statue du Capitole n'est donc, au contraire, qu'un des nombreux antiques radicalement faussés par une restauration à contre-sens. Par bonheur, il ne s'agit pas ici d'une belle œuvre de l'art grec, mais seulement d'une grande machine décorative du temps d'Hadrien ou des Antonins.

II. Figurines de terre cuite.

Ce que les *Monuments Piot* ont publié de plus laid jusqu'à ce jour est une terre-cuite béotienne du Musée du Louvre, une sorte de femme-cloche au cou plus long que les bras, une poupée enfantinement grotesque. Cette horreur-là a pourtant son intérêt,

(1) L. Pallat, *Herakles mit der Hydra im alten Capitolinischen Museum* (*Rœm. Mittheil.*, IX, 1894, p. 334-348, pl. X).

comme l'a montré M. Holleaux dans un article fort savant (1). Car c'est elle (avec deux figures analogues, encore plus malformées, du musée de Berlin) qui pour le moment détient le record de l'antiquité dans l'histoire de la céramique béotienne. Elle est plus vieille que les vases du Dipylon ! plus vieille même que les *Pappadès* de Béotie ! M. Holleaux n'en peut pas fixer la date d'une manière absolue ; mais il établit que les figurines de cette espèce, ainsi que certaines poteries béotiennes décorées dans le même style géométrique, ne peuvent pas être postérieures au VIIIe siècle avant notre ère.

= Une statuette de la collection Pozzi, acquise à Smyrne et provenant peut-être de Myrina, représente une femme voyageant à dos de mulet. Confortablement assise sur une selle à marchepied, étroitement drapée dans sa calyptra, elle regarde distraitement en l'air, sans s'occuper de sa monture, dont les calmes allures sont d'ailleurs tout à fait rassurantes. M. S. Reinach, en publiant cette jolie figurine (2), explique qu'elle ne saurait être ni Épona, ni Séléné, qu'elle ne peut guère non plus être Hélène, et que c'est plutôt une Ménade : qu'on l'appelle Ariadne, si on veut lui donner un nom. — Mais quelle nécessité de lui donner un nom, et pourquoi ne serait-ce pas là simplement *une femme* montée sur une mule ? Et rien de plus : une femme d'autrefois qu'on pourrait quasi prendre pour une femme d'aujourd'hui ; M. Reinach a dû, jadis, aux environs d'Ali-Aga, en croiser sur sa route bien des pareilles, montées de même, vêtues presque de même, et qui n'avaient rien des antiques Ménades.

III. Céramique, Vases peints.

Dipylon. — Le Louvre possède une vingtaine de fragments de vases du Dipylon où subsistent, plus ou moins complètes, des représentations de navires. M. Cartault avait déjà fait connaître

(1) M. Holleaux, *Figurines béotiennes en terre cuite à décoration géométrique* (*Monuments Piot*, I, 1894, p. 21-42, pl. III).

(2) S. Reinach, *Statuette de terre cuite de la Colection Pozzi* (*Rev. arch.*, 1894, I, p. 289-293, pl. X).

sept de ces fragments (1) ; M. Cecil Torr en a publié treize autres, dont quelques-uns nous renseignent utilement sur la voilure (2). Si grossières que soient les peintures de ces tessons, elles constituent pour nous de précieux documents, car elles nous mettent sous les yeux le plus ancien type du vaisseau de guerre grec, et elles sont pour certains passages des premiers chapitres de Thucydide un commentaire graphique de la plus irrécusable autorité.

Corinthe. — Un grand cratère, de la forme appelée « *dinos* apode », qui est entré au Louvre avec la collection Campana, offre un exemple quasi unique de la juxtaposition voulue, dans le même décor, de deux styles entièrement différents : style des vases dits corinthiens et style des vases dits rhodiens. M. Pottier, dans un substantiel article (3), fait valoir tout l'intérêt de ce monument qui doit dater de la fin du VIIe siècle ou du commencement du VIe, et cela lui est une occasion d'indiquer quelques vues aussi justes que fines sur les deux systèmes de décor en présence, sur leur opposition foncière et sur la cause accidentelle de leur réunion, sur les influences qui les firent naître ou les transformèrent et sur les hauts et les bas de leur fortune à travers les siècles de l'antiquité grecque.

= Un amphorisque corinthien du commencement du VIe siècle, conservé aujourd'hui au Musée national d'Athènes, est décoré d'une curieuse peinture, que son antiquité rend plus significative encore (4). Il s'agit du retour d'Héphaistos dans l'Olympe : Dionysos, chargé de négocier la paix avec l'exilé intransigeant, a aidé sa diplomatie d'abondantes rasades de vin. Une fois ivre, le divin infirme, le « très illustre boiteux des deux pieds », ἀμφιγυήεις, comme l'appelle Homère (et le peintre corinthien l'a représenté fort crûment avec les deux pieds tordus), a été juché sur un cheval, et le voilà parti, continuant à vider son rhytôn.

(1) *Monuments grecs*, II, nos 11-13, 1882-1884, p. 33-58, pl. IV.

(2) Cecil Torr, *Les navires sur les vases du Dipylon* (*Rev. arch.*, 1894, II, p. 14-27).

(3) E. Pottier, *Cratère grec de style corinthien et rhodien* (*Monuments Piot*, I, 1894, p. 43-48, pl. IV).

(4) G. Lœschcke, *Korinthische Vase mit der Rückführung des Hephaistos* (*Athen. Mittheil.*, XIX, 1894, p. 510-525, pl. VIII).

Thétis le regarde s'en aller, Dionysos le guide et une bande de Satyres hilares gambadent autour de lui. La présence de ces derniers personnages amène M. Lœschcke à expliquer la vraie nature des Satyres et le vrai sens de leur nom, sur lequel on se méprend d'ordinaire. Il faut les distinguer avec soin des Σιληνοί, êtres à pieds, queue et oreilles de cheval, ainsi que des Τίτυροι, êtres à pieds, queue et oreilles de bouc ; les Σάτυροι gardent de la tête aux pieds l'apparence humaine, ils se font seulement remarquer par une virilité excessive et telle qu'on ne trouverait point pour la voiler de feuilles de vigne assez grandes. Ces distinctions, intéressantes au point de vue archéologique, ne le sont pas moins pour l'histoire du drame « satyrique ».

= Une trouvaille importante de plaques en terre cuite, peintes à la façon des vases de la première moitié du vi^e siècle, avait été faite en 1879 près de Corinthe. La plupart de ces fragments furent acquis par le musée de Berlin, et l'on en avait publié un choix dans le premier volume des *Denkmæler* (pl. 7, 8). Voici qu'on nous en donne encore deux planches entières (1). Nous espérons que c'est fini ; car il nous semble que le format luxueux des *Denkmæler* devrait être réservé à d'autres monuments que ces tessons dont l'intérêt avait été complètement épuisé par la première publication.

Le coffre de Kypsélos (2). — La reconstruction du coffre de Kypsélos est un de ces exercices archéologiques, attirants par leur difficulté même, que l'on recommence de temps à autre avec l'espoir — toujours déçu — du succès définitif. Comment, d'ailleurs, pourrait-on jamais être certain de la réussite ? On ne connaît ni la forme du coffre, ni ses dimensions, ni sa structure, ni l'exact arrangement des scènes qui le décoraient ; et, quant à celles-ci, il n'est pas du tout impossible que Pausanias les ait mal expliquées et qu'il en ait oublié quelque chose çà et là. Néanmoins, M. Jones vient encore de reprendre le problème

(1) *Thontæfelchen aus Korinth im Antiquarium der K. Museen zu Berlin* (*Ant. Denkm.*, II, 2, 1893-1894, p. 8, pl. XXIII, XXIV).

(2) On comprendra pourquoi je dépose ici ce coffre embarrassant, que je ne sais où placer ailleurs ; c'est surtout, en effet, par les peintures de vases archaïques qu'on peut essayer de se faire une idée de sa décoration.

après beaucoup d'autres, et même, moins timide que la plupart de ses devanciers, il nous présente à côté de ses descriptions l'image minutieusement dessinée de ce coffre quasi fabuleux (1). Voici quels sont les principaux résultats où il arrive : 1° le coffre n'a rien à voir avec la légende de Kypsélos ; il a dû être offert par Périandre, et c'est en tout cas une œuvre corinthienne du premier tiers du VIe siècle ; 2° il était de forme rectangulaire, et décoré non pas seulement sur la face antérieure, mais aussi sur les deux faces latérales (il paraît certain tout au moins que la décoration ne se poursuivait pas sur les quatre faces, car la description de Pausanias va *boustrophédon,* si je puis dire ; ce qui ne se comprendrait pas avec des zones de figures faisant le circuit complet) ; 3° ce n'est que par une conjecture sans fondement que Pausanias attribue à Eumélos de Corinthe les inscriptions métriques ; 4° les sujets représentés sont, à très peu d'exceptions près, ceux du répertoire artistique du début du VIe siècle ; 5° l'artiste est, d'ailleurs, un éclectique, et, quoique Dorien, emprunte beaucoup à l'art ionien : il lui emprunte la disposition « en frise », qu'il combine avec la disposition dorienne « par métopes », et il mêle à des sujets purement doriens des scènes d'origine ionienne ; 6° enfin, cet artiste s'inspire visiblement des œuvres littéraires, notamment d'Hésiode et d'Homère.

Nous devons rendre cette justice à M. Jones, qu'il n'a laissé inéclaircie aucune des obscurités de son sujet ; il va jusqu'à donner les dimensions du monument : 5 pieds de long, 3 de haut, 2 1/2 de large. Et vraiment on se résignerait volontiers à ignorer ces mesures-là, si on pouvait être sûr du reste. Or, par une de ces rencontres où le hasard semble mettre de l'ironie, en même temps que M. Jones publiait des résultats si précis, M. Studniczka, traitant d'un des nombreux détails mal connus du fameux coffre (2), exprimait l'opinion que ledit coffre n'était peut-être pas un coffre, mais plutôt la base du Zeus en or, offrande de Kypsélos, et qu'en tout cas il était de forme circulaire... Une telle divergence de vues sur la première des ques-

(1) H. S. Jones, *The Chest of Kypselos* (*Journ. hell. Stud.*, XIV, 1894, p. 30-80, pl. I).

(2) F. Studniczka, *Herakles bei den Leichenspiele des Pelias auf der Kypseloslade* (*Jahrbuch d. deutschen arch. Inst.*, XIV, 1894, p. 51-54).

tions à résoudre, suffit à marquer combien on est loin encore de la solution qui satisfera tout le monde (1). Est-ce à dire que, depuis Quatremère de Quincy, on n'ait fait que piétiner sur place? Au contraire, par les œuvres de l'époque archaïque découvertes en foule, on a appris à connaître de mieux en mieux la vraie nature des sujets représentés et le genre de talent qu'a pu y déployer l'artiste. Seulement les données indispensables sur l'objet lui-même, indépendamment de sa décoration, manquent toujours. C'est pourquoi une entreprise aussi complète que celle qu'a tentée M. Jones a forcément quelque chose de chimérique; mais elle demeure une épreuve excellente pour comparer la matière archéologique dont nous disposons aujourd'hui avec celle d'autrefois. Il est incontestable que nous en savons plus long et y voyons plus juste que Quatremère de Quincy.

Milo. — Le Musée national d'Athènes a accru ses collections d'une de ces grandes amphores de Milo, dont le type et le genre de décoration sont depuis longtemps connus (2). Celle-là n'offre d'ailleurs, au point de vue technique, aucune particularité nouvelle. Quant aux deux tableaux qui constituent l'essentiel de son décor, M. Pottier nous paraît avoir très heureusement rectifié et complété, dans le dernier numéro de la *Revue* (3), l'interprétation qu'en avait donnée M. Mylônas.

Attique. — Une belle hydrie à figures noires d'origine attique (VIe siècle), aujourd'hui conservée au Musée Britannique, est ornée de deux peintures : l'une, sur l'épaule, représente le combat d'Hercule contre Kyknos; l'autre, sur la panse, nous fait voir quatre jeunes femmes venant chercher de l'eau à quelqu'une de ces fontaines publiques dont Pisistrate avait doté Athènes. Le second sujet a été reproduit à part sur une planche des *Denkmæler* (4). Le nombre des vases illustrés de tableaux de ce genre

(1) Sur certains détails du coffre, voir encore une note de G. Lœschcke, *Athen. Mittheil.*, XIX, 1894, p. 512-513.

(2) K. D. Mylônas, Πήλινος ἀμφορεὺς ἐκ Μήλου (Ἐφημ. ἀρχ., 1894, p. 225-238, pl. 12-14).

(3) *Rev. des Ét. gr.*, VIII, 1895, p. 388-389.

(4) Th. Wiegand, *Vase in Britischen Museum* (*Ant. Denkm.*, II, 2, 1894, p. 7, pl. XIX).

commence à être assez considérable, et il pourrait être intéressant d'en faire une étude d'ensemble. Sans parler de l'attrait spécial qu'ont toujours ces jolies petites scènes de la vie antique, l'architecture de ces diverses fontaines, telle que l'indiquent les céramistes, mérite d'être étudiée : ici, par exemple, la construction, avec ses quatre colonnes doriques et son entablement de triglyphes et de métopes, a l'aspect d'un vestibule de temple, sur les murs duquel s'ouvrent les bouches d'eau, décorées de motifs en bronze d'un fort relief, — têtes de lions et cavaliers vus de face.

= Les fouilles de l'Acropole ont ramené au jour, par pleines corbeilles, des morceaux de vases peints; peu de vases complets ou susceptibles d'être complétés, mais les morceaux en sont souvent exquis. Combien d'amphores intactes de nos Musées ne donnerais-je pas pour ce simple tesson où se détachent d'un trait si pur, en brun sur fond crémeux, la tête et le bras d'une Ménade à côté d'Orphée! M. Richards a publié de nouveaux fragments appartenant à cette même catégorie de vases à fond blanc, qui semble avoir produit quelques-uns des plus purs bijoux de la céramique athénienne (1). Il a fait aussi un choix parmi les fragments de vases à figures rouges ; j'y distingue entre autres les débris d'une pyxis représentant des femmes occupées aux frivolités de la vie du gynécée : cette fine peinture est peut-être la plus ancienne des représentations de ce genre jusqu'à présent connues. Aussi bien, il n'est aucun de ces morceaux qui ne soit agréable ou instructif à regarder ; mais l'étude qu'y a consacrée M. Richards ne saurait se résumer, n'étant qu'une tentative courageuse pour restituer des peintures dont les trois quarts manquent et deviner des inscriptions souvent réduites à quelques lettres.

= Les amphores attiques, de la classe dite des loutrophores, se divisent naturellement en deux groupes suivant le sujet des peintures dont elles sont décorées : scènes nuptiales et scènes funéraires. M. Collignon vient de publier une belle loutrophore à sujet funéraire, datant du début du ve siècle, qui est aujourd'hui au

(1) G. C. Richards, *Selected vase-fragments from the Acropolis of Athens* (*Journ. hell. Stud.*, XIV, 1894, p. 186-197, 384-387, pl. II-IV, X).

Louvre (1). Sur les parois de ce vase haut de 0m81, sont étagées trois zones de peintures, d'inégale importance : dans la zone centrale, c'est l'habituel sujet de l'exposition du mort sur son lit, entouré de femmes et d'hommes qui se lamentent ; et les deux autres zones offrent comme des détails du cortège funèbre en route vers le tombeau. M. Collignon signale ici quelques variantes remarquables par rapport aux autres représentations du même type, et il commente dans les termes les plus heureux la rare beauté des figures ; et, en effet, par la sobriété et la pureté du dessin, les fragments que reproduit la planche VII sont un vrai charme pour les yeux. Le vase du Louvre a un autre intérêt encore : c'est un bel exemple de l'habileté des faussaires contemporains. Complet, mais brisé en morceaux, il s'est trouvé que plusieurs de ces morceaux étaient de fabrication récente ; et, s'ils n'ont pas trompé l'œil exercé des conservateurs du Louvre, toujours y a-t-il que ces restaurations ont été exécutées avec une adresse que M. Collignon trouve justement « inquiétante ».

= Il fallait toute la perspicacité de M. Pottier pour reconnaître sur un skyphos attique du Musée du Louvre, barbouillé d'une méchante peinture, la représentation en deux tableaux de l'aventure d'Hercule avec Eurytos roi d'Œchalia, et surtout pour démêler dans cette peinture, qui doit dater de la première moitié du ve siècle, les réminiscences de quelque comédie ou drame satyrique contemporain (2). Aucun des détails notables qu'offre ce vase, soit quant à la technique, soit quant à la légende d'Hercule et aux déformations caricaturales que lui firent subir les comiques athéniens, soit même pour l'architecture des habitations grecques du ve siècle, n'a échappé à la science de M. Pottier qui les a mis en lumière avec autant de sûreté que de finesse. Sans autre artifice qu'une exacte analyse, il finit par rendre très intéressant à nos yeux ce peinturlurage de médiocre apparence, qu'un observateur superficiel eût considéré avec dédain.

Érétrie. — La nécropole d'Érétrie, qui a été fouillée dans ces

(1) Max. Collignon, *Loutrophore attique à sujet funéraire* (*Monuments Piot*, I, 1894, p. 49-60, pl. V-VI, VII).

(2) E. Pottier, *Une aventure d'Hercule sur un vase peint du Louvre* (*Monuments grecs*, II, n°s 21-22, 1893-1894, p. 41-48, pl. XIV).

dernières années un peu par la Société archéologique d'Athènes et beaucoup par les paysans d'alentour, a fourni entre autres choses une quantité de lécythes du plus haut intérêt. M. Gardner en publie un, à peintures noires sur fond blanc, qui est conservé à l'École anglaise d'Athènes (1). On peut faire remonter ce vase jusqu'au commencement du ve siècle. La peinture représente le vieux Priam assailli et près d'être égorgé, sur l'autel où il s'est réfugié, par Néoptolème qui, dans une de ses mains, brandit une tête fraîchement coupée — la tête d'Astyanax, comme pour la jeter au vieillard. La variante nouvelle, apportée ici dans le tableau de ces deux meurtres pathétiques et célèbres, dont l'horreur touchante domine toutes les scènes de carnage de l'*Ilioupersis,* a paru à M. Gardner mériter une longue analyse et de minutieuses comparaisons avec les représentations analogues du même cycle. Passant ensuite à l'étude du style et de la technique et considérant la classe entière des lécythes d'Érétrie, M. Gardner refuse d'attribuer ces vases à la fabrique athénienne : ils ont un certain air attique, cela est vrai, mais cela tient aux relations de bon voisinage qui existaient entre Athènes et Érétrie; et quant aux influences orientales dont témoigne leur technique, elles agissaient, tout aussi bien qu'à Athènes, à Érétrie qui était en rapports suivis avec la grande cité commerçante de Milet et avec ses colonies. L'opinion de M. Gardner est que le premier centre de fabrication des lécythes dans la Grèce propre fut Érétrie ; que les vases du type de celui qu'il publie, appartenant au commencement du ve siècle, ont été faits exclusivement à Érétrie ; mais que les céramistes athéniens n'ont pas tardé à s'emparer de ce type pour le développer et en tirer les délicats chefs-d'œuvre que nous savons; et qu'alors, par une action en retour, l'influence des produits attiques s'est exercée de plus en plus sur ceux que continuaient à fabriquer les potiers d'Érétrie. — Pour juger précisément combien cette influence attique fut profonde, il suffit d'un coup d'œil sur un autre lécythe d'Érétrie, que l' Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική (1894, pl. II) a publié dans le même temps que M. Gardner imprimait l'article ci-dessus résumé.

(1) E. A. Gardner, *A lecythus from Eretria with the death of Priam* (*Journ. hell. Stud.*, XIV, 1894, p. 170-185, pl. IX).

= D'Érétrie encore est arrivé au Musée national d'Athènes un curieux vase en forme de tête de nègre (1). Ce qui donne un prix particulier à cette fantaisie de céramiste, c'est qu'elle porte une inscription, Λέαγρος καλός, qu'on connaît déjà par ailleurs; le nom de Léagros et la forme des lettres de l'inscription obligent à dater le vase de la fin du VIe siècle ou du commencement du Ve. Il appartient donc encore à la période archaïque, et l'on retrouve, en effet, sur cette face de nègre, le sourire dit « archaïque », les pommettes saillantes et les yeux obliques des statues de l'Acropole d'Athènes; la chevelure en petites boules frisottées est faite exactement d'après le même procédé que la barbe de la tête Rampin. Mais cette chevelure, ces pommettes et peut-être aussi ce sourire, l'artiste les trouvait réellement dans son modèle, quelque esclave sans doute. En sorte qu'ici plusieurs des conventions de l'art archaïque se trouvent concorder avec les traits du personnage à portraire. La rencontre est heureuse et piquante.

Attique. — Il est impossible de résumer en quelques lignes les deux articles où M. Milchhœfer et M. Milliet ont respectivement essayé de fixer la chronologie des vases peints de fabrication attique (2). Les chronologies proposées de part et d'autre sont du reste fort différentes, la tendance de M. Milliet étant d'abaisser et d'étendre, celle de M. Milchhœfer, au contraire, de relever et de resserrer les périodes successives du développement de l'industrie céramique. Les recherches de ce genre sont de celles qui admettent, du moins pour le moment, des solutions très variées, faute de points de repère en nombre suffisant. Cela peut se comparer à un long ruban de route où l'on aurait à planter au jugé les bornes kilométriques. — Il reste toujours que M. Milliet et M. Milchhœfer ont publié deux charmants vases attiques, décorés d'agréables peintures : l'un, tourné avec la plus ingénieuse élégance en forme de gland de chêne, nous offre une scène de gynécée, que l'adjonction d'un petit Amour ailé et de quatre noms mythologiques a changée en une subtile allégorie; l'autre,

(1) P. Hartwig, Κεφαλὴ Αἰθίοπος μετὰ τῆς ἐπιγραφῆς ΛΕΑΓΡΟΣ ΚΑΛΟΣ (Ἐφημ. ἀρχ., 1894, p. 121-128, pl. VI).

(2) A. Milchhœfer, *Zur jüngeren attischen Vasenmalerei* (*Jahrbuch d. deutschen arch. Inst.*, IX, 1894, p. 57-82); P. Milliet, *Un lécythe en forme de gland au Musée du Louvre* (*Monuments grecs*, II, nos 21-22, 1893-1894, p. 1-15).

dont la forme est une heureuse combinaison de l'aryballe et du lécythe, nous fait voir une dame athénienne à sa toilette, avec deux esclaves empressées à lui apporter ses bijoux, ses parfums et ses voiles. L'un et l'autre vase sont aujourd'hui dans les vitrines du Louvre.

= Rien n'est plus attrayant que ces petites peintures familières qui, sous une forme ou l'autre, ressuscitent devant nous la vie quotidienne des anciens. En voici une encore : dans une rue ou sur une place d'Athènes, trois petits garçons, nus et charmants, gentiment couronnés d'une branche d'olivier, jouent aux osselets avec beaucoup d'animation, de gaieté. Un potier a eu l'heureuse idée de transporter cet aimable groupe sur les flancs d'une œnochoé... Et cela fait une jolie chose de plus dans la collection du comte Tyskiewicz à Rome, puis cela donne lieu à M. Hartwig (1) de nous renseigner sur les variétés du jeu d'osselets, si cher aux gamins d'autrefois, et même de glisser d'intéressantes hypothèses sur la chronologie des vases attiques dits « de beau style ».

= Le Musée Britannique a acquis une de ces coupes rondes sans pied, dites « coupes mégariennes », qui datent du IIIe ou du IIe siècle avant J.-C., et dont la décoration consiste en une suite de petits sujets moulés en relief sur la terre fraîche. Ce vase, trouvé à Thèbes, dit-on, paraît n'avoir aucune valeur artistique ; mais les quatre sujets qui le décorent offrent un vif intérêt, car ce n'est ni plus ni moins que la traduction plastique de quelques-unes des scènes les plus pathétiques des *Phéniciennes* d'Euripide (2). Comme, d'ailleurs, toutes les figures ont leur nom inscrit au-dessus d'elles, aucune erreur d'interprétation n'est possible :

1er groupe. — Créôn et Tirésias guidé par sa fille Mantô (correspond aux vers 834-959 de la tragédie);

2e groupe. — Étéocle et Polynice combattant devant Thébé, la ville de Thèbes personnifiée (vers 1217-1263) ;

3e groupe. — Un messager —ἄγγελος— guidant Jocaste et Antigone vers le lieu du combat (vers 1259-1282).

(1) P. Hartwig, *Joueurs d'osselets* (*Mélanges Ec. franç. Rome*, XIV, 1894, p. 275-284, pl. IV).

(2) H. B. Walters, *Illustrations of Euripides Phœnissæ* (*Class. Review*, VIII, 1894, p. 325-327).

4e groupe. — Créôn et Antigone (vers 1643-1681).

Le Musée Britannique possédait déjà un fragment de vase qui était aussi une « illustration » des *Phéniciennes*, et il existe ailleurs un vase, connu en trois exemplaires, qui représente plusieurs scènes d'*Iphigénie à Aulis*. On peut donc rêver pour le prochain siècle une édition d'Euripide illustrée avec le « gracieux concours » des peintres et mouleurs de vases de l'antiquité.

IV. Peinture.

Un passage souvent commenté de Pausanias est celui où il énumère les peintures dont Panænos, frère de Phidias, avait embelli le trône du Zeus d'Olympie. D'après ce texte, divers essais de restitution ont été tentés, qui ne sont ni les uns ni les autres bien satisfaisants. M. Gardner en fait voir l'insuffisance, puis propose à son tour une solution nouvelle, qui paraît être beaucoup plus conforme aux données de Pausanias et à la logique (1). La nouveauté consiste en ce qu'il a reconnu douze sujets distribués quatre par quatre, là où l'on n'avait vu jusqu'à présent que neuf sujets distribués trois par trois ; c'est sur la face postérieure et sur les faces latérales du trône, comme le pensait déjà Brunn, que devaient être encadrés ces précieux panneaux de marbre peint.

= Il n'est pas besoin ici d'expliquer comment les portraits égyptiens peints sur toile ou sur bois, qu'on a découverts en si grand nombre dans le Fayoum depuis quelques années, ressortissent encore à l'art grec. Un des plus remarquables entre ces portraits est celui d'une momie exhumée en 1892 à Hawara et expédiée au musée de Berlin, et c'en est aussi un des plus anciens, car il date peut-être du Ier siècle de notre ère (2). Dans le même tombeau était une famille entière : le mari et la femme (elle s'appelait Aline et mourut à trente-cinq ans) et leurs trois enfants, trois fillettes mortes en bas âge ; les deux plus jeunes

(1) E. A. Gardner, *The paintings by Panænus on the Olympian Zeus* (*Journ. hell. Stud.*, XIV, 1894, p. 233-241).

(2) A. Erman et O. Donner-von Richter, *Portræt von einer Mumie aus Hawara in den K. Museen zu Berlin* (*Ant. Denkm.*, II, 2, 1893-1894, p. 1-3, pl. XIII).

enfants et la mère avaient sur la face leur propre portrait sur toile peinte à la détrempe. Celui de la mère est étonnant. Cette bourgeoise mûre, d'apparence vigoureuse, au teint de brique, à la bouche charnue, aux joues mollissantes, au cou marqué de plis, n'est certes pas un idéal de beauté élégante ni une fleur de grâce ; elle est vulgaire et rappelle un peu (qu'elle me pardonne !) le type de la « forte femme » des baraques foraines. Mais la peinture est d'une extraordinaire intensité de vie ; quand on soulève pour la première fois le papier de soie qui recouvre la planche des *Denkmæler*, on éprouve quelque chose comme un saisissement, et l'on comprend mieux la terreur superstitieuse qui faisait s'enfuir les fellahs de Mariette devant les statues aux yeux fixes et brillants qu'ils tiraient des tombeaux de Saqqarah.

V. Ouvrages en métaux précieux.

Acragas, ou le Pirée pris pour un homme, c'est le titre d'une jolie étude de M. Th. Reinach (1), dont la lecture est aussi instructive qu'amusante. Acragas est signalé par Pline comme un des plus illustres ciseleurs grecs : on citait de lui d'admirables coupes en argent. Aussi les modernes, avec une docilité respectueuse, avaient-ils fait place à Acragas dans toutes les histoires de l'art ancien. Or, c'est un intrus qu'il faut expulser, et qui ne protestera point, car il n'a jamais existé. Aucun vivant n'a porté le nom d'Acragas, qui désigne un fleuve de Sicile et, par une conséquence dont il y a de fréquents exemples, le dieu de ce fleuve et la ville fondée sur ses bords (Agrigente, d'après le nom latin). Quant aux merveilleuses coupes d'argent où se lisait ce nom, il n'y a pas à en contester la réalité ; on peut même en fixer la date à deux ans près : 408-406 avant J.-C. Elles appartenaient à une espèce de vases peu connus de nous, dans le fond desquels, par un raffinement de luxe, on sertissait quelque belle monnaie qui était elle-même un chef-d'œuvre de ciselure. Certains vases en terre de nos musées, qui sont des imitations à bon marché de ces

(1) *Rev. arch.*, 1894, I, p. 170-180, pl. VII-IX.

coupes précieuses, portent au centre un médaillon également en terre qui n'est, à son tour, qu'un moulage d'une monnaie réelle. Or, les plus magnifiques monnaies peut-être que nous ait léguées l'antiquité sont les grands décadrachmes frappés par Agrigente vers la fin du ve siècle, au revers desquels se lit le nom du dieu-fleuve Acragas; on comprend, en les voyant, qu'ils aient été jugés capables d'ajouter une beauté aux vases les plus ornés et les plus parfaits. Mais ils y ajoutaient aussi un nom propre, qui fut pris étourdiment, plus tard, pour la signature de l'auteur même du vase (1). Ainsi, le Singe de la fable prit « le nom d'un port pour un nom d'homme »; La Fontaine continue : « De telles gens il est beaucoup ». Pline fut de ces gens-là.

= La collection du comte Tyskiewicz à Rome s'est enrichie d'un groupe d'objets antiques, la plupart en or et en argent, qui auraient été trouvés, dit-on, dans un tombeau de la Russie méridionale (2). La pièce la plus précieuse de ce « trésor » serait un grand plat d'argent, travaillé au repoussé, sur lequel est figurée une scène relative à la religion d'Éleusis; une inscription grecque de trois lignes accompagne le sujet, on ne dit pas si elle l'explique. Il faut espérer qu'un tel monument ne restera pas longtemps inédit; l'intérêt peut en être considérable — indépendamment de la valeur artistique — pour la connaissance du culte mystérieux d'Éleusis.

= Le Musée national d'Athènes possède un disque d'argent trouvé à Képhissia, que l'on considère comme ayant fait partie d'une boîte de miroir, quoique la chose ne soit pas sûre (3). Aussi bien, l'objet n'est intéressant que par le travail extraordinairement minutieux de sa décoration. Il est couvert d'une quantité de dessins de diverses sortes, obtenus à l'aide d'incrustations d'or, selon un procédé analogue à celui des fameux poignards

(1) M. Reinach dit que la monnaie était tournée du côté du revers et il semble supposer qu'on n'en voyait pas le droit. Je croirais plutôt que la pièce était sertie de manière que les deux faces en fussent également visibles, l'une à l'intérieur du vase et l'autre à l'extérieur, et il me paraît plus naturel d'admettre que le revers, avec le nom d'Acragas, se trouvait du côté extérieur.

(2) *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1894, p. 30-32.

(3) R. Norton, *A silver « mirror-case » inlaid with gold, in the national Museum of Athens* (*American Journ. Arch.*, IX, 1894, p. 495-503, pl. XVII).

mycéniens. Autour d'un grand cercle qui occupe le centre du disque, sont disposés huit autres cercles tangents, et tous les neuf cercles sont remplis de dessins géométriques très serrés, qui diffèrent de l'un à l'autre. La large bordure circulaire qui vient ensuite offre, sur une de ses moitiés divisée en douze petits tableaux, les douze travaux d'Hercule, et, sur l'autre moitié, le déroulement continu d'une scène dionysiaque. Les souvenirs de l'art grec et les procédés de l'industrie égyptienne sont intimement mêlés dans cette curieuse pièce d'orfèvrerie qui, du reste, est surtout un chef-d'œuvre de patience. M. Norton pense qu'elle a été exécutée en Égypte par un artiste grec, au IIe ou au Ier siècle avant notre ère.

Henri LECHAT.

Montpellier, 1895.

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

Le *Corpus* des inscriptions grecques s'est enrichi cette année de deux précieux fascicules :

1° *Inscriptiones graecae insularum maris Aegaei*. Fascicule 1er : *Inscriptiones Rhodi, Chalces, Carpathi... edidit* Frid. Hiller de Gaertringen (1). Berlin, 1895, 241 p. et 2 cartes.

2° *C. I. A.* vol. IV *(supplementa). Pars altera*. Suppléments du tome II (d'Euclide à Auguste). *Composuit* Ulr. Kœhler. *Indices confecit* Ioh. Kircher. Berlin, 1895, VIII-350 p.

Il suffit de signaler ces deux recueils qui enregistrent, dans un ordre excellent et dans des copies impeccables, près d'un millier de textes disséminés hier encore dans de nombreuses revues spéciales, sans compter un assez grand nombre d'inédits, surtout dans le *Corpus* insulaire. Notre tâche ici est de grouper provisoirement ce qui est dispersé et non d'analyser ce qui est définitivement réuni.

Les périodiques dépouillés dans le présent Bulletin sont les suivants :

1° Français.	*Bulletin de correspondance hellénique* (BCH). Tome XVIII (1894).
	Revue des Études grecques (RÉG.). Tome VIII (1895).
	Revue archéologique (Rev. arch.), 1894, tomes I et II.
	Revue de philologie (Rev. phil.), 1894, tome XVIII.
	Revue biblique, 1894, 3e année.
2° Grecs.	Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική (Ἐφ. ἀρχ.), 1894.
	Ἀθηνᾶ. Tomes VI (1894) et VII (1895).
	Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρίας (Πρακτικά), 1887-1892 (le dernier fascicule a paru en 1894).
3° Anglais.	*Journal of hellenic studies* (JHS). Tome XIV (1894).
	Classical review. Tome VIII (1894).
4° Allemands.	*Mittheilungen des... deutschen Instituts, Athenische Abtheilung* (MA). Tome XIX (1894).
	Sitzungsberichte de l'Académie de Berlin, 1894.

(1) Une des inscriptions de ce recueil a fait l'objet d'un article spécial de Hiller dans l'*Hermes*, 1894, p. 11 suiv. *(Anagraphe der Priester des Apollon Erethimios)*. Elle est importante pour l'histoire du calendrier rhodien.

Hermes. 1894 et 1895. (Tome XXIX-XXX.)

5° Autrichiens. *Archäologische Epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich Ungarn (Arch. Epig. Mitt.)*. Tome XVII (1894).

6° Italiens. *Monumenti antichi pubblicati per cura della reale Accademia dei Lincei*. Tomes IV (1894) et V (1895).
Notizie degli Scavi 1894.

7° Américains. *American Journal of archaeology* (Am. J. A.). Tome IX (1894).

ITALIE

Faléries. Pollak, *Arch. Epig. Mitt.*, 65.

Signature d'artiste : Καλος εποιεσε (ve siècle) sur une lamelle d'or trouvée à Faléries.

Tarente. *Notizie*, p. 60 suiv.

Courtes dédicaces (exemple : Αθαναι Λεων Επικορω και α γυνα Γλαυκα).

Naples. *Notizie*, p. 173.

Un alphabet grec suivi du nom (chrétien) Κελευσαντουθεου (sic?)

SICILE

Sélinonte. *Notizie*, p. 209. Dédicace archaïque : Θευλλος (ou Φευλλος) Πυρρια ανεθεκε ται Μαλοφοροι ΕΥΡΑΝ (?) ενπελα[δεν].

PÉLOPONNÈSE

Argolide. — *Héraion d'Argos*. Richardson, *Am. J. Arch.*, 340 suiv. Marques tégulaires :

Σωκλης αρχιτεκτων — Δαμοιοι Ηρας.

Wheeler, *ibid.*, 351; 548. 1. Dédicace archaïque par Timoclès, vainqueur à Némée et ailleurs. 2. Deux hiéromnémons. 3. Dédicace d'Hybrilas. La forme du *béta*, ⊏ est très analogue à celle de la plaque d'Hermione (Robert, *Monumenti*, 1891, p. 593). 8. Fr. d'un inventaire d'argenterie. 9. Fr. du cahier de charge d'une vente (?). A remarquer le mot πάματα.

Trézène. Mylonas, BCH., XVIII, 136. Observations et suppléments d'Eustratiadis sur l'inscription Foucart Le Bas, n° 157 A (Cauer, 2e éd., 62), trouvés dans les papiers de ce savant.

Épidaure. Cavvadias, Ἐφ. ἀρχ., 17 suiv., vingt-deux numéros. Dédicace des Corinthiens à T. Statilius Lamprias. Base d'un groupe avec Διὸς τροπαίου νι... Dédicaces de πυρφόροι. Aux dieux honorés à Épidaure (*Fouilles d'Épidaure*, 114) les dédicaces ici publiées ajoutent Sérapis, Isis, Héraclès, Machaon (ve siècle), Ammon (avant 350), Héphaestos.

Messénie. — Pernice MA, XIX, 352 a retrouvé l'une des pierres mentionnées par Ross avec ὅρος Λακεδαίμονι πρὸς Μεσσήνην. Il reproduit et corrige le décret honorifique de *Pherai* (BCH. I, 31) et y joint les restes d'un second grand décret très mutilé.

Mégaride. — *Ægosthènes*. De Ridder, BCH. XVIII, 497 suiv. Funéraires. Base d'une statue d'Hadrien.

Mégare. Skias, Ἐφ ἀρχ., 244. Plaquette avec Πισιλας (IVe siècle).

Attique. — *Athènes.* S. Wide, MA, XIX, 248. * Longue inscription (162 lignes) gravée sur une colonne trouvée entre le Pnyx et l'Aréopage. C'est un statut daté de l'archonte Ar. Epaphroditos (inconnu; CIA, III, 1070, IIIe siècle) et qui renferme le nouveau règlement du thiase des Ἰοβάκχοι. Au début le procès-verbal de la séance d'adoption avec les acclamations des confrères (1) : καλῶς ὁ ἱερεύς! ἀνάκτησαι τὰ δόγματα! etc. Pour être admis dans l'Association, on passe un examen devant les confrères et l'on paye un droit d'entrée de 50 deniers (2) (réduit à 25 pour les fils de membres). La cotisation mensuelle est mentionnée, sans indication précise; les confrères doivent aussi offrir une gratification à l'occasion d'heureux événements de famille. Les réunions ont lieu le 9 de chaque mois, aux fêtes dionysiaques, etc. L'assistance est obligatoire. Règles pour la tenue des séances, interdiction de rixes; amendes et pénalités. Attributions des fonctionnaires du thiase : prêtre, vice-prêtre, archibacchos, trésorier, secrétaire, προστάτης, πρόεδρος. Quand un confrère meurt, on l'honore d'une couronne de 5 deniers, et ceux qui assistent à ses obsèques reçoivent un κεράμιον de vin. On remarquera encore la mention des ἱεροὶ παῖδες (enfants de chœur) (3), des cérémonies figurées où chaque confrère joue son rôle, des huissiers ou ἵπποι. L'inscription est la reine des inscriptions orgéoniques et le commentaire de Wide est digne du savant commentateur des cultes laconiens.

Pollak, MA, 401. Catalogue éphébique très mutilé.

A. Wilhelm, *Arch. Epig. Mitt.* 35 suiv. Essai de restitution de CIA. II, 160 (serment échangé avec Alexandre), 36, 97 *b*, 409 et CIA. I, 59.

Kœhler, *Hermes,* 1895, 629. Dédicace d'un bassin de 9 livres 5 onces à Athéna Archégétis par une prêtresse. Base d'une statue érigée par l'empereur Claude à Sempronia Atratina.

Preger, MA., XIX, 140. Funéraires métriques (Philon, Clodius Secundus); dédicace en vers (image de Nomonianus); dédicace archaïsante de Lollianus à Hermès *épèkôos.*

Bruck, MA., XIX, 203 suiv. Corrections et additions à la série des tablettes d'héliastes.

Latyschew, BCH., XVIII, 334. Fr. d'un catalogue d'hommes (éphèbes?) du dème de Phlya, Ier siècle avant J.-C.

Bourguet, *ib.,* 491. Décret honorifique des orgéons d'Amynos, d'Asclépios et de Dexion. Amynos n'était connu que par Philon de Byblos, chez Eusèbe, *Praep. Ev.* I, 10 : c'est, semble-t-il, un dieu phénicien.

Campouroglou, Πρακτικά, 1892, p. 9. Dédicaces du temple d'Aphrodite. Funéraires de la voie sacrée. Horos d'une maison hypothéquée pour 2,000 dr. aux éranistes de Philon (no 21).

Laurium. BCH., XVIII, 532. Hypothèque dotale du type *Inscr. jurid.,* no 13, p. 110. Dédicace à Mên Tyrannos par des éranistes barbares (Μάης, etc.), Cippe ainsi conçu : Φιλημονιακὸν μέταλλον · ὠνητὴς Πολύμηλος Λαμ(π)τρεύς.

Cordellas, MA., XIX, 241. Décret du dème de Sunium ordonnant la construc-

(1) Cp. Lambros MA, VI, 167 (Chalcis) et l'inscription de Mylasa. Le Εξ · (εδοησαν) de la présente inscr. correspond au *succl(amatum) est* de celle de Mylasa.

(2) L'inscription compte par deniers et drachmes qui seraient, d'après l'éditeur (p. 275), le 6e d'un denier.

(3) Cp. maintenant *Inscr. Pergam.* 251 (et auparavant Le Bas no 333, Olymos).

tion d'un marché sur un terrain donné par Λεύκιος (cf. CIA., II, 1, 172). — Graffitto en honneur de l'ἀρχικαμινευτής Ianibélos.

Dafni. Campouroglou, Πρακτικά, 1892, p. 15. Catalogue de magistrats et de ἀΐσιτοι de l'an 15 du premier voyage d'Adrien, archonte Praxagoras.

Pirée. Delamarre, *R. Phil.*, 266. Dédicace métrique (3 distiques) d'un relief de Némésis par Artémidore ; époque romaine.

Rhamnonte. Staïs, Πρακτικά, 1891, p. 15 suiv. Dédicace à Hermès par l'hiérophante Théophanès couronné par les éphèbes, sophronistes et cosmètes sous les archontes Nicocratès (333), Nicétas (332) et Aristophane (331). M. Foucart a fait observer (*Rev. Phil.*, p. 244) que c'est la plus ancienne mention épigraphique du cosmète; elle confirme la lecture de ce mot chez Aristote, *Rép. Ath.*, 42. — Dédicace à Dionysos Lénaios par Callisthène, fils de Cléobule, stratège élu ἐπὶ τὴν παραλίαν ; il avait été phylarque sous l'archonte Philostrate, hipparque sous Antimaque, stratège sous Phanostrate.

Eleusis. Skias, Ἐφ. ἀρχ., 161 suiv. 189 suiv. 242 suiv.

1. Fr. d'une dédicace en vers (archaïque) à Aïdoneus (?). 4. Fr. d'une signature d'artistes d'Aita (?). 7-8. Fr. d'inventaire (vᵉ siècle). 13. Dédicace métrique à Asclépios (basse époque). 14. Longue inscription très mutilée qui paraît renfermer une requête relative à la protection du sanctuaire et la réponse du gouverneur Sévère (ἀπόφασις ἐπάρχου). Celle-ci se termine par la liste des dignitaires du temple (ἱεροφάντης, δαδοῦχος, etc.), suivis les uns du mot διπλῆν, les autres de ἁπλῆν. 18. Base de statues élevées par le peuple au dadouque Thémistocle et à son frère Sophocle. 21-2. Signatures d'Agathocle de Céphisia, de Sotas d'Andr(os?). 29. Dédicace des Πανέλληνες sous Flavius Amphiclès, archonte, ἐκ τῆς τοῦ Δημητρείου καρποῦ ἀπαρχῆς. = 1-4. Fr. archaïques. 7. Dédicace d'un vainqueur à la course du bige aux grandes Panathénées. 10. Fr. de comptes. 17. Horos hypothécaire. 18. Signature des artistes Euchéir et Euboulidès Κρωπίδαι. 20. Dédicace à Adrien Olympien en caractères imitant l'ancien alphabet attique. 26. Dédicace métrique d'une statue élevée par une femme, fille du chevalier Glaucus, gouverneur (?) de Cypre, et femme de l'hiérophante Glaucus. 32. Dédicace à Marc-Aurèle. 33. Fr. de dédicace en vers. 35. Statue élevée par les Aréopagites à Ptolémée de Gaza, fils du *Phœnicarque* Sérénus. 37 suiv. Bases de statues : Antonin, Sabine, Faustine, Adrien.

Philios, MA., XIX, 163 suiv.

* 1. Décret attique rendu sur la proposition de Théraios, avant 400, ordonnant de construire un pont large de 5 pieds sur le torrent (τὸν ῥειτόν) proche de la ville ὡς ἂν τὰ ἱερὰ φέρωσιν αἱ ἱέρειαι ἀσφαλέστατα. On se servira des pierres provenant de la démolition de l' « ancien temple ». Greffier Prépis, fils d'Euphéros. L'explication de ce décret présente des difficultés non résolues. 2. Fr. d'une lettre d'empereur (Hadrien ?) aux Eumolpides. * 3. Base d'un monument chorégique : Γνάθι Τιμοκλέος, Ἀναξανδρίδης Τιμαγόρο χορηγῶντες κωμωιδοῖς ἐνίκων · Ἀριστοφάνης ἐδίδασκεν. Ἑτέρα νίκη τραγωιδοῖς · Σοφοκλῆς ἐδίδασκεν. 4. Fr. d'un décret « des citoyens en garnison (? τεταγμένοις) à Éleusis couronnant Sosicratès, fils de Miltiade, qui a exercé brillamment une charge l'année de l'archontat de Philinos (iiiᵉ siècle). 5. Fr. d'adjudication de plusieurs travaux publics, sous l'archonte Diotimos (287 avant J.-C.). La description très détaillée des travaux à exécuter (fossé, terrassement, etc.), se rapportant probablement au portique de Philon, est suivie du nom de l'adjudicataire et du prix du forfait (400 dr.). L'inscription nous fait connaître

qu'Éleusis avait deux théâtres dont un ἐπὶ τοῦ σταδίου. 6. Acte semblable, entièrement conservé. Il s'agit ici de crampons ou pivots (? πόλοι) pour la jointure des tambours de colonnes d'un avant-portique. Le prix est évalué à 5 oboles 3/4 la mine de bronze, celui-ci devant être composé de onze parties de cuivre de Marium, contre une d'étain. 7. Fr. de dédicace boustrophédon. 8. Fr. d'inventaire (ve siècle). 9. Édition plus complète, grâce à l'insertion de nouveaux fr., de la grande inscription CIA. IV, 225 *c* suiv. (inventaire de trésors transmis par des épistates à leurs successeurs).

GRÈCE MOYENNE ET SEPTENTRIONALE

Eubée. — *Chalcis.* Papageorgios, Ἀθηνᾶ, 1894, p. 174 suiv. Fr. de catalogue éphébique. Dédicace aux dieux égyptiens.

Wilhelm, *Arch. Epig. Mitt.*, 43. Restitution de la dédicace métrique. Ἐφ. ἀρχ., 1892, 178.

Béotie. — *Thèbes.* Holleaux, RÉG., VIII, 7 suiv. * Restitution et étude de l'inscription CIGS. 2419 (liste de souscripteurs pour la reconstruction de Thèbes vers 300 avant J.-C.).

Des épitaphes archaïques sont recueillies par De Ridder, BCH., 501.

Oropos. Holleaux, RÉG., VIII, 182 suiv. Recherches sur la chronologie de quelques archontes béotiens (d'après les inscriptions de l'Amphiaraon, dont plusieurs sont amendées ici).

Larymna. De Ridder, BCH., XVIII, 499. Funéraires.

Scripou. Ib., 502. Catalogues.

Thisbé. Jamot, *ib.*, 533. Fragments divers dont un du IIIe siècle.

Phocide. — Paris, BCH., XVIII, 53 suiv.

Daulis. Fr. du procès-verbal d'une sommation (?) ἐπὶ τὰν ἰδίαν ἱστίαν fait à une femme devant témoins.

Hyampolis. * 2. Acte d'affranchissement (édition très améliorée de Curtius, *Anecd. Delph.*, no 38). L'affranchissement a lieu « en présence » du prêtre de Sérapis et Isis, « en face » des dieux et de l'empereur Trajan ; si l'on attente à la liberté, on paiera 15 mines aux dieux « témoins » et autant à l'accusateur.

11. Longue inscription malheureusement très endommagée qui semble relater une donation de terrains à Apollon et Artémis.

Delphes. Couve, BCH., XVIII, 70 suiv., 226 suiv.

1. (Trésor des Athéniens.) Décret de proxénie (archonte Patrondas) en faveur de Cléocharès, fils de Bion, Athénien, ποιητὴς μελῶν, qui a écrit pour le dieu ποθόδιόν τε καὶ παιᾶνα καὶ ὕμνον ὅπως αἴδωντι οἱ παῖδες τᾶι θυσίαι τῶν Θεοξενίων. C'est à tort que l'éditeur identifie ces trois compositions aux hymnes à notation musicale publiés par Weil et Reinach. 2-8. Proxénies en faveur de Damoclès d'Ægion, artiste « concurrent », de l'historien X... de Trézène, de l'artiste Aristys d'Ægion (le décret sera gravé dans le temple par les soins du δαμιοργός), des musiciens Cléodoros et Thrasyboulos de Phénéos (προφερόμενοι ἀριθμοὺς? τῶν ἀρχαίων ποιητᾶν), d'une χοροψαλτρία de Cymé, du χοραύλης Muséos de Magnésie du Méandre.

* 7. Dédicace du Samien Satyros qui, fait sans précédent, a remporté le prix au concours de flûte sans concurrent ; ensuite, il a offert au peuple un concert comprenant un chant avec chœur intitulé *Dionysos* et un κιθάρισμα ἐκ Βακχῶν Εὐριπίδου (ne pas traduire : un fragment des *Bacchantes* avec accom-

pagnement de cithare; il s'agit d'un intermède purement instrumental). 9. Dédicace en l'honneur de l'Athénien Amphicratès, fils d'Epistratos (cf. CIA., II, 985) qui, sous l'archonte athénien Argeios (97 ou 96), ἔλαβεν τὸν ἱερὸν τρίποδα ἐκ Δελφῶν καὶ ἀπεκόμισεν καὶ τὴν πυρφόρον ἤγαγεν (allusion à des cérémonies inconnues).

10-13. Proxénies en faveur de l'Athénien Alcidamos qui a emporté τὸν τρίποδα ἐφ' ἅρματος, de l'Athénien Thrasyclès hiérommémon et poète tragique, du citharède M. Turranius Hermonicus de Pouzzoles (archonte Titus). 14. Éloge du gymnasiarque Archélaos. 15. Honneurs au χοραύλης athénien C. Julius Eudamoclétos. 16. Statue érigée à M. Ulpius Diocétius Lucius de Nicopolis, ἀμφικτύονα γενόμενον Πυθιάδι.

* I (p. 227). Décret des Delphiens, rendu à la demande du roi Séleucus (II) et des Smyrniotes, consacrant l'inviolabilité de la ville de Smyrne et du sanctuaire d'Aphrodite Stratonikis. Ce texte s'éclaire par le rapprochement du traité entre Smyrne et Magnésie du Sipyle (CIG., 3137) et de Tacite, *Ann.* III, 63. — * II (p. 235). Décret des Amphictyons (archonte Philætolos), rendu sur la proposition de l'ambassadeur antiochéen Pausimachos, et accordant : 1° l'inviolabilité à la ville d'Antioche de Chrysaorie (cf. CIA., II, 967) et au domaine de Zeus Chrysaoreus et d'Apollon ; 2° éloge et statues à cette ville et au roi Antiochus (III) ; 3° couronne d'or à l'ambassadeur. A noter que les Magnètes, Chiotes et Céphalléniens figurent « pour la première fois (1) » dans le conseil amphictyonique. La statue est signée Μειδίας. — III (p. 248). Décret de proxénie, etc., en faveur de l'alexandrin Séleucus, fils de Bithys, théarodoque des Delphiens (cf. CIG., 2622), vers 150 avant J.-C. — IV (p. 254). Décret accordant des couronnes et statues au roi de Bithynie Nicomède « fils de Nicomède » et à la reine Laodice, fille de Mithridate (Évergète), qui ont fait cadeau de plusieurs esclaves au temple. Je crois que le lapicide ou le rédacteur a écrit par erreur « fils de Nicomède » au lieu de « fils de Prusias », et qu'il s'agit de Nicomède II. — V (p. 267). Décrets de proxénie ou de *promantie* : Athénodotos d'Antioche du Cydnus, les Smyrniotes, Lysias de Macédoine, Aristodème d'Halicarnasse, Cléandros de Colophon (poète épique).

H. Weil et Th. Reinach, BCH., XVIII, 345 suiv.

* Nouvel hymne à Apollon (IIe siècle avant J.-C.) trouvé dans le trésor des Athéniens et accompagné de notes musicales. La restitution du texte, brisé en une vingtaine de morceaux, a été très laborieuse, mais le résultat a un véritable intérêt poétique. Le rythme, péonique pendant la plus grande partie, devient glyconique à la fin (prière pour Rome et Delphes). Les notes, du système dit *instrumental*, caractérisent le ton lydien, avec modulation dans l'hypolydien; certaines sections mêlent le genre chromatique au diatonique. — A l'occasion de cette découverte les éditeurs donnent une nouvelle transcription du premier hymne (*Revue*, VII, p. XL) qui diffère de la première par l'ordre assigné aux deux blocs et quelques menus détails. M. Reinach réédite aussi l'air de Tralles (*Revue*, VI, 203).

Preuner, *Hermes*, 1894, p. 535.

Date du décret de proxénie pour des peintres pergaméniens (BCH., V, 388) et d'autres actes delphiques.

(1) Pour les Chiotes cela est inexact, on en connaissait déjà huit exemples, mais qui avaient été méconnus (cf. Nikitsky, MA., XIX, 194 suiv. d'après Sokoloff). On a pris le Pirée pour un homme.

Locride. — *Près de Zéli.* Fr. d'épitaphe en caractères archaïques (Paris, BCH., XVIII, 63). M. Diels la lit ainsi (*ib.*, 339) : Ἐπὶ Μινάδαι ἀνδρὶ ποθεινοῖ δάμοι κ[α]ὶ πλ[ατί]οις κα[ὶ φίλοις].

Iles ioniennes. — *Corcyre.* Le fr. archaïque publié par Brugmann (*Revue*, VII, 388) doit se lire Μῦς με ἱίσατο : la pierre serait un ἀγυιεύς du genre du galet d'Antibes.

Thessalie. — *Thèbes* de Phthiotide. Giannopoulos BCH., XVIII, 310. Décret conférant la proxénie à Aristagoras de Phères. Il y a un ἔγγυος de la proxénie.

Érétrie de Phthiotide. *Ib.*, 311. Funéraire métrique.

Halos. Ib., 312. Fr. de signatures d'artistes (..ος Λυκάων ἐποίησε). L'éditeur publie encore divers textes néo-grecs dont l'un donne un nouvel évêque d'Almyros, Anthimos (1721), l'autre la date de la construction du monastère Saint-Nicolas (1696) et son premier higoumène, Cyprien.

Démétrias. Dédicace des Magnètes à S. Sévère (BCH., XVIII, 339).

Zéréli. Signature de l'artiste Agasias Dosithéou (*ib.*, 338). = L'inscription Collitz nº 373 doit se lire Καμὼ ὗν ἔθυσε τᾶι Κόρϝαι et non Κάμουν. Hatzidakis, qui communique cette correction due à un élève du séminaire d'Œconomos, et en montre l'importance pour la question dialectale, omet de nommer l'auteur (Ἀθηνᾶ, 1895, p. 85).

Larissa. Hatzizogidis, Ἀθηνᾶ, 1895, p. 481 suiv.

1. Fr. de catalogue de noms en δαι (Κανδαδαι, Ποιδιδαι, etc.), sans doute des phratries, dont aucun ne se trouve dans Pape. 2. Liste d'affranchis d'un semestre, ayant acquitté la taxe de 22 1/2 deniers. 4. Liste d'affranchis qui ont payé chacun 15 statères. — 5-9. Funéraires, entre autres une édition revisée des distiques BCH., XIII, 404. Le troisième vers reste faux.

Zarcon. Ib., 488. Dédicace d'une tête de Γᾶ πανταρέτα par Καινεὺς Πιθούνειος. 2. Πολυμήδεα στασιαρχέσαντα (nouveau).

Gomphi. Ib., 491. Liste d'affranchis. Funéraire.

Métropolis. Ib., 494. Liste d'affranchis sous le stratège Léontoménès.

MACÉDOINE, THRACE, ILLYRIE

Macédoine. — Perdrizet, BCH., XVIII, 416 suiv. Voyage dans la « Macédoine Première ». A noter : *Amphipolis*, p. 417. Dédicace à Sérapis, Isis et au roi Philippe (V). P. 420. Décret en l'honneur de Cn. Domitius Cn. f. Ænobarbus ; mention d'un collège de politarques. P. 423. Dédicace à la Grande Mère. Funéraires, dont une datée de l'an 305 de Macédoine (157 après J.-C.), une autre (p. 429, nº 3) à clause pénale.

Anô Krousioba. Noms thraces nouveaux : Ζελμούτας, Ζειπύρων (p. 436). *Nigrita.* Funéraire en vers de l'an 312 = 164 (p. 438). *Demir Hissar* (Scotussa?). Funéraires. *Karien* (près du Pangée). P. 441 : Διὸς ἕρκείο πατρώιο καὶ Διὸς κτησίο (lettres du vº siècle).

M. Omont a publié (*Rev. arch.*, I, 196 suiv.) quelques copies d'inscriptions grecques de Thessalonique prises par J.-B. Germain en 1745 et 1748. Le recueil manuscrit, conservé aujourd'hui à la bibliothèque d'Avignon, avait échappé aux recherches de Bœckh. Quelques-unes de ces copies offrent un texte plus complet que celui du C. I. G. Dans le nombre il y a quelques funéraires inédites (nºs 9, 10, 11, 14, 16, 24, etc.). Mais les copies sont si mauvaises qu'elles sont généralement inintelligibles.

Thessalonique. Mordtmann, *Arch. Epig. Mitt.*, 118. Base d'une statue publique, la ville y prend le titre de métropole et de colonie.

Thrace et Bulgarie. — Skorpil, *Arch. Epig. Mitt.*, p. 170 suiv.

Nombreux textes insignifiants. Signalons seulement 15. Διὶ Ὀκκολληνῶ. 25. Θεοῖς Ὁσίωι καὶ Δικαίωι κατὰ ἐπιταγὴν ὀνείρου ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Οὐλπ. Νεικοπόλεως τῆς πρὸς Ἴστρον τὸν βωμὸν ἀνέστησεν ἐπὶ συναρχ. Φήλεικος Μουκαπόρεος. 28. Mention du légat propréteur Prosius Tertullianus. 45 Dédicace à Aurélien. 53. Fr. malheureusement très mutilé d'une inscription byzantine relative, semble-t-il, à la mort de l'empereur Nicéphore Ier dans le Balkan, en 811. 95. Meilleure copie de l'inscription de Kavarna, AEM., X, 186. 98. Mention d'un Βαγατούρ. 107. Dédicace d'une statue de Dionysos par le prêtre d'un Ἀσιανῶν σπείρη (4 vers). 122, 123. Ἀπόλλωνι Ζελαληνῶ, Ἀπ. Σκοδρηνῶ (sous une représentation du *cavalier thrace*). 129. Épitaphe en tétramètres trochaïques.

Kubicek publie dans les *Arch. Epig. Mitt.*, p. 47 suiv., les inscriptions grecques recueillies par Kempelen, qui accompagna en 1739 l'ambassade du comte Ulfeld à Constantinople : une copie du rapport original est conservée à la Bibliothèque de Vienne. A noter *Serdica* (Sophia), n° 3, complète CIG., 2051 (funéraire pénale).

Philippopolis. Mention de la φυλὴ Ἡρακλεΐς.

Bourgas, Sélymbria, Koutchouk Tchekmedjé. Funéraires.

Tocilescu, *Arch. Epig. Mitt.*, p. 81 suiv.

Romula (Recka). Sur une tuile : τοῦ τρωκοῦ πολεμοῦ καθ' Ὅμηρ[ον. Sans doute l'intitulé métrique d'un résumé de l'*Iliade* destiné à des écoliers.

Istropolis. Dédicace d'un autel aux nymphes par la tribu Αἰγικορέων (connue aussi à Tomi).

Tomi. Fragments divers, entre autres nos 24-25, deux épigrammes. 30. Catalogue d'un collège.

Callatis. 41. Décret de proxénie pour Pasiadas de Chersonèse. 43. Règlement sacrificiel du sanctuaire Δασυλλεῖον (cp. Pausanias, I, 43, 5).

ARCHIPEL (EUROPE).

Cyclades. — *Délos*. Homolle, BCH., XVIII, 161 suiv. Réunion et commentaire des renseignements épigraphiques relatifs au théâtre, qui a été construit en majeure partie au IVe siècle. Ces textes ne laissent aucun doute sur l'existence d'un προσκήνιον ou λογεῖον exhaussé ; mais M. Dörpfeld maintient que cette « estrade » ne servait qu'exceptionnellement aux acteurs.

Homolle, *ib.*, 336. Nouvelles signatures du sculpteur Eutychidès et détermination de sa date (entre 119 et 98 avant J.-C.).

Homolle, Ἐφ. ἀρχ., 141 suiv. Décrets déliens en l'honneur d'Archinicos, fils de Gorgopas, de Théra ; de Praxon, fils d'Aristonymos, Rhodien ; de Métrodoros, fils d'Erxinos, de Lampsaque. Ces décrets appartiennent aux années 210-193 avant J.-C. et comme Archinicos est un des membres de la communauté instituée par Épictéta, la date du fameux testament de Théra est bien celle que lui avaient assignée Boeckh et Ricci.

Amorgos. Prasinas, BCH., XVIII, 197. *Chora*. Fragment d'un intéressant décret relatif à un médecin. *Ib.*, 535. Funéraires.

Naxos. Holleaux, *ib.*, 405. Dans le fragment d'Amorgos, BCH., XVI, 275, n° V, il faut rétablir la mention d'un prêtre de la déesse Rhodes : le texte vient de Naxos (cf. CIG., 2416 *b*).

Archipel thrace. — *Imbros.* De Ridder, BCH., XVIII, 505. Dédicace aux 12 dieux par des cléronques couronnés sous l'archonte Aristodémos, 352-1.

Samothrace. Fränkel, MA., XIX, 133 et 394 (cf. Wilhelm, *ib.*, 294 et 526).

Nouvelle lecture de l'inscription gravée au revers du décret pour Hippomédon (Kern, MA., XVIII, 348 = *Revue,* VII, 389). Il y est question d'une ambassade envoyée au même personnage, qui doit lui demander, entre autres, la permission d'importer, sans droit de douane, des blés de la Chersonèse (? sur la lecture et l'interprétation les deux savants allemands ne sont pas d'accord).

Kern, MA., 397. Nouvelle liste de théores (provenant, comme celles de Benndorf, du Cabirion). Les villes représentées sont Cyzique (?), Halicarnasse, Chios, Érésos, Nysa, Ægée. *Ib.*, p. 527. Dédicace d'un édifice (στιβάς ?). Funéraire.

Crète. — Haussoullier, *Rev. Phil.*, 167; notes sur le sens des mots ἐσδυομένων, ἐγδυομένους dans l'inscription de Malla (*Museo*, III, 2, 53) et celle de Dréros (*ib.*, 73). Il s'agit de la promotion (d'éphèbes) entrante ou sortante.

Wernicke, MA., XIX, 290. Nouvelles observations sur l'épigramme de Phaestos. *Museo,* III, 736 (cf. *Revue,* VII, 390).

SCYTHIE.

Surutschan et Latyschev : *Inscriptiones graecae et latinae novissimis annis museo Surutschaniano quod est Kischinevi inlatae.* Petropoli, 1894.

1. Pierre cylindrique trouvée au large du « bois d'Hécate » (près *Oczakov*) dans la mer : Ἀχιλλεῖ τὸμ βωμὸν καὶ τὸ κέδρον (? un parfum d'après Photius). 2-29. *Olbia.* Entre autres : 2. Nouveau fragment du décret Latyschev, *Inscr. Euxini*, I, 15 (décret de proxénie pour Nautimos de Callatis). 8. Dédicace à Achille Ποντάρχης par Ἀχιλλεὺς Δημοστράτου Ὀλβιοπολείτης, qui a réparé à ses frais les murs du temple et offert 100 *aurei* (l'inscription est plus que suspecte). 9. Dédicace au même héros par les collègues de l'archonte Κηνέξαρθος. 14. Mention du στρατήγιον. 15. En beaux caractères du ve siècle : Απατοριο Θ[ιο]δοτο. 30-37. *Bosphore cimmérien.* Funéraires.

Jul. Kulakowsky. *Eine altchristliche Grabkammer in Kertsch* (extrait de *Römische Quartalschrift,* 1894).

Cette brochure décrit une très curieuse chambre funéraire chrétienne découverte par l'auteur en 1890, dans les flancs du Mont Mithridate. Parmi les inscriptions peintes sur les murs signalons : 1. Ἐν τῳ ἔτ(ε)ι ηπψ (788 = 491 après J.-C.). 2. (Rythmique ?) Χαρὰ μεγάλη γέ<ν>γονεν τῷ οἴκῳ τούτῳ σήμερον, etc.; 3-5. Début du psaume 90. 6. Invocation du Dieu miséricordieux en faveur de Σαυάγας et Φαεισπάρτας. 7-9. Suite du psaume 90. 10. Fin du psaume 120. 11-13. Invocation au Seigneur. Le nom Σαυάγας doit être rétabli chez Latyschev, II, n° 49′ (add.) et *ib.*, n° 389. — Le commentaire fait ressortir l'importance de ces inscriptions pour l'histoire de la région bosporane au ve siècle ap. J.-C.

ASIE-MINEURE.

I. Lévi, *Études sur la vie municipale de l'Asie-Mineure sous les Antonins* (principalement d'après les inscriptions). RÉG., VIII, 203 suiv.

Pont et Cappadoce. — *Amasie* et ses environs. Th. Reinach, RÉG., VIII,

77. Inscriptions recueillies par le P. Girard. La plupart sont funéraires. Noter nos 11, 20, 22, 29 en vers. A la suite, quelques textes de *Comana pontique, Césarée* et *Dorylée*. Le no 1 est le premier texte épigraphique provenant de Laodicée du Pont *(Ladik)*.

Kavsa (près Amasie). Hubert, *R. Arch.*, I, 308. Inscription métrique du IIIe siècle après J.-C., commémorant l'aménagement de thermes par le gouverneur (ἡγεμών) Jovinus. C'est bien à tort que l'éditeur préfère au 3e vers ἤχθετο δὴ Φέστος, au lieu d'Ἥφεστος.

Iakhoub près Haïreddin. *Ib.*, p. 312. C'est le texte que j'ai publié RÉG., VIII, 83, no 20, mais la copie utilisée par M. H. est plus correcte et donne au 3e vers : ἀλλὰ λιπ[ὼν] Μάρκελλου ον..... ον υἱέα καλ..... La date serait ρζ = 107, non ρξ.

Bithynie. — *Nicomédie*. Funéraire à clause pénale (BCH., XVIII, 537.)

Vallée du Sangarios. Foerster, MA., XIX, 368 suiv. Inscriptions recueillies par le major von Diest et M. Anton. 1-3. Funéraires en vers, quelques-unes de vrais centons épiques. 4.-5. Dédicaces à Zeus ἐπιδήμιος (nouveau), à Zeus Βάλης (*id.*).

Chalcédoine. Fragment d'un décret de proxénie suivi d'une liste de proxènes, entre autres Ὕπανις (un Olbien πρὸς Ὕπανιν ?). Kubicek, d'après le manuscrit de Kempeln, *Arch. Epig. Mitt.*, 63.

Phrygie hellespontienne, Mysie, Troade, Éolide. — *Lesbos*. — *Mitylène* et environs. Funéraires (BCH., XVIII, 536).

Antandros. Catalogue d'époque romaine (Fabricius, *Ac. Berl.* 905). Épitaphe métrique, en hendécasyllabes, deux jeunes filles; dialecte dorien (*ib.*, 908). Dédicace à Marc-Aurèle. Proscynème pour Attale Philométor (*ib.*, 910-911).

Kédrên. Inscr. archaïque sur un tombeau simulant un sarcophage : Διοκλείδα θέκαν τοφιλειον (?) τ(ο) Βολίδα (*ib.*, 914).

Pergame. — On doit considérer comme un véritable corpus le tome II des *Inschriften von Pergamon*, publié, pour le compte des Musées de Berlin, par Max Fränkel avec la collaboration de Fabricius et de Schuchhardt (Berlin, Spemann, 1895; in-4o, p. 177 à 536). J'ai rendu compte dans le temps (*Revue*, IV, 328 suiv.) du premier volume de ce recueil, consacré aux textes de l'époque républicaine et royale. Celui-ci contient les inscriptions de l'époque romaine (390 numéros) et les inscriptions céramiques (marques de briques, d'amphores), un supplément d'inscriptions, une table de concordance (avec la reproduction des textes publiés ailleurs et non retrouvés par la mission allemande), enfin, un index méthodique. Une analyse détaillée de cette belle publication nous entraînerait trop loin; signalons cependant les principales catégories d'inscriptions et les textes les plus remarquables : I. *Décrets du peuple*. * 251. Attribution héréditaire du sacerdoce d'Esculape à Asclépiadès, fils d'(Archias ?); détermination de ses privilèges et part dans les victimes sacrifiées. 252. Décret du peuple et des νέοι pour Métrodore fils d'Héracléon, gymnasiarque. * 255. Temple d'Athéna. Extrait d'un règlement sur les délais de purification, suivi d'un décret sur les redevances et gratifications imposées aux sacrifiants. 260. Mention de drachmes attaliques (ἀταλικαί). II. *Décrets d'empereurs et de gouverneurs*. 268. Fr. d'un traité d'amitié entre Éphèse et Sardes, négocié par l'entremise des Pergaméniens; en tête, deux édits du proconsul Scévola relatifs à la célébration de jeux pentétériques. Le traité d'amitié entre dans d'intéressants détails sur la procédure à suivre en cas de contestations. 269. Communication aux Pergaméniens d'un SC. et d'un man-

dat de Trajan, relatif à l'institution de jeux pentétériques fondés par Julius Quadratus, en l'honneur de Trajan et de Zeus philios : ce sont les « seconds jeux impériaux » de Pergame, correspondant à son deuxième néocorat (Τραιάνεια Δειφίλεια). 274. Réponse d'Hadrien aux félicitations des νέοι de Pergame. III. *Dédicaces*. 289. Au héros Pergamos. 298. Temple de Faustine. 299. Temple de Caracalla (inscr. restituée d'après les traces de scellement des lettres). 301-2. Dédicaces par Auguste. 310. A la Vertu et à la Sagesse (σωφροσύνη). 319-320. Au collège (dionysiaque) des Μιδαπεδεῖται. 324. Hymne à Zeus, l'un des quatre hymnes prescrits aux éphèbes de Pergame par l'oracle d'Apollon CIG., 3538. 332. Aux Cabires. 333, 339 Inscr. *isopséphiques* de l'architecte Nicodème ou Nicon, peut-être le père de Galien, et d'un homonyme. 336. Des *hiéraphores* dédient, sur l'ordre d'Isis, des images de diverses divinités égyptiennes, etc., 361-362. Dédicace datée par un collège de cinq stratèges. 364-374. Dédicaces à Hadrien (374, par la corporation des hymnodes d'Auguste et de Rome, avec d'intéressants détails sur la composition et les fonctionnaires de cette association). IV. *Inscriptions honorifiques*. 377-380. Jules César. 381-384. Auguste (le nº 383 mentionne les κατοικοῦντες Ῥωμαῖοι, le nº 384 des jeux institués en l'honneur τῶν Σεβαστοῦ παίδων τοῦ καθηγεμόνος Διονύσου?). 386-388 Tibère. 389. Drusus. 391 Germanicus (signature de Glycon). 393. Claude. 394. Néron. 395-396. Trajan, 397. Hadrien, 399-400. Antonin, 405. Le proconsul. P. (*sic* avec Val. Maxime 8, 1 contre Gell., 12, 7), Dolabella. 406-407. Le questeur L. Sestius. 410. Le proquesteur L. Antonius ; signature Μηνόφιλος Μηνογένου. 411-412. Métellus Scipion et sa fille Cornélie, femme de Pompée. 413. Le proconsul Isauricus (46) « restaurateur de la démocratie ». 416-422. Les proconsuls Norbanus Flaccus, M. Val. Messala, S. Appuleius et sa mère Octavie, demi-sœur d'Auguste, Paullus Fabius Maximus, Censorinus, Antistius Vetus. 424. Le fameux Varus. 425. L. Calpurnius Pison. 427. La mère du proconsul L. Volusius Saturninus (nouveau). 430. C. Furius Rufus (nouveau proconsul?). 436-451. C. Antius Quadratus, originaire de Pergame (Aristide I, p. 116 Dind.), dédicaces de différentes villes (le nº 437 nous apprend que Gerasa en Syrie a pris le nom d'Antioche ἐπὶ τῷ Χρυσορόᾳ). 452. Le peuple athénien au peuple de Pergame. 455. Peut-être un stratège qui a gardé pour les Romains les trésors laissés par Mithridate (?) dans l'acropole. 463. Οἱ ἐπὶ τῆς εὐκοσμίας τῶν παρθένων (cf. CIG., 3185, Smyrne). 477-478. Attestent l'existence d'une γερουσία à Pergame. 485. Thiase de βουκόλοι. 489-525. Prêtresses d'Athéna Polias Nicéphore, dignité gentilice ; dans le nº 497, la fille de Germanicus, Julia Livilla, est associée à la déesse. 534-535. Le célèbre athlète Glycon (Horace, *Ep.*, I, 1, 30 ; *Anth. Pal.*, VII, 692). V. *Catalogues*. 575. Inscr. sur la trace d'une semelle de pied. VI. *Funéraires*. A noter les épigrammes métriques 576, 577, 587 : épitaphe *isopsèphe* de Nicodème Nicon. VII. *Varia*. * 613. Fr. d'une chronique pergaménienne (c'est l'inscr. dont j'avais publié le premier fragment dans la *Revue historique*, 1886, p. 76). D'après l'excellente restitution κο[λωνόν] l. 9. on voit qu'Oronte avait ramené les Pergaméniens de la plaine sur la colline où était le noyau de la ville ancienne ; plus tard, ils redescendirent de nouveau dans la plaine. Le fr. B. paraît relatif à la généalogie de Philétère. Le fr. C traite d'Eumène II et d'Attale. 616. Sièges réservés au théâtre. VIII. *Byzantina*. IX. *Latina*. Parmi les inscriptions *tégulaires*, on remarquera celles avec une année régnale (d'Attale), et un nom de mois. Les *marques d'amphore* sont au nombre de 882 dont 799 rhodiennes. Dans le supplément on notera 46 a. Signature d'Héphaestion. 176 a. Dédicace des Macédoniens de Nacrason (CIG., 3522) au nomophylax Ménogénès.

Balia Maden (vallée moyenne du Tarsios). Dédicace à Zeus *Kramuënos* (Fabricius, *Ac. Berl.*, 1894, 903).

Germe. Fontrier, BCH., 160. Dédicace d'un édifice par un ἰατρὸς καὶ ἱερεὺς τοῦ Ἀσκληπιοῦ τὸ δεύτερον.

Ionie. — *Magnésie du Méandre*. — Cousin et Deschamps, BCH., XVIII, 9 suiv.

3. Base de statue élevée à Mithridatès, fils de Iazémis (voir *infra, Tralles*). 5. En lettres colossales : M. Αὐρ. Νηκανθρος. Les auteurs supposent une faute pour Νίκανδρος. Pourquoi pas Νικάνορος? 6. Inscr. énonçant que la sépulture (οἶκος) est la propriété de la famille Métrodore, et son compartiment intermédiaire (ἡ μέση στιβάς) celle d'une autre famille. 11. Décret en l'honneur d'une stéphanéphore (cf BCH., XII, 211). 12. Décret du peuple, de la boulé et de la gérousia en faveur de Moschion ; énumération des charges qu'il a remplies. 13. Liste des bienfaiteurs de la corporation des mystes ἐν Κλίδωνι ; au mois Lénéon, il sera rendu à leur mémoire les honneurs accoutumés.

Hiller von Gärtringen, MA. XIX, 5 suiv.

Inscriptions du théâtre. 1-2. Décrets honorifiques pour Apollophanès, fils d'Apollophanès, commissaire pour la construction du théâtre, et son fils Démétrius, qui ont avancé sans intérêt des sommes considérables. Le premier décret a été adopté par 4678 suffrages, le second par 2113. Commencement du IIe siècle avant J.-C. 4-30. Bases de statues pour le légat M. Popilius Lénas (le consul de 139?), * le citharède Anaxénor (suivie des deux vers *Odyssée* IX, 3-4; déjà Strabon XIV, 1, 41, lisait ces deux vers et signalait l'omission de l'*iota* adscrit à la fin du second), Æschylinos vainqueur aux Basileia béotiennes, Apollonius stéphanéphore, le danseur tragique Myrismos (cf. *Revue*, IV, 174, Thyatire : τραγικῆς ἐνρύθμου κεινήσεως), les archiéreis d'Asie Tib. Cl. Charidémos et C. Julius Julianus, les empereurs Vespasien, Hadrien (an 120-1), Marc-Aurèle (encore César), l'athlète Silicius Hiéroclès, etc., 31. Liste de vainqueurs dans un concours, μηλογραφίαι, κιθαρισμῶι, κιθαρωδίαι, ζωγραφίαι, ἀριθμητικῆι. 33-36. Offrandes de Phanès, prêtre de Zeus, agonothète. 37. D'Héraclite, prêtre de Dionysos (avec la signature d'Apollonios, fils de Tauriscos, de Tralles, homonyme d'un des auteurs du taureau Farnèse, Pline, XXXVI, 34). 39. Dédicace d'un ἀντιγραφεύς. 40. D'un μάγειρος et d'un διάκονος. 43-55. Inscriptions architectoniques (τόπος Φιλώτα, τόπος Τρυφιμίωνος, ὅρος ἱεροῦ, dédicace d'un θόλος). 56-62. Graffitti. 63. Signature du sculpteur Démétrios Démétriou. 64. Du sculpteur Myron (basse époque).

O. Kern, *ib.*, 54 suiv. et 93 suiv.

Dédicace d'un trépied, entre les jambes duquel est sculpté un Hermès, et qui était surmonté d'un objet. Ἑρμῆς εἰμι Τύχων ἐκ Χαλκίδος οὗτος ἐκεῖνος ·| Ἀντίλοχός μ' ἐποίησε πολίταις πᾶσι χορηγόν (IIIe ou IIe siècle avant J.-C.)

* Inscr. trouvées sur des architraves doriques autour de l'agora, et qui commémorent, avec la date (στεφανηφοροῦντος un tel, ἀγωνοθετούντων 3 personnages), les vainqueurs au concours dramatique des *Rhomaea*. Les pièces couronnées, qualifiées de καινὰ δράματα, sont des tragédies (Ἑρμιόνη, Κλυταιμήστρα); des comédies (Ὅμοιοι, Μιλησία), des drames satyriques (Θυτής, Αἴας, Πρωτεσίλαος, Παλαμήδης). A côté du poète, on nomme souvent l'acteur. Les drames satyriques ont plusieurs fois pour auteurs des poètes tragiques. Les textes sont du Ier siècle avant J.-C. et établissent ainsi la persistance du genre satyrique, commenté par Horace.

O. Kern. *Die Gründungsgeschichte von Magnesia am Maiandros*. Berlin, 1894.

* Reproduit et commente une importante inscription trouvée sur l'*agora*, une sorte de chronique des origines magnètes. Les Magnètes, émigrés de Thessalie en Crète, reçoivent du dieu l'ordre de guetter un vol de corbeaux blancs. Ils fondent, en attendant, une ville près de Phaestos et de Gortyne et séjournent 80 ans. Apparition des corbeaux blancs (1) : la Pythie leur ordonne de se rendre « en Pamphylie », par delà Mycalé, où est la demeure de Mandrolytos. Leur chef sera Leucippos le Glaucide (le Lycien), auquel le dieu commande de chercher le but « près du mont Thorax et du fleuve Amanthios » (plus tard le Léthaios); tout leur réussira s'ils se bornent à se défendre, sans rien entreprendre avec astuce, οὐκ ἄρχουσι δόλοιο. Ici s'arrête le texte, dont les « oracles » sont en mauvais hexamètres. (Cf. aussi Wilamowitz, *Hermes*, 1895, p. 188 suiv.) Un second document de même provenance est censé contenir un vote d'honneurs et de subsides du κοινὸν Κρηταιέων *(sic)* en faveur des émigrants magnètes, ἐπὶ ἱερέως Ἀγαιμένιος! Ce texte tendancieux doit être rapproché de l'alliance d'Hiérapytna avec Magnésie, Cauer ² 118. Les deux inscriptions sont réimprimées dans le 2e volume des *Mythographi* de Teubner, p. xx suiv. (1896).

Milet et environs.

Cousin et Deschamps, BCH., XVIII, 18 suiv.

1-2. Dédicaces à Hadrien Zeus Olympios. 6. Horos du sanctuaire d'Apollon Peuanasseus.

Priène. Cousin et Deschamps, BCH., XVIII, 14 suiv.

7-9. Fr. de décrets intéressants (le dernier mentionne une ambassade à Jules César) dont la restitution n'a pas donné beaucoup de peine aux éditeurs.

Preuner, *Hermes*, 1894, p. 530. Date de l'inscription contenant l'arbitrage rhodien entre Priène et Samos (*Brit. Mus.*, 403) : il faut descendre jusque vers 180.

Plaine du Caystre. Fr. de décret honorifique sous l'archonte (d'une κατοικία) Aur. Faustus (MA., 534).

Bournabat (près Smyrne). Fr. d'épitaphe métrique (BCH., XVIII, 199).

Koukloudja (près Smyrne). Funéraire (MA., 297).

Notion. Chamonard et Legrand, BCH., XVIII, 216 suiv.

Dédicace d'un citoyen de Laodicée du Lycus (datée du proconsul Berenicianus Alexander) commémorant les noms des jeunes garçons et jeunes filles qui ont chanté avec lui un hymne à Apollon de Claros. A côté, dédicace de pèlerins venus d'Amisos, l'an 163 de la liberté de la ville (130 après J.-C.), Apollon étant prytane (à Notion) pour la 363e fois. Ces textes sont intéressants par la mention de divers dignitaires du sanctuaire Clarien : prophète, greffiers, prêtre, thespiode, clidophore, hymnographe. Un des dignitaires s'intitule τῶν ἀπ' Ἄρδυος Ἡρακλειδῶν.

Lydie. — *Apollonis* et environs. Fontrier, BCH., XVIII, 158. Dédicace Διὶ Μισνυγινῶ (nouveau). Liste d'éphèbes suivie du nom des fonctionnaires du gymnase ; le gymnasiarque est lui-même un éphèbe et c'est son père qui fournit l'huile pour lui.

Theira. BCH., XVIII. 538 (Fontrier, Jordanidis). Dédicace à Caracalla et Géta? Dédicace de la κατοικία Ἀλμουρηνῶν. Meilleure édition de l'inscr. impar-

(1) Ἱερωμένης ἐν Ἄργει Θεμιστοῦς; προάρχοντος ἐν Δελφοῖς τῆν ἐνιαύσιον Ξενύλλου.

faitement publiée par Contoléon, *Revue*, 1892, p. 343 (cf. Buresch, *Ac. de Saxe*, 1892).

Magnésie du Sipyle. BCH., XVIII, 541. Signature d'artiste : Μηνᾶς Αἴαντος Περγαμηνός. — Cophiniotis, Ἀθηνᾶ, 1894, p. 471. Stèle dédiée à Apollon Κρατεανός.

Antioche du Méandre. Buresch, MA. XIX, 102 (cp. Kubicek, *Anzeiger* de l'Ac. de Vienne, 1893, p. 5). * Liste de villes qui ont envoyé des témoignages d'estime et de condoléance à l'occasion de la mort d'un personnage inconnu (statue, ψήφισμα παραμυθητικόν). Les cités mentionnées sont : Sardes, ὁ δῆμος ὁ Καισαρέων (c'est-à-dire Tralles ; cf. Pline V, 120 ; la ville porte ce nom exclusivement depuis 26 avant J.-C. jusque sous Néron, puis conjointement avec Τραλλιανοί jusqu'au IIIe siècle), Laodicée, Aphrodisias, Nysa (ville et γερουσία), Antioche, Dios Hiéron, Hiérapolis, Aninéta, Bargasia, Néapolis, les Mysomacédoniens, les Cilbiani supérieurs et inférieurs, Tripolis, Néocésarée (= Philadelphie? cf. Imhoof, *Gr. M.*, p. 772), Hypépa, Éphèse, Magnésie. Les Mysomacédoniens (Pline, Ptolémée) sont probablement une colonie militaire de la région du Tmolus. Ils paraissent ici, ainsi que les *Cilbiani* et les Aninésiens, pour la première fois sur une inscription.

Thyatire. MA., 535. Meilleure édition de la base de l'agonothète Dionysios (BCH., 1887, p. 459).

Mikhailli (route de Magnésie du Sipyle à Thyatire). Les κάτοικοι couronnent Bacchios (Fabricius, *Ac. Berl.*, 1894, 900). *Tchaouchkieui*. Dédicace métrique d'un autel (*ib.*, 901).

Carie. — *Tralles* et environs.

Cousin et Deschamps, BCH., XVIII, 5 suiv.

1. Doublet de l'inscription CIG., 2925 : Dédicace de 18 amours dorés et de 2 Victoires. 3. Dédicace à Tib. Claudia Eupatoris Mandane, descendante de consulaires (remarquez la persistance des souvenirs mithridatiques). 6. Epitaphe d'un prêtre de la θεὰ σύγκλητος.

Kedreai (près d'Halicarnasse).

Cousin et Deschamps, BCH., XVIII, 27.

6. Dédicace d'un κοινόν à un athlète vainqueur dans un grand nombre de jeux, Pasitélès. 8. Dédicace à Vespasien (dialecte dorien).

Physcos (Marmara) et environs.

Ibid., 30 suiv.

10. Fr. de décret daté du 12 artamitios, sous Philocratès, prêtre d'Athéna Lindia et de Zeus Polieus (dialecte dorien). Ce décret paraît rendu au nom des villes de Lindos et de Physcos. 11. Dédicace de Thrasymachos, fils d'Apollonios, ἁγησάμενος ἐπὶ Ἀ[π]ε[ίρου] καὶ Φύσκου καὶ [Χε]ρσον[ν]ά[σ]ου κ[αὶ] Σύμας. Ce texte intéressant est complété et commenté par Holleaux, *ib.*, 396 suiv. qui donne la liste des ἀγεμόνες rhodiens connus jusqu'à présent et des possessions de Rhodes au Ier siècle.

Alabanda et environs.

Cousin et Deschamps, BCH., XVIII, 33 (cf. aussi *ib.*, 543).

1. Fr. de funéraires à clause pénale.

Stratonicée et banlieue.

Ib., p. 35 suiv.

Funéraires, etc., dont un distique *(à Akhyrkeui)*. 4. *(Mesevliah)*. Décret en l'honneur d'un prêtre, d'une prêtresse et de la mère de celle-ci. 5-6 (même localité). Dédicace d'un pronaos à Antonin (même monument que Waddington, n° 1583 = Fabricius, *Ac. Berl.*, 918).

Alinda et environs.

Ib., p. 43.

11. *(Tchandir).* Fragment en dialecte dorien (τὰν ἀμφ' ἐμοὶ γράφαν...).

Mylasa. BCH., XVIII, 543. Plusieurs textes dont une grande inscription relative à une crise monétaire : je la republierai plus exactement, grâce à une photographie communiquée par M. Homolle.

Iasos et environs.

Cousin et Deschamps, BCH., XVIII, 20 suiv.

10. Fr. d'épitaphe métrique. 11. Hérôon de diverses personnes qualifiées de φιλαδέλφων ἀνδρῶν ναυκλήρων ἀπλανήτων. Le tombeau a été bâti sous la stéphanéphore Athénaïs (d'Iasos). 15. Dédicace d'un vainqueur à la course longue d'Olympie et aux jeux Capitolins, (2)17e Olympiade. 16. Architrave d'un édifice élevé aux frais de Potens et autres citoyens. Vasque avec graffitti du type « Νίκη d'un tel » (voir *Revue,* 1893, p. 197 suiv.).

Bargylia. Cousin et Deschamps, BCH., XVIII, 24.

20. Funéraire avec amende. Paton, *Class. Rev.*, 217. Semblable; l'amende est due à Artémis Κινδυάς.

Telmissos (de Carie, près Ghieul). Hicks et Paton, JHS. 378. Décret du κοινόν des Telmissiens en l'honneur de Posidéos, délégué (ἔκδικος) du canton, qui a défendu dans diverses occasions les droits du sanctuaire d'Apollon soit contre des usurpations de particuliers, soit contre les agents fiscaux d'Halicarnasse. Il résulte définitivement de là que c'est à la ville carienne, non à son homonyme lycienne, que s'appliquent les textes de Cicéron (*Divin.*, 1, 41), Hérodote (I, 78), Arrien (II, 3) qui font tous allusion aux augures de Telmissos.

Amyzon. Dédicace en beaux caractères : Ἱδριεὺς Ἑκατό[μνου..], Ζεῦξις Κυνάγου Μακεδὼν τοὺς ἀγροὺς τῶ[ι θεῶι...] Fabricius, *Acad. Berl.*, 916.

Karadjahissar (Pedasa ?). Dédicace d'un édifice. *Ibid.* 917.

Halicarnasse.

Cousin et Deschamps, BCH., XVIII, 25 suiv. Funéraires.

Paton, *Class. Review,* 217. Décret honorifique pour Diodotos, fils de Philonicos, qui a contribué pour 33,400 dr. à l'érection du gymnase Φιλιππεῖον. Il lui est accordé une couronne d'or et une statue de bronze du prix de 4,000 dr. A la suite Paton publie deux inscriptions du type Νίκη τοῦ δεῖνος (cf. *Revue,* VI, 197) et émet l'hypothèse que ce genre d'inscriptions est originaire de Cos (cf. *Inscr. of Kos,* nos 69-70) et doit s'interpréter comme un vœu de santé (??).

B. Keil, *Eine halikarnassische Inschrift, Hermes,* 1894, p. 249 suiv. Étude d'un des systèmes numéraux employés dans l'« inscription des ventes » (Dittenberger, *Syll.*, 6). Le signe | désigne l'obole, D la drachme, les numéraux ordinaires les statères; le signe ⁘ signifie 10. Sur la face *a* on compte par drachmes (phéniciennes ?) : c'est le nouveau régime.

Iles cariennes (Doride). — *Cos.* Holleaux corrige et complète l'inscription Hicks-Paton, no 16 : il montre que c'est le nésiarque Bacchon qui est venu à Cos, de la part du κοινόν des insulaires et de Ptolémée, demander des juges pour régler les différends des Naxiens (BCH., XVIII, 400 suiv.).

Preuner, *Hermes,* 1894, p. 540. Recherches sur la date de diverses inscriptions de Cos.

Paton, *Class. Review,* 216. Décret de proxénie pour Charias, fils d'Aristocrate, athénien.

Wilhelm, *Arch. Epig. Mitt.*, 41. Dans l'inscription d'Antimachia (Paton Hicks 386), ετελου équivaut au ἐταλός de l'inscription d'Ægae (RÉG., IV, 268).

Rhodes. Tannery, RÉG., VIII, 49 suiv. Restitution et explication de l'inscription astronomique de Keskinto (*Inscr. insul.*, nº 913).

Hiller von Gärtringen, MA., 299. Funéraire avec le démotique Κυμισαλεὺς.

Lycie. — *Antiphellos.* Diamantaras, BCH., XVIII, 323 suiv. Funéraires honorifiques. Le nº 9 contient une clause pénale.

Aperlae. Ib., 326 suiv. Funéraires.

Limyra. Ib., 328. Funéraire pénale, dédicace aux Dioscures.

Myra. Ib., 329. *Patara.* P. 330. *Mégisté.* P. 331. Funéraires.

Dans l'inscription de *Mégisté* (CIG., 4301), Holleaux change [Σ]άμιος en Ἄμιος (d'Amos, près Physcos, dont les habitants étaient citoyens rhodiens). BCH. XVIII, 390.

Pelengi. BCH., 546. Funéraires pénales.

Pisidie. — *Istarta.* Funéraire avec amende (Doublet, BCH., XVIII, 200).

Pamphylie. — *Pergé.* Dédicace à Zeus Polioukhos (Bérard, BCH., XVIII, 200).

Phrygie. — W. M. Ramsay, *The cities and bishoprics of Phrygia.* Vol. I. *The Lycos Valley and S. W. Phrygia.* Oxford, Clar. Press, 1895. Ce volume, consacré à la topographie et aux antiquités religieuses et municipales de la Phrygie du sud-ouest, reproduit en les amendant une centaine d'inscriptions déjà connues et en publie plusieurs qui sont inédites. Signalons particulièrement : P. 72 Inscriptions de Laodicée (inédites : nºs 1, 12-15). P. 115. Inscriptions d'Hiérapolis (inédites : nºs 17. Dans l'inscription 28 = Wadd. 1687, Hogarth, *J. Phil.*, XIX, nº 1, j'incline à croire que le mystérieux ΠΑΠΩΝ est simplement une faute de lecture pour ΠΑΝΤΩΝ avec ligature). P. 142. Vallée moyenne du Méandre (Mossyna, etc.). Inédites : nºs 29-67. 29 (dédicace des Ἱεραπολεῖται, Διονυσοπολεῖται, Βλαυνδεῖς et du κοινὸν τοῦ Ὑργαλέων πεδίου). 30-31. Dédicaces par souscription du δῆμος Θιουντέων. 32. Δῆμος Μο[σσυνέων]. 33. Διὶ Μοσσυνεῖ καὶ τῷ δήμῳ. 34. A Latone et Apollon Hélios Λυερμηνός. Le même dieu reparaît au nº 38 sous la forme Λερμηνός; au nº 39, on a Λαρβηνός, au nº 40, Λαιρμηνός. P. 181. Inscriptions d'Attouda et de Trapezopolis. P. 232. Inscriptions du pays de Siblia. P. 245. De Lounda, Peltai et Attanassos. P. 269. De la vallée de Kazanès et de la Cibyratide. A noter les funéraires pénales nºs 192-193 de Lagbé. P. 304. De la plaine Killanienne, nºs 120-121 : dédicace en vers à Hélios.

Dorylée. Stèle funéraire (Joubin, *R. Arch.*, 1894, I, 180).

Preger, MA. XIX, 305 suiv. 16 petits textes. A noter : 1. Décret honorifique pour le proconsul T. Clodius Eprius Marcellus (vers 71 après J.-C.), les frais sont faits par un ἀρχιπαραφύλαξ (nouveau). 4. Dédicace métrique par la tribu Σεβαστή. 5. Autre par la tribu Παφία. 9-11. Dédicaces à Zeus βροντῶν (cf. Ramsay, JHS., V, 255). 16. Dédicace métrique d'une statue de l'ἁλιεὺς γέρων à Poséidon. 15 (je respecte l'ordre de l'éditeur). Dédicace au fleuve Hermos, l'Hermos de Dorylée que Pline (V, 119) a confondu avec le grand Hermos. Viennent ensuite 6 stèles funéraires publiées par Noack et curieuses par leurs représentations figurées, attributs de métier dans les panneaux d'un cadre rectangulaire.

Afioum Kara-hissar. L'inscription Ramsay, MA., VII, 142 = Legrand et Chamonard, BCH., XVII, 291, nº 99, est ainsi restituée par B. Latyschev :

Ἄθλοφόρον κήρυκα, τὸν ἠιθέων ὄχ' ἄριστον
Ἐπάγαθον, πένπτον υἱέα Λυσιμάχου,
στέψε πάτρη ξύνπασα δίκης ὑπ' ἀρείονι βουλῇ,
τᾷ μεγάλᾳ φωνᾷ κῦδος ἐνενκάμενον.

Hiéropolis (près Synnada). On sait que c'est dans cette localité jusqu'alors inconnue que Ramsay découvrit en 1881 l'épitaphe d'Alexandre, fils d'Antoine († 216), imitée de la fameuse inscription d'Abercius, conservée par Métaphraste; du même coup, il a été prouvé : 1° que cette dernière inscription était authentique; 2° qu'Abercius avait été évêque ou tout au moins citoyen non d'Hiérapolis, mais d'Hiéropolis. En 1883, Ramsay trouva un important fragment de l'épitaphe d'Abercius elle-même (JHS., 1883, p. 424), dont le sultan a fait depuis cadeau au pape. Ce document, l'un des plus importants, dans l'opinion courante, du christianisme primitif, est soumis à une pénétrante étude par Ficker (*Sitzungsb. d. Berl. Akad.*, 1894, I, 87 suiv.), qui essaie de démontrer qu'Abercius n'est pas chrétien, mais un prêtre d'Atys et de Cybèle, et qu'il a fait le voyage de Rome et de Syrie pour voir de plus près ses dieux nationaux et propager leurs mystères. Cette opinion est approuvée par O. Hirschfeld, *ib.*, 213. Elle est contestée par Robert, *Hermes*, 1894, p. 422, qui propose quelques corrections au texte de l'inscription.

Cypre. — Deecke, Ἀθηνᾶ, 1895, p. 400. Sceau représentant un laboureur avec l'inscription cypriote Ζωρηΐδαυ ἠμὶ Fωμεσίω-θᾶθι (??).

Wilcken, *Hermes*, 1894, p. 436 suiv.

Étude de l'inscription JHS. IX, 229 (lettre d'Antiochus Grypos à Ptolémée Alexandre) trouvée au temple de Paphos.

SYRIE

Funéraires des environs de *Beyrouth* (BCH., XVIII, 548).

Épigraphie palestinienne, Germer Durand, *Revue biblique*, 1894, p. 248 suiv.

Gaza. Funéraires datées, l'une de l'an 669 de la ville (= 730 après J.-C.), l'autre d'un mois égyptien (le père du défunt porte un nom égyptien, Ἐρσενούφιος).

Ascalon, *Césarée*. Fragments d'épitaphes chrétiennes.

Sidon. Épitaphe datée de l'an 280 (ère de Dioclétien?).

Emmaüs. Fragment sans importance.

Jérusalem. Fragment d'une prière au soleil en distiques. La copie est très défectueuse et l'éditeur n'a pas remarqué que les initiales des vers forment l'acrostiche Μεγα Ηλιε (intervertir les vers 5 et 6).

Autre fragment qui paraît mentionner le consul Equitius (Socrate, IV, 31).

Abila (p. 623). Funéraire datée de l'an 15 κατὰ κτίσιν τῆς πόλεως. C'est l'inscription publiée par Clermont Ganneau, *Recueil*, p. 16, qui lisait 95.

Gerasa. Fragment d'une base de statue érigée à Antonin (p. 621). Dédicace à Caracalla et à Julia Domna datée de l'an 294 de la ville.

Mzérib Nawa (p. 624). Fragments métriques.

ÉGYPTE

Fayoum. Mahaffy, BCH., XVIII, 147. Consécration d'un terrain au dieu Soukhos par des éphèbes, l'an 16 de Ptolémée Alexandre (91 avant J.-C.) (1).

Edfou. Ib., 149. Proscynème à Ptolémée Philopator et à sa femme par le stratège acarnanien Lichas, envoyé à la chasse des éléphants (rectifie l'époque assignée à ce personnage par Strabon).

Kouft. Recueil de travaux relatifs à la philologie... égyptienne et assyrienne. 1894, p. 44-45 (= Cagnat, *Rev. arch.*, II, 402). Dédicace à Antonin sous le préfet L. Munatius Felix. Inscription chrétienne des gens d'Émèse. Proscynème d'une *vexillatio* (détachement) de la légion XVI Gallica et de l'ala (Illy)rica placé sous le *praepositus* Victorinus (la date est incompréhensible).

Alexandrie, Le Caire. Strack, MA., XIX, 212 suiv. Inscriptions ptolémaïques des Musées du Caire et d'Alexandrie (pour celles d'Alexandrie, cf. aussi Botti, *Notice des monuments exposés au Musée gréco-romain d'Alexandrie*, 1893). 1. Consécration d'un terrain au dieu Soukhos par des éphèbes, l'an 19 de Ptolémée Alexandre Ier (88 avant J.-C.). Identique, sauf la date et le nom du gymnasiarque, à l'inscription du Fayoum mentionnée ci-dessus; notre pierre est certainement de la même provenance. L'explication des chiffres (mesures du terrain) reste obscure. 2. Consécration à Isis d'un temple par Théon Μαρωνεύς (« du dème alexandrin de Maron? ») ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου θεοῦ Ἐπιφανοῦς καὶ Εὐχαρίστου. Il s'agit, suivant l'éditeur, du « premier Eupator », fils aîné d'Épiphane (né entre 192 et 188). 3. Dédicace à Apollonios, fils de Théon, διοικητής sous Ptolémée Épiphane. Le dédicant, son frère, fait partie du corps d'élite (τῶν διαδόχων). 4. Dédicace à Ptolémée Évergète II par Echéphylos de Polyrrhénion, ἀρχισωματοφυλάξ. 5. Proscynème à Pan Εὔοδος, pour Ptolémée Évergète II, par Sotérichos de Gortyne, garde du corps, détaché par le stratège de Thèbes pour diriger l'exploitation des « précieuses carrières » (d'émeraude?) et protéger la navigation du Nil et le commerce de parfums à travers la chaîne arabique. L'inscription, datée de l'an 41 (= 129) prouve que dès cette date Évergète était retourné à Alexandrie. 6. Dédicace à Arsinoé Philadelphe. 7. Dédicace à Épiphane par l'ἡγεμών Callistratos et ses soldats. « Scheint gefälscht zu sein. »

NUBIE

Kélabcheh. Mahaffy, BCH., XVIII, 149 suiv. = Sayce, RÉG., VII, 284. C'est le fameux poème à Mandoulis dont M. Kaibel a depuis retrouvé l'auteur caché dans l'acrostiche Μαξιμος δεκουριων εγραψα (voir *Revue*, VIII, 384). Mahaffy publie encore d'autres fragments et des rectifications aux copies du *Corpus*.

Théodore Reinach.

(1) Dans le même article, p. 146, M. M. publie un papyrus du Musée d'Alexandrie daté de l'an 7 (probablement d'Évergète Ier). C'est une déclaration de famille et de propriété où l'on relève des noms curieux de paysans.

CORRESPONDANCE GRECQUE

Depuis la clôture, en juillet dernier, de la session parlementaire, le ministère s'est trouvé inopinément en présence d'une de ces questions de politique étrangère, qui ont été la pierre d'achoppement de tant de gouvernements grecs depuis soixante ans. Le ministère Théodore Delyannis a montré en cette difficile occasion un grand sens des vrais intérêts de la Grèce, en même temps qu'un véritable courage politique en face de l'agitation de l'opposition et des entraînements d'une petite minorité, il est vrai, de l'opinion publique.

La politique pleine de prudence et de sang-froid du cabinet Delyannis en présence de la crise grave que la Turquie vient de traverser, lui a valu les félicitations des puissances intéressées à la paix. Il est certain qu'une attitude malveillante du ministère grec, un simple décret de mobilisation de quelques classes, quelques mots d'encouragement aux Grecs de Turquie, auraient aggravé l'agitation qui vient d'affliger Constantinople et d'ensanglanter l'Anatolie.

Cette politique du ministère a été hautement approuvée par le Roi ; qui a publiquement exprimé ces sentiments, en conférant à M. le président du Conseil la plus haute dignité en Grèce, celle de Grand'Croix de l'Ordre du Sauveur. Toutefois, plus s'approche le jour de la réunion du Parlement (8/20 janvier) et plus les ardeurs s'allument dans les rangs des adversaires du Cabinet. L'opposition lui reproche son rôle effacé dans la crise turque, le changement qu'il a apporté dans le personnel des services publics sous la pression des députés, l'ajournement de certaines réformes annoncées pompeusement dans les déclarations électorales de M. le président du Conseil et de ses principaux amis, et d'autres griefs, entre autres l'extradition si malencontreuse du fameux baron Hammerstein.

Les amis les plus sincères du Cabinet sont obligés d'avouer que son action en cette occasion n'a pas été correcte. Nous n'avons pas de traité d'extradition avec l'Allemagne. Le ministère grec devait donc, dit-on, se contenter d'expulser un étranger, dont la présence en Grèce pouvait être considérée comme embarrassante, sinon dangereuse. Encore fallait-il pour cette expulsion se conformer aux ordonnances de la loi grecque. Malheureusement aucune des prescriptions de la loi nationale ou internationale n'a été observée en cette occurence ; le baron Hammerstein a été arrêté, à Athènes, de nuit, et remis à l'autorité allemande tout comme si les choses se passaient en pays

conquis. Un agent supérieur de la police allemande coopérait avec le ministre d'Allemagne et avec les ministres grecs des Affaires étrangères et de l'Intérieur pour transporter de force le fameux *leader* du parti de la *Gazette de la Croix* au bateau du Lloyd autrichien au Pirée, où il fut aussitôt arrêté comme étant sous le pavillon de l'Autriche avec laquelle l'Allemagne a un traité d'extradition.

Deux mots sur l'interminable affaire du service de la dette. Les négociations se poursuivent à Paris entre notre ministre, M. Nicolas Delyannis, et les représentants des comités. Les amis du ministre affirment ici que l'arrangement se fera dans des conditions satisfaisantes. Ils disent que les comités ont renoncé au contrôle et accepté la plupart des propositions du gouvernement hellénique.

Notre grande préoccupation en ce moment, c'est la préparation des Jeux Olympiques. La Grèce a été désignée par le monde civilisé comme le pays où doivent se célébrer pour la première fois les Jeux Olympiques internationaux. Elle a d'abord, redoutant un échec, décliné cet honneur. Elle a fini pourtant par accepter avec reconnaissance la proposition qui lui était faite, comptant sur le bienveillant concours de tous les peuples. Il est possible que les ressources de la jeune capitale de la Grèce ne soient pas suffisantes pour donner, comme il convient, l'hospitalité à plusieurs milliers de visiteurs. Mais une telle appréhension ne doit point nous décourager. Nous ferons de notre mieux, et c'est pour faire honneur à nos hôtes que nous restaurons le Stade, un des monuments les plus curieux de l'antiquité classique.

X.

Athènes, 8 janvier 1896.

ACTES DE L'ASSOCIATION

7 novembre 1895. — Présidence de M. Bikélas.

L'Association a perdu, depuis sa dernière séance, MM. Anquetil, Léonce Brault, Brullé, Henri Gros, G. Hirschfeld. Le Président annonce ces différentes pertes et se fait l'interprète des sentiments qu'elles inspirent.

M. Bonnassies informe par lettre l'Association du succès de ses démarches auprès du gouvernement italien, pour obtenir de soumettre à l'analyse chimique un certain nombre d'échantillons des couleurs antiques trouvées à Pompéi.

M. l'abbé Gonthier, nommé membre ordinaire, adresse par lettre ses remerciements à l'Association.

Membres nouveaux : Mme Henri Schliemann; MM. Emmanuel Baltazzi, Georges Baltazzi, Julien Benda, J. Bidez, E. Callot, G. Castellani, Gaudier, Ath. Mégaclès, Grégoire Palamas, L. Parmentier.

Le Président donne quelques renseignements sur les jeux Olympiques, qui doivent être célébrés à Athènes le 6 avril prochain.

M. P. Tannery communique une note sur Athénée, Ctésibios et l'*hydraulis*.

M. Bréal propose une interprétation nouvelle de deux inscriptions latines découvertes à Pompéi. Quelques observations sont présentées à ce sujet par MM. Gidel, Th. Reinach et Dareste.

M. Th. Reinach donne lecture d'un travail sur la guitare chez les anciens, et place sous les yeux de la réunion différents monuments antiques qui représentent cet instrument. MM. Tannery et Ruelle font à ce propos quelques observations.

M. Ruelle propose une correction au *De musica* d'Aristide Quintilien.

5 décembre 1895. — Présidence de M. Bikélas.

Le Président annonce la mort de M. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, sénateur, ancien ministre des affaires étrangères, qui appartenait à l'Association depuis sa fondation. Il fait part également du décès de M. Drême et de celui de M. Joly d'Aussy.

Membres nouveaux : MM. Joannikios Charon, Marc Dragoumis, Aug. Dufaÿ, Millet, Stickney. — MM. Bikélas et Laperche, déjà membres fondateurs pour les *Monuments grecs,* offrent chacun à l'Association, en faveur de cette publication, une somme de 100 francs.

Le Président analyse une étude qui lui a été adressée d'Athènes par M. Typaldo Bassia, agrégé de l'Université, sur l'organisation juridique de la famille dans la Grèce ancienne.

M. Bonnassies met sous les yeux de la réunion un certain nombre de spécimens des couleurs antiques qu'il a rapportées d'Italie, et promet une communication plus développée, quand l'analyse chimique à laquelle il a fait soumettre ces curieux échantillons, sera terminée.

M. Th. Reinach fait une communication sur l'*Hymne à la Muse*, le plus anciennement connu des morceaux de musique grecque, et propose quelques changements assez notables à la transcription de ce morceau.

M. l'abbé Gonthier donne lecture d'une note sur la prononciation du grec et l'union des Églises. Le point de vue très particulier où il se place amène le Président à déclarer l'incompétence de l'Association.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

dans les séances de novembre et décembre 1895.

Et. AYMONIER. — **Voyage dans le Laos,** I (Annales du Musée Guimet, Paris, 1895).

D.-N. BERNARDAKY. — Εὐριπίδου δράματα, I et II, Athènes, 1894.

— **Mon édition d'Euripide et la définition de la tragédie dans la** *Poétique* **d'Aristote,** Athènes, 1894.

Juan. M. DIHIGO. — **Sinopsis de grammatica griega,** la Havane, 1895.

GLACHANT. — **Xénophon,** extraits traduits.

OMONT. — **Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530),** Paris, 1895.

P. PARIS. — **Polyclète,** Paris, 1895.

PAN. J. RHIGOPOULOS. — Συντακτικὸν τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης, Athènes, 1895.

P. TANNERY. — **Diophanti Alexandrini opera omnia cum graecis commentariis,** II, Leipzig, 1895.

Rome et l'orthodoxie, par un orthodoxe, Berne, 1895.

Analecta Bollandiana, t. XIV, fasc. III, Bruxelles, 1895.

Centenaire de Ancelot, le 9 janvier 1894, le Havre, 1894.

Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines de Saglio, fascicules 18 à 20.

Ἔκθεσις τῶν κατὰ τὸ κϑ' συλλογικὸν ἔτος πεπραγμένων (κϑ' ἔτος τοῦ ἐν Θεσσαλονίκῃ φιλεκπαιδευτικοῦ συλλόγου).

Ἑλληνικὸς ἐρυθρὸς σταυρός, πεπραγμένα, 1895.

Mém. de l'Académie de Stanislas, 1894, Nancy, 1895.

Palmarès du concours général pour 1895.

Périodiques divers.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les auteurs et éditeurs qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 12, rue de l'Abbaye, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX *exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.*

67. *ALEXANDRE DE LYCOPOLIS. Contra Manichaei opiniones disputatio.* Ed. Aug. *Brinkmann.* Bibl. Teubneriana, 1895. In-12°, XXXI-50 p.

On ne connaît d'Alexandre de Lycopolis que son nom, car l'affirmation de Photius (*contra Manich.*, I, 11), qui en fait un archevêque de Lycopolis, paraît prise en l'air. Déjà Tillemont a reconnu que l'unique écrit qui nous est parvenu de lui est l'œuvre d'un païen, d'un néo-platonicien, qui connaît le christianisme, lui rend justice, mais le juge sévèrement sur certains points. Cet écrit, comme le montre M. Brinkmann, a été conservé comme partie d'un recueil de pamphlets divers contre le manichéisme, compilé à Byzance et dédié à Basile le Macédonien à l'époque où ce prince luttait contre les Pauliciens, secte entachée de manichéisme. Prise pour l'ouvrage d'un chrétien, la *disputatio* d'Alexandre, très estimée par les savants de la Renaissance (Leo Allatius l'appelle encore un *libellus vere aureus*), a été insérée dans la *Bibliotheca patrum* de Combefis (*Auctarium*, II, 1672), d'où elle a passé dans les compilations de Galland (1768; t. IV) et de Migne (1857; t. XVIII). Ces éditions, faites d'après des copies défectueuses, fourmillaient d'erreurs; il faut donc savoir gré à M. Brinkmann d'avoir déterré et nettoyé ce curieux opuscule. Son texte est la reproduction fidèle de l'excellent archétype de tous les *apographa* connus, le Mediceus du IXe ou Xe siècle (Laur. plut. IX, cod. 23).

L'annotation signale ou corrige quelques erreurs évidentes (1) et rapproche des textes parallèles. Alexandre écrit un grec parfois obscur, hérissé de termes techniques, mais c'est un dialecticien habile et instruit; il nous a conservé, entre autres, un adage inédit de Zénon sur la conflagration universelle (p. 19), dont le texte est malheureusement altéré.

H. G.

68. *ARISTOTE*. Πολιτεία Ἀθηναίων. Iterum edidit *Fr. Blass*. Bibl. Teubneriana, 1895.

Le prompt épuisement de la première édition de Blass lui a fourni l'occasion désirée de collationner à nouveau le texte sur le papyrus de Londres et de faire profiter cette nouvelle édition des travaux de Kenyon, Kaibel, Wilamowitz, etc. Dans beaucoup de passages controversés le texte paraît arrivé au point de perfection dont il est susceptible; en particulier les restes si maltraités du « tome IV » se lisent maintenant presque couramment, grâce à la collaboration de toute une pléiade de critiques. Les lectures de M. B. ont été confirmées dans presque tous les cas douteux par un excellent juge, Wilcken, qui a tout récemment examiné le papyrus (*Hermes*, XXX, 619). Parmi les résultats de cet examen, qui risqueraient d'échapper à quelques amis de la Πολιτεία, je signalerai tout particulièrement : V, 2 (p. 6, l. 9, Blass) : κλινομένην (non κινομένην) dans la citation de Solon, excellent pour le sens; VII, 3 (p. 9, 2 B) [καὶ] τὰς μὲν [πά]σας ἀρχάς : correction très importante, puisqu'elle prouve (contrairement à l'opinion de Bruno Keil) que l'énumération des magistratures dans ce passage est *exhaustive;* or, on n'y trouve ni les stratèges ni les hipparques, nouvelle preuve de l'inauthenticité de la constitution de Dracon.

T. R.

(1) P. 2, l. 11, où le ms. donne εἴτε οὖν ᾧ εἶχεν τῇ ἀτάκτῳ κινήσει ταῦτα ἔλεγεν ... corriger avec Gomperz (*Ac. Vienne*, 1895, II) ᾧ en ὧν. Le même savant écrit avec raison p. 28, 3 τέμνοντες καθάπερ [κα]τὰ μέρη.

69. *BAUMSTARK* (*Anton*). *Lucubrationes syro-graecae* (tirage à part du 21e supplément des *Neue phil. Jahrbücher*). Leipzig, Teubner, 1894. In-8°, p. 357-524.

L'auteur s'est proposé d'explorer plus complètement qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent, au profit des études classiques, divers monuments de la littérature si riche des traductions syriennes. Les deux premiers chapitres sont consacrés au célèbre traducteur Sergius de Rishaïn, prêtre et archiatre, mort en 536. M. Baumstark recueille les témoignages arabes et syriaques sur ce personnage et reconstitue un tableau de sa féconde activité. Il lui attribue une version syriaque des *Geoponica*, aujourd'hui perdue, et cherche à élucider les relations entre cette version, les extraits du Musée britannique (publiés par Lagarde), l'adaptation arabe de Kosta ibn Luka, les fragments de Vindanius Anatolius de Béryte (le Vindanionius de nos Géoponiques) et de Palladius. Les traductions syriaques des traités *Ad Demonicum*, *De ira et de exercitatione* (Plutarque), *De calumnia* (Lucien), *De amicitia et de virtute* (Themistius) remonteraient également à Sergius. Celui-ci, comme l'a déjà montré Ryssel (*Ueber den textkritischen Wert der syrischen Uebersetzungen*. Leipzig, 1881) s'est servi de manuscrits qui différaient souvent notablement des nôtres, et M. B. cherche à déterminer, non sans prudence, le parti qu'on peut tirer de ces variantes pour choisir entre des leçons divergentes des manuscrits,

ou pour leur substituer des conjectures nouvelles. Le troisième chapitre nous offre une traduction latine des deux *Florilegia Menandrea* syriaques du Brit. Museum, avec d'utiles rapprochements. Plusieurs des sentences contenues dans ces Florilèges ne se retrouvent pas ailleurs et M. Baumstark est disposé à y voir les restes de traductions intégrales, en syriaque, de certaines comédies de Ménandre : je ne saurais, pour ma part, adhérer à cette opinion, qui n'est d'ailleurs indiquée qu'en passant.

Auguste Michel.

70. *CALLINICUS. De vita S. Hypatii liber;* ediderunt seminarii philologorum Bonnensis sodales. Bibl. Teubneriana, 1895.

Saint Hypatius est un religieux de la première moitié du ve siècle qui a passé la plus grande partie de sa vie comme abbé du monastère des Rufiniennes près de Chalcédoine. La vie de cet « homme de bien » à la façon du temps a été écrite par un de ses disciples, syrien d'origine, Callinicus, et précédée d'une introduction par un anonyme qui l'adresse à son « frère » Eutychos. Elle avait été éditée très imparfaitement par Papenbroch dans les *Vies des saints*, juin, III, 308-349, d'après une copie du Vaticanus 1667. L'édition « procurée » par les élèves du séminaire de Bonn, et dédiée à Fr. Bücheler, a pour base principale le Parisinus 1488; elle se distingue par sa correction, le soin scrupuleux apporté à l'indication des variantes et un copieux index. Le grec de Callinicus, même purgé de ses « syrismes » dont parle le préfacier, n'est pas un modèle de correction ni d'élégance; le récit des bonnes œuvres et des miracles du saint abonde en puérilités coutumières; mais il est vivant et renferme plus d'un détail curieux pour l'histoire des mœurs et des institutions au ve siècle (1).

D. Alexis.

71. *CUMONT (Franz). Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra.* Bruxelles, Lamertin, 1894-1895. 3 fascicules parus. In-4°, 455 p. 412 fig.

Nous ne voulons pas attendre la fin de cette importante publication pour la signaler et la recommander à nos lecteurs. Le recueil de monuments relatifs au culte de Mithra que Lajard avait publié en 1847 n'était plus (et, au fond, n'a jamais été) à la hauteur des exigences de la science. Celui que M. Cumont nous offre à la place est à la fois plus complet, plus méthodiquement disposé et d'une exécution beaucoup plus satisfaisante. L'auteur s'est donné une peine infinie pour recueillir les photographies de tous les monuments mithriaques dispersés dans tous les musées de l'Europe ou dans des collections particulières; il les reproduit suivant leur importance dans de grandes phototypies ou de petites simili-gravures,

(1) Nous signalerons, comme présentant un intérêt analogue pour l'époque proprement byzantine, la *Vita sancti Nicephori, episcopi Milesii saeculo X* (sous Nicéphore Phocas), que viennent de publier les *Analecta Bollandiana* (tome XIV et tirage à part, Bruxelles, Poleunis, 1895), d'après l'unique manuscrit (Paris. 1181). Du Cange et Hase avaient connu ce document, resté inédit jusqu'à ce jour. Le style en est parfaitement insupportable, mais il abonde en curieux renseignements historiques : on y apprend, par exemple, l'existence de maisons impériales réservées aux clercs aux abords de l'hippodrome (c. 9), des détails nouveaux sur l'expédition de Sicile (c. 10), l'évêché d'Anaia (c. 16) etc., M. Schlumberger y trouverait la matière de plusieurs additions et rectifications à son beau livre sur Nicéphore Phocas. On y lit aussi des mots nouveaux (c. 5, ἐπισάρκιον; c. 30, σαγοπώλης; c. 4, ἐμμωμέω; c. 3, κενοδοξιακός etc.).

inégalement agréables mais également fidèles, ne recourant au dessin que faute de mieux; certains monuments dont les originaux ont disparu sont donnés d'après les anciennes gravures; très rarement (trop souvent à notre gré) M. C. applique le même procédé à des monuments encore subsistants. Les descriptions et les commentaires, malgré leur concision, donnent tout le nécessaire dans un langage excellent; la bibliographie en particulier est très soignée. Outre les monuments, M. Cumont a réuni tous les textes littéraires (arméniens, grecs, latins) relatifs au culte de Mithra, une liste des noms propres classés par pays où entre le nom de ce dieu, les inscriptions perses, grecques et latines mentionnant expressément ce nom (588 textes). Ces documents remplissent le premier fascicule. Les deux suivants sont consacrés aux monuments figurés, classés par ordre géographique (1), le quatrième et dernier, que nous attendons avec une vive impatience, renfermera l'introduction critique, des suppléments et des tables. Le profit à tirer de cet excellent ouvrage ne se borne pas au sujet spécial qui s'y trouve traité d'une manière définitive; il peut et doit servir de modèle à tous ceux qui entreprendraient un *Corpus* semblable sur un culte ancien quelconque, et par là son utilité s'étend à l'ensemble des études antiques (1).

T. R.

(1) Les monnaies ne sont pas oubliées. M. C. ne sait pas que récemment Imhoof a proposé de reconnaître Mithridate Eupator dans la tête « mitrée » des bronzes d'Amisus (p. 411). Il paraît également ignorer les raisons qui ont fait reconnaître un dieu perse dans la monnaie de Cius, frappée sous la domination de Mithridate père du Ctistès, et l'assimilation proposée entre le « dieu panthée » du statère de Pharnase Ier et Mithra. — L'impression, comme le style, est généralement très correcte; notons cependant, p. 455, le barbarisme *Epidaurum* (nominatif), et *passim* le belgicisme « des pantalons » pour « un pantalon » (p. 189 etc.).

72. *DIOPHANTUS. Opera omnia*, edidit Paulus *Tannery*. Vol. II. Bibl. Teubneriana, 1895. XLVII-298 p.

Ce volume, qui complète la nouvelle et excellente édition du célèbre mathématicien (voir *Revue*, VI, 287), ne renferme pas une ligne de Diophante lui-même, mais un certain nombre de textes en partie inédits, fort utiles pour l'appréciation historique de son ouvrage. Ce sont, dans l'ordre suivi par l'éditeur : 1° des fragments mathématiques faussement attribués à Diophante par trois manuscrits de Paris; 2° la collection des *testimonia* anciens sur Diophante, commençant avec Théon d'Alexandrie (2), pour finir avec Michel Psellus (la longue et curieuse lettre inédite de Psellus, découverte par M. Tannery, est donnée d'après les manuscrits de Madrid et de Florence); 3° les épi-

(1) Nous avons reçu du même auteur une brochure intitulée *Anecdota Bruxellensia*, I, et consacrée à l'étude du ms. 11376 de Bruxelles. Ce manuscrit, qui provient de la collection Pantin-Schott, est du XIIIe siècle. Il renferme, entre autres textes, la chronique versifiée de Manassès (pour laquelle il est la plus ancienne autorité) et une petite chronique inédite où l'on trouve quelques détails nouveaux (sur Léonce le philosophe, sur l'institution par Justinien du péage d'Abydos et du παραθαλασσίτης, sur la date exacte — 18 juin 860 — de la première apparition des Russes sous les murs de Constantinople).

(2) Dans le texte de Suidas sur Hypatie, fille de Théon, les manuscrits ont : ἔγραψεν ὑπόμνημα εἰς Διόφαντον, τὸν ἀστρονομικὸν κανόνα, εἰς τὰ κωνικὰ Ἀπολλωνίου ὑπόμνημα. Kuster et Nesselmann écrivent Διοφάντου, M. Tannery insère εἰς devant τόν. Mais il me semble que τόν n'est qu'une réduplication fautive de la dernière syllabe de Διόφαντον et qu'Hypatie avait composé elle-même un canon astronomique.

grammes arithmétiques de l'Anthologie (lib. 14) avec leurs scolies, dont M. T. a heureusement débrouillé les sigles; 4° la paraphrase du livre Ier de Diophante par Georges Pachymère (Vat. 116); 5° le commentaire de Maxime Planude; 6° un choix des « scholia vetera » du manuscrit de Madrid et de sa famille. Reproduisons la dernière, par curiosité : ἡ ψυχή σου, Διόφαντε, εἴη μετὰ τοῦ Σατανᾶ ἕνεκα τῆς δυσκολίας τῶν τε ἄλλων σου θεωρημάτων καὶ δὴ καὶ τοῦ παρόντος θεωρήματος (II, 8). La préface de M. T. renferme une analyse sommaire de tous ces documents; elle s'occupe en outre de la date de Diophante (*tertio seculo post Ch. n. medio fere Diophanti ἀκμήν adsignare fas mihi sit*), du caractère de son ouvrage, où M. T. voit surtout une compilation d'écrits antérieurs, du classement de ses manuscrits, de son système d'abréviation et de la notation des fractions. Ce dernier sujet est ici éclairci pour la première fois : il y a eu trois systèmes, l'un plaçait le dénominateur au-dessus du numérateur (c'est le procédé normal de Diophante); l'autre l'écrivait à la suite; le troisième le plaçait à la façon d'un exposant (c'est le système de Planude). Un *index graecitatis* et un *conspectus problematum Diophanti* (exprimés en notation algébrique moderne) complètent le monument élevé par M. Tannery à la mémoire de Diophante et l'important service qu'il a rendu ainsi aux études d'histoire mathématique.

T. R.

73. *Dr Juan M. DIHIGO. Sinopsis de Gramática Griega;* Habana, 1895; in-8°, 106 p.

Sous ce titre, M. le Dr Juan M. Dihigo, professeur à l'université de Cuba, nous envoie un ouvrage qui est d'abord une véritable curiosité bibliographique. C'est, paraît-il, le premier ouvrage imprimé en grec dans l'île de Cuba, et si ce début ne va pas sans quelques imperfections typographiques, dues à la pénurie des types dans les casses des imprimeurs havanais ou à l'inexpérience de leurs protes, l'on comprendra que nous ayons pour elles toute l'indulgence que nous demande l'auteur. Mais le travail du Dr Dihigo nous intéresse à d'autres égards. C'est un essai d'application à l'enseignement de la langue grecque de la méthode des tableaux synoptiques. Le Dr Dihigo a, en effet, réduit en tableaux de ce genre non seulement la morphologie grecque, mais aussi la phonétique, les lois de dérivation et de composition, la syntaxe, la prosodie et la métrique et même l'accentuation, sans préjudice des dialectes, dialecte homérique et grec moderne compris. A remarquer d'ailleurs cette introduction du grec moderne dans un livre élémentaire. Peut-être y a-t-il un peu d'exagération dans l'application de cette méthode. Les effets en sont excellents, sans doute, lorsqu'elle met sous les yeux, en même temps et sur le même plan, des faits qui n'ont pas entre eux un rapport évident à priori et dont elle indique le lien par des artifices matériels, très clairs pour un jeune esprit, mais elle n'a plus la même utilité quand on ne se préoccupe pas de rapprocher des faits de ce genre. Par exemple, un tableau qui nous présente un type de dérivation avec racine, mot primitif, dérivés primaires et secondaires, comme on en trouve un dans la Sinopsis (p. 30), ou qui rassemble dans le même cadre les différentes séries de flexions des déclinaisons, nous semble très utile parce qu'il permet des comparaisons; mais il n'en est pas de même de tableaux tels que celui où M. Dihigo nous montre (p. 19) la division des substantifs irréguliers en irréguliers par variation dans la déclinaison et

irréguliers par lacune dans la déclinaison, les premiers se divisant eux-mêmes en métaplastes, hétéroclites, hétérogènes, etc. à l'infini. Un tableau de ce genre mérite-t-il même le nom de tableau synoptique? Ce n'est, au fond, que le résumé ou le plan d'un chapitre de grammaire, peu instructif par lui-même, surtout pour des débutants dont quelques exemples feraient bien mieux l'affaire. Malgré tout, essai intéressant qui ne pèche que par excès de tableaux et de subdivisions purement logiques, alors que nous voudrions plutôt voir rapprochés des faits concrets, c'est-à-dire ici des formes et des règles avec exemples.

Mario Roques.

74. *GARDNER* (*Percy*) et *JEVONS* (*Frank Byron*). *A Manual of greek antiquities*. London, Griffin, 1895. In-12°. XII-736 p.

Ce volume ne comble pas seulement une lacune fâcheuse dans la littérature scientifique anglaise; il est tout à fait digne d'être lu par nos étudiants, qui y trouveront le double avantage de se familiariser avec l'antiquité grecque et de rafraîchir ou de perfectionner leur connaissance de l'anglais. Moins érudit, moins bourré de références que les plus récents manuels allemands (collections Hermann et J. Müller), il est en revanche beaucoup plus clair et surtout plus agréable à lire; de tel chapitre, surtout de la première partie, on peut dire dans le langage de nos voisins, *it reads like romance*, et cependant cet agrément de la forme ne nuit en rien à la solidité du fond, qui témoigne presque toujours d'un savoir sérieux, étendu et discret. L'ouvrage est divisé en neuf livres dont voici les titres : I. L'entourage de la vie grecque (pays, villes, habitation, costume). II. Religion et mythologie. III. Culte. IV. Le cours de la vie. V. Commerce. VI. Antiquités légales et constitutionnelles. VII. Esclavage. VIII. Guerre. IX. Théâtre. Cette division est loin d'être irréprochable : la place assignée au théâtre est beaucoup trop éloignée de celle du culte; l'esclavage est détaché à tort du tableau général des classes de la société hellénique; sous la rubrique inexacte « commerce » on devra chercher non seulement la théorie de la monnaie, mais tout ce qui concerne l'agriculture, l'industrie, etc. Les cinq premiers livres, qui sont de la main de M. Gardner, m'ont paru une œuvre plus méditée, plus personnelle que les quatre derniers, rédigés par son collaborateur. Ici les matériaux sont quelquefois présentés à l'état brut et l'auteur suit souvent trop servilement ses guides, sans se préoccuper suffisamment de les mettre d'accord. A la p. 528, dans la liste des savants dont les travaux ont le plus contribué à débrouiller le droit attique au temps des orateurs, le nom de M. Dareste n'aurait pas dû être omis : sa traduction des plaidoyers de Démosthène à elle seule (pour ne pas parler de tant d'autres excellentes publications) est vraiment le *standard work* en cette matière. Si je relève cette omission c'est qu'en général les deux auteurs anglais se montrent très équitables envers la science française dont ils s'avouent volontiers tributaires. Les *tresviri* du *Recueil des inscriptions juridiques*, en particulier, n'ont qu'à se féliciter de leurs appréciations et de leurs emprunts.

Θ.

75. *GEHRING* (*Augustus*). *Index Homericus*. Appendix, hymnorum vocabula continens. Leipzig, Teubner, 1895. Grand in-8°, II-235 p.

Cet utile volume complète l'*Index Homericus* publié par le même savant en 1891. Il s'en distingue notamment

par l'insertion au bas des pages des variantes fournies par les manuscrits ou les dernières éditions (Baumeister, Abel, Goodwin), et même par des conjectures plus récentes. L'édition de Gemoll a été prise pour base du texte. Il faut avouer que dans la confection de ses notes M. Gehring a été trop libéral, admettant bon nombre de variantes d'orthographe et d'accentuation qui sont dénuées d'intérêt dans un travail de ce genre; en revanche il a trop négligé la leçon des manuscrits de Paris pour s'en tenir à l'apparatus critique d'Abel. Pour une liste d'inexactitudes de détail, on peut consulter un article approfondi, mais trop sévère, de Th. Allen dans la *Classical Review*, nov. 1895. J'ajoute que les verbes composés auraient dû être notés deux fois : l'une sous le verbe principal (où les range M. G.), l'autre à leur place alphabétique, avec un renvoi.

H. Grübler.

76. *GEOPONICA*, recensuit Henricus *Beckh*. Bibliotheca Teubneriana, 1895. In-12°, XXXVIII-641 p.

La curieuse encyclopédie agricole, compilée par ordre de Constantin Porphyrogénète, n'avait pas été rééditée depuis la fin du siècle dernier (Niclas, Leipzig, 1781). La nouvelle édition, préparée par les recherches de Gemoll et d'Oder, sera donc la bienvenue; elle représente un progrès sérieux dans la constitution du texte. Celle-ci, comme l'a démontré ailleurs M. Beckh (*Erlanger Studien*, IV), repose sur trois manuscrits dérivés d'une source commune : le Florentinus, le Marcianus et le Laurentianus, ces deux derniers d'ailleurs très incomplets. A ces sources il faut ajouter les fragments de la version syriaque (publiée par Lagarde, 1860) qui a été exécutée non sur nos Géoponiques, mais sur la compilation plus ancienne de Vindanionius ou Vindanius, que la nôtre a souvent reproduite textuellement; quant à la traduction arabe du même ouvrage, contenue dans le manuscrit arabe 192 de Leyde, M. Beckh n'a pas pu en profiter : cette version, du IXe siècle, par un certain Kostas, remonte à un original syriaque de Sergius, plus complet que le texte publié par Lagarde (Baumstark, *Lucub. syrograecae*, p. 384 suiv.). Une singularité que l'éditeur laisse inexpliquée est l'intitulé du manuscrit 150 de Berlin (*ex* Cheltenhamius, de la coll. Phillipps) : Ἥρωνος φιλοσόφου συλλογή. Aurions-nous là le nom du compilateur primitif dont l'ouvrage de Cassianus Bassus ne serait qu'un extrait? ou, au contraire, nos Géoponiques seraient-elle vraiment l'œuvre d'un certain Héron, et les mots ὦ φίλτατε παῖ Βάσσε qui se lisent en tête des livres 7, 8 et 9 (F. et L. les omettent régulièrement) auraient-ils été étourdiment empruntés à la compilation plus ancienne de Cassianus Bassus? Cette dernière opinion me paraît la plus vraisemblable, et c'est à tort, ce semble, que M. Beckh a maintenu le nom de Cassianus Bassus en tête de son édition (voir aussi Oder, *Rh. Museum*, XLV et XLVIII). On doit regretter aussi, même dans une édition critique, l'absence presque totale d'indication des passages parallèles d'auteurs plus anciens, alors même que le texte s'en est conservé. Ainsi, dans la citation de Varron (à travers Florentinus) sur les divisions de l'année (*Geop.* I, 1, 2 suiv.) il fallait renvoyer au *De re rustica*, I, 28. Il eût été bon aussi de rappeler que nous lisons dans Athénée (XIV, c. 61) un fragment des *Quintilii fratres* qui nous apprend que leur ouvrage avait au moins trois livres.

H. Grübler.

77. *HERMIPPUS. Anonymi Christiani*

Hermippus de astrologia dialogus, ediderunt *G. Kroll* et *P. Viereck*, Bibl. Teubneriana, 1895, XII-87 p.

Ce petit ouvrage, où l'on constate un curieux essai de conciliation du christianisme, du platonisme et de l'astrologie [1], paraît dater de la fin du Ve siècle. Il n'avait été publié qu'en 1830 par O. Bloch d'après un manuscrit médiocre de la bibliothèque de Copenhague. L'édition de MM. Kroll et Viereck a pour base le Vaticanus 175 (XIVe siècle), duquel dérivent d'ailleurs tous les manuscrits existants et dont ils avaient entrepris la collation chacun de leur côté sans s'être concertés au préalable. Les éditeurs se sont montrés très sobres de conjectures, mais le petit nombre qu'ils ont proposées ou insérées paraissent très plausibles; signalons tout particulièrement § 171 fin. ἀνικμοτέρα au lieu de ἀκμαιότερος qui ne donnait aucun sens. L'index, très détaillé, renseigne sur les particularités grammaticales du traité. H. G.

78. *HIPPOCRATE. Hippocratis Opera.* Vol. I recensuit Hugo *Kuehlewein*. Prolegomena conscripserunt Ioannes *Ilberg* et Hugo Kuehlewein Bibl. Teubneriana, 1895. In-12°, CXXXIV-248 p.

Le texte des écrits « hippocratiques », réunis en un *Corpus* dès le temps d'Aristote (Diels, *Hermes*, XXVIII, 407), a subi dans l'antiquité de nombreuses altérations, ou, si l'on veut, présentait de nombreuses variantes. Au temps d'Hadrien, Artémidore, Capiton et Dioscouridès en avaient publié deux éditions concurrentes, que cite Galien; leur texte paraît avoir différé sensiblement de celui de nos manuscrits. Galien, qui cite et commente si souvent Hippocrate, se plaint à diverses reprises de la difficulté de déterminer la leçon correcte, et encore n'attache-t-il d'importance qu'aux divergences qui influent sur le sens. Il faut dire que le texte préféré en général par Galien paraît se rapporter à une tradition très voisine de la nôtre, d'origine alexandrine; le glossaire d'Erotien (sous Néron) suppose, au contraire, un texte très différent et même, d'après l'ingénieuse restitution des éditeurs, un catalogue de traités hippocratiques autre que celui qui est la base commune de tous nos manuscrits.

Parmi ces manuscrits, dont aucun n'offre la série complète des traités subsistants, les plus importants sont le Vindobonensis Θ (Xe s.), le Parisinus A (XIe s.), le Laurentianus B (XIe-XIIe s.), le Vaticanus V (XIIe s.), le Marcianus M (XIe s.). Les manuscrits plus récents de Paris, qui ont servi de base à la magnifique édition de Littré, n'ont, pour la constitution critique du texte, qu'une valeur secondaire. Les cinq manuscrits principaux ont été l'objet d'une revision approfondie de la part des nouveaux éditeurs, qui leur consacrent dans les *Prolégomènes* une étude très complète. Un second chapitre s'occupe de la tradition indirecte (Erotien, *lemmes* et commentaires de Galien). Enfin, dans un troisième, dû à la plume de Kuehlewein, on trouvera classées dans un ordre méthodique les variantes des manuscrits en ce qui concerne les formes dialectales avec les raisons de préférer telle forme à telle autre : c'est là un travail particulièrement délicat, car aucun de nos manuscrits n'offre une langue vraiment pure, et l'ionien authentique s'y trouve constamment entremêlé de pseudo-ionismes et de formes attiques. Sur plu-

1. Le chapitre II, 17 est pris presque littéralement dans le traité pseudogalénique (par Porphyre?) περὶ τοῦ πῶς ἐμψυχοῦται τὰ ἔμβρυα (récemment publié par Kalbfleisch, *Abh. der Berl. Akad.*, supplément, 1895).

sieurs points, on pourra différer d'avis avec M. Kuehlewein, mais chacun rendra justice à sa laborieuse et consciencieuse collection de matériaux.

La nouvelle édition, qui doit comprendre six volumes, conserve l'ordre des traités adopté par Littré. Le premier tome renferme les traités *De l'ancienne médecine*, *Des airs, des eaux et des lieux* (pour la constitution duquel on a utilisé le *Barberinus*, les leçons de Gadaldini trouvées à Milan et les très anciennes traductions latines de Paris et de Milan), *Prognostique*, *De la diète des maladies aiguës*, *Épidémies*, I et III. Parmi les auteurs de leçons conjecturales, en petit nombre d'ailleurs, j'ai relevé plusieurs fois les noms de Gomperz et de Wilamowitz; la présente édition est tout à fait digne de ces éminents patronages.

Θ.

79. *PAPYRUS DE BERLIN. Ægyptische Urkunden aus den kœniglichen Museen zu Berlin. Griechische Urkunden.* 4tes—11tes Heft. Berlin, Weidmann, 1893-1894. In-4°.

J'ai signalé dans son temps (*Revue*, VI, 139) le début de cette précieuse publication dont le premier volume est maintenant achevé. Il faut féliciter de nouveau les rédacteurs (MM. Wilcken, Viereck et Krebs) de la promptitude de leur travail, non moins que de la compétence et du soin qu'ils y apportent. Le recueil, une fois terminé, sera une véritable mine de renseignements de tout genre, principalement économiques et juridiques, sur l'Égypte romaine, aussi intéressante que l'Égypte ptolémaïque. Ce premier volume ne renferme pas moins de 361 pièces, provenant presque toutes du Fayoum. Parmi les plus importantes (en dehors des trois premiers fascicules), signalons le testament égyptien de Stotoétis (n° 86; an 155) où le fils aîné obtient double part, et le testament prétorien (n° 326) de l'an 189, dont M. Dareste a donné (*J. des savants*, janvier 1895) une ingénieuse restitution en latin; le procès relatif à l'ouverture d'un testament en 184 (n° 361); le rescrit de S. Sévère (n° 267) de l'an 199, le plus ancien texte où il soit question de la *praescriptio longi temporis;* le jugement de Philoxenus (n° 136). Le sens du n° 114 (dot réclamée par une femme dans la succession d'un soldat) n'est pas clair; M. Mitteis (*Hermes*, 1895, p. 585) à l'encontre de M. Dareste, suppose que le magistrat (ici le gouverneur Lupus), malgré l'interdiction des mariages de soldats, accordait à la femme une action fictice *rei uxoriae* au lieu de l'*actio depositi*, plus expéditive, qu'elle réclame. On notera aussi le n° 378 qui mentionne la loi *Laetoria* (*sic*, comme dans le fr. *de formula fabiana*). Le cadre restreint de cette bibliographie m'oblige de m'en tenir à ce bref *prospectus;* le lecteur curieux devra se reporter, pour plus de détails, aux excellents articles cités de MM. Dareste et Mitteis, ou, mieux encore, à l'ouvrage même, dont le second volume est déjà en cours de publication.

T. R.

80. *PARIS (Pierre). Polyclète* (Collection des *Artistes célèbres*). Librairie de l'art, s. d. (1895). Grand in-8°, 96 p.

C'est un livre de vulgarisation érudite, genre où M. Paris a déjà fait ses preuves. Après avoir réuni le peu qu'on sait sur la vie de Polyclète et sur l'école argienne avant lui, l'auteur étudie dans autant de chapitres distincts les statues de divinités (surtout l'Héra chryséléphantine), le Doryphore, le Diadumène, l'Amazone. Les œuvres moins célèbres sont groupées

autour de leurs chefs de file; un dernier chapitre est consacré à l'école et à l'influence du maître argien. On sait que nous ne possédons aucun fragment original de Polyclète, mais seulement des copies ou des répliques plus ou moins tardives, plus ou moins fidèles : la principale difficulté d'une monographie comme celle-ci consiste donc à savoir démêler, parmi les imitations, celles qui semblent avoir le mieux conservé le caractère de l'œuvre originale, et d'en déduire une appréciation exacte du style de Polyclète. Dans ce triage, où le sentiment et l'hypothèse jouent forcément un grand rôle, M. Paris paraît en général bien inspiré; il doit beaucoup à M. Furtwängler, mais il sait s'arrêter à temps, ce qu'ignore le critique allemand. Le style est élégant et clair; telle description, comme celle du Doryphore (p. 34), tout à fait bien venue. Il est fâcheux que les gravures, bien choisies, soient d'une exécution si médiocre, parfois affreuse (p. 89), et qu'une rédaction, sans doute un peu hâtive, ait laissé échapper passablement d'erreurs de détails, surtout en matière de dates (1).

FILOCALO.

81. *REINACH* (*Salomon*). *Pierres gravées*. (Bibliothèque des monuments figurés, IV.) Paris, Didot, 1895. In-4°, 195 p. et 137 planches.

Poursuivant sa louable entreprise, à la fois de vulgarisation et d'érudition, M. S. Reinach nous offre ici, condensées dans un format commode, les planches de huit anciens recueils de pierres gravées, devenus tous rares et coûteux en librairie. Ce sont : 1° les pierres gravées du Cabinet de Vienne, par Eckhel (1788) ; 2° le *Museum Florentinum* de Gori (1731-1732) ; 3° le Recueil de Lévesque de Gravelle (1732-1737); 4° le Traité de Mariette (1750); 5° les Marlborough gems (1780-1845); 6° les Pierres gravées de Millin, (1817); 7° celles du duc d'Orléans (1780-1784); 8° enfin les Pierres gravées, signées de Stosch (1724). Les cent trente-sept planches du présent volume représentent, et en général remplacent avantageusement, les onze cent treize planches des recueils originaux. Celles-ci sont naturellement d'une valeur très inégale, et le pseudo-antique ou l'antique mal interprété y tiennent la plus grande place ; mais dans l'incertitude qui plane et planera sans doute longtemps sur les questions de glyptique, il eût été hasardeux de faire un choix. Le texte de M. R. donne une description et (autant que possible) une bibliographie succincte de chaque pierre. On lira avec grand intérêt l'historique de chacun des huit recueils et des collections qui leur ont servi de base, en particulier (p. 89 suiv.) ce qui concerne certaines pierres du Cabinet de France, décrites par Mariette, et soustraites soit au XVIIIe siècle, soit en 1815. L'index complet et commode rendra de grands services aux archéologues. Nous nous conformons au désir de l'auteur en notant que la pierre gravée, pl. LIII, n° 23, 1, doit être identifiée avec le sceau d'Abibaal (Perrot-Chipiez, III, fig. 441). En rapprochant les figures on voit comment une gravure, matériellement exacte, peut être néanmoins parfaitement infidèle.

X.

(1) P. 17. Phidon n'est pas du VIIe siècle, mais du VIIIe. P. 28. *Skylakismos* est un lapsus pour *skytalismos*, mais il est moins pardonnable d'attribuer à *Thucydide* la mention d'un événement de l'an 366, de placer en 400 la bataille d'Ægos Potamos, de transporter Lysimacheia dans la Chersonèse *taurique* (p. 29), d'invoquer Tzetzès (!) pour faire de Polyclète un peintre (p. 35) etc.

82. *SCHLUMBERGER* (*Gustave*). *Mélanges d'archéologie byzantine.* Leroux, 1895. In-8° jésus, 350 p.

Les mémoires disséminés, que M. Schlumberger a réunis ici, appartiennent presque tous à la « petite archéologie » par la dimension des monuments commentés – monnaies, sceaux, jetons, amulettes, bulles, poids, ivoires, objets d'orfèvrerie, bagues, reliquaires, — mais on sait assez que l'intérêt des documents archéologiques n'est pas proportionné à leur taille. Ceux-ci illustrent de la façon la plus piquante et parfois complètent de la manière la plus heureuse nos informations relatives à l'histoire de l'administration byzantine, à l'Orient latin, aux dynasties turques hellénisantes d'Asie-Mineure etc. Là même où l'auteur, dont on connaît la modestie, livre ses matériaux sans commentaire, l'exactitude de ses descriptions et la fidélité de ses reproductions fourniront une base solide aux recherches futures. Quelques belles gravures ou vignettes ajoutent au prix de ce beau volume : citons tout particulièrement les deux « similigravures » du triptyque du Louvre, les sept planches consacrées aux sceaux des empereurs latins de Constantinople, les héliogravures du reliquaire Stroganoff, d'un ivoire du Louvre, de la croix des Zaccaria et du triptyque de Vienne-Venise. L'archéologie byzantine ne compte plus les services qu'elle doit à M. Schlumberger ; ce recueil — qui s'annonce heureusement comme une « première série » — n'est assurément pas un des moindres.

T. R.

RECTIFICATION

Dans le dernier numéro de la *Byzantinische Zeitschrift* (1896, p. 200-201), M. Krumbacher, en signalant ma notice intitulée : *Vers inédits et bonnes variantes dans l'Oneirocriticon de Nicéphore Grégoras* (*Rev. des ét. gr.*, 1895, p. 251-255), me fait un reproche d'avoir adopté ce titre, attendu que, de mon propre aveu, le Parisinus 2511, d'où j'ai tiré cet anecdoton, le donne comme étant τοῦ πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως κυρ. Νικηφόρου. M. Kr. affirme qu'il s'agit là du Nicéphore qui fut patriarche de Constantinople de 806 à 815; mais Fabricius, dans sa *Bibliotheca graeca,* t. VI, p. 299, parle d'un autre patriarche de Constantinople qui vivait en 1259, et il ajoute : « Incertum huic ne tribuendum Oneirocriticon quod sub Nicephori CPolitani patriarchae nomine... fertur. » Voilà donc un premier doute. En second lieu la « distraction » (*Zerstreutheit*) que m'impute M. Krumbacher, s'explique jusqu'à un certain point par ce fait que Nicéphore Grégoras a écrit un commentaire sur le traité des Songes de Synésius, ce qui a suggéré probablement à Fabricius (*B. gr.*, t. III, p. 408) l'assertion suivante, au sujet de notre texte : « Meursius... castigationes quasdam addidit a Suida maxime et... Nicephoro CPolitano patriarcha, cujus *sive Nicephori Gregorae* ὀνειροκριτικόν... » Il resterait donc à démontrer que la *Clef des songes* en question n'a pas été attribuée fautivement par le copiste du 2511 à un patriarche du nom de Nicéphore. En tous cas, nous devions à nos lecteurs de leur faire connaître l'observation de M. Krumbacher. Le savant byzantiniste se demande aussi pourquoi j'ai transcrit τοῦ ἀοιδίμου πατρ. Κωνστ. κυρίου. Νικηφ. au lieu de κυροῦ. Vérification faite, le manuscrit porte en effet κυροῦ. C'est là, j'en conviens, une inadvertance. Mais que M. Krumbacher me permette de lui rappeler qu'il me paraît l'avoir commise lui-même dans son beau livre *Geschichte der byz. Litteratur* (1). *Veniam petimusque damusque.* Je terminerai cette note rectificative en le remerciant de l'accueil si favorable qu'il a fait à ma note sur *La clef des songes d'Achmet Abou-Mazar.* (*Byz. Zeit.*, IV, 379.)

C. E. Ruelle.

(1) Wir besitzen von ihm (Jean Glykys) ein ziemlich umfangreiches syntaktisches Werk unter dem Titel : Τοῦ πατριάρχου κυρίου Ἰωάννου τοῦ Γλυκέος περὶ ὀρθότητος συντάξεως. (*G. d. byz. L.*, p. 283.)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE ADMINISTRATIVE

	Pages
Statuts de l'Association	I
La médaille de l'Association	IV
Souscription permanente pour les *Monuments grecs*	V
Assemblée générale du 18 avril 1895	VI
Discours de M. Gustave Schlumberger, président	VI
Rapport de M. Paul Girard, secrétaire	XII
Concours de typographie grecque	XXIV
Rapport de la Commission administrative	XXVI
Membres fondateurs de l'Association	XXXIV
Membres fondateurs pour les *Monuments grecs*	XXXVI
Anciens présidents de l'Association	XXXVII
Bureau, Comité, Commissions	XXXVIII
Membres donateurs	XXXIX
Liste générale des membres au 1er novembre 1895	XLVI
Sociétés correspondantes	LXVII
Périodiques échangés	LXVIII
Prix décernés dans les concours de l'Association	LXIX
Prix décernés par l'Association dans les lycées et collèges	LXXII

PARTIE LITTÉRAIRE

I. Articles et notes.

Dareste (Rodolphe)	Une prétendue loi de Solon	1
Girard (Paul)	De l'expression des masques dans les drames d'Eschyle (3e article)	88
Holleaux (Maurice)	Sur une inscription de Thèbes	7
—	Recherches sur la chronologie de quelques archontes béotiens	183
Lévy (Isidore)	Études sur la vie municipale de l'Asie Mineure sous les Antonins (1re série)	203
Moreau (Félix)	Les finances de la royauté homérique	287

Nicole (Jules) ..... Une spéculation à la hausse en l'an 141 de J.-C. 321
Omont (Henry) ..... Une relation vénitienne du siège d'Athènes en 1687 256
Ouvré (Henri) ..... Quelques remarques sur la composition littéraire à propos de l'*Anthologie*... 332
Reinach (Salomon) ..... Un nouveau sarcophage peint de Clazomène 162
Reinach (Théodore) ..... Inscriptions d'Amasie et d'autres lieux 77
— ..... A qui sont dédiées les *Poliorcétiques* d'Apollodore? 198
— ..... La guitare dans l'art grec 371
Ruelle (Ch.-Émile) ..... Vers inédits et bonnes variantes dans l'*Onirocriticon* de Nicéphore 251
Schlumberger (Gustave) .. Poids de verre, étalons monétiformes d'origine byzantine 59
Tannery (Paul) ..... L'inscription astronomique de Keskinto 49

II. Variétés.

Les étudiants hellènes à Paris 132
Πίστις καὶ πατρίς. Sermon de M. l'archimandrite Palamas, prononcé à l'inauguration de l'Église grecque de Paris 391

III. Chronique.

Bulletin archéologique (Henri Lechat) 399
Bulletin épigraphique (Théodore Reinach) 446
Correspondance grecque (X.) 134, 261, 379, 464
Correspondance : Lettre d'Olympie (Paul Errera) 382
Actes de l'Association, ouvrages offerts 138, 263, 466

IV. Bibliographie.

Comptes rendus bibliographiques 141, 267, 383, 469
Additions et rectifications 285, 480

V. Illustrations hors texte.

Inscription thébaine (simili-gravure) 8
Sarcophage de Clazomène au Musée de Constantinople (phototypie) ..... devant 161
Figurine de Tanagra au Louvre (simili-gravure) ..... devant 375

Le rédacteur en chef-gérant, Th. Reinach.

Le Puy, imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.

ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869).

STATUTS

§ I. Objet de l'Association.

Art. 1er. L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

§ II. Nomination des membres et cotisations.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui, par leur zèle et leur influence, ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association, ont le titre de *membres fondateurs*.

9. Le taux de la cotisation annuelle est fixé au *minimum* de dix francs.

10. La cotisation annuelle peut être remplacée par le payement, une fois fait, d'une somme décuple. La personne qui a fait ce versement reçoit le titre de *membre donateur*.

§ III. Direction de l'Association.

11. L'Association est dirigée par un Bureau et un Comité, dont le Bureau fait partie de droit.

12. Le Bureau est composé de :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,

et de au moins :

Un Secrétaire-Archiviste,
Un Trésorier.

Il est renouvelé annuellement de la manière suivante :

1° Le Président sortant ne peut faire partie du Bureau qu'au bout d'un an;

2° Le premier Vice-Président devient Président de droit;

3° Les autres membres sont rééligibles;

4° Les élections sont faites par l'Assemblée générale, à la pluralité des suffrages.

13. Le Comité, non compris le Bureau, est composé de vingt et un membres. Il est renouvelé annuellement par tiers. Les élections sont faites par l'Assemblée générale. Les sept membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an.

14. Tout membre, soit du Bureau, soit du Comité, qui n'aura pas assisté de l'année aux séances, sera réputé démissionnaire.

15. Le Comité se réunit régulièrement au moins une fois par mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances; ils sont régulièrement transcrits sur un registre.

Tous les membres de l'Association sont admis aux séances ordinaires du Comité et ils y ont voix consultative.

Les séances seront suspendues pendant trois mois, du 1er août au 1er novembre.

16. Une Commission administrative et des Commissions de correspondance et de publication sont nommées par le Comité. Tout membre de l'Association peut en faire partie.

17. Le Comité fait dresser annuellement le budget des recettes et des dépenses de l'Association. Aucune dépense non inscrite au budget ne peut être autorisée par le Comité que sur la proposition ou bien après l'avis de la Commission administrative.

18. Le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année écoulée est également dressé, présenté par le Comité à l'approbation de l'Assemblée générale et publié.

§ IV. Assemblée générale.

19. L'Association tient, au moins une fois chaque année, une Assemblée générale. Les convocations ont lieu à domicile. L'Assemblée entend le rapport qui lui est présenté par le Secrétaire sur les travaux de l'Association, et le rapport de la Commission administrative sur les recettes et les dépenses de l'année.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité et du Bureau.

Tous les membres de l'Association résidant en France sont admis à voter, soit en personne, soit par correspondance.

§ V.

20. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un vote du Comité, rendu à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance convoquée expressément pour cet objet, huit jours à l'avance. Ces modifications, après l'approbation de l'Assemblée générale, seront soumises au Conseil d'État.

LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION

Cette médaille, œuvre de notre confrère, M. J.-C. Chaplain, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), porte au droit une tête de Minerve, dont le casque, décoré de fleurons, de feuilles d'olivier et d'une figure de Sphinx, rappelle à la fois les anciennes monnaies d'Athènes et les belles monnaies de Thurium. Le module est de 55 millimètres.

Elle pourra être décernée avec une inscription spéciale, par un vote du Comité, aux personnes qui auront rendu à l'Association des services exceptionnels.

Le Comité a décidé aussi qu'elle serait mise à la disposition de tous les membres de l'Association qui désireraient l'acquérir. Dans ce cas, elle portera, sur le revers, le nom du possesseur avec la date de son entrée dans l'Association. Le prix en a été fixé comme il suit :

L'exemplaire en bronze.....		10 fr.
—	en argent.....	30 —

Ceux de nos confrères qui voudraient posséder cette œuvre d'art devront adresser leur demande à M. Lebègue, agent et bibliothécaire de l'Association, à l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, Paris. Ils sont priés d'envoyer d'avance la somme fixée, suivant qu'ils préfèrent la médaille en argent ou en bronze, afin que l'on puisse y faire graver leur nom. Ils voudront bien, de plus, joindre à cet envoi l'indication des noms et prénoms qui doivent former la légende. Les membres qui habitent la province ou l'étranger devront désigner en même temps la personne de confiance par laquelle ils désirent que la médaille soit retirée pour eux, ou le mode d'envoi qui leur convient. Les frais d'expédition seront naturellement à leur charge.

SOUSCRIPTION PERMANENTE

POUR LA PUBLICATION

DES MONUMENTS GRECS

Nous rappelons à nos confrères qu'une souscription permanente est ouverte pour la publication des *Monuments grecs*, recueil qui jusqu'ici a fait le plus grand honneur à l'Association et qu'elle a la ferme volonté de ne pas interrompre, malgré les sacrifices qu'il lui impose.

Les conditions de la souscription sont les suivantes :

Art. 1er. — La souscription pour les *Monuments grecs* est fixée au minimum de 100 francs une fois versés.

Art. 2. — Les souscripteurs recevront le titre de *Membres fondateurs pour les Monuments grecs*. Leurs noms formeront une liste à part, qui sera imprimée sur la couverture de chaque fascicule de notre publication archéologique et en tête de chaque volume de la *Revue des études grecques*.

Art. 3. — S'il y a des renouvellements de souscription, ils seront indiqués sur cette liste par la mention des années où la souscription aura été renouvelée.

Art. 4. — Les souscriptions qui dépasseront le chiffre de 100 fr. seront naturellement l'objet d'une mention spéciale dans le rapport annuel du trésorier et dans la liste des souscripteurs.

Art. 5. — L'argent produit par les souscriptions formera un fonds de réserve, dans lequel on ne pourra puiser que sur une demande de la *Commission archéologique* et sur un vote favorable du Comité.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION.

Nota. — Les souscriptions devront être adressées à M. Max. Egger, trésorier, 71, rue de Vaugirard.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 AVRIL 1894

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. GUSTAVE SCHLUMBERGER

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Je ne saurais assez vous exprimer ma gratitude pour l'honneur que vous m'avez fait en me confiant, pour l'année qui vient de s'écouler, la présidence de notre Association. Je ne saurais surtout assez vous remercier pour l'extrême indulgence que vous avez bien voulu témoigner à mon inexpérience. Je ne possédais point les qualités requises pour faire un bon président. Grâce à votre parfaite courtoisie, je suis, cependant, parvenu, sans encombre, à la fin de mon consulat. Je vous remercie également d'avoir peut-être voulu marquer, en m'appelant à votre tête, que vous ne cessez de faire dans vos préoccupations une large place à cette partie de nos études qui concerne plus spécialement l'époque byzantine. Certes, cette longue période de l'histoire de la race hellène ne saurait jamais rivaliser avec les temps radieux de l'antiquité. Elle n'en est pas moins demeurée trop longtemps dans le plus incompréhensible, le plus injuste discrédit. Elle s'en relève vivement aujourd'hui. Toute une pléiade d'érudits,

chez nous comme en Allemagne et en Russie, sous l'impulsion des Krumbacher, des Wassiliewsky, des Ouspensky, des Diehl et autres, s'efforce de reconstituer les annales si imparfaitement connues du peuple grec sous les basileis de Byzance, annales qui furent celles de l'Orient chrétien tout entier durant mille ans. Toutes les questions d'histoire, d'art, d'archéologie, sont minutieusement étudiées. Déjà, deux revues byzantines ont été fondées depuis peu d'années à Leipzig et à Saint-Pétersbourg et leur succès est grand. Vous même avez donné plus souvent dans notre *Revue* asile à des travaux sur l'archéologie grecque médiévale. Vous avez ainsi témoigné nettement que vous comptiez persister dans cette voie tout en maintenant la première place à l'antiquité classique.

Comme à la fin de chaque année, votre président a le pénible devoir de vous rappeler les deuils subis par notre Association. De tous ceux de nos confrères que nous avons perdus depuis notre dernière assemblée générale, le plus illustre dans le domaine de l'érudition était M. Victor Duruy qui a succombé, le 25 novembre, à la maladie dont il subissait depuis longtemps les atteintes. Il était ministre de l'Instruction publique en 1867, et ce fut alors, sous ce brillant ministère, que fut fondée notre Association. Depuis il était devenu un de nos membres fondateurs. Ses occupations si nombreuses, plus tard son grand âge, l'ont toujours empêché d'être assidu à nos séances. Nous n'en étions pas moins fiers de le compter au nombre de nos confrères, et la perte d'un homme qui a rendu à l'instruction publique et aux lettres de notre pays de si éclatants services, ne saurait passer inaperçue parmi nous. On a dit, avec raison, de l'œuvre de son ministère de six années qui fut l'origine d'une si féconde rénovation dans tous les ordres de l'enseignement, que cette œuvre fut grande en elle-même, plus grande encore et plus considérable par le mouvement et la direction qu'elle donna. Dans aucun domaine l'action de Duruy ne fut plus puissante, plus bienfaisante, que dans celui de l'enseignement supérieur qui nous intéresse plus spécialement. Les lettres grecques doivent beaucoup à l'illustre historien de Rome et de la Grèce, au fondateur de cette École pratique des Hautes-Études, une de ses plus originales créations. Elles lui ont dû tout récemment cette belle *His-*

toire des Grecs dont le dernier volume a paru en 1889. Cette œuvre de sa jeunesse, revue et refondue dans sa verte, laborieuse et courageuse vieillesse, ne s'élève peut-être pas à la même hauteur que l'*Histoire des Romains*. Elle n'en est pas moins appelée à rendre de grands services. Comment ne pas rappeler encore, comme l'a fait en termes si heureux son éloquent biographe de la *Revue de Paris*, que ce sont les livres scolaires de Duruy qui ont, pour la première fois, donné un enseignement historique sérieux et une éducation généreuse à des milliers de jeunes Français de nos générations? Peu de vies furent plus belles que la sienne d'un bout à l'autre, plus utilement employées pour le bien du pays, pour les progrès de l'érudition.

Un autre illustre confrère que nous avons perdu était M. de Lesseps. Celui-là, qui faisait partie de notre Association depuis 1884 seulement, n'a jamais, non plus, que je sache, fréquenté nos réunions. Nous n'en devons pas moins être heureux d'avoir possédé quelque temps parmi les nôtres l'homme qui a fait subir des changements si extraordinaires aux lieux les plus connus du monde ancien, celui que les peuples de la Grèce eussent mis au nombre des héros, s'il avait vécu aux époques antiques. M. de Lesseps avait passé en Orient une grande partie de sa longue existence. Rien de ce qui intéressait l'histoire de ces contrées ne pouvait demeurer indifférent à sa brillante imagination.

M. Eugène Talbot, mort en septembre dernier, était un de nos plus anciens et zélés confrères, que tous nous avons connu, que beaucoup d'entre nous ont eu pour maître. Il était un des membres fondateurs de notre Association. Né à Chartres, en 1819, il avait d'abord donné des leçons pour vivre. Puis il fut reçu agrégé en 1848, et devint professeur à Nantes. En 1850, il fut reçu docteur et appelé peu après à Paris où il enseigna la rhétorique à Louis-le-Grand, à Rollin, à Bonaparte. C'est surtout dans cet enseignement qu'il a acquis sa grande réputation d'humaniste. Écrivain infatigable, auteur de dictionnaires et d'histoires de la littérature grecque et latine, Talbot fut un traducteur plus infatigable encore. Il disait qu'on pouvait lui attribuer comme devise ce vers des *Racines grecques* : Ἀεί, *toujours*, tu traduiras. Il a traduit Xénophon, Sophocle, Lucien, Julien, Plutarque, Térence, Salluste, etc. On a le devoir d'être équitable envers ces

traductions fort élégamment écrites, beaucoup plus exactes que celles du XVIIIe siècle qu'elles ont remplacées. Cet humaniste si distingué, à la pensée si prompte, a toujours su captiver l'attention de ses élèves par l'extraordinaire vivacité de son esprit, ouvert à tous, débordant d'idées, mêlant sans effort le plaisant au sévère. Ses élèves l'aimaient beaucoup : « Pour moi, me disait tout récemment un d'entre eux, un des plus méritants qui est aujourd'hui un de nos plus laborieux et érudits confrères, je lui dois une reconnaissance éternelle, car, après une rhétorique et une philosophie des plus brillantes, il me prouva, quand je devins son élève, que je ne savais pas écrire en français. Il me donna le goût de me remettre à l'école, de lire Nisard et Saint-Marc-Girardin pour y chercher des modèles ; sans les blessures qu'il infligea alors, très paternellement, à mon amour propre, je n'aurais jamais été reçu à l'École normale. » — J'oubliais d'ajouter que Talbot adorait le grec ; mais le titre de ses écrits le prouve assez, et, non seulement il l'adorait, non seulement il le possédait admirablement, mais il savait le faire aimer passionnément aux autres. Sa bonne grâce, son aménité étaient extrêmes. On a dit, avec raison, que peu de professeurs ont été aussi universellement aimés et respectés.

M. Étienne Zaphiropoulo, de Marseille, mort dans le courant de cet hiver, était un de ces riches et généreux Hellènes résidant à l'étranger, un de ces hétérochtones dont les nobles traditions de patriotisme intelligent ne sont pas près de s'éteindre. Établi en France depuis près d'un demi siècle, mêlé à toutes les affaires européennes, profondément attaché à sa patrie d'adoption, la France, il avait donné, pendant la guerre de 1870-1871, une somme colossale pour la défense nationale, ainsi que le constate une délibération du Conseil municipal de Marseille. Il avait, en outre, fondé dans cette ville un dispensaire, un refuge pour l'hospitalité de nuit, et, à Constantinople, un hôpital. Il m'a paru juste, au moment où disparaît cet homme de bien, de faire une dernière fois mention de semblables libéralités par lesquelles son souvenir demeurera impérissable.

Nous avons perdu encore M. Jean E. Scaramanga, également de Marseille ; M. Al. Lattry, d'Odessa ; M. L. Dorisas, d'Odessa ; M. Ed. Durassier, ancien secrétaire des ports au ministère de

la Marine; M. H. de Mallortie, principal du Collège d'Arras; M. de Caussade, conservateur à la Bibliothèque Mazarine, l'éditeur d'Agrippa d'Aubigné, l'auteur de plusieurs histoires littéraires; M. Alfred Chaber de Montpellier, amateur d'art éclairé, auteur d'un legs important au Musée du Louvre.

Si nos pertes ont été grandes, nos recrues ont été heureusement nombreuses. De bien des côtés des adhésions précieuses nous sont parvenues. Ne cessons de chercher à augmenter le chiffre de nos adhérents. Comme chaque année, depuis quelque temps, plusieurs de nos membres fondateurs nous ont quittés pour toujours. La liste de ces vétérans de la première heure s'éclaircit constamment. Trouvons-leur sans délai de dignes successeurs. Notre existence même est une incessante lutte pour la vie. Ce n'est pas au moment où l'étude du monde antique excite plus que jamais l'intérêt passionné de tous les esprits épris du beau, ce n'est pas au moment où Delphes, par les soins de savants français, nos confrères, livre ses trésors à notre avide curiosité, que notre Association, vieille de bientôt trente années, doit cesser de redoubler d'efforts. A mesure que les temps marchent, que les préoccupations des démocraties deviennent d'ordre plus positif et plus prosaïque, il faut lutter pour tenir haut le drapeau de l'art, des lettres et de l'histoire, dans la confusion de ce siècle finissant. Du reste, pour ce qui nous concerne, bien heureusement, il n'y a pas péril en la demeure. Notre Association peut rester, à bon droit, fière des travaux accomplis. Jamais nos séances, grâce au dévouement, à la science de quelques-uns de nos plus illustres vétérans et de plusieurs parmi nos plus jeunes confrères, déjà merveilleusement armés, n'ont été plus fertiles en communications intéressantes. Jamais notre *Revue* n'a donné asile à des mémoires d'une plus réelle valeur. Tout à l'heure nous allons couronner deux ouvrages considérables, qui, dans deux domaines bien différents des lettres grecques, témoignent de l'infatigable activité, de la science précise ou ingénieuse de nos érudits. Notre unique regret est de ne pouvoir disposer de plus nombreuses récompenses, car ce ne sont point les concurrents sérieux qui ont fait défaut à notre concours. En toute sincérité, je puis terminer par cette affirmation consolante : ce n'est pas notre Association qui croira jamais à la banqueroute de la science.

Votre président ne peut prendre congé de vous sans avoir rempli un dernier devoir, celui d'exprimer, de notre part à tous, notre gratitude la plus vive à ceux sans le zèle desquels toute l'activité de notre Association demeurerait lettre morte, à notre infatigable secrétaire surtout, l'âme et l'organisateur de toutes nos réunions, dont la parole élégante va tout à l'heure vous reposer de la mienne ; à notre secrétaire adjoint, M. Hauvette ; à notre parfait trésorier, M. Egger, qui met tant de zèle pieux à établir chaque année la stricte économie de notre trop modeste budget.

RAPPORT DE M. PAUL GIRARD

SECRÉTAIRE

SUR LES TRAVAUX ET LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1894-95

MESSIEURS,

Si notre Association voulait récompenser chaque année tous les travaux qui contribuent, sous une forme quelconque, à favoriser le goût des études grecques dans notre pays, ses ressources n'y suffiraient pas. Le souci qu'elle a de son avenir modère son zèle, mais c'est toujours avec un profond regret qu'elle se voit forcée d'écarter de ses concours beaucoup de livres qui mériteraient d'y prendre part et de ne décerner, comme elle y est réduite encore aujourd'hui, que deux de ses prix, le prix Zographos et le prix Zappas. Ce sacrifice fait à la prudence, un ouvrage surtout s'imposait au choix de votre Commission, ouvrage considérable par la science et la patience qu'y a déployées l'auteur et par les grands services qu'il est appelé à rendre à notre enseignement; je veux parler du Dictionnaire grec-français de M. Bailly (1). Commencé sous les auspices et avec la collaboration de notre regretté président honoraire, M. Egger, continué, sans ce précieux secours, par M. Bailly à travers les mille difficultés inhérentes à une entreprise aussi délicate, il vient enfin de voir le jour, après vingt ans d'un travail assidu. C'est à ce livre que votre Commission a tout de suite attribué le prix Zographos, le plus important de ceux dont elle disposait.

(1) Paris, Hachette, 1895.

Je me souviens d'avoir entendu dire à Théophile Gautier, un an avant sa mort, que, dans ses moments de loisir, — et il en avait beaucoup, — il aimait à lire le dictionnaire de l'Académie ; il trouvait à cette lecture un plaisir subtil, non pas celui du philologue qui étudie scientifiquement l'histoire du langage et reconstitue cette vie obscure des mots qu'a si joliment peinte Arsène Darmesteter, mais un plaisir d'artiste, d'habile et méticuleux assembleur de syllabes, qui se repaît avec délices de leur sonorité et calcule l'effet qu'elles pourraient produire dans une de ces symphonies savantes dont Gautier avait le secret. On n'a pas coutume d'aller chercher de pareilles jouissances dans un dictionnaire grec-français, pour bien des raisons, dont la principale est qu'on s'en sert, le plus souvent, pour pénétrer une langue qu'on entend mal, et que la lutte avec l'inconnu, ou l'insuffisamment connu, est une source médiocre de satisfactions esthétiques. Mais le dictionnaire de M. Bailly ne sera pas utile aux seuls élèves ; les professeurs aussi, sans le pratiquer avec ce dilettantisme dont je viens de parler, y trouveront beaucoup à apprendre. On répète volontiers que le grec est délaissé, qu'on ne le cultive plus avec la même ardeur qu'autrefois. Ceux qui répandent ces mauvais bruits ne savent pas ce qui se passe dans quelques-uns de nos lycées, où des maîtres excellents savent y intéresser les jeunes esprits qu'ils dirigent et leur rendre vivantes la littérature et la civilisation de l'ancienne Grèce ; ils n'ont jamais vu se presser autour des chaires de grec de la Sorbonne ou du Collège de France cette multitude d'étudiants que ne stimule pas tous l'aiguillon de la loi militaire ou la nécessité de préparer un programme. De ces grands auditoires, de l'École des Hautes études, de l'École normale, sortent chaque année de futurs hellénistes, en petit nombre, il est vrai, mais qu'un libre choix a tournés du côté du grec, et qui, chargés de l'enseigner, le feront d'autant mieux qu'ils suivront en cela leurs préférences. Il faut à toutes ces bonnes volontés de bons instruments de travail, et le plus nécessaire de ces instruments est un bon dictionnaire. M. Bailly vient de le leur donner ; les professeurs qu'une prédilection déjà ancienne a gagnés au grec, ceux qui l'abordent aujourd'hui avec le désir d'y acquérir une compétence spéciale, qui, répandus dans nos lycées et nos facultés de province, y préparent des

thèses de littérature ou d'antiquités grecques et groupent autour d'eux des jeunes gens auxquels ils font partager le goût de leurs études préférées, l'accueilleront avec reconnaissance comme un ouvrage plus maniable que le dictionnaire de Pape, plus abordable que le *Thesaurus*, et contenant, cependant, bien des renseignements utiles, pouvant déjà suffire à des recherches approfondies.

Mais, il faut bien le dire, c'est aux élèves surtout qu'a pensé l'auteur; c'est pour eux qu'il a cru devoir marquer la quantité des mots, toutes les fois qu'elle ne ressort pas avec évidence de l'orthographe ; c'est en songeant à eux qu'il s'est astreint à ne donner, pour les verbes, que les formes autorisées, au lieu des formes simplement régulières ou logiques, qui sont souvent restées en dehors de l'usage, qu'il a ajouté, à la fin d'un grand nombre d'articles, la liste des principales particularités relatives à la déclinaison ou à la conjugaison et celle des accidents dialectaux les plus notables. Il faut mettre au nombre des innovations les plus heureuses par lesquelles ce dictionnaire se distingue de ceux qui l'ont précédé, au moins en France, la précision avec laquelle il indique les sources. Jusqu'ici, il était de mode de ne donner, pour justifier telle acception d'un mot, que le nom de l'auteur qui avait employé ce mot dans le sens qu'il s'agissait de faire connaître au lecteur; M. Bailly est allé plus loin : il a renvoyé aux œuvres elles-mêmes, au vers, au chapitre, au paragraphe ou à la page, de manière à permettre de contrôler ses traductions. Il a voulu par là inspirer aux élèves le goût des recherches personnelles et de ce contact avec les textes qui est la meilleure des leçons. Peut-être est-ce une ambition un peu haute; les apprentis hellénistes ne sont pas, d'ordinaire, aussi exigeants ; ils croient leur dictionnaire sur parole et sont rarement pris de scrupules sur le sens des termes qu'ils y trouvent traduits. C'est que, leur science étant très limitée, pour eux, tout est clair ; il faut savoir beaucoup pour ne pas comprendre, et plus encore pour oser l'avouer. Mais ces renvois exacts seront certainement utiles à leurs aînés, aux élèves de notre enseignement supérieur, qui portent dans l'étude des langues anciennes plus de réflexion ; de ceux-là on a le droit d'exiger que, dans les cas difficiles, ils remontent aux originaux,

qu'ils voient comment le contexte éclaire le sens de telle expression et sachent faire la différence entre l'exception et la règle. Voilà pourquoi il faut savoir gré à M. Bailly de cette nouveauté, et si l'on réfléchit au travail qu'a exigé la vérification de ces milliers de références, on lui en sera plus reconnaissant encore, malgré les dévouements précieux qui l'ont secondé dans cette tâche ingrate.

Avez-vous remarqué, Messieurs, combien, dans ces dernières années, se sont multipliés, pour le bien des études auxquelles nous nous intéressons, les bons livres scolaires? Grammaires grecques où l'on a fait une place discrète aux résultats des recherches scientifiques les plus récentes, éditions d'auteurs grecs dont le texte, soigneusement établi, est éclairé par un commentaire à la fois sobre et plein de choses : telles sont les ressources mises aujourd'hui à la disposition des écoliers. Tout cela fera-t-il qu'il y aura plus de gens ayant une teinture de la langue grecque? Peut-être le moment n'est-il pas venu de répondre à cette question, mais ce qu'on entrevoit, c'est que ceux qui auront appris le grec dans ces ouvrages, le sauront mieux, et n'est-ce pas là, après tout, l'essentiel? Qu'il y ait moins d'hellénisants et plus d'hellénistes, ce n'est pas notre Association qui songera à s'en plaindre. Ce qu'elle souhaite, sans doute, c'est que la tradition des fortes études grecques ne se perde pas chez nous, mais c'est aussi qu'on ne dégoûte pas de la Grèce beaucoup d'esprits qui pourraient l'aimer, si son seul nom ne leur rappelait de mauvais souvenirs et ne rallumait chez eux des rancunes mal éteintes. A ceux-là, on peut la faire connaître et sentir autrement que par le pénible apprentissage qui les en a pour jamais éloignés. Les intelligences plus robustes iront droit aux difficultés et en triompheront; elles pénétreront, par l'étude de la langue, jusqu'au génie de la race, et c'est pour elles que le livre que nous couronnons sera d'un secours inappréciable. Ce livre ne devait pas nous laisser indifférents; notre Association, qui décerne chaque année des prix, au Concours général, pour encourager l'étude du grec, ne pouvait se dispenser de récompenser l'ouvrage qui, désormais, servira à les mériter. Elle est heureuse aussi de l'occasion qui lui est offerte de témoigner, une fois de plus, à l'auteur sa reconnaissance pour tant de services rendus, au cours d'une

longue carrière, au grec et à l'enseignement du grec, c'est-à-dire à ce que nous regardons ici comme le fondement de toute culture libérale et de toute éducation vraiment digne de ce nom.

Le prix Zappas, Messieurs, a été décerné par votre Commission à M. Bérard, ancien membre de l'École française d'Athènes, pour sa thèse, brillamment soutenue devant la Faculté des lettres de Paris, sur ce sujet : *De l'origine des cultes arcadiens* (1). L'auteur, qui est notre confrère, comme M. Bailly, et dont je vous signalais, il y a deux ans, l'intéressante étude sur la Turquie et l'hellénisme contemporain, a fait, à plusieurs reprises, de longs séjours en Arcadie ; il en a parcouru, sous la conduite de Pausanias, tous les cantons ; il y a exécuté des fouilles, et, frappé du caractère étranger des mythes locaux, il a entrepris de rechercher ce qu'ils cachent. Ce qu'ils cachent, pour M. Bérard, ce sont de très anciennes influences orientales, ou plutôt une occupation, une possession du sol par des Orientaux qui se seraient, de bonne heure, fixés dans le pays et y auraient laissé l'empreinte de leurs croyances et de leurs cultes. Ces Orientaux étaient des Phéniciens, dont l'établissement en Arcadie, si loin de la mer, peut surprendre ; M. Bérard l'explique, cependant, par des raisons fort acceptables ; il montre avec un grand luxe de preuves, comment et pourquoi ils y étaient venus. Je ne saurais le suivre dans le détail de son argumentation ; toujours est-il qu'il y aurait eu, dans le bassin du haut Alphée, une puissante colonie phénicienne, et de là, non-seulement bien des noms de lieux dont l'origine phénicienne transparaît sous les formes grecques qu'ils ont revêtues, mais, ce qui est plus important, toute une religion sémitique dont on aperçoit nettement les contours derrière le rideau d'hellénisme qui la dissimule. C'est ainsi que Zeus Lycaios, adoré à la fois sur le Lycée, à Mégalopolis et à Tégée, était un dieu phénicien, dans le culte duquel on trouve beaucoup de traits, comme les sacrifices humains, l'absence de statue, l'absence de temple, qui semblent en indiquer clairement la provenance. M. Bérard ne s'en tient pas là ; à ce dieu venu de Syrie il fait un cortège de divinités dont les attributs, dans les textes et sur les monuments, seraient inintelligibles d'après lui, si l'on ne recourait, pour les

(1) Paris, Thorin, 1894.

expliquer, à la symbolique orientale, et l'on voit peu à peu surgir de son livre un Olympe arcadien auquel l'Orient a donné naissance. Ce n'est pas que l'Orient soit le point de départ de tout : M. Bérard admet une période primitive de religion pélasgique très rudimentaire, pendant laquelle Pan et Séléné étaient les seuls dieux vénérés en Arcadie ; mais à cette simplicité succéda la complication du polythéisme oriental, et ce polythéisme exerça sur les croyances grecques qui suivirent une influence que le temps ne put jamais effacer.

Ce qu'il y a d'intéressant pour nous dans cette démonstration un peu touffue peut-être, mais toujours attachante, c'est la transformation que fit subir l'esprit grec à cette religion importée. Elle s'opéra lentement et ne fut, à aucune époque, tout à fait complète. M. Bérard nous en montre les caractères dans quelques pages brillantes ; il nous fait voir les Hellènes, avec le rationalisme inhérent à leur nature, mettant de l'ordre dans ces conceptions monstrueuses et illogiques du vieil Orient, rapetissant à leur mesure ces figures gigantesques, les analysant, les décomposant pour les mieux embrasser, dissipant les mystères, chassant de leurs tabernacles les symboles incompréhensibles, les remplaçant par des *idées* intelligibles et tout humaines. Telle est la manière dont s'accomplit l'évolution qui modifia profondément, en Arcadie et peut-être ailleurs, le sentiment religieux et les rites par lesquels il a coutume de se manifester. Mais il est toujours possible de remonter aux sources et d'atteindre, par delà cette mythologie clarifiée, l'obscure mythologie qui en a été l'origine.

Il en résulte — c'est là une conclusion à laquelle l'auteur tient beaucoup — que les Grecs, en arrivant dans le Péloponnèse, n'y ont point apporté un panthéon tout constitué, mais qu'ils ont adopté les dieux phéniciens qui y étaient établis, que, par suite, leur mythologie, du moins en Arcadie, est en grande partie étrangère et qu'on a tort de la considérer comme un produit de leur génie national. C'est là, vous le voyez, Messieurs, une grave affirmation, qui contredit plus d'un système encore en faveur de nos jours. Faut-il admettre sans restriction la théorie de M. Bérard ? En supposant qu'il ait raison sur ce point essentiel, doit-on accepter toutes les hypothèses qu'il a si largement semées au cours de son travail ? Ce n'est pas le lieu de nous le

demander, et il suffit que son livre soit composé, comme il l'est, avec talent, qu'il témoigne de vastes connaissances, qu'il porte la marque d'un esprit vigoureux et personnel, pour qu'on s'explique que notre sympathie lui ait tout de suite été acquise et que votre Commission n'ait pas hésité à lui attribuer le prix Zappas. Mais il attristera, je le crains, quelques lecteurs, car il contribue, pour sa part, à détruire la croyance à une Grèce originale, ayant tout, ou à peu près tout tiré de son propre fonds. Il en faut prendre notre parti : les Grecs ont été de grands imitateurs. Plus on étudie, comme on le fait, depuis quelques années, leurs rapports avec les autres peuples, plus on se convainc qu'ils ont beaucoup emprunté au dehors. Ils ont été, en art, les disciples de l'Égypte et de l'Orient; voici que leur religion leur serait venue de Phénicie, au moins certaines parties de leur religion. M. Bérard, qui sait tout ce qu'ils doivent aux étrangers, n'est pas sans leur en vouloir du bien qu'ils ont dit d'eux et de la facilité avec laquelle nous les avons crus; il relève avec joie toutes leurs contrefaçons; il est heureux de les prendre en flagrant délit de plagiat. En sont-ils moins les Grecs et, parce que l'érudition contemporaine les dépouille chaque jour un peu davantage de ce caractère miraculeux dont on s'était plu à les parer, leur retirerons-nous notre admiration? Assurément, les Phéniciens ont été pour eux de précieux initiateurs, mais les Grecs ont eu la bonne fortune de leur survivre. Tant pis pour les Phéniciens; la postérité n'a vu que les Grecs, parce qu'ils étaient les derniers venus et, peut-être aussi, pour quelques autres raisons que je crois superflu de rappeler à votre souvenir. La postérité a eu tort; elle le reconnaît aujourd'hui et veut être plus équitable, mais elle ne doit pas oublier ce beau mot d'Ernest Havet, si suggestif dans sa concise éloquence : « Ce sont les Phéniciens qui ont donné aux Grecs l'écriture, mais ce sont les Grecs qui ont écrit. »

Tout en mettant hors de pair les deux ouvrages dont je viens de vous entretenir, et que des qualités de premier ordre, bien que très différentes, recommandaient à son attention, votre Commission, Messieurs, a cru devoir accorder une mention honorable à un livre qu'elle eût souhaité pouvoir récompenser plus dignement, à la *Métrique grecque,* écrite en grec actuel, de

M. Sémitélos, professeur à l'Université d'Athènes [1]. M. Sémitélos est un disciple de Westphal, dont il adopte généralement les idées, mais sans leur faire le sacrifice de son indépendance ; il se sépare de son maître sur plusieurs points, notamment sur la récitation dramatique, à laquelle il attribue un caractère conventionnel qui l'aurait sensiblement éloignée du ton parlé. Il y a lieu, semble-t-il, de distinguer entre les époques et les genres. Si le trimètre d'Eschyle pouvait être, dans certains cas, débité avec une emphase qui prolongeait les longues au-delà de la durée ordinaire, rien ne nous dit qu'il en fût de même dans la tragédie d'Euripide, et le trimètre comique paraît bien s'être rapproché de la conversation. Quelles que soient les réserves qu'on fasse à propos de telle ou telle théorie de l'auteur, — et l'on en fera toujours sur un sujet aussi délicat, — il faut rendre justice à la science de M. Sémitélos et à la clarté de son exposition. Une introduction étendue, contenant l'histoire de la rythmique et de la métrique grecques depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, prépare utilement à l'étude des chapitres techniques qui suivent. Quoique destiné aux étudiants hellènes, ce volume sera bien accueilli hors de Grèce, et peut-être en France trouvera-t-il plus d'un lecteur. Pour nous, nous y voyons un nouveau témoignage de l'activité scientifique des Grecs. Épigraphistes ou archéologues, philologues ou métriciens, ils écrivent de savants ouvrages ou se distinguent par de grandes publications de textes. Vous vous rappelez, Messieurs, cette *Bibliothèque Zographos* à laquelle, précisément, M. Sémitélos a collaboré en y donnant une édition d'*Antigone*. Tout cela est excellent pour le bon renom de la Grèce, et notre Association, qui s'intéresse à tout ce qui la touche, ne peut qu'applaudir à cette renaissance, qui lui gagnera certainement bien des sympathies.

Je voudrais encore, Messieurs, vous signaler, parmi les travaux qui ont particulièrement frappé votre Commission des prix, le premier volume d'une histoire d'Argos commencée, il y a quelques années, par un autre Hellène, M. Cophiniotis. C'est une monographie très détaillée de l'Argolide, faite avec l'aide des documents de toute nature qui peuvent en éclairer le passé,

(1) Ἑλληνικὴ μετρική, Athènes, 1894.

textes anciens, monuments figurés, inscriptions. L'auteur, qui se propose de poursuivre son enquête jusqu'à nos jours, n'en est encore qu'à la période antique, mais ce premier volume contient l'histoire entière de cette période et forme, par conséquent, à lui seul un tout. Ce tout ne sera complet, néanmoins, que le jour où M. Cophiniotis y aura joint l'histoire d'Argos au moyen âge et dans les temps modernes. Souhaitons que l'œuvre s'achève promptement et grossisse le nombre de ces tentatives toujours intéressantes, qui consistent à ne pas scinder l'histoire, mais à la considérer dans sa suite, à travers les contrastes violents qu'elle présente, depuis la plus lointaine antiquité jusqu'à l'époque contemporaine. Peut-être la savante étude de M. le Dr Lambros sur l'emploi des ventouses chez les anciens eût-elle obtenu autre chose qu'une brève mention dans ce rapport, sans le caractère un peu trop spécial qui l'a fait écarter du concours ; mais, je ne puis m'empêcher, Messieurs, d'appeler votre attention sur ce curieux travail où l'auteur, mieux préparé que personne à traiter un pareil sujet, met à profit, non seulement les textes, mais les monuments, les représentations de toute espèce qu'offrent la sculpture, la céramique, surtout les monnaies, pour élucider l'un des points les plus intéressants de la thérapeutique de l'antiquité.

Enfin, vous me reprocheriez, en terminant, de ne pas dire au moins un mot de ces travaux, toujours plus nombreux, que publient ceux de nos confrères qui appartiennent à votre Bureau, ou que de longs séjours dans votre Comité et leur rôle actif dans la vie de l'Association mettent au-dessus de nos concours. Et d'abord, comment passer sous silence l'important volume dont vous a fait hommage M. Am. Hauvette, sur Hérodote historien des guerres médiques? Peu de périodes sont plus captivantes, dans l'histoire de l'hellénisme, que celle qui voit la Grèce prendre conscience d'elle-même et se dresser en face des Barbares comme un grand peuple ayant, pour la première fois, le sentiment profond de sa nationalité. C'est cet admirable mouvement de patriotisme que M. Hauvette a entrepris d'étudier dans son origine, dans ses luttes, dans ses défaillances, dans sa victoire, en prenant pour guide l'historien qui nous le fait le mieux connaître. Mais dans une histoire qu'ont dénaturée de bonne

heure bien des légendes, la vérité est difficile à découvrir et la véracité de celui qui l'a contée, souvent suspecte. Le problème des sources d'Hérodote, des traditions qu'il a suivies, de la manière dont il les a comprises et rendues, la question de savoir s'il mérite notre confiance, s'il est de bonne foi, lors même qu'il se trompe, tout cela est essentiellement matière à controverse et a suscité bien des études de détail. M. Hauvette n'en ignore aucune, et il examine, il discute patiemment toutes les opinions exprimées avant lui. Mais il ne perd pas de vue son but; il reprend à son tour le récit d'Hérodote et en fait ressortir, par une minutieuse analyse, l'entière sincérité. Sûreté d'information, emploi judicieux des sources, pénétrante intelligence des choses de la Grèce et du génie d'un historien qui, s'il n'a pas la rigueur de notre méthode, rachète amplement cette infériorité par la vie dont il anime tout ce qu'il touche et par le charme incomparable de sa narration, telles sont, Messieurs, quelques-unes des qualités de ce livre qui fait à notre Association le plus grand honneur, et qui comptera parmi les plus solides et les meilleurs qu'ait produits la critique dans ces dernières années.

Il en faut dire autant de deux autres ouvrages dont nous sommes fiers à juste titre, du travail de M. Huit, en deux volumes, sur la vie et l'œuvre de Platon, et du *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, dont nos confrères, MM. Dareste, Haussoullier et Th. Reinach, viennent de nous donner le troisième et dernier fascicule. M. Huit n'a pas abordé le fond du platonisme, — telle n'était pas son intention, — mais il en a retracé le cadre extérieur; ses recherches sur la vie du grand philosophe, sur ses voyages, sur ses relations avec les écoles étrangères, sur la publication et l'authenticité de ses dialogues, sa connaissance intime d'un sujet qu'il aime et auquel il a consacré plusieurs années d'études patientes, ont abouti à un tableau fort joliment présenté, à une monographie très agréable à lire, où l'on trouvera un secours précieux pour des travaux d'un caractère plus technique. Le *Recueil des inscriptions juridiques*, aujourd'hui terminé, est un instrument de travail indispensable à tout historien du droit, des institutions, des mœurs de la Grèce ancienne. Vous connaissez tous, Messieurs, cette collection de textes dont plusieurs ont été revus sur des copies nouvelles ou

des estampages, et qui contient à la fois une traduction et un commentaire de chaque document. Commencée en 1890, continuée en 1892 par un deuxième fascicule où se trouvent, notamment, la loi relative à l'établissement d'une colonie locrienne à Naupacte, et les tables d'Héraclée, cette belle publication s'achève par un cahier que remplissent presque tout entier les inscriptions de Gortyne ; des additions et des corrections nombreuses, rejetées en appendice, mettent le recueil au courant des derniers essais de restitution ou d'interprétation ; un *index*, donnant l'explication des termes juridiques qui se rencontrent au cours de ces actes rédigés dans une langue si spéciale, termine le volume. Je n'ai pas besoin d'insister sur la valeur d'un tel recueil ; je préfère remercier les auteurs, en votre nom, du service qu'ils ont rendu à nos études, et souhaiter qu'ils tiennent la promesse qu'ils nous font d'entamer quelque jour une nouvelle série, qui ne sera ni moins intéressante ni moins utile que la première.

Vous le voyez, Messieurs, on travaille autour de nous et chez nous ; faisons des vœux pour que rien ne ralentisse ce bel élan, et aussi pour que le mouvement d'intérêt et de sympathie qui semble se dessiner en faveur de la Grèce, s'accuse et se propage. Les Grecs sont populaires dans notre pays ; nous en avons eu la preuve, l'année dernière, quand nous avons vu le public s'étouffer dans le grand hémicycle des Beaux-Arts pour avoir la primeur de l'Hymne à Apollon ; vous vous rappelez l'empressement avec lequel on se portait, il y a quelques mois, à l'exposition des monuments trouvés à Delphes. Ces faits sont significatifs. Nous vivons à une époque de curiosité rétrospective où le passé le plus reculé a, pour certains esprits, un attrait irrésistible. La Grèce bénéficie de ces heureuses dispositions ; il faut nous en réjouir et tout faire pour ne point décourager ces amitiés inattendues qui viennent à elle. Rendons-la, pour cela, humaine et accessible ; n'élevons pas entre elle et la foule intelligente qui ne demande qu'à l'admirer, de trop hautes barrières ; soyons savants pour les initiés, mais soyons clairs pour ceux qui n'entendent pas le jargon de la science. Nous avons le droit de rêver pour nos études autre chose qu'un coin solitaire où travailleraient quelques adeptes, loin du bruit, loin de la vie. Les Grecs, qui

ont été le plus vivant des peuples, doivent être présentés enveloppés de soleil, et non dans l'ombre de quelque retraite, où n'iraient pas les chercher ceux qui aiment en eux la nature agissante, la raison lumineuse, l'imagination brillante d'une race prédestinée.

CONCOURS DE TYPOGRAPHIE GRECQUE

PROCÈS-VERBAL

Lu dans l'Assemblée générale du 18 avril 1895.

Le concours de typographie grecque a eu lieu cette année, à Paris et dans les départements, le jeudi 7 mars pour les ouvriers compositeurs, le vendredi 8 mars pour les apprentis.

Ont pris part au concours des ouvriers :

A *Paris*, sous la surveillance de M. Amédée Hauvette, treize concurrents ;

A *Angers*, sous la surveillance de M. Bénard, deux ;

A *Bordeaux*, sous la surveillance de M. G. Radet, quatre ;

A *Marseille*, sous la surveillance de M. Clerc, un ;

Au *Puy*, sous la surveillance de M. Chacornac, trois ;

A *Toulouse*, sous la surveillance de M. Mondry Beaudouin, trois.

Ont pris part au concours des apprentis :

A *Paris*, seize concurrents ;

A *Bordeaux*, quatre.

En ce qui concerne les ouvriers de Paris, la Commission, ayant classé sept compositions dignes d'une récompense, a constaté, en comparant les devises et les noms des concurrents, que quatre d'entre eux devaient être mis hors concours, parce qu'ils n'atteignaient pas cette année un rang supérieur à celui qu'ils avaient obtenu précédemment. En conséquence, les récompenses ont été décernées comme il suit :

Pas de 1er prix.

2e prix partagé entre Geiss (Albert), de l'Imprimerie nationale, et Tavernier (Gustave), de l'Imprimerie nationale.

Mention très honorable : Duponthieu (Louis), de l'imprimerie Lahure.

Pour les ouvriers des départements, deux des concurrents, classés à un rang inférieur à celui qu'ils avaient eu les années dernières, ont été éliminés et les récompenses ont été décernées ainsi :

1er prix : Liénard (Ernest), père, de l'imprimerie Burdin, à Angers ;

2e prix : Gamon (Joseph), de l'imprimerie Marchessou, au Puy.

Mention très honorable : Lefeuvre (Jules), de l'imprimerie Gounouilhou, à Bordeaux ;

Mentions honorables : Gimazane (Joseph), de l'imprimerie Gounouilhou, à Bordeaux, et Soulié (Marcellin), de l'imprimerie Chauvin, à Toulouse.

Classement général des concurrents ci-dessus mentionnés de Paris et des départements :

1 Angers.
2 } Paris (*ex æquo*).
3 }
4 Le Puy.
5 Paris.
6 Bordeaux.
7 Bordeaux.
8 Toulouse.

La Commission a été d'avis d'accorder à M. Liénard (Ernest) la médaille de l'Association.

En ce qui concerne les apprentis de Paris, le concours a donné le résultat suivant :

1er livret de caisse d'épargne : Gaillot (Louis), de l'Imprimerie nationale ;

2e livret : Müller (Charles), de l'Imprimerie nationale ;

Mentions très honorables : Vassaux (Marcel), de l'imprimerie Chaix, et Labouret (Albert), de l'Imprimerie nationale.

Mentions honorables : Albert (Eugène), de l'Imprimerie nationale, et Espirat (Edouard), de l'imprimerie Chaix.

Les apprentis des départements n'ont pas obtenu cette année, dans le classement général, un rang assez élevé pour qu'il fût possible de leur accorder une récompense particulière.

La Commission se plaît à signaler le mérite de la composition classée la première dans le concours des ouvriers, et elle remarque avec satisfaction la force du concours des apprentis de Paris.

Le Président de la Commission,
Am. Hauvette.

Les membres de la Commission :
Ch.-Em. Ruelle, B. Haussoullier, Ch. Huit.
H. Lebègue.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MESSIEURS,

Votre Commission administrative a l'honneur de vous soumettre les tableaux des recettes et dépenses faites par l'Association en 1894 ainsi que le projet de budget pour 1895 ; elle y ajoutera quelques observations et explications.

I. *État comparatif des Recettes en 1893 et 1894.*

A. Intérêts de capitaux.

	1893	1894
1° Rente Deville (3 °/₀)	500 »	500 »
2° Coupons de 154 obligations du chemin de fer de l'Ouest	2,211 27	2,212 05
3° Coupons de 15 (en 1893) et 18 (en 1894) obligations du chemin de fer du Midi	216 »	259 20
4° Intérêts du compte courant à la Société générale	26 10	28 45

B. Subventions et dons divers.

5° Subvention ordinaire du ministère de l'Instruction publique	500 »	500 »
A reporter	3,453 37	3,499 70

Report.....	3,453 37	3,499 70
6° Subvention spéciale du ministère de l'Instruction publique pour les *Monuments grecs*.....	600 »	» »
7° Don de l'Université d'Athènes.....	371 95	» »
8° Don spécial de M. Théodore Reinach.	» »	377 35

C. Cotisations et ventes.

9° Cotisations des membres ordinaires.	4,384 39	3,896 »
10° Souscriptions des membres donateurs.....	1,300 »	400 »
11° Vente de publications	646 40	351 35
12° Vente de médailles.....	92 55	10 »
TOTAL.....	10,848 66	8,534 40

II. *État comparatif des Dépenses en 1893 et 1894.*

A. Publications.

	1893	1894
1° Publication de la *Revue*.....	3,187 40	2,474 60
2° Rédaction de la Bibliographie	» »	400 »
3° Monuments grecs.....	1,273 50	876 80

B. Encouragement.

4° Prix Zographos.....	1,000 »	1,000 »
5° Concours typographique.....	300 »	300 »
6° Prix classiques.....	126 20	98 15

C. Frais généraux.

7° Impressions diverses.....	144 05	99 80
8° Reliure et achat de livres.....	18 50	26 40
9° Loyer et assurances.....	593 45	884 80
10° Déménagement, réinstallation.....	550 »	» »
11° Service du Palais des Beaux-Arts..	91 »	120 »
12° Frais d'artistes à l'Assemblée générale du 12 avril 1894.....	» »	102 80
A reporter.....	7,284 10	6,383 35

Report.....	7,284 10	6,383 35
13° Indemnité de l'agent bibliothécaire.	850 »	800 »
14° Droits de garde des titres et frais divers à la Société générale.....	36 05	39 45
15° Distribution des publications.....	666 98	412 06
16° Recouvrement des cotisations.....	65 45	134 09
17° Frais de bureau, de commis, de correspondance et divers.....	430 30	232 65
18° Local, éclairage et chauffage.....	132 65	70 95
19° Médailles.....	12 35	15 30
TOTAL.....	9,477 88	8,087 85

III. *Budget sur ressources spéciales ou fondation Zappas.*

(La dépense affectée chaque année au prix Zappas est égale au revenu de la fondation Zappas pendant l'année précédente.)

RECETTES en 1892 : 1,000 francs ; — en 1893 : 633 fr. 85.
DÉPENSES en 1893 : 1,000 francs ; — en 1894 : 633 fr. 85.

IV. *Mouvement des fonds en 1894.*

Solde en caisse, 1er janvier 1894.....		6,104 34
Recettes réelles en 1894 (tableau ci-dessus, n° 1).....		8,534 40
Rentrées de la rente Zappas (2e semestre de 1893 et année 1894 entière).....		439 45
TOTAL.....		15,078 19
Sorties de caisse (tableau n° II) (1).....	8,287 85	
Achat de 3 obligations du Midi.....	1,395 95	
Prix Zappas en 1894.....	633 85	
	10,317 65	10,317 65
Reste en caisse au 31 décembre 1894.....		4,760 54

(1) Au tableau n° II, les dépenses de 1894 figurent pour 8,087,85 : mais un chèque (n° 1755) de 200 fr., afférent à des dépenses de 1893, tiré le 28 décembre 1893, n'ayant été encaissé par la Société générale et payé par elle à son destinataire que le 2 janvier, le total des sorties de caisse effectives doit être augmenté de ce chiffre.

qui se décomposent ainsi :

Solde à la Société générale	4,622 59	4,760 54
Solde en caisse chez l'agent bibliothécaire.....	137 95	

V. État des fonds de l'Association au 31 décembre 1894.

1° Rente française 3 °/₀ (rente Deville) : fr. 500 de rente.
2° 154 Obligations des chemins de fer de l'Ouest (150 anciennes, 4 nouvelles).
3° 18 Obligations des chemins de fer du Midi (15 anciennes, 3 nouvelles).
4° Rente hellénique 4 °/₀ (rente Zappas), revenu *nominal* de 1,000 fr.
5° Solde créditeur de fr. 4,760,54.

Dans le tableau n° I, on remarquera l'accroissement de revenu, obtenu par l'achat de trois obligations du Chemin de fer du Midi, emploi des souscriptions de membres donateurs, et surtout un don extraordinaire et spécial qui est à la fois un acte de haute générosité et un bon exemple. Ce don de M. Th. Reinach représente sa part de bénéfice comme conférencier dans les recettes de l'audition de l'Hymne à Apollon donnée le 4 mai 1894 au théâtre d'Application. « Puisque l'hymne à Apollon, nous écrivait M. Th. Reinach, a pris son vol sous les auspices de l'Association, je crois tout indiqué d'apporter à celle-ci les prémisses de sa carrière à travers le monde. » En même temps le donateur nous priait de consacrer sa donation à l'œuvre des *Monuments grecs :* c'était répondre à nos désirs, et, grâce à lui, la livraison commencée des *Monuments* a pu être achevée et payée en 1894 :

Sic nos servavit Apollo !

Par contre, dans ce même tableau n° I, il y a plusieurs articles où l'aide d'Apollon n'est pas aussi visible. La diminution sur la vente des publications était prévue, le chiffre élevé de l'exercice 1893 étant dû en grande partie au règlement de comptes arriérés. Mais nous n'avons eu que quatre souscriptions de dona-

teurs au lieu de 13, et pourtant nous ne demandons à chacun que 100 fr. pour le libérer de toute cotisation à l'avenir, δόσις δ'ὀλίγη τε φίλη τε : cela ne coûte pas cher au donateur, et il sert du même coup les intérêts de l'Association en lui permettant d'augmenter son capital et de diminuer ses frais de recouvrement. Enfin la vente de la médaille a été presque nulle : notre image de Pallas Athéné, œuvre d'un grand artiste, digne émule des Evénète et des Kimôn, est pourtant toujours jeune et belle, et nous aussi, comme Agrigente et Syracuse, nous offrons sur le dur métal :

L'immortelle beauté des vierges de Sicile.

Quant à la diminution de 500 fr. sur le chiffre total des cotisations de membres ordinaires, elle est déjà comblée en grande partie par des recettes de cotisations arriérées que l'on a pu opérer en février 1895. Il en est de même pour le don de l'Université d'Athènes : il ne nous a pas fait défaut pour 1894, mais il n'a été encaissé qu'en 1895.

Dans le tableau des dépenses (n° II), on remarquera les diminutions réalisées sur les Monuments grecs, sur la distribution des publications et sur les frais divers d'administration. Mais la diminution sur les frais de la Revue n'a pas de quoi nous réjouir autant : on aurait dû payer quatre numéros en 1894, et il n'en a été payé que trois, par suite de la réunion en un fascicule des numéros 27 et 28 qui n'ont paru qu'en février 1895 : le n° 27 était à payer sur le budget de 1894, et il faudra par conséquent inscrire cinq numéros au budget de 1895. Quant à la Bibliographie, elle est portée aux dépenses de 1894 pour 400 fr. (au lieu de 200 chiffre prévu) parce que cette somme représente le travail de deux bibliographies, parues, l'une dans le n° 24, l'autre dans le n° 28, et payées au rédacteur en janvier et décembre 1894 : l'augmentation n'est donc qu'apparente, et, la prochaine bibliographie devant être publiée dans le n° 32 qui ne paraîtra qu'en janvier 1896, toute dépense sur ce chapitre peut être supprimée au budget de 1895. En revanche le recouvrement des cotisations a exigé en 1894 une dépense double par rapport à 1893. Aussi serions-nous reconnaissants à ceux de nos associés jusqu'ici trop peu nombreux qui, d'eux-mêmes et à leurs frais, par mandat ou

bon de poste, nous adresseraient dès le mois de janvier le montant de leur cotisation : *bis dat qui cito dat*.

Quant à l'ensemble de l'exercice 1894 (8,534 fr. 40 de recettes contre 8087 fr. 85 c. de dépenses; différence en plus, 446 fr. 55), l'équilibre y est obtenu, même sans tenir compte des souscriptions de donateurs. Mais, comme nous le disions tout à l'heure, nous avons, en 1894, payé seulement trois numéros de la *Revue* (nos 24, 25, 26) : le paiement du n° 27, même en reportant au budget de 1895 le paiement anticipé de la Bibliographie à paraître dans le n° 28, aurait mis le budget en déficit d'un peu plus de 500 fr. Naturellement il nous a été impossible de songer à décerner le prix de l'Association, et nous devons encore rayer ce prix du budget de 1895, que nous vous proposons d'établir comme il suit :

VI. *Recettes en 1894.*

A. Intérêts de capitaux.

1° Rente Deville 3 0/0	500	»
2° Coupons de 154 obligations du chemin de fer de l'Ouest	2,212	05
3° Coupons de 18 obligations du chemin de fer du Midi	259	20
4° Coupons de 5 obligations du chemin de fer de l'Est (emploi d'une partie du soldé créditeur au 31 décembre 1894)	71	35
5° Intérêts du compte courant à la Société générale	15	»

B. Subventions et dons.

6° Subvention ordinaire du ministère de l'Instruction publique	500	»
7° Don de l'Université d'Athènes (1894 et 1895)	570	»
8° Donations pour les Monuments grecs	500	»

C. Cotisations et ventes.

9° Cotisations de membres ordinaires	4,000	»
10° Vente de publications et médailles	350	»
TOTAL	8,977	60

VII. *Dépenses en 1895.*

A. Publications.

1° Impression et illustration de la *Revue*	4,250	»
2° Monuments grecs	500	»

B. Encouragements.

3° Prix Zographos	1,000	»
4° Concours typographique	300	»
5° Prix classiques	110	»

C. Frais généraux.

6° Impressions diverses	100	»
7° Entretien de la Bibliothèque	50	»
8° Loyer et assurances	885	»
9° Service du palais des Beaux-Arts	100	»
10° Indemnité de l'agent-bibliothécaire	800	»
11° Droits de garde, etc., à la Société générale	40	»
12° Distributions de publications	420	»
13° Recouvrement de cotisations	120	»
14° Frais de bureau, commis, correspondance	200	»
15° Local, éclairage, chauffage	100	»
TOTAL	8,975	»

Le budget de 1895, selon nos prévisions, comprendrait donc, en recettes, 8,977 fr. 60 c., — en dépenses, 8,975 fr. Il se solderait donc par un excédent *présumé* de 2 fr. 60.

VIII. *Projet de budget sur ressources spéciales.*

(Fondation Zappas).

Produit de la rente Zappas en 1894	294	»
Prix Zappas en 1895	294	»

Tel est, Messieurs, l'état des finances de notre Association : le déclarer mauvais, ce serait évidemment se montrer bien sévère;

le proclamer excellent, ce serait se montrer bien présomptueux. La vérité est que nous avons besoin du zèle de tous pour nous aider à accroître nos ressources et à encourager davantage les études grecques qui en ont grand besoin. Nous aussi, comme les Athéniens de Périclès, « nous aimons les choses de l'esprit avec ardeur », φιλοσοφοῦμεν ἄνευ μαλακίας. Mais plus encore qu'eux nous sommes obligés de dire : φιλοκαλοῦμεν μετ' εὐτελείας, et il nous manque un peu de quoi dépenser réellement pour les belles choses, c'est-à-dire de quoi récompenser les bons livres qui paraissent chaque année à l'honneur de la Grèce et de quoi traiter dignement ceux qui constituent notre bibliothèque. Peut-être les bienfaiteurs hésitent-ils à venir à nous, craignant que la richesse ne nous soit que prétexte à paroles orgueilleuses; mais là encore, nous serons les dignes héritiers de ces Athéniens qui pouvaient dire avec Périclès : πλούτῳ τε ἔργου μᾶλλον καιρῷ ἢ λόγου κόμπῳ χρώμεθα. Et enfin, si quelqu'un nous fait honte de trop dévoiler notre pauvreté pour solliciter les bienfaits, nous lui répondrons encore par la bouche de Périclès : τὸ πένεσθαι οὐχ ὁμολογεῖν τινὶ αἰσχρόν, ἀλλὰ μὴ διαφεύγειν ἔργῳ αἴσχιον.

Pour les membres de la Commission administrative,
Le Trésorier, Max. Egger.

MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION

(1867)

MM.

† Ader, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève* (1).
† Alexandre (Ch.), membre de l'Institut.
Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du Musée de Saint-Germain.
† Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
† Brunet de Presle, membre de l'Institut.
Burnouf (Emile), ancien directeur de l'École française d'Athènes.
Campaux, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.
† Chassang, inspecteur général de l'Instruction publique.
† Daremberg, conservateur de la bibliothèque Mazarine.
† David (baron Jérôme), ancien vice-président du Corps législatif.
† Dehèque, membre de l'Institut.
Delyannis (Théodore-P.), président du Conseil des ministres à Athènes.
† Deville (Gustave), membre de l'École d'Athènes.
† Didot (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
† Dübner, helléniste.
† Duruy (Victor), de l'Académie française, ancien ministre de l'Instruction publique.
† Egger, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† Eichthal (Gustave d'), membre de la Société asiatique.
Gidel, proviseur du lycée Condorcet.
Girard (Jules), membre de l'Institut, ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† Goumy, rédacteur en chef de la *Revue de l'Instruction publique*.
† Guigniaut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.
† Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Heuzey (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts.
† Hignard, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
† Hillebrand, ancien professeur à la Faculté des lettres de Douai.
† Jourdain (Charles), membre de l'Institut.
Legouvé, de l'Académie Française.

(1) La croix indique les membres fondateurs décédés.

Lévêque (Charles), membre de l'Institut.
† Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut.
† Maury (Alfred), membre de l'Institut.
Mélas (Constantin), à Marseille.
† Miller (Emm.), membre de l'Institut.
† Naudet, membre de l'Institut.
† Patin, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure.
Ravaisson (Félix), membre de l'Institut.
† Renan (Ernest), de l'Académie française.
† Renier (Léon), membre de l'Institut.
† Saint-Marc Girardin, de l'Académie française.
† Thenon (l'abbé), directeur de l'École Bossuet.
† Thurot, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure.
Valettas (J.-N.), professeur à Londres.
† Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
† Vincent (A.-J.-H.), membre de l'Institut.
† Waddington (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur.
Weil (Henri), membre de l'Institut.
Wescher (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.
† Witte (baron J. de), membre de l'Institut.

MEMBRES FONDATEURS POUR LES MONUMENTS GRECS

(1875-1895)

Le Ministre de l'Instruction publique.
Le Musée du Louvre.
L'École nationale des Beaux-Arts.
L'Université d'Athènes.
Le Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques.
Le Syllogue littéraire hellénique du Caire, l'*Union*.

MM.

Barthélemy Saint-Hilaire.
Basily (Demetrius).
Bikélas (D.)
† Brault (Léonce).
† Brunet de Presle.
Carathéodory (Étienne).
† Castorchi (Euthymios).
† Chasles (Michel).
Chèvrier (Adolphe).
Collignon (Maxime).
Coromilas.
† Didot (Amb.-Firmin).
Drême.
† Dumont (Albert).
Dupuis (Jean).
† Egger (Emile).
† Eichthal (Gustave d').
Foucart (Paul).
Hachette et Cie, libraires éditeurs,
Hanriot.
Heuzey (Léon).
Laperche.
† Laprade (V. de).
Lecomte (Ch.).

MM

Lereboullet (Léon).
Misto (H.-P.).
Negropontis.
† Ocher de Beaupré (colonel).
Parmentier (général).
Pélicier (P.).
Perrot (Georges).
Piat (A.).
Pottier (Edmond).
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
Reinach (Salomon).
Reinach (Théodore).
Rodocanaki (P.).
Rothschild (baron Edmond de).
† Saripolos (Nicolas).
† Symvoulidis.
Syngros (A.).
† Vaney.
† Verna (baron de).
† Witte (baron J. de).
† Wyndham (Charles).
† Wyndham (George).
† Zafiropulo (E.).
Zographos (Christakis Effendi).

M. Zographos, déjà fondateur du prix qui porte son nom, a souscrit à l'œuvre des Monuments grecs pour une somme de *cinq mille francs*. — M. le baron de Witte et M. G. d'Eichthal ont souscrit chacun pour une somme de *quatre cents francs*. — M. le baron E. de Rothschild, pour *deux cents francs*.

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

1867. MM. Patin, membre de l'Institut.
1868. Egger, *Id.*
1869. Beulé, *Id.*
1870. Brunet de Presle, *Id.*
1871. Egger, *Id.*
1872. Thurot, *Id.*
1873. Miller, *Id.*
1874. Heuzey, *Id.*
1875. Perrot, *Id.*
1876. Egger, *Id.*
1877. Chassang, inspecteur général de l'Université.
1878. Foucart, membre de l'Institut.
1879. Gidel, proviseur du Lycée Condorcet.
1880. Dareste, membre de l'Institut.
1881. Weil, *Id.*
1882. Miller, *Id.*
1883. Queux-de-Saint-Hilaire (marquis de).
1884. Glachant, inspecteur général de l'Université.
1885. Jourdain, membre de l'Institut.
1886. Gréard, *Id.*
1887. Girard (Jules), *Id.*
1888. Mézières, *Id.*
1889. Croiset (A.), *Id.*
1890. Maspero, *Id.*
1891. Renan (Ernest), *Id.*
1892. Houssaye (Henry), *Id.*
1893. Collignon (Max), *Id.*
1894. Schlumberger (G), *Id.*

MEMBRES DU BUREAU POUR 1895-96

Président : M. D. Bikélas.
1er *Vice-Président :* M. Bréal.
2e *Vice-Président :* M. Decharme.
Secrétaire-archiviste : M. Paul Girard.
Secrétaire-adjoint : M. Am. Hauvette.
Trésorier : M. Max Egger.

MEMBRES DU COMITÉ POUR 1895-96

Nommés en 1893.

MM. Babelon.
Rodocanachi (Emmanuel).
Dareste.
Girard (Jules).
Houssaye (Henry).
Perrot (G.).
Reinach (Salomon).

Nommés en 1894.

MM. Croiset (A).
Collignon.
Weil.
Havet.
Bibesco.
Omont.
Legrand.

Nommés en 1895.

MM. Schlumberger.
Haussoullier.
D'Eichthal (Eug.).
Héron de Villefosse.
Tannery.
Psichari.
Guiraud.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MM. Bikélas.
Croiset (A).
Dareste.
D'Eichthal (Eug.).
Houssaye (Henry).
Laperche.
Maspero.
Pottier (E.).
Ruelle (Em.).

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. Bikélas.
Haussoullier.
Houssaye (Henry).
Maspero.
Reinach (Théodore), *rédacteur en chef-gérant de la Revue.*
MM. Les anciens présidents de l'Asssociation.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

MM. Collignon (Max.).
Guillaume.
Haussoullier.
Héron de Villefosse.
Heuzey (L.).
Homolle.
Martha (J.).
Perrot (G.).
Pottier (E.).
Reinach (Th.).
Saglio.

MEMBRES DONATEURS

MM.

Achillopoulo, à Paris.
Adam (Mme Juliette), à Paris.
Alpherakis (Achille), à Taganrog (Russie).
† Anquetil, inspecteur d'Académie honoraire, à Versailles.
Antrobus (Fr.), à Londres.
Athanasiadis (Athanasios), à Taganrog.
Auvray (l'abbé Emmanuel), à Rouen.
† Avierino (Antonine), à Taganrog.
Banque nationale de Grèce, à Athènes.
Barenton (Arm. de), à Paris.
† Baret, avocat à Paris.
† Basiadis (Hiéroclès-Constantin), à Constantinople.
Basili (Michel G. A.), docteur en droit, à Athènes.
Bassia (Typaldo), à Athènes.
Beaudoin (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
Beer (Guillaume), à Paris.
Berranger (l'abbé H. de), à Trouville.
Berthault (E. A.), docteur ès lettres, à Paris.
† Beulé (Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
† Bienaymé (Jules), membre de l'Institut.
Bikélas (D.), à Paris (1).
Bimpos (Th.) archevêque de Mantinée.
Bistis (Michel-L.), à Galatz (Roumanie).
Blampignon (l'abbé), à Vanves.
Bounos (Élie), à Paris.
Boutroue, à Paris.
† Braïlas (Armenis), ministre de Grèce, à Londres.
† Brault (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris.
Brosselard (Paul), chef de bataillon au 12e régiment de ligne.
† Brunet de Presle (Wladimir), membre de l'Institut.
Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie (Turquie).
Calvet-Rogniat (le baron Pierre), licencié ès lettres, à Paris.
Carapanos (Constantin), correspondant de l'Institut, à Athènes.
Caratheodory (Ét.), ministre de Turquie, à Bruxelles.
Cartault (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Casso (Mme), à Kischeneff (Russie).
† Castorchis (Euth.), professeur à l'Université d'Athènes.
Chaplain (J.-C.), membre de l'Institut.
† Charamis (Adamantios), professeur à Taganrog.
† Chasles (Michel), membre de l'Institut.
Chasles (Henri), à Paris.

(1) Don d'une somme de 200 francs.

Chassiotis (G.), fondateur du lycée de Péra, à Paris.
Chévrier (Ad.), avocat-général, à Paris.
Chévrier (Maurice), attaché au Ministère des affaires étrangères.
Choisy (Auguste), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
† Christopoulos, ministre de l'Insruction publique en Grèce.
Chrysoveloni (Léonidas), négociant, à Athènes.
Clado (Costa), à Londres.
Clado, docteur, à Paris.
Colin (Armand et Cie), libraires-éditeurs, à Paris.
Combothecras (Sp.), à Odessa.
Constantinidis (Zanos), à Constantinople.
Corgialegno (Marino), négociant, à Londres.
† Coronio (Georges), à Paris.
Coumanoudis (Et.-A.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université d'Athènes.
Courcel (baron Alphonse de), ambassadeur à Londres.
† Cousté (E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
Croiset (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Croiset (Maurice), professeur au Collège de France, à Paris.
Cucheval (Victor), ancien professeur au lycée Condorcet, à Paris.
Dalmeyda (G.), professeur au lycée de Lyon.
† Damaschino, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
Dareste (Rod.), membre de l'Institut, à Paris.
Dellaporta (Vrasidas), à Taganrog.
Delyanni (N.), ministre de Grèce, à Paris.
† Demetrelias (C.), à Odessa.
† Desjardins (Charles-Napoléon).
Desjardins (Mme veuve Charles-Napoléon), à Versailles (1).
† Deville (Gustave), docteur ès lettres, membre de l'École française d'Athènes.
† Deville (Mme veuve), à Paris (2).
† Didion, inspecteur général des ponts et chaussées.
† Didot (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
Didot (Alfred), libraire-éditeur, à Paris.
Dieux, professeur au Collège Stanislas, à Paris.
† Dorisas (L.), à Odessa.
Dossios (N.), professeur à l'école commerciale supérieure de Iassy.
Doudas (D.), à Constantinople.
Doulcet (l'abbé Henry), à Paris.
† Dozon (Aug.), ancien consul de France,
† Drême, président de la Cour d'appel d'Agen (Lot-et-Garonne).
† Dumont (Albert), membre de l'Institut.
Dupuis, proviseur honoraire, à Paris.
† Duruy (Victor), de l'Académie française.
Dussouchet, professeur au lycée Henri IV, à Paris.
École Bossuet, à Paris.

(1) Don d'une somme de 150 francs.
(2) Don d'une rente annuelle de 500 francs.

École hellénique d'Odessa.
Écoles publiques orthodoxes de Chios.
Edet, professeur au lycée Henri IV, à Paris.
† Egger (Émile), membre de l'Institut.
Egger (Mme veuve Ém.), à Paris.
Egger (Max), professeur au lycée Charlemagne, à Paris.
Egger (Victor), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
† Eichthal (Gustave d'), membre de la Société asiatique, à Paris.
Eichthal (Eugène d'), à Paris.
Estournelles de Constant (baron Paul d'), député, à Paris.
Falieros (Nicolas), à Taganrog (Russie).
Fallex (Eug.), proviseur honoraire du lycée Charlemagne.
Fallières, sénateur, ancien ministre de la Justice et des Cultes.
† Ferry (Jules), président du Sénat.
Fix (Théodore), colonel d'état-major, à Paris.
Foucart (Paul), membre de l'Institut.
Fournier (Mme veuve Eugène), à Paris.
Gennadios (J.), ancien ministre de Grèce, à Londres.
Gevaert (F.-Aug.), directeur du Conservatoire royal de musique à Bruxelles.
† Giannaros (Thrasybule), négociant, à Constantinople.
Gidel (Ch.), ancien proviseur du Lycée Condorcet.
† Gillon (Félix), magistrat à Bar-le-Duc.
Girard (Jules), membre de l'Institut.
Girard (Paul), maître de conférences à l'École normale supérieure.
† Giraud (Ch.), membre de l'Institut.
† Glachant (Ch.), inspecteur général de l'Instruction publique.
Gœlzer, maître de conférences à l'École normale supérieure.
Goirand (Léonce), avoué près la Cour d'appel de Paris.
Goirand (Léopold, avoué près le tribunal civil de la Seine, député des Deux-Sèvres, à Paris.
Gonnet (l'abbé), docteur ès lettres, à Ecully, près Lyon.
Grandin (A.), à Paris.
Graux (Henri), à Vervins (Aisne).
Gréard, de l'Académie française.
† Grégoire, archevêque d'Héraclée, à Constantinople.
† Gumuchguerdane (Michalakis), à Philippopolis.
Gryparis (N.), consul de Grèce, à Sébastopol.
Gymnase de Janina.
Hachette (L.) et Cie, libraires-éditeurs, à Paris.
Hadji-Costa (Lysandre), directeur de l'École hellénique, à Odessa.
† Hanriot (Ch.), professeur honoraire de Faculté, à Chartres.
Hauvette (Amédée), professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
† Havet (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
† Havet (Julien), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
Havet (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Hériot-Bunoust (l'abbé L.), à Rome.
† Heuzey, conseiller à la cour d'appel de Rouen.
Heuzey (Léon), membre de l'Institut.
Hodgi Effendi (Jean), directeur général de la société des tramways, à Constantinople.
Houssaye (Henry), de l'Académie française.
Inglessis (Alex.), à Odessa.
Jamot (Paul), attaché au musée du Louvre.
Jasonidis, à Limassol (île de Chypre).
Joannidis (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce).
† Jolly d'Aussy (D.-M.) au château de Crazannes (Charente-Inférieure).
Jordan (Camille), membre de l'Institut, à Paris.
Joret (Ch.), professeur à la Faculté des lettres d'Aix.
† Kalvocoressis (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.
Kontostavlos (Alexandre), à Athènes.
† Kontostavlos (Othon), à Marseille.
† Kostès (Léonidas), à Taganrog.
Krivtzoff (Mme), à Moscou.
† Labitte (Adolphe), libraire à Paris.
† Lacroix (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Lafaye (Georges), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
Lamy (Ernest), à Paris.
Landelle (Charles), peintre, à Paris.
Laperche, à Paris (1).
† Lattry (A.), à Odessa.
† Lattry (Georges), président du musée et de la bibliothèque de l'École évangélique, à Smyrne.
† Lattry (Dr Pélopidas), à Odessa.
Lazzaro (Périclès-Hadji), vice-consul des Etats-Unis, à Salonique.
Lebègue (Henri), à Paris.
Lecomte (Ch.), à Paris.
Legantinis (J.-E.), à Odessa.
Legrand (Émile), professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, à Paris.
Lereboullet (le docteur Léon), à Paris.
† Lesseps (Ferdinand de), de l'Académie française.
Leudet (Mme Vve), à Rouen.
Leviez (Ernest), à Paris.
Ludlow (Th.-W.), à New-York.
Lur-Saluces (comte de), à Paris.
Macmillan (Georges-A.), éditeur, à Londres.
Maggiar (Octave), négociant, à Paris.
Maisonneuve (Jean), libraire-éditeur, à Paris.
† Mallortie (H. de), principal du collège d'Arras.
Manoussis (Constantinos), à Athènes.
Manoussis (Démétrios), à Paris.

(1) Don d'une somme de 200 francs.

Manzavinos (R.), à Odessa.
† Marango (Mgr), archevêque latin d'Athènes.
† Marcellus (comte Édouard de), ambassadeur de France à Constantinople.
† Martin (Th.-Henri), membre de l'Institut.
Maspero (G.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
† Maurice (Mme Ch.) née Vincent.
Mavro (Sp.), à Athènes.
Mavrocordato (le prince Nicolas).
Mavrocordato (le colonel Alexandre-Constantin).
Mavrogordato (M.), à Odessa.
Mavromichalis (Kyriacoulis Petrou), ancien député, à Athènes.
Maximos (P.), à Odessa.
† Mazerolle (Joseph), artiste peintre, à Paris.
† Melas (B.), à Athènes.
Meyer (Paul), membre de l'Iustitut, directeur de l'École des Chartes.
Michon (Étienne), attaché aux Musées de Louvre.
Milliet (Paul), à Paris.
† Misto (H.-P.), négociant, à Smyrne (1).
Monceaux (Paul), à Paris.
† Monginot (Alfred), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
† Mourier (Ad.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris.
† Negroponte (Michel), négociant à Paris.
Negroponte (Démétrios), à Taganrog.
Negroponte (Jean), à Paris.
Negropontes (Ulysse), à Paris.
Nicolaïdès (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes.
Nicolaïdès (Nicolaos), à Taganrog.
Nicolopoulo (Jean-G.), à Paris.
Nicolopoulo (Nicolas-N.), à Paris.
Nolhac (P. de), conservateur du Palais de Versailles.
Omont (Henry), conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale.
Paisant (A.), juge au tribunal civil, à Versailles.
Papadimitriou (Sinodis), à Odessa.
Paraskevas (Wladimir), à Odessa.
† Parissi, à Paris.
Parmentier (le général Théodore), à Paris.
† Paspati (J.-F.), à Odessa.
Paspatis (Georges), à Athènes.
† Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
Pélicier, archiviste de la Marne, à Châlons (2).
† Perrard (Emile), professeur au Collège Stanislas, à Paris.
† Perrin (Hippolyte).
† Perrin (Ernest).
Persopoulo (N.), à Odessa.

(1) Don d'une somme de 800 francs.
(2) Don d'une somme de 200 francs.

† Pesson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
Peyre (Roger), professeur au Collège Stanislas.
Phardys (Nicolas B.), à Samothrace.
Pispas (Dr. B.), à Odessa.
Pottier (Edmond), professeur à l'École du Louvre, à Paris.
Psicha (Étienne), à Athènes.
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de), à Paris
Ragon (l'abbé), professeur à l'école des Carmes, à Paris.
Rambaud (Alfred), professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
Reinach (Salomon), conservateur-adjoint au musée de St-Germain.
Reinach (Joseph), député des Basses-Alpes, à Paris.
Reinach (Théodore), directeur de la *Revue des Etudes grecques,* à Paris.
Renieri (Marc), gouverneur honoraire de la Banque nationale, à Athènes.
† Riant (comte Paul), membre de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, à Paris.
Richard-Kœnig, à Paris.
Ridder (de), maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Aix.
† Robertet, licencié ès lettres, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.
† Rochemonteix (Mis de), à Paris.
Rodocanachi (Th.-P.), à Odessa.
Rodocanachi (Théodore), à Paris.
Rodocanachi (Michel-E.), à Marseille.
† Romanos (J.), proviseur du Gymnase de Corfou.
Rothschild (le baron Edmond de), à Paris.
Ruelle (Ch.-Émile), conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Sarakiotis (Basile), à Constantinople.
Saraphis (Aristide), négociant, à Constantinople.
† Saripolos (Nicolas), professeur à l'Université d'Athènes.
Sathas (Constantin), à Venise.
Sayce, professeur à l'Université d'Oxford.
Scaramanga (Pierre-Jean), à Paris.
† Scaramanga (Jean-E.), à Marseille.
Scaramanga (Jean-A.), à Taganrog.
Scaramanga (Doucas-J.), à Taganrog.
† Scaramanga (Jean-P.), à Taganrog.
† Scaramanga (Stamatios), à Taganrog.
† Schliemann (H.), à Athènes.
Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, à Paris.
† Sclavo (Michel), à Odessa.
Sinadino (Michel), à Paris.
Sinadino (Nicolas), à Paris.
Sinano (Victor), à Paris.
† Somakis (Mme Hélène), à Paris.
Souchu-Servinière, à Laval.
Soutzo (prince Grégoire C.), ancien sénateur de Roumanie, à Bucarest.

Soutzo (prince Constantin D.), à Slobosia (Roumanie).
Souvadzoglou (Basili), banquier, à Constantinople.
† Stephanovic (Zanos), négociant, à Constantinople.
Sully-Prudhomme, de l'Académie française.
Svoronos (Michel), négociant, à Constantinople.
Syllogue littéraire Hermès, à Manchester.
† Symvoulidès, conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.
Syngros (A.), à Athènes.
Tannery (Paul), directeur de la manufacture de tabac, à Pantin (Seine).
Tarlas (Th.), à Taganrog.
Telfy, professeur à l'Université de Pesth.
† Theocharidès (Constantinos), à Taganrog.
† Tilière (marquis de), à Paris.
Tougard (l'abbé), professeur honoraire au petit séminaire de Rouen.
Tournier (Éd.), professeur à l'École normale supérieure, à Paris.
Tourtoulon (baron de), à Valergues (Hérault).
Travers, directeur des postes et télégraphes, à Auxerre.
Tsacalotos (E.-D.), à Athènes.
Université d'Athènes (1).
† Valieri (N.), à Odessa.
Valieri (Oct.), à Londres.
Valieri (Jérôme), à Marseille.
Vasnier, à Paris.
Venieri (Anastase), ancien directeur de l'Institut héllénique à Galatz (Roumanie), à Constantinople.
Vlasto (Antoine), à Paris.
Vlasto (Ernest), à Paris.
Vlasto (Et.-A.), à Marseille.
Vlasto (Th.), à Liverpool.
† Voulismas (E.), archevèque de Corfou.
Vucina (Al.-G.), à Odessa.
Vucina (Emm.-G.), à Athènes.
Vucina (J.-G.), à Odessa.
† Waddington (W. Henry), membre de l'Institut, sénateur.
Wescher (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, à Paris.
Xanthopoulos (Dem.), à Odessa.
Xydias (Nicolas), artiste peintre à Paris.
Xydias (Sp.), à Athènes.
† Zappas (Constantin), fondateur du prix Zappas.
† Zariphi (Georges), négociant.
† Zavitzianos (C.), docteur-médecin, à Corfou.
† Ziffo (L.), négociant, à Londres.
Zographos (Christaki Effendi), fondateur du prix Zographos, à Paris.
Zographos (Xénophon), docteur-médecin, à Paris.

(1) L'Université d'Athènes s'inscrit annuellement pour une somme de *quatre cents francs*.

LISTE GÉNERALE DES MEMBRES AU 1er NOVEMBRE 1895

NOTA. Les astérisques désignent les membres donateurs.

MM.

* ACHILLOPOULO, 23, avenue de l'Alma. — 1891.
ACKERMANN (l'abbé), professeur de philosophie au collège Stanislas, 51, rue Madame. — 1892.
* ADAM (Mme Juliette), 198, boulevard Malesherbes. — 1883.
ALBEAR (J. F. de), docteur, professeur de langue grecque à l'Université de Cuba, île de la Havane. — 1894.
ALLÈGRE, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. — 1892.
ALLIANCE FRANÇAISE, comité de Candie (île de Crète). (Représentée par M. le Chevalier A. Ittar, vice-consul de France.) — 1895.
* ALPHERAKIS (Achille), à Taganrog (Russie). — 1869.
AMBANOPOULO, (N.-G.), à Berdiansk (Russie). — 1890.
ANDREADIS (Mme), fondatrice et ex-directrice de la maison d'éducation franco-grecque du Caire, 9, rue du Château-Fadaise, à Nîmes. — 1867.
* ANTROBUS (Fr.), oratory, S. W., à Londres. — 1879.
APOSTOLIDIS (B.), à Alexandrie. — 1876.
APOSTOLIDIS (G.), à Constantinople. — 1880.
ASTERIADÈS, au consulat de Grèce à Salonique. — 1893.
* ATHANASIADIS (Athanasios), à Taganrog (Russie). — 1869.
ATHANASSAKI (Jean), avocat, au Caire. — 1880.
ATHENOGÉNÈS (Georges), banquier, à Athènes. — 1868.
AUDIAT (G.), professeur de rhétorique au collège Stanislas. — 1886.
AUDOUIN (Ed.), maître de conférences à la Faculté des lettres, 14, rue Saint-Cybard, Poitiers.
AUTIÉ (Fernand), professeur au lycée de Montpellier, 17, boulevard Louis-Blanc. — 1893.
* AUVRAY (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Rouen, 4 bis, rue Bihorel. — 1892.

BABELON (Ernest), conservateur au Cabinet des médailles, 30, rue de Verneuil. — 1890.
BAGUENAULT DE PUCHESSE (Gustave), docteur ès lettres, 156, rue Bannier, à Orléans. — 1867.
BAILLY (Anatole), correspondant de l'Institut, professeur honoraire de l'Université, à Orléans, 91, rue Bannier. — 1867.
BALTAZZI, à la légation de Grèce, Constantinople. — 1895.
BALTAZZI (Emmanuel), 59, avenue de Marceau. — 1895.
* BANQUE NATIONALE DE GRÈCE, à Athènes. — 1868.
* BARENTON (Arm. de), 9, place du Palais-Bourbon. — 1877.

Baron (Ch,), professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, 77, rue Blarin. — 1890.
* Basili (Michel G.-A.), à Athènes. — 1890.
Basily (Alexandre), 15, rue Lesueur. — 1894.
* Bassia (Typaldo), Athènes. — 1895.
Bayet (Ch.), recteur de l'Académie de Lille. — 1875.
Beau, professeur au lycée Condorcet, 35, rue de Boursault. — 1873.
* Beaudoin (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1884.
Beautemps-Beaupré, vice-président du tribunal de la Seine, 22, rue de Vaugirard. — 1878.
Belin et Cie, libraires-éditeurs, 52, rue de Vaugirard. — 1884.
Bellaigue (Camille), 28, rue Barbet-de-Jouy. — 1890.
Bellanger (L.), professeur au Lycée d'Auch. — 1892.
Belléli (Lazare), docteur ès-lettres, à Corfou. — 1890.
Bénard (Léon), docteur ès lettres, professeur au Lycée de Lyon. — 1891.
Benda (Julien), licencié ès-lettres, 40, rue de Trevise. — 1895.
Benloew (Louis), ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon, 48, rue Copernic. — 1891.
Benoit (Ch.), ancien doyen de la Faculté des lettres de Nancy. — 1868.
Bensis, ancien procureur général (Grèce), 7, rue Le Verrier. — 1895.
Berard (Victor), docteur ès-lettres, 4, rue des Chartreux. — 1892.
Béraud, professeur de seconde au collège Stanislas, 34, boulevard des Invalides. — 1894.
Bernès (Henri), professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, 127, boulevard Saint-Michel. — 1893.
* Berranger (l'abbé H. de), curé de Saint-Mihiel, à Trouville (Calvados). — 1869.
* Berthault (E.-A.), docteur ès lettres, 28, rue de la Trémoille. — 1882.
Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. — 1888.
Beulé (Mme Ernest), 9, rue Jean-Goujon. — 1890.
Beurlier (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur à l'Institut Catholique, 73, rue de Vaugirard. — 1886.
Bibesco (prince Alexandre), 69, rue de Courcelles. — 1888.
Bibliothèque Albert Dumont, à la Sorbonne. — 1890.
Bibliothèque de la Chambre des députés à Athènes. — 1891.
Bibliothèque de l'Université de Liège. — 1891.
Bidez, chargé de cours à l'Université, 48, boulevard Léopold, Gand. — 1895.
* Bikélas (D.), 50, rue de Varenne. — 1867.
* Bimpos (Théoclète), archevêque de Mantinée (Grèce). — 1868.
* Bistis (Michel), ancien sous-directeur du Lycée hellénique, à Galatz (Roumanie). — 1883.

* Blampignon (l'abbé), ancien professeur à la Faculté de théologie de Paris, 17, rue d'Issy, à Vanves. — 1869.
Blanchet (J.-Adrien), bibliothécaire honoraire au Cabinet des médailles, 3, rue Turgot. — 1894.
Bloch (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure, 204, avenue du Maine. — 1877.
Block (R. de), chargé de cours à l'Université, 29, rue Fabry, à Liège (Belgique). — 1872.
Bodin, agrégé de l'Université, professeur au Collège Stanislas, 32, rue de Vaugirard. — 1894.
Boissier (Gaston), de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de France, au palais de l'Institut. — 1869.
Bonnaric (Victor), inspecteur d'Académie à Nîmes. — 1888.
Bonnassies (Jules), 147, rue de Charenton, Paris. — 1893.
Boppe (Auguste), secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople. — 1885.
Bordeaux (P.), 98, boulevard Maillot, à Neuilly-sur-Seine. — 1894.
Boucherie (Adhémar), ancien chef de bataillon à la Légion étrangère, à Angoulême. — 1883.
Boudhors (Ch.-Henri), professeur au Lycée Henri IV, 12, rue du Sommerard. — 1895.
Boulay de la Meurthe (comte Alfred), 23, rue de l'Université. — 1895.
Boulgaris (Comte C.), prêtre, à Corfou. — 1891.
Bourgault-Ducoudray, professeur d'histoire musicale au Conservatoire, 16, Villa Molitor, Paris Auteuil. — 1874.
Boutmy (Émile), membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume. — 1870.
* Boutroue (A.), 241, rue du Faubourg Saint-Honoré. — 1893.
Bouvier, professeur de rhétorique au lycée d'Orléans, 5, rue des Huguenots. — 1888.
Bouvy (le R.-P. Edmond), docteur ès lettres, 8, rue François Ier — 1891.
Boxler (l'abbé), agrégé de l'Université, 23, rue du Général Foy. — 1892.
Brancovan (la princesse), 34, avenue Hoche. — 1885.
Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 70, rue d'Assas. — 1868.
Broglie (le duc de), de l'Académie française, 10, rue de Solférino. — 1871.
Broglie (prince Victor de), 48, rue de La Boétie. — 1888.
* Brosselard (Paul), chef de bataillon au 12e régiment d'infanterie à Montlouis-sur-Tet (Pyrénées-Orientales). — 1883.
Brunetière (Ferdinand), de l'Académie française maître de conférences à l'École normale supérieure, 4, rue Bara. — 1885.
* Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie, membre du synode œcuménique, à Constantinople, à Ismidt, Turquie. — 1876.
Buisson (Benjamin), examinateur à l'Université de Londres, Savile-Club, Piccadilly, à Londres, et à Paris, 166, boulevard Montparnasse. — 1870.

Caffiaux, ancien receveur municipal de la ville de Valenciennes. — 1868.

Caillemer (Exupère), doyen de la Faculté de droit de Lyon. — 1867.

Caix de Saint-Aymour (Vicomte), 112, boulevard de Courcelles. — 1893.

Calligas (P.), gouverneur de la Banque nationale, à Athènes. — 1868.

Callipoliti (Georges), docteur-médecin à Stipsi, diocèse de Méthymne, Lesbos. — 1893.

Callispéri (Mlle Sébastie), licenciée ès lettres, à Athènes. — 1892.

Callot (Ernest), 160, boulevard Malesherbes. — 1895.

* Carapanos (Constantin), correspondant de l'Institut de France, à Athènes. — 1868.

* Caratheodory (Ét.), docteur en droit, ministre de Turquie, à Bruxelles. — 1872.

Caratheodory (Télémaque), ingénieur des ponts et chaussées, à Athènes. — 1876.

Caravias (Jean-C.), chef de bureau à la Société de crédit mobilier, à Odessa. — 1887.

Caravias (docteur S.), 18, rue de Lisbonne. — 1894.

Carpentier (Paul), avocat, rue Jacquemart-Gielée, 35, à Lille. — 1893.

Carrière (Auguste), professeur à l'École des langues orientales vivantes, 35, rue de Lille. — 1873.

* Cartault (Augustin), professeur à la Faculté des lettres, 96, rue de Rennes. — 1875.

* Casso (Mme), à Kischeneff (Russie). — 1875.

Castellani (C.), directeur de la bibliothèque royale Saint-Marc, à Venise. — 1889.

Castellani (G.), professeur au Gymnase de Termini, Imerese (Sicile). — 1895.

Castets (F.), doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, 21, boulevard du Jeu de Paume. — 1893.

Catzigras (Cosmas), négociant, 24, cours Devilliers, à Marseille. — 1867.

Cerf (Léopold), ancien élève de l'École normale, imprimeur-éditeur, 13, rue de Médicis. — 1883.

Chabaneau, maître de conférences à la Faculté de lettres, villa Pauline, à Montpellier. — 1873.

Chacornac (C.), professeur au Lycée, 22, avenue d'Espaly, Le Puy (Haute-Loire). — 1895.

Chamonard (J.), agrégé de l'Université, à l'Ecole Normale supérieure, 45, rue d'Ulm. — 1895.

Champault (Philippe), à Châtillon-sur-Loire (Loiret) — 1891.

Chantepie (de), administrateur de la bibliothèque de l'Université. — 1867.

* Chaplain (J.-C.), membre de l'Institut, graveur en médailles, à l'Institut. — 1876.

Chapron (André), sous-préfet de Valognes (Manche). — 1893.

* Chasles (Henri), 31, rue de la Baume. — 1881.

* Chassiotis (G.), professeur, fondateur du lycée grec de Péra, à Paris, 28, rue des Écuries d'Artois. — 1872.
Chatel (Eug.), ancien archiviste du département du Calvados, 5, rue Vavin. — 1867.
* Chévrier (Adolphe), avocat-général, 13, rue de Téhéran. — 1873.
* Chévrier (Maurice), attaché au ministère des Affaires étrangères, 35, rue Jacob. — 1880.
* Choisy (Aug.), ingénieur des ponts et chaussées, 11, rue Chomel. — 1867.
* Chrysoveloni (Léonidas), négociant à Kifissia, Athènes. — 1869.
Citoleux, ancien professeur au lycée Henri IV, 9, rue de la Santé. — 1872.
* Clado (docteur), 122, avenue des Champs-Élysées. — 1894.
Clerc (Michel), professeur-adjoint à la Faculté des lettres d'Aix. — 1893.
Cogordan (Georges), ministre de France au Caire. — 1873.
Colardeau, professeur au lycée Lakanal, 13, rue Voltaire, à Sceaux. 1894.
* Colin (Armand) et Cie, libraires-éditeurs, 5, rue de Mézières. — 1891.
Collard (F.), professeur à l'Université de Louvain, 109, rue de la Station. — 1879.
Collignon (Maxime), membre de l'Institut, professeur-adjoint à la Faculté des lettres, 88, boulevard St-Germain. — 1875.
Colmet d'Aage, conseiller-maître à la cour des comptes, 44, rue de Londres. — 1872.
* Combothecras (S.-J.), rue Tyraspolscaya, à Odessa. — 1873.
* Constantinidis (Zanos), négociant, à Constantinople, Pera, 6, rue Journal. — 1873.
* Corgialegno (Marino), à Londres, 21, Pembridge-Gardens, Bayswater. — 1867.
Coromilas (Lambros), à Athènes. — 1878.
Cosmao Dumanoir (Marcel), avocat, 57, rue de Chateaudun. — 1893.
Cossoudis (Thémistocle), négociant, à Constantinople. — 1868.
Costomiris (Dr A.), professeur agrégé d'ophtalmologie à l'Université d'Athènes, à Paris, 37, rue Claude Lorrain. — 1891.
Couat, recteur de l'Académie de Bordeaux. — 1876.
* Coumanoudis (Étienne-A.), correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'Université d'Athènes. — 1873.
Courbaud, professeur honoraire, 3, rue Vézelay. — 1876.
* Courcel (baron Alphonse de), ambassadeur à Londres, au château d'Athis-sur-Orge, à Athis-Mons (Seine-et-Oise), et à Paris, 10, boulevard Montparnasse. — 1886.
Coutsalexis (Constantin), à Athènes. — 1889.
Couve (L.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy. — 1895.
Crépin (Victor), professeur au Lycée de Chartres. — 1891.

Criésis (Constantin), premier secrétaire de la légation de Grèce, 35, rue de Berry, et 42, rue de Lubeck. — 1890.
* Croiset (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 54, rue Madame. — 1873.
* Croiset (Maurice), professeur au Collège de France, 27, rue Saint-Louis, à Versailles. — 1873.
Croiset (P.), ancien professeur au Lycée Saint-Louis, 23, rue Maurepas, à Versailles. — 1874.
* Cucheval (Victor), ancien professeur au Lycée Condorcet, 46, rue de Clichy. — 1876.
Cumont (Franz), 79, rue Montoyer, à Bruxelles. — 1892.

* Dalmeyda (Georges), professeur au lycée de Lyon. — 1893.
* Dareste (Rodolphe), membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, 9, quai Malaquais. — 1867.
David-Sauvageot (Albert), professeur au collège Stanislas, 12, rue de Tournon. — 1887.
Decharme (Paul), professeur à la Faculté des lettres, 95, boulevard Saint-Michel. — 1868.
Délacovias, docteur en droit, élève de l'Ecole libre des Sciences politiques, 76, rue de Provence. — 1895.
Delacroix (Gabriel), professeur au lycée Voltaire, 54, rue du Four. — 1883.
Delagrave, libraire-éditeur, 15, rue Soufflot. — 1867.
Delalain (Henri), libraire-éditeur, 56, rue des Écoles. — 1867.
Delamarre (Jules), 3, rue Hautefeuille. — 1893.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur-directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs. — 1874.
* Dellaporta (Vrasidas), à Taganrog. — 1873.
Deloche (Maximin), membre de l'Institut, 5, rue Herschel. — 1874. 1875.
Delyanni (Théodore-P.), président du Conseil des ministres, à Athènes. — 1867.
* Delyanni (N.), ministre de Grèce à Paris, 27, rue Marbeuf. — 1875.
Depasta (A.-N.). libraire, à Constantinople, Galata. — 1868.
Deprez (Michel), conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 2, rue de Fleurus. — 1888.
Derenbourg (Hartwig), professeur à l'École des Hautes Etudes, 56, rue de la Victoire. — 1890.
* Desjardins (Mme v^e^ Charles-Napoléon), 2, rue Sainte-Sophie, à Versailles. — 1883.
Desnoyers, directeur du musée historique, à Orléans. — 1879.
Devin, avocat au conseil d'État et à la Cour de Cassation, 39, rue de La Boétie. — 1867.
Dezeimeris (Reinhold), correspondant de l'Institut, 11, rue Vital Carle, à Bordeaux. — 1869.
Diamantopoulo (Mlle), ancienne élève de l'Ecole normale de Fontenay-aux-Roses, au Pirée (Grèce). — 1895.
* Didot (Alfred), 56, rue Jacob. — 1876.

Diehl (Charles), chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy. — 1891.

Dieulafoy (Marcel), membre de l'Institut, ingénieur des ponts et chaussées, 2, impasse Conti. — 1884.

* Dieux, professeur au collège Stanislas, 56, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1889.

Dihigo (Jean-Michel), docteur, professeur de langue grecque à l'Université de la Havane, île de Cuba. — 1894.

Dimitza, professeur de géographie à l'Université d'Athènes.— 1875.

Dorison (L.), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, 1, rue Piron. — 1894.

* Dossios (Nic.), professeur à l'école commerciale, strada Golia, 19, Iassy (Roumanie). — 1881.

Doublet (Georges), professeur au lycée de Nice. — 1894.

* Doulcet (l'abbé Henry), 4, place du Palais-Bourbon. — 1881.

Dragoumis (Etienne), ancien ministre des affaires étrangères, à Athènes. — 1888.

Drapeyron (Ludovic), professeur au lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de géographie*, 55, rue Claude-Bernard. — 1867.

Drosinis, directeur de l'*Hestia*, à Athènes. — 1888.

Druon, proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet, à Nancy. — 1874.

Dubois (Joseph), secrétaire adjoint du comité de législation étrangère, 186, rue de Rivoli. — 1894.

Duchataux, avocat, président de l'Académie nationale de Reims, 12, rue de l'Échauderie. — 1879.

Duchemin (Marcel), 4, rue de Malleville, à Enghien-les-Bains.— 1895.

Duchesne (l'abbé L.), directeur de l'Ecole française, palais Farnèse, Rome. — 1877.

Dufour (Médéric), maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lille, rue Jeanne-d'Arc, 12. — 1893.

Dugit, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble. — 1869.

Dujardin (P.), héliograveur , 28, rue Vavin. — 1891.

Dumontier, commandant du génie en retraite, 75, rue de Rennes. — 1882.

Dupré, professeur de rhétorique au lycée Condorcet, 20, rue Saint-Georges. — 1878.

* Dupuis (Jean), proviseur honoraire, 88, rue Claude-Bernard. — 1881.

Durand (Ch.-H.), professeur de rhétorique au Collège Stanislas. 42, boulevard des Invalides. — 1888.

Durand-Gréville, 174, rue de Grenelle. — 1892.

Dürrbach (F.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, 2, rue du Japon. — 1892.

* Dussouchet, professeur au lycée Henri IV, 12, rue de Tournon. — 1871.

Duvillard (J.), ancien directeur du Gymnase de Genève, 24, Bourg de Four, Genève. — 1893.

Dyer (Louis), esq., Sunbury Lodge, 68, Banbury Road, à Oxford. — 1889.

* Ecole Bossuet, représentée par M. l'abbé Balland, directeur, 51, rue Madame. — 1890.
Ecole des Carmes, représentée par M. l'abbé Monier, supérieur, 74, rue de Vaugirard. — 1890.
* Ecole Hellénique d'Odessa. — 1873.
Ecole normale supérieure. — 1869.
* Écoles publiques orthodoxes de Chios (Turquie d'Asie). — 1893.
* Edet, professeur au lycée Henri IV, 37, rue de la Tombe Issoire. — 1892.
Edon, professeur au lycée Henri IV, 21, rue de Vaugirard. — 1882.
* Egger (Mme vve Émile), 68, rue Madame. — 1885.
* Egger (Max), professeur au lycée Charlemagne, 71, rue de Vaugirard. — 1885.
* Egger (Victor), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, 23, rue du Cherche-Midi. — 1872.
Eginitis (M.), directeur de l'observatoire royal d'Athènes. — 1890.
* Eichthal (Eugène d'), 144, boulevard Malesherbes. — 1871.
Elèves (les) du Lycée d'Orléans. — 1869.
Elèves (les) de rhétorique du Collège Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1869.
Emmanuel (Maurice), 48, rue de Vaugirard. — 1893.
Erlanger (Emile), banquier, consul général de Grèce, 20, rue Taitbout, — 1869.
Errera (Paul), avocat, 14, rue Royale, à Bruxelles. — 1889.
Essarts (Emmanuel des), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. — 1867.
* Estournelles de Constant (baron Paul d'), député, 9, rue des Écuries d'Artois, Paris. — 1872.
Euclidis (Jean), avocat à Athènes. — 1875.
Eumorphopoulos (A.-G.), 4, Kensington Park Gardens, à Londres. — 1867.

Fagniez (Gustave), à la Bonde, par Pertuis (Vaucluse). — 1882.
* Falieros (Nicolaos), à Taganrog (Russie). — 1873.
* Fallex (E.), proviseur honoraire du lycée Charlemagne, 2, rue Chanoinesse. — 1873.
* Fallières, sénateur, 48, rue Monsieur-le-Prince. — 1886.
Feuardent, antiquaire, 4, place Louvois. — 1877.
Filleul (E.), 31, rue d'Amsterdam. — 1873.
* Fix (colonel Théodore), 59, rue Boissière. — 1877.
Flamand-Duval (Félix), 11, rue de Londres. — 1894.
Florisoone, professeur au Lycée d'Amiens. — 1886.
Follioley (l'abbé), proviseur du Lycée de Nantes. — 1884.
Fortoul (l'abbé), à l'église Saint-Leu, rue Saint-Denis. — 1870.
* Foucart (Paul), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, professeur au Collège de France, 19, rue Jacob. — 1867.
Fougères, chargé du cours d'antiquités grecques et latines à la Faculté des lettres de Lille, à Lambersart-lez-Lille. — 1886.

Fouillée (Alfred), boulevard de Garavan, à Menton (Alpes-Maritimes), et à Paris, boulevard de Port-Royal, 84. — 1884.
* Fournier (Mme ve Eugène). — 1884.
Frangoudis (G. S.), docteur en droit, à Athènes. — 1894.
Fringnet, inspecteur de l'Académie de Paris, 72, rue Claude-Bernard. — 1885.

Gachon, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1893.
Galuski (Ch.), à Saint-Marcel-lez-Valence (Drôme). — 1868.
Ganderax (Louis), 5, rue Washington. — 1891.
Gaspard (E.), professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 33, rue Claude-Bernard. — 1878.
Gaudier, professeur au Lycée, Valenciennes. — 1895.
Gault (Ch.-Maurice), docteur en droit, avocat à la Cour de Paris, 44, rue Miromesnil. — 1878.
Gautier, inspecteur général de l'instruction publique, à Gerbault Saint-Ouen, (Indre-et-Loire). — 1878.
Gebhart, professeur à la Faculté des lettres, 9, rue Bara. — 1868.
* Gennadios (Jean), chez M. Hitchins, London W. Ealing Dean. — 1878.
Georgiou (Paléologue), directeur du Gymnase Averoff et de l'École Tossitsée à Alexandrie (Égypte). — 1892.
* Gevaert (F.-Aug.), associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts, directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. — 1881.
Gibon, ancien directeur des forges de Commentry, à Paris, 42, rue de Grenelle. — 1887.
* Gidel (Ch.), ancien proviseur du Lycée Condorcet, 23, rue de Moscou. — 1867.
Girard (Docteur S.-S. Amédée), député de Riom (Puy-de-Dôme). — 1873.
* Girard (Jules), membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des lettres, 3, rue du Bac. — 1867.
Girard (Julien), inspecteur général honoraire de l'Université, 33, rue du Cherche-Midi. — 1869.
* Girard (Paul), maître de conférences à l'École normale supérieure, 55, rue du Cherche-Midi. — 1880.
Glachant (Paul-Gabriel), professeur de rhétorique au lycée de Nantes. — 1886.
Glachant (Victor), professeur au lycée Buffon, 5, avenue de Montespan (101, rue de la Pompe), Paris Passy. — 1884.
Glotz (Gustave), professeur au Lycée Michelet, 1, Beausset. — 1895.
Glycas (Nicéphore), membre du Saint-Synode du patriarchat œcuménique chez MM. Sphyra, frères, Constantinople-Galata (Turquie). — 1868.
* Goelzer, maître de conférences à l'École normale supérieure, 32, rue Guillaume Tell. — 1892.
* Goirand (Léonce), avoué près la Cour d'appel de Paris, 128, rue de Rivoli. — 1883.

* Goirand (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, député des Deux-Sèvres, 16, place Vendôme. — 1883.
Goldschmidt (Léopold), 19, rue Rembrandt. — 1876.
* Gonnet (l'abbé), docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Lyon, à Ecully, maison de Sainte-Catherine, près Lyon. — 1878.
Gonthier (Louis), abbé à Yenne (Savoie). — 1895.
Gosselin, professeur au Lycée, Angers. — 1895.
Gounouilhou, imprimeur à Bordeaux, 8, rue de Cheverus. — 1893.
* Grandin (A.), 16, rue Lafontaine, 6, hameau Béranger, Auteuil. — 1890.
* Graux (Henri), propriétaire, à Vervins (Aisne). — 1882.
* Gréard (Octave), de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris. — 1867.
Grizani (P.), professeur de musique, à Alexandrie. — 1880.
Groussard (E.), professeur au Lycée Janson de Sailly, à Rochefort-sur Mer, 72, rue du Rempart. — 1882.
Grousset (Henri), 8, rue Laromiguière. — 1887.
Grouttars (J. de), place de l'Université, à Louvain (Belgique). — 1890.
* Gryparis (N.), consul de Grèce, à Sébastopol. — 1886.
Gsell, docteur ès lettres, professeur de la chaire d'antiquités à l'École supérieure des lettres d'Alger. — 1893.
Guillaume (E.), membre de l'Institut, directeur de l'Académie de France à Rome, 15, rue de l'Université. — 1867.
Guiraud (Paul), professeur-adjoint à la Faculté des lettres, 30, rue du Luxembourg. — 1891.
* Gymnase de Janina (Turquie). — 1872.

* Hachette et Cie, libraires-éditeurs, 79, boulevard Saint-Germain. — 1867.
* Hadji-Costa (Lysandre), directeur de l'École hellénique, rue Nadejdinska, maison Schimiakine, à Odessa. — 1885.
Hallays (André), homme de lettres, 29, rue Saint-Guillaume. — 1880.
Halphen (Eugène), avocat, 69, avenue Henri Martin. — 1869.
Harmand, professeur au Lycée, 45, rue de la Commanderie, à Nancy. — 1892.
Hatzfeld, professeur honoraire, 7, rue de l'Odéon. — 1869.
Haury, professeur au lycée de Vesoul, 41, rue du Centre. — 1883.
Haussoullier (B.), directeur à l'École des Hautes-Études, 8, rue Sainte-Cécile. — 1881.
* Hauvette (Amédée), professeur-adjoint à la Faculté des lettres, 21, rue Jacob. — 1883.
* Havet (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'Ecole des Hautes-Etudes, 5, avenue de l'Opéra. — 1869.
Heiberg (le dr J.-L.), directeur de l'École Borgerdydskolen, à Copenhague, 13, Classensgade. — 1891.

Henneguy (Félix), 54, rue Denfert-Rochereau. — 1873.
Henry (Victor), professeur à la Faculté des lettres, 105, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1884.
* Hériot-Bunoust (l'abbé Louis). — 1889.
Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, 15, rue Washington. — 1872.
* Heuzey (Léon), membre de l'Institut, conservateur des antiquités orientales au musée du Louvre, 5, avenue Montaigne. — 1867.
Hittorff (Charles), 54, avenue de Villeneuve-l'Étang, à Versailles, — 1867.
Hochart, 22, rue de l'Église-Saint-Seurin, à Bordeaux. — 1893.
* Hodgi Effendi (J.), directeur général de la Société des tramways. à Constantinople, 20, cité de Péra. — 1876.
Holleaux (Maurice), chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, 9, quai de la Guillotière. — 1889.
Homolle (Th.), membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes. — 1876.
* Houssaye (Henry), de l'Académie française, 49, avenue Friedland. — 1868.
Hubault (G.), professeur honoraire au lycée Louis-le-Grand, 13, rue Bonaparte. — 1867.
Huillier (Paul), notaire, 83, boulevard Haussmann. — 1874.
Huit (Ch.), docteur ès lettres, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, 74, rue Bonaparte. — 1878.
Humbert, professeur au lycée Condorcet, 23, rue de la Chaussée d'Antin. — 1875.
Huntington (Henry Alonzo), ancien commandant d'artillerie aux Etats-Unis, 27, avenue d'Eylau. — 1895.

Iconomopoulos (Léonidas-D.), ingénieur aux chemins de fer égyptiens, au Caire. — 1890.
Imhoof-Blumer (Dr F.), à Winterthur (Suisse). — 1890. (*Deux cotisations*).
* Inglessis (Alexandre), chez MM. Mavro fils et Cie, à Odessa. — 1880.
Inglessis (Panaghis), négociant, à Constantinople. — 1868.
Inglessis (Pan.), docteur-médecin, 58, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1888.
Iserentant, professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Malines (Belgique). — 1880.

* Jamot (Paul), ancien membre de l'École française d'Athènes, attaché au musée du Louvre, 27, rue Fresnel, — 1890.
* Jasonidis, à Limassol (île de Chypre). — 1870.
* Joannidis (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce). — 1869.
Johnston (Mme Nathaniel), à Beaucaillou, par Saint-Julien (Gironde). — 1894.
* Jordan (Camille), membre de l'Institut, 48, rue de Varenne. — 1874.

* Joret (Ch.), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. — 1879.
Joubin (André), ancien membre de l'École française d'Athènes, à Paris, 110, boulevard Saint-Germain.

Kann (Arthur), 58, avenue du Bois de Boulogne. — 1893.
Kebedji (Stavro-M.), négociant, à Constantinople. — 1868.
Kehaya (Mme Calliope), à Athènes. — 1876.
* Kontostavlos (Alexandre), ancien ministre, à Athènes. — 1876.
Krebs (Adrien), professeur à l'École Alsacienne, 8, rue Nicole. — 1878.
* Krivtzoff (Mme), 53, rue grande Nikitskaia, à Moscou. — 1874.

Labbé (Édouard), professeur honoraire au Lycée Saint-Louis, 123, boulevard Montparnasse. — 1876.
* Lafaye (Georges), maître de conférences à la Faculté des lettres, 68, rue d'Assas. — 1892.
Laignioux (Henri), professeur au collège Stanislas, 22, rue d'Assas. — 1893.
Lambros (Spyridion), professeur à l'Université d'Athènes. — 1873.
* Lamy (Ernest), 113, boulevard Haussmann. — 1883.
* Landelle (Charles), 17, quai Voltaire. — 1868.
* Laperche (Alexis), 11, rue Cassette. — 1872.
Laprade (Paul de), licencié ès lettres et en droit, 10, rue de Castries, à Lyon. — 1884.
Larroumet, membre de l'Institut, chargé de cours à la Faculté des lettres, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1884.
Laskaridès (Dr S.), à Alexandrie (Égypte). — 1892.
Laurent (Joseph), agrégé de l'Université, membre de l'Ecole française d'Athènes. — 1895.
La Ville de Mirmont (de), docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres, 30, rue de l'Eglise-Saint-Seurin, à Bordeaux. — 1888.
* Lazzaro (Périclès-Hadji), vice-consul des États-Unis, à Salonique.
* Lebègue (Henri), licencié ès lettres, 95, boulevard Saint-Michel — 1888.
Le Blant (E.), membre de l'Institut, ancien directeur de l'École française de Rome, 7, rue Leroux (avenue du bois de Boulogne). — 1867.
Lechat, professeur à la Faculté des lettres, 8, rue de l'Argenterie, à Montpellier. — 1891.
* Lecomte (Ch.), négociant, 5, rue d'Uzès. — 1875.
Le Foyer (H.), avocat, 252, rue de Rivoli. — 1892.
* Legantinis (J.-E.), négociant à Odessa. — 1873.
Legentil (V.), professeur en retraite, 15, rue de l'Église Saint-Julien, à Caen. — 1868.
Legrand (Adrien), agrégé de l'Université, directeur du Collège français, à Bucarest (Roumanie). — 1890.

* Legrand (Émile), professeur à l'École des langues orientales vivantes, 1, rue Humboldt. — 1870.
Legrand (Philippe-Ernest), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon. — 1892.
Lelioux (Armand), chef-adjoint du service de la sténographie au Sénat, 36, rue de Vaugirard. — 1879.
Lemercier, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Caen, 20, rue Guilbert. — 1893.
Léotard (Eug.), docteur ès lettres, doyen de la Faculté libre des lettres, 3, cours Morand, à Lyon. — 1868.
Lequarré (Nicolas), professeur à l'Université de Liège (Belgique), rue André-Dumont. — 1872.
* Lereboullet (Dr Léon), membre de l'Académie de médecine, 44, rue de Lille. — 1872.
Leriche (J.), agrégé de l'Université de France, ancien examinateur à l'Université de Londres, villa de la Reine, Versailles. — 1877.
Leroux (Ernest), éditeur, 28, rue Bonaparte. — 1887.
Leroy (Alph.), professeur à l'Université, 34, rue Fusch, à Liège. — 1868.
Leroy-Beaulieu (Anatole), membre de l'Institut, 69, rue Pigalle. — 1870.
Le Sourd (docteur E.), directeur de la *Gazette des hôpitaux*, 4, rue de l'Odéon. — 1883.
* Leudet (Mme Vve), 49, boulevard Cauchoise, à Rouen — 1887.
Lévêque (Charles), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 4, sentier des Tibiles, à Bellevue (Seine-et-Oise). — 1867.
* Leviez (Ernest), directeur de la Compagnie d'assurance contre l'incendie l'*Urbaine*, 27, rue du Mont-Thabor. — 1886.
Lévy (Georges-Raphaël), 80, boulevard de Courcelles. — 1888.
Liard, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique. — 1884.
Limpritis, avocat, à Alexandrie. — 1877.
* Ludlow (Thomas-W.), Cottage Lawn Yonkers, New-York City, et à Paris, chez M. Terquem, libraire, 31, boulevard Haussmann. — 1881.
* Lur-Saluces (comte de), 10, rue Dumont-Durville. — 1895.
Lycée Montaigne, rue Auguste Comte. — 1885.

* Macmillan (Georges-A.), éditeur, 29, Bedfort Street, Covent-Garden, W. C., à Londres. — 1878.
* Maggiar (Octave), négociant, 28, rue Saint-Lazare. — 1868.
* Maisonneuve (Jean), libraire-éditeur, 26, rue Madame. — 1875.
Maliaca (Abraham), professeur, à Constantinople. — 1868.
Maliadis (Démétrius), docteur en droit, avocat, à Constantinople. — 1868.
Mano (Th.-A.), lieutenant d'artillerie, à Athènes. — 1893.
* Manoussis (Constantin), à Athènes. — 1869.
* Manoussis (Démétrios), à Paris, 4, rue Christophe-Colomb. — 1869.

* Manzavinos (R.), à Odessa. — 1873.
Maratos (le dr), au Caire. — 1873.
Marcheix, sous-bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts. — 1885.
Marino (Miltiade), rue de Patissia, à Athènes. — 1873.
Martha (Jules), professeur à la Faculté des Lettres, 16, rue de Bagneux. — 1881.
Martin (Abel-Tommy), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, 3, rue Frédéric-Bastiat, — 1871.
Martin (Albert), professeur à la Faculté des lettres de Nancy, 9, rue Sainte-Catherine. — 1887.
* Maspero (G.), membre de l'Institut, professeur au collège de France, 24, avenue de l'Observatoire. — 1877.
Masqueray (P.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux, 74, rue Pèlegrin. — 1893.
Maucomble (Émile), avoué près le Tribunal civil de la Seine, 28, rue Joubert — 1876.
Maulde (de), directeur de la Société d'histoire diplomatique, 10, boulevard Raspail. — 1887.
Maurouard, premier secrétaire de la légation de France, à Athènes, chez M. G. Maurouard, 1, rue d'Argenson. — 1891.
Maury, chargé de cours à la Faculté des lettres, 75, avenue de Lodève, Montpellier. — 1894.
* Mavro (Spiridion), chez MM. Mavro, Valaority, Athènes. — 1873.
* Mavrocordato (le prince Nicolas), ministre de Grèce à Constantinople. — 1868.
Mavrogordato (Dimitrios-A.), négociant, à Athènes. — 1867.
* Mavrogordato (Mathieu), Sabanieff Moste, à Odessa. — 1873.
* Mavromichalis (Kyriacoulis Petrou), député, 1, rue Coumbari, à Athènes. — 1888.
Mavroyeni-Bey (Alexandre), ministre de Turquie à Washington. — 1891.
Mavroyeni-Bey (Démétrius), consul général de Turquie, à Marseille, rue Breteuil, 61. — 1891.
* Maximos (P.), à Odessa. — 1879.
Mégaclès (Athanase), archevêque de Salonique, Turquie. — 1895.
Melas (Constantin), 67, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1867.
Melas (Léon), à Athènes. — 1893.
Melas (Michel), ancien maire d'Athènes, rue de l'Université, à Athènes. — 1890.
Mély (F. de), 10, rue Clément-Marot. — 1894.
Mengola (D.), avocat, à Alexandrie. — 1887.
Metaxas (Gerasimos), docteur-médecin, 4, rue Diendé, à Marseille. — 1887.
Metaxas (St.), docteur-médecin, 22, rue Mazagran, à Marseille. — 1867.
Meunier (l'abbé J.-M.), professeur au Collège de Saint-Cyr, à Nevers. — 1895.
* Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, 16, avenue Labourdonnais. — 1884.

Meynial (Ed.), professeur agrégé à la Faculté de droit de Montpellier, 4, rue des Trésoriers-de-la-Bourse. — 1893.
Mézières (Alfred), de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres, 57, boulevard Saint-Michel. — 1867.
Michaelidis (Cl.), 15, Brompton avenue, à Liverpool. — 1890.
Michel (Ch.), professeur à l'Université de Liège, 110, avenue de d'Avroy. — 1893.
Micheli (Horace), docteur ès lettres, 28, rue Fédérale, Berne. — 1888.
* Michon (Etienne), attaché aux Musées du Louvre, 33, rue de Babylone. — 1893.
Miliarakis, homme de lettres, à Athènes. — 1875.
* Milliet (Paul), 95, boulevard Saint-Michel. — 1889.
* Monceaux (Paul), professeur de rhétorique au lycée Henri IV, 96, rue de Rennes. — 1885.
Monferrato (Antoine), avocat, à Athènes. — 1890.
Monnier, professeur à la Faculté de droit, 15, rue Bardineau, Bordeaux. — 1893.
Monod (Gabriel), directeur de la *Revue historique*, maître de conférences à l'École normale supérieure, 18 *bis*, rue du Parc de Clagny, à Versailles.
Moraïtis (Démétrius), professeur à Londres, 72, Ashmore-Road. — 1879.
Mossot, professeur au lycée Condorcet, 20, rue de Verneuil. — 1887.
Mouraux, maître-répétiteur au lycée de Tourcoing. — 1893.
Müntz (Eugène), membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de l'École nationale des Beaux-Arts, 14, rue de Condé. — 1887.
Myriantheus (dr Hiéronymos), archimandrite, 15, quai des Pâquis, à Genève. — 1879.

Navarre (O.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1895.
* Negroponte (Dimitrios), à Taganrog (Russie). — 1869.
* Negroponte (Jean), 13, quai d'Orsay. — 1893.
* Negropontes, Ulysse, 50, avenue du bois de Boulogne. — 1890.
* Nicolaïdès (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, près de l'orphelinat des jeunes filles, à Athènes. — 1868.
Nicole, professeur à la Faculté des lettres 6, rue Petitot, Genève. — 1891.
* Nicolopoulo (Jean-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.
* Nicolopoulo (Nicolas-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.
Nicot de Villemain (Augustin), pharmacien, 6, place Cambronne, Paris. — 1876.
* Nolhac (Pierre de), conservateur du Musée de Versailles, au Palais de Versailles. — 1888.
Normand (Ch.), architecte, 98, rue de Miromesnil. — 1889.

Oddi (F.-F.), professeur de langues, à Alexandrie (Égypte). — 1880.

Ollé-Laprune, maître de conférences à l'École normale supérieure, 6, place Saint-Sulpice. — 1869.
* Omont (H.), conservateur-adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 30, rue Raynouard. — 1884.
Orphanidès (Démétrius), professeur de médecine à l'Université d'Athènes. — 1868.
Oulianoff (L.-L.), juge de paix à Nicolaieff. — 1888.
Oursel (Paul), 36, rue de l'Arcade. — 1867.
Ouvré, professeur de langue et littérature grecques à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1892.

* Paisant (Alfred), Président du tribunal civil de la Seine, 35, rue Neuve, à Versailles. — 1871.
Palamas (Grégoire), archimandrite, 1, rue Demours. — 1895.
Panas (le dr F.), professeur de clinique ophtalmologique à la Faculté de médecine, 17, rue du général Foy. — 1875.
Pantazidès (J.), professeur à l'Université d'Athènes. — 1889.
* Papadimitriou (Sinodis), directeur de l'école hellénique à Odessa. — 1893.
Papavassiliou (G.), professeur à Athènes. — 1889.
Paris (Pierre), maître de conférences à la Faculté des lettres, 26, rue Méry, à Bordeaux. — 1894.
Parissis (Dr N.), agrégé de l'Université d'Athènes, au Caire. — 1889.
Parmentier (Léon), professeur à l'Université de Liège (Belgique). 1895.
* Parmentier (le général Théodore), 5, rue du Cirque. — 1872.
* Paspatis (Georges), à Athènes. — 1888.
Passerat (Louis), professeur agrégé en retraite, 3, rue Gustave Courbet. — 1874.
Passy (Louis), député de l'Eure, 45, rue de Clichy. — 1867.
Paulin, architecte du gouvernement, 6, rue des Écuries d'Artois. — 1893.
Peine (Louis), professeur au lycée Montaigne, 5, rue Latran. — 1894.
* Pélicier (P.), archiviste de la Marne, à Châlons. — 1867.
Pelissier, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.— 1893.
Pepin-Lehalleur (Adrien), 14, rue de Castiglione. — 1880.
Pereire (Henry), 33, boulevard de Courcelles. — 1890.
Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm. — 1867.
Person (Émile), professeur au lycée Condorcet, 23, rue de Constantinople. — 1877.
* Persopoulo (N.), à Odessa. — 1873.
Pessonneaux (Raoul), professeur au lycée Henri IV, 80, rue Bonaparte. — 1888.
Petit de Julleville, professeur à la Faculté des lettres, 6, rue Eblé. — 1868.
Petitjean (J.), professeur au Lycée Buffon, 24, rue Ernest Renan. — 1893.

* Peyre (Roger), professeur d'histoire au Collège Stanislas, 13, rue Jacob. — 1879.
* Phardys (Nicolas-B.), ancien directeur de l'École hellénique de Cargèse, à Samothrace par Dede-agadj, chez MM. Hampouri frères. — 1884.
Picard (Alph.), libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte. — 1879.
* Pispas (B.), rue Richelieu, à Odessa. — 1879.
Plésent (Ch.), professeur au lycée de Bordeaux, 69, rue Leberthon. — 1893.
Poffondis, 98, rue de Rennes. — 1879.
Poitrineau, inspecteur d'Académie à Rennes. — 1869.
Politis (Nicolas E.), docteur en droit, 7, rue Thénard. — 1894.
Pommeraye (E. de la), avocat, à Marseille, 4, rue de la République. — 1887.
* Pottier (Edmond), professeur à l'École du Louvre, 4, rue Beethoven, à Passy. — 1884.
Pottier (René-Jean), professeur suppléant au Lycée Condorcet, 26, rue Joubert. — 1870.
Prarond (Ernest), 42, rue de Lillers, Abbeville. — 1871.
Proveleghios (Aristomène), à Athènes. — 1889.
* Psicha (Étienne), à Athènes. — 1884.
Psichari (Jean), agrégé de l'Université, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, 77, rue Claude-Bernard. — 1879.
Puech (Aimé), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1892.

Radet (G.), professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, 7, rue de Cheverus, Bordeaux. — 1890.
* Ragon (l'abbé), professeur à l'École des Carmes, 77, rue de Vaugirard. — 1888.
Ralli (Théodore-A.), à Alexandrie. — 1879.
Ralli frères, négociants, 12, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
* Rambaud (Alfred), professeur à la Faculté des lettres, 76, rue d'Assas. — 1870.
Reinach (H.-J.), 31, rue de Berlin. — 1890.
* Reinach (Joseph), député des Basses-Alpes, 6, avenue Van-Dyck. — 1888.
* Reinach (Salomon), conservateur adjoint au musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, à Paris, 38, rue de Lisbonne. — 1878.
* Reinach (Théodore), directeur de la *Revue des Études grecques*, 26, rue Murillo. — 1884.
* Renieri (Marc), gouverneur honoraire de la Banque nationale de Grèce, à Athènes. — 1867.
Revillout, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1869.
Reynaud, professeur de rhétorique au lycée de Montpellier. — 1893.
Richard (Louis), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 50, rue des Belles-Feuilles. — 1888.

Richardot, professeur au Collège Stanislas, 44, rue Saint-Placide. — 1893.

* Ridder (de), maître de conférences de langue et littérature grecques, à la Faculté des lettres, 8, place des Carmélites, Aix. — 1894.

Rieder, ancien directeur de l'École alsacienne, 28, avenue de l'Observatoire. — 1878.

Ristelhuber, ancien bibliothécaire, 7, rue de la Douane, à Strasbourg. — 1889.

Roberti (A.), professeur d'anglais au Collège de Bernay (Eure), 13, rue de l'Abbatiale. — 1873.

* Rodocanachi (Michel-E.), négociant, 10, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.

* Rodocanachi (P.), 42, avenue Gabriel. — 1867.

Rodocanachi (Emmanuel), 54, rue de Lisbonne. — 1892.

Rodocanachi (Th.), 1, rue de Longchamps. — 1894.

Romanos (A.), député, Athènes. — 1891.

Rothschild (baron Alphonse de), 21, rue Laffitte. — 1867.

* Rothschild (baron Edmond de), 21, rue Laffitte. — 1884.

Rouff (l'abbé), 19, rue N.-D. des Champs. — 1887.

Rouire (Docteur), membre de la commission scientifique de Tunisie, 60, rue Bellechasse. — 1895.

Roukis (A.), directeur de l'*Éphéméris*, à Athènes. — 1889.

Rousselle, licencié ès-lettres, étudiant à la Faculté des lettres, 122 *bis*, rue de Solférino, Lille. — 1893.

Roux (Ferdinand), avocat, 13, rue de Condé. — 1887.

* Ruelle (Ch.-Émile), conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 195, rue de Vaugirard. — 1869.

Saglio (Edmond), membre de l'Institut, directeur du musée de Cluny, 24, rue du Sommerard. — 1868.

Sakelaridis (Dimitri), à Alexandrie. — 1888.

Salone (Émile), professeur au Lycée Condorcet, 37, rue de Lille. — 1888.

Sanson (Ernest), architecte, 48, rue d'Anjou. — 1888.

* Sarakiotis (Basile), docteur-médecin, à Constantinople. — 1872.

* Saraphis (Aristide), négociant à Mételin (Turquie). — 1868.

Sarcey (Francisque), 59, rue de Douai. — 1868.

* Sathas (Constantin), ponte Balbi, à Venise et 99, rue du Ranelagh, Passy. — 1874.

Savvas-Pacha, 34, rue Desbordes-Valmore, Passy. — 1892.

* Sayce, professeur à l'Université d'Oxford, Queen's College. — 1879.

* Scaramanga (Doucas), à Taganrog (Russie). — 1870.

* Scaramanga (Jean-A.), à Taganrog (Russie). — 1870.

* Scaramanga (Pierre-J.), à Paris, 6, rue Le Chatelier (place Pereire). — 1872.

Schliemann (Mme Henri), à Athènes. — 1895.

* Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, 27, avenue d'Antin. — 1888.

Schwilgué (Charles), licencié ès lettres, 5, rue de Champagny. — 1893.
Séguier (comte de), à Athènes. — 1895.
Senart (Émile), membre de l'Institut, 18, rue François Ier. — 1867.
Sestier (J.-M.), avocat à la Cour d'appel, 24, rue Nicole. — 1881.
Sèze (Romain de), 76, rue de Seine. — 1893.
Sinoir, professeur de rhétorique au Lycée de Laval. — 1892.
Siphnaios (Jean), négociant, à Constantinople. — 1868.
Skias (André N.), 104, rue de Solon, à Athènes. — 1892.
Skliros (Georges-Eustache), 289-291, Regent Street, à Londres. — 1876.
Sorel (Albert), de l'Académie française, secrétaire de la présidence du Sénat. — 1871.
* Souchu-Servinière, docteur-médecin, à Laval. — 1876.
* Soutzo (prince Grégoire-C.), ancien sénateur de Roumanie, 29, rue Calzea, à Bucarest. — 1888.
* Soutzo (prince Constantin-D.), officier du Sauveur de Grèce, à Slobosia-Corateni, district de Phimnic (Roumanie). — 1888.
* Souvadzoglou (Basile), négociant, à Constantinople. — 1878.
Stamoulis (Anastase), négociant, à Silyvrie (Turquie). — 1874.
Stephanos (Dr Clon), à Athènes. — 1879.
Stickney (Austin), chez MM. J.-S. Morgan et Cie, 22, Old Broad Street, Londres. — 1889.
Streit (Georges), professeur agrégé de droit international à l'Université d'Athènes. — 1894.
Ströhlin (Ernest), professeur au Gymnase de Genève, 5, avenue Marc Monnier, (à Paris, 4, rue du Luxembourg). — 1895.
* Sully-Prudhomme, de l'Académie française, 82, rue du Faubourg-Saint-Honoré. — 1883.
Svoronos (Jean), directeur du cabinet des médailles, à Athènes. — 1891.
* Syngros (A.), à Athènes. — 1877.

Tamvacopoulos (docteur A.), 9, avenue de l'Observatoire. — 1894.
Tamvacos (N.-D.), à Constantinople. — 1874.
* Tannery (Paul), directeur de la manufacture de tabac, à Pantin (Seine). — 1885.
Tascher de la Pagerie (Robert duc de), à Neubourg (Bavière), et en hiver, 4, rue Zalocosta (Athènes). — 1886.
* Telfy (J.-B.), professeur de littérature classique à l'Université de Pesth. — 1869.
Templier (l'abbé), professeur de seconde au petit séminaire de Versailles. — 1892.
Ternaux-Compans, conseiller d'ambassade, 31, rue Miromesnil. — 1878.
Terrier, professeur au lycée Condorcet, 10, rue d'Aumale. — 1878.
Thalès (le dr M.), à Athènes. — 1890.
Theodoridès (Jean), docteur à Serrès. — 1895.
* Tougard (l'abbé Alb.), docteur ès lettres, professeur honoraire au petit séminaire du Mont-aux-Malades, à Rouen. — 1867.

* Tournier, maître de conférences à l'École normale supérieure, 16, rue de Tournon. — 1867.
* Tourtoulon (baron de), château de Valergues, par Lansargues (Hérault). — 1869.
* Travers (Albert), directeur des Postes et Télégraphes de l'Yonne, à Auxerre. — 1885.
Tréverret (Armand de), professeur à la Faculté des lettres, 170, rue de Pessac, Bordeaux, — 1869.
Triantaphyllidis, 19, rue de Téhéran. — 1894.
* Tsacalotos (E.-D.), à Athènes. — 1873.
Typaldo (Kosakis-G.), député, boulevard Amélie, à Athènes. — 1891.

* Université d'Athènes. — 1868.

Valettas (J.-N.), professeur, 16, Durham Terrace, Westbourne Park, W. à Londres. — 1867.
* Valieri (Octave), 2, Kensington Park Gardens, à Londres. — 1879.
* Valieri (Jérôme), 42, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1868.
Vaphiadis (Apostolos), docteur-médecin, à Constantinople. — 1868.
* Vasnier, 167, boulevard Malesherbes. — 1894.
Vast (Henri), examinateur à l'école de Saint-Cyr, 69, rue de Rome. — 1878.
Vayssié, agence Havas, au Caire. — 1891.
Venetocles (Dém.), directeur du lycée grec, à Alexandrie. — 1879.
* Venieris (Anastase), chez le docteur J.-L. Bistis, grande rue de Péra, n° 249. Péra, Constantinople. — 1885.
Vérin, professeur de philosophie à l'École de Pont-Levoy (Loir-et-Cher). — 1869.
Vianey (J.), maître de conférences à la Faculté des lettres, 51, rue du faubourg du Courreau, à Montpellier. — 1894.
Vidal de Lablache, maître de conférences à l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm. — 1870.
* Vlasto (Antoine), 146, avenue des Champs-Élysées. — 1884.
* Vlasto (Étienne-A.), 12, allées des Capucines, à Marseille. — 1875.
* Vlasto (Ernest), ingénieur, 69, boulevard Haussmann. — 1884.
* Vlasto (Théodore), chez MM. Ralli frères, à Liverpool. —
Vogüé (marquis de), membre de l'Institut, député, 2, rue Fabert. — 1875.
Voutyras (Stavros-Jean), journaliste, à Constantinople. — 1868.
* Vucina (A.-G.), à Odessa. — 1873.
* Vucina (Emmanuel-G.), 1, rue Xantippe, à Athènes. — 1873.
* Vucina (Jean-G.), à Odessa. — 1873.

Wagener (A.), administrateur de l'Université, 27, boulevard Zoologique, à Gand. — 1873.

WALLON (Henri), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais de l'Institut. — 1869.
WATEL, professeur au lycée Condorcet, 105, rue Miromesnil. — 1871.
WEIL (Henri), membre de l'Institut, maître de conférences honoraire à l'École normale supérieure, 156, rue de la Tour, Passy. — 1867.
WELTER (H.), libraire, 59, rue Bonaparte. — 1894.
* WESCHER (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, 27, rue Notre-Dame des Champs. — 1867.

* XANTHOPOULOS (Démétrius), rue Sophie, maison Mavro, à Odessa. — 1879.
* XYDIAS (Nicolas), artiste peintre, 22 *bis*, rue Pétrarque. — 1884.
* XYDIAS (S.), chez MM. Mavro, Valaority, Athènes. — 1873.

ZAÏMIS (Assemakis), à Athènes. — 1891.
ZAÏMIS (Panaghiotis), officier de l'armée grecque, à Athènes. — 1890.
ZAJA (Louis), avocat, à Alexandrie. — 1880.
ZALOCOSTA (Pierre-N.), à Athènes. — 1886.
ZARIFI (Périclès), banquier, 20, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
ZIGAVINOS (Grégoire), archimandrite, 23, rue de la Grande-Armée, à Marseille. — 1891.
* ZOGRAPHOS (Christaki Effendi), banquier, fondateur du prix Zographos, 21, rue d'Argenteuil. — 1868.
* ZOGRAPHOS (Xénophon), docteur-médecin, 6, rue Percier. — 1868.
ZYROMSKI, maître de conférences à la Faculté des lettres, 91, rue François-de-Sourdis, Bordeaux. — 1893.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Athènes.

École française d'Athènes.
Institut archéologique allemand.
Société archéologique.
Syllogue des amis de l'instruction, le *Parnasse*.

Auxerre.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Baltimore (États-Unis).

John Hopkin's University.

Besançon.

Société d'émulation du Doubs.

Boston.

Archæological Institute of America.

Bruxelles.

Séminaire d'histoire des littératures de l'Université libre.
Société des Bollandistes.

Constantine.

Société archéologique du département de Constantine.

Constantinople.

Syllogue littéraire hellénique.

Le Havre.

Société havraise d'études diverses.

Londres.

Society for the promotion of Hellenic studies.

Marseille.

Comité *Coray*.

Montpellier.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Nancy.

Académie de Stanislas.

Rome.

École française de Rome.

Senlis.

Comité archéologique.

Smyrne.

Musée et bibliothèque de l'École évangélique.

Washington.

Smithsonian Institution.

PÉRIODIQUES

échangés avec les publications de l'Association.

Paris.

Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique.
Revue critique d'histoire et de littérature.
Bulletin critique.
Annales du musée Guimet.

Athènes.

Ἀνάπλασις.
Ἑστία.
Εἰκονογραφημένη Ἑστία.
Ἐφημερίς.
Γαληνός.
Φοῖβος.
Παλιγγενεσία.
Διάπλασις τῶν παίδων.

Baltimore.

American Journal of philology.

Bordeaux.

Annales de la Faculté des Lettres.

Constantinople.

Κωνσταντινούπολις.

Leipzig.

Byzantinische Zeitschrift.

Princeton, New Jersey.

American Journal of Archæology.

Trieste.

Νέα ἡμέρα.

PRIX DÉCERNÉS

DANS LES CONCOURS DE L'ASSOCIATION

(1868-1895)

1868. Prix de 500 fr. M. TOURNIER, Édition de Sophocle.

— Mention honorable. M. BOISSÉE, 9e vol. de l'édition, avec traduction française, de Dion Cassius.

1869. Prix de l'Association. M. H. WEIL, édition de sept tragédies d'Euripide.

— Prix Zographos. M. A. BAILLY, *Manuel des racines grecques et latines.*

— Mention très honorable. M. BERNARDAKIS, Ἑλληνικὴ γραμματική.

1870. Prix de l'Association. M. Alexis PIERRON, Édition de l'Iliade.

— Prix Zographos. M. PAPARRIGOPOULOS, *Histoire nationale de la Grèce.*

1871. Prix de l'Association. M. Ch.-Émile RUELLE, Traduction des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène.

— Prix Zographos. Partagé entre M. SATHAS (Ἀνέκδοτα ἑλληνικά, Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς, Νεοελληνικὴ φιλολογία, Νεοελληνικῆς φιλολογίας παράρτημα) et M. VALETTAS (Δονάλδσωνος ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων).

1872. Médaille de 500 fr. M. POLITIS, Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων.

1873. Prix de l'Association. M. Amédée TARDIEU, Traduction de la Géographie de Strabon, tomes I et II.

— Médaille de 500 fr. M. A. BOUCHERIE, Ἑρμηνεύματα et Καθημερινὴ ὁμιλία, *textes inédits attribués à Jules Pollux.*

— Médaille de 500 fr. M. A. de ROCHAS D'AIGLUN, *Poliorcétique des Grecs; Philon de Byzance.*

— Prix Zographos. M. COUMANOUDIS (É.-A.), Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι.

— Médaille de 500 fr. M. C. SATHAS, *Bibliotheca graeca medii aevi.*

1874. Prix de l'Association. M. C. WESCHER, *Dionysii Byzantii de navigatione Bospori quae supersunt, graece et latine.*

— Prix Zographos. M. Émile LEGRAND, *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites pour la première fois.*

— Mention très honorable. M. E. FILLEUL, *Histoire du siècle de Périclès.*

— Mention très honorable. M. Alfred CROISET, *Xénophon, son caractère et son talent.*

1875. Prix de l'Association. Partagé entre M. C. SATHAS *(Mich. Pselli Historia byzantina et alia opuscula)* et M. PETIT DE JULLEVILLE, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. MILIARAKIS (Κυκλαδικά) et M. Margaritis DIMITZA (Ouvrages relatifs à l'histoire de la Macédoine).

1876. Prix de l'Association. Partagé entre M. Lallier (Thèses pour le doctorat ès lettres : 1° *De Critiae tyranni vita ac scriptis;* 2° *Condition de la femme dans la famille athénienne au* v^e^ *et au* ive *siècles avant l'ère chrétienne*) et M. Phil. Bryennios (Nouvelle édition complétée des lettres de Clément de Rome).

— Prix Zographos. MM. Coumanoudis et Castorchis, directeurs de l''Αθήναιον.

1877. Prix Zographos. MM. Bayet et Duchesne. *Mission au mont Athos.*

1878. Prix de l'Association. Partagé entre M. Aubé (Restitution du Discours Véritable de Celse traduit en français) et M. Victor Prou (Édition et traduction nouvelle de la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie).

— Prix Zographos. Le *Bulletin de Correspondance hellénique.*

1879. Prix de l'Association. M. E. Saglio, directeur du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

— Prix Zographos. M. P. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique.*

1880. Prix de l'Association. M. Ex. Caillemer, *Le droit de succession légitime à Athènes.*

— Prix Zographos. M. Henri Vast, *Études sur Bessarion.*

1881. Prix de l'Association. M. F. Aug. Gevaert, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. M. A. Cartault, *La trière athénienne.*

1882. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max. Collignon *(Manuel d'archéologie grecque)* et M. V. Prou *(Les théâtres d'automates en Grèce,* au iie siècle de notre ère).

— Prix Zographos. Partagé entre M. J. Martha (Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Sacerdoces athéniens)* et M. P. Girard (Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Asclépiéion d'Athènes).*

1883. Prix de l'Association. Partagé entre M. Maurice Croiset *(Essai sur la vie et les œuvres de Lucien)* et M. Couat *(La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées).*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Contos (Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις ἀναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν ἑλληνικὴν γλῶσσαν) et M. Emile Legrand (*Bibliothèque grecque vulgaire,* t. I, II, III).

1884. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max Bonnet *(Acta Thomae, partim inedita)* et M. Victor Henry (Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Analogie en général et les formations analogiques de la langue grecque).*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Auguste Choisy *(Études sur l'architecture grecque),* et M. Edmond Pottier (Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Lécythes blancs attiques).*

1885. Prix de l'Association. M. Salomon Reinach, *Manuel de philologie classique.*

— Prix Zographos. M. Olivier Rayet, *Monuments de l'art antique.*

1886. Prix de l'Association. *Le Syllogue littéraire hellénique de Constantinople.* Recueil annuel.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Amédée Hauvette (*De archonte rege; — Les Stratèges athéniens.* Thèses pour le doctorat ès lettres) et M. Bouché-Leclercq *(Traduction des ouvrages d'Ernest Curtius, J.-G. Droysen et G.-F. Hertzberg sur l'histoire grecque).*

1887. Prix de l'Association. Partagé entre M. Albert Martin (Thèse pour le doctorat ès lettres sur *les Cavaliers athéniens)* et M. Paul Monceaux (Thèses *De Communi Asiae provinciae* et sur les *Proxénies grecques).*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Papadopoulos Kerameus (Ouvrages divers sur l'antiquité grecque) et Paul Tannery (Ouvrages et opuscules sur l'histoire de la science grecque).

1888. Prix de l'Association. M. Homolle. Thèses pour le doctorat ès lettres (*Les archives de l'intendance sacrée à Délos.— De antiquissimis Dianae simulacris deliacis*).

— Prix Zographos. Ἑστία, revue hebdomadaire dirigée par M. Cazdonis.

— Mention très honorable. M. Cucuel, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon; Œuvres complètes de l'orateur Antiphon*, traducduction française.

— Mention très honorable. M. l'abbé Rouff, *Grammaire grecque* de Koch, traduction française.

1889. Prix de l'Association. M. Henry Omont, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Ch. Diehl (*Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*) et M. Spyridion Lambros (Κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ Ἁγίου Ὄρους ἑλληνικῶν κωδίκων).

1890. Prix de l'Association. M. G. Schlumberger, *Un empereur byzantin au* x^e^ *siècle. Nicéphore Phocas.*

— Prix Zographos. M. Miliarakis, Νεοελληνικὴ γεωγραφικὴ φιλολογία (1800-1889).

1891. Prix de l'Association. M. Edmond Pottier, *Les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sakkélion (Βιβλιοθήκη πατμιακή), et M. Latyschev (*Inscriptiones graecae orae septentrionalis Ponti Euxini*).

1892. Prix de l'Association. Partagé entre M. Costomiris (*Livre XII d'Aétius, inédit*), M. P. Millet (Études sur les premières périodes de la céramique grecque), et M. A.-N. Skias (Περὶ τῆς κρητικῆς διαλέκτου).

— Prix Zographos. Partagé entre M. l'abbé Batiffol (*Thèse sur l'abbaye de Rossano*, et autres travaux de paléographie grecque), et M. Svoronos (*Numismatique de la Crète ancienne*).

— Prix Zappas. MM. les abbés Auvray et Tougard (*Édition critique de la petite catéchèse* de St Théodore Studite).

1893. Prix Zographos. Partagé entre M. George Radet (*De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis* et *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*. Thèses pour le doctorat ès lettres) et M. Jean Dupuis (*Théon de Smyrne*, texte et traduction).

— Prix Zappas. M. Nicole, *Les scolies genevoises de l'Iliade* et *Le Livre du préfet.*

1894. Prix Zographos. Partagé entre M. Tsountas (Μυκῆναι καὶ μυκηναῖος πολιτισμός) et M. Clerc (*De rebus Thyatirenorum* et *Les Métèques athéniens*. Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Cavvadias. (Γλυπτὰ τοῦ ἐθνικοῦ Μουσείου, κατάλογος περιγραφικός, I et *Fouilles d'Epidaure*, I).

1895. Prix Zographos. M. A. Bailly, *Dictionnaire grec-français.*

— Prix Zappas. M. V. Bérard, *De l'origine des cultes arcadiens* (Bibl. Ec. fr. de Rome et d'Athènes, fasc. 67). Thèse pour le doctorat ès lettres.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ASSOCIATION

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Année 1895.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DE PARIS, DE SCEAUX, DE VANVES ET DE VERSAILLES.

Rhétorique (Version grecque). — Tardieu, élève du Lycée Condorcet.
Seconde (Thème grec). — Henry-Gréard, élève du Lycée Henri IV.
Troisième (Thème et version grecs). — Le Châtelier, élève du Lycée Louis-le-Grand.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DES DÉPARTEMENTS.

Rhétorique (Version grecque). — Brun, élève du Lycée de Guéret.

DF
10
R4
t.8

Revue des études greques

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY